



Jeudi 1er octobre 2020

**BULLETIN OFFICIEL  
DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉBATS**

Séance des jeudi 23 et vendredi 24

**JUILLET 2020**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2020 DFA 25 - Budget supplémentaire 2020 de la Ville de Paris.....	38
Souhaits de bienvenue. ....	3	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remboursement de la dette de l'État à la Ville de Paris. ....	38
Adoption de comptes rendus. ....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de recettes budgétaires et à l'augmentation des compensations de l'État.....	38
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. ....	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contractualisation du contrat signé avec l'Etat.....	38
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2019. ....	3	2020 DFA 25-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020. ....	40
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville de Paris. - Introduction de Mme la Maire de Paris. ....	4	2020 DFA 25-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020. ....	41
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville de Paris. - Audition des orateurs.....	5	2020 DFA 27 - Etats spéciaux d'arrondissement - BS 2020 - Délibération de cadrage.....	42
2020 DFA 24 - Compte administratif 2019 de la Ville de Paris.....	5	2020 DFA 26 - Budget supplémentaire 2020 - Emplois.....	42
2020 DFA 23 - Compte de gestion 2019 du DRFIP pour la Ville de Paris.....	5	2020 DILT 4 - DFA - Service techniques des TAM - Budget supplémentaire 2020 du budget annexe. ....	42
2020 DFA 22 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2019.....	5	2020 DPE 8 - DFA - Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.....	43
2020 DFA 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2019 du DRFIP.....	5	2020 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.....	43
2020 DILT 2 - DFA - Service techniques des TAM - Compte administratif 2019 du budget annexe. ..	5	2020 DASES 59 - Budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.....	43
2020 DILT 3 - DFA - Service techniques des TAM - Compte de gestion 2019 du budget annexe. ....	5	2020 PP 44 - Budget supplémentaire 2020. ....	43
2020 DPE 5 - DFA - Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2019.....	5	2020 SG 22 - Rapport CRC sur la gestion de la Société publique d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE).....	43
2020 DPE 6 - DFA - Budget annexe de l'eau - Compte de gestion de l'exercice 2019.....	5	Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA. ....	48
2020 DPE 3 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2019. ....	5	2020 DAE 117 - Convention annuelle 2020 d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aides à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. ....	50
2020 DPE 4 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2019. ....	5	2020 DAE 125 - Participation de la Ville au financement du Fonds Résilience d'Ile-de-France (10.000 000 euros). ....	51
2020 DASES 58 - Compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.....	5	Suspension et reprise de la séance. ....	52
2020 PP 32 - Approbation du compte administratif du BS de la PP. ....	5	2020 DAE 133 - Mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du Tourisme - Subvention (2.075.000 euros) et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e).....	52
2020 PP 31 - Approbation du compte de gestion 2019 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la PP).....	5	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du magasin Tati (18e)...	54
Suspension et reprise de la séance.....	16		
Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020. ....	16		
2020 DFA 20 - Règlement budgétaire et financier 2020. ....	16		
Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020. - Réponses de l'Exécutif. ....	34		

2020 SG 24 - Rapport CRC sur les arrondissements de la Ville de Paris. ....	56	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G. ....	90
2020 DRH 39 - Statut particulier applicable au corps des IAAP. ....	62	Compte rendu de la 2e Commission. ....	92
2020 DAE 107 - Arc Innovation - Cité Bonnier (20e) - Subvention (1.468.032 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour l'implantation d'un pôle du "Fabriquer à Paris" et d'une "Fabrique de la Danse".....	64	2020 DAC 8 - Contributions (11.050.000 euros) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métaux (11e), CENTQUATRE (19e) et Ateliers Médicis. ....	92
2020 IG 1 - Rapport d'activité 2019 de l'Inspection générale de la Ville de Paris. ....	67	2020 DAC 24 - Subventions (900.000 euros) et avenants à conventions avec le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e), la Ménagerie de Verre (SARL les Ateliers de la danse) (11e) et le théâtre des Bouffes. ....	94
2020 DAE 74 - Subventions (1.600.000 euros), et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE). ....	69	2020 DAC 25 - Subvention (1.280.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e). ....	95
2020 DAE 124 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (672.000 euros) et avenant avec deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental. ....	70	2020 DAC 26 - Subvention (3.323.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e). ....	98
2020 DAE 89 - Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. ....	71	2020 DAC 40 - Subvention (2.350.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond- Point (8e). ....	99
2020 DAE 101 - Marchés couverts - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. ....	71	2020 DAC 120 - Subventions pour la Philharmonie de Paris et pour l'Orchestre de Paris, convention et avenants à convention avec l'établissement public Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e). ....	100
2020 DAE 103 - Marchés de la Création - Covid- 19 - Exonération des droits de place dus par les exposants. ....	71	2020 DAC 139 - Subventions (2.412.000 euros) à trois sociétés, avenants à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e) et la Société par Actions Simplifiée Madline (18e). ....	101
2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. ....	71	2020 DAC 643 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images (Paris centre). ....	101
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'extension de l'exonération des droits de place. ....	71	2020 DAC 691 - Subvention de fonctionnement (62.300.000 euros) et subventions d'investissement (25.638.827 euros) à l'établissement public Paris Musées. ....	102
2020 DAE 105 - Marchés aux puces - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. ....	71	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir de la Halle Jourdain au sein de l'hôtel Cromot du Bourg. ....	105
2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid- 19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité. ....	78	2020 DICOM 5 - Conventions de partenariat d'aide aux expositions de la Ville de Paris. ....	106
2020 DU 60 - Exonération totale de droits de voirie 2020 aux terrasses provisoires installées jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets sur l'économie locale. ....	78	2020 DJS 82 - Attribution de la dénomination Bessie Smith au Centre "Paris Anim" situé 19, rue Antoine-Julien Hénard (12e). ....	108
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au respect de la Charte d'engagement des commerçants liée à l'exploitation des terrasses éphémères. ....	80	2020 DVD 48 - Mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens. ....	109
2020 DFA 29 - Signature d'un contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Chalet de la Porte Jaune (12e). ....	81	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la mise en place de rues piétonnes devant les écoles. ....	112
2020 DICOM 7 - Convention de co- organisation de la conférence "Mécénat Territorial et collectivités". ....	83	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux aménagements urbains. ....	113
2020 SG 26 - Rapport CRC sur la gestion du Parc des expositions de la Porte de Versailles. ....	84	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en "free floating" (8e). ....	115
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen relatif à l'équipement informatique des familles précaires. ....	89	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pérennité du transport en commun à Paris et sa Région. ....	116
		Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la campagne régionale sur les transports en commun franciliens. ....	116

Vœu déposé par l'Exécutif.....	116	(115.000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris. - BPP 2017 et 2019.....	144
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste cyclable rue de Vaugirard.....	118	2020 DASES 194 - Communication sur le Fonds de solidarité pour le logement.....	146
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réalisation d'études d'impact sur le plan de circulation. ....	119	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Revenu de Solidarité Active.....	149
2020 DDCT 43 - Dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens : indemnités de fonction, frais de représentation, moyens des groupes d'élus, frais de transport, mission, réception, formation.....	119	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux conditions des travailleurs sociaux dans le contexte de crise sociale. ....	150
2020 DVD 33 - Distribution de la chaleur à Paris. Avenant n° 11 fixant les tarifs dans la convention de concession avec la CPCU. ....	121	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'Hôtel Moderne et aux droits des locataires affectés par le Samu social de Paris. ....	151
2020 DPSP 3 - Subventions (1.420.000 euros) et conventions et avenants à convention avec 10 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance.....	123	Vœu déposé par l'Exécutif.....	151
Observations sur le déroulement de la séance... 125		2020 DASES 70 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".....	152
Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la situation de la place de la Bataille de Stalingrad et des abords de la gare Rosa Parks. ....	125	2020 DASES 162 - Prime de mobilisation aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes. ....	154
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité dans le 19e.....	125	2020 DDCT 19 - Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme. ....	156
Vœu déposé par l'Exécutif.....	125	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la gratuité des masques et à l'augmentation des tests.....	159
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux quartiers Pernety - Porte de Vanves - Porte d'Orléans. ....	128	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux risques de santé et de sécurité liés à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. ....	160
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurisation des quartiers sensibles.....	128	Vœu déposé par le GEP relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs installés square Jules-Ferry.....	161
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurité sur la Dalle des Olympiades. ....	128	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés. ..	161
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurité dans le 18e. ....	128	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au fichier des mineurs étrangers. ....	161
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux conditions d'accès des riverains du Palais de l'Elysée et du Ministère de l'Intérieur. ....	132	Vœu déposé par l'Exécutif.....	161
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux problèmes de sécurité rue Joseph-Dijon (18e). ....	133	Compte rendu de la 5e Commission.....	165
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de création d'une police municipal.....	135	2020 DCPA 16 - Conservatoire Frédéric Chopin, 43, rue Bargue (15e). - Extension et réhabilitation partielle, avec amélioration de la performance énergétique.....	166
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à une enquête administrative au sein de la police parisienne.....	137	2020 DCPA 25 - Installation photovoltaïque de la Halle Pajol - 20 Esplanade Nathalie-Sarraute (18e). - Transfert du contrat de revente d'électricité à la Société "Enercoo".....	169
Suspension et reprise de la séance. ....	138	2020 DCPA 21 - Restructuration de la cuisine du groupe scolaire Mouraud (20e).....	171
2020 DASES 5 - DDCT - Subventions (164.000 euros) à 7 associations et convention pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté et la prévention des expulsions.....	138	2020 DASES 168 - Subventions de fonctionnement, d'investissement, convention et avenants avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion d'un accueil humanitaire de jour.....	171
2020 DASES 128 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions aux 30 centres sociaux associatifs.....	140	2020 DLH 71 - Communication sur la création d'une foncière de logements abordables. ....	172
2020 DASES 139 - Subvention d'investissement (122.500 euros) et convention avec l'association "Emmaus Connect" pour de l'équipement informatique et téléphonique. ....	141	Vœu déposé par le groupe PEC relatif aux expulsions locatives.....	177
2020 DASES 143 - DLH - Subventions de fonctionnement (1.604.194 euros) et d'investissement			

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'A.P.-H.P. et au logement des personnels soignants suite à la crise du COVID.....	178	Vœu déposé par le GEP relatif au projet "Gare du Nord 2024" .....	206
Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux référents des cages d'escalier .....	180	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de rénovation de la gare du Nord. ....	206
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion.....	181	Vœu déposé par l'Exécutif.....	206
Vœu déposé par l'Exécutif.....	181	Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à l'abandon de 2 projets de densification dans le 17e. ....	208
2020 DU 41 - 11, rue Marc-Séguin (18e). - Bien sans maître. - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris le lot n° 22. - Cession à ADOMA des lots de copropriété numérotés 1 à 38. ....	182	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir des locaux rue Cité Charles-Godon. ....	210
2020 DU 57 - Déclassement par anticipation d'emprise du domaine public routier non cadastrée et cession du lot F de la Ville de Paris à la SEMAPA dans le secteur de la Z.A.C. "Porte de Vincennes" (12e et 20e). ....	183	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu. ....	211
2020 DU 58 - APUJ "Réinventer Paris". - Site 205, avenue Gambetta (20e). - Avenant n° 2 à la promesse de vente. ....	183	Compte rendu de la 6e Commission.....	212
2020 DU 71 - P.L.U. de Paris, organisation d'une conférence citoyenne préalable au lancement d'une procédure de révision visant à l'adoption d'un P.L.U. bioclimatique.....	184	2020 DASCO 83 - Instauration d'une gratuité des centres de loisirs d'été pour les tranches tarifaires 1 à 3 pour les mois de juillet et août 2020. ....	213
Dépôt des questions d'actualité. ....	190	2020 DASCO 87 - Caisse des écoles (18e). - Subvention exceptionnelle (30.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire....	215
Suspension et reprise de la séance. ....	190	2020 DFPE 105 - Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques. - Subventions (144.000 euros) à neuf associations : 3 avec convention et 2 avec avenant à C.P.O., pour leurs actions de soutien à la parentalité. ....	216
I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité du quotidien, notamment dans la période du 14 juillet. ....	190	2020 DFPE 107 - Accompagnement des séparations. - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale. ....	216
II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité.....	193	2020 DFPE 109 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. - Subventions (151.300 euros) à neuf associations.....	216
III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la proportionnalité des interventions des forces de l'ordre.....	195	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'absence d'affectation d'élèves dans les collèges et lycées.....	218
IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative au projet "Gare du Nord 2024".....	197	2020 DFPE 27 - Subvention (47.071 euros) et avenant n° 4 avec la halte-garderie "AFC Les Gémeaux" dans le 15e. ....	219
V - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la déconcentration des pouvoirs. ....	199	2020 DFPE 43 - Subvention (168.095 euros) et avenants n° 4 avec l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance. ....	219
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des jeunes mineurs isolés.....	200	2020 DFPE 63 - Subvention (144.725 euros) et avenant n° 4 avec l'association "Institutions Ganone Yad" (11e) pour la crèche collective (11e).....	219
VII - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux relations entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.....	202	2020 DFPE 64 - Subvention (21.308 euros) et convention avec l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective (11e).....	219
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'engagement en faveur des propositions de la convention sur le climat et lutte contre l'invasion publicitaire.....	203	2020 DFPE 65 - Subvention (155.859 euros) et convention avec l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la crèche collective (13e).....	219
Vœu déposé par les groupes PEC, "Génération.s", GCC, GEP relatif à l'achat par la Ville de Paris de la Flèche d'or.....	205	2020 DFPE 86 - Subvention (71.798 euros) et avenant n° 4 avec l'Association familiale catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).....	219
		2020 DFPE 102 - Subventions et avenants n° 4 avec l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.....	219

2020 DFPE 120 - Subventions (842.801 euros) et avenants n° 4 avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.....	220
2020 DAE 153 - Subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris (5.650.000 euros) dans le cadre d'une convention de mandat... 225	225
Compte rendu de la 7e Commission.....	227
2020 DJS 114 - SG - Transformations olympiques. - Lancement de la 3e édition de l'appel à projets "Talents 2024". .....	227
2020 DJS 116 - Centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13e). - Délégation de service public. - Convention avec la Ligue de l'enseignement Fédération de Paris.....	229
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un tarif spécifique pour les étudiants usagers des centres "Paris Anim".....	230
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	232
2020 DDCT 37 - DEVE - Animation des espaces verts parisiens. Subventions à trois associations "Association française d'astronomie (A.F.A.)" (30.000 euros), "La fabrique documentaire" (12.000 euros) et "Nadjastream" (5.000 euros). .....	234
2020 DGRI 21 - Subventions (1.705.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./sida à l'international.....	235
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la situation sociale et économique que connaît le Liban.....	236
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la situation de la population à Hong Kong.....	238
2020 SG 18 - DJS - Attribution du contrat de délégation de service public de l'Aréna Porte de la Chapelle (18e).....	239
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dénomination "Alice Milliat" du futur équipement olympique Arena 2.....	239
2020 DDCT 13 - Subventions (110.000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif 2020.....	250
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).....	252
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	274
Clôture de la séance.....	274
Votes spécifiés.....	275
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	275
Comptes rendus des Commissions.....	284
Listes des membres présents.....	288
Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.....	292
Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.....	295
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	298

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place, de garder vos masques sauf lorsque vous parlez, mais, évidemment, de respecter les règles sanitaires en gardant vos masques dans vos déplacements et pendant la séance.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bienvenue à tous les nouveaux élus pour ce premier Conseil de Paris de notre mandature. Toutes mes félicitations. Je suis ravie de voir tous ces visages nouveaux, mais aussi anciens, anciens n'étant pas... Voilà. Mais, en tous les cas, tous ces visages, aussi, d'élus de la majorité comme de l'opposition qui ont déjà fréquenté les bancs du Conseil de Paris. Félicitations aussi à vous, chers collègues, pour cette élection. Et je vous propose, sans plus attendre, de débiter notre Conseil de Paris.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, les comptes rendus sommaires des séances des 3 et 4 février, 28 avril, 18 mai et 3 juillet 2020 ont été affichés.

Les comptes rendus intégraux de ces mêmes séances ont été publiés au Bulletin officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

### **Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2020 PP 53 concernant la délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Je propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Donc, nous examinerons ce projet de délibération lors de l'examen des dossiers de la 3e Commission.

### **Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2019.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - En application des articles L.2121-14 et L.3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes administratifs de 2019. Et je vous propose la candidature de mon adjoint, Patrick BLOCHE, puisque je ne peux pas présider cette séance au vu du Code général des collectivités territoriales.

Je propose de vous prononcer à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Donc, Patrick BLOCHE est élu président pour l'examen des comptes administratifs et leur vote, comme le prévoit le CGCT. Et je quitterai provisoirement, mais provisoirement, l'hémicycle après mon propos d'introduction. Donc, je fais mon propos d'introduction et ensuite, je laisserai Patrick BLOCHE, bien sûr, présider.

## **Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville de Paris. - Introduction de Mme la Maire de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Donc, mes chers collègues, les projets de délibération budgétaires que nous allons examiner à présent nous permettront de mener à bien la transition entre la précédente mandature et la nouvelle. Nous allons en effet acter l'exécution de crédits réalisés en 2019 avec le compte administratif et nous allons aussi modifier le budget primitif 2020 par ce que l'on appelle le "vote du budget supplémentaire".

Tout d'abord, sur le compte administratif 2019 qui vous est présenté, je voudrais d'ailleurs ici remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, qui, dans la mandature précédente, occupait aussi cette éminente fonction d'adjoint aux finances. Merci à toi, Emmanuel. Ainsi qu'aux équipes de la Ville qui nous ont aidés. Et puis merci, bien sûr, à Paul SIMONDON, nouvel adjoint de cette mandature, chargé des finances et aussi de la finance verte.

Tout d'abord, donc, ce compte administratif 2019 témoigne de très bons résultats financiers et de la solidité budgétaire de la Ville de Paris. En effet, les différents indicateurs financiers permettent d'apprécier la bonne gestion des finances de Paris en 2019. Les dépenses de fonctionnement hors péréquation sont quasi stables, avec une progression limitée à plus 0,24 %. L'endettement de la Ville diminue en 2019 de 40 millions d'euros et l'autofinancement de nos dépenses d'investissements est, lui, supérieur à 75 %.

Ces bons résultats sont obtenus dans un contexte où la contrainte imposée par l'Etat est de plus en plus forte. Le compte administratif 2019 est le premier exercice pour lequel les dépenses de péréquation sont supérieures aux dotations de l'Etat, ce qui veut dire que le budget de la collectivité parisienne devient ainsi contributeur net à celui de l'Etat, ce qui nous semble être une anomalie, tant budgétaire que démocratique. Mais c'est grâce à cette gestion rigoureuse que nous sommes en mesure de faire face aux effets de la crise du Covid-19 sur notre budget.

Ainsi, le budget supplémentaire 2020 prend tout d'abord acte de l'impact de cette crise, qui représente à ce stade un coût de 365 millions d'euros pour nos finances, auquel il faut ajouter l'enregistrement d'une baisse de 235 millions d'euros de nos recettes, notamment, bien sûr, en matière de droits de mutation sur les ventes immobilières et de taxe de séjour. Vous savez combien ces recettes sont importantes pour notre budget.

Par ailleurs, les dépenses d'urgence effectuées durant la crise, à hauteur de 135 millions d'euros, sont financées au budget supplémentaire. Cela comprend 50 millions d'euros d'équipements de protection individuelle - évidemment les masques -, 25 millions d'euros de crédits supplémentaires sur le RSA, puisque nous devons tenir compte dès maintenant de la hausse prévisionnelle des bénéficiaires compte tenu de l'augmentation du taux de chômage. Je rappelle que, depuis le début de cette crise, le taux de chômage à Paris a augmenté d'environ 30 %, alors que nous étions quasiment au plein-emploi lorsque nous nous sommes quittés pour le dernier Conseil de la mandature avant confinement.

Nous avons aussi, dans ce budget, 17,5 millions d'euros de soutien au CASVP, mais aussi à l'établissement public des musées, pour lesquels il a fallu aussi agir pour pouvoir se mettre en conformité, ou, en tous les cas, avoir un niveau d'exigence relatif à ce que cette crise nous fait subir. 13 millions d'euros aussi d'aides exceptionnelles aux familles et aux étudiants. Ou encore 10 millions d'euros pour le nettoyage des différents locaux de la Municipalité.

Parce que nous avons l'ambition de soutenir la reprise de l'économie parisienne, ce budget supplémentaire intègre aussi ce plan historique que nous avons voté, de soutien aux acteurs économiques, associatifs et culturels. Je vous le rappelle : un plan de 200 millions d'euros qui a été adopté par notre Conseil pendant le confinement, enfin, juste après le confinement - pardon - le 18 mai dernier.

Ce plan de 200 millions d'euros pour la relance et le soutien à l'activité économique, culturelle et aussi associative prévoit notamment 47 millions d'euros d'exonération de loyers commerciaux. Vous le savez, pour tous les commerces, activités logées dans des bâtiments de la Ville ou de nos bailleurs sociaux. 40 millions d'euros d'exonération de concessions. Notamment, je pense aussi aux marchés. 30 millions d'exonérations de droits et de taxes : les terrasses, les marchés alimentaires. 20 millions d'euros de soutien aux acteurs économiques. 15 millions d'euros au titre du plan culture. 10 millions d'euros de soutien au tourisme et 10 millions en direction des associations.

Malgré la crise très dure que nous traversons, nous avons le devoir de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens. Et donc, le projet de budget supplémentaire qui vous est soumis prévoit 10 millions d'euros afin d'étendre la gratuité des transports à tous les jeunes de moins de 18 ans. C'est un engagement fort que nous prenons en direction de la jeunesse, en direction du pouvoir d'achat. Cette jeunesse qui doit sentir qu'elle peut compter et qu'elle doit compter sur nous, et nous devons aussi compter sur elle. Nous avons pris cet engagement. Nous le réalisons donc aujourd'hui.



Enfin, je veux à nouveau profiter de ces premières délibérations budgétaires pour remercier celles et ceux qui ont contribué pendant la mandature précédente, les derniers mois de la mandature précédente, dans un contexte très particulier, mais aussi les équipes d'élus et les adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE et Paul SIMONDON, d'avoir contribué à la présentation, et du compte administratif, et de ce budget supplémentaire qui traduit nos premiers engagements.

Je vous remercie.

Et je cède la présidence à Patrick BLOCHE.

Merci beaucoup.

*(Mme la Maire de Paris quitte l'hémicycle).*

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

## **Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville de Paris. - Audition des orateurs.**

**2020 DFA 24 - Compte administratif 2019 de la Ville de Paris.**

**2020 DFA 23 - Compte de gestion 2019 du DRFIP pour la Ville de Paris.**

**2020 DFA 22 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2019.**

**2020 DFA 21 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion 2019 du DRFIP.**

**2020 DILT 2 - DFA - Service techniques des TAM - Compte administratif 2019 du budget annexe.**

**2020 DILT 3 - DFA - Service techniques des TAM - Compte de gestion 2019 du budget annexe.**

**2020 DPE 5 - DFA - Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2019.**

**2020 DPE 6 - DFA - Budget annexe de l'eau - Compte de gestion de l'exercice 2019.**

**2020 DPE 3 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2019.**

**2020 DPE 4 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2019.**

**2020 DASES 58 - Compte administratif 2019 et compte de gestion 2019 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.**

**2020 PP 32 - Approbation du compte administratif du BS de la PP.**

**2020 PP 31 - Approbation du compte de gestion 2019 de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (budget spécial de la PP).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons donc les comptes administratifs et de gestion 2019 de la Ville de Paris et de la Préfecture de police. Donc, je donnerai successivement la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Nous procéderons ensuite à l'ensemble des votes après ces interventions, et évidemment, les réponses de l'Exécutif.

Nous allons commencer par le projet de délibération DFA 24 qui concerne le compte administratif 2019 de la Ville de Paris. J'ai donc 4 orateurs inscrits.

Je donne la parole, tout d'abord, à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour commencer, je remercie une nouvelle fois les services de la DFA et le cabinet d'Emmanuel GRÉGOIRE pour le travail effectué et l'établissement du compte administratif 2019. Mais aujourd'hui, ce remerciement prend une couleur particulière compte tenu des conditions très difficiles et de la crise sanitaire du Covid-19 dans lesquelles a dû être fait ce travail.

Ce compte administratif 2019 est de facto le compte final d'une mandature commencée en 2014 et qui, en 2020, a été frappée par la pire crise économique depuis 1945, voire 1929. Mais nous y reviendrons dans le débat organisé sur le budget supplémentaire.

Cette mandature a été très difficile entre les présidences HOLLANDE et MACRON, qui ont mis la pression sur les collectivités territoriales pour financer le déficit croissant de l'Etat français, pressions couronnées par la contractualisation obligatoire des relations financières entre l'Etat et les villes. C'est pour cela, au-delà de l'exemplarité budgétaire défendue par Emmanuel GRÉGOIRE pendant l'avant-propos du rapport financier, qui est une réalité et qui sans doute va être contestée par mes collègues suivants, ce qu'il faut souligner, c'est que la Ville de Paris a dû supporter un choc budgétaire d'une ampleur inégalée pour une collectivité territoriale. Paris a montré une résistance financière, mais qu'en sera-t-il pour la prochaine mandature qui commence par une crise économique historique ?

Revenons donc sur le bilan de ces cinq dernières années. La droite accuse souvent notre majorité d'avoir augmenté la dette de la Ville. C'est factuellement vrai. Mais il faudrait avoir l'honnêteté intellectuelle de rappeler en même temps que l'essentiel de la hausse de la dette est dû aux chocs budgétaires induits par tous les gouvernements depuis 2014, et même avant. Pour la première fois, la Ville est devenue contributrice nette du budget de l'Etat de 6 millions d'euros, comme l'a dit tout à l'heure Mme HIDALGO. L'impact cumulé depuis 2014 dépasse le milliard, auquel il faut rajouter 1,7 milliard de dette sociale : toutes les prestations sociales avancées - RSA, PCH, APA - par notre Ville et partiellement remboursées par l'Etat. Rien qu'en 2019, 279 millions d'euros n'ont pas été remboursés. Nous y reviendrons avec la présentation de notre vœu budgétaire relatif au remboursement de la dette de l'Etat à la Ville de Paris.

Toutes ces recettes en moins ont diminué notre épargne brute et nous ont obligés à financer nombre d'investissements pour l'avenir et pour lutter contre la crise écologique par la dette. Malgré cela, nous atteignons, en 2019, 671 millions d'épargne brute. Invariablement, c'est avec ce même souci de financer nos investissements que, durant cette mandature, nous avons assumé de défendre l'utilisation des baux emphytéotiques, et donc, les loyers capitalisés - 244,4 millions d'euros en 2019 - au lieu de céder notre patrimoine - 233,9 millions en 2019. Il vaut mieux toujours garder la propriété d'un bien et percevoir un loyer plutôt que de le céder.

Un rapport de décembre de la Chambre régionale des comptes sur la Z.A.C. des Batignolles, que j'avais déjà cité, nous donne raison. Les cessions ont été faites à des montants trop faibles, en plus d'une ristourne étonnante de 36 millions d'euros au promoteur immobilier, ce qui fait autant de recettes en moins pour la Ville.

Par ailleurs, un nouveau rapport, que nous verrons à ce Conseil, indique que la Ville de Paris a accepté aussi d'indemniser le concessionnaire du Parc des expositions de la porte de Versailles pour un préjudice de 263 millions d'euros non démontré. Nous devons être plus vigilants dans nos relations avec nos concessionnaires et privilégier la gestion directe ou à travers des EPIC, comme nous le faisons avec "Eau de Paris".

Plutôt que de critiquer l'endettement de la Ville, nous assumons sa trajectoire d'investissement pour laquelle les Parisiennes et les Parisiens ont voté en 2014 et ne nous ont pas sanctionnés en 2020. En revanche, nous n'assumons pas la frilosité de l'Exécutif lors de la mandature passée face à l'attaque de l'Etat contre l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales. Nous avons participé avec de nombreux élus, de droite comme de gauche, au rassemblement de l'Assemblée nationale pour protester contre la contractualisation des budgets des collectivités territoriales. Nous regrettons que Mme HIDALGO n'ait pas mené le front des maires contre cette mainmise des budgets municipaux par Bercy. Mais peut-être que la réunion de mardi dernier, de Tours, va inverser la donne. Nous verrons.

Par ailleurs, rappelons l'étude commandée par la Ville de Paris et l'O.F.C.E. sur l'importance de l'action économique de la Ville. Je reviendrai aussi tout à l'heure sur le débat sur le budget supplémentaire. Malgré le désengagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales, les villes et collectivités territoriales réalisent près de 70 % d'investissements publics civils. Selon l'O.F.C.E., une baisse de l'ordre de 25 % du volume annuel d'investissement sur la durée d'une mandature aurait des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité économique de la région et des destructions d'emplois de près de 50.000 équivalents temps plein, et une baisse du P.I.B. régional de 0,6 %.

Ce budget, avec 1,57 milliard consacré à l'investissement, n'a pas dérogé à ce principe qui doit être d'autant plus important dans cette mandature, où les villes devront jouer un rôle contracyclique pour éviter un effondrement économique de notre économie.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES. Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne maintenant la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Félicitations à tous mes collègues pour leur élection et merci à eux aussi pour leur confiance de m'avoir élue à la présidence de la Commission des finances.

Au risque de briser quelque peu la bonne humeur de rentrée et à cette première séance de mandature, je voudrais simplement mettre un coup de projecteur sur des indicateurs chiffrés très simples, peut-être bien moins réjouissants que les slogans et les concepts dont la majorité assure la promotion, mais qui témoignent malheureusement de l'absence totale de marge de manœuvre de la Ville de Paris, dont on s'est rendu compte au moment où, et ce n'est pas fini, elle a dû faire face à la crise et aussi pour préparer l'avenir.

Des indicateurs très simples. Les recettes de fonctionnement de ce compte administratif - c'est un peu un flash-back sur la gestion de la mandature précédente - les recettes de fonctionnement, elles ont augmenté d'environ 10 % en un mandat. Et au sein de ces recettes, c'est la fiscalité qui décolle. Sa part s'alourdit et elle augmente beaucoup plus vite que les recettes globales, contrairement à ce que l'on lit dans les journaux et entend dans les débats. Il n'y a pas eu de stabilité des taxes et des impôts à Paris, bien au contraire. C'est la fiscalité qui a galopé, et ce n'est pas près de s'arrêter si l'on en croit les déclarations conjointes, avec, certes, des mots différents de l'adjoint aux finances, Paul SIMONDON, et de Mme HIDALGO, les deux dans "Le Parisien" ce matin. Je rappelle qu'au sein des recettes de fonctionnement, la fiscalité pesait 65 % en début de précédente mandature et près des trois quarts en 2019. Tout ceci met en évidence des erreurs de gestion, toutes ces dépenses qui filent et qui ne reposent que sur la fiscalité et la dette.

Tous les produits des impôts ont augmenté, même les impôts directs. Donc, on joue beaucoup sur les mots quand on dit que l'on n'a pas réévalué les taux puisque l'on a réévalué les bases cadastrales. Et c'est vrai en particulier pour 2019, avec une progression de tous les impôts du quotidien pour les Parisiens et pour les entreprises. Je rappelle : plus 314 % des droits de stationnement, plus 138 % de la taxe de séjour, qui impacte un secteur hôtelier particulièrement frappé par la crise du Covid-19.

Vous l'avez souligné, Madame la Maire, avec d'autres mots : la Ville de Paris est désormais très dépendante des D.M.T.O., qui représentent près de 20 % de l'ensemble de ses recettes de fonctionnement. Et l'on a ce paradoxe d'un Exécutif qui dénonce, à raison, les effets de la spéculation immobilière, mais qui augmente en même temps les taux départementaux des D.M.T.O. depuis 2016.

Enfin, la question des loyers capitalisés : 1,1 milliard en 5 ans. Il s'agit d'argent futur puisque c'est 50...

On a un petit problème de micro. Je ne crois pas que ce soit ma voix.

... 50 à 60 ans de loyers des bailleurs sociaux, et cela pour financer des dépenses courantes annuelles. Donc, le principe même d'une mauvaise gestion.

Et des dépenses qui filent. Des dépenses qui filent. C'est la raison de tout cela. Tout le principe de gestion semble absent du côté de l'Exécutif, avec des dépenses qui, de toute manière, augmentent partout : des dépenses de gestion - plus 8 % en un mandat -, et en leur sein, des dépenses de personnel - 15 % en une mandature. Ce qui est hors de proportion avec l'amélioration éventuelle du service rendu aux Parisiens. 15 % en une mandature, c'est énorme. Et le budget supplémentaire suit la même tendance.

Résultat : on reprend l'endettement. Je rappelle : 61 % d'augmentation de la dette sur une mandature. Conséquence, bien sûr, des perspectives financières de la Ville, qui sont dégradées par les agences de notation, mais surtout, la charge qui s'alourdit pour les Parisiens, avec une charge d'emprunt qui pourrait très rapidement représenter jusqu'à l'équivalent de 2 plans de relance chaque année. Donc, c'est énorme. Ce sont les Parisiens qui trinquent.

Nous serons une opposition exigeante. Nous veillerons à ce que les besoins des Parisiens et les besoins de l'adaptation de la Ville aux nouveaux enjeux soient satisfaits. Mais cela suppose beaucoup plus d'efficacité dans l'action publique, beaucoup plus de rigueur et de clairvoyance dans la gestion de la dépense publique et la gestion des deniers publics.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 1ère Commission. Merci aussi d'avoir respecté votre temps de parole.

Je donne la parole maintenant à M. David ALPHAND.

**M. David ALPHAND**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen de ce compte administratif 2019 nous donne l'occasion de dénoncer vraiment une belle arnaque à Paris : celle de la fiscalité. Prenons quelques instants pour en parler.

Bien sûr, aucune métropole n'échappe à ce que l'on appelle "les légendes urbaines". Une légende urbaine, c'est un récit qui court de quartier en quartier, colporté par une rumeur sourde, sans que l'on ne sache vraiment trop son origine et encore moins s'il est même fondé. Infalsifiable, indémontrable, ce bruit peut finir par s'imposer comme une évidence, même s'il n'est au fond jamais plus qu'une supercherie.

A Paris, une légende urbaine circule : la Ville n'aurait pas augmenté ses impôts. Alors, il faut lui tordre le cou, à cette légende, et dès ce matin. On trouve, d'ailleurs, de nouveau cette légende et son affirmation dans l'avant-propos du rapport financier 2019, où l'on évoque la stabilité des taux d'imposition directs locaux, conformément à l'engagement pris par l'équipe sortante en 2014. L'ennui, c'est que cette affirmation ne renvoie pas à la réalité du poids de la fiscalité locale dans la vie des Parisiens. L'ambiguïté sur laquelle espère prospérer l'Exécutif réside dans la référence au taux facial. Effectivement, facialement, les taux n'ont bien souvent pas bougé. Encore heureux, d'ailleurs, étant donné la dynamique de l'assiette fiscale parisienne.

Car, pour accroître ses recettes fiscales jusqu'en 2019, la Ville a surfé sur un niveau de ressources plus élevé qu'ailleurs à Paris. Or, en finances locales, un grand principe ne doit jamais être oublié : la recette fiscale, c'est le produit d'un taux et d'une assiette. Une fois ce grand principe rappelé, les chiffres à Paris font mal. En 2014, le produit de la fiscalité locale était de 5,4 milliards d'euros. 6 ans plus tard, il culmine à 6,1 milliards d'euros. Soit un alourdissement de 20 %. Oui, 20 %. On est bien loin, reconnaissez-le, de l'affirmation péremptoire d'Emmanuel GRÉGOIRE sur la prétendue stabilité de la fiscalité à Paris. Les Parisiens prennent cher. C'est le moins que l'on puisse dire.

La charge fiscale menée par l'Exécutif contre les Parisiens ne fait guère de détail. Quand on occupe un logement à Paris, le produit de la taxe d'habitation bondit de 15 % entre 2014 et 2019. Si l'on est propriétaire, les choses s'aggravent encore : plus 9 % pour la taxe foncière sur la même période. Et n'espérez pas une exonération ou un allègement du fait de la saleté avérée des rues à Paris. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a aussi augmenté de 9 %. Cela dit, les particuliers contribuables parisiens pourraient s'estimer heureux, car, pour les hôteliers, c'est bien pire encore. La taxe de séjour a grimpé de 138 %, alors même que ce secteur a souffert, on le sait : les "Gilets jaunes", les grèves des transports, les conséquences du Covid-19.

A chaque réforme de la taxation, une augmentation. C'est peut-être là le génie de la fiscalité de l'Exécutif parisien, d'ailleurs. Ainsi en est-il de la réforme des tarifs de stationnement. Ces droits, amendes ou fourrière ont littéralement perforé le plafond, avec une hausse de 314 %. La réforme des tarifs de cantine : pas en reste non plus. En créant les tranches 6 et 7, l'Exécutif s'en est pris une fois encore aux familles. En 6 ans, finalement, les coups de bambou se sont multipliés, au point de ne pas être étranger à l'exode des familles et des Parisiens hors de la capitale.

Mais si vous avez aimé 2014-2020, mes chers collègues, vous allez adorer 2020-2026, car la Maire Anne HIDALGO a déjà oublié les promesses de la candidate. Voilà en effet que son adjoint en charge du budget prépare les esprits. Sous couvert de Covid-19, de nouveaux impôts vont débouler. Pour être franc, nous redoutons déjà votre créativité fiscale foisonnante. Qui seront les prochaines victimes ? Les deux-roues ? Les propriétaires de smartphones ? Les conducteurs de S.U.V. ? Nous en frémissons par avance.

Pour notre part, nous serons très vigilants au cours de cette mandature sur l'ensemble de ces sujets. Car il n'y a pas d'argent public, il n'y a que l'argent des contribuables.

Et pour finir, Madame la Maire, vous avez nommé un adjoint à la finance verte. La finance verte, c'est tellement très intéressant.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

**M. David ALPHAND**. - Mais vous auriez grand intérêt - et j'en conclurai par-là - à commencer à vous intéresser aux finances qui sont dans le rouge.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Dernière oratrice pour cette première discussion : Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mais quel accueil !

Eh bien, écoutez, mes chers collègues, félicitations à toutes et tous. On vient d'avoir une critique très libérale, ultralibérale même, du budget de la Ville. Eh bien, je vous propose maintenant une critique rouge et verte de la Ville, parce que, voyez-vous, ces couleurs rouge et vert, pour moi, elles vont de pair.

Alors, mes chers collègues, dans ce compte administratif, vous vous félicitez d'une gestion encore plus austère que celle exigée finalement par la contractualisation imposée par Emmanuel MACRON. Quand la contractualisation macronienne n'exige, par exemple, pas plus de 1,14 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, vous, vous les avez contraintes à 0,24 %. Quand la contractualisation exigeait une capacité d'endettement sur 12 ans, vous, vous la réduisez à 8,77 années. Mais pour quel résultat ?

Quand prendrez-vous enfin conscience que la dette écologique et sociale doit être bien plus prise en compte que toute cette dette préparant l'avenir. La leçon à tirer de la crise sanitaire, c'est qu'il y a de bonnes dépenses, des investissements nécessaires. Et quand on ne les fait pas, et bien, on est d'autant plus fragilisés face aux crises. Oui, il faut de bonnes dépenses. Celles qui permettent à nos services publics de répondre à ce genre de crise en ayant, par exemple, dans les hôpitaux, un nombre de lits suffisant, mais aussi un nombre d'assistants sociaux permettant d'accompagner toutes celles qui subissent la crise sociale. Et aussi réaliser que toutes celles et ceux qui ont travaillé et fait fonctionner Paris pendant la crise, eh bien, sont celles et ceux qui n'ont même pas les moyens de vivre dans

Paris, et qu'il faut absolument leur permettre de revenir vivre dans Paris, et que c'est une question éminemment sociale et éminemment écologique, et qui est le cœur du problème de notre capitale.

Non seulement vous compressez les dépenses de fonctionnement, mais vous ne le faites même pas par manque de budget. En effet, le résultat de fonctionnement est de 950 millions d'euros, dont 395 millions d'euros au titre du seul exercice 2019, soit 950 millions d'euros - presque un milliard - non utilisés qui pourraient financer des services publics, des aides sociales, des emplois publics utiles à l'intérêt général, social et écologique. Ce que vous appelez "une gestion saine des finances", c'est surtout un grand gâchis au nom, finalement, d'une logique austère. L'encours de la dette diminue aussi, pour l'année 2019, de 39 millions d'euros, alors qu'il est plus qu'urgent d'assumer un plan de dépenses pour l'avenir à la hauteur de l'enjeu climatique, par exemple en engageant la rénovation thermique du parc social dans son intégralité en une mandature, et non à repousser jusqu'à 2050 cet engagement essentiel.

Résultat : on brade le foncier pour de la bétonisation spéculative privée. Paris se vide de ses habitants, et d'abord, de ses classes populaires. On y meurt dans la rue, car la lutte contre la grande exclusion ne dépasse pas les engagements nécessaires. On y laisse des mineurs sans-abri et sans prise en charge, alors que c'est la responsabilité du département. On y respire toujours aussi difficilement, avec plus de 4.000 décès prématurés par an du fait de la pollution, et l'on y suffoque chaque été, surtout dans les quartiers populaires, où les espaces verts de pleine terre se réduisent quand il faudrait au contraire les étendre.

Alors, vous vous présentez comme d'excellents gestionnaires. Et bien, je ne suis pas d'accord parce que votre bilan n'est pas à la hauteur de l'enjeu social et écologique. Et surtout, la privatisation, la vente de la Ville aux intérêts privés a été accentuée lors de cette précédente mandature. Et c'est même souvent une braderie de gâchis d'argent public. Indigo, par exemple, se gave sur le dos des contribuables en encaissant les bénéfices de la gestion des parkings municipaux. Engie se gave sur la surfacturation du chauffage urbain en faisant des travaux en dépit du bon sens. Que dire des fausses facturations de Streeteo sur le stationnement, des fiascos de Vélib' qui continuent ? Sans parler d'Unibail. On aura l'occasion d'en reparler dans cette séance. Mais vous avez fait purement et simplement un cadeau de 260 millions d'euros, soit, à titre d'exemple - exactement, minimum - l'équivalent de la quasi-totalité du budget alloué à l'aide sociale à l'enfance chaque année.

Je m'abstiendrai sur ce compte administratif, car il s'agit d'une exécution. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'exécution de vos budgets. Mais j'assume voter contre vos budgets. Donc, je m'abstiendrai sur ce compte administratif.

Mais j'espère sincèrement qu'avant la fin de cette mandature, on puisse avancer dans ce débat et prendre conscience de l'urgence sociale et écologique que connaît notre ville, et que l'on sorte de cette logique idéologique comptable austère pour prendre la mesure que la bifurcation écologique de Paris nécessite une tout autre orientation budgétaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Nous passons maintenant au projet de délibération DPE 5 - DFA relatif au compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau.

Et je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais reprendre les bonnes habitudes sur une intervention sur le budget annexe de l'eau, qui nécessite de la part de l'adjoint deux réponses sur deux axes différents assez techniques, mais qui me paraissent importants à soulever. Nous avons, sur ce budget, un excédent cumulé qui est de 3,1 millions d'euros, avec un excédent sur cette année de 205.000 euros, et il est précisé, à la fin du projet de délibération, que vous allez affecter à titre exceptionnel au budget général la somme de 2,5 millions d'euros. C'est une somme qui est consacrée - et vous l'expliquez, d'ailleurs, compte tenu de l'impact sanitaire et des impacts économiques et sociaux de la crise du Covid-19 - au fonds de solidarité pour le logement. On sait que le fonds de solidarité pour le logement est abondé en partie par les acteurs de l'eau. Mais j'ai deux questions à soulever sur ce point.

Le premier, c'est que le budget annuel et le montant des dépenses annuelles qui sont inscrites au compte administratif 2019 est de 2,7 millions d'euros, ce qui veut dire que les marges de manœuvre du budget annuel de l'eau sont amputées quasiment d'un an en passant cette somme de 2,5 millions d'euros au budget général pour le fonds de solidarité logement. Et l'on sait qu'il peut y avoir d'ailleurs un certain nombre de priorités, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique pour le rafraîchissement de la ville, et un certain nombre d'études, notamment sur l'usage de l'eau non potable, de subventions et de conventions, et que, même dans le cadre de la crise du Covid-19, nous avons vu que les analyses, et notamment le suivi sur l'eau, étaient particulièrement importantes, et que cette somme aurait donc pu être consacrée à des actions purement fléchées eau.

La deuxième question que je vous pose est l'utilisation sur le fonds de solidarité logement, puisque, ce que l'on ne sait pas, c'est si ces 2,5 millions d'euros vont abonder seuls le fonds de solidarité logement ou si les autres acteurs qui ont la possibilité d'abonder - je pense notamment aux bailleurs sociaux, je pense notamment à la C.A.F. ; la régie "Eau de Paris" le fait pour ce qui la concerne et les autres acteurs de l'eau également - mais est-ce qu'il va y avoir un abondement ou est-ce que, simplement, cette somme de 2,5 millions d'euros prélevée sur le budget de l'eau et qui sera versée sur le budget général au titre du F.S.L. sera, je dirai, pour solde de tout compte ?

Deux précisions techniques qui me paraissent importantes compte tenu du montant et, comme je vous le disais, du fait que nous allons transférer l'équivalent d'une année budgétaire de ce budget annuel de l'eau.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT. Merci pour votre propos synthétique.

Nous passons maintenant au projet de délibération PP 32 relatif au compte administratif 2019 du budget spécial de la Préfecture de police.

Deux orateurs inscrits.

Et je donne tout d'abord la parole à Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le projet de délibération sur le compte administratif 2019 du budget spécial de la Préfecture de police, le budget primitif 2019 est qualifié de budget de stabilité. C'est cette stabilité budgétaire qui ne correspond pas aux besoins de la Préfecture de police. Et vous savez que notre groupe fait de la sécurité au sens large, évidemment, une priorité. Or, le compte administratif 2019 révèle que les moyens alloués ont été en baisse de 0,3 % et que, s'ils augmentent de 0,92 % pour la brigade, ils baissent, en revanche, de 1,9 % pour les administrations parisiennes et les services communs.

Cette moyenne en trompe-l'œil, en quelque sorte, révèle, et a fortiori si l'on ajoute le 1,69 million d'euros, somme assez ridicule, inscrit au budget supplémentaire du budget spécial sur un budget de plus de 700 millions d'euros, le sacrifice - et le mot convient - patent des services administratifs de la Préfecture de police par la Ville, alors que ce sont pourtant des dépenses obligatoires. La paupérisation de ces services pourtant essentiels, et l'on a vu récemment, par exemple, le rôle joué par l'Institut médico-légal, est engagée depuis déjà plus d'une dizaine d'années. En 2019, toujours, la Ville a imposé à la Préfecture de police une baisse de sa masse salariale sans précédent de 6,3 %, alors que la Ville augmentait la sienne de 1 % et ses effectifs de 2,6 %. Et alors que le budget spécial ne pèse que 3 %, ce qui est assez modeste dans le budget de la Ville, sa contribution à ce budget diminue pourtant encore, passant de 43 % à moins de 39 %.

Il nous est, de plus, indiqué que le résultat cumulé 2018-2019 devrait diminuer fortement à l'issue de l'exercice 2020. Donc, avec quoi finance-t-on les dépenses nouvelles pourtant obligatoires ? La Préfecture de police sera-t-elle contrainte, une nouvelle fois, de rogner sur des services qui, pourtant, se dégradent déjà d'année en année ? J'ajouterai, pour faire bonne mesure, que les crédits de paiement de la section d'investissement du budget supplémentaire diminuent de 2,5 millions d'euros pour l'administration générale.

Et si les services administratifs de la Préfecture de police sont très maltraités, et ne remplissent donc plus de façon optimale les missions qu'ils doivent aux Parisiens, je voudrais aussi alerter notre Conseil sur l'état de la Brigade des sapeurs-pompiers puisque n'y sont inscrites que, là aussi, des sommes dérisoires pour elle au budget supplémentaire, qui ne couvrent finalement que les dépenses Covid-19. Je vous le dis sans ambages : la brigade, mes chers collègues, frise le "burn-out". Conçue pour assumer 450.000 interventions maximum, elle tangente, depuis plusieurs années déjà, les 500.000, et le format de la brigade ne convient donc plus. La brigade est en surchauffe opérationnelle et les évolutions à venir, chacun le sait, vont aggraver la situation : augmentation du vieillissement de la population, métro du Grand Paris, Jeux Olympiques, crue centennale, risques d'attentats et directive européenne sur la réduction du temps de travail, déjà d'ailleurs appliquée dans la police et la gendarmerie, plus le Covid-19. Il faut donc revoir à court terme son périmètre d'intervention sous peine de ne plus pouvoir tenir son haut niveau d'engagement. Avec la médicalisation de la prise d'appels, les interventions identifiées comme non-urgentes doivent être absolument réorientées vers les autres acteurs grâce à la mutualisation des centres d'appels.

Je rappelle que le déplacement d'un V.S.A.V., véhicule de secours aux victimes, coûte cinq fois plus cher qu'un taxi. 30.000 interventions pour alcoolisme festif sont inadmissibles et devraient être facturées, par exemple. C'est un luxe que ne peut plus se permettre la brigade sans mettre en danger les interventions réellement urgentes. A certaines heures, il faut savoir, mes chers collègues, que dix véhicules, sur toute la zone de la brigade, restent disponibles, non pas décalé, et 50 jours par an la brigade ne serait pas en mesure de faire face à une crise majeure. Je voudrais aussi, d'ailleurs, dénoncer une agression de pompiers tous les cinq jours à Paris.

Après le recrutement des 155 pompiers du "Plan triennal", gelé malheureusement en 2014, et le recours aux réservistes, seul le "Plan de modernisation" de 200 millions d'euros 2020-2029, en 16 mesures de renforcement de la brigade, et le doublement du rythme de réhabilitation des casernes, avec 100 millions d'euros sur 10 ans,

permettraient de préserver ce modèle que le monde entier nous envie - vous le savez bien - et de fidéliser aussi les pompiers, dont la moitié ne renouvelle pas leur engagement. Effectivement, la fidélisation des pompiers doit être une priorité. Pourquoi ? Avec un salaire de 1.700 euros pour 3.120 heures par an, contre 3.200 euros - près du double - pour 1.607 heures par an dans les SDIS, c'est-à-dire moins, il est en effet illusoire de pouvoir se loger, par exemple, convenablement dans le parc privé parisien, et c'est un appel pour le recrutement des pompiers parisiens dans les SDIS provinciaux. La Ville doit aussi mobiliser davantage son contingent de logements pour loger ceux qui la protègent - c'est un autre de nos engagements - voire en prenant en charge les coûts de transport.

Pour conclure, oui, la brigade est à la croisée des chemins. Même si la Ville a consenti un effort budgétaire ces dernières années, bien sûr, aujourd'hui, c'est un nouveau format qui s'impose pour faire face aux défis considérables de l'avenir. Et les bons sentiments doivent absolument, dès le budget de 2021, mes chers collègues, se traduire en engagements concrets respectant le "Plan de modernisation", faute de quoi c'est la protection des Parisiens qui en pâtira.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne maintenant la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chèr.e.s collègues, ce compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police est la dernière étape du processus budgétaire entamé sous la précédente mandature. Le groupe Ecologiste espère et agira pour que cette dernière étape, mais surtout pour que le mandat qui s'ouvre devant nous, soit celui d'un réinvestissement massif, particulièrement à destination de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. La démultiplication des crises et des mobilisations des soldats et des soldates du feu a rappelé leur rôle central au sein de notre service public de sécurité et de sûreté. Qu'elles et ils en soient une nouvelle fois remerciés. Leur courage est souvent notre salut et il doit être reconnu, mais surtout accompagné.

Après des années marquées par la surmobilisation de la brigade et leur réactivité face à des conditions exceptionnelles - crises, mouvements sociaux, incendie de Notre-Dame de Paris ou, plus récemment, crise sanitaire du Covid-19, après les remerciements et les symboles indispensables - il est temps d'apporter les moyens nécessaires au plus du demi-million d'interventions annuelles. C'est l'un des objectifs du "Plan de modernisation" que mon collègue, orateur précédent, ne peut pas tout à fait ignorer. Ce réinvestissement devra permettre l'amélioration des conditions de travail, y compris la réduction du temps de travail et le relèvement indiciaire, comme l'efficacité des opérations, car aucune des interventions de la brigade ne relève du luxe.

C'est dans ce sens que les Ecologistes étaient intervenus lors des six années précédentes, notamment grâce au travail de Pascal JULIEN, et c'est bien dans ce sens que nous agirons pour les six prochaines années.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Vous avez terminé ? Ah, pardon, excusez-moi. Vous avez perdu votre texte, c'est ça ? Vous voulez le rechercher ? Non, c'est fini. D'accord. Excusez-moi, je ne voulais pas vous couper trop rapidement.

Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Pour répondre aux différents orateurs, je vais donner la parole à Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, pour cinq minutes.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour commencer cette partie budgétaire de ce Conseil, je remercie Emmanuel GRÉGOIRE qui a assuré la mission de conduire les finances de la Ville dans les dernières années, ainsi que les services de la Direction des Finances et des Achats qui ont préparé ce compte administratif, tout comme le budget supplémentaire qui nous sera soumis ensuite. Quelques mots sur ce compte administratif.

Il permet d'examiner les résultats de la gestion de 2019 au regard de l'ensemble des crédits ouverts et de comparer la gestion 2019 aux précédentes. Le rapport financier présente dans le détail le budget alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée, et il permet de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes.

Après notre période de campagne, c'est un exercice de transparence indispensable. C'est un exercice démocratique qui permet aussi de revenir aux réalités des comptes de la Ville plutôt que certains discours relativement fantasmés que l'on a pu entendre pendant la campagne. Il y a aussi, derrière ce compte administratif et son miroir comptable, le compte de gestion, un grand travail de mise à jour après la fusion Département-Ville des écritures budgétaires de la Ville. Ce travail assez aride a été mené avec le directeur régional des finances publiques. Il a permis aussi un accord sur l'état précis des actifs et du patrimoine de la Ville. C'est une première étape dans le processus de certification des comptes dans lequel la Ville est lancée.

Que révèle ce compte administratif ? C'est la situation telle qu'elle est en décembre 2019, donc, finalement, à la fin de la mandature 2014-2020 presque, en tout cas la situation pré-crise sanitaire. Ce sont d'abord des dépenses

de fonctionnement qui sont maîtrisées, avec une évolution très légère sur l'année 2019. Ce sont des dépenses de péréquation qui ne cessent d'augmenter, la solidarité avec les autres territoires. Elles ont doublé sur la mandature, passant de 300 à 600 millions d'euros. Ce sont des recettes de dotations qui sont en chute. C'est le fameux effet ciseau, que nous avons connu dans la dernière mandature, avec des dotations de l'Etat en particulier qui ont été divisées par deux, qui sont passées de 1.300 à 600 millions d'euros. Si l'on regarde les grandes masses, on ne peut pas ne pas commencer par cet effet-là majeur, qui a été l'une des contraintes de l'exercice budgétaire de la dernière mandature. C'est enfin, parmi les recettes, une stabilité, une réelle stabilité des taux d'imposition, quelles que soient vos manières d'essayer de le raconter autrement. Les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 2014 pour l'imposition directe.

Bien sûr, il y a d'autres taux qui ont été modifiés pour l'imposition indirecte. Peut-être pouvons-nous revenir à une forme de réalité par-là. J'ai entendu parler de la taxe de séjour. Pense-t-on vraiment que la crise du tourisme est liée au fait que, dans l'hôtellerie de luxe, dans les palaces, on ait mis une taxe de séjour de 4 euros par nuit ? Est-ce que c'est cela le sujet ? Je pense que cela n'a rien à voir avec les difficultés, on peut se le dire.

Les droits de mutation : le Département de Paris n'a aucune originalité en la matière. Il a mis le taux sur les droits de mutation au même niveau que tous les autres départements de France. Et après, il y a derrière ce que vous appelez "des augmentations de fiscalité" : les recettes de stationnement, qui consistent, en fait, à avoir réorganisé notre stationnement pour que les resquilleurs paient effectivement ce stationnement. Je n'appelle pas cela une hausse de fiscalité, simplement un respect de ce qui est dû par tous ceux qui utilisent l'espace public.

Ensuite, j'entends vos encouragements à la créativité, au génie fiscal, je crois, et j'ai entendu même vos suggestions, Monsieur ALPHAND. Je ne sais pas s'il est utile de se caricaturer en défenseur de la droite S.U.V., comme vous le faites, mais après tout, pourquoi pas ? Vous risquez de donner des idées.

Ce que révèle aussi ce compte administratif, ce sont avant tout des capacités de financements propres qui permettent de conforter nos investissements, avec une épargne brute à plus de 500 millions d'euros, et puis une dette, une dette stabilisée à 5,9 milliards d'euros et en légère baisse sur l'année 2019. C'est bien le sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Madame la Présidente, si vous voulez laisser Paul SIMONDON répondre. On ne s'interpelle pas de cette sorte en salle du Conseil de Paris.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Madame DATI, je vous propose que l'on puisse échanger calmement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - En l'occurrence, les orateurs de votre groupe n'ont pas été interrompus. Voilà. Donc, parallélisme des formes, comme on dit.

Allez-y, Paul SIMONDON. Poursuivez votre propos.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - La campagne... La campagne municipale est terminée.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Madame la Présidente, laissez terminer Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - La campagne municipale est terminée.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Les autres campagnes qui pourraient vous intéresser n'ont pas tellement cours ici.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Allez.

Paul SIMONDON, terminez votre intervention. Je vous donne un supplément de parole. N'écoutez pas, donc, les propos qui sont tenus sur votre gauche, et poursuivez.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Ce que révèle ce compte administratif sur la mandature 2014-2020, c'est avant tout une situation saine. C'est très important de le voir parce que c'est sur cette situation que l'on a pu construire la stratégie pour 2020 de réponse à la crise, et c'est grâce à la bonne gestion pendant la dernière mandature que Paris a pu être au rendez-vous de la gestion de crise, comme on va le voir dans le budget supplémentaire.

A propos du budget de l'eau, pour répondre à votre question, il est structurellement en excédent. Il est inutile de le thésauriser. La reprise est utile. En l'occurrence, vous aurez des compléments d'information sur le fonds de solidarité logement par Ian BROSSAT. Mais il n'est absolument pas en danger. Je peux laisser mon collègue Dan LERT compléter. Et puis, enfin, je vais laisser Nicolas NORDMAN, peut-être, sur le budget de la Préfecture de police s'il souhaite le compléter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Paul SIMONDON.

Je rappelle qu'il y a des règles qui nous sont communes, qui sont de ne pas interrompre les orateurs puisque la possibilité de se répondre est prévue par le Règlement intérieur du Conseil de Paris, et je pense que les présidentes et présidents de groupe doivent naturellement montrer l'exemple.

Je donne maintenant la parole à Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de la sécurité et de la police municipale, pour cinq minutes.



**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui a été dit par les différents orateurs. Je voulais simplement profiter de cette première intervention, d'abord pour saluer le travail qui est réalisé par les services de la Ville de Paris et ceux de la Préfecture de police, notamment sur ces sujets budgétaires qui vont nous amener régulièrement, évidemment, à rendre compte en Conseil de Paris de ces questions. Je voulais également témoigner, en notre nom à tous, de la confiance que nous avons envers les agents de la Préfecture de police, les agents de la B.S.P.P. qui réalisent à Paris un travail considérable et absolument indispensable. Et donc, je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée de le souligner pour les en remercier.

Le compte administratif a été, comme l'ont souligné quelques-uns des orateurs précédents, et je voudrais m'associer tout à fait aux mots qu'ils ont prononcés au regard notamment de l'évolution des missions de la B.S.P.P. C'est un sujet évidemment majeur. La B.S.P.P. est, sur le terrain, mobilisée. Elle l'a été ces dernières semaines, beaucoup notamment dans la période de crise que nous venons de vivre.

Monsieur GOUJON, vous avez indiqué, et vous l'avez souligné - et je vous en remercie - les efforts considérables qui ont été réalisés ces dernières années par la Ville pour accompagner cette évolution du budget de la B.S.P.P. Bien évidemment, compte tenu de l'augmentation des interventions, elles sont en augmentation croissante ces quelques dernières années, mais aussi de la situation et des risques de crises de ces prochaines années, la Ville de Paris s'est engagée aux côtés de la B.S.P.P. et de la Préfecture de police dans un plan ambitieux d'accompagnement et de modernisation. Vous l'avez souligné également. Et donc, à la fois, dès 2019, ce compte administratif en est l'illustration. Mais aussi, cela a été voté en décembre dernier à l'occasion du budget 2020, nous allons poursuivre cet accompagnement pour permettre évidemment à la B.S.P.P. de pouvoir faire face aux difficultés, faire face aux crises, faire face à la multiplicité des interventions. Et donc, je le redis ici et je souhaite, pour terminer, indiquer que, bien évidemment, nous accompagnerons ces efforts dans les années à venir et, bien sûr, c'est tout à fait indispensable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Dan LERT ? Voilà.

Dernier adjoint à qui je vais donner la parole, Dan LERT, pour répondre à Jean-Didier BERTHAULT sur les questions ayant trait au budget de l'eau.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en réponse à mon collègue Jean-Didier BERTHAULT, comme vous le savez, le service de la distribution de l'eau a été confié à "Eau de Paris", établissement chargé de la distribution de l'eau à l'utilisateur et de l'entretien du réseau, qui a un budget autonome. La Ville a toutefois maintenu un budget annexe de l'eau pour les dépenses consacrées aux analyses et études de l'eau demandées à "Eau de Paris", aux dépenses liées à la coopération à l'international, aux dépenses de mise à disposition de locaux et de masse salariale de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Ces dépenses sont couvertes par la redevance dite "part communale" prélevée sur la consommation des usagers et versée par "Eau de Paris". Le budget annexe de l'eau comporte essentiellement une section de fonctionnement. Ce budget annexe de l'eau est structurellement excédentaire, comme l'a rappelé mon collègue Paul SIMONDON.

Comme chaque année, il nous faut adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'eau. Il s'agit des projets de délibération DPE 5 et 6. Leur analyse fait ressortir cet excédent cumulé d'un peu plus de 3 millions d'euros. Il vous est proposé d'affecter cet excédent cumulé et constaté sur plusieurs années, qui n'ampute absolument pas le budget 2020, au compte administratif 2019, au fonds de solidarité logement pour 2,5 millions d'euros, fonds qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement : loyer, facture d'eau, d'électricité et de gaz. Et donc, il est à prévoir qu'il sera particulièrement sollicité dans les mois à venir avec la crise. En prenant ces 2,5 millions d'euros, nous remettons à plat, en résumé, cet excédent cumulé en l'attribuant au F.S.L. Les 616.000 euros restants serviront notamment à financer des études dans le cadre du "Plan Baignade".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dan LERT. Merci, Monsieur le Maire.

Je donne enfin la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les remarques que vous faites sur le compte administratif sont tout à fait pertinentes, mais doivent être resituées dans les présentations du budget primitif 2020, que vous avez voté, et le budget supplémentaire, que vous ne tarderez pas, du moins je l'espère, également à approuver. Je m'explique.

D'abord, ce sont les documents administratifs que je présente, les documents budgétaires, pardon, que je présente, puisque la singularité de mon rôle est d'être votre Exécutif sur ce budget supplémentaire. Vous avez noté, d'abord sur le compte administratif, que nous avons fait un sérieux effort de rigueur, en diminuant l'excédent d'investissement. C'est un reproche assez justifié qui était fait par votre Assemblée à la Préfecture de police, d'avoir

un excédent d'investissement qui augmentait d'année en année. Donc, cette fois-ci, en 2019, il baisse de 4,8 millions d'euros. Et donc, il n'est plus, si j'ose dire, que de 18 millions d'euros, 18 millions d'euros dont 15 de ces 18 vont, dans le budget supplémentaire qui va vous être présenté, être utilisés au profit de la B.S.P.P. Donc, on voit bien qu'il y a, dans l'effort de rigueur, aussi un maintien de la volonté d'investissement, que vous aviez manifestée pour la B.S.P.P.

Et, bien évidemment, le compte administratif 2019 ne fait que constater finalement le premier mouvement en direction de la B.S.P.P. que vous avez acté, mais il faut se rappeler qu'en budget primitif 2020, vous avez voté une augmentation de 18 millions d'euros des crédits pour la B.S.P.P., constituant en quelque sorte la première étape de ce plan de mise à niveau tout à fait justifié. Ce qu'a dit M. GOUJON est parfaitement exact sur les sur-sollicitations - je les appelle comme cela - de la B.S.P.P. et des pompiers placés sous mon autorité. Il n'en reste pas moins vrai, même si le compte administratif 2019 ne le manifeste pas, mais c'était l'équation budgétaire qui vous a été présentée au BP 2020, que cela se fait, cet effort pour la B.S.P.P., dans le cadre d'une stabilité absolue des administrations parisiennes, qui n'est pas facile, je le reconnais, puisque l'on sait que le G.V.T., par exemple sur le titre 2, provoque des augmentations, qu'il faut absorber dans le cadre d'une enveloppe constante. Mais j'ai accepté cet effort budgétaire car je crois que la priorité absolue est celle de la B.S.P.P. Et je vous donne acte du fait que cette stabilité n'est pas possible éternellement. Je ne sais pas ce qui est éternel dans cette vie, mais c'est vrai que c'est un effort particulièrement difficile. Et l'on verra bien...

Sur l'éternité, Madame la Maire ? Ah, c'est une question un peu métaphysique dont j'aurai plaisir à discuter avec vous, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit à notre ordre du jour.

Donc, le BS qui va vous être présenté dans quelque moment va acter ces augmentations. Je peux vous assurer que je serai particulièrement vigilant sur le "Plan de modernisation" de la B.S.P.P. Je sais qu'il fait l'objet d'un absolu consensus entre nous tous, toutes tendances confondues - verte et rouge, j'ai entendu tout à l'heure, même si, pour moi, le vert et le rouge évoquent plus la Légion étrangère que des prises de position politiques - mais toutes tendances confondues, vous êtes d'accord en la matière et cela me paraît être essentiel. Et je peux vous assurer que j'y veillerai.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet de police.

Je fais à nouveau un rappel au règlement. Merci de ne pas interrompre les orateurs, que ce soient des élus de notre Assemblée ou a fortiori M. le Préfet de police. Non, écoutez, ce n'est pas le problème de savoir si c'est gentil ou pas gentil. Pour Paul SIMONDON, c'était quand même un peu moins gentil. Et puis, je me dis, en voyant évidemment Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement et M. le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, que lorsqu'ils président leur Conseil d'arrondissement, je ne suis pas certain qu'ils soient aussi ouverts à des interventions et à des interpellations.

Mes chers collègues, je vous demande votre attention puisque nous allons procéder à un certain nombre de votes successifs, puisque nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville de Paris.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24 relatif au compte administratif de la Ville de Paris, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23 relatif au compte de gestion du DRFIP de la Ville de Paris, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22 relatif au compte administratif des Etats spéciaux d'arrondissement, pour l'exercice 2019.

Vous ne votez pas vos états spéciaux ? Enfin, je dis cela. Sur vos états spéciaux, vous avez le droit de vous abstenir, bien entendu. Tout est possible, mais j'en suis surpris. Excusez-moi de marquer mon étonnement. Bon.

Qui est pour ?

La Majorité.

Contre ?

Abstentions ?

L'opposition.

Tout est clair.

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 21 relatif au compte de gestion du DRFIP des Etats spéciaux d'arrondissement, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 2 - DFA relatif au compte administratif 2019 du budget annexe du service technique des TAM.

Qui est pour ?

Contre ?

Très bien. On va supprimer les TAM. Non, je plaisante.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DILT 2 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 3 - DFA relatif au compte de gestion 2019 du budget annexe du service technique des TAM.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DILT 3 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 5 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 6 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 3 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 3 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 4 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 58 relatif au compte administratif et au compte de gestion du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DASES 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 32 relatif à l'approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police, pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, PP 32).

Adopté à l'unanimité, Monsieur le Préfet de police !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 31 relatif à l'approbation du compte de gestion de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police, budget spécial de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, PP 31).

Mes chers collègues, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : tous les comptes administratifs et de gestion pour l'année 2019 sont adoptés.

Je vous en remercie.

Je vais suspendre la séance, mais une suspension sur place, pour donner le temps à Mme la Maire de Paris de venir nous rejoindre et de pouvoir reprendre la présidence de séance. Donc, restez à vos places. Je pense que tout cela ne va pas être long.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue une minute, est reprise sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, merci. Nous reprenons la séance. Merci, Monsieur le Président de cette séance.

### **Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.**

#### **2020 DFA 20 - Règlement budgétaire et financier 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous abordons à présent l'examen du budget supplémentaire. Ce débat intégrera, bien sûr, le budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2020, et le budget supplémentaire emploi, ainsi que les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, les TAM, l'eau, l'assainissement, les établissements de l'ASE, la Préfecture de police également.

Donc, je vous demande, évidemment, de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation. Je vous rappellerai à l'ordre si ce n'est pas le cas. Ce temps intégrera aussi la présentation des amendements et des vœux. Je vous informe, je vous précise, conformément à la conférence d'organisation, qu'il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter des amendements et des vœux au moment des votes. Donc, c'est dans vos interventions liminaires que vous devez donner votre avis sur ces sujets-là.

Et je donne la parole au premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, le projet de budget supplémentaire dont nous discutons ce matin s'inscrit bien évidemment dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique que le monde entier traverse et auquel notre ville n'échappe pas. Il est, à ce titre, totalement inédit et reflète une partie du choc que cette crise

provoque, alors que nous avons voulu, ces dernières années, avoir des budgets supplémentaires qui soient purement techniques et qui ne viennent pas remettre en cause les choix de l'année. Mais, cette année, c'est un véritable budget supplémentaire de combat que nous nous apprêtons à voter, car, comme depuis le début de la crise, la Ville de Paris a réagi avec volontarisme et sans tarder pour faire face à la crise, aider les plus fragiles et protéger les Parisiens.

Avant tout, ce budget de combat n'aurait pas été possible s'il ne s'appuyait pas sur des finances parisiennes solides. Je veux ainsi remercier Emmanuel GRÉGOIRE, qui était adjoint aux finances jusqu'à récemment, d'avoir veillé avec autant de sérieux sur les recettes comme sur les dépenses de la Ville. C'est grâce à ce travail que nous avons pu encaisser une partie du choc budgétaire que la crise provoque. Et j'ai toute confiance en Paul SIMONDON pour poursuivre ce travail avec un grand sérieux.

C'est bien parce que la Ville de Paris est bien gérée que son épargne brute a augmenté, que ses taux d'imposition sont stables depuis plus de 10 ans, que des efforts considérables ont été faits pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public performant, que de nouvelles recettes ont été trouvées depuis 2014. C'est bien pour toutes ces raisons que nous pouvons aujourd'hui présenter un budget qui repose sur des fondamentaux solides et qui nous permettent d'augmenter considérablement notre effort budgétaire. Sans cela, ce budget n'aurait pas été possible.

La Ville de Paris n'a jamais cessé d'investir depuis 2001, portant même le programme d'investissement de la mandature précédente à 10 milliards d'euros. Car, oui, nous en sommes convaincus, l'investissement des collectivités est essentiel pour l'économie. Nous ne devons pas cesser d'investir, contrairement à ce que de nombreuses collectivités ont fait, par choix ou par contrainte, car ce serait alors l'emploi, l'investissement et la préparation de l'avenir qui seraient sacrifiés.

Mais pour que Paris conserve ses capacités d'investissement, il ne faut pas non plus que l'Etat accentue l'effet ciseau sur les collectivités, comme c'est malheureusement devenu l'usage. Or, l'augmentation des péréquations, comme la baisse des dotations budgétaires, se poursuit cette année, comme c'était le cas avant et comme si de rien n'était. Et malgré les discours du Gouvernement, le fossé se creuse aujourd'hui puisque l'Etat a prévu de verser 4,5 milliards d'euros aux collectivités locales, lorsque le manque à gagner s'élève pour elles à 7 milliards d'euros. Et à Paris, alors que le coût de la crise s'élève à 565 millions d'euros, l'Etat n'a prévu de prendre à sa charge, pour l'instant, que 17 millions d'euros, soit simplement 3 %.

C'est à la fois injuste et inacceptable, d'autant que l'addition risque d'être encore plus salée si l'Etat ne vient pas renflouer les caisses d'"Ile-de-France Mobilités", qui accuse depuis le confinement un manque à gagner de 2,6 milliards d'euros au moins. La Ville de Paris devrait, dans ce cadre d'ailleurs, prendre à sa charge 200 à 300 millions d'euros supplémentaires. Nous ne pouvons pas l'accepter et cela n'est pas le problème de la seule présidente de Région, Valérie PÉCRESSE. C'est un combat commun qui doit tous nous rassembler en Ile-de-France. C'est la responsabilité de l'Etat de nous aider à financer les transports publics et de leur permettre de continuer à investir, tant nous savons que cet enjeu est crucial dans notre Région et notre Métropole.

Comment faire face à toutes les obligations que la crise rend encore plus impérieuses si les collectivités sont encore une fois considérées comme la variable d'ajustement par l'Etat ? J'espère que la rencontre - votre rencontre, Madame la Maire, avec le Premier Ministre, hier - aura des suites positives dans le travail concret et les moyens dégagés par l'Etat dans le futur plan de relance. Car, depuis le début de la crise, nous n'avons pas nous-mêmes fui nos responsabilités. Et comme toujours, nous avons cherché les moyens de faire face à nos obligations en proposant un vrai plan de relance. Cette crise a bien évidemment entraîné un grand nombre de dépenses supplémentaires d'urgence, que nous avons dû assumer. Elles n'étaient pas forcément obligatoires, mais elles étaient indispensables.

Je pense notamment à l'achat d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Ville comme pour les Parisiens, à l'achat de gel hydroalcoolique, disponible désormais en grande quantité dans l'espace public. Je pense, bien sûr, aux contributions supplémentaires que nous avons apportées aux centres d'action sociale, à "Paris Musées", ou bien encore à la brigade des sapeurs-pompiers mobilisée sans relâche au service des Parisiens et des usagers de notre ville. Qu'ils en soient une nouvelle fois remerciés. Je pense, enfin, aux aides exceptionnelles que la Ville a consacrées aux familles en raison de la fermeture des cantines scolaires, du soutien aux caisses des écoles de nos arrondissements, ou encore au financement du R.S.A., qui a nécessité d'ores et déjà 25 millions d'euros supplémentaires en raison de la crise sociale.

Le plan de relance de 200 millions d'euros, que nous avons très tôt décidé, est par ailleurs vital pour beaucoup de commerçants et d'acteurs économiques de Paris. Il a permis d'ores et déjà d'exonérer des loyers pour les commerçants à hauteur de 50 millions d'euros : près de 9 millions d'euros pour les commerçants couverts et 15 millions d'euros pour le secteur culturel, particulièrement touché par la crise et que nous ne devons pas abandonner.

Les exonérations de redevance des concessions des droits de terrasse, des taxes de balayage représentent, certes, un manque à gagner important pour notre collectivité, mais constituent un geste indispensable pour soutenir un écosystème économique fragilisé. Les baisses de recettes sont néanmoins considérables pour la Ville à ce stade, si l'on pense à la fiscalité immobilière notamment, à la taxe de séjour due à la chute du tourisme, ou à la baisse des

droits de stationnement. Nous ferons évidemment le bilan, à la fin de l'année 2020, de cette baisse de recettes globales, et nous espérons, bien sûr, que l'Etat sera là pour venir participer à l'effort commun.

Nous faisons face, nous saurons faire face, mais nous aurons aussi besoin de réfléchir à des ressources nouvelles qui ne pèseront pas sur la fiscalité des Parisiennes et des Parisiens. Espérons, là aussi, que le Gouvernement et le Parlement autoriseront les collectivités à augmenter les taxes de séjour pour les locations saisonnières touristiques, comme nous le demandons depuis longtemps, ou encore à moduler la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants. Nous avons besoin de plus de décentralisation pour que notre collectivité, comme les autres, puisse s'adapter à sa situation particulière et prendre les meilleures mesures dans ce contexte aussi difficile.

Madame la Maire, chers collègues, le groupe Paris en commun votera, bien évidemment, ce budget supplémentaire 2020. Il marque le respect des engagements pris il y a quelques semaines seulement. Et pour réussir, nous avons besoin d'une mobilisation collective et de voir loin. La campagne électorale est terminée. J'espère que tout le monde s'en est bien rendu compte. J'espère aussi que l'Etat saura reconnaître les efforts considérables que notre Ville déploie, notamment en faveur de la solidarité et de la transition écologique, et que pour tout le monde, pour chacun, le sens de l'intérêt général primera sur tout le reste. C'est en tout cas notre état d'esprit et notre volonté.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, avant d'entamer cette intervention, je sais qu'un hommage sera rendu à la rentrée, mais je voudrais rendre hommage à la mémoire de notre collègue disparu, Claude Goasguen, pour qui Paris a toujours été au cœur de son engagement.

Le vote du compte administratif 2019 était l'occasion de dresser le bilan financier catastrophique de votre dernier mandat. Le budget supplémentaire est votre première décision budgétaire pour ce nouveau mandat. Et finalement, que démontre-t-il ? Que les mauvaises habitudes continuent, surtout celle de masquer les difficultés financières et celle de gaspiller l'argent des Parisiens en toute opacité. Les trois derniers rapports de la Chambre régionale des comptes sont dans la continuité des précédents depuis des années. Ils dénoncent des irrégularités, des dysfonctionnements, voire beaucoup plus, sans que jamais vous n'y répondiez, sans que jamais vous n'y mettiez fin.

Encore une fois, vous cherchez une excuse. Avant, c'est les Parisiens, c'est l'Etat. C'est toujours les autres. Cette fois, c'est le Covid-19. Mais le Covid-19 ne peut être l'écran de fumée qui cache les tendances lourdes de votre mauvaise gestion. Augmentation de la fiscalité par tous les moyens, naufrage des dépenses de personnel, et pas des personnels qui rendent des services aux Parisiens. J'y reviendrai. Explosion de la dette. Je le redis : les rapports de la Chambre régionale des comptes sur l'augmentation des dépenses de personnel, sur les alertes graves sur l'utilisation des loyers capitalisés, l'assombrissement des perspectives des agences de notation sur la dette. Rien n'y fait.

Alors, moi, je vous le dis, nous vous le disons : cette fois, notre groupe ne vous laissera plus faire. On nous dit que la campagne est terminée. Donc, c'est silence dans les rangs ? Et bien, non. Combien êtes-vous dans le groupe Paris en commun ? Autant que nous. Donc, on ne laissera plus rien passer, et notamment toutes les conclusions émises par la Chambre régionale des comptes, comme d'ailleurs, mais j'y reviendrai tout à l'heure, sur le scandale de la tour Triangle qui interroge profondément. Nous avons saisi la justice. Et je vais reprendre les propos de notre collègue Danielle SIMONNET : soit c'est de l'incompétence, sans doute volontaire, soit c'est de la corruption, et la justice devra y répondre.

Alors, concernant le budget, entre 2014 et 2020, les Parisiens ont été obligés de payer toujours plus. Le compte administratif 2019 l'a montré noir sur blanc. Entre 2013, dernière année d'exercice de Bertrand DELANOË, et 2019, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 10 %. Sous votre mandature, la fiscalité a explosé de plus de 20 %, soit chaque année un milliard d'euros de plus sur le dos des Parisiens. Le poids de la fiscalité dans les recettes totales est passé de 65 % à 73 % en un seul mandat. Autrement dit, à cause de vos erreurs de gestion et vos errements - je pense à Vélib', Autolib', au coût vertigineux de la rénovation des Halles, j'en passe et des meilleures, enfin, des meilleures, pas pour les Parisiens, tout ce qui est dénoncé par la Chambre régionale des comptes - la Ville a perdu des revenus. Alors, plutôt que de les récupérer, elle a préféré finalement répercuter les baisses de revenus sur les contribuables qui, eux, ne peuvent s'y soustraire. Les impôts directs ont également augmenté. La taxe d'habitation a augmenté de 15 % en un mandat, la taxe foncière de 9 %, sans oublier la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un service qui n'est même pas rendu aux Parisiens. Là aussi, une enquête doit être initiée suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Ces documents budgétaires, ce sont également du cynisme et du double langage. Vous vous indignez de la flambée des prix de l'immobilier à Paris, mais vous augmentez au 1er janvier 2016 la taxe départementale des droits

de mutation, la faisant passer de 3,8 % à 4,5 %. Ils ont augmenté de 73 % en un mandat, passant de 900 millions d'euros à 1,6 milliard d'euros. Le cynisme - je dirais même l'escroquerie - se retrouve en prélevant 1,15 milliard d'euros aux bailleurs sociaux depuis 2016, aux dépens des locataires qui vivent dans des conditions indignes. C'est cela, la dette cachée : les bailleurs sociaux, de manière tout à fait illégale, sont devenus les banquiers de la Ville de Paris. Cette ponction récurrente aurait dû cesser. Eh bien, non, elle se fait au détriment de la rénovation, de l'isolation thermique et de la construction de nouveaux logements, au détriment, évidemment, des classes populaires qui occupent ces logements. Les 50 à 60 années de loyers prélevés financent des dépenses quotidiennes à la dérive. D'ailleurs, aussi dénoncées par l'Autorité de contrôle. C'est un gouffre.

C'est, enfin, la dette qui a augmenté de 61 % en 6 ans. Elle est de près de 6 milliards d'euros aujourd'hui, contre 1 milliard en 2001. Ce budget supplémentaire poursuit cette mauvaise lancée. Alors, encore une fois, on accuse le Covid-19 de tous les maux. Les tendances lourdes du budget supplémentaire sont présentes depuis longtemps dans les finances parisiennes. Notre groupe avait pourtant alerté le Conseil de Paris sur cette situation critique en novembre 2019. Préparation de nouveaux impôts, réouverture de la vanne à endettements, recrutement à tous les niveaux, aucune réflexion sur des économies : chassez le naturel juste avant les élections, il revient au galop juste après.

Les nouvelles dépenses, ce sont quelques mesures de soutien bien tardives au secteur économique, et pas à la hauteur de la crise que nous allons connaître et que nous connaissons déjà. 38 millions d'euros pour la relance, c'est bien peu et bien tard à l'échelle de Paris. Notre groupe, nous avons demandé et proposé un "Plan Ambition de relance économique" lors du Conseil du 18 mai dernier. Vous l'avez rejeté parce qu'il aurait fallu différer des dépenses ou annuler des dépenses somptuaires. Rien n'a été fait. Nous déposerons aujourd'hui encore des amendements pour soutenir les commerçants de la capitale, en proposant d'étendre jusqu'à fin 2020 l'exonération des droits de la voirie. Nous chercherons en vain des dépenses de propreté, de sécurité, d'entretien de la voie publique dans ce budget supplémentaire. Rien.

Les territoires délaissés de Paris sont toujours oubliés dans cette mandature. Au profit de quoi ? 40 cabinets ministériels créés. La Ville n'oublie pas aussi les subventions à des associations aux discours antirépublicains, oui, antirépublicains, à des associations communautaristes, oui, communautaristes. Ça, on continue le clientélisme. On fait comme si effectivement Paris n'était pas fracturé. Vous n'oubliez pas non plus les recrutements : 344 nouveaux postes, mais pas pour des agents de la Ville au service des Parisiens, non. 344 nouveaux postes dont... Alors, maintenant, il y a des experts. Voilà les titres : "expert de haut niveau". On ne sait pas ce qu'ils vont expertiser, mais, en tous les cas, on sait à quoi ils vont servir, c'est-à-dire à, encore une fois, gonfler ces rangs de la communication. Vous ne pouvez faire que cela, tant votre bilan est lamentable, pour près de 6 millions d'euros.

Vous tentez même de nous faire croire à une nouvelle doctrine du logement social avec la création d'une foncière dite "pour le logement abordable", alors même que votre adjoint ne voulait pas, lors du mandat précédent, d'une ville de propriétaires. Et aussi, vous l'oubliez : vous avez fait fuir les familles, les classes moyennes, avec vos conventionnements de logements libres. On vous rappelle un mauvais souvenir qui, malheureusement, est toujours en cours : plus de 12.000 habitants quittent Paris chaque année. Avec vous, c'est toujours "cherchez l'erreur". Enfin, sous votre impulsion, notre Ville poursuit un endettement, et 2020 ne fait pas exception. 421 millions d'euros d'autorisations d'emprunts nouveaux, conséquences des dérives. Les avis des agences de notation, dont vous vous glorifiez, ont pourtant modifié la perspective. C'est passé de "stable" à "totalement négatif". Alors, l'argent des Parisiens mérite une gestion responsable, une politique ambitieuse, ce dont vous êtes aujourd'hui, et pour les années à venir, totalement incapable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, après une campagne municipale sans précédent, interrompue par une crise sanitaire brutale et inattendue, nous entamons cette nouvelle mandature avec un budget supplémentaire qui va au-delà d'une simple révision. Ce budget supplémentaire, entièrement impacté par le contexte sanitaire particulier que nous traversons, vise à aider notre Ville à affronter la crise économique provoquée par la pandémie du Covid-19, et donne parallèlement des moyens à Paris pour poursuivre sa transition écologique et protéger les plus fragiles d'entre nous. La pandémie de coronavirus a mis le monde à l'arrêt, le temps de gérer l'une des plus graves crises sanitaires que nous ayons connue. Désormais, la question se pose de redémarrer l'économie et ainsi, quel chemin emprunter. Car une autre crise mondiale se profile : celle du climat.

Cette crise qui interroge notre modèle économique, nos façons de consommer est sans doute l'occasion de repenser notre économie pour coordonner une sortie de crise la plus verte. Elle est l'opportunité, pour une collectivité comme la nôtre, de penser un budget qui répond aux enjeux climatiques et sociaux. Car, oui, le virus ne devrait pas oublier l'urgence climatique. Cette crise pourrait, de fait, constituer une opportunité d'accélérer les investissements dans les énergies vertes, la rénovation énergétique des bâtiments, la santé, l'alimentation et ainsi, garder pour cible les objectifs du "Plan Climat".

Je le disais déjà au Conseil de mai dernier : Paris a été présent pendant le confinement, il faudra qu'elle le soit également par la suite. La suite, nous y sommes donc. Et les conséquences de la baisse d'activité et des revenus de nos concitoyens commencent à se faire sentir, notamment pour celles et ceux qui n'ont touché aucune des aides exceptionnelles distribuées par le Gouvernement. Car nous savons que la crise économique va, selon toute vraisemblance, être redoutable, et nous le constatons déjà à travers la précarité grandissante d'un grand nombre de Parisiens. En témoigne le nombre de demandeurs du R.S.A., qui augmente de 50 % à Paris, qui se transcrit par une augmentation budgétaire de 25 millions d'euros.

Quand on parle des plus fragiles, on pense aussi aux exilés et à leur accueil au sein de notre ville. Nous en avons débattu à plusieurs reprises pendant la mandature précédente et nous avons choisi d'y revenir dès ce premier Conseil. La situation d'un grand nombre de jeunes exilés isolés reste dramatique. Le fameux trou dans la raquette du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers DEMIE n'a toujours pas été comblé, au grand dam des associations et citoyens qui continuent à se substituer aux départements et à l'Etat, qui se renvoient la balle. C'est pourquoi nous continuerons à user de tous les outils à notre disposition pour visibiliser leur situation.

Alice TIMSIT présentera l'amendement budgétaire déposé par les écologistes pour la prise en charge de ces jeunes. Jérôme GLEIZES interviendra, lui, sur les conséquences macroéconomiques sur le budget de la Ville.

Chers collègues, vous avez peut-être, comme moi, ce matin, reçu cette écharpe verte sur laquelle il est inscrit "Un mandat pour tout changer", offerte par les collectifs et associations "Alternatiba", "Respire" et "La rue est à nous". Ces associations nous interpellent en tant qu'élus pour nous rappeler que 2020 est une année charnière. Notre mandat, qui s'achèvera en 2026, est considéré comme étant le dernier mandat pour le climat, car la limite donnée par le rapport du GIEC est 2030, et nous devons d'ici là réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre afin de rester sous la barre du 1,5 degré de réchauffement global.

Il y a donc urgence, et les associations et les citoyens n'hésiteront pas à nous le rappeler. Il faut repenser intégralement notre modèle d'organisation économique, sociale et urbaine. Nous devons donner une impulsion à la protection du climat, à l'innovation et à l'emploi. Nous devons encourager une relance respectueuse de l'environnement et orienter vers les objectifs du "Plan Climat". De notre côté, nous continuerons donc d'évaluer l'impact des mesures budgétaires, à la fois sur le climat mais aussi sur les inégalités, ainsi que de rester vigilants sur le fait que le budget de la Ville soit bien orienté vers la transition écologique au regard de l'urgence climatique et de la réduction des inégalités.

Madame la Maire, chers collègues, vous l'aurez compris, il y a un vrai enjeu : celui de profiter de cette mandature pour construire une ville plus résiliente, sobre en carbone et socialement juste. Nous avons espoir que ce budget supplémentaire nous permette de nous en rapprocher.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, comme Fatoumata KONÉ et Rémi FÉRAUD, je pense que nous sommes dans un contexte tout à fait particulier pour analyser ce budget supplémentaire. Evidemment, la crise sociale inédite que nous connaissons, crise économique, crise environnementale, crise sanitaire, et je rajouterai aussi une crise démocratique puisque nous avons vu, avec ces élections municipales, pour la première fois, une abstention méconnue par le passé pour ce type d'élection. Et donc, dans cette crise que nous vivons, nous pensons, nous, élus communistes, qu'évidemment il va falloir changer de cap. Changer de cap et, comme l'a dit Fatoumata KONÉ, les enjeux environnementaux l'exigent, mais les enjeux sociaux aussi l'exigent, vu le nombre de personnes qui aujourd'hui se retrouvent sans emploi, sans perspective, l'aggravation des inégalités sociales et l'aggravation de la précarité.

Mais, depuis des semaines, les entreprises annoncent des plans de licenciements massifs, des départs en retraite anticipés, des soi-disant départs volontaires. Alors, je ne parle pas ici des P.M.E., des T.P.E., des commerces ou des artisans, qui sont les premières victimes de la crise, mais bien des grandes entreprises, celles qui, depuis des années, bénéficient de dégrèvements fiscaux, d'allègements de cotisations, dettes du CICE ou de crédits de recherche. Car, mes chers collègues, pendant cette crise, la fête continue pour certains. Les porteurs de parts d'Aventis, par exemple, ne souffrent en rien de la crise qui touche les salariés et les chômeurs.

"Nous étions en guerre contre le Covid", disait le Président MACRON, "et l'après-guerre aurait dû nous faire réfléchir au monde d'après, aux jours meilleurs, comme le dessinait le Conseil national de la résistance". Rien de tout cela, et le Gouvernement CASTEX, comme celui d'Édouard PHILIPPE, n'a pas changé la trajectoire. Il n'y aura pas plus de solidarité. Il n'y aura pas de remise en cause de la réforme du chômage ni de la réforme des retraites. Il n'y aura pas de remise en cause de la contractualisation avec les collectivités territoriales. Il n'y aura pas de rétablissement de l'I.S.F. En revanche, c'est aux Français de payer les aides aux entreprises et leurs allègements de cotisations fiscales, alors que ces mêmes entreprises licencient à tour de bras. Même l'obligation de porter des masques, après nous avoir tant dit que cela ne servait à rien, est à la charge des Français et des collectivités.



Finalement, l'après-guerre sera pire que l'avant-guerre. L'Etat a laissé les collectivités locales bien seules face au coût de cette crise. Le Gouvernement nous accorde une aumône de 17 millions d'euros, qui ne couvre que très partiellement ces dépenses, alors que, dans le même temps, il continue à baisser les dotations et ponctionne les comptes de la Ville de Paris pour renforcer la péréquation horizontale. Nous devons le dire et le redire : pour la première fois dans l'histoire de notre Ville, les dotations sont plus faibles que l'effort de péréquation de Paris. Alors, jusqu'où iront-ils ?

Le nouveau Premier Ministre n'a eu de cesse de parler de ce nouvel acte de la décentralisation. S'il ressemble aux précédents, il y a fort à parier que l'Etat continuera à transférer les charges sans compensation, sans possibilité de recettes nouvelles, dynamique pour les collectivités. La contractualisation voulue par le Gouvernement nous contraint un peu plus, sans nous garantir une dynamique des recettes et une autonomie de la fiscalité. C'est un marché de dupe : je vous supprime la taxe d'habitation et je vous la remplace par une dotation qui se réduira année après année. Il en sera de cette compensation comme de celle du R.S.A, de l'APA et de la P.C.H., qui font peser sur le contribuable parisien un effort de solidarité nationale.

C'est tout le sens, Madame la Maire, du vœu que nous vous présentons, qui rappelle que l'Etat nous doit 4 milliards d'euros depuis 2005. Pour le R.S.A., il ne compense qu'à la hauteur du tiers de la dépense. Le nombre de demandes d'allocataires du R.S.A. a augmenté énormément depuis quelques semaines. Ce sont 25 millions d'euros supplémentaires que nous mobilisons dans ce budget supplémentaire, et ce n'est pas fini. Il y a fort à parier que notre budget 2021 voit cette ligne exploser. Je rappelle ici que l'Etat nous laisse bien seuls face à l'explosion des dépenses dans la prise en charge aussi des réfugiés et des mineurs non accompagnés. Il y aura, d'ailleurs, un débat autour de plusieurs vœux dans notre Conseil.

Fidèle à sa tradition humaniste, Paris répond présent. Mais où sont les mesures exceptionnelles qui devraient être prises par l'Etat ? Alors, oui, mes chers collègues, Monsieur ALPHAND, nous proposons des taxes. Oui, nous proposons à notre niveau que Paris puisse faire payer ceux qui continuent de s'enrichir à Paris, alors que la masse des habitants de notre ville est en souffrance. Lutter contre la spéculation immobilière à Paris participe de la lutte contre les inégalités. Taxer les bureaux, les appartements vides, taxer ceux qui mettent leur appartement sur des sites de location saisonnière plutôt que les remettre en location normale, c'est de la justice sociale. C'est tout le sens de notre amendement rattaché au budget supplémentaire, et cela permet de dire et d'agir pour que Paris ne soit pas une vaste plateforme touristique, un centre d'affaires ou une zone commerciale.

Nous devons permettre à toutes et à tous de vivre et de travailler à Paris. Notre politique du logement va de pair avec la politique d'aide à la relocalisation de la production, à la valorisation des circuits courts, à l'investissement dans la construction d'équipements publics et à l'aide à la transition écologique. C'est cette ville que nous voulons continuer de construire et c'est le projet qui nous amène à participer à cette nouvelle majorité : une ville qui marche sur ses deux jambes, celle de la nécessaire solidarité envers les Parisiens les plus modestes et celle qui innove en continuant sur sa lancée de renforcer une dynamique de l'emploi, de la création et de la production. Sans cette volonté de l'Etat de nous accompagner dans une grande réforme de la fiscalité locale qui nous redonne des marges de manœuvre, Paris aura du mal à affronter les défis sociaux et environnementaux qui sont devant nous.

Madame la Maire, nous avons supporté par deux fois, à l'initiative de mon groupe, des pistes de réflexion pour une réforme fiscale. Reprenons cette initiative des assises de la fiscalité. Il me semble que c'est aussi l'un des éléments avancés par les maires de gauche et écologistes réunis à Tours il y a quelques jours.

Pour conclure, comment pourrions-nous construire le monde d'après si nous n'avons pas pour objectif une société plus juste et égalitaire ? Comment pourrions-nous faire sans des services publics renforcés ? Le secteur de la santé est un brillant exemple. Le Ségur, comme nous le craignons, a accouché d'une souris. L'aumône octroyée aux soignants ne s'est pas accompagnée d'une grande réforme hospitalière, que tout le monde attendait. Nous redemandons, Madame la Maire, un moratoire sur les restructurations pour stopper la vente à la découpe du patrimoine de l'A.P.-H.P. Nous serons vigilants pour que le sort réservé à l'Hôtel-Dieu et au Val-de-Grâce n'accélère pas le démantèlement de l'offre médicale, mais plutôt le renforce. C'est bien le périmètre du service public qui doit changer et être élargi, car il permet, en cas de crise grave, de protéger les Parisiens.

Le libéralisme, la mise en concurrence systématique a montré ses limites. Nous le savions, nous l'avons dénoncé et nous sommes ravis que d'autres l'aient enfin compris. N'oublions jamais qu'à la suite de la crise de 1929, un président américain qui n'était pas un bolchevique, Roosevelt, avait créé une tranche d'imposition qui allait jusqu'à 95 % des revenus les plus élevés. Si nous voulons que notre pays sorte durablement de la crise, si nous voulons que les collectivités continuent à jouer leur rôle de bouclier social, si nous voulons que la planète puisse être viable pour nos enfants, il faut changer de système.

Alors, Madame la Maire, mes chers collègues, chaque coin enfoncé dans la porte du système injuste et inégalitaire est un appui pour aller plus loin dans la remise en cause de ce système. Sachez compter, mes chers collègues, Madame la Maire, sur le groupe Communiste et Citoyen qui sera la masse qui frappera sur ce coin jusqu'à ce que le bois de ce système capitaliste inégalitaire éclate en morceaux.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

**M. Alexis GOVCIYAN.** - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je vais être un peu en décalage par rapport à cette dernière intervention et puis celles qui ont précédé.

Comme partout en France, dans le monde, à Paris, nous avons traversé une terrible crise sanitaire qui a profondément bouleversé la vie des habitants. Cette crise a révélé de fabuleux élans de solidarité, mais a également conduit à des situations personnelles et collectives extrêmement difficiles.

Au nom du groupe "Indépendants et Progressistes", je tiens à cette occasion à saluer les mesures gouvernementales qui ont permis le maintien dans l'emploi de millions de Français, tout comme l'engagement sans faille du Président de la République, essentiel dans la conclusion du "Plan de Relance européen". Saluer et remercier enfin le Préfet de police pour avoir dirigé l'ensemble des opérations pendant cette crise et pour avoir organisé la bonne fin de ce qui s'est passé à Paris et en région parisienne.

Les fragilités demeurent cependant et les incertitudes pèsent sur les mois à venir, donc nous devons être dans l'action. Paris doit y prendre toute sa part. Est-ce que Paris y prend toute sa part ?

Le budget supplémentaire qui nous est présenté fait état des dépenses visant à financer l'impact de l'épidémie du Covid-19. Des dépenses d'investissements à hauteur de 79 millions d'euros en soutien aux domaines du logement, du tourisme, de la culture, des associations, des acteurs privés ou encore des étudiants. Des dépenses de gestion à hauteur de 122 millions d'euros et un plan de soutien en direction des acteurs économiques de 36 millions d'euros. En 5 minutes de temps de parole, il m'est difficile d'intervenir sur l'ensemble des mesures. Toutefois, je souhaite revenir sur le secteur du tourisme auquel vous affectez 6 millions d'euros, Madame la Maire.

Paris est la ville la plus touristique au monde. Vous le savez, nous le savons. Ce sont près de 300.000 emplois qui en dépendent, et les recettes sont estimées à plus de 20 milliards d'euros. Il n'y a plus tout cela aujourd'hui, et malgré cette situation, la réponse qui est donnée dans ce budget supplémentaire n'est guère suffisante, même si l'on peut estimer que vous avez d'autres lignes un peu partout - d'ailleurs, c'est aussi la complexité de ce budget - qui concernent l'hôtellerie et la restauration.

Un autre point important concerne la culture et l'offre culturelle, qui représente aussi un pan de notre stratégie touristique. C'est un secteur absolument stratégique et la relance de l'économie de Paris passe aussi et surtout par la culture. En mai dernier, Madame la Maire, vous aviez annoncé 15 millions d'euros pour le secteur culturel - et c'est d'ailleurs ce qui est inscrit dans ce budget - mais il semblerait que seuls 6 millions d'euros seraient réellement engagés, d'après les contacts avec les syndicats et les directeurs de salles. Nous aimerions avoir des réponses et des précisions qui aillent dans le sens de la consommation globale de ce budget de 15 millions d'euros.

Nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération. C'est parce qu'en responsabilité, nous souhaitons accompagner les mesures de solidarité et de relance liées à la crise sanitaire. Bien qu'il faille aller plus loin, beaucoup plus loin, la période nous oblige. Nous ne souhaitons pas qu'il y ait Paris contre l'Etat ou l'Etat contre Paris. Nous devons être Etat et Paris, et seule une action collective nous conduira à la bonne réussite des choses. Donc, relance économique, actions de solidarité, transition écologique seront les points que nous examinerons avec attention et dans un esprit constructif.

En revanche, notre groupe s'oppose à la trajectoire financière que vous empruntez. Malgré des recettes fiscales toujours plus importantes, vous avez du mal à trouver l'équilibre budgétaire. Vous avez affecté à vos recettes de fonctionnement plus d'un milliard d'euros de loyers capitalisés, que la Ville aurait dû percevoir sur les 50 ou 60 prochaines années. Ce montant, vous l'avez ponctionné aux bailleurs sociaux. Il vient s'ajouter à l'endettement déjà énorme de la Ville. Comment expliquer aux Parisiennes et aux Parisiens que vous les privez volontairement, et pour pallier vos carences de gestion, de recettes colossales sur plusieurs décennies ?

Enfin, la propreté, la sécurité, le cadre de vie ont aussi été les grands oubliés de la précédente mandature.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va bientôt falloir conclure, Monsieur GOVCIYAN.

**M. Alexis GOVCIYAN.** - Il ne semble pas non plus que ce budget supplémentaire remette les choses en bon ordre. Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce premier Conseil de Paris se tient dans des circonstances exceptionnelles. D'autres l'ont dit avant moi. Le budget, du coup, que nous examinons l'est tout autant, compte tenu de la crise que nous avons traversée et à laquelle la Ville a su répondre.

Comme de nombreuses autres collectivités, la Ville de Paris n'a pas hésité à mettre en place des actions, des plans de soutien, pour faire face aux conséquences de cette crise. Le Conseil du mois de mai nous l'a montré et celui-ci aussi. Les réponses que nous apportons sont d'ampleur et, du coup, elles ont un coût considérable. Si le coût de cette crise est très élevé, c'est aussi parce que Paris fait face sans une aide sérieuse de l'Etat. 17 millions d'euros pour quelques-uns des masques achetés, ce n'est juste pas à la hauteur des enjeux. Nous restons donc dans l'attente de ce que l'Etat peut proposer ou initier pour accompagner les collectivités dans les réponses à la crise.

Des secteurs ont particulièrement souffert. Nous pourrions en citer beaucoup. Vous l'avez fait avant moi et d'autres intervenants le feront après. Avec le groupe "Génération.s", nous choisissons ici d'en mettre deux en lumière. En premier lieu, celui de la culture et les pratiques artistiques.

Toutes les pratiques artistiques en collectif se sont arrêtées au mois de mars. Ce sont celles qui créent du lien social, de la proximité, de l'échange. Certes, les Parisiennes et les Parisiens ont développé chez eux et de façon plus individualisée des pratiques artistiques, notamment pour chercher du sens à l'événement inédit et nourrir leur imaginaire. La Ville de Paris a la chance d'avoir un outil exceptionnel et qui n'existe nulle part ailleurs, un outil qu'il faudra accompagner et renforcer. Carine PETIT y reviendra. Cette richesse et cette originalité pour le soutien aux pratiques amateurs, nous la portons ici avec les élus écologistes et communistes.

En second lieu, nous souhaitons mettre en lumière l'école, fortement déstabilisée par la crise et par des messages contradictoires du ministre qui en a la tutelle. Pour "Génération.s", elle fait partie de nos préoccupations fortes, tant son rôle dans la lutte contre la reproduction des inégalités est essentiel. Elle représente un fort investissement pour la Ville. Ce Conseil nous le montre puisque nous y voterons des aides supplémentaires aux caisses des écoles, des aides pour la gratuité dans les centres de loisirs pour les familles modestes.

Pourtant, nous sommes inquiets. Ces derniers mois ont presque laissé s'installer l'idée que l'école pourrait perdre son caractère obligatoire. Les messages équivoques de l'Education nationale, et surtout de son pilote, autant que l'impréparation, le manque de souplesse dans l'institution, ont rendu très compliqués le suivi des élèves et la mise en place des cours à distance. Une génération ne peut pas être sacrifiée, et donc, il faut préparer sérieusement la prochaine rentrée scolaire. Dans les foyers les plus modestes, il arrive que les budgets ne permettent pas de payer un abonnement Internet, qui est indispensable quand on suit des cours à distance. Donc, cet équipement en clé 4G et en équipement informatique sera aussi l'un de nos vœux portés, là aussi, avec les élus écologistes et communistes.

Enfin, les débats essentiels sont devant nous. La première contractualisation arrive à terme. En fin d'année, nous devons en faire le bilan, l'interroger, encore plus si la crise se poursuit. Les collectivités vont jouer un rôle majeur dans l'élaboration d'un nouveau modèle économique durable à la hauteur des crises sociales et environnementales. De grandes questions restent en suspens. Est-ce que nous aurons les ressources suffisantes pour continuer à mener les nécessaires politiques de transition écologique, les politiques sociales primordiales, dans un contexte où les plus précaires, les plus fragiles pourraient l'être encore plus, et aussi d'autres basculer dans la précarité ? L'Etat doit donc ne jamais être un obstacle à notre capacité d'agir à l'échelle de nos territoires.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce budget supplémentaire intervient à un moment charnière : au sortir d'une crise sanitaire sans précédent et à la veille d'une crise économique et sociale majeure.

En préambule, je veux avoir une pensée pour tous les Parisiens qui ont subi cette période si difficile avec courage et responsabilité, particulièrement à tous ceux qui ont dû faire le deuil de proches dans une période ne permettant pas de le faire, mais aussi aux agents de la Ville qui ont permis, malgré tout, à la capitale de continuer à vivre.

Nous vivons collectivement la plus grande crise sanitaire jamais affrontée et la gestion d'une telle situation impose la responsabilité des décideurs publics. Elle n'empêche pas les critiques. Nous vous en avons déjà fait part. La concorde républicaine sur la gestion de crise doit laisser place à l'examen critique de vos choix financiers.

Au cours des derniers mois, la Ville a subi, et le budget supplémentaire que vous nous présentez en présente les stigmates : baisse des recettes de tous ordres, du stationnement aux équipements municipaux ; hausse des dépenses pour prendre en charge certains effets de la crise. Mais le budget supplémentaire est aussi et avant tout l'illustration de la fragilité des finances de la Ville, que vous dégradez sans interruption depuis 20 ans. Il est aussi malheureusement le reflet de l'incapacité de la Ville à prendre la mesure du soutien nécessaire face à la crise économique et sociale qui vient. A cause de cela, nos finances, le budget des Parisiens n'est pas prêt pour supporter ces crises lourdes et polymorphes.

Les raisons en sont connues : l'incapacité, au cours de la mandature précédente, à faire les réformes nécessaires de structures, notamment en raison de la spéculo-dépendance de la Ville. Des promesses de campagne

qu'il s'agit aujourd'hui de financer. Et je pense notamment à l'extension de la prise en charge par la collectivité des transports des plus jeunes. Et enfin, la confiscation des recettes futures à travers un nouvel appel aux loyers capitalisés. Heureusement, si l'on peut dire, le retard pris dans le programme d'investissement de la mandature permet de limiter la casse : une difficulté récurrente à consommer les crédits, comme le démontre le montant du reste à réaliser.

Dès lors, dire que l'augmentation des taxes est inéluctable en raison des effets de la crise est erroné, voire mensonger. Cela fait deux ans que nous alertons des dangers et du caractère insoutenable de l'augmentation à venir des montants de remboursement de la dette, mais aussi des intérêts qui lui sont liés, des dangers s'accompagnant de la nécessité de nouvelles recettes. Et, en la matière, nous ne connaissons que trop bien la propension de la Ville de Paris à créer ou alourdir des taxes, entre l'augmentation des tarifs de cantine, des centres d'animation, la taxe de séjour, ou encore la taxe sur les résidences secondaires.

Si nous appelons à la sobriété budgétaire, c'est avant tout pour dégager les marges de manœuvre nécessaires lorsque l'on en a le plus besoin. Et c'est évidemment le cas aujourd'hui. Bien sûr, les annonces d'exonération de loyers, de taxes et de redevances sont indispensables, mais l'urgence de la situation exige d'aller beaucoup plus loin. C'est d'une impulsion sans commune mesure dont tout le tissu économique parisien a besoin, un véritable "Plan Marshall" municipal, avec des mesures d'urgence et une planification à moyen et long terme pour renouer avec la croissance et l'emploi. Réunissez dès la rentrée une grande conférence de l'attractivité économique pour accompagner les entreprises, les faire revenir dans la capitale et soutenir leur reprise dont nous avons tant besoin.

Ce n'est pas la crise sanitaire qui est à l'origine de la dégradation des comptes, mais c'est bien la dégradation des comptes de la Ville qui engendre l'incapacité d'apporter une réponse à la hauteur de la crise économique, sociale et environnementale qui est devant nous. Il y a urgence.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Madame la Maire.

Voici ce qui nous a été distribué ce matin à l'entrée du Conseil de Paris : "Un mandat pour tout changer", par "Alternatiba". Mais ce budget supplémentaire, alors que nous traversons une crise sanitaire et économique historique, que la situation exige une totale bifurcation écologiste et sociale, et bien, ce budget supplémentaire, finalement, diffère bien peu des précédents.

Vous n'êtes pas les seuls à poursuivre les impasses libérales. Le Conseil européen, au lieu d'annuler les dettes des Etats, ou, si vous préférez, les transformer en dettes perpétuelles, accouche de subventions bien en deçà du nécessaire, dont le remboursement aggravera la dette des Etats, et sont, qui plus est, conditionnées à la poursuite de réformes structurelles austères. L'urgence pour nos collectivités, et Paris comme les autres, c'est une reprise d'une partie de leurs dettes par l'Etat, notamment à minima celles liées aux dépenses exceptionnelles actuelles liées à la crise du Covid-19. L'urgence est de cesser de baisser leurs dotations, de leur accorder des dettes de l'Etat dues au transfert de charges non compensées de moyens. L'urgence, enfin, c'est de rompre avec la contractualisation imposée par MACRON, qui limite bien trop nos dépenses de fonctionnement et contraint nos recours à l'emprunt à un remboursement sur 12 ans. Un recours bien plus conséquent à l'emprunt permettrait, mes chers collègues, d'être plus ambitieux dans nos investissements et de prévoir par exemple la rénovation thermique du parc social sur cette mandature, et pas d'ici 2050, comme je le propose dans un amendement.

Concernant la défense du droit au logement, recrutons enfin au moins 100 agents pour contrôler "Airbnb" et défendre le droit au logement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous demande d'écouter les orateurs et oratrices. Si vous avez des conversations, vous les tenez en marge de cette salle. On écoute respectueusement chacune et chacun des Conseillers.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Vous m'accorderez le temps supplémentaire de ce rappel. Merci.

Face à la crise sociale, il est urgent d'exonérer de loyers toutes celles et ceux qui ont connu une baisse totale ou partielle de leurs revenus, comme vous le faites d'ailleurs pour les commerçants, les associations et les T.P.E. Augmentons les moyens alloués à la protection de l'enfance pour ne plus voir un seul mineur isolé étranger à la rue ou dans des campements, comme dans le square Jules-Ferry. Prenons conscience que cette urgence sociale nécessite de venir en aide, notamment à ces mamans seules qui n'arrivent pas à payer le lait premier âge de leur nourrisson...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Concluez, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Et que nos P.M.I. aujourd'hui sont sans ligne budgétaire pour y répondre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Voilà pourquoi je vous propose un amendement pour parvenir à la subvention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je termine.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, c'est fini.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Quoi de plus important que des bébés ne souffrant pas de malnutrition en plein Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Nous passons à l'orateur suivant, M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, à situation exceptionnelle, Conseil exceptionnel, et à Conseil exceptionnel, budget exceptionnel. Budget exceptionnel, car, cela a été rappelé, la crise sanitaire que nous vivons coûte à la Ville. Elle coûte, et Rémi FÉRAUD l'a souligné, par des dépenses assumées pour la sécurité sanitaire des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi par des recettes en moins dues à l'activité économique stoppée. Ce sont 365 millions d'euros qui représentent le montant de notre engagement, mais aussi le manque à gagner pour la Ville. Enfin, elle coûte, car nous avons justement, en plein cœur de la crise, à soutenir celles et ceux, acteurs économiques et culturels, qui permettront à Paris de retrouver son dynamisme par un plan de relance sans précédent dans sa construction, dans sa rapide mise en œuvre et son montant, plus de 200 millions d'euros. Mais derrière ces dépenses, que nous assumerons et que nous assumerons seuls, j'aimerais souligner l'effort que Paris a fait pour celles et ceux que la crise a fragilisés...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant s'il vous plaît. Voilà.

J'aimerais vraiment que chacune et chacun écoute. Oui, d'accord, mais, voilà, on n'est pas à l'école, on peut quand même se remettre rapidement du fait qu'il y a un incident de chaise.

On écoute M. CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Merci, Madame la Maire.

Donc, je reprends.

Derrière ces dépenses que nous assumerons et que nous assumerons seuls, j'aimerais souligner l'effort que Paris a fait pour celles et ceux que la crise a fragilisés, mais aussi la gratitude qu'elle manifeste pour ses agents, employés de la Ville ou non, qui ont continué à se mettre au service des plus faibles pour ne pas que cette période n'abîme notre cohésion sociale. Dès la mi-avril, l'écoute du terrain a fait remonter les besoins criants des familles, notamment le besoin de pouvoir continuer à se nourrir. Les bases arrière sociales, comme le Carreau du Temple, qui ont servi à maintenir les distributions alimentaires, nous ont alertés sur l'arrivée de familles à bas revenus avec enfants ne pouvant plus fréquenter les cantines puisque fermées. C'est ainsi une aide exceptionnelle, pouvant aller jusqu'à 250 euros, qui aura été versée à près de 29.000 familles contactées par la CAF, représentant un budget total de 3,5 millions d'euros.

Les bailleurs sociaux de la Ville de Paris ont également joué à plein leur mission sociale : échelonnement des loyers impayés, moratoire sur les contentieux liés aux impayés. Cette décision courageuse impulsée par la Mairie aura permis, à n'en pas douter, d'éviter de paupériser un parc social dont les locataires sont souvent les premiers à subir les effets des crises.

Il y a enfin celles et ceux qui ont su maintenir l'intégrité des plus fragiles dans cette période : l'intégrité physique, l'intégrité morale, l'intégrité dans la confiance qu'elles font aux personnes qui les accompagnent dans leur quotidien. Si l'Etat a mis en place une prime aux soignants hospitaliers ou dans les E.H.P.A.D., c'est malheureusement l'ensemble du champ médico-social qui a, là, été oublié. Lors de ce Conseil, nous allons voter des projets de délibération qui visent à réparer cet oubli.

Tout d'abord, les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Souvent peu qualifiées, souvent mal payées, les femmes qui tiennent généralement ces emplois ont, pour nombre d'entre elles, continué à assurer leur mission du quotidien auprès des personnes dépendantes ou handicapées pour éviter que ces dernières ne subissent de plein fouet le confinement auquel nous avons tous été contraints, mais auquel eux étaient réduits de par leur fragilité. Déjà issue d'un secteur économique instable, c'est une règle bien comptable et bien basique qui a limité l'effort de l'Etat aux seuls personnels des établissements de soins. Nous ne l'acceptons pas et nous débloquerons dans le cadre de ce budget une enveloppe de plus de 3 millions d'euros pour leur montrer notre gratitude. Le C.A.S.-V.P. et les prestataires de services d'aide à domicile auront la charge de la reverser à leurs employés.

C'est enfin un geste à un métier peu connu, peu valorisé, mais ô combien nécessaire, que nous ferons aujourd'hui. S'il est un service public des plus beaux dont nous avons la charge, c'est bien la protection de l'enfance, que nous assurons à travers des assistants familiaux à qui sont confiés des enfants qui, bien souvent, présentent

des troubles du comportement, d'autisme ou d'autres handicaps. Pendant le confinement, ces enfants n'ont pu fréquenter leur centre d'accueil et de scolarisation habituel et ont dû rester 24 heures sur 24 dans leur logement équipé spécialement pour le respect du protocole sanitaire, mais aussi à la charge et sous la surveillance de famille d'accueil, devenant ainsi des travailleurs sans repos. C'est sans doute parce que la protection de l'enfance dépend de la compétence des conseils départementaux que le Gouvernement n'a rien décrété de manière exceptionnelle à ce propos. Quant à nous, nous savons ce que nous leur devons pour garantir à chacun de ces jeunes Parisiens, quelle que soit leur situation, une protection et un accueil dignes dans la vie. C'est pourquoi nous débloquerons une aide pouvant aller jusqu'à 1.000 euros pour les 675 assistants familiaux, qui accueillent plus de 1.000 jeunes à leur domicile dans le cadre d'un métier pas vraiment comme les autres.

Je ne voudrais pas oublier, enfin, les agents de la Préfecture de police, particulièrement mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et qui pourront bénéficier d'une prime pouvant aller jusqu'à 1.000 euros.

Madame la Maire, ce virus tue, mais il isole aussi. Nous l'avons tous vécu. Et l'isolement fait rejaillir à quel point les agents du service public, les auxiliaires des services sociaux sont nécessaires au maintien de la cohésion sociale. Ces sommes assumées totalement par votre équipe, ce sont des primes, ce sont des indemnités, mais ce sont aussi des remerciements que la Ville de Paris et cette nouvelle Assemblée peuvent s'honorer de voter dans son premier Conseil.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais profiter d'abord de l'occasion de ce premier débat sur le budget supplémentaire pour partager quelques réflexions sur la façon dont on pourra mieux travailler, bien travailler sur le plan budgétaire et financier au cours de cette mandature. La première des ressources, c'est le temps. Deux points à ce sujet.

D'une part, il n'est pas raisonnable, Madame la Maire, que les élus ne disposent que si tardivement des documents budgétaires et cela même si je comprends les contraintes particulières de cette année. Mais ce n'est pas du tout au niveau des exigences démocratiques.

Deuxième point, si nous ne voulons pas être une chambre d'enregistrement, il nous faut beaucoup plus de temps réel dans l'information budgétaire. On discute aujourd'hui, et l'on vient de discuter du compte administratif sur un exercice qui s'est clos il y a plus de sept mois. Je vous mets au défi de trouver une entreprise où l'on pilote les choses en ayant un regard rétrospectif sept mois après, et nous sommes beaucoup plus et beaucoup mieux qu'une simple entreprise sur le plan des finances publiques. Donc, il nous faut vraiment - je ferai cela, s'il en est d'accord, avec l'adjoint aux finances et avec les autres membres de la Commission des finances - définir une batterie d'indicateurs pertinents qui nous permettent d'assurer vraiment un pilotage, et pas juste constater a posteriori certains agrégats. On pourrait être destinataire de ces indicateurs de pilotage tous les mois et organiser, soit au sein de la Commission des finances, soit ici, une discussion collective sur le pilotage de gestion et financier.

La seconde des ressources, qui est importante pour un bon contrôle démocratique, c'est la clarté. Nous avons, au sein de la collectivité parisienne et comme partout ailleurs d'ailleurs, trois types de documents budgétaires : le budget primitif, le compte administratif, le budget supplémentaire. Mais, ici, ils ont trois formats différents. Et donc, pour prendre la mesure des évolutions dans le temps, pour porter des appréciations pertinentes, ce n'est pas du tout, il me semble, la bonne façon de procéder. Si certains documents sont de bonnes synthèses administratives ou parfois politiques, comme l'on voudra, nous restons sur notre faim. Nous ne disposons pas de l'information qui permettrait une analyse précise et exhaustive. Il nous manque, bien sûr, des annexes sur des politiques publiques essentielles, comme le logement, la propreté ou la sécurité. Par ailleurs, certains agrégats, qui représentent 300.000 euros, font parfois l'objet d'une explication fort détaillée, et donc superflue, quand l'évolution d'autres agrégats en matière de recettes et de dépenses, à hauteur de plusieurs centaines de millions ou de milliards, sont passés sous silence. Et selon les documents budgétaires, on déplace le projecteur sur tel ou tel indicateur, et tant de choses restent dans l'ombre. Comparer et apprécier est quand même assez mission impossible.

Un exemple. Vous dénoncez à raison, Madame la Maire, la Ville de Paris s'est vraiment fait avoir - si vous me permettez cette expression familière - par l'Etat, et pas qu'un peu, et pas qu'une fois, chaque année, depuis longtemps et à hauteur... c'est en milliards d'euros... et toujours au détriment des finances parisiennes. Ces "hold-up" à répétition de l'Etat, à hauteur... vraiment beaucoup de sous pour les Parisiens, se sont faits dans l'opacité la plus totale, de notre point de vue d'élus. Quels ont été les termes du débat ? Pourquoi la Ville de Paris a été aussi mauvaise face à l'Etat, et même si vous vous êtes, d'une certaine façon, rattrapée en organisant vos propres "hold-up", si j'ose dire, cette fois-ci avec la complicité de l'Etat sur les bailleurs sociaux, avec les loyers capitalisés ? Mais enfin, au total, pourquoi a-t-on été aussi mauvais ? Ce serait peut-être utile d'avoir les termes du débat en amont, plutôt qu'ensuite venir nous appeler à pleurer ensemble une fois que la Ville de Paris a perdu et que nos marges de

manœuvre se retrouvent une nouvelle fois rétrécies. C'est peut-être à méditer pour l'avenir, tant on se doute que des tentatives de "hold-up", il y en aura d'autres.

Quelques commentaires, ensuite, rapides sur ce budget supplémentaire. Il me semble qu'il met vraiment en évidence une vérité. C'est que, compte tenu de la gestion sous la mandature précédente, la Ville n'avait pas un fifrelin pour répondre aux besoins des habitants, des entreprises parisiennes à la hauteur de ces besoins lorsque l'épidémie a surgi, et cela, malgré un milliard d'euros environ pris aux bailleurs sociaux sous la mandature, malgré, on en parle assez peu souvent, mais un milliard d'euros aussi de vente du patrimoine parisien. On se rappellera désormais qu'aujourd'hui, les charges d'emprunt, c'est environ 230 millions d'euros, soit l'équivalent du fameux plan de relance. Donc, avec vous, les charges d'emprunt que payent chaque année les Parisiens, c'est l'équivalent d'un plan de relance chaque année, et malheureusement bientôt deux.

Résultat : on est obligé, cela a été assez peu souligné aussi, de s'endetter encore plus que prévu. On a une autorisation d'emprunt qui tangente le milliard d'euros pour une seule année. C'est quand même énormissime, et cela, indépendamment des circonstances, puisqu'il y en avait déjà 500 millions qui étaient prévus avant le Covid-19. Et cela - si l'on fait une analyse à gros traits, mais qui est juste, je crois - pour financer des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes. La partie contrainte, en quelque sorte, des augmentations de dépenses et des baisses de recettes liées à la crise, de 365 millions d'euros. Et pour financer à titre presque accessoire la partie active, un plan de relance qui est forcément étriqué compte tenu du manque de marge de manœuvre et qui ne donne pas suffisamment de visibilité aux acteurs puisque, on l'a compris, tout se transforme à peu près en citrouille au mois de septembre, alors qu'il y aurait besoin d'intervenir là pour pouvoir redémarrer. De fait, la Ville de Paris va, d'une certaine façon, être malheureusement une entrave à la relance de l'économie parisienne.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Alice TIMSIT.** - Madame la Maire, mes chers collègues, au-delà de l'appréciation que nous pouvons faire sur la qualité du budget supplémentaire qui est soumis à notre vote et qui témoigne du sérieux de la gestion de notre majorité, les enjeux attachés à ce budget s'inscrivent dans un contexte tout à fait inédit. La crise que nous vivons nous rappelle, si cela était encore nécessaire, l'urgence de changer de modèle. Ce modèle économique, dans lequel nous nous sommes confortés ces dernières années, est arrivé à bout de souffle et il a plongé l'économie réelle en quarantaine, a malmené notre système de santé et n'a surtout cessé de détruire l'environnement dans lequel nous vivons.

A Paris, nous connaissons les raisons qui ont nourri et exacerbé notre vulnérabilité face à la crise : la surdensification de l'habitat, le manque d'espaces verts, la précarité alimentaire, pour ne citer que quelques exemples. La Municipalité a pourtant su démontrer sa réactivité et son adaptabilité en déployant un plan de relance constitutif d'un véritable bouclier social. Paris a engagé des dépenses supplémentaires substantielles et notamment au titre des prestations sociales que la municipalité avance à l'Etat. Ces dépenses ont permis de faire face à la précarité d'un grand nombre de personnes, comme les familles monoparentales, les seniors. A ce titre, la hausse attendue du nombre de personnes bénéficiaires du R.S.A. en raison de la crise se traduit par une augmentation de 25 millions d'euros inscrits au budget supplémentaire. Cette réactivité, que nous saluons, nous conduit ici à formuler 2 observations.

D'une part, l'échelon territorial s'est révélé avec encore plus d'acuité d'une grande pertinence pour faire face à la crise et pallier les insuffisances étatiques. D'autre part, et au regard du choc budgétaire que l'Etat fait déjà peser sur la Municipalité - je pense ici à la baisse des dotations de l'Etat, à la hausse des péréquations et prochainement au remplacement de la taxe d'habitation - nous devons étudier et engager tous les moyens nécessaires pour que l'Etat respecte effectivement l'obligation constitutionnelle de compensation et rembourse ainsi sa dette à l'égard de la Ville. Cette dette s'élève aujourd'hui à plus de 1,7 milliard d'euros. C'est un enjeu crucial pour que la Ville puisse continuer à répondre à ses obligations auprès des habitantes et des habitants. Nous espérons, d'ailleurs, que ce vœu recueillera l'assentiment de toutes et tous.

Ce budget supplémentaire fait office de véritable bouclier social, je l'ai déjà dit. A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. C'est pour cette raison que ce budget supplémentaire mériterait par ailleurs d'être abondé, comme nous l'avons demandé, de 2 millions d'euros en faveur de la création d'un accueil de jour et de nuit à destination des jeunes mineurs étrangers isolés. Ne laisser personne de côté, y compris les publics en situation d'extrême précarité, et ce, malgré la défaillance de l'Etat, c'est tout le sens de l'amendement budgétaire que nous avons déposé.

En parallèle, ces dépenses supplémentaires s'accompagnent d'une baisse significative des recettes de la Ville, ici, au bénéfice des acteurs économiques de notre territoire. A ce titre, l'exonération des redevances d'occupation du domaine public a été absolument salutaire pour la pérennité de nombreux établissements et la préservation de certaines d'emplois. Cette augmentation des dépenses, si elle a été amortie par l'épargne brute de la Ville, doit

toutefois nous interroger sur la trajectoire que nous voulons donner à la dette de la Ville, surtout lorsque l'on sait que l'autorisation d'emprunt augmente de 421 millions d'euros et se porte désormais à 929 millions d'euros.

La crise sanitaire nous invite donc, plus que jamais, à innover en matière budgétaire pour garantir sur le long terme la soutenabilité de la dette et s'affranchir de sources de financement trop souvent incompatibles avec la protection de l'environnement. La transition écologique est l'ambition que nous partageons toutes et tous pour cette mandature. Nous ne pourrions atteindre les objectifs du "Plan Climat" qu'en s'affranchissant de la doctrine selon laquelle le recours à l'emprunt serait l'unique moyen de se dégager des marges de manœuvre financières. Nous devons aussi explorer des pistes de résilience économique en abandonnant l'idée de grands projets dispendieux, en reprenant le contrôle sur nos communs à travers la mise en régie de certains services essentiels à la population, ou encore, en investissant massivement dans les filières d'avenir et de proximité telle que l'économie sociale et solidaire.

L'échelon de la Ville et de la Métropole est assurément pertinent. Soyons-en convaincus et engageons avec détermination le dialogue avec l'Etat pour un nouveau pacte girondin de la transformation écologique et dans le cadre notamment des nouveaux contrats de plan Etat-régions. Il est impératif que la Ville et la Métropole soient pleinement associées à la définition des investissements prioritaires sur leur territoire.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à Mme Carine PETIT, maire du 14e, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, avec nos partenaires des groupes Ecologiste et Communiste, nous avons souhaité, par cet amendement au budget supplémentaire, abonder le budget de fonctionnement des établissements, maisons, pratiques artistiques et amateurs de Paris, compte tenu de son fragile équilibre financier depuis sa transformation en E.P.C.C. et pour lui permettre, du coup, cette année, de mener à bien les projets engagés dans tous les arrondissements où ces équipements culturels sont implantés.

Par cet amendement, et ce n'est pas la première fois, mais en tout cas notre majorité s'honore à porter et à souligner une attention très particulière aux pratiques artistiques amateurs, à les promouvoir et à les accompagner. Avec l'acceptation de cet amendement et le plan de soutien de la Ville, d'ailleurs déjà débuté, notre majorité vient ainsi au secours de nombreux acteurs du territoire et, nous savons, l'attention portée par notre collectivité aux situations de chacune et de chacun.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Maire.

Court, efficace. Voilà. Très bien.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

**M. Thomas CHEVANDIER.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lutte contre la pollution, diminution de la place de la voiture, végétalisation, construction d'équipements publics, développement de services publics, cela fait près de 20 ans que cette majorité met en œuvre des politiques publiques qui visent à améliorer la qualité de vie dans notre ville, ce qui ressort largement du présent budget malgré la crise liée au Covid-19. Mais le corollaire de ces orientations est une hausse de la pression immobilière, des coûts à l'achat, des prix des loyers, qui fait peser un risque important sur la préservation de la mixité sociale dans notre ville. C'est pour cela qu'une politique du logement ambitieuse et volontaire est mise en œuvre depuis 2001, et singulièrement depuis 2014 avec votre adjoint Ian BROSSAT, et qui va s'approfondir durant la présente mandature.

Construction et implantation dans tout Paris de logements sociaux pour permettre aux catégories populaires et aux classes moyennes de se loger à bas coût à Paris, et notamment ceux qui étaient en première ligne durant cette crise. Intensification de la lutte contre l'implantation des meublés touristiques. Vigilance renforcée quant aux bureaux inoccupés. Tout cela pour permettre de remettre des logements sur le marché. La rénovation thermique permettra, notamment dans le cadre du "Plan Climat", spécifiquement dans le parc social, de diminuer la facture énergétique des plus modestes tout en limitant leur empreinte carbone. On peut également évoquer d'autres orientations, comme le développement de l'habitat participatif, le renforcement de l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ce budget, nous allons ajouter une pierre supplémentaire à cet ensemble de politiques publiques, en créant un organisme foncier solidaire qui permettra de dissocier le foncier du bâti et permettra de proposer aux ménages parisiens des appartements à moins de 5.000 euros du mètre carré, ce qui permettra notamment l'accession à la propriété des classes moyennes, qui, aujourd'hui, du fait de la hausse des prix de l'immobilier, pouvaient de moins en moins accéder à la propriété. Par ailleurs, la Ville va également proposer une offre de logements privés dont le loyer sera de 20 % inférieur au prix du marché.



Au-delà du fond et des objectifs de ces politiques qui permettent le maintien des classes moyennes et populaires à Paris, n'en déplaise à Mme DATI, c'est la méthode, notamment de conception de la foncière solidaire, que nous devons saluer. C'est une idée qui provient d'expérimentations et d'innovation sociale à l'œuvre dans d'autres métropoles, notamment étrangères. C'est la preuve que les réseaux de villes, tant au niveau international qu'au niveau local et national, permettent et permettront d'imaginer et d'inventer de nouvelles politiques publiques, de déployer des innovations sociales, de généraliser des expérimentations au service de l'intérêt général, au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

**M. David ALPHAND.** - Merci, Madame la Maire.

Je serai économe de mon temps de parole pour prévenir les interventions de mes collègues, Geoffroy BOULARD et Jean-Didier BERTHAULT. Pour autant, je veux, avant de présenter l'un de nos amendements budgétaires, livrer quelques réflexions et ma perplexité.

J'entends avec beaucoup d'intérêt notre collègue Rémi FÉRAUD parler de respect des engagements pris il y a quelques semaines. Ce sont ses propres termes, voilà quelques minutes, lors de son intervention. Ma perplexité est profonde. Je dois dire qu'à la lecture du budget supplémentaire, Madame la Maire, si... mais vous ne m'écoutez pas vraiment, mais... J'avais suivi...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous en êtes certain ?

**M. David ALPHAND.** - Oui. C'est dommage.

Madame la Maire, j'avais suivi votre campagne avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'attention, et j'avais cru comprendre que vous aviez annoncé quelques priorités : la police municipale, la propreté. Vous aviez même annoncé, lors de votre campagne, je ne sais pas si vous vous en souvenez, 500 millions d'euros. Et puis, vous aviez parlé également de résilience et de prévention des crises. Alors, je dois dire que j'ai bien cherché dans le budget supplémentaire. Je l'ai, je crois, plutôt attentivement lu, et je n'y ai rien retrouvé. A tel point que si l'un de nos voisins parisiens avait quitté Paris au lendemain du second tour, après avoir suivi la campagne municipale, et revenait ce matin, il n'en croirait peut-être pas ses oreilles, et en tout cas, il n'y retrouverait pas ses petits au regard de vos promesses de campagne.

Pour monter une police municipale, au moins faut-il songer à anticiper les recrutements, la formation et l'équipement des personnels. Nous n'en trouvons aucune trace dans ce budget supplémentaire. Je ne parle pas de la propreté, dont le terme n'apparaît même nulle part dans ce document long de plusieurs dizaines de pages. Ce qui est quand même proprement sidérant.

En 1ère Commission, M. Paul SIMONDON, votre nouvel adjoint en charge du budget, nous a fait un procès d'intention. Moi, je me réjouis des échanges que nous allons avoir au cours de cette mandature en 1ère Commission. Mais, pour autant, quand j'entends M. SIMONDON dire : "Nous allons avoir de la part de l'opposition beaucoup de propositions très précises de dépenses, mais des propositions beaucoup plus générales d'économies", mais non, on peut vous faire dès ce matin quelques propositions d'économies, parce que l'on aurait aimé les retrouver dans ce budget supplémentaire. Et, en particulier, la lecture des rapports de la Chambre régionale des Comptes, tant sur la passation des marchés, notamment du côté du Parc des Expositions, où peut-être l'on aurait pu économiser plusieurs centaines de millions d'euros. Voilà une source d'économie, Monsieur SIMONDON et Madame HIDALGO. Et, de même, quand on lit l'autre rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion des mairies d'arrondissement, et qu'une nouvelle fois les magistrats de la Chambre rappellent à l'ordre la Ville de Paris sur le temps légal de travail de 1.607 heures. Encore une fois, peut-être pourriez-vous y trouver une source d'inspiration et trouver des sources d'économies ? Nous vous les mettons sur la table. Et l'on aura l'occasion d'en reparler pendant cette mandature.

Alors, j'en viens à l'amendement budgétaire que nous proposons. Le budget supplémentaire ne propose que six mois d'exonération des loyers commerciaux des acteurs économiques, culturels, sociaux et associatifs les plus fragilisés par la crise du Covid-19. Pourtant, dès le 18 mai, le groupe les Républicains et Indépendants avait proposé un plan général de soutien et de relance pour les Parisiennes et les Parisiens beaucoup plus important. La Mairie de Paris prend donc du retard. Ce plan de soutien est trop faible. Au-delà de l'exonération de charges et de droit de place, il convient d'anticiper une faiblesse de la demande au moins jusqu'à la fin de l'année, l'épidémie de Covid-19 étant encore bien présente. Raison pour laquelle nous demandons l'exonération des loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles locataires des pieds d'immeubles appartenant au patrimoine commerçant des bailleurs sociaux de la Ville de Paris jusqu'au 31 décembre 2020.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Moi, j'ai écouté M. ALPHAND, vous allez voir. Il y aurait une légende urbaine : un virus serait apparu dans une contrée lointaine, qui contaminerait 200.000 personnes par jour et aurait tué 600.000 personnes. Des personnes se seraient confinées, plusieurs milliards, il paraît.

Monsieur ALPHAND, Madame DATI, l'ancien monde est bien vivant, mais là, vous nous ramenez au XIXe siècle et au début du XXe siècle, où nombre d'économistes et de politiciens ne comprenaient pas la crise de 1929. C'est dans les moments comme cela que mon ami Bernard Maris nous manque, parce qu'il vous aurait répondu avec beaucoup plus de talent que moi.

En 1ère Commission...

Si vous voulez, vous pourrez me parler après, vous pourrez faire une interruption de séance, il n'y a pas de souci. Je ne vous ai pas interpellé.

En 1ère Commission, nous avons même eu un élu qui nous a ressorti de la naphtaline l'équivalence ricardienne du XIXe siècle entre la dette et les impôts futurs. Je vous conseille de lire Adam Smith, un siècle plus vieux, mais très moderne dans sa critique de la monarchie que deviennent nos républiques modernes. Le même élu a même pour référence le milliardaire américain Warren BUFFETT. Nous ne sommes vraiment pas dans le même monde, celui où l'on craint la taxation des S.U.V. Enfin, nous, on n'est même pas pour la taxation, on est pour l'interdiction, donc on voit peut-être un peu plus loin.

Sortons de la légende urbaine, le Covid-19 est bien réel. Et j'ai même parlé dans une tribune récente d'un effet papillon du Covid-19, pour celles et ceux qui connaissent l'exemple d'Edward Lorenz des battements d'ailes d'un papillon au Brésil qui produisent une tornade au Texas, pour illustrer la théorie du chaos. Il est urgent de sortir de cette analyse véhiculée par nombre d'élus de droite, de croire que nous sommes dans un temps normal. Nous ne sommes pas dans un temps normal, nous sommes dans un temps très singulier de l'histoire de l'humanité. Jamais notre espèce n'a eu à subir une telle crise qui mélange environnement, santé, économie, géopolitique. La pire, sans doute, sur le plan social depuis 1929. Et sur toute la planète, aucune région n'est épargnée, d'Ushuaia à l'Alaska, du Canada à l'Australie, en passant par tous les continents. Certaines personnes ne s'en sont pas rendu compte dans cette Assemblée, mais il s'est passé quelque chose en début d'année. Depuis, les banques centrales de toute la planète ont arrêté leur politique d'austérité monétaire. L'Union européenne a suspendu les contraintes de Maastricht. Le Gouvernement a suspendu la contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat français. La Banque mondiale et le F.M.I. accordent des soutiens financiers à de nombreux pays au bord de la banqueroute. Il y a même eu un plan de relance de l'Union européenne qui a été voté cette semaine. Voilà.

Alors, il me reste un peu de temps. Je vais donner quelques chiffres quand même, pour illustrer la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Nous sommes au troisième trimestre de suite déficitaire : moins 0,1 % au quatrième trimestre - je parle pour le P.I.B. -, moins 0,1 % au quatrième trimestre 2019, moins 5,3 % au premier trimestre 2020, moins 17 % au deuxième trimestre 2020. Nous n'avons jamais vécu cela. Pour savoir...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant, Monsieur GLEIZES.

Ecoutez, je sais que vous êtes attentifs aux propos de tous les Conseillers, mais je vous demande d'écouter avec respect. On peut ne pas être d'accord. Ce n'est pas à vous de décider ce qui est hors sujet ou pas hors sujet. Si vous voulez passer votre temps à l'extérieur de la séance, vous pouvez y aller, mais quand vous êtes ici, vous écoutez avec respect. Je pense que l'on pourrait se donner comme règle du jeu - je sais que c'est difficile pour certains, ici, de l'accepter - mais comme règle du jeu d'être présent et d'écouter quand on est présent. Comme cela, vous savez, on vous écouterait tout aussi attentivement sans manifester notre irritation, même si parfois nous pouvons être aussi irrités.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Il paraît que je suis hors sujet. Keynes avait la même confrontation il y a plus d'un siècle. On lui disait : "Ah, tu es hors sujet, tu ne comprends pas ce qui se passe". Vous non plus, vous ne comprenez pas ce qui se passe. Vous pensez ce que vous voulez. On fera la confrontation quand vous voulez.

Donc, Paris représente au moins 20 %.

S'il vous plaît, Madame DATI. Madame DATI, soyez un peu respectueuse du débat, s'il vous plaît. Laissez-moi terminer et arrêtez de m'interrompre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On va pouvoir mesurer, et je proposerai même que les Parisiens puissent donner des labels de respect démocratique de la parole dans cette Assemblée. Je pense que certaine, ici, pourrait avoir conscience que nous travaillons pour les Parisiens, qu'il y a une représentation qui est issue de leur vote, et pourrait avoir au moins le respect démocratique et républicain d'écouter celles et ceux qui, ici, ont été élus par les Parisiens. Jérôme GLEIZES en fait partie.

Allez-y, Jérôme.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Donc... Non, vous n'êtes pas au courant, mais Paris représente 20 % de la richesse produite en France. Cela veut dire qu'au deuxième trimestre, quand cela baisse de 17 % au niveau français, cela veut dire que cela a baissé de beaucoup plus à Paris. Cela veut dire que cela a baissé au moins de 20 milliards d'euros la richesse produite au deuxième trimestre, et que dans ces phases où il y a des crises aussi singulières que celle que nous vivons, il est important que les collectivités territoriales et les Etats interviennent. Ce que l'on appelle, donc, une "opération contracyclique". Et Paris, donc, en agissant avec...

**Un intervenant.** - Merci, Professeur !

**M. Jérôme GLEIZES.** - J'adore le mépris de classe et le mépris de la réflexion. Merci beaucoup. Franchement, il y avait longtemps que je n'avais pas vécu cela. Je continue.

Donc, sur les 565 millions d'euros de dépenses qui ont été occasionnées par le Covid-19 par la Ville, par nos dépenses, et bien, ces 565 millions d'euros vont entrer directement dans la richesse produite par Paris, parce que vous confondez la relation entre les dépenses et les recettes, et vous ne savez pas qu'une collectivité territoriale... Vous ne savez pas qu'un tiers de la richesse produite en France est du non-marchand. Ce ne sont pas que les entreprises qui produisent de la richesse. C'est cela, que vous ne savez pas. Et donc, quand la Ville investit, elle crée de la richesse. Et cela, vous n'arrivez pas à le comprendre. C'est toute la difficulté avec vous.

Alors, je vais continuer, je vais pouvoir terminer. Mais vous allez être contente par ce que je vais dire. J'ai écouté votre intervention, Madame DATI, aussi. Le ping-pong, c'est fatigant. On n'est pas à l'Assemblée nationale.

Alors, la tour Triangle. Vous avez fait un recours contre la tour Triangle. Cela tombe bien, nous aussi. Et vous vous rappelez de 2014, Madame DATI ? On avait gagné un premier vote. Et après, il y a des élus de votre majorité qui ont changé leur vote et l'on a perdu le deuxième vote. C'est pour cela que la tour Triangle a pu se faire. Et maintenant, vous revenez en arrière. Merci, Madame DATI.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez, Madame DATI, je sais que c'est une habitude. Je l'ai éprouvée dans la campagne et notamment dans les débats télévisés, mais nous ne sommes plus à la télévision. Nous ne sommes pas en train de faire un "show" médiatique. La campagne est terminée, les Parisiens ont parlé, et donc, vous allez laisser s'exprimer maintenant ce que les Parisiens ont décidé, c'est-à-dire une majorité qui est ici, qui s'exprime, et notamment l'un des partenaires de cette majorité, M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Allez, je vais conclure.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est sans doute pour montrer que vous êtes présente. Mais allez-y, Jérôme.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame HIDALGO.

Je vais conclure. Cela ne va pas vous plaire. Vous allez voir ma conclusion.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Allez-y.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Je vais lire la conclusion de ma dernière chronique. Vous allez voir, c'est hors sujet pour vous. Mais c'est cela, le problème : c'est que vous ne comprenez pas ce que je vais dire.

"Les conditions d'une déstabilisation planétaire sont là depuis longtemps, conséquences d'un modèle productiviste et antisocial de plus d'un siècle. Il a suffi d'une étincelle pour que l'humanité soit confrontée à un choix entre la barbarie d'une implosion en cours, ou le choix d'un modèle écologique qui réduise les inégalités entre les êtres humains et préserve la paix dans de nombreuses régions du monde".

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le moins que l'on puisse dire, en effet, c'est que la règle qui veut que l'adoption du budget supplémentaire soit un exercice technique et un peu abstrait ne s'applique pas aujourd'hui. Elle ne s'applique pas pour une raison simple, évidemment : face à l'épidémie que nous avons subie et que nous subissons, face aux conséquences douloureuses pour la vie familiale comme professionnelle des Parisiennes et des Parisiens, face aux défis que nous devons relever en tant qu'élus. Ce budget supplémentaire est très concret.

Ce budget supplémentaire, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, ce sont des masques, du gel, des repas pour les sans-abri, des aides pour nos soignants, du soutien pour nos entreprises, nos commerçants, nos restaurateurs, nos associations, nos musées, pour celles et ceux qui font de notre ville ce qu'elle est. Ce budget supplémentaire, c'est un plan de relance puissant pour soutenir la reprise. Et oui, chacun le sait, nous vivons une crise à la fois sanitaire, sociale, économique, dont l'ampleur est sans précédent. Les Parisiennes et les Parisiens, comme la plupart des Français, au-delà de leur exceptionnelle mobilisation et de la solidarité dont ils ont une fois de

plus fait la preuve, se sont naturellement et heureusement tournés vers les pouvoirs publics pour être orientés, accompagnés et aidés face à une maladie que nous connaissons encore mal, et face aux lourdes conséquences pour notre quotidien et pour ce que les mesures de confinement ont entraîné.

Et à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Le plan d'urgence que nous avons engagé à Paris a permis à notre ville de tenir bon, et ce n'était pas gagné. Madame la Maire, dès le début de l'épidémie, vous avez su prendre la mesure de l'urgence à laquelle nous étions et nous sommes encore aujourd'hui confrontés. Comme maire d'arrondissement, bien sûr, mais surtout comme Parisienne, je tiens à vous en remercier encore une fois très chaleureusement. Je l'évoquais à l'instant : grâce à votre action, à votre détermination, la Ville de Paris a pris très rapidement les mesures qui s'imposaient pendant la période du confinement. Distribution de repas, distribution de masques, de gel aux agents de la Ville et aux Parisiens. Nettoyage augmenté de nos équipements municipaux. Exonération des loyers perçus par la Ville et ses bailleurs pour les commerçants, pour les associations. Exonération des droits de terrasse pour nos restaurateurs, pour leur éviter massivement la faillite. Gratuité du stationnement et accélération des délais de paiement pour soutenir les titulaires des marchés publics de la Ville. Et naturellement, pour ne pas être trop longue et ne pas utiliser mes 12 minutes, je ne liste là que quelques-unes des mesures les plus importantes qui ont été engagées.

A cela, il faut encore ajouter les contributions supplémentaires aux centres d'action sociale, là où sont attendus du recours au R.S.A., les aides aux familles les plus modestes en l'absence de l'ouverture de nos cantines scolaires, ou bien le soutien apporté - nous en parlons tout à l'heure - aux sapeurs-pompiers de Paris.

En tout, ce sont bien près de 130 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui ont été engagées pour enrayer les conséquences immédiates de cette épidémie. Cette crise impacte d'autant plus durement les finances de notre Ville qu'à ces dépenses, et beaucoup l'ont dit, il faut bien sûr ajouter les pertes de recettes. En tout, plus de 235 millions d'euros. Et oui, les finances de notre Ville sont lourdement touchées parce qu'il nous faut désormais faire face aux conséquences à long terme de la crise sanitaire, c'est-à-dire à ses impacts économiques et sociaux. Nous avons adopté un plan de relance exceptionnel : 200 millions d'euros. 200 millions d'euros, c'est un chiffre à la hauteur de la déferlante que nous subissons à Paris plus qu'ailleurs en France. Car si le P.I.B. français a connu une chute de 5,8 % au premier trimestre 2020, soit la baisse la plus forte depuis 1949, notre capitale n'est pas un territoire comme les autres, et le confinement a bouleversé plus qu'ailleurs encore nos emplois et notre activité, en même temps que nos vies. Et voilà ce qui justifie ces 200 millions d'euros.

Voilà ce qui explique ce plan de relance massif. Et, là encore, ce sont des mesures très concrètes qui nous occupent : exonération de loyers pour les commerces et associations ; 10 millions d'euros d'aides au secteur du tourisme ; 20 millions d'euros pour épauler les acteurs économiques, dont 4 millions d'euros pour l'économie sociale et solidaire ; le soutien aux étudiants, précaires notamment ; et les acteurs culturels ; et les maraîchers aussi. Tout cela qui fait ce qu'est notre ville.

Comme toutes les collectivités françaises, Paris subit de plein fouet cette crise. Au total, nos finances sont impactées à hauteur de 565 millions d'euros. Et je voudrais, Madame la Maire, mes chers collègues, souligner encore une fois dans cet hémicycle le peu d'aides octroyées par l'Etat à notre Ville. Sur ces 565 millions d'euros, l'Etat ne consacre que 17 millions d'euros à notre capitale. 3 %. Voilà le peu que le Gouvernement accorde aux Parisiennes et aux Parisiens. Voilà le peu que le Gouvernement alloue à nos collectivités, à Paris, ailleurs, alors même que nous avons démontré une fois de plus, au cours de cette crise, le lien essentiel et précieux que nous représentons vis-à-vis des Françaises et des Français. Voilà le peu que le Gouvernement concède à la relance économique par nos territoires, sans se soucier que nous puissions maintenir à l'avenir nos capacités à investir et à réamorcer nos vies économiques locales.

Madame la Maire, mes chers collègues, voilà un budget supplémentaire exceptionnel par ses causes, inédit par sa force, et, je le crois fermement, profondément souhaitable pour faire vivre aujourd'hui et demain à Paris la solidarité nécessaire face à cette crise.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Maire.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

**M. Geoffroy BOULARD,** maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Madame la Maire, "Oser Paris", disiez-vous en 2014, avant de faire le pari cette année d'un "Paris en commun". Si les Parisiens ont bien fait l'expérimentation d'un pari osé, ils ne semblent pas vous avoir tenu rigueur de ce que vous leur avez infligé : Vélib', Autolib', une ville embouteillée même la nuit. Il fallait oser, en effet. Je ne parle pas de l'ultracentralisation de votre administration. Alors, après ce Paris osé, vous avez vendu aux Parisiens un ersatz de paradis urbain, où pullulent des oasis de forêts urbaines débarrassées d'une saleté envahissante. Les Parisiens ont osé y croire. Mais force est de constater que le rêve aura été de très courte durée puisque ce budget supplémentaire confirme votre déconnexion du quotidien.

Et il est à se demander si, à l'Hôtel de Ville, on est bien conscient de l'état de la voirie, tant les nids-de-poule sont nombreux, tant la chaussée parisienne est dans un piteux état, tant les contentieux avec les Parisiens liés aux accidents sont légion. Je vous invite à vous rendre boulevard Pereire, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Vous ne serez pas déçue de votre voyage. Rien dans le budget supplémentaire que vous nous présentez n'augure d'un plan de rattrapage pour la voirie, alors qu'il est urgent de s'y atteler. Demandez aux cyclistes, aux conducteurs de deux-roues, aux piétons ce qu'ils en pensent. Leurs avis sont assez tranchés sur cette question.

Rien non plus sur l'entretien de l'espace public pourtant très dégradé. Rien pour la propreté, quand vous promettiez monts et merveilles avant que les Parisiens ne se rendent aux urnes. Chaque année, plusieurs centaines de millions d'euros sont annoncées pour nos rues, mais rien ne vient. Le carrosse budgétaire s'est transformé en une citrouille désargentée. L'oasis a disparu et la dette refait surface, avec un horizon à plus de 6 milliards d'euros à l'horizon 2021.

A l'heure où les entreprises parisiennes réclament un soutien ferme et conséquent des pouvoirs publics, la Mairie de Paris ne semble pas disposer de marges de manœuvre suffisantes pour jouer son rôle face à cette crise économique majeure que nous traversons. La faute à quoi ? La faute à une gestion budgétaire débridée, incontrôlée, dont nous mesurons malheureusement les conséquences. Depuis le début de l'épidémie, l'activité économique parisienne a ralenti de 40 % dans de nombreux secteurs et certains, notamment le tourisme, sont particulièrement touchés. Les touristes ne reviendront pas tout de suite. Nos hôteliers et nos restaurateurs en ont bien conscience.

Alors, Madame la Maire, vous nous présentez un plan de relance économique de 122 millions d'euros, avec seulement 36 millions d'euros qui leur sont fléchés, notamment en élargissant aux acteurs culturels. L'économie parisienne, vous le savez, repose en partie sur le tourisme : 300.000 emplois dans le Grand Paris, soit plus de 9 % de l'emploi salarié, et un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros. Si l'objectif affiché de votre louable appel à projets "Relancer mon entreprise autrement", qui vise à contribuer à la réalisation d'objectifs en matière de transition écologique, existe, il ne semble pas prendre en compte la réalité de nos entreprises, qu'il faut sauver de la faillite en premier lieu et avec les conséquences sur l'emploi.

Le 18 mai dernier, avec Rachida DATI, nous avons détaillé, devant notre Assemblée renouvelée depuis, un plan de soutien à l'économie, que vous aviez balayé d'un revers de main. Nous parlions d'un budget de crise, d'un budget d'urgence. Il prévoyait de nombreuses exonérations, assorties d'un abondement par la Ville au fonds "Résilience" mis en place par la Région Ile-de-France, avec le soutien de la Métropole du Grand Paris dès le mois d'avril. Il aura fallu attendre plus de deux mois pour que vous acceptiez de participer à cet effort commun entre collectivités, alors que cette crise aura été le révélateur d'une solidarité spontanée entre les Parisiens. Ce retard à l'allumage est à mettre en lumière au regard de la réactivité d'autres collectivités qui ont su s'adapter et réagir dans des délais rapides.

Vous avez également refusé d'exonérer les pénalités de retard des entreprises sous contrat avec la Ville pendant la période de confinements. De même que vous avez émis une fin de non-recevoir lorsque nous vous invitions, nous incitions à mettre en place une garantie d'emprunt de la Ville pour des prêts de trésorerie complémentaires des dispositifs de l'Etat et de la Région. Donner de la liberté à nos entreprises en créant, par exemple, une zone touristique internationale englobant tous les quartiers de Paris, ce serait un signal fort adressé à nos commerçants qui pourraient s'adapter à la réalité de notre ville. Mais vous vous y êtes toujours opposée, contrainte par vos accords politiques.

Votre plan de relance économique est symptomatique de votre politique budgétaire, que vous traînez comme un boulet. Oui, un boulet budgétaire vous contraint tout le temps à renoncer au quotidien des Parisiens sans pouvoir assumer le rôle d'une collectivité comme Paris en temps de crise. Alors, chers amis, espérons que le temps fera son office silencieux et discret, et que, dans six ans, vous aurez compris qu'un budget doit être maîtrisé, équilibré pour être efficace.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Dernier orateur de ce débat avant les réponses de l'Exécutif, M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Dans la droite ligne de ce qu'ont dit un certain nombre de mes collègues, je voudrais m'étonner au titre de ce budget supplémentaire, mais surtout au titre de ce que vous aviez annoncé vous-même lors de la séance où quelques-uns de mes collègues qui siégeaient également sous la précédente mandature ont pu vous entendre, qui était la séance un peu spéciale et dématérialisée que nous avons organisée pendant le confinement et pendant la crise du Covid-19.

Vous aviez alors, et vous l'avez répété ensuite pendant le second tour de la campagne municipale, orienté vos priorités notamment autour de deux axes, qui étaient la propreté, puisque vous aviez dit avoir entendu les Parisiens sur le sujet, et puis, vous l'aviez annoncé et vous l'avez répété dans une interview qui est sortie ce matin dans "Le Parisien", celle de la végétalisation.

Alors, bon, moi, je suis certainement encore un peu trop naïf, mais je suis allé regarder les documents budgétaires qui nous ont été transmis, et sur les différents chapitres, notamment sur la partie environnement, je n'ai absolument rien trouvé, absolument rien trouvé qui nous permettait d'avoir des garanties dès ce budget supplémentaire sur les annonces que vous aviez pu faire, aussi bien en termes de végétalisation que, d'ailleurs, de transition écologique. Je suis même assez étonné, pas des prises de parole de votre majorité en ce qui concerne Paris en commun, voire le groupe Communiste et Citoyen, mais je suis très étonné de la prise de parole qui a été celle de la présidente du groupe Ecologiste, Mme Fatoumata KONÉ, parce que je partage son analyse sur les besoins d'accompagner la transition écologique sur cette mandature, de le dire en espérant que cela soit concrétisé. Mais on ne peut pas se payer de mots et encore moins dans une séance de débat budgétaire. Parce que le compte n'y est pas, il n'y est absolument pas dans ce budget supplémentaire.

Je vais vous prendre quelques chiffres. En budget de fonctionnement, notamment sur les dépenses d'environnement, les dépenses allouées à l'environnement sont majorées, dans ce budget supplémentaire, de 8,7 millions d'euros. On pourrait se dire : "Bon, il y a un signe". Mais, dans ces 8,7 millions d'euros, il y en a 7 qui sont uniquement sur la partie de mise à disposition de gel hydroalcoolique, compte tenu de la pandémie que nous avons connue. Sur le reste des mesures environnementales, strictement rien.

Sur la partie investissements et crédits d'investissements, en dehors de l'inscription des restes à réaliser de 2019, il y a même des redéploiements et des baisses de crédits d'investissements sur le financement d'opérations qui ont été redispachés sur d'autres chapitres fonctionnels. Je voudrais prendre l'exemple des 2 millions d'euros qui ont été enlevés sur le dispositif TriLib', du 1,4 million d'euros concernant les travaux dans les lieux d'appels de la Direction de la Propreté. On est un certain nombre d'élus à aller parfois dans ces lieux d'appels de la Direction de la Propreté. Quand on constate l'état des locaux, on peut se demander pourquoi ces crédits ont été déployés vers d'autres chapitres. 1,2 million d'euros concernant l'aménagement des déchetteries et 1,1 million d'euros concernant le maintien des centres thermiques dans les équipements de la Ville.

Dernier point, le chapitre global des dépenses de fonctionnement. Toujours pareil, chapitre environnement. Nous étions à 664 millions d'euros. Le budget supplémentaire va octroyer les 8,7 millions d'euros, dont les 7 millions d'euros qui sont compris sur la distribution et la mise à disposition de gel hydroalcoolique, c'est-à-dire quasiment rien de plus. Alors, où sont les priorités ? Où sont les concrétisations ? Où sont même les promesses qui avaient été faites, notamment en matière de propreté ? Je constate que l'ancien adjoint à la propreté, qui a vite mis son nouveau costume d'adjoint aux finances, a oublié les précédentes promesses qui avaient été faites sous la mandature pendant la campagne.

En tout état de cause, je voulais simplement souligner que nous ne pourrions pas nous satisfaire éternellement de grandes déclarations générales sur ce que vous comptez faire. Il faut, à un moment donné, que cela se traduise dans des actes. Et aujourd'hui, les actes qui sont les actes budgétaires que vous nous présentez, nous n'y retrouvons absolument aucune de vos priorités, aucune de vos promesses. Et nous sommes bien circonspects sur la préparation de ce budget supplémentaire et sur les conditions qui nous permettront de délibérer sur le budget 2021.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

## **Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020. - Réponses de l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Donc, nous en avons terminé avec le débat et la présentation des vœux et amendements. Je vais donner la parole à présent à l'Exécutif.

Je donne tout d'abord la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes les oratrices, tous les orateurs de ce débat. C'est vrai que le rôle d'un budget supplémentaire peut d'habitude être relativement technique. Celui d'un budget supplémentaire de début de mandature éventuellement permet de donner des premières orientations et des priorités pour une nouvelle équipe, sur la base d'un budget voté par l'ancienne équipe. Mais enfin, la crise sanitaire et le décalage du second tour ont, bien sûr, totalement bouleversé cette situation habituelle. Nous sommes face à un exercice budgétaire, un budget supplémentaire totalement inédit. Inédit parce qu'il est essentiellement l'objet de prendre en compte les coûts de la crise.

D'abord, la gestion de la crise, et en particulier pendant le confinement, avec une gestion de crise qui revient à 365 millions d'euros pour les finances de la Ville. D'abord, des recettes en moins, donc un coût qui est subi, avec les droits de mutation sans vente - 80 millions d'euros en moins -, la taxe de séjour en l'absence de touristes pour 45 millions d'euros, ou, bien sûr, le stationnement qui était gratuit pendant le confinement, ou encore les équipements qui d'habitude donnent lieu à une participation des usagers, comme les crèches ou les centres de loisirs. En tout, 235 millions d'euros de recettes en moins.

Et puis, il y a les dépenses décidées pour répondre à la crise. D'abord, des dépenses de protection des agents en première ligne, avec 50 millions d'euros d'équipements de protection de masques. Et l'on sait que Paris avait pris ses précautions et avait des stocks, et que nous avons pu fournir en équipements de protection d'autres agents en première ligne, en particulier des soignants. Mais aussi 10 millions d'euros sur le nettoyage ou la désinfection des locaux. Et c'est essentiel d'avoir pu faire cela. Il s'agit aussi de la protection des Parisiens, avec, bien sûr, là aussi, des masques, mais les 7 millions d'euros de gel hydroalcoolique dans l'espace public - vous en avez parlé - ainsi que les campagnes de dépistage.

Ce sont, enfin, des dépenses très importantes de solidarité face aux vulnérabilités qu'a révélée la crise, avec, en tout, 44 millions d'euros et une somme importante prévue pour l'augmentation des allocataires du R.S.A.

Et, il ne faut pas l'oublier, les encouragements aux agents et aux services d'aide à domicile, avec 19 millions de primes en tout, qui auront pu être distribués pour remercier de l'engagement des agents. Et je dois avouer, quand j'entends la présidente du groupe Changer Paris ironiser sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui serait à un niveau important sans aucun service rendu là, dans la période, alors que les éboueurs ont été présents, qu'il n'y a eu aucun problème rencontré pour ramasser les poubelles pendant la crise sanitaire, qu'en aucun cas nous n'avons rajouté une difficulté sanitaire à cette crise, je trouve que ce n'est pas tout à fait digne du respect que nous devons aux agents.

Ensuite, la question à laquelle, finalement, personne n'a vraiment répondu : est-ce que l'on aurait dû faire plus ? Est-ce que l'on aurait dû faire moins ? On aurait pu faire moins. Oui, c'est la réalité, on aurait pu faire moins. Effectivement, face à des graves difficultés sociales que nous avons repérées à un moment, la Maire de Paris aurait pu dire : "Il y a des difficultés alimentaires pour les familles qui n'ont plus la cantine. C'est un souci. On pourrait y réfléchir pour l'année prochaine". Ce n'est pas comme cela que vous avez souhaité réagir, Madame la Maire. Vous avez dit : "Il faut trouver un dispositif qui fonctionne la semaine prochaine". Ce n'est pas tout à fait la même chose, effectivement. Et moi, je suis très fier de cette réactivité et de la présence de la Ville de Paris auprès des Parisiens pour les soutenir.

Et puis, il y a également 200 millions d'euros de plan de relance, effectivement, qui ont commencé à être annoncés avant même la fin du confinement pour aider à garder la tête hors de l'eau des secteurs économiques qui étaient à l'arrêt total.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Poursuivez, Monsieur SIMONDON. Il y a un bruit de fond. Pardon.

Monsieur SIMONDON, il y a un bruit de fond, mais peu importe. Je pense que cela finira par s'arrêter. Continuez. Nous sommes nombreux à vous écouter et à nous retrouver dans vos propos. Allez-y.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Je vous remercie.

Le plan de relance a permis de dégager par de nombreux mécanismes - exonération de loyers, de droits de place, de droits de voirie et l'aide aux concessionnaires - près de 100 millions d'euros pour les commerçants et pour des commerces de proximité, et des acteurs du tourisme. A cela viennent se rajouter 10 millions d'euros sur le tourisme, 15 millions d'euros sur la culture, 20 millions d'euros sur les acteurs économiques, dont 4 millions d'euros pour l'économie sociale et solidaire, sans oublier l'aide aux étudiants touchés par la précarité pour les aider à la prochaine rentrée. En tout, 200 millions d'euros, dont 80 millions d'euros d'investissements.

Le budget supplémentaire est aussi l'occasion de prendre en compte une évolution de péréquation, qui va, bien sûr, toujours dans le même sens, avec à nouveau 74 millions d'euros de dépenses en solidarité avec d'autres territoires. Et non, on ne le découvre pas maintenant, après cette évolution de péréquation, puisque, chaque année, c'est l'objet d'un débat ici, au Conseil de Paris, et qu'il y a eu très souvent des vœux présentés sur ces évolutions de péréquation. Il y a aussi les 10 millions d'euros d'extension de la gratuité des transports à tous les mineurs et un abondement au dispositif de solidarité logement.

Ensuite, j'entends M. ALPHAND, M. BOULARD également, expliquer qu'ils sont extrêmement impatients de voir appliqué le projet que nous avons porté ensemble aux élections. Je vous comprends parce que c'est un très bon projet, donc c'est une bonne idée de l'appliquer effectivement. Mais, par contre, ce budget supplémentaire n'est qu'un budget supplémentaire. Il n'est pas suspendu dans l'air. Il vient s'appuyer sur un budget primitif qui a déjà été voté et qui prévoyait, bien sûr, des moyens de propreté, bien sûr, des moyens sur la sécurité, avec ce qui permet de mettre en place la future police municipale.

Comment finance-t-on ces coûts ? D'abord, sur deux piliers solides. L'exercice 2019, qui permet de ramener un excédent de près de 200 millions d'euros. Le budget prévisionnel 2020, qui avait une épargne brute qui nous permettait largement d'asseoir nos investissements et sur laquelle nous avons pu organiser le financement de ces coûts de la crise. Ce qui est certains, c'est que nous ne finançons pas cette crise avec le soutien de l'Etat. Vous l'avez dit, les uns et les autres. 17 millions d'euros, 3 % du coût sur les masques, et encore pas tous les masques. C'est 50 % des factures quand on a pensé à acheter les masques un peu tard, c'est-à-dire après le 10 avril. Les collectivités qui ont fait preuve de précaution, comme la Ville de Paris, n'ont pas été bien récompensées en la matière.

Bien sûr - puisque c'est votre sujet principal, voire unique - bien sûr que la dette va augmenter cette année. Vous aurez remarqué que la dette de l'Etat aussi et que la dette de l'Europe va même apparaître. Et c'est plutôt une bonne chose, on le sait, c'est indispensable. Il serait irresponsable de notre part de suspendre maintenant les investissements, d'ajouter de la crise à la crise en privant d'activité les entreprises locales.

Mais si l'on veut parler de la dette, n'oubliez pas de parler de la dette en relation avec la réalité, le patrimoine de la Ville, la qualité des investissements qui ont été provoqués. Moi, j'ai une pensée pour Michèle RUBIROLA et l'équipe du "Printemps marseillais", qui se retrouvent dans cette ville maintenant au pouvoir. C'est un grand espoir pour toute la France que cette ville de Marseille ait une équipe de gauche et écologiste aux manettes. Une ville dans laquelle la dette par habitant et de 1.000 euros de plus qu'à Paris, mais après tout, cela dépend quel est le patrimoine. Non, une ville dans laquelle Michèle RUBIROLA est obligée de lancer un plan d'urgence pour les écoles, qui sont dans un état absolument effroyable. On le sait, les investissements de Paris ont permis d'offrir des équipements de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens qui en avaient besoin.

L'Etat devra, bien sûr, prendre en charge une plus grande partie de la crise. Ce sera l'objet de nos discussions avec l'Etat. Il est aussi très important que, dans les plans de relance nationaux et européens, le soutien aux collectivités territoriales soit abondé, car on sait que, pour les collectivités territoriales, l'investissement public sera un amortisseur et permettra de redémarrer dans des territoires qui en ont besoin.

Enfin, vous aimez ironiser sur les autres recettes, manifestement. La taxe de séjour sur les palaces a l'air vraiment de vous mettre en difficulté, ou tout ce qui ne concerne pas les Parisiens, comme les logements vacants ou les résidences secondaires, a l'air de vous embêter. Moi, je ne pense pas qu'il faille ironiser sur ce sujet parce qu'en fait, tous les élus devraient s'y intéresser, les élus conservateurs également, dont les collègues sont aux manettes d'autres collectivités. L'autonomie budgétaire des collectivités et la capacité de prendre des décisions politiques, et ensuite les financer, c'est le respect de la démocratie. Cela concernera toutes les collectivités.

Madame la Présidente de la 1ère Commission, c'est avec plaisir que nous aurons en commun un travail d'éclairage de nos choix et il y a effectivement des indicateurs. Et je serai très heureux de travailler avec vous sur un éclairage des débats de la 1ère Commission avec ces indicateurs. C'est, bien sûr, sans problème.

Mes chers collègues, le budget supplémentaire que je vous propose d'adopter est un budget de combat d'une ville qui a été au rendez-vous pendant la crise sanitaire et qui le sera dans la crise économique et sociale qui ne fait que commencer. Dans une période aussi imprévisible, nous aurons à trouver ensemble les moyens d'utiliser l'argent public de la manière la plus rigoureuse et efficace possible, et de financer la transition écologique et solidaire, indispensable pour que notre Ville soit robuste à cette crise et soit robuste à celle à venir.

Pour ce qui concerne les amendements, l'amendement du groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil de nuit des jeunes exilés, je vous demanderai de bien vouloir le retirer. Le sujet du campement dans le 11e arrondissement, ma collègue Dominique VERSINI vous en parlera. Le sujet avance, il y a des solutions qui commencent à être trouvées. La place qu'aura le financement de l'Etat est aussi un sujet important sur lequel nous ne pouvons pas faire l'impasse.

Concernant la "Maison des pratiques amateurs", j'aurai aussi une demande de retrait. Je suis tout à fait prêt à travailler sur ce sujet avec mon collègue Christophe GIRARD, qui y est très attentif et qui connaît, y compris le processus de création de cet équipement important. Il y a, en ce moment, une inspection sur la M.P.A.A. Il ne nous semble pas adapté de l'augmenter maintenant dans ce budget supplémentaire, mais je vous rappelle qu'il y a 15 millions d'euros au plan de soutien sur la culture et qu'il y a quand même un soutien très important.

Sur les amendements du groupe Changer Paris, j'émettrai un avis défavorable pour l'extension de l'exonération. Vous ajoutez 30 millions d'euros au plan de soutien. Je vous comprends. Ma collègue Olivia POLSKI répondra précisément puisqu'il y a de nombreux amendements relatifs à ce projet de délibération.

L'amendement de Danielle SIMONNET sur les exonérations de loyers pour les foyers, un avis défavorable. Nous avons des dispositifs de solidarité logement qui seront expliqués par Ian BROSSAT. L'amendement de Danielle SIMONNET sur la rénovation thermique, il faudra que l'on s'en empare, mais il ajoute quand même 800 millions d'euros. Je vais émettre un avis défavorable. Il faut que l'on en parle un petit peu plus longtemps. Pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance et l'aide alimentaire, des avis défavorables également. Mais je vous rappelle qu'il y a, dans le plan, aussi dans les dépenses de crise, beaucoup d'éléments sur la solidarité, et qui sont suivis par Léa FILOCHE.

Sur le vœu du groupe Ecologiste relatif au remboursement de la dette sociale, je vous ai proposé quelques amendements oraux. Et donc, sous condition de ces amendements et de ces petites modifications, j'émettrai un avis favorable.

Pour le vœu du groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de recettes budgétaires, même chose : quelques amendements. Je pense qu'il faut rester sur des principes et pas encore sur des montants ou des taux. Ce sont des dispositions à discuter avec l'Etat qui permettent de récupérer des ressources sur des locaux vides, par exemple. Donc, avis favorable sous réserve de ces modifications.



Et enfin, l'amendement de Danielle SIMONNET sur la contractualisation, avis défavorable. Il y aura une discussion très précise sur le sujet. Ne commençons pas la discussion par sa conclusion.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON.

Je donne la parole à d'autres intervenants.

Monsieur le Préfet de police, puisque plusieurs sujets relatifs à votre domaine aussi de compétences ont été abordés, je vous donne la parole, bien sûr.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Ce budget supplémentaire qui vous est présenté, du moins pour sa partie budget spécial, je le fais à un titre un peu singulier. Je l'avais dit, Madame la Maire, au moment de votre installation, puisqu'ici je suis non pas le représentant de l'Etat, mais votre représentant en matière d'exécution de certaines de vos compétences. Je préfère le rappeler en ce début de mandature, même si, bien évidemment, j'ai une autre responsabilité. Tout cela est le produit d'une vieille histoire, puisque cela date du 1er juillet 1800. 12 messidor an VIII, pour ceux qui préfèrent les calendriers révolutionnaires. Mais depuis, les choses ont quand même changé : un Maire de Paris, bien sûr, et puis, surtout, en 2017, un transfert des compétences en matière de circulation qui fait que l'essentiel de ces compétences relève du maire de Paris, que j'accompagne sur certains petits aspects des compétences.

Je veux le rappeler parce que c'est important. Et, bien sûr, j'ai cette autre casquette de représentant de l'Etat. Comme tout préfet, je suis révocable ad nutum tous les mercredis. Je ne sais pas si cela répond aux interrogations d'éternité formulées sur vos bancs, mais tout cela est parfaitement exact. Et je remercie d'ailleurs le Président de la République et le ministre de l'Intérieur qui viennent de me manifester très récemment leur confiance.

Préfet, je le suis également, mais au même titre que le préfet de la Région Ile-de-France. Et je voudrais saluer Michel CADOT qui va quitter prochainement ses fonctions de PRIF tout en restant avec nous - il sera très sensible à vos applaudissements, je le lui dirai - qui restera avec nous comme délégué interministériel en charge des Jeux Olympiques pour travailler avec la Ville, avec l'ensemble des intervenants sur les sujets de responsabilité olympiques. C'est une excellente nouvelle. C'est un grand préfet et je suis très content qu'il trouve ce débouché.

Nous accueillerons également, à partir du 17 août, mon ami Marc GUILLAUME, un grand fonctionnaire, qui trouve, là aussi, un nouveau poste tout à fait mérité et qui donnera un éclat supplémentaire à une carrière remarquable qu'il a engagée déjà depuis quelques années.

Vous dire donc que ce budget spécial est aussi un budget de contribution de différentes institutions. Car il y a aussi un paradoxe dans le budget spécial : ce sont vos décisions - c'est assez rare, d'ailleurs, pour le dire pour une collectivité locale - qui s'imposent à l'Etat, second contributeur du budget, mais également aux départements de la petite couronne et aux 123 communes contributrices. Il ne faut jamais l'oublier. Vous prenez des décisions qui, ensuite, budgétairement, sont déclinées dans chacune de ces parties, de ces compartiments et qui obligent donc ces collectivités et l'Etat à ajuster leurs financements. C'est important et c'est d'ailleurs pour cela qu'il y a une commission qui travaille et qui associe collectivement, mais c'est une prérogative de votre Conseil qui est importante.

Enfin, dernière petite chose, les engagements pris sont respectés dans ce budget supplémentaire - j'en remercie la Maire de Paris tout particulièrement - vis-à-vis de la B.S.P.P., puisque les augmentations sont significatives dans ce budget. Elles permettront donc de financer, comme je l'indiquais tout à l'heure sur les reports du compte administratif, les efforts que nous faisons ensemble pour la brigade des sapeurs-pompiers. Et je dois vous dire qu'il y a, chez les militaires, une grande satisfaction de voir que les choses changent effectivement au travers des apports budgétaires qui vont être ainsi consentis. Je ne vais pas les détailler, car vous les connaissez tous. Mais, encore une fois, le plan est suivi à la lettre et il continuera à l'être, j'imagine, dans les prochaines années. J'en formule bien évidemment le vœu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Préfet de police, pour votre intervention et vos paroles.

Un mot avant de passer au vote.

J'ai eu, hier, l'occasion de rencontrer le Premier Ministre. Il est venu, d'ailleurs, ici, à l'Hôtel de Ville, et j'apprécie cette démarche républicaine. Nous avons, bien sûr, eu l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets dont les questions relatives au budget et à la façon dont la Ville de Paris pourra s'impliquer dans le plan de relance. J'ai, évidemment, porté auprès de lui, et il a été extrêmement ouvert à cela, l'idée que, pour Paris comme pour d'autres collectivités, les dépenses que nous avons à faire pour cette crise sanitaire et sociale sont des dépenses qui doivent être traitées d'une façon particulière, si nous ne voulons pas, pour Paris comme pour les autres grandes collectivités qui ont un budget d'investissement important, entamer les capacités d'investissement. Or, pour pouvoir se redresser - je rappelle ce que j'ai dit en début de séance quasiment : 30 % de taux de chômage depuis le début de cette crise à Paris alors que nous étions proches du plein-emploi - si l'Etat ne s'appuie pas sur la capacité d'investissement des collectivités publiques, il n'y aura pas véritablement de relance, puisque nous savons qu'en France, 70 % de l'investissement public est porté par les collectivités territoriales.

Et, là-dessus, nous souhaitons, nous allons engager un travail approfondi. Il y aura un travail via les associations d'élus A.M.F., "France urbaine", parce que nous portons des sujets communs à ces autres grandes collectivités. Mais il y aura aussi un travail spécifique compte tenu du fait que notamment Paris, la Métropole du Grand Paris et la Région accueilleront en grande partie les Jeux Olympiques et Paralympiques, et que ces Jeux seront aussi un moteur important à la fois dans la transition écologique et, évidemment, dans le plan de relance que nous allons pouvoir accompagner.

Donc, on aura l'occasion de revenir évidemment pour la préparation du budget de l'année 2021, puisque, cela a été très bien dit par Paul SIMONDON, que je remercie à nouveau, nous sommes ici dans un exercice qui est celui du budget supplémentaire, et supplémentaire dans un contexte très particulier, avec cette augmentation de dépenses absolument indispensable et nécessaire pour passer le cap de cette crise, mais aussi la baisse des recettes qui est directement liée aussi à cette situation de crise.

Donc, je vous remercie chacune et chacun. Nous allons à présent procéder au vote des amendements, des vœux et des dossiers inclus dans la discussion budgétaire et les différents budgets. Nous allons mettre successivement aux voix le règlement budgétaire et financier DFA 20 pour 2020, les budgets supplémentaires d'investissement et de fonctionnement de la Ville, ainsi que les budgets spécifiques.

Le vote des budgets supplémentaires de la Ville s'effectuera globalement et non pas par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole au moment des votes. Et je demanderai simplement à Paul SIMONDON, au nom de l'Exécutif, de donner l'avis rapide sur les amendements, les vœux, puis nous voterons. Donc, soyez attentifs parce que cela peut aller vite.

Je vous propose, tout d'abord, de vous prononcer sur le règlement budgétaire et financier, projet de délibération DFA 20, avec, évidemment, un avis favorable de l'Exécutif.

Je le dis pour les nouveaux, puisque c'est l'Exécutif qui le présente.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 20 relatif au règlement budgétaire et financier 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Changer Paris.

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 20).

## **2020 DFA 25 - Budget supplémentaire 2020 de la Ville de Paris.**

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remboursement de la dette de l'État à la Ville de Paris.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de recettes budgétaires et à l'augmentation des compensations de l'État.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contractualisation du contrat signé avec l'État.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 avec le projet de délibération DFA 25, sur lequel les amendements n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et les vœux référencés n<sup>os</sup> 8, 9 et 10 ont été déposés, ainsi que l'amendement technique n° 70 déposé par l'Exécutif.

L'amendement n° 1 a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Est-il maintenu ? Il est maintenu, d'accord. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

L'amendement n° 2 des groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

Concernant le vœu n° 8 du groupe Ecologiste de Paris, il y a une proposition d'amendement faite en séance et avant cette séance, et acceptée par le groupe Ecologiste de Paris. Donc, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 34).

Concernant le vœu n° 9 du groupe Communiste et Citoyen, il y a, là aussi, un amendement. Monsieur le Président, vous êtes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2020, V. 35).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 70 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 70 est adopté.

## **2020 DFA 25-1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 25-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020, tenant compte des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu la délibération 2019 DFA 118-1 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6 713 355 378,28 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 833 101 045,60 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre.

Article 4 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est majoré de 421 158 931,48 euros ce qui le porte de 508 228 383,45 euros à 929 387 314,93 euros."

(Voir détail joint en annexe n° 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25-1 relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville pour l'exercice 2020 est adopté. (2020, DFA 25-1).

## **2020 DFA 25-2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement sur le projet de délibération DFA 25-2 relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020, tenant compte des vœux et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu la délibération 2019 DFA 118-2 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu les délibérations des 23 et 24 juillet 2020 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

Dépenses : 45 845 502,89 euros

Recettes : 45 845 502,89 euros

- conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre."

*(Voir détail joint en annexe n° 2).*

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25-2 ainsi amendé relatif au budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2020 amendé est donc adopté. (2020, DFA 25-2).

### **2020 DFA 27 - Etats spéciaux d'arrondissement - BS 2020 - Délibération de cadrage.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27 relatif au budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 27).

Les états spéciaux d'arrondissements sont adoptés.

### **2020 DFA 26 - Budget supplémentaire 2020 - Emplois.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au projet de délibération DFA 26 concernant le budget supplémentaire - emplois 2020 de la Ville de Paris, ainsi que l'amendement n° 11 déposé par Mme SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 11 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 11 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 26).

### **2020 DILT 4 - DFA - Service techniques des TAM - Budget supplémentaire 2020 du budget annexe.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons aux budgets annexes.

Nous commençons par le projet de délibération DILT 4 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2020.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 4 - DFA.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DILT 4 - DFA).

### **2020 DPE 8 - DFA - Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 8 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, pour l'exercice 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 8 - DFA).

### **2020 DPE 9 - DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 9 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, pour l'exercice 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPE 9 - DFA).

### **2020 DASES 59 - Budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 59 relatif au budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, pour l'exercice 2020.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 59).

Les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2020 sont donc adoptés.

Je vous en remercie.

### **2020 PP 44 - Budget supplémentaire 2020.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et nous passons, dernier vote, au budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2020. C'est le projet de délibération PP 44.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, PP 44).

Il est adopté, je crois, à l'unanimité. Moins une. Moins une, pardon. Presque.

Bon, c'est dommage. On y arrivera, peut-être, dans les six ans.

Merci à vous. Merci d'avoir été attentifs pour ce débat.

### **2020 SG 22 - Rapport CRC sur la gestion de la Société publique d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sans transition, nous continuons avec la 1ère Commission. Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole... Vous ne la prenez pas, d'accord. Donc, je ne vous donne pas la parole parce que, d'habitude - j'explique - les présidents de Commission s'expriment d'abord pour donner leur avis.

Donc, là, nous allons passer directement à l'examen du projet de délibération SG 22 concernant le rapport de la C.R.C. sur la gestion de la société publique d'exploitation de la Tour Eiffel, la SETE.

Je donne la parole au premier orateur, cher Jean-François MARTINS, pour le groupe Paris en commun.

**M. Jean-François MARTINS.** - Madame la Maire, chers collègues, merci beaucoup.

La lecture d'un rapport de la C.R.C. est toujours un exercice intéressant pour les élus que nous sommes, y compris parce que dans cet univers rempli d'imperfections, elles nous permettent, ces recommandations de la C.R.C., de nous améliorer, et nous le pouvons toujours. Il faut évidemment prendre ces recommandations pour ce qu'elles sont. Remarquez, d'ailleurs, que contrairement à ce que parfois, et l'opposition, et les médias ont voulu en faire, elle ne fait l'objet, la société d'exploitation de la Tour Eiffel, que de deux rappels au droit et de deux recommandations sur pourtant un exercice de quatre ans et sur un document relativement fourni.

Un rapport de la C.R.C., par ailleurs, ne se regarde pas exclusivement comme une question gestionnaire, comme une question financière, mais s'intègre évidemment dans un contexte, un contexte à la fois historique, patrimonial, et aussi un contexte de choix politique sur lequel à la fois il convient d'apporter sans doute des éléments d'appréciation au rapport de la C.R.C., mais également des éléments sans doute d'amélioration et sur lesquels nous pouvons nous appuyer sur ce rapport.

D'abord, le premier élément de contexte - je veux le dire ici au nom des quelques administrateurs que nous sommes de la précédente mandature, qui avons été témoins de ce qu'a vécu la société d'exploitation de la Tour Eiffel ; je pense en particulier à Nicolas BONNET-OUALDJI qui me succédera dans les intervenants qui, comme moi, étaient administrateurs de la Tour Eiffel - d'abord, un contexte exceptionnel, puisque la Tour Eiffel a vécu durant les 6 dernières années des modifications majeures. La première, évidemment, celle des attentats de 2015, qui nous ont conduits à devoir revoir intégralement la politique de sécurité, l'installation, comme vous le savez, d'une enceinte de verre, d'un projet à la fois extrêmement complexe, extrêmement exigeant et dans des délais extrêmement courts, qui nous ont par définition obligés à revoir notre périmètre d'investissement et les choix de la Tour Eiffel, et également les conséquences de ces attentats, avec une réduction drastique du nombre de touristes sur les exercices 2015 et 2016.

Ce contexte particulier s'est vu accru, d'une certaine manière, par le moment même où nous renouvelons la délégation de service public de la SETE, à l'occasion de laquelle, et c'est là où il me semble que ce rapport de la C.R.C. ne peut pas être revu qu'avec un œil de gestionnaire, de comptable ou d'épicier, mais avec des choix politiques. Et, ces choix politiques, je voudrais que nous soyons fiers, en tant que majorité, de les assumer à nouveau.

Le premier, c'est la transformation de la SETE en S.P.L. Il est facile aujourd'hui de gloser et de dire : "Mais la majorité sortante a fait le choix de recourir à la S.P.L. pour ne pas faire face à la mise en concurrence de l'exploitation de la Tour Eiffel". Mais grand bien nous en a pris. Dans les positions que j'occupais précédemment, j'ai pu voir, à la préparation de la fin de la DSP précédente, la Tour Eiffel soumise à des intérêts de prédation issus de fonds d'investissement souverains de pays étrangers, et nous aurions été tous collectivement, majorité et opposition, dans une situation particulièrement inconfortable si la société d'exploitation de la Tour Eiffel se trouvait être confiée à des intérêts étrangers qui, prêts à faire tous les dumpings de redevance et de montants de concession pour avoir à tout prix l'exploitation de la Tour Eiffel, et d'en faire à ce prix la promotion d'Etats étrangers, dont sans doute une grande partie des membres de cette Assemblée ne partage pas les valeurs. Et oui, nous avons bien fait ainsi de transformer la SETE en S.P.L. afin de nous préserver et de nous présager de ce risque.

Deuxième élément, c'est celui du centre d'accueil. La C.R.C. n'a eu de mots pour reporter et pour qualifier ce report du centre d'accueil de la Tour Eiffel. C'est tout de même, permettez-moi de le dire, un peu amusant que la C.R.C., finalement, nous reproche de ne pas avoir mené un projet pharaonique qui aurait coûté 140 millions d'euros pour régler un problème qui était soluble à quelques centaines de milliers d'euros. Et je veux dire ici tout simplement celui de la file d'attente des visiteurs à l'arrivée à la Tour Eiffel.

La question qui s'est posée à nous, c'est qu'évidemment, nous le savons, l'un des enjeux principaux est la capacité à monter dans la Tour Eiffel, qui est évidemment conduite tant par les procédures de sécurité que par les capacités des ascenseurs. Nous avons deux choix : digitaliser avec un horodatage les billets d'entrée à la Tour Eiffel, et ainsi réduire les files d'attente en les virtualisant, ou alors construire un bâtiment de 140 millions d'euros au risque, un, de construire du bâti, deux, de dépenser trop d'argent public, et trois, de défigurer architecturalement et de manière patrimoniale le site. Nous avons fait le choix d'une digitalisation des billets qui nous a permis de passer, en l'espace de 4 ans, de 20 % de billets vendus en ligne à 65 % au 1er juillet dernier, et à 80 % dans 2 ans. D'ailleurs, ce que la C.R.C. souligne, c'est que l'ensemble des processus de contrôle de la Tour Eiffel qui étaient manquants en 2015 au début de son étude - grâce notamment, et je veux souligner le rôle important qu'a joué sa précédente directrice générale, Anna YANNICK, dans le sujet - a permis de mettre en place ce dispositif de contrôle.

Le service de contrôle de gestion en 2016, la mise en place de l'outil ERP en 2017, la mise en place des tableaux de performance depuis 2017, que les administrateurs reçoivent par ailleurs, la clarification du comptage des visiteurs et de la vente des billets, la mise en œuvre en cours de la solution d'information en temps réel des visiteurs sur l'affluence, le passage remarquable - je le dis, remarquable dans une histoire sociale compliquée à la Tour Eiffel - de la digitalisation de la billetterie, font que ce rapport de la C.R.C., contrairement à ce que certains ont voulu en



penser, est à la fois un rapport qui souligne la qualité des choix politiques et des efforts de gestion qui, sur la période, sont sur la bonne voie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur MARTINS, pour cette explication.

Je donne la parole à Mme DATI, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je viens d'apprendre qu'il y aurait eu des attaques de certains pays étrangers pour acheter la Tour Eiffel. C'est nouveau. Vous dites que ces pays, qui auraient été intéressés par la Tour Eiffel, on n'a pas les mêmes valeurs. Alors, est-ce que ce sont ceux qui s'occupent du P.S.G., pour lesquels vous avez les mêmes valeurs ? Ce n'est pas gênant pour le P.S.G., c'est gênant à la Tour Eiffel. C'est ce que vous venez de dire. Je le dis pour les supporters, les Parisiens et la Maire, au premier chef.

Sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes, ce rapport, il conclut à quoi ? Il conclut très clairement à des errements financiers de la Municipalité. Il conclut très clairement à sa légèreté, à son absence totale de contrôle. Et ce n'est pas du tout au moment des attentats, avant, après, c'est bien après, bien après, puisque nous sommes jusqu'en 2019. Et donc, l'absence totale de contrôle et du laisser-faire, tout cela, l'absence de contrôle, l'absence de suivi et également le laisser-faire s'est érigé en mode de gouvernance. C'est le premier point.

Cet état de fait, il a conduit à quoi ? Il a conduit à des dérives préoccupantes dans l'exploitation et la direction de la tour. Vous rendez hommage à la directrice générale, et nous y étions. Vous savez très bien qu'il y a eu vraiment des problèmes graves de ressources humaines puisqu'il y a eu un conflit entre le président et la directrice générale. Elle a dû partir, et vous le savez bien. Donc, ne dites pas que c'était idyllique. C'est toujours pareil : il y a ce dossier dans votre tête et la réalité. Et les faits sont quand même aussi têtus. Et la Chambre régionale des Comptes - ce matin, en tous les cas - nous le démontre par les faits, par les chiffres. Parce que tout à l'heure, même dans le rapport et l'intervention de M. SIMONDON, pas un chiffre. Pas un chiffre. Donc, c'est bien de dire "on fait un budget" sans citer un chiffre. Là, au moins, on a des chiffres.

"Préoccupante la satisfaction des visiteurs, liée à la piètre qualité de l'accueil et au prix du billet". La Chambre souligne clairement que ces deux problématiques sont étroitement corrélées. En effet, l'augmentation particulièrement forte du prix du billet. Cela a augmenté de plus de 47,1 %. Cela devait contribuer à quoi ? Cela devait contribuer à financer la réalisation du centre d'accueil du public, puisque la convention conclut en 2017 - 2017 - : "charger la SETE de réaliser un centre d'accueil", alors qu'une enveloppe de 80 millions d'euros avait été spécifiquement dédiée à ce projet. Cela n'a jamais été fait. Donc, où sont les 80 millions d'euros ?

Et vous dites : "C'est un projet pharaonique". Enfin, il y a plus de pharaonique dans les finances de la Ville depuis un moment. Les Halles, la philharmonie. Je peux continuer : le Vélib', Autolib'. Là, il y a de la pharaonie. Sans parler de la tour Triangle. On en reparlera tout à l'heure.

Ces carences ont conduit ces dernières années au recul conséquent de la fréquentation, entraînant ainsi des pertes de recettes. Elle est là, la réalité. Alors, préoccupante aussi dans les dérives de la gestion du personnel, avec des contournements de procédure pour mieux rémunérer les gens que vous aviez placés. Voilà la réalité.

La C.R.C. souligne aussi les anomalies affectant la fiabilité des projections financières de la SETE, puisque celle-ci occulte jusqu'aux coûts de maintenance du futur centre d'accueil. Cette insincérité - l'insincérité, cela a une qualification juridique, l'insincérité des comptes - cette insincérité des comptes doit être expliquée. Plus grave encore, la Chambre s'interroge sur le respect de l'équilibre financier et économique de cette DSP, puisque la sincérité des chiffres présentés par la SETE pose très clairement question. Même après, puisque la Chambre régionale des comptes réessaye de réintégrer, de rétablir la vérité, la sincérité des comptes, même après la réintégration de l'ensemble des coûts que vous avez omis, le résultat net sur la durée du contrat ne serait plus du tout excédentaire - donc, ce sont des faux que vous avez présentés - il ne serait plus excédentaire des 13,95 millions d'euros que vous avez effectivement affichés, mais déficitaire de 12,43 millions d'euros. L'écart entre le bénéfice affiché et le déficit constaté se monte donc à 26,38 millions d'euros. Un gouffre à l'échelle de la SETE, qui remet, évidemment, à ce stade, totalement en cause sa rentabilité. Il s'agit d'un constat alarmant. C'est un constat de la C.R.C. La situation est d'autant plus grave que la Chambre régionale des comptes déplore l'absence volontaire - je répète - l'absence volontaire de contrôle de la SETE par la Ville.

Loin de tenir compte des recommandations de la C.R.C. en la matière, la Municipalité, sachant que nous avons saisi la justice sur la tour Triangle mais aussi sur ce sujet, nous a punis. La Municipalité vient de réduire la représentation de l'opposition au sein des organes dirigeants de la SETE, de quatre sièges d'administrateurs à un seul. Mais, vous savez, nous, on s'en fiche parce que l'on rendra des comptes. C'est ce que l'on a toujours fait.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Alors, là, il va falloir conclure.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Je vais conclure. Je vais conclure.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Votre temps de parole est épuisé, Madame.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Je vais conclure.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Un seul administrateur représentera désormais la majorité des Parisiens dans cet organisme.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup de conclure. Là, votre temps est écoulé.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Oui...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et oui, c'est fini. Voilà.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Parce que la conclusion de la Chambre régionale des comptes, c'est quand même très critique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut apprendre à parler dans les temps qui vous sont impartis.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Oh, ça y est, c'est fait.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Le rapport de la C.R.C. est intéressant, mais il doit nous inviter à avoir un débat parce qu'il ne donne pas qu'une seule préconisation et qu'une seule conclusion. Alors, oui, il présente d'abord des constats.

Il y a un mécontentement, il y a une insatisfaction des gens. Il y a un déficit en termes de visiteurs. Enfin, n'oublions pas quand même le contexte, qui a été rappelé par l'intervention de Jean-François MARTINS. Les attentats ont eu un impact terrible sur la question touristique à Paris.

Concernant les tarifs, oui, la C.R.C. note l'augmentation des tarifs. Et la C.R.C., on est quand même souvent habitué à des interprétations et des critiques plus d'ordre libéral, reproche l'augmentation des rémunérations. Or, il y a eu des mobilisations des salariés qui étaient totalement légitimes à la Tour Eiffel. La Ville de Paris a tiré bénéfice de l'augmentation des tarifs et sa redevance a augmenté. Bien. Là, on a un débat. La C.R.C. préconise soit de mettre en concurrence, donc pour pouvoir notamment avoir recours au mécénat, soit, à l'inverse, repasser en régie directe pour qu'il y ait un contrôle plus important du Conseil de Paris sur la tour Eiffel. Et c'est là que le débat est intéressant.

Alors, moi, je note tout d'abord, dans l'intervention de M. Jean-François MARTINS, qu'il montre bien l'enjeu de ne pas se retrouver avec un tel patrimoine que représente la Tour Eiffel - c'est énorme, c'est vraiment le symbole de Paris, le symbole de la France - que ce bâtiment soit dans les mains d'entreprises étrangères et de groupes étrangers. Ce n'est pas rien comme débat. Et oui, Mme DATI a raison de faire le parallèle avec la question du P.S.G. Là est la question de notre souveraineté vis-à-vis du patrimoine. Il est important de ne pas laisser la Tour Eiffel échapper aux mains des Parisiennes et des Parisiens. C'est bien pour cela qu'elle doit rester gérée par le public, par la collectivité. Et c'est pour cela, et vous n'en serez pas étonnés, que je plaide bien plus pour être directement en régie directe et non pas en S.P.L. Mais l'avantage de la S.P.L. est évident par rapport à la délégation de service public, ou une C.O.D.P. par exemple. Donc, c'est important de comprendre ce débat. Non, il ne faut pas laisser la tour Eiffel dans les mains du privé.

Maintenant que l'on a dit cela, la Tour Eiffel, quel est son objectif ? Est-ce que l'objectif de la Tour Eiffel, c'est de rapporter de l'argent ? La Tour Eiffel, c'est d'abord et avant tout un patrimoine. On doit permettre qu'il soit visité et l'on doit permettre qu'il puisse être admiré. On doit surtout permettre qu'il soit entretenu. Mais c'est d'abord et avant tout un patrimoine. Ce n'est pas une machine à cash, la Tour Eiffel.

Donc, j'aurai quand même un autre regard et d'autres conclusions que celles de Mme Rachida DATI sur ce sujet, parce que j'estime que, oui, pour que ce patrimoine soit préservé, il est important, par exemple, que ses salariés soient bien rémunérés. Et donc, je ne dirai pas : "il faut d'abord et avant tout chercher du cash avec la Tour Eiffel, plutôt que de préserver les droits et les conditions de rémunération de ses agents". J'estime, bien sûr, qu'il faut continuer à mettre des moyens à la fois pour investir dans les infrastructures nécessaires, qu'il s'agisse de la sécurité ou du centre d'accueil. Et donc, ces investissements doivent être prioritaires au fait que la Tour Eiffel ramène du cash. Donc, j'aimerais bien que l'on regarde cela sous cet angle. Et si l'on estime que les élus doivent avoir un plus grand contrôle sur la Tour Eiffel, alors c'est la régie directe qui est la bonne solution, car elle permettra à la fois aux élus d'y avoir directement un lien, et en même temps, que les métiers et la montée en puissance en termes de compétences puissent se faire bien plus par le biais du statut d'une régie directe que d'une S.P.L.

Maintenant, je dirai une dernière petite chose, une petite boutade, mais qui concerne, là, pour le coup, tous les élus. Certains se gaussent sur cette question des luttes des salariés à la Tour Eiffel et des améliorations qu'ils ont pu avoir. C'est quand même, somme toute, très raisonnable, à côté de la rétribution, la rémunération du directeur de la SETE. Moi, je siégeais à la Tour Eiffel de 2008 à 2014. Je me souviens très bien avoir été la seule élue Conseillère de Paris à avoir voté contre la rémunération et les parachutes qui étaient à l'époque accordés au directeur de la SETE, comme il en est d'ailleurs dans l'ensemble des sociétés d'économie mixte. Et j'en profite, car je n'ai pas la possibilité de m'exprimer sur les vœux, que je voterai le vœu - je ne sais plus l'intitulé - du groupe UDI-MODEM. Voilà, cela n'a pas changé. J'avais peur que cela ait changé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, il faut conclure aussi, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Contre la distribution des jetons de présence dans les sociétés d'économie mixte.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Voilà. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Dernier orateur avant les réponses de l'Exécutif et de Mme CHARNOZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord rendre hommage à deux personnes. Bernard GAUDILLÈRE, qui a présidé la SETE et qui n'est plus Conseiller de Paris, qui a très bien présidé son conseil d'administration, qui a eu à faire face à des situations inédites et compliquées à la Tour Eiffel, notamment la question des attentats, notamment cette transformation du statut juridique en S.P.L., notamment à des conflits - et cela a été évoqué par Mme DATI - avec le personnel et la directrice. Je voudrais aussi remercier Patrick BRANCO-RUIVO, nouveau directeur général de la SETE, qui a depuis son début de mandat, eu à faire face au Covid-19, mais a surtout pacifié les relations avec le personnel de la Tour. Et je voudrais revenir sur cette question de la S.P.L.

Ce débat, on l'a eu en Conseil de Paris, et tous les élus et tous les groupes politiques ont été pour, pour une seule raison : c'est la maîtrise publique garantie de l'un des patrimoines de la Ville, qui est le symbole de la France, qui est le symbole de l'Expo universelle, qui est d'ailleurs le symbole du savoir-faire ouvrier et industriel de notre pays, et qui sera, Madame la Maire - je l'espère - le symbole des Jeux Olympiques, que l'on veut résilients, écologiques et sociaux.

Je voudrais dire que, comme l'a dit Jean-François MARTINS, nous avons pu imaginer que la S.P.L., si elle n'avait pas eu lieu dans le cadre d'une délégation de service public, un pays étranger aurait pu maîtriser la gestion de la Tour Eiffel. Et donc, la S.P.L., c'est aussi l'entrée de la Métropole et de notre collègue GOUJON, qui siège - je ne sais pas si la Métropole vous a redésigné - mais qui siège au titre de la Métropole. Et une S.P.L. qui permet aussi à la Métropole de rentrer autour de la table est une bonne chose. On aurait pu aussi imaginer la présence de la Région Ile-de-France. Donc, évidemment le groupe Communiste et Citoyen, contrairement à ce que dit la Cour des Comptes, est pour cette S.P.L. et considère que c'est un choix politique, éminemment politique, et d'une première importance.

Concernant la question du centre d'accueil, Jean-François MARTINS a très bien présenté le contexte, la situation. C'est un débat qui est ancien, qui a eu lieu, d'ailleurs, sous Bertrand DELANOË, qui a eu lieu ensuite et qui n'est pas fini, et sur lequel nous essayons d'améliorer la situation. Et la question de pouvoir prendre des tickets à l'avance par Internet règle déjà un certain nombre de problèmes d'attente. Evidemment, il y aura des travaux, il y aura le respect des A.B.F., il y aura le respect du patrimoine, mais il y a des travaux en cours et qui, je l'espère, seront menés à terme pour l'accueil des Jeux Olympiques pour améliorer encore l'accueil de ces visiteurs.

Je voudrais enfin venir sur la question des tarifs. Mme DATI a évoqué la question de l'augmentation du prix du billet. Mme DATI sait très bien que nous avons aussi été consultés dans ce Conseil de Paris sur la grille tarifaire. Notre collègue Eric AZIÈRE, d'ailleurs, avait déposé un vœu, auquel je m'étais associé et que nous avons voté, qui était sur la gratuité pour les enfants des écoles et des centres de loisirs de la Ville. Et à ce moment-là, dans le débat, le groupe Communiste était intervenu aussi en disant : "Attention à ne pas trop augmenter le billet pour, notamment, et je vais y venir, les résidents parisiens, les Français". Mais la loi ne nous permet pas de faire de distinction entre des touristes, et pour certains, des riches touristes américains qui viennent visiter la Tour Eiffel, et des touristes français ou parisiens qui viennent visiter le même monument.

Mais, au moment de ce débat sur le prix du billet, rappelons-nous aussi la comparaison avec d'autres monuments identiques, notamment les tours américaines, les tours dans d'autres pays, où le prix du billet n'est pas à 27 euros, mais le prix du billet est de près de 50 euros. Et donc, je voudrais dire quand même qu'aujourd'hui, le prix du billet de la Tour Eiffel reste le moins cher au monde. Au monde. Donc, moi, je suis pour que l'on revoie évidemment des clauses sociales pour les Parisiens, pour les enfants, pour les personnes handicapées, pour les chômeurs, les étudiants et autres. Mais après, attention : la clientèle qui vient à la Tour Eiffel et qui vient avec des opérateurs de tourisme peut se permettre de payer un billet à 27 euros.

Je voudrais terminer, Madame la Maire, sur la situation actuelle, dont ne parle pas la Cour des Comptes. La situation actuelle, avec la fermeture du fait de la crise du Covid-19, nous alerte et - je terminerai sur ce point - nous alerte sur la nécessité de s'adapter à une nouvelle clientèle, qui est une clientèle française et parisienne, et sur laquelle il va falloir que l'on travaille.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Absolument. Merci beaucoup, cher Président du groupe Communiste et Citoyen.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ, pour la réponse de l'Exécutif.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais vraiment vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la société d'exploitation de la Tour Eiffel et la lecture assidue de ces rapports que vous venez de faire. Je voudrais remercier plus particulièrement Jean-François MARTINS et Nicolas BONNET-OUALDJ, dont la flamme nous a rappelé, pour l'un comme pour l'autre, à la fois le contexte et l'ensemble des projets portés, et le fait que la société était sur la bonne voie.

La C.R.C. a procédé, en effet, au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'exploitation de la Tour Eiffel à partir de l'exercice de 2015 à 2019. C'est important aussi, quand on veut parler des chiffres, de rappeler les dates et de voir que la C.R.C. note également aussi les évolutions et les progrès. Dans son rapport, qui est réalisé avant la crise sanitaire, la C.R.C. revient sur les projets portés par la SETE et par la Ville autour de la sécurisation, de la protection des visiteurs, de l'accès au site et de l'accueil. Elle préconise un certain nombre de mesures, comme la mise en vente de billets en ligne. Je tiens à préciser que ces objectifs sont déjà mis en œuvre. Ce sont plus de 50 % avant le confinement qui étaient déjà vendus de cette façon. J'en profite aussi pour saluer, au-delà des interventions précédentes, les efforts qui ont été faits par la société d'exploitation de la Tour Eiffel sur les tarifs. C'est-à-dire qu'il ne faut pas voir que l'augmentation du billet, mais il faut voir que, derrière l'augmentation du billet, s'est multiplié un certain nombre de tarifs sociaux qui permettent à de nombreux visiteurs de profiter de ces tarifs, et que pendant la crise du Covid-19, la société a su proposer de nouveaux tarifs pour permettre une plus grande ouverture et un plus grand nombre de visites après la crise.

Effectivement, la C.R.C. note sur la période une hausse des effectifs et des rémunérations, mais souligne parallèlement les mesures de modération salariale adoptées en 2019. Donc, vous voyez, juste à la fin de son audit. Et les recrutements de la SETE sont liés à tous ces chantiers de transformation qu'il nous faut saluer. La Chambre reconnaît les progrès en matière de pilotage et de performance depuis 2016, avec notamment l'arrivée d'une nouvelle direction générale fin 2018. Comme tous les autres opérateurs, la Ville rappelle qu'elle exerce un contrôle régulier de la SETE, à la fois en tant qu'actionnaire et sur les champs de sa délégation. Nous nous inscrivons en faux par rapport au rapport de la C.R.C. sur ce point.

Ce rapport comporte deux rappels au droit, notamment sur le projet de délibération adopté en conseil d'administration et en assemblée générale sur les rémunérations des mandataires sociaux et sur les sanctions relatives aux écarts de caisse, et deux recommandations sur la convention collective et sur les investissements à intégrer dans le plan contractuel d'investissement. Les rappels aux droits sont pris en compte d'ores et déjà par la SETE, et les recommandations sont en cours d'étude. Vous voyez à quel point la SETE souhaite prendre l'ensemble de ces recommandations et s'améliorer.

Je voudrais dire un mot particulier sur le contexte actuel que la SETE est en train de vivre, comme de nombreux opérateurs et de nombreuses personnes ici, à Paris. La SETE va perdre cette année deux tiers de son chiffre d'affaires avec le Covid-19, et donc, est confrontée à ce contexte sanitaire, et cela va peser durablement sur l'équilibre de la DSP et de la société. Des discussions sont en cours, mes chers collègues, pour, bien sûr, pérenniser l'action de la société, parce que c'est cette société qui concourt au rayonnement de la Ville pleinement, et notamment, je ne peux que mentionner la perspective des Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, chère Sandrine CHARNOZ.

### **Vœu déposé par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 12, relatif aux jetons de présence au sein des SEM, S.P.L., S.P.L.A.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Qu'est-ce qui différencie le fait de siéger à la R.I.V.P. ou à "Paris Habitat" ? Intellectuellement et organisationnellement, pas grand-chose. Cela fait partie, pour un élu, de son engagement au service des Parisiens. Financièrement, c'est autre chose.

Les jetons de présence sont pour nous une pratique anachronique, inefficace et dispendieuse pour les finances de la Ville. Le système actuel, fondé sur la coutume plus que sur l'efficacité, doit être évalué et, le cas échéant, remis à plat. C'est d'ailleurs ce à quoi s'était engagé l'Exécutif sous la précédente mandature. Cette promesse a malheureusement été enterrée et nous aurons, à ce Conseil, à désigner des membres dans plusieurs organismes, dont certains donnant lieu à une rémunération.

Pour mener à bien leur mission, et ce qui est parfaitement juste, les élus sont indemnisés. Mais la participation à un conseil d'école ou à une réunion d'une SEM sont tout aussi importants, sauf à considérer que certaines

missions seraient plus nobles que d'autres. Alors, par ce vœu, nous demandons simplement à l'Exécutif de tenir les engagements pris lors de la précédente mandature.

Mme CHARNOZ m'a demandé de retirer ce vœu, me faisant un certain nombre de promesses. Simplement, je suis un peu échaudée compte tenu du fait que, deux fois de suite lors de la précédente mandature, en réponse à un vœu que j'avais déposé et un vœu des "Verts", des engagements ont été pris et n'ont jamais été tenus. Dès lors, nous maintenons notre vœu.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, adjointe. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voudrais remercier Maud GATEL et son groupe de l'intérêt qu'elle porte au fonctionnement des conseils d'administration de nos sociétés d'économie mixte et de nos sociétés publiques locales, mais, au-delà de ce vœu, j'y vois effectivement une question beaucoup trop tranchée, et dans les attendus, des mesures difficiles à mettre en œuvre, comme faire restituer aux SEM des sommes d'argent à la Ville.

Et donc, j'ai proposé le retrait du vœu, sachant que Paul SIMONDON et Patrick BLOCHE, avec moi, s'engagent dès la rentrée à rencontrer l'ensemble des présidents de groupe sur cette question des jetons, mais sur un périmètre aussi beaucoup plus large, puisque nous souhaiterions aborder avec les présidents de groupe la question des jetons des conseils d'administration, mais aussi la rémunération des dirigeants, qui est aussi un sujet essentiel dans la vie de ces sociétés d'économie mixte et ces sociétés publiques locales.

Je vous propose donc de retirer ce vœu en lien notamment avec le fait qu'à cette séance, nous votons les membres et que c'est au Conseil de Paris prochain que nous voterons les montants. Si vous ne retirez pas vos vœux, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Une demande d'explication de vote du co-président, M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

On fait un plan de relance, on a besoin d'argent, on a besoin d'investir dans la transformation écologique, on a besoin d'investir pour soutenir l'entreprise, le commerce, les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables face à la crise, et il faut qu'en contrepartie, on recherche des économies. Celle-ci est modeste, mais elle est symbolique. Et donc, c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons le vœu déposé par le groupe Modem. Dans des circonstances très particulières, je pense qu'il est important d'être cohérent en la matière. J'avais d'ailleurs, moi-même, le 17 octobre 2019, porté, dans une autre vie, cette proposition. Et donc, nous voterons, notre groupe "Indépendants et Progressistes", ce vœu déposé par le groupe Modem.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le co-président, et félicitations à vous d'avoir plusieurs vies.

Je donne la parole pour une autre explication de vote à la présidente du groupe Ecologiste de Paris, Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Les Ecologistes sont très sensibles à ce sujet. Maud GATEL l'a d'ailleurs précisé : nous avons déjà déposé un vœu sur la même demande. La proposition qui est faite par l'Exécutif nous semble aller dans le bon sens. Par contre, nous veillerons à ce que les promesses soient, cette fois, tenues, et nous espérons que ce groupe de travail sera mis en place dès le mois de septembre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

En tout cas, j'aurai grand plaisir à accompagner, dans la délégation qui est la mienne, Sandrine CHARNOZ qui a pris l'engagement que vous avez entendu au nom de l'Exécutif.

De ce fait, je me tourne vers la présidente Maud GATEL. Vous maintenez votre vœu ? Il est maintenu, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2020 DAE 117 - Convention annuelle 2020 d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Ville de Paris relative aux dispositifs d'aides à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAE 117 concernant la convention annuelle 2020 d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Ville de Paris, relative aux dispositifs d'aides à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.

Et c'est dans le plus grand silence que je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération, qui porte la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Etat, fixe notamment le nombre de parcours emplois compétences actés et contractualisés avec l'Etat. Je vais vous donner ce nombre, puisqu'il est fixé dans cette convention. Il est de 223. 223 parcours emplois compétences en 2020 pour Paris. Pourquoi ce chiffre doit nous interpeller ? Rappelons-nous. En 2017, Muriel PÉNICAUD et Emmanuel MACRON décident la fin des contrats aidés, soi-disant inefficaces pour insérer durablement dans l'emploi et - je cite le ministère du Travail - "remplacés à partir de janvier 2018 par des parcours emplois compétences".

Donc, cela veut dire que, pour Paris, les plus de 15.000 suppressions d'emplois qui correspondaient aux emplois aidés du territoire destinés à des personnes très éloignées de l'emploi, sont remplacées, et on le voit aujourd'hui, par 223 parcours emplois compétences. Donc, ce sont, au niveau national, des centaines de milliers d'emplois qui n'auront pas été remplacés.

Je tenais, moi, par cette intervention, à marquer notre désapprobation d'une politique de l'emploi nationale qui est menée effectivement par le Gouvernement et qui nous impacte, nous, sur le territoire parisien, et dire que ceci est d'autant plus grave que la crise sanitaire que nous venons de vivre va générer une augmentation importante du nombre de bénéficiaires du R.S.A. sans qu'aucun dispositif d'emploi ambitieux et digne de ce nom ne puisse leur être proposé pour une insertion durable dans l'emploi.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

A vous, Madame la Maire !

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame Antoinette GUHL.

Mes chers collègues, ce projet de délibération permet de vous présenter la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'Etat pour favoriser l'entrée et le retour en emploi des bénéficiaires du R.S.A. qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. La Ville de Paris a fait de l'insertion professionnelle un axe fort de sa politique en matière de lutte contre le chômage, mais également en matière de ressources humaines. Je salue tout le travail qui a été mené par Véronique LEVIEUX lors de la précédente mandature, et aujourd'hui par Antoine GUILLOU pour favoriser cet accueil au sein de la collectivité.

Après une concertation avec l'Etat, ce projet de délibération précise nos objectifs prévisionnels, notamment sur les parcours emplois compétences, la nouvelle forme des contrats aidés. Vous regrettez, à raison, la baisse des moyens dévolus par l'Etat sur ce volet pourtant indispensable de l'insertion, et encore plus au regard de la situation qui nous attend. Le gel, puis la transformation des emplois aidés en 2017, a considérablement modifié l'utilisation de cet outil par les associations et les collectivités. Nous l'avons largement déploré en ces mêmes lieux, mais l'Etat a choisi de se désengager de ce dispositif en le finançant moins, en complexifiant son utilisation et en limitant son accès. Les associations et les collectivités se sont donc limitées par rapport à cet outil et à son utilisation.

Les objectifs de l'Etat ne sont, depuis 2017, pas réalistes, et ce, malgré sa volonté affichée de vouloir lutter contre le chômage. Tout cela n'a pas favorisé un climat de confiance permettant une vraie réussite de ce dispositif. Si nous souhaitons toujours que l'Etat assimile que les contrats aidés sont un outil indispensable permettant à de nombreuses personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le monde du travail, nous continuons à travailler avec lui pour garantir que le maximum de Parisiens puisse en bénéficier. Ainsi, vous l'avez précisé, 223 Parisiens pourront bénéficier d'un parcours emploi compétence avec un arrangement financier de la Ville de 840.000 euros, et 500 bénéficiaires du R.S.A. pourront intégrer un contrat à durée déterminée d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion pour un engagement de la Ville de 2,16 millions d'euros.

Mes chers collègues, je vous invite donc à adopter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 117).

## **2020 DAE 125 - Participation de la Ville au financement du Fonds Résilience d'Ile-de-France (10.000 000 euros).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner un dernier projet de délibération, qui est le projet de délibération DAE 125 relatif à la participation de la Ville au financement du fonds Résilience d'Ile-de-France.

Une seule oratrice inscrite, Antoinette GUHL, à qui je redonne avec plaisir la parole.

**Mme Antoinette GUHL**. - Monsieur le Maire, chère Afaf, chers collègues, à la lecture de ce projet de délibération qui vise, je le précise, à soutenir le financement des T.P.E. et P.M.E. parisiennes suite à la crise que nous venons de vivre, pour un montant important de 10 millions d'euros - pour lequel, bien sûr, le groupe Ecologiste votera pour - j'avais quelques questions sur le fonctionnement et le montage de ce fonds, puisque vous avez choisi, et c'est aussi un choix politique, de vous rallier à un dispositif régional créé à l'occasion avec "Paris Initiative Entreprise".

La première question que j'aimerais poser, c'est pourquoi ne pas avoir, comme nous l'avons fait auparavant et depuis plusieurs mandats, travaillé directement avec "Paris Initiative Entreprise", même s'il ne m'a pas échappé qu'ils sont bien inscrits dans ce dispositif régional également ? J'imagine, en fait, que l'une des raisons, c'est que cela permet de faire levier sur des fonds régionaux, ou en tout cas, d'agglomérer des fonds régionaux pour réunir des fonds plus importants. Je voudrais savoir quelle est la part de la Région Ile-de-France dans ce fonds régional. Et enfin, on m'a informé d'un certain nombre de dysfonctionnements actuels. J'aimerais savoir si vous en avez connaissance et s'ils sont en cours de résolution. Pour terminer, je voudrais savoir si une part spécifique de ce fonds, et si oui, laquelle, est dédiée à l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame GUHL, pour ces différentes questions.

Chers collègues, nous traversons une situation absolument exceptionnelle, à nulle autre pareille d'ailleurs. Et donc, nous avons décidé de mener un certain nombre d'actions en adoptant le plan de relance de 200 millions d'euros, que la Maire a rappelées en début de séance. Et, parmi ces mesures, il était prévu la participation de notre collectivité à un fonds visant à apporter une aide en trésorerie aux entreprises de 0 à 20 salariés n'ayant pu bénéficier ou de façon insuffisante des dispositifs mis en place par l'Etat : le prêt garanti par l'Etat, le fonds de solidarité, le prêt rebond. Et donc, par ce projet de délibération, nous proposons de participer au fonds Résilience Ile-de-France à hauteur de 10 millions d'euros sans attendre, puisque nous avons entendu que nous avons été un peu longs. Mais, non, je ne crois pas. Nous avons été plutôt réactifs et nous abandonons plutôt généreusement. Je vais essayer de répondre à vos questions.

Ce financement viendra s'ajouter à ceux de près de 70 collectivités franciliennes, dont 25 millions d'euros par la Banque des territoires, 25 millions d'euros par la Région et 14 millions d'euros par la Métropole du Grand Paris, pour un total de 100 millions d'euros. Il a pour objectif d'aider sous une forme d'avance remboursable à taux 0 d'un montant compris entre 3.000 et 100.000 euros, sur une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans et avec un différent de paiement de remboursement jusqu'à 2 ans. Elles sont destinées aux T.P.E. et P.M.E., indépendants, mais également aux structures de l'économie sociale et solidaire.

On ne peut pas abonder directement. C'est une compétence de la Région. Donc, on a dû abonder un fonds plus largement. Et donc, notre biais pour l'instruction des dossiers est "Paris Initiative Entreprise". Mais on ne pouvait pas abonder directement P.I.E. Nous n'avons pas cette compétence d'aider directement les entreprises, donc nous étions, dans ce cadre, obligés d'adhérer à un fonds plus important, donc le fonds Résilience d'Ile-de-France, et P.I.E. en étant l'organisme qui va traiter les dossiers.

Oui, on a connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements. On le fait remonter très régulièrement. Il y a beaucoup trop d'acteurs, ce qui fait qu'effectivement, il y a des va-et-vient et des validations qui font perdre un petit peu de temps. Aujourd'hui, on a aussi des questionnements. On est extrêmement exigeants puisque l'on regarde précisément. On sait qu'il y a beaucoup de connexions, qu'il y a aussi beaucoup d'abandons lors de la connexion. Et donc, nous essayons de savoir à quel moment l'on se déconnecte, pourquoi l'on se déconnecte, et d'essayer de pallier cela le plus rapidement possible. Je pense aussi qu'il y a un peu de lenteur parce que le fonds n'a pas été

entièrement abondé puisqu'il y a eu plusieurs vecteurs de ressources. Là, on vote aujourd'hui, donc il va y avoir un déblocage. Donc, je pense que, depuis un mois et demi, il y a quelques retards. Dans une dizaine ou une quinzaine de jours, je pense que cela va se débloquent plus sérieusement.

J'espère avoir répondu à vos questions. Mais, en tout cas, je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Comme vous le savez, je le rappelle en début de mandature, il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 125).

Je vous souhaite, chers collègues, un excellent appétit.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 45.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose que nous reprenions notre séance avec la suite des travaux de la 1ère Commission et les dossiers de Mme Afaf GABELOTAUD.

### **2020 DAE 133 - Mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du Tourisme - Subvention (2.075.000 euros) et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 133. Il s'agit de la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme, et il s'agit d'une subvention et d'une convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est donc un projet de délibération pour la mise en œuvre du plan de soutien de la Ville de Paris en direction des acteurs du tourisme, notamment une subvention et une convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Je voudrais surtout intervenir sur un aspect du projet de délibération qui prévoit notamment un partenariat entre l'Office du Tourisme et des Congrès et la Fédération nationale des guides, interprètes et conférenciers, pour organiser notamment des visites guidées thématiques gratuites, financées par la Ville.

Au premier regard, cela semble une très bonne idée. C'est important, à travers ce projet, de marquer la volonté de la Ville de soutenir les guides-conférenciers qui sont particulièrement frappés par à la fois la crise du Covid pendant la période de confinement et, de fait, sa conséquence sur la crise du tourisme. Néanmoins, il y a un gros problème pour une raison assez absurde.

En effet, ni l'Office du Tourisme ni la Ville n'ont affecté de moyens humains à l'organisation de ces visites guidées et, du coup, la Fédération nationale des guides, interprètes et conférenciers, qui n'a pas non plus les moyens humains - elle a surtout des bénévoles - a du coup opté pour réserver les visites aux seuls guides qui font partie de ses adhérents.

C'est un vrai problème parce que vous avez plusieurs organisations, plusieurs syndicats. Pourquoi la Ville en choisirait un ? Et on se retrouve avec une proportion très faible des guides parisiens. D'autres organisations sont pourtant adhérentes de l'Office du Tourisme, et les guides qui sont adhérents à ces autres organisations, ainsi que les guides qui adhèrent à l'Office du Tourisme mais à titre individuel, se retrouvent particulièrement lésés de ne pas y avoir accès.

Résultat : ce partenariat va avoir l'effet inverse de celui escompté. Il va créer une inégalité entre les guides en fonction de leur adhésion ou non à cette fédération, et pour celles et ceux qui n'en sont pas adhérents, il va créer de fait une concurrence déloyale, car des visites gratuites en plus concurrenceront les visites qu'eux-mêmes organisent.

En parallèle de tout cela et en dehors de ce projet de délibération, il faut dire que la Ville et l'Office du Tourisme continuent à faire la promotion des "greaters", les bénévoles, et de les subventionner quand il y a de vrais



professionnels en train de couler littéralement. Les guides-conférenciers sont diplômés par l'Etat après des années études et au niveau minimum d'un master. Guide-conférencier, c'est un vrai métier, ce n'est pas un "job" d'été.

Même chose pour les "free tours" qui continuent, en toute impunité, à travailler contre un pourboire, à ne pas cotiser, à ne pas payer d'impôts, et sans carte professionnelle. C'est une vraie concurrence déloyale. Il faut donc, au contraire, faire une promotion bien plus importante des guides diplômés.

Il faut savoir que la situation des guides-conférenciers pourtant est très grave et elle appelle à une mobilisation bien plus forte des pouvoirs publics, collectivités et Etat.

Les guides-conférenciers sont, pour la plupart, vacataires en CDD, en CDDU ou en statut d'autoentrepreneur pour de multiples employeurs et dépendant en majorité pour la clientèle des touristes étrangers qui sont de fait absents cette année.

Si les autoentrepreneurs touchent le Fonds de solidarité pour l'instant, parmi les salariés en contrat court, beaucoup de guides continuent à tomber dans la précarité sans chômage partiel et en fin de droits : zéro revenu et zéro aide de l'Etat malgré les 18 milliards investis pour relancer le tourisme.

Ils sortent en plus du régime d'intermittent sans assez de travail pour cotiser 910 heures afin d'ouvrir leurs droits. Là, je vous renvoie à la réforme de l'assurance chômage qui, si le Gouvernement a dit qu'elle était reportée, le volet 1, hélas, n'est pas encore reporté, il n'y a pas encore eu les correctifs rétroactifs et, en plus, les organisations syndicales ont une très grande crainte sur ce sujet.

Tout cela pour dire que notre Ville doit agir en soutien aux revendications des guides-conférenciers. Ils doivent pouvoir réintégrer le régime d'intermittents. 2020 doit être considérée comme une année blanche, c'est-à-dire ne pas compter cette année pour Pôle-Emploi car impossible de cotiser sans pouvoir travailler.

La réforme de l'assurance chômage doit être abrogée, elle précarisera encore plus un métier qui est déjà très précaire.

Enfin, le métier de guide doit être protégé. Les "greaters" et les "free tours" doivent être interdits et non encouragés, et les cartes professionnelles doivent être exigées dans les musées et monuments historiques. Il faut exiger un tourisme de qualité et surtout la déprécarisation des personnes qui travaillent dans ce secteur.

J'imagine bien que l'intention de la Ville n'était pas celle qui aboutit, mais je ne voterai pas ce projet de délibération, vous en conviendrez, et je pense qu'il faut absolument - on y reviendra à la rentrée - avoir un rectificatif de la part de la Ville vis-à-vis de ce dispositif pour garantir l'égalité des guides-conférenciers.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame SIMONNET.

Mes chers collègues, la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés a de lourdes conséquences et des impacts sur l'activité économique, et particulièrement sur le secteur touristique. Le secteur touristique porte 213.000 emplois directs, soit 15 % de l'emploi salarié privé parisien.

Ce plan d'action, qui fait que l'on abonde l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris à hauteur d'un peu plus de 2 millions d'euros, permet effectivement d'accompagner l'O.T.C.P. sur plusieurs types d'actions, de donner davantage de visibilité aux professionnels dans le pilotage et la réouverture de leurs équipements et services. Un baromètre a été mis en place pour agréger les données existantes et suivre les tendances d'activité du tourisme parisien, relancer le tourisme de loisirs et, vous venez de l'évoquer, effectivement avec un partenariat entre autres entre l'O.T.C.P. et la Fédération nationale des guides.

J'entends bien, mais je n'ai pas tout compris, je vous avoue parce qu'une partie ne concernait pas du tout le projet de délibération sur les indemnités de chômage ou le statut de ces guides. Maintenant, je peux juste vous dire que c'est le plus gros syndicat, c'est quand même une première étape importante dans la réalisation de ce partenariat et de cette aide vis-à-vis de l'O.T.C.P., on peut revérifier un certain nombre de choses avec eux, on est tout à fait prêt à regarder d'ici septembre ce qui a été fait, ce qui a été loupé, mais j'imagine que ce syndicat qui est le plus gros syndicat travaille avec des interprètes et conférenciers de qualité et de qualification renommée.

Mais nous vérifierons, nous serons attentifs sur ce point, j'ai entendu ce que vous avez dit.

Par ailleurs, l'O.T.C.P. va aussi faire une campagne de communication avec le Bulletin régional du tourisme cet été, "Paris est à vous", accompagner les filières du tourisme d'affaires, en rassurant les organisateurs et en ciblant les prescripteurs. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir ce projet de délibération et de voter pour cette convention avec l'O.T.C.P. et cette subvention de 2,75 millions d'euros.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 133).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du magasin Tati (18e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 24. Il s'agit du rapport de la C.R.C. sur les arrondissements de la Ville de Paris...

Pardon, nous examinons un vœu non rattaché, il s'agit du vœu référencé n° 13, relatif à la fermeture du magasin Tati dans le 18e arrondissement.

C'était d'ailleurs mon intuition de départ et je donne la parole à Mme Barbara GOMES, au nom du groupe Communiste.

**Mme Barbara GOMES**. - Merci, Monsieur l'adjoint au Maire.

Chers collègues, le vœu que je présente ici pour mon groupe, le groupe Communiste et Citoyen, concerne un symbole de Paris, un symbole du Paris populaire, Tati, un magasin qui se trouve une nouvelle fois menacé de fermeture.

Tati, c'est ce magasin où l'on trouve des vêtements et une multitude de produits bon marché dans la capitale. Des centaines et des centaines de Parisiennes et de Parisiens, et aussi des Franciliennes et des Franciliens, s'y rendent chaque jour. Tati rayonne au-delà de la capitale.

Tati, c'est aussi son cabas iconique, reconnaissable et solide que nous connaissons si bien dans les classes populaires et que nous avons utilisé pour faire nos courses, pour faire nos déménagements et parfois aussi pour nos voyages - qui n'a jamais vu ce cabas à l'aéroport.

Tout cela pour vous dire que Tati, c'est un magasin historique de Paris et, en particulier, du 18e arrondissement. C'est un peu l'âme de Barbès, mais c'est aussi le symbole d'un Paris populaire que l'on ne peut pas abandonner, un Paris populaire qui doit continuer de vivre.

Alors, s'il y a des symboles, et ils sont importants, il y a aussi les conséquences matérielles de cette fermeture. La fermeture de Tati, ce sont 34 emplois menacés de suppression. Pourtant, il y a trois ans, lorsque le groupe G.P.G. avait racheté l'enseigne, des engagements avaient été pris sur le maintien de l'activité sur le site Barbès. Aujourd'hui, où sont ces promesses ?

Comment justifier la fermeture du dernier magasin Tati de France, ces menaces pour les emplois et ces bouleversements dans le 18e pour Paris, pour ses habitantes et ses habitants, lorsque l'on sait que le groupe G.P.G. a dégagé près de 15 millions de bénéfices par an, ces dernières années.

C'est pourquoi le groupe Communiste et Citoyen souhaite par ce vœu adresser tout son soutien aux salariés dont les emplois sont menacés, nous ne comptons pas les abandonner.

Dès lors, ce vœu s'adresse également au groupe G.P.G., nous lui demandons de prendre ses responsabilités et d'investir pour sauver les emplois et maintenir l'enseigne Tati boulevard Barbès. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES, pour ce vœu qui a été adopté en Conseil du 18e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD, et il y aura ensuite une série d'explications de vote.

Afaf GABELOTAUD...

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs du groupe Communiste et Citoyen, chère Barbara GOMES, le 7 juillet dernier, le groupe G.P.G. annonçait la fermeture de l'emblématique magasin Tati à Barbès, trois ans après le rachat de l'enseigne par le groupe, et seulement un an après que GIFI ait dit vouloir conserver ce vaisseau-amiral comme son unique point de vente. L'annonce a suscité beaucoup d'émoi. Vous avez très bien retranscrit le symbole et les valeurs, tout ce que Tati est, ce magasin créé en 1948 par Jules Ouaki, qui fait partie de l'identité du 18e arrondissement.

Nous sommes surtout préoccupés par le sort des 34 salariés concernés qui ont connu, depuis 2004, avec la première vente de l'enseigne au groupe ERAM, deux plans de sauvegarde de l'emploi.

Dès cette annonce, j'ai souhaité avoir des engagements concrets sur le traitement qui sera réservé aux salariés en m'entretenant avec le directeur délégué de GIFI. J'ai également reçu les représentants des salariés mardi dernier, à la suite de quoi j'ai envoyé un courrier à la direction du groupe afin de lui demander la plus grande exigence et bienveillance dans ce plan de sauvegarde de l'emploi. L'écoute est la première nécessité dans ce type de procédure, ce que j'ai souhaité lui rappeler.

J'ai demandé que le délai nécessaire à chacun et chacune pour se prononcer sur son avenir soit allongé jusqu'à fin septembre, avec une neutralisation du mois d'août qui doit pouvoir être un moment de repos et de réflexion, surtout en cette période.

J'ai, par ailleurs, mis l'accent sur la nécessité de proposer des formations pour une montée en compétences profitables aux évolutions professionnelles et personnelles de chacun. J'ai également demandé l'ouverture d'une cellule psychologique et la mise en place d'un suivi personnalisé. Aucune entreprise parisienne, quelle qu'elle soit, ne peut se soustraire à ses devoirs envers ses salariés, et elles portent la responsabilité et l'engagement de proposer les meilleures solutions pour chaque salarié quand elles en ont les moyens.

Nous avons donc en quelque sorte répondu à votre vœu. Néanmoins, je ne vous demanderai pas de le retirer car, lorsqu'il s'agit de personnes et d'emplois, toute notre vigilance doit être de mise, et donc nous resterons en alerte jusqu'au bout du processus. Pour ces raisons, j'émet, au nom de l'Exécutif, un avis favorable sur ce vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Avis favorable sur ce vœu.

Je suis saisi de trois explications de vote, la première émanant du groupe Ecologiste de Paris, et c'est M. Frédéric BADINA-SERPETTE qui va en dire quelques mots.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Barbara, d'avoir représenté ce vœu en Conseil de Paris, un vœu qui a été effectivement présenté en Conseil du 18e arrondissement.

Le groupe "Ginestet", repreneur de Tati, en vrai, n'a jamais eu l'intention de renforcer et de développer l'enseigne historique de Barbès, l'enseigne Tati. Nous en avons la preuve aujourd'hui avec cette annonce de fermeture de ce magasin emblématique, symbolique, totem vraiment du 18e arrondissement, en totale contradiction avec les promesses de 2017 qui ont été faites au moment de la reprise.

De fait, le groupe "Ginestet" paraît aujourd'hui comme le fossoyeur de ce qui est encore aujourd'hui l'emblème du bazar populaire parisien, premier magasin à avoir proposé la vente en vrac de vêtements à petits prix à Paris, au cœur de la Goutte-d'Or.

Face aux annonces du groupe "Ginestet", dont le fondateur Philippe GINESTET fait partie des plus grandes fortunes françaises, le groupe Ecologiste de Paris est évidemment inquiet pour l'emploi, surtout dans cette période de crise. G.P.G. n'avait pas l'intention de les sauver et attendait la première difficulté pour s'en séparer, dont acte.

Nous sommes inquiets pour le sort de la trentaine de salariés, pourtant maintenus sur site après le premier plan social de 2017. Le groupe G.P.G. va maintenant devoir s'engager pour l'avenir de ces femmes et de ces hommes que le groupe compte mettre à la porte d'un magasin auquel ils étaient évidemment très attachés et, pour certains et certains, qui y travaillaient depuis fort longtemps. Nous appelons aujourd'hui le Conseil de Paris à penser évidemment à ces salariés et nous souhaitons leur apporter notre soutien.

Puis, il y a une deuxième inquiétude qui peut paraître secondaire mais, en même temps, elle doit aussi nous interroger parce que cela touche à l'évolution du tissu commercial à Paris. On pense surtout au sort du patrimoine, le bâtiment totem dont je vous parlais dans le 18e arrondissement, un bâtiment dans lequel le groupe "Ginestet" n'a jamais mis un euro pour le rénover ou le transformer, contrairement aux ambitions qui étaient fièrement affichées en 2017, des euros pourtant très utiles qui auraient permis de faire évoluer le bâtiment de sorte à ce qu'il puisse se développer, un bâtiment emblématique pour le tissu commerçant du territoire dont la transformation pourrait avoir de grosses conséquences sur la commercialité du quartier.

Enfin, un bâtiment qui, compte tenu de son histoire et de son caractère patrimonial, est un actif de choix pour son propriétaire, mais aussi une proie de choix pour les requins de la finance immobilière qui, nous le savons, transforment aujourd'hui Paris en Monopoly géant.

Paris va devoir batailler pour préserver les emplois, que les salariés de Tati soient protégés...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il faut conclure, Frédéric BADINA-SERPETTE.

**M. Frédéric BADINA-SERPETTE**. - ... batailler pour que le bâtiment ne fasse pas les frais d'un fonds d'investissement, batailler pour préserver son âme.

Vous l'aurez compris, le groupe Ecologiste appuie ce vœu et appelle le Conseil de Paris à soutenir les salariés de l'enseigne.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Deuxième explication de vote, la parole est à M. Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER**. - Merci, Monsieur le Président de séance.

Mes chers collègues, que vous utilisiez un symbole du 18e arrondissement pour énoncer autant de contrevérités en si peu de temps m'inquiète un peu. Nous ne contestons absolument pas la symbolique du magasin Tati dans le 18e. Simplement, le P.S.E. premier, qui avait été déclenché en 2017, arrive à sa fin. Aujourd'hui, les 34 salariés dont vous parlez ont des garanties très importantes de reclassement et de continuité d'emploi.

Par contre, je me demande si vous avez été honnêtes avec ces 34 salariés et si vous leur avez indiqué où vous étiez pendant les crises successives qui ont secoué l'économie française et l'économie parisienne pendant les grèves que vous souteniez et qui permettent un seul objectif, mettre à mal et à sac le commerce parisien.

Je pense que si vous avez eu l'honnêteté de dire à ces 34 salariés, dont la position est certes compliquée, mais, sans être le porte-parole du groupe G.P.G., nous savons très bien que cette entreprise fera son travail, si vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de leur dire que vous avez contribué à casser l'économie française et parisienne.

Maintenant, si vous pensez que la C.G.T. ne fait pas son travail chez Tati, je ne vois pas en quoi vous devez vous y substituer, je ne vois pas en quoi. Vous déplorez les effets dont vous chérissez les causes et vous venez, en Conseil de Paris, tenter de donner des cours d'économie à une entreprise, alors que la gestion de la majorité à laquelle vous appartenez pour la Ville de Paris laisse quand même à désirer, ce en quoi je me permets de proposer une abstention sur ce vœu.

Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

Troisième explication de vote, la parole est à M. BOURNAZEL, pour le groupe des "Indépendants et Progressistes".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tati, c'est une enseigne, mais c'est aussi un lieu important pour les habitants du 18e et aussi pour beaucoup de Parisiens et de Franciliens. La priorité doit aller à l'emploi et, dans le cadre du dialogue social, parce que nous croyons au dialogue social, il faut que tous ces salariés puissent retrouver du travail, et c'est ce à quoi l'entreprise s'engage, l'emploi dans des magasins franciliens évidemment, c'est une priorité.

Mais il faut aussi parler d'un autre sujet, personne ne l'a évoqué, c'est qu'il faut changer de modèle. On parle d'écologie, mais il faut changer de modèle de production et de consommation, et changer de modèle de production et de consommation, c'est aussi penser que des modèles sont obsolètes et qu'il faut encourager les entreprises à évoluer et les aider à investir évidemment dans un commerce et l'industrie de demain, c'est absolument important de le faire, sinon à quoi bon dire écologie ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 36).

## **2020 SG 24 - Rapport CRC sur les arrondissements de la Ville de Paris.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous poursuivons et, cette fois-ci, nous examinons bien le projet de délibération SG 24 relatif au rapport de la C.R.C. sur les arrondissements de la Ville de Paris.

Il y a de très nombreux inscrits sur ce projet de délibération, et la première intervention, est celle de Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement, présidente de groupe.

La parole est à vous.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, encore un rapport qui pointe toutes les turpitudes de la Mairie de Paris.

Ce rapport de la Chambre régionale des Comptes, relatif aux arrondissements de la Ville de Paris, dresse une nouvelle fois un constat accablant. Il confirme ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années en tant que maires d'arrondissement. D'ailleurs, que constate ce rapport ? A quoi conclut-il ? Cela démontre bien que beaucoup d'entre vous n'ont jamais été élu local implanté.

En tant que maires d'arrondissement, ce que nous avons dénoncé avec force dans l'opposition, certains aussi souvent dans votre majorité le dénoncent à demi-mot. Les magistrats financiers ont visé juste en rappelant que la Ville de Paris n'a pas utilisé les arrondissements comme des territoires de référence et que, de ce fait, les mairies d'arrondissement ne peuvent pas exercer pleinement leurs prérogatives.

La Chambre souligne également que la Charte des arrondissements, adoptée en 2009 par la Ville de Paris, n'a pas permis d'améliorer le service rendu à la population et aux usagers par les mairies d'arrondissement.

Ce faisant, elle rejoint les positions constantes que nous avons exprimées depuis de nombreuses années avec les élus de l'opposition, qui n'ont jamais cessé de dénoncer les moyens insuffisants et inadaptés donnés aux arrondissements pour assumer leur mission principale, celle du pilotage des équipements et des politiques de proximité.

La Chambre met également en lumière une autre impasse que nous n'avons eu de cesse de dénoncer : le regroupement inique des arrondissements centraux. Loin d'avoir remédié aux dysfonctionnements constatés en termes de gestion des personnels, il tend finalement à les perpétuer. Cela illustre parfaitement l'échec de la déconcentration à la sauce Ville de Paris - oui, Monsieur AIDENBAUM, mais vous êtes maintenant fusionné, vous n'allez pas dire le contraire - à l'échelle parisienne mais également la mauvaise gestion des personnels.

Les magistrats renouvellent d'ailleurs leur avertissement quant à la non-conformité de la durée légale du travail des agents des mairies d'arrondissement, un point qui était déjà au cœur du rapport global de la C.R.C. portant sur les ressources humaines de la Ville de Paris, publié il y a déjà trois ans, en novembre 2017.

Rien n'a été amélioré depuis. Bien au contraire, cela s'est aggravé, mais comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors de l'examen du budget supplémentaire, l'explosion des dépenses et de la dette, ce n'est pas un sujet de préoccupation pour votre majorité.

Les maires d'arrondissement se battent pour répondre aux attentes légitimes et profondes des Parisiens, ils méritent le respect, c'est cela, répondre aux enjeux de la démocratie de proximité.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à M. Geoffroy BOULARD. Normalement, c'est M. BOULARD, je veux bien que ce soit un désordre général, mais normalement, c'est M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en février 2017, l'Assemblée nationale a adopté en procédure d'urgence un texte portant révision du statut de Paris. En début d'année 2017, le Président de la République vous avait fait une fleur en vous offrant la matière législative que vous avez pu modeler à votre guise pour mieux dessiner les contours de votre attribution.

A l'époque, de nombreuses voix s'étaient élevées, s'interrogeant légitimement sur les réelles motivations de cette initiative législative directement pilotée depuis l'Hôtel de Ville. Quels services rendus aux Parisiens allaient être améliorés ? Comment le texte allait-il amener davantage de proximité et d'efficacité dans la gestion de notre ville ? Malheureusement, ce texte n'avait pas pour objet d'améliorer le quotidien des Parisiens, qui n'a de cesse de se dégrader depuis.

Il répondait simplement à des objectifs politiques. En témoigne la fusion des quatre arrondissements centraux qui aura abouti, je cite, "à la constitution d'une mairie d'arrondissement plus grande sans pour autant remédier aux dysfonctionnements constatés".

Nous entendons régulièrement vos adjoints et amis se plaindre de l'inertie du Parlement quant à la création d'une police municipale parisienne. Faut-il vous rappeler que vous et vos amis socialistes, vous y êtes opposés en 2017, lors de la révision du statut de Paris alors que la droite l'appelaient pourtant de ses vœux ?

Votre volonté politique à ne pas confier davantage de compétences aux arrondissements comme sur la propreté, les promesses de campagne se font d'ailleurs toujours entendre. Sous la précédente mandature, la droite parisienne a poussé pour que Paris devienne une ville gérée en proximité directe grâce aux maires d'arrondissement. Sous couvert de belles paroles sur la démocratie participative, se cache une réalité bien différente, comme le souligne le rapport de la Chambre régionale des Comptes qui évoque "des mouvements de déconcentration et renforcement des moyens de pilotage territorial qui ne se vérifient pas toujours dans les faits". Ce n'est pas la droite, c'est la Chambre régionale des Comptes qui le dit et elle nous rejoint sur ce point : cela bourdonne à l'Hôtel de Ville lorsqu'il s'agit de communiquer, moins quand il faut agir. La Charte des arrondissements demeure une coquille vide illustrant votre défiance vis-à-vis des maires d'arrondissement.

Pourtant, il est temps de rapprocher les décisions du terrain, de faire confiance aux arrondissements, pas uniquement dans "Le Parisien", qui sont l'échelon de proximité par excellence.

En tant que maire du 17e, j'assume mes responsabilités, mes réussites, mes échecs, mais j'assume aussi beaucoup de vos erreurs, Madame la Maire. Les habitants du 17e ne supportent plus, ne comprennent plus votre habitude de contourner les élus lors de vos prises de décision, comme sur les avenues de Clichy ou de Saint-Ouen. Allez voir les commerçants, allez voir nos riverains, et vous verrez qu'il est préférable de reconnaître et de connaître cette réalité du terrain avant d'acter de telles décisions.

Page après page, la Chambre régionale des comptes dénonce en creux votre volonté centralisatrice que nous avons pu expérimenter lorsque vous avez voulu reprendre la main sur l'ensemble des caisses des écoles, et heureusement sans succès.

Pourtant, vous êtes bien placée pour observer qu'une gestion centralisée à l'échelle locale n'est pas souvent synonyme d'efficacité ni de résultat. En matière de propreté, combien de fois avons-nous demandé ce transfert de compétence directe, hiérarchique aux arrondissements ? Combien de fois l'avez-vous refusé ? Osez faire confiance aux maires d'arrondissement, osez la proximité qui responsabilise les maires, osez dépoussiérer l'organisation de la Ville de Paris ! Comment peut-on encore tolérer que la propreté de nos rues soit directement pilotée depuis l'Hôtel de Ville en 2020 ? C'est une hérésie dont nous connaissons tous les conséquences sur le quotidien des Parisiens : chaussées et trottoirs dans un état lamentable, ce que nous signalons de manière très régulière aux services compétents, mais rien ne change, rien ne bouge, Paris est comme figée, incapable de se réinventer et de faire preuve d'agilité.

Dans nos arrondissements, nous sommes prêts à assumer davantage de responsabilités, mais nous devons pour cela disposer de moyens nécessaires, notamment budgétaires, et la Chambre régionale des Comptes le reconnaît. Un maire d'arrondissement ne dispose donc d'aucune marge de manœuvre, même sur son état spécial d'arrondissement. Ce n'est pas la droite qui le dit, c'est la Chambre régionale des Comptes qui le dit. Nous avons été légitimés par les Parisiens qui nous ont élus, ils attendent un changement profond de votre méthode de gouvernance, de management qui n'a pas rencontré son succès jusque-là.

Si on vous avait attendu et si je vous avais attendu sur la dératation, nous aurions été contraints de fermer plusieurs équipements publics.

Ce rapport de la Chambre régionale des Comptes est donc un signal d'alarme, une mise en garde, une invitation formelle au renouvellement du schéma organisationnel de notre ville. Cet appel doit être traduit en acte, peu importe la communication.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Et maintenant c'est Mme Fatoumata KONÉ, c'est à vous... Pardon, c'est M. GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

On n'a pas eu la même lecture du rapport, c'est bizarre.

Les Ecologistes sont déçus de ne pas avoir eu le rapport plus tôt, parce que beaucoup d'éléments du rapport vont dans le sens des préconisations que l'on a faites durant la campagne. La campagne a eu lieu, les changements ont eu lieu, et je vais reprendre quelques éléments sur lesquels nous avons souvent insisté, parce que c'est une réalité, surtout pour les élus qui ont une délégation en arrondissement. Notamment une des premières recommandations de ce rapport, qui est très intéressant, c'est de dire que l'arrondissement n'est pas un territoire de référence pour la gestion des services publics de la Ville de Paris.

En effet, pour beaucoup d'élus qui ont des délégations d'arrondissement, c'est compliqué parce qu'il faut travailler avec des responsables de secteur qui sont sur plusieurs arrondissements. Or, on a des délibérations qui sont par arrondissement, donc, cela fait parfois des situations compliquées qui rendent difficile le travail d'élu local. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce genre de remarque.

Il y a aussi une conséquence. Vous parlez souvent à droite des sureffectifs dans les cabinets, mais ce qui est très bien dit dans le rapport, c'est que ces sureffectifs dans les cabinets compensent un sous-effectif dans les services. Un gros problème pour tous ceux qui ont travaillé en arrondissement, c'est que beaucoup de gens, qui sont dans les cabinets, font un travail de fonctionnaire parce qu'il y a un sous-effectif. Sur les questions de conseil de quartier, c'est là où ce sont souvent des gens des cabinets qui travaillent sur l'organisation des conseils de quartier, sur les questions de voirie, sur de nombreux sujets très locaux. Cette remarque est très importante, et c'est vrai qu'il faut qu'il y ait un réajustement des choses, entre eux, de façon à ce qu'il n'y ait pas le type de remarque qui est dans le rapport. Mais le rapport ne parle pas du tout d'emplois fictifs ou autres, il montre justement qu'il y a un problème entre ceux qui sont dans les cabinets et ceux qui ne sont pas dans les services.

Parmi les remarques très importantes, pour les élus des zones de quartiers populaires, donc le 20e arrondissement, c'est que, dans les dotations, on ne tient pas assez compte de la composition socioprofessionnelle de la population. C'est vrai que souvent, notamment dans le cas du 20e arrondissement, on est sous-financé puisqu'on prend des ratios de la population, mais qui ne tiennent pas compte du fait qu'on a affaire à une population beaucoup plus précarisée que dans le reste de Paris et, de fait, on est pénalisé puisqu'on est sur le nombre d'habitants mais pas sur la situation financière des habitants.

Le fait des deux recommandations, c'est le rappel de droit n° 3, dans l'attribution de la dotation de gestion locale : "Tenir compte des caractéristiques propres aux arrondissements, notamment la composition socioprofessionnelle de leur population". Nous sommes tout à fait d'accord avec cela. C'est la même chose pour le n° 5 : "Préciser, au regard des évolutions intervenues depuis 2003, les critères de détermination de la dotation d'investissement ainsi que le montant forfaitaire des dotations allouées aux conseils de quartier". Là, c'est pareil, on a souvent affaire à des dotations qui sont uniformes sur tout Paris, et en fait, il faudrait tenir compte de la situation de tous les arrondissements, puisque des arrondissements sont moins bien dotés en équipements publics et donc, à ce titre, il faudrait qu'il y ait une sur-dotation de façon à pouvoir compenser les écarts qu'il y a par rapport à d'autres arrondissements.

J'ai remarqué quand même que, dans ce rapport - et je vais rendre hommage à Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, et terminer sur ce point - les magistrats de la Cour des Comptes régionale ont reconnu que Jacques BOUTAULT avait abandonné son véhicule de maire d'arrondissement en 2002. Ma voisine de gauche, maire du 12e, a fait la même chose, mais tu n'es pas encore passée dans le rapport, c'est pour le prochain rapport. C'est une très bonne chose parce que cela fait très longtemps que les Ecologistes demandent la suppression de ces voitures de fonction et de les remplacer par autre chose. Il y a les moyens de faire et cela montre bien qu'un maire d'arrondissement, en l'occurrence Jacques BOUTAULT sous les anciennes mandatures, a pu faire des choses. Je pense que les maires de droite ont aussi la possibilité de faire des choses, puisque Jacques BOUTAULT a pu faire des choses.

Merci de votre attention.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, effectivement, on ne lit pas le rapport de la même manière, ou peut-être n'avons-nous pas eu exactement le même document. J'avoue avoir eu le même document que Jérôme GLEIZES.

Ce rapport de la C.R.C. évoque bien la question très importante du rôle et des pouvoirs effectifs donnés aux arrondissements et aux mairies d'arrondissement.

Je répondrai à la droite, qui dit "Osez la proximité", il faut oser les moyens et la masse salariale allouée à la proximité, puisque c'est le cœur du débat. Le rapport décrit les moyens insuffisants qui sont donnés aux arrondissements, qui ne leur permettent pas d'avoir une vraie existence juridique, et surtout d'exécuter les compétences qui leur sont théoriquement déléguées.

Il y a notamment une insuffisance des ressources humaines pour les fonctions de gestion des équipements locaux. La question qui nous est posée, c'est bien comment faire en sorte que, pour toutes les administrations parisiennes, les arrondissements soient bien un échelon de co-élaboration de nos politiques, ce qui veut dire à la fois qu'il y ait du personnel administratif en arrondissement et qu'il soit en capacité de travailler avec les élus et avec la population.

La C.R.C. décrit la conséquence de cela qui est que, pour compenser cette insuffisance de personnels techniques et administratifs à l'échelle de l'arrondissement, ce sont les cabinets des maires d'arrondissement qui embauchent sur des contrats, qui sont des contrats précaires, des collaborateurs de cabinet qui sont en nombre du coup important, mais avec des tâches pour une partie d'entre elles qui peuvent relever de l'administratif ou du technique et qui devraient correspondre à des emplois fonctionnaires au sein des administrations et de morceaux d'administration déconcentrée au niveau des arrondissements, pour vraiment asseoir le pilotage, délégation par délégation, administration par administration, la déclinaison des politiques publiques avec évidemment une démarche démocratie participative avec les habitants.

Il y a donc un enjeu important, dans la mandature qui s'ouvre, d'augmenter de manière conséquente les moyens et les effectifs des agents en arrondissement, administration par administration, pour permettre que les décisions politiques prises par les élus puissent être co-élaborées avec les habitantes et les habitants en fonction des besoins recensés, en fonction des logiques co-construites d'éducation populaire, et que l'on puisse aussi d'ailleurs favoriser la démocratie d'interpellation qui me semble nécessaire et sur laquelle je trouve que la Mairie de Paris pêche, et donner les moyens aux arrondissements de répondre à l'ensemble de ces exigences, interrogations et questionnements des habitants sur tous les sujets du quotidien.

C'est d'autant plus important, dans les quartiers populaires, que les quartiers populaires à Paris se sentent particulièrement délaissés et ignorés par les pouvoirs publics. J'en veux pour preuve le taux d'abstention qui, une fois de plus, a été extrêmement fort avec des records historiques des bureaux de vote où l'abstention est supérieure à 80 %. Prenons-en conscience.

Cela permettrait également une déprécarisation des agents, puisque ces tâches techniques et de gestion sont aujourd'hui de manière trop fréquente prises en charge par des collaborateurs de cabinet, dans un mélange des genres auquel il faudrait enfin pouvoir remédier.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à présent à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe Changer Paris.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce rapport de la Chambre régionale des Comptes, qu'on nous avait longtemps annoncé, vient à point nommé en ce début de mandature, alors que la Maire de Paris, nouvellement élue, a déclaré, chère Madame la Maire, on lui répétera puisqu'elle n'est pas en séance, qu'elle a voulu donner plus et qu'elle veut donner plus de pouvoirs aux maires d'arrondissement.

Je suis content de passer après mes différents collègues qui sont intervenus avec justesse sur ce sujet. C'est une question que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître puisqu'en réalité, pour rappeler ce qui s'est passé, on a connu un premier statut en 1975 qui créait le maire de Paris et il n'y avait pas de mairie d'arrondissement.

C'est à l'investigation de Georges Sarre, qui nous a récemment quittés, que les mairies d'arrondissement ont été créées, en vertu du statut de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, signée par un certain Gaston Defferre, maire de Marseille, qui n'avait pas voulu donner totalement satisfaction à Georges Sarre. En effet, George Sarre avait imaginé, dans une première mouture, que les mairies seraient totalement autonomes, c'est-à-dire qu'il y aurait vingt mairies d'arrondissement dotées de pouvoirs autonomes, ce qui bien évidemment aurait posé certains problèmes, puisque si l'excellent maire du 6<sup>e</sup> arrondissement avait souhaité, par exemple, inverser le sens de circulation de la rue Vaugirard, cela aurait posé de graves problèmes avec la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement dont tout procède comme chacun sait, et un gros embouteillage au boulevard du Montparnasse.

Gaston Defferre, qui avait d'ailleurs un jeune challenger en la personne de Jean-Claude GAUDIN, n'a pas voulu aller jusqu'au bout, et on a abouti au statut chimiquement impur, un peu compliqué que nous connaissons aujourd'hui.

Alors, il est de bon ton, et je le dis pour tous nos collègues quels qu'ils soient, de chanter la louange des maires d'arrondissement, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur appartenance à des groupes politiques, dans toutes leurs diversités. Les maires d'arrondissement sont bien sûr des gens exceptionnels, remarquables, dont tout procède, surtout à l'Ouest, mais aussi à l'Est et au Centre et, bien évidemment, tout procède des maires d'arrondissement.

En réalité, il n'en est rien puisque tout procède de la Mairie de Paris, financièrement juridiquement, humainement, contractuellement.

Mais effectivement, on se souvient d'eux, et heureusement nos électeurs également se souviennent d'eux au moment des élections, même si cette année, cela n'a échappé à personne, cela a été un peu compliqué.

Bien évidemment, il y a eu des tentatives, cela a été rappelé par mes collègues tout à l'heure, il y a eu la Charte des arrondissements, c'était Bertrand DELANOË à l'époque qui nous réunissait régulièrement, qui d'ailleurs était un peu lassé de la réunion au bout d'une heure et demie, qui avait souhaité créer une charte des arrondissements, d'ailleurs visée par le rapport de la Chambre régionale des Comptes et qui vise d'ailleurs le fait que quasiment, rien n'a été fait en vertu de cette charte.

Car, en réalité, Mesdames et Messieurs, et c'est là où Mme la Maire de Paris va pouvoir sans doute améliorer les choses, puisque c'est actuellement une situation, il faut bien le reconnaître, qui est très dégradée, certains diraient même apocalyptique. Les mairies d'arrondissement sont dans une situation de déshérence sur tous les plans qui est absolument remarquable et qui a été remarquée par le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Plus de personnels, et c'est le cas des mairies d'arrondissement et c'est le cas des différentes directions, notamment en charge de l'espace public : propreté, DPSP, voirie, qui n'ont plus les agents, qui n'ont plus les personnels nécessaires.

J'ai été, au cours des deux dernières années, mon principal inspecteur de la voie publique du 6<sup>e</sup> arrondissement, ce qui d'ailleurs n'est pas forcément très désagréable parce qu'il y a des territoires plus dégradés et plus difficiles. Cela m'a permis également de rencontrer quelques électeurs. Avant de distribuer des masques, cela a été une agréable promenade, mais ce n'est pas la vocation d'un maire d'arrondissement de se substituer à ceux et celles qui sont en charge de l'entretien de l'espace public. C'est donc un problème majeur. Il faut, Madame la Maire de Paris, Monsieur le premier adjoint en charge des relations avec les arrondissements, que vous redotiez les directions principales de la Ville des agents qui leur sont nécessaires pour le bon fonctionnement.

Alors, cela a été beaucoup développé, le peu de poids des états spéciaux qui représentent, avec moins de 148 millions d'euros, 2,6 % du budget de la Ville, le caractère prédéterminé des dépenses et leur faible évolution. Un exemple : la dotation d'investissement qui n'a pas bougé depuis sa création, alors que justement elle est à la main des conseils d'arrondissement et leur donne la possibilité d'intervenir. La Charte des arrondissements, j'en ai parlé.



En matière de personnels et d'attractivité, il y a la faible attractivité des mairies d'arrondissement ; beaucoup d'agents ne veulent plus aller dans les mairies d'arrondissement, loin des yeux, loin du cœur, d'où les difficultés de recrutement, un taux d'emplois aidés excessif, des promotions insuffisantes.

Je m'arrête là. Madame la Maire, nous sommes attentifs à vos promesses, nous ne sommes pas forcément contre le fait qu'effectivement, nous soyons dotés de davantage de pouvoirs, mais rattrapons déjà le retard qui existe en la matière et que le rapport de la C.R.C. a pointé du doigt. Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à tous pour vos interventions.

Pour vous répondre à toutes et à tous, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, notre premier adjoint.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, pour vos interventions, notamment Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement qui ont souhaité s'exprimer. Ce qui est intéressant, c'est qu'à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération sur ce rapport de la Chambre régionale des Comptes, on a pu ouvrir un peu le sujet sur ce qui, vous le savez, est un des grands chantiers de ce début de mandature, à savoir la réflexion sur la redéfinition des partages et des missions, et donc des moyens, entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Comme cela a déjà été dit, je trouve que nous n'avons soit pas lu le même rapport, soit eu une lecture partielle, voire partielle, de ce rapport, mais chacun est dans son rôle. Néanmoins, j'ai trouvé qu'un certain nombre de questions fondamentales étaient évoquées sur quelques observations de la Chambre régionale des Comptes, et j'y reviendrai dans un instant. Mais c'était l'occasion pour moi de vous dire quelques mots des chantiers que nous engageons et qui, je l'espère, à la fois répondront aux observations de la Chambre régionale des Comptes, mais aussi mettront en débat des sujets que vous avez tous pertinemment mis sur la table, et en particulier, vous, Monsieur LECOQ, j'ai trouvé votre intervention mesurée, très constructive et utile à nos échanges.

Vous comprendrez que, pour les autres interventions, je me retrouve plus dans celle de Jérôme GLEIZES et celle de Danielle SIMONNET que les deux autres.

Quelques observations ont été formulées dans ce rapport. Pourquoi je dis qu'il est partiel, voire partial, c'est que d'abord il rappelle qu'historiquement, avec Bertrand DELANOË et ensuite avec Anne HIDALGO, et sans doute imparfaitement parce que c'est toujours imparfait, des avancées considérables ont été faites pour faire monter en puissance l'efficacité des politiques publiques et leur déclinaison territoriale, notamment via cet outil indispensable juridiquement, politiquement, que sont les mairies d'arrondissement et, à travers elles, leurs maires et leurs exécutifs.

Quelles observations ? C'est d'abord rappeler que de nouveaux leviers d'action ont été mis en place, à la fois les investissements d'intérêt local, plus récemment les budgets participatifs d'arrondissement, et le souci de l'Exécutif parisien, encore une fois nous pouvons progresser, dans le dialogue que nous souhaitons engager sur la mise en œuvre, de façon territoriale, des politiques qui sont pilotées par les adjoints en mairie centrale.

Il y a des observations - et je ne veux pas les passer sous silence puisqu'elles ont été notamment reprises par quelques intervenants - qui relevaient tout d'abord - je le rappelle - d'une erreur de définition sur des intitulés des délégations d'un certain nombre d'adjoints qui étaient imparfaites au regard de la législation, qui d'ailleurs avaient passé le contrôle de légalité, comme quoi nous ne sommes pas les seuls à être imparfaits, les maires d'arrondissement le sont parfois aussi, et le contrôle de légalité l'est parfois aussi, et puis, de façon plus ambiguë et de façon non partagée dans le diagnostic entre nous et la Chambre régionale des comptes, sur cette définition parfois un peu subtile sur ce qui relève d'une fonction politique, et donc qui relève de fonctions de collaborateurs de cabinet, et ce qui relève d'une fonction administrative.

Vous savez, tout particulièrement les maires d'arrondissement, combien il est parfois difficile de faire la différence de stricte façon, et d'ailleurs, tenant compte des observations de la C.R.C. et bien avant de vous présenter ce rapport en séance aujourd'hui, nous avons pris des mesures de correction afin de clarifier les fiches de poste sur les emplois de collaborateur de cabinet en mairie d'arrondissement, de façon à essayer d'éviter ces ambiguïtés. Nous avons donc en la matière plutôt progressé.

Un petit point sur le regroupement des arrondissements. Il arrive parfois que la C.R.C. soit un peu sévère. Je comprends bien qu'au moment où ils rédigeaient ce rapport, c'est-à-dire en 2019, qu'ils aient déjà un avis très arrêté sur l'efficacité de la mise en place de Paris Centre. Qu'il me soit permis de leur rappeler que cette mairie existe depuis quinze jours, qu'elle a l'avantage immense de corriger une dissonance entre l'organisation administrative et l'organisation politique puisque précisément, vous le savez, la grande majorité de la territorialisation des services déconcentrés et de la mairie centrale était organisée sur le secteur 1, 2, 3, 4, et que cela permettra d'avoir un outil extrêmement puissant, d'être plus efficaces au service des habitants, de faire quelques économies au passage, et nous l'assumons, et d'avoir, à travers l'expérience de Pierre AIDENBAUM qui a été cité et maintenant d'Ariel WEIL, son maire qui a la charge d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Je voudrais finir sur ce qui a été au cœur de votre réflexion. Je comprends que vous croyez que ce n'est pas sincère, mais je veux vous rassurer, Monsieur BOULARD, vous serez bientôt en charge de la propreté et vous ne pourrez plus expliquer que si votre arrondissement est sale, c'est la faute d'Anne HIDALGO, et accessoirement de son premier adjoint.

Désormais, tous les Parisiens sauront que vous aurez, en la matière, une responsabilité directe, telle que vous la faites porter sur la Maire, sur son adjoint à la propreté et sur notre équipe tout entière.

Evidemment, ce ne sera pas un marché de dupes - très modestement, je me contente d'être premier adjoint, Monsieur le Maire - et évidemment, vous aurez les moyens de mener ces politiques, et il n'y aura pas de décentralisation sans transfert des moyens compétents. Donc, plus de pouvoirs, plus de responsabilités, Monsieur BOULARD, vous aurez l'occasion du coup de nous faire la démonstration éclatante de l'extrême simplicité de régler le problème des incivilités de propreté à Paris.

Ensuite, sur la réorganisation administrative, nous travaillons, à la demande de la Maire et depuis de nombreux mois maintenant, à une évolution. Nous allons l'engager prochainement, et je vous en préciserai la méthodologie à la rentrée au mois de septembre. En concertation avec les mairies d'arrondissement, nous partons d'un postulat qui nous semble raisonnable, c'est de le faire à droit constant, c'est-à-dire qu'il nous paraît peu raisonnable d'explorer un champ des possibles modifiant la loi P.M.L. Même s'il n'est pas interdit d'y réfléchir sur le moyen ou long terme, nous n'avons pas l'outil législatif pour le faire. Nous allons engager une concertation qui permettra à chacun de faire ses propositions à l'administration, de mettre en œuvre et cela passera par trois engagements précis de la part de la Maire. Elle les a déjà exprimés, mais je les redis ici.

Le premier engagement, c'est que de vrais services déconcentrés ou décentralisés - mon propos n'est pas de le qualifier juridiquement ici - passent par une autorité fonctionnelle partagée entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Donc, les maires d'arrondissement et leurs directeurs généraux des services auront une autorité fonctionnelle partagée sur les services déconcentrés. Il me ferait plaisir de vous expliquer ce qu'est une autorité fonctionnelle partagée, mais cela prendrait beaucoup de temps à notre Assemblée, toutefois on en reparlera.

Le deuxième engagement, c'est la réorganisation territoriale de l'administration de façon à traduire en acte la mise en œuvre de ces engagements.

Le troisième engagement, c'est que nous aurons évidemment une révision des moyens financiers et des enveloppes consacrées. Mais avec les moyens financiers, vous aurez les problèmes, Monsieur BOULARD, je vous le dis.

J'observe que notre souhait d'engager une nouvelle vague de décentralisation est partagé par l'ensemble des maires d'arrondissement. Donc, je suis très confiant pour que nous puissions la mettre en œuvre de façon unanime et efficace.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE. S'agissant d'une communication et non pas d'un projet de délibération, il n'y a pas de vote.

## **2020 DRH 39 - Statut particulier applicable au corps des IAAP.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 39 concernant le statut particulier applicable au corps des IAAP.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je vous remercie déjà de m'avoir permis de m'inscrire sur ce projet de délibération en faisant respecter l'application de notre règlement intérieur.

Ce projet de délibération est important pour les collègues qui étaient déjà là à la mandature précédente. Il s'agit, rappelez-vous, du projet initial de fusion des catégories A et A PLUS en un seul corps.

Pour les nouveaux collègues, je vais essayer d'être la plus pédagogique possible, mais ce sont des sujets qui ne sont pas forcément faciles et que, pour ma part, je continue à apprendre.

Le projet de délibération que vous présentez est le même que celui de mai 2018 sur lequel j'avais déjà fait une intervention en opposition, et je n'étais pas la seule à l'époque. Je réitère donc mon vote contre par constance et j'invite les élus qui avaient fait part de leur opposition la dernière fois à faire de même, et les autres à bien comprendre que plusieurs syndicats représentatifs de ces corps d'ingénieurs de la Ville de Paris y sont opposés, et pas des moindres, l'U.C.P. et la C.G.T. sont vent debout, par exemple, contre cette réforme.

C'est d'ailleurs leur action en justice qui a fait tomber la première délibération en avril dernier, et la Ville fait le choix de représenter à l'identique la délibération de l'époque, preuve qu'elle n'écoute personne et surtout pas les syndicats.

La Ville avait le choix de profiter de cette annulation pour enfin entamer un véritable dialogue social avec les organisations syndicales et les agents concernés. A la place, elle préfère passer en catimini en plein été ce projet de délibération et poursuivre sa fuite en avant, je dirais, de nature austéritaire.

Pour essayer de comprendre sur le fond, imaginez que des architectes sont recrutés en catégorie A et souhaitent candidater à la promotion A PLUS. Pour ce faire, ils devront passer par le corps des architectes ingénieurs, et ce sera donc la disparition des architectes voyers.

La fusion de ces six corps provoquera également la disparition de certaines spécialités comme celle, par exemple, d'ingénieur en économie de la construction. En fait, ce projet de délibération, c'est la disparition de bon nombre de savoir-faire à la Ville, et cela prépare à des catastrophes parce qu'en adoptant ce projet de délibération, le Conseil de Paris s'avance vers la remise en cause, par exemple, des laboratoires de la Ville de Paris, un domaine extrêmement important. En effet, parmi les corps fusionnés, il y a notamment les techniciens de laboratoire, les cadres de santé, et j'en passe.

Alors que l'on est encore en pleine période de crise sanitaire, vous défendez un projet de délibération en totale contradiction avec votre communication affichée sur la prise en compte des questions sanitaires, de santé environnementale et de santé publique, puisque sur le fonctionnement même et l'organisation des différents corps de métier dans la Ville, vous allez créer les conditions de disparition.

Alors pourquoi ? Il faut savoir que si les spécialités deviennent rattachées au poste de travail et non aux agents et à leur corps, l'externalisation d'une tâche, d'une mission ne devra pas passer par une réforme du corps des agents. Elle sera beaucoup plus facile et rapide à opérer, alors que l'on est dans un contexte de bras de fer contre les politiques gouvernementales de destruction des hôpitaux, de nos services publics qui, par ailleurs, ont été quand même bien rejetées lors des élections municipales.

Je ne pense pas - même si, bien sûr, vous le savez, j'étais sur les listes "Décidons Paris" et j'assume ici mon rôle d'opposition mais d'opposition de gauche, d'opposition citoyenne - que la majorité ait été élue pour remettre en cause les services publics de la Ville, pour participer à la casse des métiers de la Ville, et poursuivre demain leur privatisation par des externalisations.

J'espère avoir été assez pédagogique, mais c'est très important de défendre et d'être attachés aux différents corps de métier de la Ville et à la façon dont ils sont organisés ; ce n'est pas simplement une défense "catégorielle" ou "corporatiste", c'est vraiment une défense des métiers qui sont au service de la Ville et des Parisiennes et Parisiens et donc, une défense des services publics de la Ville et de leur pérennité.

J'espère que vous voterez contre ce projet de délibération, qu'il pourra être rejeté. Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Danièle SIMONNET, pour votre intervention qui me donne l'occasion de revenir sur ce projet de délibération effectivement important, qui a été voté par le Conseil de Paris comme vous l'avez dit en 2018. Je n'avais pas l'honneur de faire partie de cette Assemblée, donc j'apprends, moi aussi. Mais sans surprise, on constatera sans doute que nous n'avons pas tout à fait la même analyse sur l'intérêt que ce projet de délibération a pu avoir pour les agents concernés.

Le but de ce projet de délibération était de créer un corps de catégorie A rassemblant plusieurs spécialités de la branche des ingénieurs et l'ouvrant également aux architectes.

Cette réforme a permis la création de nouvelles spécialités qui sont particulièrement nécessaires à l'administration de la Ville aujourd'hui, des compétences dont la Ville a besoin. Pour n'en citer qu'une et la plus emblématique, c'est sans doute la création de la spécialité systèmes d'information qui est, comme tout le monde le comprendra, absolument nécessaire aujourd'hui à l'administration de la Ville.

C'est au contraire pour mettre en adéquation le corps des ingénieurs et des architectes avec les besoins de la Ville en termes de recrutement, que cette réforme a été menée et votée par le Conseil de Paris en 2018. Elle a d'ailleurs permis, ce faisant, de fluidifier également les parcours professionnels des agents concernés.

La délibération a été annulée par le Tribunal administratif sur une irrégularité de procédure, pour un défaut de quorum. Il n'y avait pas d'objection sur le fond. Or, cette annulation est très préjudiciable aujourd'hui pour le recrutement des agents sur ces métiers qui sont indispensables à la Ville, pour l'évolution des carrières des agents concernés, mais ce qui serait peut-être le plus préjudiciable, si cette situation devait perdurer, c'est de devoir revenir sur les droits et les avantages acquis par les agents concernés depuis le vote de cette délibération.

A partir du moment où cette délibération a été annulée pour un défaut de quorum, je vous propose de revoter ce projet de délibération afin de sécuriser l'ensemble de ces aspects.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DRH 39).

**2020 DAE 107 - Arc Innovation - Cité Bonnier (20e) - Subvention (1.468.032 euros) et convention avec "Paris Habitat" pour l'implantation d'un pôle du "Fabriquer à Paris" et d'une "Fabrique de la Danse".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 107. Il s'agit de l'Arc Innovation, la cité Bonnier dans le 20e, et une subvention et une convention avec "Paris Habitat" pour l'implantation d'un pôle du "Fabriquer à Paris" et d'une "Fabrique de la Danse".

Il y a quatre inscrits. La première est Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la cité Bonnier, plus connue dans le 20e sous le nom du 140, construite en 1925, comprend 376 logements, un jardin, un jardin d'enfants, des ateliers d'artiste. Elle est inscrite, depuis quelques années, dans l'Arc de l'Innovation et, depuis cinq ans, "Paris Habitat", la mairie du 20e, la Ville de Paris, les associations, les artistes, les habitantes et les habitants réfléchissent à améliorer leur cadre de vie.

Une des propositions issues de cette longue réflexion est d'installer en rez-de-chaussée des ateliers d'artisanat d'art. Cette réflexion a été accompagnée par les Ateliers de Paris, dans la démarche de "Fabriquer à Paris". Le projet prévoit que 19 locaux accueilleront de la production artisanale. Grâce à cette subvention de la Ville de Paris, le montant des loyers de ces locaux permet à de jeunes artisans de s'installer, de mener une activité rémunératrice, et de relocaliser à Paris de la production.

C'est essentiel, dans un quartier populaire, très jeune, de rendre visibles les métiers de la production, dont certains sont à la frontière de l'art, et de montrer des possibilités pour ensuite s'installer soi-même.

Cette alliance entre production et art va être aussi concrètement visible par la création de deux studios de danse, qui vont utiliser l'espace sous des voûtes aujourd'hui de la cité Bonnier. Ce choix est issu directement de l'implication de jeunes, et je pense notamment aux jeunes filles, dans l'avenir de leur cité. Lors des fêtes de quartier, des mercredis animés par les associations de proximité et le club de prévention, ces jeunes habitantes ont exprimé leur envie d'avoir un lieu approprié pour danser. Elles se sont mobilisées une année pour écrire un projet au budget participatif. Elles ont travaillé avec Paris Habitat pour trouver l'espace, et elles ont rencontré des artistes tendances, soutenues par l'association "Paris Culture 20e".

La subvention permet là aussi un loyer soutenable pour les pratiquants artistiques en danse, qu'ils soient d'ailleurs professionnels ou amateurs.

Ce projet de délibération est donc essentiel pour les habitantes qui se sont mobilisées depuis des années pour transformer leur quartier. Une part de l'innovation réside dans cette implication : ce projet n'a pas été décidé pour eux, mais avec eux.

Peut-être une suggestion : cette démarche méritera d'être documentée, pour peut-être d'autres transformations futures, parce qu'elle concerne, au-delà des aspects d'Arc d'Innovation, une innovation démocratique assez forte.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

La parole est maintenant à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Quel succès ! Au moins, on ne va pas m'accuser de passer à droite.

Vous devriez être contents puisque je vais défendre la partie "Fabriquer à Paris". En fait, il y a deux grands projets dans cette même cité. Ce qui est intéressant avec ce projet de délibération, et d'autres qui viendront dans ce Conseil de Paris, c'est le fait que le 20e arrondissement était un quartier très populaire où il y avait beaucoup de production, et qu'il y a un retour de la production dans notre arrondissement, à travers de nouvelles technologies.

Là, un premier pôle artisanal va se mettre en place, et un autre va se mettre en place, au niveau de Belleville, avec la métallerie Grésillon.

J'avais une question à poser à l'Exécutif et que j'ai déjà posée avant, c'est comment va se faire la coordination entre toutes ces opérations de remise en place d'un tissu artisanal dans la production sur le 20e arrondissement. En effet, il y a des problèmes sur la question de la taille des ateliers, il y a un problème à Paris d'avoir des ateliers d'une grandeur assez importante, et aussi une question très importante : le prix du loyer qui sera demandé aux artisans, parce que souvent c'est trop élevé. Mais cela n'entraîne pas de garder des artisans qui sont déjà sur l'arrondissement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET qui, tranquillement, pourra intervenir.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Jérôme, on a des fans !

Je trouve que c'est un projet de délibération intéressant, vraiment passionnant. D'ailleurs, je remercie Nathalie MAQUOI pour les précisions qu'elle donne oralement et que l'on retrouve insuffisamment dans l'exposé des motifs, parce que tout l'enjeu de la bifurcation écologique de la Ville est bien aussi de relocaliser des activités de production

à la fois pour pouvoir fabriquer localement, relocaliser ces activités, et puis aussi permettre de relocaliser des métiers et des types de salariés.

En effet, aujourd'hui, il ne faut jamais oublier que lorsque vous aviez 35 % d'ouvriers et employés en 2001 dans Paris, vous n'en avez plus que 25 % alors qu'ils sont toujours 51 % nationalement en France. C'est à la fois d'abord un effet de la gentrification liée à la spéculation, mais cela peut être aussi un effet lié à l'éviction, les choses sont liées, de certaines activités de production.

Néanmoins, ce qui me manque comme précisions dans le projet de délibération, c'est comment s'est construit le projet avec les habitants, les critères de ceux qui vont pouvoir s'installer dans ces ateliers, les montants des prix des locations, et cela me semble extrêmement important de pouvoir vraiment le préciser. Parce que les locaux en rez-de-chaussée sont en nombre bien trop insuffisant à Paris pour pouvoir relocaliser un certain nombre d'activités de production, et les loyers pratiqués par les bailleurs sociaux, dans les locaux d'activité et locaux commerciaux, sont hors de prix et sont quand même très proches des prix des bailleurs privés, voire, dans certains quartiers, même supérieurs, ce qui est un véritable problème. On a tous rencontré des artisans, des artistes, qui ont une difficulté d'accès à des locaux d'activité.

Jérôme GLEIZES parle également du problème de la taille de ces locaux qui, bien souvent, ne sont pas adaptés à toutes les activités. Je rappelle à l'Exécutif qu'il y a un lieu magique pour cela. C'est le tunnel des artisans, en dessous des futures tours de Bercy Charenton qui, j'espère, seront annulées. Ces six tunnels de Bercy Charenton, non seulement ont des qualités frigorifiques à 15 degrés toute l'année qui sont fabuleuses pour certaines activités, mais en plus ils sont immenses, à moindre coût, et peuvent permettre des activités artisanales, par exemple bruyantes, qui peuvent poser problème au cœur d'un quartier de vie.

Il faut donc absolument que tout le travail fait sur le "Fabriquer à Paris", sur la relocalisation d'activités, sur la relocalisation de la production et de l'artisanat, puisse avoir des lieux types comme les tunnels des artisans pour pouvoir se redévelopper.

Ensuite, dans un quartier comme la cité Bonnier, c'est fabuleux parce que cela va permettre de redynamiser un quartier qui en a grand besoin.

J'en profite aussi pour m'interroger sur le 140 Ménilmontant où il y a tellement d'appartements, pas en rez-de-chaussée, aujourd'hui fermés en attente de travaux, et cela dure. Il va bien falloir qu'un jour on en parle, même si ce n'est pas l'objet du projet de délibération. Je profite que M. le président de la séance est M. Ian BROSSAT pour que l'on pense autrement la période intermédiaire quand un locataire rend l'appartement et que le bailleur souhaite faire des travaux et qui, du coup, ne le reloue pas, le temps que les travaux puissent commencer. Il faudra bien un jour utiliser enfin ces périodes intercalaires pour sortir des problématiques d'hébergement. Et aussi parce que cela crée une ambiance, dans ce genre de quartier, d'abandon encore plus problématique de voir toutes ces portes fermées.

En tous les cas, je voterai pour ce projet de délibération et j'espère que l'Exécutif pourra donner un peu plus de précisions. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. Concernant les problèmes que vous venez d'évoquer, nous en reparlerons avec plaisir.

La parole est maintenant à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Olivia POLSKI, Madame la Maire, tout d'abord, je me félicite de ce projet de délibération parce que c'est l'aboutissement d'un travail initié dans la précédente mandature sur l'idée de relocaliser la production et de mettre en valeur tout ce qui est fabriqué à Paris, et d'aider l'ensemble des artisans.

D'ailleurs, vous titrez ce projet de délibération "Implantation d'un pôle 'Fabriquer à Paris'". Derrière cette idée, je me rappelle l'une des préconisations, que l'on avait émise avec la mission que j'ai menée, notamment Jérôme GLEIZES que je salue pour son intervention, mais aussi Christophe GIRARD, qui était d'ailleurs à l'initiative d'une des propositions qui était l'idée d'une cité de l'artisanat. On avait évoqué le 4<sup>e</sup> arrondissement, avec des locaux dans cet arrondissement du Centre. Dans la discussion que l'on a eue avec l'ensemble des artisans qui ont eu le label "Fabriquer à Paris", il était question, pour pouvoir valoriser et donner une dimension un peu internationale à notre projet de relocalisation, d'avoir une cité de l'artisanat et du "Fabriquer à Paris" à Paris.

Ce pôle est peut-être une première pierre. Danielle SIMONNET a évoqué à juste titre ce que l'on appelle le tunnel Baron Le Roy, le tunnel des artisans, qui a évidemment beaucoup de mètres carrés, puisque le projet est aux alentours de 200 mètres carrés. C'est bien pour accueillir un certain nombre d'artisans, mais pas suffisant pour avoir un rayonnement à l'échelle de la capitale.

Je pense que l'on a deux hypothèses. Une hypothèse est d'essayer d'avoir, par arrondissement, des pôles comme celui-ci, comme ce que l'on a dans le 12<sup>e</sup> avec la Coulée verte et sur l'avenue Daumesnil, avec l'ensemble des Arcades, ou sur le Faubourg-Saint-Antoine où l'on a les Ateliers de Paris.

La question qui nous est posée, c'est est-ce que l'on va diversifier dans chaque arrondissement des pôles avec des endroits où l'on peut identifier ces artisans qui fabriquent à Paris, ou est-ce que stratégiquement, on décide d'un lieu, un lieu fort, avec des lieux comme des "showrooms", des représentations, et des lieux d'implantation ? C'est une chose éminemment stratégique qu'il faudra trancher.

Je voudrais enfin dire l'importance de faire le lien avec la culture et la danse. C'est quelque chose de nouveau et d'important, parce que la fabrication et la production, c'est un enjeu culturel, ce n'est pas simplement qu'un enjeu de fabrication.

Je vais prendre un exemple que vous connaissez bien à Paris, la question de la musique et des luthiers. Nous avons tous, dans nos arrondissements, des conservatoires de musique. Dans ces conservatoires, il y a des instruments : des violons, des guitares, etc. La question qui nous est posée, c'est est-ce que ces violons, ces guitares, ces instruments sont fabriqués à Paris et sont entretenus par des luthiers parisiens, ou est-ce que, dans la commande publique, on fait appel à des grossistes qui viennent de l'international et qui sous-traitent ?

Pourquoi je dis cela ? Parce que, dans tous les objets que l'on a au quotidien, il y a derrière une dimension humaine, il y a une dimension culturelle. Quand on parle aujourd'hui de changer de système, quand on regarde la crise du Covid qui touche d'abord les P.M.E. et les artisans, derrière, il y a cette dimension éminemment culturelle. Quand nous avons mené cette mission "Fabriquer à Paris", il y avait évidemment la volonté d'aider les artisans, la volonté de relocaliser la production, mais derrière, il y a aussi un nouveau modèle économique qui ne repose pas simplement sur le tourisme ou sur la finance. C'est un modèle économique qui permet de lier la production, la consommation et le tourisme.

Derrière cette idée de pôle du "Fabriquer à Paris", c'est une première pierre à cet édifice qui permet, à la fois, de faire le lien entre production, consommation, culture et résilience. Je prends l'exemple du Viaduc des arts. Dans le Viaduc des arts dans le 12e, nous avons aujourd'hui des migrants qui ont pu s'intégrer, qui ont pu relocaliser une fabrication, qui viennent d'une certaine culture de leur pays d'origine. C'est cela que Paris peut amener, c'est cela un peu la dimension symbolique, culturelle et de révolution que l'on veut amener à travers cette idée de "Fabriquer à Paris".

Je vous remercie et je soutiens pleinement ce pôle de "Fabriquer à Paris" et de "Fabrique de la danse".

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous les quatre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci à vous.

Effectivement, c'est un dossier qui s'inscrit dans le cadre de la politique mise en place par mon ancien collègue, Jean-Louis MISSIKA, qui est celle de l'Arc de l'Innovation, qui est un des leviers, le levier essentiel pour la transformation des quartiers populaires, notamment du Nord-Est parisien.

Comme l'a bien dit Mme MAQUOI, le projet de la cité Bonnier, c'est un territoire qui est particulièrement représentatif de l'Arc de l'Innovation, avec aujourd'hui un déséquilibre important entre logement et activité, dont le but a pour objectif de réintroduire des activités pour offrir aux habitants un lieu de vie plus qualitatif et aussi plus attractif.

Il y a eu une co-construction, comme l'a dit Nathalie MAQUOI, de ce programme d'aménagement, avec les habitants. Le projet a été aussi travaillé avec les Ateliers de Paris, pour l'accueil d'artisans, de métiers d'art, de "makers". Cela pourra être des artisans qui sont issus de l'incubation ou des pépinières des Ateliers de Paris. Quoi qu'il en soit, un appel à projets sera lancé. Je suis prête à discuter des critères pour trouver les futurs utilisateurs, puisque le lancement des travaux est prévu début 2022 pour une livraison courant 2023.

On a effectivement, comme cela a été rappelé, 19 locaux d'activité sur environ 1.200 mètres carrés. Monsieur GLEIZES, nous sommes sur des loyers de sortie qui, ici, devraient être aux alentours de 130 et 150 euros du mètre carré par an hors taxes hors charges, ce qui est intéressant pour ceux qui vont s'installer. Et également, la transformation de ces voûtes, avec ces deux studios de danse, dans la continuité de l'identité artistique et artisanale du site, avec des tarifs qui seront totalement compatibles avec les structures de la filière, puisqu'on est aux alentours de 50 et 70 euros du mètre carré par an.

J'entends ce que vous dites, Madame MAQUOI, sur le fait de travailler sur cette démarche documentée, de manière à pouvoir continuer sur les autres structures de l'Arc de l'Innovation pour peut-être adopter une méthode un peu similaire.

Concernant le pôle de l'artisanat, Monsieur BONNET-OULALDJ, je crois qu'il y a des discussions à avoir sur cette création potentielle d'un pôle de l'artisanat. Mais en même temps, la politique portée par l'Arc de l'Innovation veut qu'il y ait une requalification complète de ces territoires dans lesquels on doit également installer de nouveaux acteurs, de manière à réintroduire des activités pour requalifier et rendre attractifs et qualitatifs ces territoires, ce qui n'est pas incompatible par ailleurs.

Je suis tout à fait prête à la discussion.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 107).

## **2020 IG 1 - Rapport d'activité 2019 de l'Inspection générale de la Ville de Paris.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous devons revenir un peu en arrière dans l'examen des projets de délibération, avec un projet qui a été omis, le projet de délibération IG 1 et l'amendement technique n° 66 déposé par l'Exécutif. Il s'agit du rapport d'activité 2019 de l'Inspection générale de la Ville.

Pour commencer, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, cette mission de l'Inspection générale des services de la Ville de Paris est importante. Le rapport montre la très grande diversité des objets de travail de l'Inspection.

Je tiens à noter d'ailleurs des inspections en cours qui seront très intéressantes et qui permettront d'avoir une étude un peu plus prospective concernant, par exemple, les besoins, les personnes âgées. Je pense que, suite à la terrible crise du Covid-19 qui, hélas, n'est pas derrière nous, on a tous pu constater les terribles manquements dans les E.H.P.A.D., qu'ils soient publics ou privés, les grandes difficultés dans le suivi et le pilotage de la situation des aides à domicile auxquelles il a manqué terriblement de masques et qui ont continué à aller voir nos aînés, nos personnes âgées chez elles. Il y a besoin que l'on puisse avoir une vision plus globale des E.H.P.A.D. publics et privés, et de l'ensemble des opérateurs sur les aides à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées.

Là, les travaux de l'Inspection générale des services permettront, je l'espère, de pouvoir éclairer un changement important, nécessaire dans ce secteur, dans les politiques municipales conduites.

On pourrait aussi aborder la question du C.A.S.V.P. concernant les travailleurs sociaux, où, pareil, pendant le confinement, les travailleurs sociaux ont été mis à rude épreuve. Il y a, aujourd'hui, une énorme souffrance des travailleurs sociaux avec un management extrêmement dur de la part du C.A.S.V.P. qui ne correspond plus au respect même des métiers. J'espère que l'Inspection pourra travailler sur tout cela.

Le but de mon intervention n'est pas de critiquer le travail effectué par les membres de l'Inspection générale de la Ville de Paris, je les salue et les remercie. Mais je pose quand même un débat sur le statut de l'Inspection générale de la Ville de Paris et le rapport de son indépendance par rapport à l'ensemble des services et de l'administration parisienne.

Quid du fonctionnement de l'Inspection générale des services sur de gros dossiers où l'on se pose de nombreuses questions. Heureusement qu'il y a la C.R.C. qui, par exemple, a pu étudier sur Unibail et nous faire ces révélations complètement surréalistes. On en parlera tout à l'heure.

C'est bien la problématique de la non-indépendance de l'Inspection générale de la Ville de Paris qui doit être enfin débattue dans cette Assemblée. Je vous donne un exemple. Pendant la mandature précédente, il a fallu trois enquêtes de l'Inspection générale des services concernant le directeur général des services de la mairie du 20e, trois enquêtes, alors que, dès le début, des agents avaient établi à la fois des problèmes de recrutement ou de licenciement abusif à caractère discriminatoire. Un agent, et il y a eu d'autres témoignages, est en procédure judiciaire concernant des faits qui sont caractérisables d'agressions sexuelles.

Vous avez ensuite, toujours sur ce directeur général des services, des problèmes dans le management autoritaire, ne respectant pas les agents, allant jusqu'à des propos qui peuvent être caractérisés pénalement, des propos de grossophobie, de sexisme et de racisme. Je vous rappelle les révélations concernant une ancienne agente de nettoyage, hélas, décédée pour d'autres raisons, en situation de travailleuse isolée, et pour laquelle on avait découvert que le directeur général des services souhaitait s'en séparer en disant : "Virez-moi cette grosse Noire qui sent".

On est sur un sujet lourd. Il a fallu trois inspections générales des services, mes chers collègues, pour qu'enfin, ce directeur général des services sorte, quitte ses fonctions à la mairie du 20e. Son devenir, après : aujourd'hui, est-il en retraite ou dans une autre administration ? Je n'ai pas le détail.

Mais il y a un sentiment très fort de la part de nombreux agents que l'Inspection générale des services, quand il s'agit d'enquêtes administratives internes qui concernent différents agents, peut fonctionner un peu comme l'I.G.P.N. dans la police, c'est-à-dire qu'elle protège, d'abord et avant tout, les fonctionnaires issus de la hiérarchie de la Ville de Paris, et que des agents, s'ils sont catégories C, B, ou même parfois catégorie A, mais en dessous de la personne incriminée, les victimes ne sont pas celles, par exemple, qui bénéficient de la protection fonctionnelle, mais systématiquement la hiérarchie, y compris si elle est dans la position d'être "accusée" d'un dysfonctionnement interne.

Je souhaite que, dans cette mandature, on puisse enfin mettre sur la table et poser le fonctionnement quand il s'agit de souffrances au travail, d'agressions sexuelles, quand il s'agit de ces problèmes extrêmement graves...

(*M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence*).

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... et que le mode de fonctionnement que nous avons et aussi le statut de l'Inspection générale des services doivent être abordés pour garantir un travail irréprochable de la part de la Ville de Paris sur ces dossiers aussi lourds.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emile MEUNIER.

**M. Emile MEUNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention rapide, tout d'abord pour marquer une satisfaction sur la qualité du travail rendu. Je parle techniquement, quand on lit les rapports, à chaque fois, on sent qu'il y a une rigueur intellectuelle, un vrai travail de mené et c'est tant mieux. C'est bien qu'une inspection générale de cette qualité soit présente pour la Mairie de Paris. Je sais, pour avoir parlé avec d'autres collectivités, que par certains égards, elle est inspirante aussi dans ses méthodes de travail. Donc, cela, c'est une bonne chose. J'étais ravi, content, de pouvoir me plonger dans le rapport annuel d'activité.

J'étais un peu étonné de l'absence de missions ou d'enquêtes sur les questions d'évaluation des politiques publiques environnementales. Ce n'est pas comme si c'était un petit sujet, ces dernières années. En 2019, sur 45 travaux, il n'y en a qu'un ou deux, un et demi, je dirais, qui touchait vraiment l'évaluation des politiques publiques environnementales.

On a quand même fait beaucoup de choses dans la précédente mandature sur le Plan Climat, la manière dont il doit s'appliquer. Au central et dans les arrondissements, on a aussi fait beaucoup de choses pour faire baisser la pollution de l'air, augmenter la mobilité douce, beaucoup de choses pour faire du Zéro Déchet. Mais on a besoin, nous élus, de savoir ce qu'il en est.

Pour cela, c'est plus une question, une interrogation : Est-ce que c'est parce que l'Inspection générale n'a pas les pouvoirs d'aller se prononcer sur ces questions, et peut-être se poser la question de les étendre vu l'actualité climatique, ou peut-être, est-ce le signe qu'il faudrait impulser davantage d'enquêtes et de missions sur l'évaluation des politiques environnementales ?

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine GUILLOU.

**M. Antoine GUILLOU**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup, mes chers collègues, pour ces interventions.

Pour rebondir sur l'intervention d'Emile MEUNIER, dont je partage effectivement l'objectif principal, je pense qu'il est nécessaire, souhaitable, et c'était d'ailleurs un engagement de la Maire de Paris au cours de la campagne écoulée, de renforcer le rôle de l'Inspection générale de la Ville de Paris dans l'évaluation des politiques environnementales et dans l'évaluation des aspects environnementaux de l'ensemble des politiques publiques, aspects environnementaux mais aussi sociaux. C'est tout à fait une mission sur laquelle le rôle de l'Inspection générale a vocation à être renforcé.

Pour revenir sur l'intervention de Danielle SIMONNET, l'indépendance de l'Inspection générale semble être un sujet récurrent, d'après ce que j'ai compris. Mais je crois que l'Inspection générale est vue, à l'extérieur de cette maison, dans l'ensemble des réseaux auxquels elle appartient, des réseaux internationaux et nationaux, comme répondant à des standards élevés de qualité, qui ont été d'ailleurs soulignés également par Emile MEUNIER.

Vous comprendrez que je ne répondrai pas sur les cas individuels que vous avez évoqués. Néanmoins, je pense que votre intervention soulève des questions qui, d'ailleurs, au-delà de l'Inspection générale, sont des questions cruciales sur les conditions de qualité de vie au travail, ou à l'inverse sur les questions de souffrances qui peuvent exister dans certains cas, sur les procédures qui sont mises en place et qui pourraient sûrement être améliorées, et elles peuvent toujours l'être, évidemment. C'est un sujet sur lequel je serai particulièrement attentif au cours de cette mandature.

Je profite de cette intervention pour expliciter l'amendement technique déposé par l'Exécutif. Cela fait suite aux discussions intervenues en 1ère Commission, durant lesquelles les membres de la 1ère Commission ont souhaité avoir plus de précisions sur les missions en cours de l'Inspection générale, étant entendu que le rapport d'activité s'arrête au 31 décembre 2019. C'est un addendum qui permet d'ajouter ces précisions demandées par les membres de la 1ère Commission.



**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Je fais un petit rappel. Notre déroulé prévisionnel nous conduit jusqu'à demain 23 heures. Tout effort de sobriété est un effort collectif à saluer.

Nous avons un amendement technique à voter, pardon, Antoine. L'amendement n° 66.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 66 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 66 est adopté.

## **2020 DAE 74 - Subventions (1.600.000 euros), et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 74 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'association "Paris Initiative Entreprise".

La parole à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer chaleureusement notre collègue Florentin LETISSIER pour son élection de maire adjoint à l'Economie Sociale et Solidaire, et de rappeler le soutien sans faille des Ecologistes à cette économie. J'exprime aussi, au passage, toute notre confiance et toute la confiance du groupe politique à notre nouvel adjoint.

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont à la fois fragiles et fortes. Elles sont fragiles sur le plan financier, et elles sont très fortes quant à leur impact sur la société. C'est pourquoi le rôle de l'adjoint à leurs côtés est considérable. Fragiles et fortes, c'est ce qu'a montré la crise sanitaire. Présentes sur le terrain, nichées dans des failles de solidarité, elles ont été actives dans la distribution de repas d'urgence, dans la mise à l'abri avec toute l'agilité que nous leur connaissons.

Mais fragiles dans leur structuration financière, elles ne peuvent pas, sans aide, surmonter cette crise. C'est pourquoi nous soutiendrons avec force ce plan de soutien de 1,6 million d'euros. Et puis, peut-être, un plan de soutien futur, si j'ai bien compris, encore plus important. Nous soutenons également l'association "Paris Initiative Entreprise" qui le porte.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florentin LETISSIER, que je félicite également.

**M. Florentin LETISSIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Antoinette, merci beaucoup pour ces mots. Merci aussi pour tout ce que tu as fait pour l'économie sociale et solidaire lors de la précédente mandature, et je ne doute pas que tu seras aussi impliquée dans cette mandature qui s'ouvre.

Ce sont des sujets que j'ai eu l'occasion de travailler en tant qu' élu d'arrondissement et je suis fier de les porter aujourd'hui à l'échelon parisien.

Dans cette crise que nous traversons, nos modes de vie ne peuvent rester inchangés. Il nous faut imaginer de nouvelles façons de faire, de produire, de vivre. Pour cela, il est évident que l'économie sociale et solidaire a un grand rôle à jouer. Pendant la crise, l'E.S.S. a montré toute sa force, la capacité de résilience de ses acteurs et leur importance dans notre société. Indispensables structures E.S.S., elles ont été impliquées pour collecter et redistribuer les invendus alimentaires des cuisines et des commerces fermés, impliquées pour cuisiner des repas aux personnes les plus démunies et aux soignants, impliquées pour assurer la logistique du dernier kilomètre, quand il était devenu très difficile de se déplacer, et évidemment impliquées pour confectionner des milliers de masques réutilisables pour les Parisiennes et les Parisiens.

Battue par les flots lors de la crise, malmenée comme toutes les activités économiques, elle n'a jamais sombré. L'E.S.S., finalement, est résolument à l'image de la devise de notre ville, "Fluctuat nec mergitur". Elle n'a pas sombré car c'est une économie profondément locale, ancrée dans notre territoire, faite par et pour les citoyennes et les citoyens.

Elle ne dépend pas d'importations mondiales, mais s'appuie sur des approvisionnements en circuit court. Elle n'a pas sombré car c'est une économie résiliente, qui n'a pas pour unique intérêt de créer du profit à redistribuer à des actionnaires, mais poursuit avant tout un objectif d'intérêt général avant l'intérêt lucratif.

Elle n'a pas sombré car c'est une économie protectrice de nos ressources naturelles et de notre environnement, qui se structure autour de modes de production et de fabrication circulaire. Enfin, elle n'a pas sombré car c'est une économie profondément solidaire en faveur de l'insertion, où tout le monde trouve sa place sans être relégué au ban de la société.

Le projet de délibération que je porte aujourd'hui, mes chers collègues, vous propose l'attribution de 1,6 million d'euros de crédit d'investissement à "Paris Initiative Entreprise" qui, depuis vingt ans, travaille aux côtés de la Ville, et plus particulièrement de la DAE, que je tiens tout particulièrement à remercier pour leur travail formidable sur ces sujets pour accompagner le développement de l'E.S.S. à Paris, avec une agilité et une réactivité très précieuses.

Ce 1,6 million d'euros s'inscrit dans le cadre d'un plan plus large de relance du secteur de l'E.S.S. de 4 millions d'euros, adopté ce matin au budget supplémentaire, auxquels s'ajoute 1,5 million d'euros d'aide d'urgence que la Ville a mis à disposition des acteurs, très tôt dans la crise dès début avril. Car si l'E.S.S. n'a pas sombré, elle n'a pour autant plus les moyens, au lendemain de cette crise, de grandir pleinement, ni de réinvestir des bénéfices perdus. Et pourtant, l'enjeu est là : il faut mobiliser pour que cette économie, si indispensable à nos vies, se développe.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 74).

## **2020 DAE 124 - Subventions de fonctionnement et d'investissement (672.000 euros) et avenant avec deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 124 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à deux organismes concourant au soutien à la création d'activité à impact social et environnemental.

La parole est à Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais saluer ce projet de délibération car peu considèrent l'E.S.S. comme une économie entrepreneuriale qui concourt à la création d'entreprises. C'est justement de cela dont il s'agit avec les deux structures mentionnées, B.G.E. et A.D.I.L., qui soutiennent justement les entrepreneurs dans la création de leur entreprise.

Pour l'A.D.I.L., il s'agit d'une forme de microfinance locale, chère au Pr YUNUS que nous connaissons bien à Paris. J'exprime ici le souhait qu'au cours de la mandature, cette microfinance parisienne puisse être renforcée, notamment au vu de la crise économique qui s'annonce.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Florent LETISSIER.

**M. Florentin LETISSIER**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on parle beaucoup de la "start-up nation", le fait qu'il faille créer des entreprises pour vivifier l'économie, et bien, dans l'économie sociale et solidaire, il y a également beaucoup de créations de structures économiques qui créaient de l'emploi. Cela s'appelle l'entrepreneuriat social, et c'est un formidable levier de mobilisation et d'insertion.

C'est très efficace économiquement - je sais que beaucoup de collègues, dans cet hémicycle, sont sensibles à cet argument de l'efficacité économique - puisque chaque euro dépensé dans ces outils d'accompagnement, ce sont 2,38 euros d'aide sociale économisés deux ans après. Ce processus est à la fois efficace économiquement et socialement.

Chaque année, la Ville et ses partenaires accompagnent plus de 2.000 Parisiennes et Parisiens dans la création de leur entreprise à impact, et plus de 800 entreprises sont créées tous les ans.

Dans ce projet de délibération, il est proposé de soutenir deux organismes qui accompagnent des publics dans la création de leur activité et qui démontrent que l'E.S.S. est donc une économie innovante et dynamique au service des autres.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 124).

**2020 DAE 89 - Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

**2020 DAE 101 - Marchés couverts - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

**2020 DAE 103 - Marchés de la Création - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les exposants.**

**2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

**Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.**

**2020 DAE 105 - Marchés aux puces - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous avons regroupé de nombreux projets de délibération qui concernent les exonérations des droits de place dus par les commerçants. Il s'agit des projets de délibération DAE 89, 101, 103, 104 et 105, les cinq amendements rattachés et le vœu référencé n° 18.

Nous commençons par M. Vincent BALADI, pour cinq minutes maximum.

**M. Vincent BALADI**. - Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Comme vous le savez, la crise sanitaire a impacté bon nombre d'entreprises et de commerçants. Une récente étude d'un cabinet indépendant estime à 64.000 le nombre de défaillances d'entreprise - P.M.E., T.P.E. - en France, en 2021, dont au moins 20.000 à Paris.

Cette augmentation de 25 % des défaillances d'entreprise va produire un risque d'impayés conséquents.

Ainsi, les problèmes de trésorerie de nos P.M.E. et T.P.E. vont conduire à des faillites en cascade d'entreprises, des commerçants, des artisans, des sous-traitants. Les dispositions prises par la Ville, notamment avec l'exonération des droits de place et de terrasse, ont le mérite d'exister, c'est vrai, mais il faut clairement aller plus loin.

C'est pourquoi, dans un vœu présenté par notre groupe, nous demandons la poursuite de ces exonérations dans le temps, avec un amendement prévoyant de prolonger cette exonération jusqu'à fin décembre 2020, au lieu du 14 septembre, c'est demain, pour permettre à ces acteurs économiques locaux de respirer et de pouvoir mieux se projeter dans le temps. C'est très important sur leur trésorerie.

Par ailleurs, je tenais aussi à rappeler que, dans bon nombre d'arrondissements du Centre et de l'Ouest de Paris, nos commerces ont été successivement victimes des manifestations des "Gilets Jaunes" - tout le monde a encore en tête les images de dégradation, commerces pillés et incendiés - mais aussi l'ouverture impossible de certains commerces le samedi, ce qui nous impacte plus durablement, des grèves sur la réforme des retraites, puis maintenant la crise sanitaire et ses conséquences sur le commerce, dues notamment au télétravail dans nos quartiers de bureau.

Sur ces thèmes, notre maire du 8e, Jeanne d'HAUTESERRE, est montée souvent au créneau, sans relâche, pour défendre les commerçants touchés. Soyons lucides : ce n'est pas l'exonération des seules taxes et redevances proposée qui suffira. Cela ne représente que quelques centaines d'euros par commerce chaque mois. La Ville pourrait faire plus. Par exemple, d'autres villes ont décidé d'exonérer, de faire un abattement sur la taxe foncière pour les petits commerçants. Nous regrettons qu'un tel mécanisme ne soit pas mis en place dans la capitale.

Or, pour ce projet de délibération DAE 89 comme pour les autres, sur les commerces non alimentaires comme sur les suivants, l'exonération des droits de place ne prévoit que six mois d'exonération, dont quatre, voire cinq mois non travaillés, je précise.

Pour les commerces alimentaires et les restaurateurs, des dispositions ont été prévues. Notre groupe les a soutenues dans l'ensemble, même si une vision plus large aurait dû être privilégiée. En effet, ces commerces alimentaires hors marchés pouvaient ouvrir pendant le confinement et ont pu maintenir leur activité avec, pour certains, un agrandissement de leur emprise.

Mais nous ne devons pas oublier les autres commerces non alimentaires. Tout à l'heure, mon collègue communiste a parlé des luthiers. Nous, rue de Rome, on a beaucoup aussi de luthiers, et c'est très important, et de très nombreuses petites entreprises qui tendent de survivre malgré la concurrence du e-commerce.

Cette crise doit être l'occasion de penser la ville d'après-crise que nous voulons. Est-ce que l'on souhaite un Paris sans âme livré aux seuls touristes et au tout commerce en ligne ? Assurément, non. Mais pour cela, il faut agir, et agir vite.

Pour conclure, nos marchands de fleurs du marché de la Madeleine, des Ternes, de l'Île de la Cité, nos commerçants du marché aux timbres du Carré Marigny ou encore les luthiers dont on parlait, participent pleinement à la diversité commerciale de la ville et de nos arrondissements. Aidons-les à aller plus loin et à leur permettre de se réinventer dans le Paris de demain, sinon ils vont mourir demain.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi d'intervenir sur les projets de délibération DAE 103, 104 et les suivants comme vous l'avez proposé, pour vous rappeler que les commerçants de Paris, pendant la pandémie, ont été extrêmement et très brutalement maltraités, tout cela au profit des chaînes alimentaires qui n'offraient aucune garantie supplémentaire sanitaire, puisqu'on pouvait rentrer dans ces commerces, prendre les produits et les reposer sans aucun problème, alors que les commerçants étaient interdits de vente. Cela a été une véritable injustice que je souhaitais rappeler ici et pour lesquels, même si nous nous sommes tous beaucoup battus, nous n'avons pas réussi à les protéger.

Je voudrais vous interroger sur quelle est la politique de la Ville sur ce commerce de marché, ce commerce des marchés couverts comme des marchés découverts. Nous n'avons aujourd'hui aucune innovation depuis plus de vingt ans.

Quid, par exemple, de zones de stockage pour ces marchands ambulants ? Nous pourrions imaginer que les tunnels Baron-Le-Roy, où nous espérons grandement ne jamais voir votre projet de tours monstrueuses, pourraient servir de zones naturelles de stockage.

Quid de schémas pour des modes d'acheminement des produits frais ? Par exemple, sur les marchés aujourd'hui, 80 % des acheminements de produits frais se font avec de vieilles camionnettes diesel, sans d'ailleurs qu'aucun de nos collègues écologistes ne s'en émeuvent.

Quid de locaux adaptés pour les commerçants ? Quand on voit les prix que vous laissez pratiquer - je suis un tout petit peu en désaccord avec mon collègue communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ, sur le Viaduc des Arts - ce sont des prix tellement exorbitants que la rotation des commerçants est absolument dantesque.

Quid également des relations avec les villes limitrophes de la Métropole, où nous pourrions éventuellement réfléchir à avoir une action commune sur l'acheminement des produits frais ?

Enfin, quelles perspectives donnez-vous aux marchés ? Dans toutes les villes du monde, nous avons une amélioration de l'attractivité des marchés, par exemple, des aires de dégustation dans les marchés couverts, ou des allées couvertes sur les marchés découverts en cas de mauvais temps.

Ici, rien n'est fait. Ici, la Ville de Paris a laissé, semble-t-il, et a privilégié l'installation de chaînes alimentaires de grande distribution, au détriment des petits commerces alimentaires. Ce n'est pas l'idée que je me fais d'une ville moderne qui soi-disant réclame des produits frais et qui ne donne aucune innovation et aucune politique dynamique sur ces commerces, et je le regrette.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - C'est un véritable appel de détresse qu'il faut que nous lancions en faveur des marchés parisiens. Il est nécessaire que l'exonération des droits de place soit prolongée de six mois à au moins neuf mois, sinon plus, et que les provisions pour indemnités que vous aviez prévues soient supérieures, car je pense qu'elles sont totalement insuffisantes.

La crise est très profonde, et les marchés la subissent de plein fouet. Donc, les mesures que vous prenez, pour être appréciables, ne suffiront pas à les pérenniser. C'est pourquoi j'avais dénoncé en 2019, et je voudrais revenir sur

ce point parce qu'il n'y a pas que les subventions et les exonérations, il y a aussi quelque chose de beaucoup plus structurel, l'évolution des droits de place absolument considérable pour les marchands, qu'avait dénoncée avec moi l'Union fédérale des marchés et le Syndicat des marchés de Paris.

Pour rappel, ces droits de place ont subi une majoration de plus de 60 % en quatre ans. Si on remonte à 2000, la progression atteint même plus de 70 % pour les volants. Si on compare les tarifs pratiqués par d'autres villes voisines, on se rend compte que le mètre linéaire coûte souvent moitié moins.

Certains d'entre nous fréquentent les marchés tous les week-ends. On y voit tous des marchands qui nous disent soit qu'ils abandonnent, soit qu'ils quittent Paris pour s'installer dans des marchés voisins de villes limitrophes, et que la Ville de Paris les astreint à trop de contraintes supplémentaires, notamment dans les D.S.P.

Je comprends bien que l'on essaie d'améliorer les choses en matière d'hygiène, d'élimination des déchets, d'alimentation "bio", de suppression des véhicules diesel, etc. Mais il faut aussi compter avec tous les aléas récents qui ont percuté ces marchés : les samedis avec les "Gilets Jaunes", qui ont paralysé beaucoup de marchés, la fermeture totale, complètement injustifiée - c'est dommage que le Préfet de police ne soit pas là parce que j'aurais pu aussi lui faire ce reproche - la fermeture totalement injustifiée des marchés pendant deux mois à cause du Covid. Au lieu de les interdire, il aurait fallu simplement les organiser. Mais en France, quand on ne sait pas organiser, on interdit, c'est beaucoup plus simple. Et les marchands, pendant ce temps-là, meurent.

D'ailleurs, mes appels, à l'époque au Préfet de police et à la Maire de Paris, avec un certain nombre de mes collègues ici présents, sont restés totalement lettre morte.

J'avais proposé en 2019, lors des attributions de D.S.P., mais sans être suivi, que l'augmentation des droits de place, qui autrefois était de 2,5 %, et qui a été de 1,5 % à ce moment-là, soit égale à 0.

Ma demande, c'est que l'on n'augmente pas les droits de place qui ont déjà été, pour citer un dernier chiffre, augmenté de plus de 70 % ces quinze dernières années. Les droits de place sur les marchés parisiens ont connu une augmentation de 70 % ces quinze dernières années. Je propose donc un moratoire, là aussi sur plusieurs années, en fonction de la situation économique, bien sûr.

Dernier point que je voulais évoquer. Il avait été prévu par la Ville une commission de concertation pour déterminer les zones d'animation dans les marchés - notre collègue Franck MARGAIN a d'ailleurs fait des propositions très pertinentes -, pour le 15e, mais je suis sûr que le problème se pose aussi dans d'autres arrondissements. On devait bénéficier d'une zone sur dix, malheureusement nous n'avons pas eu de nouvelles depuis un an.

Les marchés non sédentaires alimentaires connaissent beaucoup de difficultés. Il est nécessaire avec ces organisations d'en faciliter l'accès, en termes d'horaires, de qualité aussi des achats, et ne renvoyons pas ces clients, Franck MARGAIN l'a dit avant moi, vers les grandes surfaces, les chaînes alimentaires. Il est nécessaire que nous puissions les inciter à aller, au contraire, vers les marchés alimentaires. Parce que, sinon, la conséquence est double, elle est fâcheuse : gaspillage alimentaire énorme, déperdition de clientèle pour les marchés non sédentaires.

Il y va bien sûr aussi, et peut-être avant tout d'ailleurs, d'une meilleure appréhension de l'alimentation de tous. Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération d'exonération des droits de place sur les marchés découverts alimentaires et biologiques. Mais je voudrais également alerter sur d'autres problèmes liés à ces marchés, sur la façon dont ils sont gérés, et qui ont été particulièrement difficiles pour les commerçants, pendant la période post-confinement, afin de savoir si cela va durer ou pas.

Comme vous le savez, la réorganisation spatiale des marchés, pour prendre en compte les mesures de prévention sanitaire et de distanciation, fait que nombre des marchés se sont vus totalement transformés pendant la période.

Par exemple, sur le marché Belleville/Ménilmontant, un bon nombre de ce que l'on appelle les volants, qui sont des marchands qui n'ont pas un placement à l'année et qui peuvent d'ailleurs avoir des activités de vente différentes des autres, se sont tout simplement vu supprimer leur emplacement pendant la période.

Je ne sais pas si, aujourd'hui, leur droit de placement est restauré ou pas. Mais j'attire votre attention sur le fait que cela s'est fait de manière autoritaire, sans aucune concertation. Sur l'espace public, dans ces marchés, notamment sur ce grand boulevard, je pense qu'il était néanmoins possible de permettre à ces volants de pouvoir, quand même, avoir des stands. On a la possibilité d'étendre suffisamment. C'est un préjudice pour eux qui est terrible de ne pas pouvoir, pendant une longue période, vendre leurs produits et travailler. C'est une situation extrêmement catastrophique.

Je pense aussi que la question de l'exonération des droits de place devra être prolongée, et qu'il faudra aussi reposer la question tarifaire.

Monsieur GOUJON, vous disiez qu'il y avait eu une augmentation de 70 % des droits de place. Il faut reconnaître que le fait de passer par une délégation de service public est aussi, en grande partie, lié à ces augmentations tarifaires.

Je défends toujours le retour en régie directe de ces marchés alimentaires, en extérieur, parce que la régie directe garantirait que notre objectif est bien de développer, par le biais du service public, cet accès au marché, de défendre la promotion des marchés, quand on sait qu'il y a quand même, hélas, dans les pratiques de consommation, plus une tendance à aller au supermarché, alors qu'il faut au contraire ré-attirer sur les marchés, ré-attirer aussi avec tout le travail que nous souhaitons faire d'encourager la diversification, notamment le développement d'alimentation "bio" sur ces marchés.

A ce moment-là, avec une régie directe, on peut réduire un certain nombre de coûts, parce qu'une entreprise privée, qui a la délégation pour organiser un marché découvert, doit dégager un bénéfice, c'est normal, c'est logique, elle ne travaille pas pour rien. Le fait de devoir dégager un bénéfice a un coût qui se répercute sur ces droits de place, ou qui se répercute aussi sur le prix à l'achat, pour les Parisiennes et les Parisiens qui viennent y faire leurs courses. La question de la remunicipalisation de la gestion des marchés découverts est, pour moi, un sujet d'intérêt général essentiel.

Dernière chose que je souhaitais aborder, on a pu quand même constater un traitement différent des agents de sécurité Ville de Paris d'un marché à un autre. Non pas du fait même de ces agents, mais j'imagine, du pilotage. Vous avez fait les marchés comme moi dans cette campagne municipale. Vous pouviez, du jour au lendemain, aller sur des marchés différents. J'ai pu constater qu'il y avait des effectifs assez importants d'agents de sécurité de la Ville de Paris, par exemple sur le marché Belleville/Ménilmontant, avec des consignes, et pas du tout les mêmes que sur, par exemple, le marché Belgrand du lendemain matin. Pourquoi y avait-il un traitement différent ? Pourquoi vous avez eu des cas assez terribles ? J'ai eu un pauvre papy d'un certain âge qui, je pense n'a pas beaucoup d'argent, s'est retrouvé avec une amende de 135 euros parce qu'il mettait la salade lui-même dans son sac, quand sur le marché Belgrand, le lendemain matin, on voyait que les gens se servaient eux-mêmes des fruits et légumes.

On voyait bien que, sur les exigences de mesures sanitaires, il n'y avait pas la même attitude sur un marché que sur un autre. Il n'y avait pas le même discours en termes de prévention, la même facilité ou non à faire tomber les amendes, et que cela pose un problème. Est-ce que l'on n'est pas aussi, dans la façon dont fonctionnent et dont sont pilotés les agents de la sécurité Ville de Paris, sur des problématiques aussi discriminatoires, du fait de la nature sociale différente de ces marchés ?

Pour revenir sur le sujet, pour aider nos marchés et les développer, il faudra reposer la question de la régie directe, et de bien plus de concertation entre les commerçants sur les marchés et les dispositions mises en place d'organisation de ces marchés.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rachida DATI. Je peux vous dire sur quoi, Madame DATI, si vous voulez. Ce n'est pas une obligation à chaque fois. Comme vous voulez. Non ? D'accord.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL...

Pas de problème, allez-y.

**Mme Catherine IBLED**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise sanitaire inédite, que la France et Paris viennent de traverser, a un impact négatif sans précédent sur l'activité commerciale, et singulièrement sur les marchés alimentaires. J'ai d'ailleurs ici une pensée particulière pour l'ensemble des commerçants, et plus particulièrement pour les commerçants des marchés qui ont souffert d'une fermeture précipitée, entraînant ainsi la perte de nombreuses marchandises, et donc de chiffre d'affaires.

A l'opposé, la période de confinement a été particulièrement propice aux chaînes de distribution et aux supermarchés, ce qui a créé un fossé entre les petits commerçants et les chaînes de distribution.

Aujourd'hui, avec la période estivale, le manque de tourisme, et malgré la reprise, les commerçants peinent à retrouver leur vitesse de croisière. Les marchés sont actuellement très peu fréquentés.

Face à l'immense incertitude quant à l'évolution sanitaire, et donc à l'ampleur du choc économique à venir, il est nécessaire de pérenniser ces activités qui participent du dynamisme de nos quartiers, mais aussi de l'emploi de nos quartiers. Il est également nécessaire de saluer la mobilisation et l'engagement des associations de commerçants, qui ont fait preuve d'innovations pour aider les commerçants, dans cette crise sans précédent.

Il apparaît donc qu'une période de six mois d'exonération des droits de place est insuffisante pour pallier le manque à gagner cumulé. La Ville de Paris devrait donc s'engager à maintenir l'exonération au-delà de six mois, et tant que l'épidémie durera. Ce serait une précision importante pour nos commerçants qui n'arrivent plus aujourd'hui à se projeter dans l'avenir.

C'est pourquoi nous demandons, avec les membres et les élus du groupe "Indépendants et Progressistes", d'étendre l'exonération des droits de place jusqu'au 31 décembre 2020 et, au regard de l'évolution de la situation sanitaire, que cette exonération puisse être reconduite en 2021.

Merci de votre attention.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, comme vous le savez, la Maire de Paris a très tôt, puisque dès avant le confinement, fait des annonces d'aide aux commerçants et aux artisans. Outre des réunions hebdomadaires que j'ai pu faire avec eux toutes les semaines pendant la période de confinement, pour les accompagner dans cette période difficile, il y a eu, dès le dernier Conseil de Paris de mai, un plan de soutien d'un montant global de 200 millions d'euros qui a été adopté, et des premières mesures à cette occasion ont été votées par notre Conseil.

Ce Conseil maintenant voit une deuxième salve de projets de délibération d'exonération, qui sont dans ce plan de soutien et qui concernent plus particulièrement la question des marchés qui ont été évoqués.

D'autres projets de délibération seront encore prévus pour la rentrée prochaine, voire encore après, puisqu'il y a des discussions, notamment dans le cadre des concessions, pour trouver avec eux les meilleurs moyens de les aider.

En l'occurrence, je veux juste rappeler que c'est un montant extrêmement important, contrairement à ce qui a pu être dit ce matin : 200 millions d'euros. Mais manifestement, ce n'est jamais assez, jamais suffisant, bien évidemment. Les auteurs d'ailleurs des amendements qui ont pu être présentés maintenant, apparemment, ne sont plus dans le même état d'esprit que ce matin dans le débat budgétaire évoqué, puisqu'ils poussaient des cris d'orfraie sur les dépenses de la Ville et le budget de la Ville qui étaient irréalistes, et maintenant cela ne suffit pas, il faudrait faire beaucoup plus. Il faudrait que vous nous fassiez ces propositions. On attend les propositions que vous devriez nous faire.

Ceci étant rappelé, je veux vous dire que l'effort de la Ville en faveur de ces commerçants et de ces artisans est mérité. Ils sont un atout et une richesse pour notre ville et ils la font effectivement vivre au jour le jour.

Nous nous attacherons, à la rentrée, à soutenir, par exemple, nos bailleurs sociaux pour les exonérations de loyers commerciaux qu'ils auront faites aussi pour six mois. Et je veux quand même rappeler ici que le développement économique, l'aide économique est une compétence régionale de la Région Ile-de-France. Je vous suggère, à toutes et à tous, de vous tourner également vers elle, puisque la Région Ile-de-France, et nous en sommes évidemment contents, participe pour 10 millions d'euros au Fonds de résilience Ile-de-France, soit à la même hauteur que la Ville de Paris, puisque nous allons aussi y mettre 10 millions d'euros, et elle pourra accorder des prêts rebonds à taux zéro. Ce sera utile, on n'en doute pas, mais est-ce vraiment à la hauteur de l'enjeu quand on a cette compétence de l'aide économique ?

Je ne doute pas que ceux qui sont présents ici, qui sont conseillers régionaux, qui siègent donc aussi dans cette assistance et dans l'autre, auront à cœur de déposer également des amendements aux prochaines séances du Conseil régional d'Ile-de-France, pour réclamer davantage pour les acteurs économiques parisiens.

J'ai hâte que vous nous les présentiez. En tout cas, à ce stade, je veux juste mettre en regard les 200 millions...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Excusez-moi, sauf à revoir le règlement et qu'on se fasse des interpellations, en attendant, c'est chacun son tour. C'est arrivé un peu depuis ce matin, Madame la Maire ! Olivia, et seulement Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - ... du plan d'aide de la Ville de Paris versus les 10 millions d'euros que met la Région Ile-de-France. Voilà, les choses sont dites et sont claires !

Maintenant, j'attends aussi qu'à un moment donné, vous vous engagiez, que tout le monde s'engage pour les Parisiens... Non, non, ce n'est pas la faute, je dis juste 200 millions d'euros versus 10 millions d'euros, excusez-moi, il faut mettre les choses en regard.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Ne répondez pas aux interpellations, sinon nous allons avoir du mal à finir.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Maintenant que c'est dit, je voulais juste apporter cette précision et, en ce qui concerne les marchés alimentaires, vous dire qu'effectivement, je veux d'abord apporter mon soutien aux deux délégataires de ces marchés parce qu'ils ont beaucoup fait. Déjà, avant le confinement, nous avons dû commencer par réorganiser les marchés et que cela a demandé, pour eux et pour la direction de l'Attractivité et de l'Emploi, un travail colossal. Et après le déconfinement, nous avons commencé, et c'est pour cela que nous l'avons fait progressivement, d'abord par remettre les commerçants alimentaires, puis progressivement des non-alimentaires et, là depuis le 10 juillet, nous avons permis à l'ensemble des commerçants de retrouver parce que...

Madame SIMONNET, on en est tout à fait d'accord, la situation de certains commerçants est dramatique sur les marchés, car certains n'ont pas travaillé pendant plusieurs mois et nous leur avons donc permis de revenir, moyennant quoi, par contre, nous avons demandé à ce qu'ils puissent être beaucoup plus attentifs à tout ce qui est mesures barrières, c'est-à-dire protection de leurs étalages, port du masque et gel. Même si nous ne pouvons pas l'obliger, nous n'avons pas de pouvoir de coercition en la matière, nous pouvons quand même, puisque nous avons fait un règlement spécial Covid, verbaliser les contrevenants, ce qui a déjà été fait et qui va continuer de l'être.

Par ailleurs, on a demandé que de la communication sur les marchés soit renforcée pour inciter aussi les Parisiens, même si nous ne sommes pas dans des espaces clos, à porter le masque et à respecter les mesures barrières.

Et pour vous répondre sur la différence potentielle de traitement entre les différents marchés, c'est essentiellement lié à la question de la fréquentation et des flux. Sur certains marchés, à un moment donné, on a été obligés de faire de la gestion des flux pour éviter la proximité physique, raison pour laquelle nous avons plus d'agents de la DPSP sur ces marchés où il y avait une fréquentation beaucoup plus importante.

En ce qui concerne l'aide, ils nous ont été extrêmement redevables puisque maintenant, ils travaillent depuis un certain temps sans payer de redevance à la Ville, ils le savent et ils nous ont remerciés. Il n'est pas question d'aller beaucoup plus loin. Bien évidemment, nous sommes extrêmement attentifs à la situation des commerçants et, si le Covid nous amenait malheureusement à devoir revenir en arrière, nous pourrions regarder notre position.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Toute interruption se traduit par un prolongement de temps de parole et je vous rappelle qu'il y avait non seulement les projets de délibération, mais aussi cinq amendements et un vœu. On peut quand même donner à l'Exécutif... Avec plaisir, Madame la Maire, avec grand plaisir. Enfin, si on compte tout le temps de parole depuis ce matin, vous êtes déjà extrêmement loin.

Un vote sur plusieurs amendements que je vais reprendre dans l'ordre. D'abord l'amendement n° 14 avec un avis défavorable, je le comprends. Est-il maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est repoussée.

L'amendement n° 15 avec un avis défavorable. Est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est repoussée.

Amendement n° 16. Est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Amendement n° 17. Il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?



Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

Amendement n° 19 avec un avis défavorable. Est-il maintenu ? Il l'est.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Le vœu n° 18 est-il maintenu en dépit de l'avis de l'Exécutif ? Est-ce qu'il est maintenu ?

On va faire cela dans l'ordre.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 104).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DAE 105).

Merci beaucoup.

**2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 141 relatif aux marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - Monsieur le Maire, j'ai concentré mon intervention sur le projet de délibération précédent.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais quand même le soumettre au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 141.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAE 141).

**2020 DU 60 - Exonération totale de droits de voirie 2020 aux terrasses provisoires installées jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses effets sur l'économie locale.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 60 et l'amendement technique n° 20 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de l'exonération des droits de voirie aux terrasses provisoires installées jusqu'au 30 septembre 2020.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Tout d'abord, je voudrais quand même rappeler, sur le dernier projet de délibération, des choses qui ont été dites en hémicycle complètement inexactes sur la politique de la Région Ile-de-France. Je rappelle que le budget global sur la relance économique est de 506 millions, et je ne vous parle pas des fonds de résilience et des mesures annexes qui ont été prises pour plus de 150 millions. Donc, j'en ai un peu assez de faire entendre, dans cet hémicycle, des choses fausses sur la Région Ile-de-France.

Je vous remercie.

Deuxièmement, la chose que je voulais également vous dire sur la problématique des terrasses, des marchés et des délégataires de marché, c'est que l'on a oublié, dans cet hémicycle et dans cette majorité de gauche, ce que l'on appelle communément les glaneurs.

Dans les marchés, il y a toute une population qui survit à Paris parce qu'ils glanent, en fin de marché, les légumes, les fruits et les denrées qui ne sont pas très présentables tout au cours de la vente. La fermeture des marchés de manière brutale, sans aucun accompagnement de la Mairie, a provoqué une famine auprès des glaneurs.

Vous avez été, à renfort de communication, à dire qu'il fallait multiplier les aides dans les associations de lutte contre la faim, comme les Petits Frères des pauvres, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur. Mais n'oublions pas que nous avons transporté un véritable désarroi à toute une population qui s'est trouvée exclue, parce que la réalité de ce qui s'est passé pendant la pandémie, c'est que lorsque des marchés ont fermé, toute cette population, que je qualifie de "glaneurs", n'était pas acceptée dans les petits commerces des grandes chaînes de distribution, et vous avez paupérisé toute une population.

Je pense qu'il est important, dans le débat qui a eu lieu sur la mauvaise gestion des commerçants, des commerçants ambulants, des marchés couverts, de rappeler qu'il y a toute une population qui a été oubliée.

Maintenant, concernant l'amendement technique du groupe que je porte et que je souhaite bien évidemment porter, c'est effectivement l'augmentation de l'extension de la durée de l'exonération, comme on l'a demandée sur les marchés.

La dernière chose que je voudrais vous dire également, et je profite de ce projet de délibération, est que nous sommes très favorables à l'extension des terrasses. C'est effectivement d'abord à la fois la culture, l'âme de Paris et la nécessité pour que les commerçants puissent survivre, mais je vous recommanderai quand même de ne pas le faire dans l'anarchie.

Aujourd'hui, il y a énormément de riverains que vous n'entendez même pas, que vous ne voulez pas entendre, qui se plaignent de nuisances sonores, et on pourrait imaginer que l'on organise l'extension des terrasses avec des horaires, avec des vaisselles un peu moins bruyantes, ou avec des particularités qui feraient que l'on peut vivre ensemble, pour reprendre un mot qui vous est très cher et qui manifestement n'est absolument pas entendu. J'en veux pour preuve des manifestations de riverains dans le 12e, Monsieur GRÉGOIRE, que vous connaissez très bien, qui se sont plaints, qui ont porté une pétition à la Mairie que vous n'avez même pas voulu recevoir. Je trouve que cela est inadmissible et je vous demande d'agir.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Si je comprends bien, puisque c'était un amendement technique, M. MARGAIN a fait une présentation. Je ne sais pas si c'était un amendement technique sur les terrasses. Il a parlé de son vœu. Avez-vous finalement présenté votre vœu ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - C'est la présentation de l'amendement technique n° 20.

L'intervention n'était pas uniquement sur l'amendement technique, c'est incontestable, mais le propos de l'inscription est l'amendement technique.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - La dimension de l'amendement technique est que l'on se conforme à un nouveau décret qui est passé entre-temps, c'est la raison de l'amendement technique.

Une parenthèse sur la question des glaneurs : nous avons considérablement augmenté, pendant le confinement, l'aide alimentaire, et d'ailleurs Dominique VERSINI l'a portée, pour justement pouvoir aider tous les gens dont on savait que c'était extrêmement compliqué pour eux, et cela a été de l'aide alimentaire, y compris portée par les associations. Puis nous avons aussi mis en place, pour les gens qui en avaient besoin, des "paniers des essentiels" qui ont d'ailleurs rencontré un très grand succès.

En ce qui concerne la question de l'exploitation des terrasses éphémères, la Maire de Paris, comme vous le savez, a fait un choix extrêmement fort de pouvoir proposer aux restaurateurs, très vite et très simplement, de pouvoir étendre, dans une période de Covid et donc de respect de la distanciation physique, leurs terrasses. Cela a rencontré un très grand succès, puisque nous en sommes aujourd'hui à plus de 8.000 demandes d'extension de terrasse. Ils nous en savent énormément gré. J'ai encore des retours tous les jours de restaurateurs qui nous disent qu'on les a sauvés en faisant cela. Et bien évidemment, je sais que tout le monde est attaché ici à ce que nos restaurateurs puissent continuer à animer notre ville tel qu'ils le faisaient et tel qu'ils le font.

La Maire a annoncé son souhait de pouvoir pérenniser ce dispositif. Je ferai, avec les professionnels à la fin de l'été, un rendez-vous pour pouvoir rediscuter avec eux, faire un bilan de cet été et du dispositif, et nous annoncerons dans la foulée les nouvelles mesures pour la suite.

Evidemment, il y a des sujets avec les riverains, on en est tout à fait conscients et donc on essaie au mieux, dès qu'on le peut, d'intervenir. Il y a maintenant l'application "DansMaRue" qui permet aussi le signalement des problèmes sur les terrasses. On a des remontées via les mairies d'arrondissement ou via le 39-75, et on en est aujourd'hui à plus de 4.100 contrôles de la DPSP ou opérations de médiation.

Bien évidemment, ce que l'on constate plutôt, c'est que les endroits qui étaient déjà problématiques restent les lieux problématiques aujourd'hui. Dans la future étape, il est bien évident que nous mettrons aussi bien les professionnels que les maires d'arrondissement autour de la table pour la suite.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je serai obligée de demander un avis défavorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - C'était juste l'amendement technique.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Non, la présentation était la présentation technique...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Non, tu as répondu par avance à Mme la Maire, mais c'est un effort d'anticipation de la part de l'Exécutif à saluer.

Attendez, on va reprendre tranquillement et on passera après à l'examen du vœu non rattaché.

D'abord, il y a le DU 60 et l'amendement technique n° 20 sur lequel M. MARGAIN était inscrit.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 20 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 20 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DU 60).

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au respect de la Charte d'engagement des commerçants liée à l'exploitation des terrasses éphémères.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Et donc, nous examinons le vœu référencé n° 21 relatif au respect de la charte d'engagement des commerçants liée à l'exploitation des terrasses éphémères.

Mme la Maire, Delphine BÜRKL, a la parole, pour deux minutes maximum.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Mme POLSKI a commencé à répondre à ce vœu. J'espère que mon propos et les arguments que je vais développer très brièvement sauront modifier son avis sur ce vœu.

Les commerçants, les restaurateurs, les débits de boissons ont été touchés de plein fouet par la période de confinement et par la période de déconfinement très progressive, une période très contraignante pour l'exercice de leur activité. Ils doivent bien sûr continuer à être accompagnés et soutenus par des dispositifs durables et efficaces. Sur ce constat, nous sommes tous d'accord.

Cependant, l'initiative récente des terrasses éphémères est plutôt une bonne idée sur le papier, mais elle a été malheureusement mise en place de manière totalement improvisée, sans concertation avec les élus locaux, pas d'autorisation a priori et un contrôle éventuel a posteriori. Les bars et restaurants ont juste à déclarer qu'ils installent une terrasse en acceptant une charte de bonne conduite, mais force est de constater que cette charte n'est absolument pas respectée dans huit cas sur dix. Je sais, vous opinez, mais allez vous balader dans Paris après 22 heures, et vous verrez que ces terrasses éphémères sont toujours en place.

C'est donc le laisser-faire et le laisser-aller qui a motivé votre décision, comme si l'espace public se régulait tout seul, et il n'en est évidemment rien. J'ajoute que les agents de la sécurité de la Ville, la DPSP, déjà en sous-effectifs chroniques, sont aujourd'hui totalement dépassés par l'afflux de plaintes des riverains aux quatre coins de Paris.

Le vœu que nous portons aujourd'hui, avec mon groupe, propose à la Maire de Paris de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au contrôle des conditions d'exploitation de ces terrasses, et au respect de la charte d'engagement, signée par les commerçants, pour assurer la nécessaire quiétude des habitants.

Au-delà, nous souhaitons que soit mis en place un groupe de travail avec l'ensemble des maires d'arrondissement et avec les fédérations professionnelles pour envisager les modalités d'exploitation de l'espace public par les cafés-restaurants, pour l'avenir et, bien sûr, après le 30 septembre. En effet, j'ai lu l'interview de la Maire de Paris, ce matin dans "Le Parisien", qu'il s'agisse des conditions de dépôt du dossier, de la redevance, de la délivrance d'autorisation, du choix du mobilier et du nécessaire contrôle, nous le constatons tous les jours, le meilleur existe, j'en conviens, il est plutôt très agréable, mais aussi il existe le pire. Sans compter que l'absence de cadre réglementaire met en danger les usagers de ces terrasses mais aussi les restaurateurs, dont c'est la responsabilité seule qui sera engagée en cas d'accident.

Donc, le système actuel est vraiment perfectible. Il est aujourd'hui inique puisqu'il crée des distorsions de concurrence importantes entre les établissements...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Je voudrais quand même développer ce point.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Alors, très vite, Madame la Maire.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - ... entre ceux qui ont la chance d'être installés sur de larges chaussées et ceux qui sont moins bien lotis, qui sont victimes d'une situation défavorable qui ne leur permet pas d'installer une chaise ou une table, faute de trottoirs suffisants. Je voulais aussi vous proposer, dans une notion d'équité et de justice, que soit pris en compte le calcul des surfaces autorisées en fonction du linéaire de devanture, par exemple, qu'un seuil maximal soit fixé pour ne pas sur-favoriser des établissements disposant déjà d'importants droits de terrasse sur le trottoir.

Donc, organisez une concertation avec les élus, les acteurs de terrain, donnons un cadre d'exploitation responsable juste, dans l'intérêt de tous, et gagnant-gagnant pour les exploitants et pour les habitants.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, je vais aller assez vite puisque j'ai d'ores et déjà donné un certain nombre d'éléments de réponse.

Vous dire que la DPSP est extrêmement réactive, et d'ailleurs j'ai beaucoup de retours qui montrent qu'ils interviennent dès qu'on leur signale un problème.

Le fait est que, sur la situation inique, c'est déjà le cas aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a des restaurateurs qui n'ont pas de terrasse. Ils le savent, vous le savez comme moi, et justement ce dispositif d'extension permettait et permet à des restaurateurs qui n'ont pas de terrasse d'en avoir. Donc, au contraire, on a réussi à rétablir un peu plus des situations qui étaient extrêmement compliquées.

Mais bien évidemment, comme on l'a annoncé, comme la Maire de Paris l'a annoncé, l'idée est de travailler à un dispositif pérenne auquel seront associés les professionnels et les maires d'arrondissement, comme j'ai pu le dire tout à l'heure.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - C'est une demande de retrait.

Le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2020 DFA 29 - Signature d'un contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Chalet de la Porte Jaune (12e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 29 relatif à la signature d'un contrat de concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé le Chalet de la Porte jaune.

La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous accordons, bien sûr c'est la nécessité, sur le fait d'ouvrir la concession du Chalet de la Porte jaune au public. C'est quelque chose qui manquait. Qu'un lieu dans le bois de Vincennes soit moins privatisé et ouvert au public va dans le bon sens.

Par contre, je voulais attirer votre attention sur deux points de vigilance.

Le premier avait été soulevé par la C.R.C., en 2017, qui pointait que la Ville de Paris avait été peu regardante sur les redevances, qu'elle jugeait justement trop faibles, et aussi qu'il manquait un suivi de travaux et de remise en état de différentes concessions, aussi bien dans le bois de Vincennes que dans le bois de Boulogne.

Aujourd'hui, je tiens quand même à souligner que le choix du candidat "Rosa Bonheur sur Seine" est celui qui a la redevance la plus faible. Donc, on peut penser que les recommandations de la C.R.C. n'ont pas toujours été prises en compte.

Certes, je sais que d'autres facteurs et critères comptent, et c'est vrai que le dossier choisi est très satisfaisant au niveau de l'intégration paysagère et de l'ouverture au public, mais tout de même, les redevances sont bien les plus faibles parmi les autres candidats.

Il se trouve, et j'ouvre une parenthèse, que dans le projet de délibération, vous mentionnez que les tarifs qui vont être faits au public sont raisonnables : 27 euros un brunch ou 5 euros une glace. Ce n'est peut-être pas hors de prix, mais ce n'est pas non plus raisonnable. Donc, on pouvait peut-être imaginer en négociation une redevance un peu plus confortable pour la Ville.

Dans le suivi des travaux, dans le rapport de la Maire, il est mentionné qu'il y a un doute sur la tenue du calendrier des travaux. Et là encore, dans le passé, la C.R.C. vous avait pointé la difficulté de la Ville à faire un suivi de remise en état et des travaux. Là encore, un grand point de vigilance. Je voulais savoir si vous pouvez éventuellement nous répondre sur les garanties que vous avez obtenues auprès du candidat pour respecter le calendrier de travaux.

Enfin, mon deuxième point de vigilance porte sur le respect des normes écologiques dans le bois de Vincennes. Il est vrai que sur le papier, là encore "Rosa Bonheur sur Seine" montre une réelle volonté d'intégration paysagère et de respect des normes environnementales dans le bois de Vincennes, notamment les normes 14001.

Par contre, je m'interroge sur la volonté et les moyens mis en place par la Ville de Paris pour évaluer et auditer si les normes sont respectées. Dans la mandature précédente, je ne citerai pas le nombre de vœux demandant un audit ou un bilan sur le respect des normes environnementales dans le bois de Vincennes, sur le respect du plan arboricole ou encore sur le respect de la Charte du bois de Vincennes. Tous les vœux et demandes ont été refusés. Là encore, un gros point de vigilance sur le respect et le suivi de ces dossiers de concession.

Merci beaucoup.

*(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Le rapport de la C.R.C. disait aussi que le concessionnaire, qui avait la concession, avait privatisé le lieu, et que le lieu n'était plus ouvert au public. Dans la proposition qui a été faite et retenue, il y a eu un changement de stratégie avec une ouverture vers le grand public de ce lieu qui est assez loin de Paris et plus près de Fontenay, et qu'il y avait besoin de permettre l'accès à un plus grand public.

Après, sur la question de la redevance, la redevance est beaucoup plus faible. Comme elle est basée sur le chiffre d'affaires et que le chiffre d'affaires est basé sur le prix de ce qui est proposé à la vente, il y a donc une baisse du prix à la vente, forcément mécaniquement. Pour une fois, c'est bien qu'on ne soit pas uniquement sur les concessionnaires qui proposent les plus grands chiffres d'affaires qui sont souvent basés sur des prix très élevés, mais qu'on puisse aussi répondre à une certaine clientèle et parmi celle-ci, les promeneurs du bois et pas uniquement ceux qui viennent de loin en voiture.

C'est une très bonne proposition qui a été retenue par la Commission d'appels d'offres.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce Chalet de la Porte jaune, constitué de trois bâtiments sur une île sur le lac des Minimes dans le bois de Vincennes, près à la fois de Fontenay-sous-Bois mais de Nogent-sur-Marne également, était pour l'instant essentiellement tourné vers l'événementiel privé, des fêtes familiales, ou de l'événementiel d'entreprise.

Le renouvellement de la concession propose donc un nouveau contrat et une concession de travaux pour douze ans. Cinq candidats ont déposé une candidature. C'est le projet, vous en avez parlé, du "Rosa Bonheur" que ce projet de délibération vous propose de retenir. Il a été évalué sur plusieurs critères, et il est exact que les premiers critères qui ont été mis en avant par la procédure, c'était ainsi dans le cahier des charges, c'est avant tout de l'investissement sur ce patrimoine municipal qui n'est pas actuellement en très bon état.

Le projet du "Rosa Bonheur" prévoit d'y investir plus que le minimum qui était demandé dans la procédure par la Ville, avec un investissement initial de près de 1 million d'euros, puis un entretien pendant les douze ans.

Oui, le calendrier de travaux sera sans doute décalé pour cause de crise sanitaire, y compris de l'attribution qui, là, se trouve de fait un peu décalée par rapport à ce qui aurait pu être anticipé. Néanmoins, l'équipe du "Rosa Bonheur" est prête à démarrer les travaux le plus vite possible. Encore faut-il qu'ils soient bien attribués.

Ensuite, ce projet, vous l'avez dit, ouvre le lieu dans ses usages, en fait une guinguette pour les promeneurs. L'événementiel existe toujours, mais devient minoritaire dans les activités. L'accessibilité de ce lieu est améliorée avec une navette électrique qui est prévue en période estivale depuis le métro.

Quant à la qualité des prestations, les tarifs - tout est relatif, j'entends bien vos remarques, encore que tout n'est pas encore déterminé en termes de tarifs - restent raisonnables avec des produits durables. Les partenariats ont commencé à être réfléchis avec des acteurs locaux, des acteurs déjà présents dans le bois, l'école Du Breuil, etc.

Bien sûr, il faudra évaluer ce projet au fur et à mesure. Cela fera partie des enjeux du suivi des concessions, et je suis persuadé que la nouvelle maire du 12e y sera également attachée. Nous avons pu échanger ensemble sur le sujet.

Enfin, la redevance pour la Ville reste intéressante : 325.000 euros par an, en plus de tout ce qui est l'investissement sur le patrimoine municipal, mais c'est le minimum garanti. Si jamais ce Chalet de la Porte jaune fonctionne encore mieux économiquement que prévu, la redevance pourra augmenter avec un pourcentage sur le chiffre d'affaires.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFA 29).

## **2020 DICOM 7 - Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat Territorial et collectivités".**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 7 relatif à une convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et Collectivités".

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, si vous voulez vraiment savoir ce qu'est un projet de délibération complètement de droite, c'est cela. Je vous le dis de manière très claire. On est donc sur le sixième rendez-vous annuel de la convention "Mécénat territorial et Collectivités".

En fait, on pourrait se dire qu'il y a une corrélation directe entre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, comment elles sont prises d'asphyxie avec une baisse des dotations budgétaires et l'augmentation croissante du recours au mécénat par ces collectivités prises à la gorge. Le fond du problème est bien celui-là : à refuser les finances publiques des collectivités, on privatise les finances de la Ville et des collectivités par ce recours accru au mécénat. Voilà pourquoi c'est une vraie délibération de droite.

Je pense qu'il faut aussi prendre conscience que plus on supprime ou on baisse les contributions fiscales des plus riches, comme l'I.S.F., ou des grandes entreprises, ou que l'on accorde de l'argent public en masse via le C.I.C.E. sans aucune contrepartie et exigence écologique ou sociale, plus on vide les caisses de l'Etat avec tous ces cadeaux, plus on va accroître la mainmise des intérêts privés sur nos politiques publiques, et y compris nos politiques publiques locales.

Les "pros", parfois de l'évasion fiscale, qui sont responsables par leur contribution à vider les caisses de l'Etat, vont pouvoir se retrouver avec le mécénat comme les seigneurs généreux, les mécènes de nos villes, les mécènes de la culture, et il faudrait dire en plus "merci patron".

Nos mécènes d'ailleurs peuvent choisir ce qu'ils financent : on financera la rénovation de Notre-Dame mais pas tel autre projet patrimonial ; on financera et on subventionnera telle exposition mais pas telle autre, tel équipement public mais pas tel autre, tel événement et pas tel autre !

Et donc, on voit bien que le recours au mécénat va poser un véritable problème, y compris sur la souveraineté démocratique du peuple, parce que si ce sont des intérêts privés qui décident de nos politiques publiques, à quoi sert la démocratie quand tout devient ainsi privatisé ?

Ayons conscience que c'est aussi une stratégie clairement engagée, clairement réfléchie par de grands groupes. Je vous invite à lire ce qu'écrit JCDecaux, comment ils théorisent la démarche du "brand urbanism", l'urbanisme de marque. Je préfère toujours parler en français, non pas que mon anglais ait un accent terrifiant parce qu'à la limite cela pourrait vous faire rire, mais la maîtrise du français est bien mieux.

Comment par la publicité, une aide aux investissements, une offre privée servicielle peut-elle faire en sorte que des intérêts privés prennent le pouvoir sur notre ville ? C'est vraiment la stratégie que développe JCDecaux dans tout un travail de réflexion, avec notamment le cabinet "Utopia". Ils ont vraiment une stratégie d'être incontournables dans les villes pour les acteurs publics, de faire en sorte que leur marque soit incontournable.

Alors je vous dis : à quand, au contraire, une conférence citoyenne - on pourrait la faire annuelle, même biannuelle, voire mensuelle - sur le droit à la ville, comment émanciper la ville des intérêts privés, comment permettre aux citoyennes et citoyens, au contraire, de reprendre le contrôle sur les usages de la ville. C'est un enjeu démocratique majeur, mais c'est aussi un enjeu écologique, parce que si le mécénat et le "brand urbanism", "pro" par ailleurs dans le "green washing", c'est comme avec le capitalisme vert, le problème, ce n'est pas la couleur mais la nature même, et la logique du "brand urbanism" et de tout ce mécénat, c'est de vous faire consommer, c'est toujours conditionner plus les citoyens en les réduisant à des consommateurs. Et bien souvent, avec tout ce qui va avec en termes d'obsolescence programmée, en termes de futilité et aussi de valeurs que tout cela peut véhiculer.

Alors non, je ne vois pas ce qu'il y a de génial que l'on vote ici un projet de délibération de droite pour encourager des conférences sur le "Mécénat territorial et collectivités", sauf s'il s'agissait de conférences qui permettent un esprit critique sur le mécénat, des conférences qui permettent vraiment aux citoyens et aux citoyennes de pouvoir se réapproprier leur ville contre cette logique de privatisation de l'ensemble de nos politiques publiques jusqu'à notre urbanisme.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci.

Pour celles et ceux d'entre vous qui ne vous seraient pas plongés totalement dans ce projet de délibération, vous avez peut-être l'impression que l'on est en train de vendre la moitié de Paris et la Seine en même temps. En fait, il s'agit d'une convention pour co-organiser, avec une association, une conférence sur le mécénat, qui est organisée depuis maintenant plusieurs années. Il s'agit de l'Association française des Fundraisers, un réseau professionnel du mécénat et du "fundraising" au service de l'intérêt général.

Depuis cinq ans, cette association valorise les initiatives de différentes collectivités de territoire pour accompagner des professionnels vers le mécénat. La dernière édition était le 10 septembre 2019. Il y avait eu des débats intéressants. Je ne vois pas pourquoi nous nous priverions de ce genre de débats pour une prochaine édition à l'automne 2020.

Enfin, sur le mécénat lui-même, oui, la Ville de Paris fait recours, c'est un élément essentiel de valorisation de notre patrimoine, de pouvoir faire appel à des cofinancements.

Quant au patrimoine municipal, si l'église Saint-Germain-des-Prés peut être rénovée avec une part très importante de mécénat, qu'est-ce que cela retire aux habitants de Paris comme souveraineté, y compris pour choisir la manière d'entretenir leur patrimoine ? Je vous le demande.

Dans ces conditions, je pense que l'on peut tranquillement, sans crainte d'être de droite ou en assumant de l'être, je ne sais pas, voter ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DICOM 7).

## **2020 SG 26 - Rapport CRC sur la gestion du Parc des expositions de la Porte de Versailles.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 26 concernant le rapport de la C.R.C. sur la gestion du Parc des Expositions de la porte de Versailles.

Cinq conseillers de Paris se sont inscrits. Pour commencer, je donne la parole à Mme Rachida DATI.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, encore une fois, la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France a rendu son rapport sur la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions de la porte de Versailles portant sur la décennie 2010-2019.

Nous avons appris que ces éléments ont été portés à la connaissance de la Ville, bien avant l'élection, mais comme on l'a dit, il fallait y répondre bien après l'élection. Je trouve cela un peu regrettable. Je tiens quand même à le préciser au début de cette intervention.

Cette enquête pointe de nombreuses et graves irrégularités, et je vous le dis, susceptibles de qualification pénale, c'est une réalité.

D'une part, les magistrats financiers soulignent que l'échéancier de travaux confiés au concessionnaire n'a pas été respecté, et sur une période qui allait jusqu'à 2012, nous sommes bien après, plus de 50 millions d'euros de travaux manquaient à l'appel. La Mairie de Paris le savait et ne les a pas exigés. Voilà une autre réalité.

Cela démontre une absence totale de contrôle et de stratégie, mais cette absence totale de stratégie et de contrôle revient à une stratégie volontaire. A quelle fin ? Là encore, la justice le dira.

D'autre part, la réalisation du projet de la tour Triangle appelle de nombreuses interrogations. Tout à l'heure, M. GLEIZES, disait "oui, notre groupe l'avait voté, mais on l'a voté avec des informations qui étaient totalement incomplètes, voire faussées". Parce que la tour Triangle avait un autre objectif que celui de revitaliser ou de dynamiser un secteur ou un quartier. Là, j'espère que la justice fera toute la lumière sur ces centaines de millions d'euros qui ont été versés indûment à certaines structures.

Pourquoi ? Parce que la réalisation de ce projet ne répond à aucun intérêt pour Paris, aucun intérêt pour les Parisiens, et encore moins aucun intérêt pour les finances de la Ville qui sont, je le rappelle, l'argent des Parisiens.

La lecture du rapport montre cependant que de nombreuses pratiques posent question. Le groupe "Viparis" a été dispensé très clairement de réaliser les investissements de modernisation programmés dans le cadre de la concession, avec un effet de faire financer par celle-ci la finalisation du projet de tour portée par une autre société du même groupe. Vous allez comprendre pourquoi : en malmenant et en contournant les règles du Code des marchés publics.



De surcroît, la Ville de Paris a accepté d'indemniser ce concessionnaire à hauteur de 263 millions d'euros pour un préjudice qui n'existe pas. Pour un préjudice qui n'existe pas ! La Chambre l'affirme, et c'est démontré dans le rapport.

En particulier, les interrogations de la Chambre sur la partie de ce montant correspondent en fait aux bénéfices non perçus par le concessionnaire, soit 152 millions d'euros, et qui n'a reçu aucune explication de la part de la Ville. Ces faits - pardon, c'est peut-être aussi l'expérience qui parle - pourraient être qualifiés de détournement de fonds publics.

Enfin, quand la Chambre estime "au terme d'une négociation inégale", cela veut dire qu'il n'y a pas de mise en concurrence. La Ville de Paris a conclu, avec la société "Vipari"s, parce que c'était le seul moyen de contourner ces règles de mise en concurrence, un bail emphytéotique administratif dans des conditions totalement contestables. D'ailleurs, on a pu retrouver quelques consultations juridiques à l'époque, bien en amont de ce bail. Pourquoi ? Pour trouver le meilleur moyen de contourner les règles de cette mise en concurrence. En effet, puisqu'on constate que le montant du droit d'entrée demandé au nouveau contractant correspond exactement à l'indemnisation de résiliation du précédent bail perçu par "Viparis". Ici encore, se pose la question de la violation des règles élémentaires de la mise en concurrence.

Aussi, nous avons décidé de saisir le Procureur de la République parce qu'il y a des faits de la compétence du Procureur de la République qui sont qualifiables pénalement, mais aussi le Parquet national financier, notamment pour le détournement de fonds publics, pour qu'une enquête soit entreprise sur cet ensemble de faits pour le moins troublants, et s'ils étaient avérés, cela démontrerait tout simplement que ces versements indus de plusieurs centaines de millions d'euros d'argent public correspondraient à des détournements de fonds publics.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce rapport de la Chambre régionale des Comptes étudie en détail la gestion du Parc des Expositions déléguée par la Ville de Paris à l'entreprise Unibail, via sa filiale "Viparis", et sur lequel il est prévu de construire la tour Triangle, projet anti-écologique, contesté par les riverains et aussi contesté par différents élus dans cette Assemblée. Ce projet complètement aberrant d'une tour hyper haute, énergivore, tout cela pour une grande partie de bureaux.

Que révèle ce rapport ? Il révèle des faits scandaleux, totalement inacceptables. Un cadeau de 263 millions d'euros fait, sans raison, par la Ville de Paris à l'entreprise Unibail, dans le cadre du projet de la tour Triangle.

En 2014, la Ville résilie, de manière anticipée, le contrat de délégation du Parc des Expositions qui la liait à Unibail, afin de signer un nouveau contrat intégrant la présence de la future tour Triangle. Qu'est-ce qui se passe ? La résiliation était l'occasion d'une indemnisation d'Unibail à hauteur de ces 263 millions d'euros pour le dédommager d'une résiliation anticipée.

Oui, sauf que l'entreprise Unibail se retrouve à être le premier bénéficiaire puisqu'elle a obtenu le nouveau bail du Parc des Expositions de la tour Triangle pour une durée de cinquante ans. Donc, pourquoi y a-t-il eu ces 263 millions d'euros ? A quel dédommagement cela correspond ? On ne comprend pas la raison de cela.

Et franchement, après la braderie des Halles à Unibail en 2011, c'est un nouveau cadeau injustifié fait par la Ville de Paris à cette multinationale, qui va déjà profiter de larges bénéfices du fait du projet de la tour Triangle et qui, selon les termes de la C.R.C., va durablement renforcer sa situation sur son secteur d'activité. Pour rappel, cette somme de 263 millions d'euros suffirait, par exemple, pour que l'on ait des ordres de grandeur, à héberger et garantir un accompagnement social à l'ensemble des sans-abri parisiens pendant cinq ans. Ce n'est pas une mince somme, c'est une somme colossale, énorme !

De plus, n'étant manifestement pas repue par ces généreux cadeaux d'argent public, l'entreprise Unibail essaie, comme le relève la C.R.C., de négocier en plus la construction d'un nouveau bâtiment de 13.000 mètres carrés de bureaux sur lequel la Ville aurait donné un accord de principe en 2018.

Alors, on est face à quoi ? Est-ce qu'on est face à de l'incompétence ou à un dossier de corruption ? Je n'en ai pas les éléments, mais les faits, tels qu'ils sont présentés par la C.R.C., sont extrêmement graves et inacceptables. Ils laissent planer le doute sur l'ensemble du projet de la gestion du Parc des Expositions.

Il est donc urgent, d'abord de réaliser une enquête indépendante sur les conditions de passation des marchés liant la Ville à Unibail, le Parc des Expositions, la tour Triangle, les Halles. Que s'est-il passé exactement ?

Par ailleurs, de suspendre le projet anti-écologique de la tour Triangle, d'organiser aussi un référendum local sur ce projet, puisque maintenant vous acceptez l'idée de référendum, ce qui pour moi, est une belle victoire politique puisque, pendant la précédente mandature, à plusieurs reprises, j'ai proposé l'usage de ce référendum. Je vois que vous êtes prêts à en faire un sur la question de "Airbnb", faites-en un sur ce projet de tour Triangle.

En tous les cas, il y a bien mieux à faire avec l'argent public que de l'offrir à ces multinationales. Je pense que c'est une bonne chose que la justice puisse être saisie et puisse faire toute la transparence sur ce dossier extrêmement opaque et extrêmement préoccupant.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Madame la Maire.

La tour Triangle est anti-écologique, c'est un non-sens en matière environnementale compte tenu de son caractère énergivore, et donc très loin de nos aspirations en matière de préservation de l'environnement et des ressources.

La tour Triangle instaure une barrière entre la capitale et ses voisins.

La tour Triangle ne répond pas aux besoins économiques du parc, puisqu'il s'agit avant tout d'une tour de bureaux qui aura pour conséquence l'amputation du hall 1.

La tour Triangle ne répond pas aux besoins des habitants du 15<sup>e</sup> arrondissement par la pauvreté des services publics proposés et enfin, la tour Triangle contribue à asphyxier un quartier déjà au bord de la saturation.

Au-delà de l'utilité du projet que nous mettons en cause depuis 2008, nous nous sommes beaucoup interrogés sur le montage financier. Le rapport de la C.R.C. éclaire un certain nombre de points pour lesquels nous n'avions eu, jusqu'à présent, que des réponses très partielles.

En premier lieu, ce rapport illustre la difficulté, voire l'incapacité de la Ville de piloter et de contrôler ses concessionnaires et d'en tirer le meilleur parti pour cette organisation.

Stratégie globale d'aménagement du parc, niveau des redevances, contrôle des marchés et des obligations d'investissements de l'opérateur, c'est toute une série de dysfonctionnements qui est mise en exergue dans le rapport, avec deux perdants : le contribuable parisien et la dimension d'intérêt général et de service public de la concession.

Mais la Chambre va plus loin en mettant en lumière des dysfonctionnements coupables.

La Chambre le démontre, à plusieurs reprises :

- d'abord un bail à construction sujet à caution. C'est ce que dénoncent les associations depuis des années.

- Un mélange des genres liés à l'unicité de l'opérateur final entre la concession et la S.C.I. tour Triangle qui aboutit à faire prendre en charge le financement des études du projet, non pas par la S.C.I. tour Triangle, mais par la concession, aux dépens donc des Parisiens.

- La résiliation du contrat de concession et le dédommagement afférent, que rien ne justifiait pour la C.R.C., soit une indemnisation de 263 millions d'euros pour un préjudice non démontré.

La C.R.C. met aussi en cause la procédure de passation de marchés avec des délais très courts, ne permettant pas à d'autres opérateurs de se positionner, l'asymétrie des conditions, notamment du droit d'entrée, qui faisait que tout autre prétendant était financièrement moins-disant. Et cette coïncidence vraiment étrange d'un droit d'entrée étonnamment fixé à 263 millions d'euros, soit l'exacte somme de l'indemnisation pour un préjudice non démontré.

Dans le meilleur des cas, ce qui est déjà dramatique, le rapport démontre, preuves à l'appui, que la Ville est une piètre gestionnaire, incapable de tirer le meilleur des systèmes de concession pour les Parisiens, l'intérêt général et ses finances. Ce n'est malheureusement pas la première fois, mais le projet d'aménagement en donne de multiples exemples.

Au pire, l'entreprise a bénéficié de procédures particulièrement généreuses, très contestables.

Vous n'avez jamais su nous convaincre de la pertinence du projet tour Triangle au regard des enjeux environnementaux et économiques. Aujourd'hui, nous vous demandons solennellement des explications sur ce rapport édifiant de la C.R.C., car au-delà de la mauvaise gestion avérée, les critiques très graves posent question sur la légalité des différents actes liés à la passation des marchés.

Et nous demandons évidemment de suspendre le projet tour Triangle en attendant que toute la lumière soit faite.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce rapport, mais il manque quand même des éléments.

Tout d'abord, cela commence en 1987, quand la gestion du parc a été concédée à la société d'exploitation du Parc des Expositions pour une durée très longue. En 2008, c'est devenu une filiale du groupe Unibail-Rodamco.

Je ne reviens pas sur la position des Ecologistes sur la tour Triangle, vous la connaissez. Par contre, je vais revenir sur un autre point très important de ce projet de délibération, une des oppositions des Ecologistes qui porte sur ce type de concession.

Ce type de concession d'une durée très longue à de très grandes entreprises ne peut produire que ce type de dérive. Le monopole est inévitable, on n'avait pas d'autres choix. Mais il y a des alternatives, notamment comme on l'a fait pour la Tour Eiffel avec des S.P.L. Il y a d'autres alternatives que de chercher à tout prix des grandes entreprises qui, de fait, vont fonctionner comme des monopoles.

Il n'y a aucune surprise qu'une entreprise cherche à faire des bénéfices, elle est faite pour cela, et c'est pour cela qu'il ne faut pas concéder ce type de marché à ce type d'entreprise.

Bien sûr, cela produit des dérives. Je le répète, la Ville de Paris a accepté d'indemniser son concessionnaire à hauteur de 263 millions pour préjudice non démontré, le groupe Viparis qui, avec un bail de cinquante ans, a renforcé sa position dominante sur son marché, et tente aujourd'hui d'élargir son activité au-delà des stipulations du contrat.

Je vais terminer sur un acteur que vous avez oublié dans vos critiques, qui est l'Etat. Parce que la question du quasi-monopole, c'est l'Etat qui condamne les positions dominantes sur des marchés. C'est d'ailleurs ce que dit très bien le rapport de la Cour des comptes, que je vais citer : "Le Ministère de l'Economie et le Conseil de concurrence ont constaté que la prise de contrôle conjointe d'Unibail et de la C.C.I.P. sur "Viparis" a entraîné la création d'un quasi-monopole sur le marché de la gestion des sites susceptibles d'accueillir des foires et salons, grand public et professionnels, avec des parts de marché comprises entre 90 et 100 %".

Pourquoi donc l'Etat ne réagit pas ? Pourquoi l'Etat n'intervient-il pas pour casser ce type de monopole ? Et ce monopole est né au départ en 1987, tout est parti de là.

A un moment, il faut changer de type de structure. Quand on parle de résilience financière, il faut à tout prix que les villes aient le contrôle de ce type de structure. Il ne faut pas passer par des acteurs tiers pour gérer ce type de structure, parce que sinon on se fait toujours avoir, et notamment sur cette bataille. Là, il y avait Unibail qui pouvait bien sûr profiter de s'appuyer sur la tour Triangle. Face à Unibail, il y avait GL Events, qui n'est pas un petit groupe et qui avait tout à fait la capacité de présenter des offres très concurrentielles, mais il n'a pas pu parce que tout justement, on était sur ce lien qui faisait qu'il y avait...

Pareil, qu'a fait l'Autorité de la concurrence ? L'Autorité de la concurrence savait très bien qu'il y avait deux parties qui étaient côte à côte et qui étaient liées. Donc, de fait, quand Unibail a fait une proposition, elle pouvait s'appuyer sur les données économiques de la tour Triangle, ce que ne pouvait pas faire GL Events, puisque GL Events arrivait sur le marché. Cette situation était inévitable.

Après, je ne suis pas juge pour juger de savoir s'il y a de la corruption ou autre, mais en tout cas, ce type de système ne peut conduire qu'à des monopoles, et il faut enfin arrêter avec ce type de structure.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**. - Ce rapport tant attendu, dont Rachida DATI vient de tirer toutes les conséquences en saisissant d'ailleurs le Procureur de la République et le Parquet national financier, révèle le talentueux montage politico-financier permettant la réalisation d'une opération urbaine que j'ai, pour ma part, qualifiée de spéculative, consistant à imposer près de 100.000 mètres carrés de bureaux en blanc, dans un secteur du 15e qui en dispose déjà de bien davantage encore, depuis peu il est vrai.

Si finalement toute l'opération de modernisation du parc, dont je reconnais la réussite par ailleurs, a eu pour seul et unique objet la construction par tous les moyens de la tour Triangle, pure opération de spéculation immobilière, on serait alors en présence d'un véritable scandale public.

Malheureusement, plusieurs observations de la Chambre poussent en ce sens.

Je la cite : "Un programme pluriannuel d'investissements au Parc des Expositions, abandonné en 2012 pour permettre les travaux préparatoires de la construction de la tour... Les études et travaux relatifs à la tour ont été financés irrégulièrement par la concession avec l'imputation, sur les comptes de la concession, de dépenses ne concernant pas l'exploitation du parc... Une concession mal contrôlée par la Ville de Paris, mais rentable pour le délégataire... Un projet de tour porté en lien avec la réattribution d'exploitation du parc pour cinquante ans", ce qui au passage avait été complètement dissimulé aux membres de la commission ad hoc dont je faisais partie d'ailleurs, sinon je n'aurais jamais siégé, "l'absence de justification...", et là c'est le bouquet "d'une indemnité de 263 millions versée à "Viparis" en soi-disant dédommagement de la résiliation anticipée de la D.S.P."

Je m'arrêterai là tant les observations de la C.R.C. sont nombreuses et graves.

Mon indignation résulte de la série impressionnante de mensonges qu'on a essayé de nous faire avaler depuis le début de cette piteuse affaire de la tour Triangle baptisée à tort tour Delanoë en 2009, que l'on aurait plutôt dû dénommer la tour maudite.

Mensonge d'Unibail sur la nécessité de la réalisation de cette tour pour permettre la compétitivité du parc, puisque premièrement, le commissaire-enquêteur, à l'époque, écrivait, et je le cite encore, "qu'en termes de bilan avantages et inconvénients, le plateau des inconvénients est plus lourd que celui des avantages" et que deuxièmement, "le premier projet, en phase lui avec les activités du parc, a été remplacé sans autre forme de procès par une tour de bureaux en blanc à 75-80 % sans quasiment aucun lien avec les activités du parc". Ce qui faisait disparaître la cohérence avec la dynamique compétitive des salons.

Certes, plusieurs équipements de la tour seront utiles au quartier, c'est bien le minimum pour un projet d'une telle envergure.

Mais quelques aspects positifs ne peuvent en tout état de cause occulter l'avis négatif d'abord émis par 80 % des personnes consultées dans l'enquête publique, ni la sévérité du rapport du commissaire-enquêteur.

Mensonge sur l'intérêt qu'il y aurait à réaliser près de 80.000 mètres carrés de bureaux supplémentaires alors qu'un million ne trouve pas preneur dans la Région, où des dizaines de milliers de mètres carrés étaient encore en construction dans le périmètre.

Mensonge, là très discret, sur le permis de construire modificatif, déposé le 30 septembre 2019, augmentant en douce encore la volumétrie de la tour de plus 3.066 mètres carrés de bureaux au détriment des surfaces de la crèche, du centre culturel et des commerces, en violation d'ailleurs du vote émis par notre Assemblée sur Triangle 2, le 30 juin 2015, et qui améliorerait à l'époque sensiblement le projet.

Mensonge, ou contrevérité en tout cas, pour les ombres portées sur les immeubles avoisinants et la transparence de la tour. Autre réserve du commissaire-enquêteur d'ailleurs, en raison de l'évidente impossibilité de faire d'un bâtiment de 15.000 tonnes, 180 mètres de haut, 150 mètres de long, sans faille, un objet transparent.

Scepticisme au moins quant au respect du "Plan Climat" et d'une consommation énergétique de 50 kilowatts/heure au mètre carré, ce que ne confirme aucune étude indépendante.

Mensonge ou contrevérité sur l'apport bénéfique, dans le patrimoine de la Ville, d'un bâtiment dont elle deviendra propriétaire dans quatre-vingts ans, alors qu'ayant bien vieilli d'ici là, il faudra engloutir des budgets considérables pour le restaurer. Confer la tour Montparnasse ou la dalle du front de Seine.

Contrevérité aussi établie par la Chambre que la première des trois réserves du commissaire-enquêteur exigeant que la Ville obtienne un consensus des diverses parties prenantes à l'exploitation du parc n'est absolument pas levée évidemment.

Contrevérité ou mensonge encore de considérer que la saturation de la circulation et des transports en commun sera corrigée par le métro du Grand Paris Express, dont on sait maintenant que sa ligne 15 Ouest est reportée au mieux à 2030.

Doute enfin sur la validité de l'application du décret du 12 février 2019 sur le régime dérogatoire permettant des procédures d'urbanisme accélérées et simplifiées relatives aux Jeux Olympiques. En quoi le potentiel chantier de la tour Triangle affecterait-il de manière irrémédiable l'organisation du bon déroulement des Jeux Olympiques ?

Ainsi, à la sévérité de ce rapport, je voulais ajouter le rappel de notre opposition à ce projet, fragile sur le plan économique, impactant sur le plan environnemental, mal inséré sur le plan urbanistique, contestable sur le plan architectural, saturant les réseaux de transport et de circulation, étendant ses ombres portées sur le voisinage et rejeté par une grande majorité d'habitants. On ne bâtit pas une ville contre son gré et contre la volonté du peuple parisien.

Je vous remercie.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur le calendrier de ces informations et des rapports de la C.R.C., c'est très simple, les rapports de la C.R.C. seront présentés dans le prochain Conseil de Paris après leur publication, sauf pendant une période de réserve électorale. Il y avait la réserve électorale qui a été prolongée par, bien sûr, l'entre-deux tour prolongé, et c'est pour cela qu'il y a autant de rapports de la C.R.C. qui arrivent à cette séance.

La Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France a contrôlé la gestion du Parc des Expositions de la porte de Versailles pour les exercices 2010 à 2019. Dans son rapport, la C.R.C. revient sur la modernisation du Parc des Expositions, qui a été concédé à "Viparis", filiale du groupe Unibail-Rodamco. Un programme de modernisation avait été conclu par avenant en 1996 et avait alors prolongé la concession pour une échéance en 2026. Ce programme

n'était pas achevé lorsqu'a émergé le projet de réalisation de la tour Triangle dans l'enceinte du parc. Un bail à construction a été accordé à Unibail pour mener à bien ce projet, et la Ville de Paris a résilié la concession de manière anticipée pour réaliser ce nouveau projet. Elle a accordé une indemnisation de résiliation et a lancé une procédure pour un nouveau bail emphytéotique administratif.

Dans ce rapport, la C.R.C. reconnaît que le nouveau contrat apporte à la Ville de Paris une redevance plus élevée de l'exploitant "Viparis", et que le site bénéficiera d'un programme ambitieux d'investissement.

Le programme représente aujourd'hui plus de 600 millions d'euros. Compte tenu de son importance, son suivi fait désormais l'objet d'un marché dédié, et la redevance attendue par la Ville a été effectivement relevée pour atteindre le montant de 16 millions d'euros par an.

La Ville réaffirme que l'indemnisation du préjudice du concessionnaire, du fait de la résiliation, était de droit et a présenté les modalités de son calcul. De jurisprudence constante, le titulaire d'une D.S.P., dans cette situation, doit être indemnisé de l'intégralité de son préjudice, en l'espèce des pertes subies du fait de la résiliation mais également du manque à gagner jusqu'au terme normal du contrat. Cette analyse a également été confirmée par la Direction régionale des Finances publiques.

Par ailleurs, les critères de l'offre qui l'ont amenée à retenir...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Madame DATI, prenez rendez-vous avec Paul SIMONDON. Laissez-le développer !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - ... "Viparis" ont été transparents et communiqués. En premier, sur le critère du programme d'investissement, premier sur le critère financier et premier ex aequo sur la qualité du projet en matière architecturale, environnementale et d'insertion urbaine.

Au nom de l'Exécutif, je réaffirme que la procédure de résiliation de l'ancienne délégation de service public et la procédure séparée de passation d'un bail emphytéotique concession de travaux ont respecté la réglementation en vigueur. La passation du bail emphytéotique concession de travaux a mis en concurrence in fine deux opérateurs, classés selon trois critères, dont le premier d'entre eux renvoyait à la définition d'un programme de travaux pour moderniser le parc. Le droit d'entrée ne constituait qu'une partie du critère financier, aux côtés de la redevance. Son principe comme son montant minimum sont eux aussi parfaitement justifiés, contrairement à ce qu'avance la Chambre sur ce point.

Enfin, pour ce qui concerne le programme mixité, puisque par ailleurs, dans ce rapport il faut le dire, il n'y a pas de rappel à la loi, il y a une seule recommandation, elle concerne le rapport mixité. Les conclusions de la Chambre concernant la redevance peuvent être entendues de pouvoir bénéficier pour la Ville d'une redevance supérieure, si le programme mixité augmente sensiblement le chiffre d'affaires. J'ai bien noté cette recommandation, elle me semble tout à fait intéressante à être suivie, simplement elle ne prend pas à l'évidence en compte la situation économique du secteur dont on imagine bien que le chiffre d'affaires aura du mal à remonter rapidement.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il s'agit d'une communication, donc il n'y a pas de vote.

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Communiste et Citoyen relatif à l'équipement informatique des familles précaires.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 22 est relatif à l'équipement informatique des familles précaires.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu nous prolongeons l'alerte formulée ce matin, lors du débat sur le budget supplémentaire concernant l'école.

Nous avons pu remarquer, en cette fin d'année scolaire, de fortes difficultés rencontrées par les familles dans les quartiers populaires, pour le suivi des cours à distance et pour l'accès à de nombreuses ressources en ligne. Nous le répétons par rapport à ce matin, la précarité de certaines familles et leur manque d'équipements ne doivent pas être un obstacle, en tout cas dans la scolarité, et surtout quand les budgets ne permettent pas de payer un abonnement Internet.

Le G.I.E. "Réussite éducative" a déjà initié un plan qui vise à lutter contre le décrochage scolaire et qui repère des familles sous-équipées, en essayant d'être en lien avec les équipes de proximité de la politique de la Ville, des services sociaux et des représentants de la C.A.F.

Notre vœu s'inscrit pour renforcer les dispositifs existants pour compléter l'équipement des familles dans le besoin : un ordinateur portable, beaucoup plus efficace pour travailler que des tablettes, et une clé 4G, et utiliser aussi les circonscriptions scolaires DASCOS pour identifier les élèves prioritaires et avoir un maillage beaucoup plus fin.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce vœu sur un sujet important, celui de la fracture numérique qui s'est révélée de manière extrêmement crue dans les objectifs de continuité pédagogique pendant la période de confinement. Oui, de nombreux enfants n'étaient pas en situation de suivre correctement ce que pouvaient leur proposer leurs enseignants.

Vous l'avez dit, avec le dispositif sur la "Réussite éducative", la Ville de Paris a trouvé un financement pour des ordinateurs en l'occurrence, a abondé d'ailleurs un financement, la Ville n'était pas la seule à l'abonder, et des ordinateurs ont pu être achetés.

Ce que l'on a vu dans cette période, c'est que par contre le circuit pour repérer les familles qui en ont le plus besoin et distribuer les équipements aux familles de manière efficace, n'était pas encore au point. Il faut absolument travailler sur ce point.

Je sais que vous êtes déjà en contact avec Patrick BLOCHE pour avancer sur ce sujet. Ce n'est pas tant un sujet budgétaire qu'un sujet d'organisation, en passant par les mairies d'arrondissement, par les CASPE. Il y a plusieurs circuits que l'on peut envisager d'utiliser, mais il y a absolument besoin que ces distributions de matériels, qui existent, se fassent de manière efficace.

Enfin, j'ai bien noté la suggestion d'ajouter une clé 4G pour que ces matériels soient connectés. Il faut que l'on trouve de quelle manière le faire, et comment le faire sur des lignes qui existent déjà, avec sans doute le même dispositif. Mais cela pourrait être un complément extrêmement intéressant.

Sachant que l'effort budgétaire d'une certaine manière a été déjà fait, c'est plutôt le dispositif qu'il faut améliorer pour le rendre efficace. Je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu et je m'engage à continuer y travailler avec Patrick BLOCHE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - C'est une proposition de retrait. Est-il retiré ?

**Mme Nathalie MAQUOI**. - On le retire.

Je tiens à dire qu'il était déposé aussi avec les élus Ecologistes et Communistes, ce que l'on avait oublié de préciser. Merci pour l'amélioration du dispositif pour que l'on soit efficace au bout.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Donc, je ne le mets pas au vote.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif à la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je commencerai par remercier les citoyens et militants qui ont rédigé ce vœu de trois pages, très précis sur la 5G, que je ne vous exposerai qu'en deux minutes.

C'est un vœu pour que l'on demande un moratoire sur la 5G, tout simplement. On a déjà 15 milliards d'objets connectés, recensés mondialement en 2018, et 45 milliards sont attendus en 2030, selon l'A.D.E.M.E. En faut-il plus ? Les quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile possèdent déjà plus de 6.795 supports et 6.380 antennes relais sur le territoire communal de Paris. Jusqu'où irons-nous ?

Certes, la directive européenne du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 incite au déploiement de la 5G, au plus tard au 31 décembre 2020. Mais prenons en compte que le rapport sur la 5G et ses effets sanitaires associés d'octobre 2019 de l'A.N.S.E.S., l'Agence nationale de Sécurité sanitaire, relève un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes et fréquences considérées. L'Agence doit rendre son rapport final courant 2021. Donc attendons, mettons en place un principe de précaution sur les conséquences écologiques et les conséquences sanitaires, avant de s'engager dans la 5G.

Et puis, prenons conscience. Dans les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le Climat, il y avait bien l'objectif 12 : accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux, et notamment

l'installation d'un moratoire sur la mise en place de la 5G, en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et sur le climat. Alors, à Paris, faisons de même, demandons l'instauration d'un moratoire.

Dans ce vœu, j'en profite aussi pour demander que l'on fasse respecter scrupuleusement la Charte parisienne relative à la téléphonie mobile de mars 2017 - je n'ai, hélas, plus le temps d'exposer plus - et que l'on interpelle les parlementaires à la fois sur la nécessité de réformer la loi ELAN et sur la demande d'un droit d'accès à la justice pour les citoyens. Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci.

Sur ce sujet de la 5G, je vais faire relativement court. On sait que le débat citoyen émerge sur le sujet, qu'il y a le calendrier arrêté par le Gouvernement avec l'attribution des fréquences qui va venir. Vous l'avez citée vous-même, il y a un outil, c'est la Charte parisienne relative à la téléphonie mobile qui a permis, depuis plusieurs années, d'avancer avec des normes de précaution plus importantes que la réglementation nationale.

Je vais le dire de manière très simple, il n'y aura pas de déploiement de 5G à Paris tant qu'il n'y aura pas eu une nouvelle discussion et une évolution de cette charte parisienne. A cette discussion sera bien sûr associé le Conseil de Paris. Dans ces conditions, il ne nous revient pas dès maintenant d'émettre un moratoire.

J'émettrai un avis défavorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote. Tout d'abord, M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Emile MEUNIER**. - La 5G, cela me rappelle cette chanson de Bashung, "C'est comment qu'on freine ?".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - "Osez Joséphine" aussi.

**M. Emile MEUNIER**. - Le truc, c'est que l'on avance, on se dit tous soucieux du climat, de la préservation de la planète. Donc, on devrait tous avoir en tête cette phrase, c'est "comment qu'on freine", mais avec la 5G, on accélère, et on passe même le mur du son.

C'est un peu comme si vous aviez une autoroute de quatre voies, la 4G, avec des embouteillages de voitures, et pour régler le problème, les multinationales vous disent : "On va faire un couloir d'avion au-dessus de l'autoroute". C'est une catastrophe écologique. Il y a la question sanitaire, mais je me réserve la question écologique.

Sur cette question écologique, on va devoir changer tous les terminaux, les smartphones, les ordinateurs qui ne fonctionnent pas avec la 5G. On va devoir se rééquiper à la pelle d'instruments connectés dont on n'a pas vraiment besoin, on va multiplier les flux de données, on va multiplier la consommation énergétique, de CO2, de ressources pour satisfaire ces nouveaux besoins qu'implique la 5G. Et cela, à aucun moment, la population n'a eu son mot à dire, à aucun moment elle a pu se dire : est-ce qu'on en a vraiment besoin, est-ce qu'on le veut vraiment ?

C'est très simple, les Ecologistes soutiennent ce vœu que l'on aurait pu faire, c'est un moratoire, et c'est la Convention citoyenne sur le climat qui le dit.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Il faut conclure. Une minute, les explications de vote. L'indulgence, allez-y.

**M. Emile MEUNIER**. - Je termine en disant que la majorité devrait voter ce vœu, puisque Mme HIDALGO, ce matin, dans une tribune du "Monde", s'est engagée, c'est écrit, à appliquer, quand c'est possible, les prescriptions de la Convention citoyenne sur le climat. Là, on a un exemple concret, le moratoire. Tous les maires écologistes nouvellement élus avec cette vague verte ont fait cette demande de moratoire. Je ne vois pas pourquoi Paris ne le ferait pas. On vote ce vœu, et ensuite on fait les études.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - On va s'abstenir sur ce vœu, car on partage les craintes de la population. D'ailleurs, cher Emmanuel GRÉGOIRE, nous étions tous les deux à une réunion d'appartement où les habitants s'inquiétaient de l'installation des antennes sur des logements sociaux. Mais au-delà des craintes des habitants, et je crois que c'est ce que vous aviez répondu à l'époque aux habitants, au travers de la commission qui existe déjà, pour le moment, il n'est pas question de développer la 5G, et il y a besoin aussi d'un avis scientifique. Vous l'avez d'ailleurs très bien dit, Madame SIMONNET, il faut que la parole citoyenne soit aussi éclairée d'avis scientifiques.

Au passage, quand on parle de la 5G, on parle aussi des ondes typiques de nos radios F.M. utilisées depuis cent ans. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Mais j'entends ce que vient de dire notre collègue écologiste, le vrai problème, c'est que derrière, il y a des enjeux mondiaux économiques, notamment avec une guerre entre Américains et Chinois sur la maîtrise des nouvelles technologies.

Nous pensons qu'il doit y avoir un vrai débat. Ce n'est pas à travers un vœu et une explication d'une minute que l'on pourra régler cette question de fond. Nous nous abstenons sur ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Oui ou non en hochant la tête ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Vous devriez le voter, puisque vous dites que vous êtes d'accord sur le fait que l'on ne développe pas la 5G à Paris. C'est absolument absurde. Votez ce vœu. Pourquoi émettre un avis défavorable ? Et que chaque conseiller de Paris se sente libre de prendre sa position. C'est un enjeu climatique et sanitaire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Compte rendu de la 2e Commission.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous commençons les travaux de la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET, que je félicite pour son élection, pour trois minutes maximum.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, je voulais d'abord remercier les membres de la 2e Commission de m'avoir accordé leur confiance et de m'avoir élu présidente de cette Commission que j'avais suivie tout au long de la précédente mandature et dont les dossiers me passionnent.

Je voulais aussi féliciter Béatrice LECOUTURIER et Dominique KIELEMOËS, élues toutes les deux vice-présidentes de cette Commission.

Nous avons voulu, dès l'ouverture de la séance, rendre hommage à Delphine Lévy, qui nous a quittés si brusquement et bien trop tôt, le 13 juillet. Delphine Lévy dirigeait avec dynamisme et enthousiasme "Paris Musées", dont elle a été l'une des architectes dès le début de l'aventure. Bienvenue à Mme Sonia BAYADA qui deviendra, après approbation du projet de délibération DAC 707, directrice générale par intérim.

Je veux aussi féliciter et dire bienvenue aux adjoints de notre Commission, Laurence PATRICE en charge de la mémoire et du monde combattant, qui prend la suite de Catherine VIEU-CHARIER, Christophe GIRARD, adjoint à la culture, et Karen TAÏEB en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes.

Avant d'examiner les projets de délibération et les vœux, nous avons rappelé les graves difficultés de la culture et du spectacle vivant si impactés, et plus que tout autre secteur, par la crise du Covid, et saluer le plan de soutien historique de 15 millions d'euros débloqués au Conseil de Paris.

Christophe GIRARD nous a présenté un été particulier, une multitude d'initiatives culturelles - 115 compagnies, plus de 200 performances artistiques gratuites dans tous les arrondissements - qui se déroulent du 18 juillet au 15 septembre. Les établissements déjà subventionnés par la Ville n'étaient pas éligibles au dispositif, mais ont pu bénéficier d'aides à d'autres titres.

Nous remercions les services qui ont travaillé dur pour étudier en un temps record les 1.105 dossiers reçus pour 150 retenus dans le cadre de l'appel à projet.

Nous avons 37 beaux projets de délibération à examiner, subventions à de nombreux théâtres, salles de spectacle et deux dénominations de lieu. Il est bon de rappeler que la Ville a maintenu les subventions aux structures soutenues par la Ville et qu'il est possible, pour celles qui seraient en difficulté, de saisir la DAC pour obtenir des aides supplémentaires, si les règles comme la mise au chômage partiel ou le paiement des intermittents ont été respectées.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET.

## **2020 DAC 8 - Contributions (11.050.000 euros) et avenants à conventions avec les établissements publics de coopération culturelle Maison des métallos (11e), CENTQUATRE (19e) et Ateliers Médicis.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 8 concernant des contributions et avenants à conventions pour les établissements "Maison des métallos", "Centquatre" et "Ateliers Médicis".



Carine ROLLAND répondra pour l'Exécutif, Christophe GIRARD a un empêchement.

On commence par l'intervention de Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais intervenir sur le sujet principalement de la politique générale de la culture à Paris. Je regrette effectivement que Christophe GIRARD ne soit pas là, mais Mme KOMITÈS fera beaucoup, j'imagine, pour le remplacer. Non, pas du tout ? Qui va être mon interlocuteur ? Pardon, d'accord. Merci, Carine, merci beaucoup.

Je voulais interpeller l'Exécutif sur peut-être un cadrage général de la politique culturelle, qui va se mettre en place à l'aube de cette mandature. En effet, vous imaginez bien que les subventions que l'on nous demande de voter aujourd'hui sont extrêmement importantes. J'ai plutôt intérêt, et mon groupe aurait plutôt intérêt, à connaître ce que vous voulez faire sur les grandes lignes, mais peut-être que ce sera pour le mois de septembre. Voilà déjà la première question.

Deuxième chose que je voulais vous demander, ce sont des questions un peu de sémantique, également. On parle pour le "Centquatre" d'une subvention exceptionnelle de 400.000 euros. Elle est exceptionnelle depuis 2014. J'avais envie de vous demander pourquoi reste-t-elle qualifiée d'exceptionnelle ?

Dans le rapport sur le "Centquatre", cet excellent établissement d'ailleurs, que j'ai lu avec attention, on voit que les dépenses de personnel ont progressé sur la mandature dernière, d'un million, soit plus de 15 %. J'avais envie de vous interpeller sur la culture d'évaluation que vous mettez en place dans ces organismes culturels.

On peut imaginer que vous ayez quelques critères de mesure de la progression de l'audience ou de la progression de la diversité des programmes. Avez-vous des ratios sur des taux de rotation du personnel, ou éventuellement des adhésions ? Comment mesurez-vous la diversité du public ?

J'aurais aimé, et nous souhaiterions mon groupe, avoir des documents plus détaillés sur les outils de gestion de cet établissement, comme sur la "Maison des métallos" d'ailleurs, mais le "Centquatre" a un budget quand même très important, et reçoit beaucoup d'argent des contribuables.

Il me paraît important, et j'y serai vigilant et mon groupe sera vigilant tout au long de cette mandature, d'introduire une meilleure culture d'évaluation de dépenses de l'argent des contribuables, puisque vous êtes bien évidemment comme nous très concernés par la pandémie et les conséquences financières de cette crise. Il me paraît donc important de dégager des budgets en faisant des économies par des mutualisations, par une meilleure gestion, par une rationalisation, comme on a pu le faire à la Région Ile-de-France sur l'impulsion de Mme PÉCRESSÉ, où on a beaucoup diminué les frais de fonctionnement et on a dégagé ainsi des marges de manœuvre pour de meilleures programmations artistiques, pour augmenter un nombre d'artistes en résidence, enfin pour avoir une politique culturelle plus portée sur les artistes et peut-être moins sur les dépenses de fonctionnement.

Voilà le fruit de mon intervention. Je vous remercie.

*(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND,** adjointe. - Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur MARGAIN.

Je prends au vol - c'est un beau mot - les réponses aux sollicitations qui sont faites aujourd'hui. Je salue évidemment Christophe GIRARD qui nous rejoindra bientôt.

Tout ce qui va être dit ici a souvent été discuté avec lui. Il se trouve qu'avant d'être adjointe à la Maire de Paris en charge de la ville du quart d'heure, j'étais adjointe à la Culture dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons souvent eu l'occasion d'échanger sur la politique culturelle du 18<sup>e</sup> bien sûr, mais aussi de la Ville de Paris, Monsieur MARGAIN.

Sans présager de la feuille de route qui sera celle de l'adjoint à la Culture encore en cours d'élaboration, il va sans dire que cette thématique est majeure dans les activités de la Ville de Paris, non seulement pour ce que nous pouvons offrir de beau en matière culturelle, d'évasion, d'artistique au sens le plus noble du terme, mais aussi parce qu'à Paris, la culture, c'est un vrai outil de développement des territoires. Je ne peux pas m'avancer davantage pour l'adjoint à la Culture, mais soyez certains que ces axes seront maintenus, poursuivis avec ferveur, avec force, et avec innovation aussi.

Pour ce qui est du "Centquatre", vous avez salué la qualité de l'établissement. Je suis quand même obligée d'y revenir. Le "Centquatre", c'étaient des pompes funèbres rachetées par la Ville, il y a quelques années maintenant. Au-delà d'un établissement culturel, c'est un lieu de vie à part entière. Son directeur, José-Manuel GONCALVES, a l'habitude de dire que c'est une rue que l'on peut traverser allègrement.

Tous les indicateurs existent et ils sont positifs. Je ne citerai que celui des recettes générées par l'ingénierie culturelle, et vous y avez accès, en tout cas, les membres du conseil d'administration y ont accès très régulièrement.

Les membres de votre groupe étaient représentés dans ce conseil d'administration lors de la précédente mandature, et il en sera de même pour celle qui débute.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 8).

## **2020 DAC 24 - Subventions (900.000 euros) et avenants à conventions avec le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e), la Ménagerie de Verre (SARL les Ateliers de la danse) (11e) et le théâtre des Bouffes.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 24 relatif à l'attribution d'une subvention de 900.000 euros et des avenants à conventions avec le Théâtre de la Bastille, la Ménagerie de Verre, et le Théâtre des Bouffes.

La parole est à Mme COFFIN, pour cinq minutes maximum.

**Mme Alice COFFIN**. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous, et aux personnes que je n'aurais pas déjà saluées dans la journée.

J'avais une intervention à faire sur deux subventions qui sont allouées, c'est étudié dans ce projet de délibération, au Théâtre des Bouffes du Nord - je m'étais inscrite un peu plus tard, mais je vais en parler là aussi parce que c'est sur le même motif pour le DAC 120, - et au sujet de la subvention qui est proposée pour l'Orchestre de Paris.

J'ai un problème d'ordre similaire pour ces deux subventions, qui est un problème de sexisme sur la programmation de ces deux institutions culturelles.

Je voudrais commencer par rendre hommage aux militantes, aux activistes de manière générale, parce que la journée l'a prouvé aujourd'hui, elles font souvent beaucoup, mais aussi parce que là, il y a eu un énorme travail qui me permet, au Conseil de Paris, de faire cette intervention. Il se trouve que des personnalités, des militantes, des sphères culturelles font un décompte des œuvres qui sont programmées pour les différentes saisons, en l'occurrence pour la saison 2020-2021, par les différentes institutions culturelles, et elles comptent quelles œuvres sont confiées à des hommes ou à des femmes, ce qui permet de faire des statistiques.

Dans les dernières délivrées et comptabilisées notamment par le collectif "La Barbe", parmi les institutions championnes en termes de programmation ultra-masculine, nous retrouvons le Théâtre des Bouffes du Nord. Je vais vous donner le chiffre exact de la programmation. Mais l'exposé des motifs de ce projet de délibération, auxquels vous avez accès dans vos documents, nous donne un petit indice.

Je vous lis comment est raconté le Théâtre des Bouffes du Nord. Cela commence comme cela : "Depuis 2010, et après le départ de Peter BROOK - un homme - le théâtre est dirigé par Olivier POUBELLE et Olivier MANTEI. Conformément au souhait de Peter BROOK et à la volonté de ses nouveaux directeurs, le Théâtre des Bouffes du Nord continue de présenter des pièces de théâtre, dont certaines sont mises en scène par Peter BROOK".

Donc, on voit que la boucle est bouclée. Les hommes restent dans un entre soi confortable et à la tête des programmations de ces institutions culturelles. Pour vous donner le chiffre, pour le Théâtre des Bouffes du Nord, sur toute la saison 2020-2021, ce sont seulement 3 % des œuvres qui ont été confiées à une femme seule.

En ce qui concerne l'Orchestre de Paris, institution au sein de la Cité de la Musique, là encore, l'exposé des projets de délibération dont vous avez pu prendre connaissance vous donne un petit indice. C'est un défilé de noms d'hommes qui vont de Jean-Michel JARRE à Alain SOUCHON, en passant même par André Malraux et les Beatles. Il y a quelques noms de femmes qui se glissent dans les interstices.

Je vais vous donner aussi les chiffres, et ils sont assez éloquentes. Toujours merci au travail réalisé par les militantes sur ce sujet. Moins de 5 % des œuvres programmées par l'Orchestre de Paris en 2020-2021, moins de 5 % des œuvres ont été composées par des femmes. Et moins de 20 % des œuvres programmées par l'Orchestre de Paris en 2020-2021 seront dirigées par des chefs femmes.

Face à ce constat, j'avais une question très simple quand j'ai découvert tout cela. Il n'y a pas de critères sur ce sujet ? Les institutions culturelles ne proposent pas dans leur demande de subvention des critères ? Non, il n'y a pas de critères. La Mairie de Paris n'applique pas non plus de critères féministes, d'égalité des femmes et des hommes, à ces allocations de subventions, ce qui me semble particulièrement problématique.

Je pense qu'il y a un gros travail à mener sur le sujet. Je suis sûre que l'on sera nombreuses et nombreux à vouloir le mener pour qu'il y ait des critères d'attribution des financements publics aux institutions culturelles.

Cela pourrait s'appliquer à d'autres organismes d'ailleurs, mais puisque nous sommes sur le culturel et que ces institutions elles-mêmes ne font pas ce travail, même si on pourrait souhaiter qu'elles le fassent elles-mêmes, que la Mairie de Paris participe à les contraindre à davantage d'égalité dans leur programmation. Cela vaut aussi pour leur gouvernance. Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Merci, Madame COFFIN. Il me semble qu'en la matière, il faut distinguer deux choses, les deux choses étant les personnalités qui sont nommées à la tête des établissements culturels de la Ville de Paris, directement ou qu'elles soient soutenues par elle, et la programmation.

Fort heureusement, la programmation reste libre. Nous ne sommes pas dans une économie de la culture administrée, et lorsqu'une équipe est désignée, il lui revient de faire valoir les qualités de la programmation qui a été proposée, et c'est encore, et heureusement, la liberté des artistes, des créateurs et de ceux qui administrent les lieux.

En revanche, puisque le deuxième point concerne les nominations, je vous invite à regarder ce qui s'est passé à la Ville de Paris, ces dernières années. Je crois que vous avez confondu l'Orchestre de Paris et la Philharmonie de Paris. L'Orchestre de chambre de Paris, c'est tout à fait autre chose. Mais à la Philharmonie de Paris, mise en place d'un concours et d'une académie pour favoriser l'accès des femmes à la direction d'orchestre.

Par ailleurs, je parlais des récentes nominations. Aux Bouffes du Nord, la directrice est une femme, Mme AUBRY.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, laissez parler l'oratrice. Merci, Madame COFFIN.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Récente nomination encore à la "Maison des métallos", Mme AUBIN ; "Les Plateaux sauvages", dont nous allons parler juste après, Mme GUEDON ; la société Madline qui s'occupe à la fois des "Trois baudets" et du centre "FGO-Barbara", cogéré par un duo, dont une femme.

Ne mélangeons pas tout et respectons, s'il vous plaît, les questions de parité, et faisons-les respecter là où elles peuvent et où elles doivent l'être.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Non, s'il vous plaît, il n'y a pas de prise de parole !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 24).

Je vous remercie.

## **2020 DAC 25 - Subvention (1.280.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 25 relatif à l'attribution d'une subvention d'1,280 million d'euros et d'un avenant à convention avec l'association "Les Plateaux sauvages", dans le 20e arrondissement.

Nous avons trois orateurs. Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voudrais d'abord remercier l'intervention de Alice COFFIN tout à l'heure qui donne un éclairage très intéressant sur l'enjeu de la bataille féministe que de permettre de rendre visible la création des femmes et pas uniquement des hommes, et que la parité doit se mettre dans l'ensemble des secteurs de nos activités.

Concernant ce projet de délibération, je vais quand même revenir sur mon désaccord de méthode par le passé.

Petit rappel pour celles et ceux qui ne sont pas forcément du 20e. Dans le 20e, il y avait un centre d'animation, "Les Amandiers", et il y avait un théâtre accolé, le Vingtième Théâtre. C'étaient deux entités qui appartenaient à la Ville, toutes deux gérées par deux associations différentes. Tout se passait bien, et du jour au lendemain elles ont

été dénigrées pour mieux justifier la fusion de ces deux équipements en une même structure dite innovante. Cette structure dite innovante, qui pourra peut-être être très intéressante par ailleurs, est une fabrique de création culturelle et de pratiques amateurs, qui répond donc à d'autres finalités que celles auxquelles répondaient le centre d'animation d'un côté, "Les Amandiers", et le Vingtième Théâtre, de l'autre.

Au lieu de chercher un autre lieu pour accueillir cette structure innovante, la Ville de Paris a décidé d'imposer et de plaquer là, cette structure innovante, à la place des deux structures antérieures auxquelles aucun reproche n'était effectué pendant la mandature, mais qui du jour au lendemain, ont dû plier bagage. Il n'y a d'ailleurs eu aucune concertation, ni avec les associations qui intervenaient dans le centre d'animation, ni avec les habitants, ni avec les associations du quartier, dans ce placage.

Maintenant, le lieu a dû connaître des travaux, une fermeture administrative, le confinement, et ce sont des choses qui sont extrêmement dures pour "Les Plateaux sauvages" de mener à bien ce projet. Sincèrement, je souhaite que le projet des "Plateaux sauvages" fonctionne et puisse marcher dans l'intérêt du quartier, même si je continue à regretter que l'on ait pour cela supprimé un centre d'animation et le Vingtième Théâtre, alors que ces trois structures auraient dû être maintenues.

J'aimerais que l'on réfléchisse. Oui, il va falloir créer un nouveau centre d'animation sur ce quartier parce qu'aujourd'hui, "Les Plateaux sauvages" ne répondent pas à la même demande.

Aujourd'hui, sur les "Plateaux sauvages", que nous en disent les habitants du quartier ? Ils nous disent que sur le terrain, ce lieu est quand même beaucoup moins ouvert sur le quartier qu'avant, qu'il y a beaucoup moins de mixité sociale et culturelle. Comme ils ne proposent pas du tout les mêmes activités, beaucoup moins d'enfants et de jeunes sont inscrits aux activités qui étaient proposées, qu'ils ne retrouvent plus. Il y a vraiment un ressenti. Il va falloir travailler sur cet équipement avec les acteurs de cet équipement, mais enfin avec l'ensemble des acteurs du quartier, pour que ce lieu puisse s'ouvrir également.

Je m'abstiendrai sur le projet de délibération, non pas que je ne souhaite pas que "Les Plateaux sauvages" reçoivent cette subvention, mais pour donner un signe, vous exprimer et donner du poids à l'ensemble des mécontentements qui me semblent légitimes dans ce quartier.

J'espère que la nouvelle équipe municipale du 20e aura à cœur que cela change, malgré les désaccords profonds que j'ai pu avoir sur la façon dont ils ont procédé sous l'ancienne mandature sur ce dossier.

Je terminerai. Ne me parlez pas d'éducation populaire et ne prétendez pas que ce projet a été créé sous une méthode d'éducation populaire. L'éducation populaire, c'est l'inverse. C'est co-élaborer avec les habitants et non pas faire sans eux.

Par contre, on peut redéfinir le projet dans une démarche d'éducation populaire, à partir du moment où l'on reprend le chemin de la co-élaboration avec les habitantes et les habitants.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Danielle, vous venez de nous refaire une réécriture complète de l'histoire de ce projet dans le 20e arrondissement. Vous pouvez asséner et dire qu'il n'y a eu aucune concertation, qu'il n'y avait aucun reproche, que le projet a été plaqué là, vous savez que c'est faux. Vous êtes venue vous-même à un certain nombre de réunions. La démarche a été que nous avons eu, pendant au moins deux ans, de longs débats publics, en Conseil d'arrondissement, avec un certain nombre d'acteurs du quartier.

Je ne donne pas de leçon, je n'essaye pas de dire ce qui est éducation populaire ou pas. Je sais votre sincérité dans votre volonté aussi d'accompagner les démarches d'implication des habitants, comme je l'ai aussi. Mais du coup, ne réécrivez pas l'histoire par rapport à ce projet. Ce n'est pas aider, ce n'est pas les aider, et ce n'est pas aider un quartier.

Ensuite, je voudrais insister sur une chose. "Les Plateaux sauvages" ont une fermeture administrative de la Préfecture depuis novembre dernier. J'aimerais que vous soyez avec nous, pour demander à la Préfecture pourquoi 3.000 mètres carrés d'équipements publics en quartier populaire sont aujourd'hui encore fermés, malgré le travail absolu des services. Et là, je les remercie, et je remercie la DAC, la S.L.A. qui répondent et fournissent des pages et des pages à la Préfecture.

J'en profite aussi, je ne sais pas si le représentant ou la représentante du Préfet est là, pour demander que nous puissions avoir enfin une réponse et que cette fermeture soit levée, pour que le projet puisse rouvrir. Bien sûr, aujourd'hui, si vous nous dites qu'il n'est pas ouvert sur le quartier, ce n'est pas qu'il n'est pas ouvert sur le quartier, il n'est pas ouvert tout court.

Enfin, je donnerai quand même quelques éléments sur le fond. Les ateliers en pratiques artistiques courantes, toutes les semaines, s'inspirent du modèle des centres d'animation. Ils sont aux coefficients familiaux et ils ont la même régularité avec les mêmes plannings. Ils sont complétés par quelque chose qui n'existait pas avant, qui sont des projets de transmission artistique. C'est-à-dire comment un artiste, à un moment donné, accueilli en résidence, vient partager un projet, son processus de création, avec un centre social, avec un collège, avec une maison de retraite, avec un club de prévention. Je me souviens d'avoir été très émue, par exemple, pour avoir vu tout un travail avec les collégiens du collège Jean Perrin qui avaient passé une semaine entière dans "Les Plateaux sauvages".

Entendre que c'est un lieu sans mixité, je vous invite quand il sera rouvert, parce que j'espère qu'il rouvrira très bientôt pour poursuivre, à venir voir ces moments qui sont précieux, et que l'on voit d'ailleurs peu autrement aujourd'hui en terme expérimental, à Paris.

Soutenons, ne réécrivons pas l'histoire, avançons plutôt et gagnons cette réouverture. Merci.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**. - Madame la Maire, chers collègues, je n'arbitrerai pas la discussion entre mes deux collègues précédentes. Mais j'aimerais dire quelques mots sur "Les Plateaux sauvages".

C'est vrai que c'est un lieu très particulier, un peu hybride, pas tout à fait un équipement culturel, pas tout à fait une école de théâtre ou une école culturelle, et pas tout à fait un centre social ou d'animation. Oui, c'est quelque chose d'un peu nouveau, qui remplace deux équipements qui étaient assez prisés dans le 20e.

Aujourd'hui, le problème est que cet équipement est fermé depuis très longtemps. Il a été fermé pour cause de sécurité en novembre, il a été fermé peut-être pour cause de confinement ensuite, et il n'est toujours pas rouvert. Oui, il y a urgence à rouvrir cet équipement parce qu'il est situé au cœur d'un quartier populaire du 20e, le quartier des Amandiers. Ces deux équipements, d'ailleurs qui aujourd'hui n'en font qu'un, sont situés au cœur d'un quartier populaire qui en a besoin, et il est utile aujourd'hui de rouvrir ces lieux. Donc il faut que les uns et les autres en charge de ce dossier puissent intervenir pour que ce lieu rouvre au plus vite, au courant de l'été.

Après, soyons clairs. Ce lieu ne répond pas tout à fait aux attentes des habitants de ce quartier. C'est un autre débat que nous devons avoir plutôt dans l'hémicycle du Conseil d'arrondissement du 20e, parce que, oui, il va nous falloir répondre à la demande des habitants qui ont besoin, pour les enfants de ce quartier, d'avoir plus d'activités qui sont proposées. Ce n'est peut-être pas "Les Plateaux sauvages" qui y répondront, peut-être qu'une autre structure doit pouvoir y répondre. Mais en tout cas, ce qui est évident, c'est que nous aurons à trouver une réponse à cette question, pour ce quartier précisément des Amandiers, au cœur du 20e.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Je ne m'étendrai pas sur le fond. Mais juste dire que je me souviens du moment où "Les Plateaux sauvages", dans le quartier si sensible et si important des Amandiers, a été attribué à l'équipe de Laëtitia GUEDON, dont je parlais précédemment, et que c'était à la suite d'un projet très porté auprès des habitants. C'est un des critères qui l'a justement emporté.

Oui, c'est un lieu hybride, c'est un lieu innovant, n'ayons pas peur de ce mot. Il n'est pas gros, il n'est pas laid. C'est bien la noblesse des équipements de la Ville et de la culture que de savoir encore inventer.

Beaucoup de choses ont été dites, donc je ne m'étends pas plus sur le fond.

En revanche, sur la question de la fermeture, l'établissement est fermé depuis le 26 novembre dernier. Il a néanmoins travaillé hors les murs pendant le confinement, et c'est là aussi à saluer.

Christophe GIRARD s'est entretenu très récemment, ces jours-ci, avec le Préfet de police lui-même, afin de lui demander d'avoir une attention toute particulière et bienveillante à l'instruction de ce dossier.

A date, il est possible, probable, espéré en tout cas, que Christophe GIRARD ait été entendu par M. le Préfet, pour que l'équipement puisse rouvrir ses portes dès la rentrée.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 25).

---

## 2020 DAC 26 - Subvention (3.323.000 euros) et avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous passions à l'examen du projet de délibération DAC 26 relatif à l'attribution d'une subvention de 3,323 millions d'euros, et d'un avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du théâtre privé, dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme l'a souligné la nouvelle Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, le secteur du spectacle vivant, dont le théâtre, est terrassé. Et pour cause. Les entrepreneurs des spectacles, dont l'activité n'a pas repris, sont à 99 % des P.M.E. et des T.P.E., pas ou peu subventionnées, avec des trésoreries reposant essentiellement sur la billetterie à l'arrêt total.

Leur situation est d'autant plus grave qu'entre les attentats de 2015, la crise des "Gilets jaunes" et les divers mouvements de grève, le secteur, qui avait déjà été durement éprouvé, se fragilise encore plus fortement.

Il faut, certes, saluer les mesures d'urgence prises par le Gouvernement et la Ville de Paris, ainsi que la Région Ile-de-France, visant à éviter une véritable catastrophe dans le milieu culturel parisien et francilien.

Depuis le 2 juin, les salles de spectacle ont pu rouvrir, mais compte tenu des mesures strictes sanitaires qui leur sont imposées, à juste titre, la réalité est tout autre, et très peu de théâtres ont rouvert à nouveau leurs portes. Les spectateurs et les touristes sont cruellement absents.

C'est pourquoi notre groupe apporte tout son soutien à ce projet de délibération qui finance l'Association pour le Soutien du théâtre privé, la S.T.P., qui est un véritable outil de régulation économique du théâtre privé et garant de sa longévité.

Je pense toutefois qu'au-delà de la crise et des soutiens institutionnels, nous devons repenser la place du théâtre privé à Paris. En effet, de par sa longue histoire dans notre ville à travers les siècles, le théâtre privé a pris toute sa place dans l'offre culturelle parisienne.

Plus qu'un statut économique, le théâtre privé constitue et perpétue un modèle d'exploitation théâtrale qui a dominé la vie du théâtre français jusqu'à la Libération, puis a laissé place à l'essor considérable du théâtre subventionné. Il n'est pas question d'opposer le théâtre privé et le théâtre subventionné qui, bien souvent, se complètent. Mais le théâtre privé est un théâtre d'initiatives privées. Ce sont des professionnels passionnés qui prennent souvent de gros risques, les recettes du spectacle étant presque les seules sources de revenu.

Comment faire alors pour aider le théâtre privé ? Cette réflexion, dans le contexte de crise inédit que nous connaissons, mériterait bien un véritable débat à Paris, en réunissant tous les acteurs économiques, politiques et culturels autour de cette question.

Et puis, n'oublions jamais l'histoire, et la Grèce en particulier qui a inventé le théâtre. A Athènes, on subventionnait non pas le théâtre, mais le spectateur lui-même. Il y avait ce que l'on appelait le droit au pauvre du temps d'Eschyle, d'Aristophane, de Sophocle, ou d'Euripide. Lorsqu'un spectateur n'avait pas les moyens d'aller au théâtre, la municipalité donnait une subvention directement au spectateur pour qu'il puisse acheter un billet.

De la même manière, on pourrait imaginer que chaque place vendue à Paris serait aidée par une subvention, quels que soient le théâtre et la nature du théâtre. Ce serait une des façons d'encourager les Parisiens, à les ramener vers le théâtre.

Il faut sauver et soutenir notre théâtre à Paris car, comme disait le grand Louis Jouvet, rien n'est plus futile, plus beau et plus nécessaire que le théâtre.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Madame LECOUTURIER, pour votre soutien appuyé au théâtre, qu'il soit public ou privé. Avec Christophe GIRARD, Anne HIDALGO bien sûr, nous vous rejoignons sur ce point.

La création mérite d'exister et d'être soutenue sous des formes différentes. Nous avons parlé, lors des précédents projets de délibération, de ce qui est fait directement pour les établissements, avec les établissements culturels de la Ville de Paris.

Pour ce qui est de la S.T.P., il s'agit là tout de même - vous demandez des pas en avant - d'un dispositif tout à fait unique et innovant, puisque pour ceux qui ne le connaîtraient pas, il s'agit d'un prélèvement sur les billets vendus dans le théâtre public, qui est reversé au théâtre privé. Ce modèle n'existe nulle part ailleurs. Il associe la Ville et le ministère de la Culture.

Vous le savez probablement, Christophe GIRARD s'est immédiatement manifesté auprès de Franck RIESTER, lorsqu'il y a quelques mois, a été envisagée la transformation prévue de la taxe dont je viens de parler, en subvention, justement pour que l'un et l'autre restent véritablement liés.

Il se trouve que la S.T.P. est actuellement dans une phase de réforme de ses dispositifs de soutien, d'une réflexion très globale sur son modèle économique, sur la manière de fonctionner pour ce qui est des théâtres, entre eux et envers les institutions.

Il s'agit d'un travail surtout à poursuivre, et certainement à réorienter, vous l'avez dit, du fait de la pandémie qui touche très violemment et très profondément ce secteur d'activité.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 26).

### **2020 DAC 40 - Subvention (2.350.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 40 relatif à l'attribution d'une subvention de 2,350 millions d'euros et d'un avenant à la convention avec le Théâtre du Rond-Point.

La parole est à M. MARGAIN, que je ne vois pas. Vous aviez changé de place, c'est pour cela.

**M. Franck MARGAIN**. - Pas du tout. D'habitude, je vous illumine un peu plus que cela, mais je suis déçu.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Excusez-moi, c'est que je n'ai pas mes lunettes.

**M. Franck MARGAIN**. - Je comprends. Je ne suis plus vexé.

Je voulais intervenir sur le Théâtre du Rond-Point, parce qu'en lisant avec attention le rapport, je voulais simplement poser quelques questions.

Tout d'abord, le rapport fait état d'une moyenne à peu près de 210 spectateurs par représentation, sur des salles qui font un peu plus de 700 places. Est-on satisfait de cette fréquentation ? Quels sont là encore les critères d'évaluation de la réussite de la conversion du public à la production dramatique contemporaine ? A-t-on des moyens de piloter la progression de l'audience de cet établissement ? J'ai été un peu surpris par l'ensemble des chiffres.

C'est l'essentiel de ma question qui me fait intervenir sur si l'on n'aurait pas une action à mener un peu plus rationnelle, pour un succès plus grand de cet établissement.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme ROLLAND, pour vous répondre.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Vous évoquez, Monsieur MARGAIN, le nombre moyen de spectateurs par spectacle. A l'année, le Théâtre du Rond-Point, c'est quand même entre 150.000 et 200.000 spectateurs, et surtout...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vais demander à mes collègues, qui sont devant, de bien vouloir rejoindre leur siège. Merci. Madame PETIT, Monsieur BAUDRIER, merci.

Mme ROLLAND, toute seule.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci. ... et surtout, s'il est bien un domaine où je crois que les règles de trois sont un peu hasardeuses, c'est la culture.

Je ne saurais pas dire, je crois que Christophe GIRARD, avec toutes les compétences et le talent qui sont les siens, n'aurait pas su vous dire non plus comment mesurer l'apport d'un spectacle à un spectateur, de l'un à l'autre.

Nathalie MAQUOI parlait tout à l'heure de ce qu'il se passe aux "Plateaux sauvages", avec des habitants des Amandiers, et qui a une valeur, on peut le dire, inestimable.

Oui, si vous posez la question de savoir s'il serait bon que le Théâtre du Rond-Point ait plus de spectateurs, je vous réponds, oui, comme pour toutes les structures.

Si vous nous posez la question de savoir si la rentabilité est là, il me semble que ce n'est pas tout à fait la question. Mais je tiens néanmoins à saluer, bien sûr, le travail effectué dans cet établissement, dont je rappelle que les murs appartiennent à la Ville et qu'il est géré par une entreprise soutenue et par la Ville et par le ministère de la Culture, et menée par le brillant Jean-Michel RIBES qui a su extrêmement diversifier sa programmation et ne pas se limiter d'ailleurs à de la pure diffusion, pour en faire un véritable lieu de débat.

Mais, de nouveau, toutes les questions que vous posez sont généralement abordées très en détail dans les conseils d'administration de ces établissements.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 40).

Je vous remercie.

### **2020 DAC 120 - Subventions pour la Philharmonie de Paris et pour l'Orchestre de Paris, convention et avenants à convention avec l'établissement public Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 120 relatif à l'attribution de subventions pour la Philharmonie de Paris et pour l'Orchestre de Paris, avec des avenants à convention avec l'établissement public Cité de la Musique Philharmonie de Paris.

J'ai bien noté que Mme COFFIN s'était retirée. Je vais donner la parole à Mme RIVIER.

**Mme Emmanuelle RIVIER**. - Madame la Maire, chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération, je voudrais redire tout le soutien de notre groupe des Ecologistes au spectacle vivant, très durement touché par la crise sanitaire et privé d'existence, alors même que les hypermarchés et les concessionnaires automobiles étaient ouverts.

Ceci dit, le secteur de la culture reste un bastion, et pas des moindres, de l'inégalité femmes/hommes. Même si cela peut paraître contre-intuitif, c'est tout de même bien le cas, et il est grand temps que cela change.

Pour préciser les quelques chiffres donnés par ma collègue Alice COFFIN, je voudrais vous dire qu'à l'Orchestre de Paris, sur 33 programmes de concert, il y a trois œuvres de trois compositrices pour 64 œuvres de compositeur. Oui, fort heureusement, la création est libre. Mais fort heureusement aussi, la politique est libre. Et si la parité n'avait pas été instituée en politique, aujourd'hui, dans cet hémicycle, il n'y aurait quasiment que des hommes. Il faut donc un peu de volontarisme en politique, et éviter la politique du renard libre dans le poulailler libre.

C'est pour cela que, dans cet état des choses qui est loin d'être isolé, nous, Ecologistes, souhaitons introduire l'égaconditionnalité, dès lors que la Ville finance.

L'égaconditionnalité est également revendiquée par l'Association FH, c'est-à-dire Association égalité femmes/hommes dans la culture, association qui est subventionnée par la Ville de Paris. J'ai donc très bon espoir de penser que les choses vont avancer rapidement.

L'égaconditionnalité consiste à conditionner le financement public à une parité dans la gouvernance des structures concernées, mais aussi la culture et la création restant libre, cela va sans dire, dans la programmation et dans la création. Parce qu'il existe des compositrices, des autrices, des réalisatrices. Tout cela existe, et de talent tout aussi créatif que celui des hommes.

Il serait donc intéressant de mener, dans un premier temps, un état des lieux des inégalités, de s'appuyer sur des structures telles que "Présence compositrices", qui est un projet dédié à la promotion des œuvres de compositrices, créé en hommage à la grande compositrice, pardon pour cette répétition, Clara Schumann.

Nous vous présenterons à l'automne un vœu pour avancer ensemble sur cette question, en lien avec les actrices et acteurs du secteur culturel.

Dans l'attente et dans un esprit constructif, nous voterons pour ce projet de délibération. Vous pourrez compter sur toute notre vigilance pour que la parité progresse d'ici la prochaine subvention.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'aime bien les renards et les poulaillers, pour avoir beaucoup travaillé sur la mandature précédente sur les deux.



Je vais donner la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Les renards, les poulaillers, parfois même les coqs. Mais justement, s'agissant d'égalité femmes/hommes, je sais que la pédagogie est l'art de la répétition, mais nous ne sommes pas à l'école. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Nous entendons tout à fait les remarques qui sont les vôtres et qui dépassent amplement, malheureusement dirais-je, le cadre de la Ville de Paris. Oui, les femmes sont insuffisamment représentées dans le milieu culturel, dans le milieu du spectacle vivant, non pas qu'elles créent moins ou moins bien, mais bien des efforts sont à faire en la matière.

Je vous invite à regarder la programmation qui sort actuellement sur l'été culturel parisien, où vous verrez - je vous avouerai que je n'ai pas les chiffres sous les yeux - qu'une attention a été portée, l'été sera particulier et l'attention a été particulière, à ce que des femmes artistes et créatrices soient représentées, parce que c'est bien là, une des lignes de conduite de la politique culturelle menée par Anne HIDALGO - on peut lui reconnaître quand même une forme de féminisme dans l'ensemble de ses actions, je crois - et par Christophe GIRARD, dont je pense que nous pouvons dire qu'il a toujours été le représentant, le porteur d'une forme de culture de combat partagée par le plus grand nombre possible, mais qui ne cède en rien sur ce type de considération.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 120).

### **2020 DAC 139 - Subventions (2.412.000 euros) à trois sociétés, avenants à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e) et la Société par Actions Simplifiée Madline (18e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 139 relatif à l'attribution de subventions pour 2,412 millions d'euros à trois sociétés avec avenants à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif du Petit Bain dans le 13e, et la S.A.S. Madline dans le 18e, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 24.

Je mets directement aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 24 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 24 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 139 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DAC 139).

### **2020 DAC 643 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images (Paris centre).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 643 concernant une convention d'occupation du domaine public avec l'association Forum des images.

Monsieur Ariel WEIL, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite du renouvellement de cette convention d'occupation du domaine public avec le Forum des images, pour souligner toute l'ambition que nous avons collectivement pour ce très bel équipement que vous avez visité, chère Pénélope KOMITÈS, il y a moins de 24 heures, dirigé par Claude FARGE que je salue au passage pour son travail et son engagement, comme je salue Laurence HERSZBERG, sa prédécesseur, qui avait notamment créé le festival Séries Mania qu'elle a suivi à Lille.

Le Forum, qui était fermé pendant la période de confinement, a néanmoins proposé avec deux autres belles institutions de Paris Centre, la Maison européenne de la photographie et la Maison de la poésie, un défi créatif aux Parisiennes et aux Parisiens qui s'appelle "Fenêtre sur l'autre", pour que tous puissent documenter la vie pendant la crise sanitaire avec des vidéos filmées depuis leur fenêtre. Une très belle opération menée aussi par Christophe GIRARD qui a été, pendant toute cette période, très créatif et a proposé à toutes les institutions de s'investir.

Comme vous le savez, cette institution, dédiée à la mémoire audiovisuelle de Paris, a encore élargi sa mission en 2018 avec l'accueil de l'école de la création numérique TUMO, inspirée du modèle arménien d'Erevan, que la Maire de Paris Anne HIDALGO a porté de ses mains.

La formation proposée est entièrement gratuite et unique en son genre. Elle permet aux enfants d'apprendre à dessiner, à composer de la musique, à créer des jeux vidéo, ou encore à réaliser des films à l'aide d'un logiciel pédagogique et d'un encadrement dont je tiens à souligner la grande qualité. Ce sont plus de 1.300 enfants aujourd'hui qui ont pu bénéficier de cette formation. Je souhaite encore renforcer les liens entre le territoire de Paris Centre, ce nouveau territoire dont nous sommes fiers, ses collèges et ses lycées, et l'école TUMO.

L'installation de l'école sur ce site précis n'est pas anodine. Un équipement qui a un tel potentiel de rayonnement participe pleinement au projet de réhabilitation d'ampleur du quartier des Halles, que Bertrand DELANOË, puis Anne HIDALGO, Maire de Paris, ont mené avec panache : la rénovation du centre commercial, la construction de la Canopée, mais surtout plus récemment, la livraison du jardin Nelson-Mandela et de la place Marguerite de Navarre ont radicalement transformé ce quartier, qui avait, un temps, perdu le charme de ses années Baltard.

Bien sûr, il faut encore concentrer nos efforts concernant la propreté et la sécurité d'un lieu qui a les revers de sa forte fréquentation ; en tout cas, la nouvelle qualité d'usage de ce quartier est indéniable.

Je souhaite d'ailleurs que ce mandat soit l'opportunité d'achever le travail que nous avons engagé. C'est pourquoi nous portons avec ma chère Karen TAÏEB, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, le projet de rénovation de la place Joachim du Bellay et de la fontaine des Innocents, ce joyau de la Renaissance où l'eau doit à nouveau bientôt couler, et la végétation à nouveau foisonner.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame ROLLAND ?

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que vous avez tout dit. Sans trahir de secrets, vous savez combien Karen TAÏEB travaille avec Christophe GIRARD à la remise en service des fontaines. Nous aurons bientôt, après toutes les conditions sanitaires qui posent plus de contraintes qu'elles ne facilitent les choses, la possibilité d'en bénéficier à nouveau pour le Forum des images, et un salut bien sûr à l'action menée par Claude FARGE. Quand je disais tout à l'heure que la culture contribue à faire vivre les territoires, je crois que cet établissement en est l'exemple au cœur de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 643.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 643).

## **2020 DAC 691 - Subvention de fonctionnement (62.300.000 euros) et subventions d'investissement (25.638.827 euros) à l'établissement public Paris Musées.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAC 691 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 62.300.000 euros et de subventions d'investissement de 25.638.827 euros à l'établissement public Paris Musées.

Je donne d'abord la parole à Mme LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons évoquer ce projet de délibération sur la subvention accordée à Paris Musées sans rendre un hommage appuyé à Delphine Lévy, sa directrice, qui nous a quittés brutalement le 14 juillet dernier et dont le nom restera à jamais associé à cette belle institution.

Delphine Lévy a eu cette idée géniale de regrouper en 2013 les 14 musées parisiens au sein d'un seul établissement public doté d'un budget propre, leur permettant un cadre plus souple d'organisation des expositions. Grâce à cette nouvelle impulsion, le succès est là, plus de 3 millions de visiteurs en 2019, des rénovations nombreuses, dont le musée d'Art moderne, le musée Cernuschi, le palais Galliera, la maison Victor Hugo ou encore le musée Carnavalet qui doit rouvrir à la fin de l'année. C'était une femme visionnaire qui a accéléré la numérisation des œuvres et a permis à de nombreux Parisiens et Français de traverser la période de confinement avec plus de douceur.

Grâce à elle, les musées de la Ville de Paris rayonnent aujourd'hui, sur le plan tant national qu'international, grâce à son intelligence, son dynamisme, sa volonté sans faille à vouloir faire avancer les choses.

Par-dessous tout, elle a permis une démocratisation de l'accès à la culture, une culture d'excellence accessible à tous et gratuitement. Cette vision est bien celle que nous faisons, dans notre groupe, de la culture à Paris, l'idée d'une culture d'excellence qui ne soit ni élitiste ni inaccessible, mais bien au contraire une culture exigeante, de qualité qui s'adresse à tous les publics, et cela marche. En témoignent les très bons chiffres des entrées notamment au Petit Palais, où une programmation de choix des expositions a attiré un public très nombreux. Des entrées nombreuses, ce sont aussi des finances saines.

J'en profite également pour rendre hommage à Christophe GIRARD qui est à la tête de cet établissement, et j'ai une pensée pour lui à ce moment présent.

Les conséquences financières du confinement sont lourdes...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous en prie...

Madame LECOUTURIER ?

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, il sera sensible à vos applaudissements.

Les conséquences financières du confinement sont lourdes pour les musées à Paris ; peu à peu, ils rouvrent leurs portes après un long sommeil de près de 3 mois. Nous voterons bien évidemment la subvention proposée ; il revient à notre collectivité de soutenir la culture, en grande souffrance actuellement.

Aujourd'hui, les musées doivent conjuguer visiteurs et contraintes sanitaires, inventer un nouveau modèle, reconquérir un public de proximité en l'absence des touristes étrangers qui, bien souvent représentaient jusqu'à 75 % des entrées. Alors, lorsqu'on sait qu'un quart des Français ne sont jamais allés dans un musée au cours de leur vie, la Ville de Paris a une occasion historique d'attirer un public français, de lui faire découvrir les musées parisiens et à compenser une partie du manque de touristes étrangers en France. Sachons-la saisir. "Il faut fonder le concept de progrès sur l'idée de catastrophe. Que les choses continuent comme avant, voilà la catastrophe." C'est ce qu'a pu écrire en un autre temps Walter Benjamin. La France, dans son histoire, a traversé des périodes de catastrophes, oui. A chaque fois, elle a eu l'énergie, les idées novatrices, l'audace, l'esprit d'entreprise et de solidarité pour affronter les pires crises.

Pour terminer, je citerai Delphine HORVILLEUR, qui nous expliquait que le mot "crise", en hébreu, signifiait aussi "planche d'accouchement", comme une planche de salut, une renaissance. Une belle image pour la crise que traverse le secteur de la culture et des musées à Paris, un message d'espoir pour une nouvelle culture.

Je vous laisse méditer cette belle pensée et je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre intervention, Madame LECOUTURIER, et pour les mots que vous avez eus notamment pour Delphine Lévy et pour notre collègue Christophe GIRARD également.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je m'associe également aux hommages rendus à Delphine Lévy, pour tout son engagement pour les Parisiennes et les Parisiens, ce qui n'enlève rien aux désaccords que j'ai pu avoir avec les choix faits par cette Assemblée, justement, sur la création de cet établissement Paris Musées. En effet, comme vous le savez, j'étais en désaccord, d'autres groupes, d'ailleurs, comme le groupe Communiste, étaient en désaccord avec la création de cet établissement Paris Musées, et nous étions dans la défense de ces musées en régie directe, au lieu d'avoir recours à ce statut qui, de fait, a surtout été conçu pour aller chercher le mécénat, pour aussi "s'émanciper" - le mot est mal venu - de l'obligation d'avoir des fonctionnaires dans les équipements. Voilà quel fut l'objectif.

Et, aujourd'hui, à Paris Musées, on est quand même face à des difficultés. Alors, bien sûr, vous l'avez dit, il y a ces terribles difficultés liées au confinement, liées aux conditions sanitaires, mais on a aussi des difficultés, indépendamment de cette période, des difficultés liées au manque de financements pour pouvoir effectuer tous les travaux de modernisation, pour pouvoir garantir la possibilité d'acquérir de nouvelles collections. La bataille, je le redis, le bras de fer pour financer nos politiques publiques doit passer par une bataille vis-à-vis du Gouvernement et des dotations, car le contournement de cette bataille qui consiste à aller chercher du mécénat, eh bien, cela amène à quoi ? Cela amène la présence des logos des boîtes privées. Cela commence, à un moment donné, simplement sur

un petit dépliant, puis sur une affiche, ensuite sur le cartel des œuvres, et cela continue jusqu'où ? Je pense que c'est un vrai problème de faire dépendre nos politiques culturelles du mécénat.

Deuxième problème au niveau de Paris Musées, pendant le confinement, vous avez un certain nombre de vacataires qui étaient censés travailler sur les expositions et qui n'ont pas été rémunérés. Et c'est grave, c'est très grave, car nous avons un besoin quasi permanent de ces femmes et de ces hommes, parce que, de façon quasi permanente par roulement dans nos musées, nous avons des expositions. Pourquoi avons-nous recours à ces contrats précaires ? On pourrait beaucoup plus embaucher sur le statut de fonctionnaire des hommes et des femmes garants pour faire fonctionner nos expositions. Là, ces vacataires, ils sont environ 150 à ne pas avoir été rémunérés pendant la période de confinement, et ils n'ont donc pas eu de ressources. C'est tout simplement scandaleux et inacceptable.

Je voudrais profiter aussi de ce projet de délibération pour vous alerter sur d'autres problématiques au niveau de Paris Musées, notamment en ce moment en ce qui concerne la Crypte, à l'ouverture de laquelle les organisations syndicales sont opposées, parce qu'aujourd'hui, les conditions sanitaires face au Covid-19 ne sont pas garanties et parce qu'on est aussi sur un lieu qui a des problèmes en termes d'aération et qui se trouve, de fait, confiné, ce qui pose de vrais problèmes, plus les conditions aussi de sécurité. On est toujours dans un contexte, rappelé par la Préfecture, d'attentats où il y a des règles de sécurité qui, aujourd'hui, vis-à-vis du public, ne sont pas garanties au niveau de la Crypte.

J'attire votre attention sur ces problématiques de Paris Musées. Il faut respecter les agents de Paris Musées, sortir de la précarité, ne pas oublier que celles et ceux qui ont effectué les tâches de surveillance de nos musées et de leurs œuvres pendant le confinement ont eux aussi attendu beaucoup de temps avant d'être considérés et d'avoir accès aux masques. On a là un personnel qui a beaucoup de raisons d'être en souffrance, qui se bat et qui se mobilise. Il faut absolument que la collectivité parisienne soit bien plus à l'écoute de ses agents et notamment à Paris Musées ; ce n'est pas parce que ce n'est plus une régie directe qu'il faut moins s'en préoccuper.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Je ne peux évidemment pas démarrer mes propos sans m'associer aux mots qui ont été adressés à la mémoire de Delphine Lévy, qui a travaillé à la Ville d'abord avec Bertrand DELANOË, puis avec Anne HIDALGO, et dont l'action et la mémoire ont été unanimement saluées. Cela mérite d'être redit. Qu'un hommage lui soit de nouveau rendu ici, mais deux minutes, c'est court, donc, sans irrespect, je passe à la réponse sur le fond.

Pour ce qui est des vacataires de Paris Musées, Madame SIMONNET, effectivement, Christophe GIRARD les avait reçus, avait reçu une délégation de ces vacataires que nous avons d'ailleurs vu venir à sa rencontre lors d'une réunion publique en février, et il avait alors été décidé de renouveler les arrêtés de vacation des agents qui avaient déjà travaillé 3 mois, afin de leur garantir une pérennité de leur contrat sur une durée de 6 mois, ce qui leur ouvrait des droits au chômage.

Le problème s'est surtout posé pour les vacataires qui n'avaient pas encore commencé à travailler et qui ont été frappés de plein fouet par l'irruption du confinement et de la crise sanitaire. Pour ceux-là, pour ceux qui n'avaient pas encore commencé leur mission, Paris Musées s'est engagé à les contacter à l'issue du confinement et à leur garantir une mission sur les prochaines vacations.

On est là dans le cadre d'un établissement public qui a ses règles, qui a ses contraintes, qui exige aussi, et vous avez raison de le rappeler, du dialogue social, ce qui a été le cas. L'irruption de la pandémie a interrompu le cours de ce qui était engagé, mais, en tout cas, la situation de ces vacataires sera de nouveau regardée pour qu'ils puissent travailler à Paris Musées rapidement.

Pour la suite des opérations concernant Paris Musées - vous parlez des aspects bâtimentaires -, beaucoup reste à faire avec la successeur de Delphine - pardon, j'allais dire de Delphine HORVILLEUR, parce que vous l'avez citée, Madame LECOUTURIER -, de Delphine Lévy, et nous nous y attellerons, tant le modèle de cet établissement est unique en France et tant il porte haut non seulement les collections mais aussi l'action culturelle, tout comme la médiation, bien au-delà des murs des musées concernés.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 691.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DAC 691).

## Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir de la Halle Jourdain au sein de l'hôtel Cromot du Bourg.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, qui est le vœu référencé n° 25, relatif aux devenirs de la Halle Jourdain au sein de l'Hôtel Cromot du Bourg.

La parole est à Mme BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Vous savez mon attachement, mon engagement et ma volonté de toujours plus renforcer l'offre culturelle dans le 9e arrondissement et de permettre aux familles d'accéder à un enseignement culturel de qualité dans des conditions favorables à leur épanouissement.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois dans cet hémicycle sur ce sujet, je porte depuis le début de mon premier mandat, en 2014, le projet d'étendre le Conservatoire municipal du 9e ; c'est un vrai besoin, mieux, une nécessité. Le conservatoire actuel de la rue de Rochechouart est à l'étroit dans ses locaux, de nombreuses demandes n'étant pas satisfaites, faute de place. Il y a donc urgence et nous avons collectivement une opportunité absolument formidable de créer dans la Halle Jourdain et au rez-de-chaussée de l'Hôtel Cromot du Bourg une extension de ce conservatoire avec l'accès à des salles de danse dans un cadre magnifique et chargé d'histoire. Quel plus beau symbole, d'ailleurs, d'ouvrir cet espace aux enfants et aux jeunes adultes musiciens dans ce lieu qui a abrité les ateliers Pleyel et accueilli les premiers concerts de Frédéric Chopin ?

J'avais souvent évoqué et abordé ce sujet avec Christophe GIRARD dans cette enceinte, encore en février dernier au cours de notre dernier Conseil de Paris de la mandature, et je veux moi aussi, après Béatrice LECOUTURIER, avoir une pensée amicale pour Christophe GIRARD alors que nous venons d'apprendre, avec mon groupe - je sais que l'ensemble de mon groupe s'associe aux propos que je tiens ce soir -, sa démission de son poste d'adjoint à la culture.

Christophe GIRARD avait pris en février un engagement devant moi de revenir sur ce sujet une fois le processus électoral terminé, en disant, je le cite, que "nous devons avoir à cœur le conservatoire mais également l'avenir de ce bâtiment". Je forme vraiment le vœu que nous puissions, avec l'élu qui lui succédera, travailler en bonne intelligence, comme j'ai travaillé en bonne intelligence avec Christophe GIRARD ces 6 dernières années, et que nous puissions mener ce magnifique projet ensemble pour les Parisiens du 9e et pour l'ensemble des Parisiens, bien sûr.

Merci.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour vos propos, Madame BÜRKLI, et je vais donner la parole à Mme ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Merci, Madame la Maire, pour vos propos concernant un sujet qui nous tient beaucoup à cœur - quand je dis "nous", c'est l'ensemble de la Ville dont moi-même avec ma casquette d'adjointe à la ville du quart d'heure -, car ce qui est en train de se faire à l'Hôtel Cromot du Bourg, c'est de transformer ce lieu en un lieu multi-usages, pas en y ajoutant des activités qui n'auraient pas de sens, mais bien en les pensant.

Vous avez exprimé le besoin qui était celui du Conservatoire du 9e, qui est partagé par d'autres arrondissements, en sachant que les conservatoires ont un grand succès, qu'ils ont fait évoluer leurs enseignements, leurs méthodes et que les élèves y sont d'autant plus nombreux. C'est une nécessité, effectivement, de pouvoir accompagner ces évolutions des conservatoires, les murs n'étant pas toujours extensibles.

Je salue donc vraiment l'initiative qui a été prise par Christophe GIRARD avec la R.I.V.P., pour faire en sorte que cette Halle Jourdain accueille en partie le conservatoire et qu'elle soit aussi un lieu de création ouvert à d'autres intervenants, en tout cas forcément et profondément en lien avec les habitants du 9e et peut-être même des arrondissements alentour ; c'est toujours le succès que nous souhaitons à ce type d'établissement.

Ainsi, pour toutes ces raisons, je vous suggère de retirer votre vœu, puisqu'il me semble exaucé. Sinon, nous serions dans l'obligation d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ROLLAND.

Madame BÜRKLI ?

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - J'ai écouté avec beaucoup de satisfaction les propos de Mme ROLLAND. Ce vœu est exaucé, donc bien évidemment je le retire et j'ai hâte de travailler avec les services de la Ville et de la R.I.V.P. à la mise en œuvre rapide de cette extension du Conservatoire du 9e.

Merci beaucoup.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame BÜRKLI.

Le vœu n° 25 est donc retiré.

## 2020 DICOM 5 - Conventions de partenariat d'aide aux expositions de la Ville de Paris.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - J'ai oublié, excusez-moi, de faire voter le projet de délibération DICOM 5 concernant des conventions de partenariat d'aide aux expositions de la Ville de Paris, pour lequel j'ai deux inscrits, M. AQUA et Mme SIMONNET.

La parole est donc à M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mastercard France souhaite faire vivre des expériences uniques aux détenteurs de ses cartes de paiement grâce au programme Priceless. C'est un slogan publicitaire, mais on pourrait se poser la question de savoir ce qu'il vient faire dans notre "galère". En fait, c'est le slogan qui est repris intégralement dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération. Que vient faire un slogan publicitaire dans nos projets de délibération ?

Hélas, et c'est là qu'est l'os, elle justifie un "partenariat", selon les termes du projet de délibération, d'un sponsoring, dirions-nous plus crûment, entre la Ville et des entreprises en l'occurrence financières. Echange de bons procédés, Mastercard, évidemment, profite de l'image de la Ville de Paris et la Ville de Paris profite de l'argent de Mastercard, enfin, des petites sommes.

Mastercard pourra ainsi apposer son logo sur les différents supports de communication liés aux expositions qui se tiendront à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville. Mastercard pourra bénéficier de contreparties matérielles et d'invitations, mais aussi de la mise à disposition d'espaces à l'Hôtel de Ville. Je vois bien la logique qui conduit Mastercard à passer ce genre d'accord ; les grandes multinationales, on le sait, ont une image bien négative aujourd'hui auprès de pans entiers de la population. On les associe bien souvent à un capitalisme qui pousse à la surconsommation avec tous ses méfaits et dégâts en termes sociaux et environnementaux.

Revenons précisément sur le slogan de notre projet de délibération : Mastercard France souhaite faire vivre des expériences uniques aux détenteurs de ses cartes de paiement. Comment ne pas y voir une ode à la consommation heureuse, à vivre des expériences uniques grâce à la pulsion de la carte de paiement ? Alors même que nous engageons une transition écologique sur la Ville, cette ode à la consommation est décalée.

En termes d'image, nous n'oublions pas non plus que Mastercard a tenté il n'y a pas si longtemps, via une carte de crédit rechargeable émise depuis Gibraltar, de faciliter l'évasion fiscale des revenus des locations d'"Airbnb". Alors, certes, devant le scandale en 2017, cette disposition avait été annulée, mais l'intention était bien réelle et le coup était parti. Le mécénat devient un paravent bien efficace pour se racheter - excusez-moi du jeu de mots - une image.

Je m'inquiète donc du mélange des genres que produit ce type de partenariat pour notre collectivité. La Ville de Paris devient ainsi l'instrument d'une stratégie marketing d'une entreprise privée. Nous mettons à disposition d'une firme l'image de l'Hôtel de Ville, et des expositions culturelles que nous développons se transforment en vitrine pour une opération de relations publiques et d'image de marque. En effet, Mastercard ne fait pas du mécénat ici, et les 50.000 euros qui sont versés à la Ville sont pour cette entreprise un investissement qui lui rapporte davantage que n'importe quelle opération de publicité.

Nous ne pourrions donc approuver ce projet de délibération cette année, comme les précédentes.

La question du principe de ces partenariats est posée, mais, au-delà du principe, permettez-moi de rajouter que nous pourrions à minima nous doter et remettre sur l'établi le travail d'une charte de "bonne conduite" qui permettrait de rationaliser le sens que nous voulons donner aux partenariats de la Ville. Cette idée avait été lancée au cours de la dernière mandature, il est urgent qu'elle avance.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme vous pouvez vous en douter, je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui vient d'être dit par mon collègue.

J'intervenais tout à l'heure pour vous dire que le mécénat, finalement, c'est permettre, bien souvent à des professionnels de l'évasion fiscale, de pouvoir se racheter une nouvelle image de marque en jouant les bons seigneurs généreux ; on en a là l'exemple typique avec Mastercard. On a une entreprise, une multinationale qui a essayé d'encourager et de faciliter l'évasion fiscale et qui se retrouve à s'offrir une campagne de "pub" pas chère du tout, et il faudrait, en plus de cela, la remercier.

Je vais répéter, comme mon prédécesseur, l'extrait du projet de délibération, tellement c'est énorme : "Mastercard France conçoit et commercialise auprès des banques des cartes de paiement de la gamme Mastercard et est chargé de promouvoir leur image en France. Mastercard France souhaite faire vivre des expériences uniques aux détenteurs de ses cartes grâce au programme Priceless. La participation à des événements culturels de la Ville

de Paris correspond précisément aux valeurs de ce programme qui œuvre dans le sens de la rencontre, de la culture avec le plus grand nombre". On aurait pu rajouter : qui détient bien la carte bleue Mastercard.

Mastercard France a ainsi été partenaire des expositions organisées en 2017, 2018 et 2019 et entend pour l'année 2020 renouveler son soutien en numéraire à hauteur de 50.000 euros, une paille. Une paille. Non, le rôle de la Ville de Paris n'est pas d'aider Mastercard France à promouvoir en France ses cartes de paiement ni même à faire vivre ses expériences uniques aux détenteurs de ses cartes, car le rôle de nos équipements culturels, de nos services publics n'est pas de faire vivre des expériences uniques à tel ou tel consommateur de tel produit à telle sous-communauté qui appartiendrait aux consommateurs de telles marques. Et nous n'avons pas à permettre à telle marque de pouvoir augmenter sa clientèle.

C'est même une question de laïcité au sens large du terme. Nos équipements publics, nos politiques publiques doivent être accessibles à toutes et tous, et on ne peut pas accéder à cela, parce qu'on concède en échange des avantages à Mastercard, une présence du logo, des communications de la Ville et des mises à disposition d'espaces sur invitation.

Alors, vous allez me dire, c'est toujours la même histoire de la petite grenouille, pour l'instant, on la met dans l'eau tiède et on remonte tout doucement la température ; évidemment, si on l'avait mise directement dans l'eau bouillante, on s'en serait sorti, et vous pouvez trouver que ce n'est pas si grave que cela. Mais le coup d'après, ce sera quoi ? Quand est-ce que vous trouverez que c'est problématique ? Moi, déjà, je trouve cela extrêmement problématique. Je vous le dis et je vous le redis. Il faut dénoncer ce genre de partenariat, car c'est une manière supplémentaire pour les intérêts privés de mettre la main sur nos politiques publiques, et là, sur notre culture, de dégager leurs propres profits sur la culture et, en même temps, de réserver la culture à ceux qui sont prêts à consommer leurs produits, ce qui en fait donc un enjeu également écologique.

Rompons avec ce genre de contrat et comprenons qu'il ne faut plus soumettre nos politiques culturelles à la dépendance de ces financements privés.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour vous répondre, la parole est à Mme ROLLAND.

**Mme Carine ROLLAND**, adjointe. - Merci.

Madame SIMONNET, je salue et reconnais bien là votre talent théâtral, vous incarnez Mastercard avec brio. Plus sérieusement, puisque vous parlez de culture pour tous, le projet de délibération concerne bien des expositions entièrement gratuites proposées par la Ville de Paris. Ces expositions gratuites sont de grande qualité et ont bien sûr un coût. Le mécénat qui est évoqué dans ce projet de délibération vient donc abonder, suppléer au coût évoqué, et il s'agit bien là de permettre une diversification des sources de financement sans renier la qualité de ce qui est proposé.

Bien sûr, tout cela ne peut pas se faire sans cadre, et, justement, lors de la précédente mandature, celle qui vient de se terminer, la Municipalité s'était engagée à faire adopter une nouvelle charte des partenariats. Malheureusement, cette charte n'a pas pu aboutir, faute de consensus, du fait de désaccords entre les groupes politiques. Le sujet fera donc l'objet inmanquablement de nouvelles propositions en ce début de mandature ; Christophe GIRARD s'y est engagé et l'engagement sera tenu.

Permettez-moi juste de terminer par une mention de la dernière exposition qui a eu lieu dans nos murs, l'exposition "Champs d'amours, 100 ans de cinéma arc-en-ciel", encore une fois, une exposition 100 % gratuite, une exposition qui illustre aussi la culture d'engagement et de combat qui est celle de Christophe GIRARD, qui est celle de la Ville de Paris et qui est celle d'Anne HIDALGO. Eh oui, les mécènes ont été présents, ils continueront de l'être et je peux gager, au nom de Christophe GIRARD et d'Anne HIDALGO, que le travail sera fait pour que cela soit mieux encadré, cela prend place aussi dans un mouvement plus large qui s'appelle la philanthropie.

Ne nous laissons pas leurrer par la philanthropie lorsque des intérêts financiers peuvent être en jeu, mais il reste de très belles choses à faire. L'exposition que je viens de citer en est le dernier exemple et il y en aura d'autres.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DICOM 5).

**2020 DJS 82 - Attribution de la dénomination Bessie Smith au Centre "Paris Anim" situé 19, rue Antoine-Julien Hénard (12e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au dernier projet de délibération de la 2e Commission, et nous examinons le projet de délibération DJS 82 relatif à l'attribution de la dénomination Bessie Smith au centre "Paris Anim" qui est situé 19, rue Antoine-Julien Hénard, dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**. - Je voulais d'abord vous dire que le groupe est très heureux de la dénomination Bessie Smith, cette merveilleuse chanteuse ; nous nous en réjouissons.

J'avais plutôt des questions techniques sur cette dénomination. Dans le rapport, il est mentionné une votation importante et populaire. Je voulais savoir quelle votation vous avez organisée, qui a voté, comment cela s'est passé et, bien sûr, s'il y avait plusieurs noms en lice et quels étaient ces noms s'il y en avait plusieurs. Voilà, c'est une question qui a trait à l'organisation.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, oui, je l'avoue, je suis très heureuse que ma première intervention dans ce Conseil soit pour saluer la décision du Conseil du 12e arrondissement, qui répond à la votation citoyenne des usagers du centre "Paris Anim", rue Antoine-Julien Hénard, pour que leur équipement porte le nom de Bessie Smith, cette femme exceptionnelle, dont la vie est tout le symbole de la dure réalité de la vie des Afro-Américains au sud des Etats-Unis.

Née en 1894, 30 ans après la fin officielle de l'esclavage, n'oublions pas qu'il faudra attendre 70 ans pour que s'impose enfin le principe d'égalité, suite à l'immense Marche pour les droits civiques organisée par Martin Luther King. Bessie a vécu dans ces années grises où la séparation entre les noirs et les blancs reste visible : transports, hôpitaux, écoles, lieux de concerts sont ségrégués. Les noirs américains vivent au quotidien humiliations et brimades quand ce ne sont pas les lynchages organisés par le Ku Klux Klan. Dans les Etats du Sud, la musique et le sport sont deux moyens de sortir de sa condition.

Orpheline à 9 ans, Bessie va chanter de cette voix rauque et chaude le blues, la vie des lavandières, des prisonniers, des victimes des inondations ou du mal-logement. Ce sont les thèmes de ses chansons. Ces dernières font aussi écho à une liberté naissante, car, parce que noires et femmes, les Afro-Américaines étant doublement discriminées, noires pour les blancs et femmes pour leurs congénères, les airs de Bessie sont un souffle de liberté.

Sa vie sera pendant près de 20 ans celle d'une voyageuse sans bagages, d'une femme qui parlera de l'amour sous toutes ses formes, une femme libre vue comme sulfureuse. Les "blueswomen", comme le décrit dans un livre Angela DAVIS, bousculent les stéréotypes de la femme noire élevant les enfants et n'ayant comme distraction que le service du dimanche. "Le blues des femmes suggère une rébellion féministe émergente dans la mesure où il nomme sans ambiguïté le problème de la violence masculine", écrit la philosophe communiste.

Son influence musicale sera suivie de celle de Billie Holiday et de Sarah Vaughan, de Nina Simone et de Janis Joplin qui choisira de citer Bessie Smith dans son épitaphe. Norah JONES et Patricia KAAS lui dédicaceront une chanson.

En ces jours, aux Etats-Unis, où le mouvement "Black lives Matter" prend une ampleur inégalée, Paris peut s'enorgueillir qu'un de ses équipements municipaux porte le nom de Bessie Smith.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme PATRICE...

Nous n'allons pas polémiquer. Je vous en prie, je vais... S'il vous plaît, merci. Je vais donner la parole à Mme Laurence PATRICE.

Oh, mais, je vous en prie ! Moi aussi, je sais lire Wikipédia.

Madame PATRICE... s'il vous plaît. S'il vous plaît !

Alors, Madame PATRICE, vous avez la parole.

**Mme Laurence PATRICE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, chers collègues, je voudrais remercier Mme la Présidente de la 2e Commission, qui vient de faire une très belle évocation de ce parcours singulier de Bessie Smith, qui est inscrit dans l'histoire de son pays, dans l'histoire de son temps, dans l'histoire des femmes, des femmes américaines noires, et dans celle de la musique.

Chers collègues, pour vous répondre plus directement pour ce qui est du processus de choix de ce nom, sachez que c'est un vrai projet, assez remarquable par le mode de choix de cette dénomination. En effet, la mairie



du 12e et l'équipe des centres d'animation ont organisé une consultation pour nommer officiellement leurs centres "Paris Anim", et c'est un grand nombre d'usagers de ces centres qui ont contribué à la recherche de noms de femmes en lien avec les activités des CPA. Ainsi, le CPA situé à Bercy est devenu centre Musidora, celui du quai de la Rapée est devenu centre Annie Fratellini, celui de Montgallet centre Pina Bausch et son antenne, le centre Maya Angelou. En fait, la dénomination officielle des centres "Paris Anim" est un moment participatif particulièrement attendu pour les usagers.

Pour ce qui est des noms qui avaient été évoqués, il y avait deux autres noms pour le cas précis du quartier du Centre "Paris Anim" de Reuilly, que je ne vous dirai pas, d'une part parce que je ne les connais pas et, d'autre part, parce qu'en général nous ne les faisons pas circuler pour ne pas décevoir les autres familles. Mais il se trouve que sur ce sujet je ne les connais pas.

Le projet est donc remarquable et il est bien que les jeunes aient pu choisir d'honorer Bessie Smith, comme l'a évoqué Raphaëlle PRIMET. La Ville de Paris rend ainsi un hommage officiel à une référence incontournable du blues, qui a commencé, enfant, à chanter dans les rues pour ensuite devenir cette "Impératrice du Blues", comme on l'appelait dans les années 1920 aux Etats-Unis et qui a travaillé avec tous les plus grands jazzmen de l'époque, de Sidney Bechet à Louis Armstrong et bien d'autres.

En honorant Bessie Smith, nous poursuivons ce travail que nous avons entrepris il y a de nombreuses années, par lequel on a honoré d'autres grandes figures d'interprètes comme Barbara, Janis Joplin, Billie Holiday ou Cesaria Évora.

Ainsi, la commission de nomination, qui était présidée par Catherine VIEU-CHARIER, mon amie que je salue, a donné un avis favorable à cette dénomination. Elle est portée par moi-même mais aussi par Héléne BIDARD pour la jeunesse et par Christophe GIRARD pour la culture, à qui je veux aussi apporter un signe très amical.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de vous prononcer favorablement.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 82).

## **2020 DVD 48 - Mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vous propose que nous passions à la 3e Commission et nous allons examiner le projet de délibération DVD 7 qui concerne le parc de stationnement Goutte d'Or dans le 18e et le protocole transactionnel avec la SAEMES.

La parole est à M. MEUNIER...

Ah, je ne savais pas qu'il s'était désinscrit, excusez-moi.

Nous allons donc passer au projet de délibération DVD 48 concernant les mesures de gratuité dans les transports en commun pour les jeunes Parisiens.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

La gratuité des transports est une mesure que les Ecologistes appellent de leurs vœux depuis plusieurs années. Lors de la précédente mandature, notre collectivité a adopté des mesures de gratuité des transports en direction du public des seniors, des Parisiens de moins de 11 ans, des Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap et le remboursement de 50 % de la carte Imagine R pour tous les collégiens, les lycéens et les lycéens parisiens. Ces mesures de gratuité étaient en effet une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des familles parisiennes, qui ont de plus en plus de mal à rester vivre à Paris, mais nous précisions déjà que certaines catégories avaient été oubliées.

Aujourd'hui, ce projet de délibération propose la gratuité des transports pour les moins de 18 ans. Il s'agit d'une bonne mesure que nous saluons, mais nous espérons que cette mesure de gratuité pourra au cours de cette mandature être étendue, sous condition de ressources à d'autres publics dans le besoin, comme les étudiants, les familles monoparentales ou encore les autoentrepreneurs, comme les Ecologistes le demandaient déjà au Conseil de Paris de février 2019.

En attendant, je veux rappeler que cette mesure est un premier symbole fort de l'action de cette nouvelle majorité qui s'inscrit dans la continuité d'un long travail des Ecologistes pour développer l'usage des transports en commun.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Il est long mais il est essentiel, ce chemin pour la gratuité. Pour autant, cette bataille pour la gratuité, il faudrait un jour enfin la prendre sous un autre angle, mais pas sous l'angle simplement de la gratuité sous conditions sociales, parce que c'est une façon de le voir qui en fait une mesure d'aide sociale. Il faudrait concevoir la gratuité comme l'émancipation de la marchandisation telle qu'elle existe dans ce secteur, et il est important que la mobilité non polluante, en tous les cas moins polluante, car c'est quand même polluant, soit émancipée de cette valeur marchande. C'est important de voir cela sous un autre angle. C'est le même débat qu'on a par exemple sur la question de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie - moi, je le défends comme un droit -, qui n'est pas la gratuité sous conditions de ressources pour certaines personnes.

La gratuité des transports, c'est un long chemin, un long chemin compliqué, car, évidemment, en Région Ile-de-France, cela a un coût, tellement c'est essentiel de pouvoir se déplacer en transports en commun.

Petit rappel. En fin de mandature 2008-2014, la majorité remettait en cause la gratuité pour les personnes âgées et en situation de handicap, au niveau de la carte Emeraude et de la carte Améthyste. Beaucoup s'étaient insurgés contre cette mesure, et, en plus, en début de mandature en 2014, il y avait eu une augmentation des tarifs. Puis il y a eu un retour de la gratuité pour les personnes âgées, sous conditions de ressources. Ensuite, il y a eu la gratuité pour les personnes jusqu'à 11 ans. Je ne reviens pas plus en arrière, quand la première bataille avait été menée au Conseil régional pour la gratuité des demandeurs d'emploi, des personnes au RSA.

Là, vous mettez en place cette gratuité pour tous les collégiens et les lycéens ; bien sûr, c'est une bonne mesure. Je rappelle que je suis intervenue à bien des reprises pour tendre vers la gratuité totale, mais en proposant des mesures intermédiaires, notamment pour la gratuité à tous les jeunes jusqu'à 25 ans, car c'est important de ne pas s'arrêter aux collégiens et aux lycéens et de prendre en compte la situation des étudiants qui sont, par ailleurs, dans une très grande précarité et qui ont ce besoin essentiel de pouvoir se déplacer dans les transports en commun.

Par rapport à l'enjeu de la lutte contre la pollution, avoir la gratuité des transports est d'autant plus important qu'on voit le développement de l'"ubérisation" qui fait qu'on peut se déplacer par une méthode polluante, mais, parfois, à quatre, pour moins cher qu'en prenant 4 tickets de métro. Cet enjeu de gratuité est nécessaire.

J'attire votre attention aussi sur une autre mesure que nous avons défendue et que nous défendons à Décidons Paris, qui est de pouvoir offrir un vélo à tout jeune de 16 ans gratuitement. Ce sont des mesures de cette nature qui permettront aussi de changer et de changer durablement le rapport de toutes les nouvelles générations, des générations futures à la mobilité.

Je voterai donc pour ce projet de délibération, mais j'espère que très vite on va pouvoir enfin passer à la gratuité jusqu'à 25 ans et qu'un jour on va assumer, à Paris, d'avoir un vrai débat sur la gratuité des transports en commun pour toutes et tous. Un vrai débat ! Un vrai débat avec toutes les Parisiennes et les Parisiens, qui puisse se solder par un référendum et qui encourage les autres départements à le faire, car je n'oublie pas qu'en la matière, les précurseurs, cela a été le département du Val-de-Marne.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÉS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme GATEL.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

En préambule, je voudrais faire un petit rappel sémantique. D'abord, il n'y a pas de gratuité, il y a la prise en charge par le contribuable d'un certain nombre de choses.

Je voulais rappeler aussi que, d'ores et déjà, la Région prend en charge 75 % du coût des "pass" Navigo pour les plus jeunes.

La prise en charge par le contribuable du "pass" Navigo pour les collégiens et les lycéens est une promesse de campagne qui a été faite après l'examen du budget primitif, mais la situation est bien différente aujourd'hui. Bien sûr, le soutien au pouvoir d'achat des familles et la nécessité de soutenir des modes de déplacement alternatifs demeurent, et, évidemment, nous les partageons. Mais la crise est passée par là et a changé de paradigme.

Au cours de ces 20 dernières années, les conditions de transport se sont dégradées au point de devenir inacceptables pour les Parisiens et les Franciliens en raison de l'explosion de la fréquentation, asphyxiant un peu plus les transports franciliens.

Dès lors, le sujet de la fréquentation doit être posé. Des avancées majeures ont eu lieu lors du confinement sous l'impulsion de la Région : étalement des horaires de pointe, soutien au télétravail. Ces avancées doivent être poursuivies et toutes les mesures visant à augmenter la fréquentation doivent être précisément évaluées. Toutefois, aujourd'hui, la priorité absolue doit être non seulement l'équilibre financier, et je me réjouis qu'un accord soit en voie d'être trouvé entre "Ile-de-France Mobilités" et le Gouvernement, mais également l'accroissement de l'offre et le respect du calendrier.

Dernier point, pas si anecdotique que cela, je m'étonne que personne ne souligne le faible nombre de bénéficiaires, parmi les jeunes, de la prise en charge de l'abonnement Vélib'. 1.422 Parisiens, jeunes Parisiens seulement ont demandé le remboursement de leur abonnement, comme si vous aviez, après les Parisiens, définitivement enterré ce si merveilleux service que vous avez détruit.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

**M. Jean-Philippe GILLET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, afin de faire face aux enjeux environnementaux et dans le but d'accélérer la transition écologique, la Ville de Paris redouble d'efforts pour assurer et renforcer l'offre de transports publics et les circulations douces. Au nom du groupe Communiste et Citoyen, je rappelle notre engagement constant pour un droit à la mobilité pour toutes et tous.

A Paris, seuls 37 % des ménages possèdent une voiture. Les Parisiennes et les Parisiens sont donc, dans leur immense majorité, largement dépendants du réseau de transports publics et de sa qualité. Les transports en commun pouvant vite devenir onéreux pour les familles nombreuses ou les familles monoparentales aux revenus modestes, il est crucial de proposer une tarification adaptée, afin que ces familles ne soient pas amenées à renoncer à leurs déplacements pour des raisons financières.

En tant qu'élus communistes parisiens, nous sommes pleinement engagés, et ce, depuis de nombreuses années, pour la gratuité des transports publics. Le groupe Communiste a porté cette proposition lors du précédent mandat à plusieurs reprises, notamment par des vœux en Conseil de Paris en juin, en septembre et en décembre 2018. Nous avons ainsi accueilli favorablement l'annonce, par la Maire de Paris en janvier, de la gratuité des transports pour les enfants de moins de 11 ans et la prise en charge à hauteur de 50 % de la carte Imagine R pour les élèves parisiens des collèges et des lycées. Nous nous félicitons d'avoir été entendus et de voir aujourd'hui ce dispositif mis en place.

Malgré la période compliquée qu'ont vécue les Parisiennes et les Parisiens, l'expérimentation de la gratuité pour les jeunes sur l'année 2019-2020 s'est avérée concluante : plus de 75.000 demandes de remboursement ont été enregistrées. Le passage de 4.000 à 40.000 demandes de carte "Imagine R" pour les élèves du primaire révèle un franc succès, et nous nous félicitons de la décision de la Ville d'étendre la gratuité totale aux collégiens et lycéens. Les Communistes continueront à peser pour que ces mesures de gratuité s'étendent à d'autres publics, notamment les étudiants.

La réduction de la place de la voiture à Paris ne se fera, à terme, que par une très forte progression de l'utilisation des transports en commun, et le succès de cette première mise en œuvre du dispositif de gratuité des transports pour les collégiens et les lycéens parisiens nous invite à poursuivre dans cette voie.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Maire du 7e arrondissement, vous souhaitez intervenir comme maire d'arrondissement ?

Brièvement, nécessairement.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Oui, cela va être très bref, puisqu'on votera le projet de délibération.

Je voudrais simplement préciser que s'agissant du principe de la gratuité, il y a toujours quelqu'un qui paie, il n'y a jamais rien de gratuit, et que, finalement, ce sont les Parisiens qui paient pour cette gratuité.

Nous, on est effectivement pour la responsabilité et on va voter ce projet de délibération, mais on souhaiterait quand même qu'on puisse, à terme, à l'issue d'une année scolaire, faire une évaluation pour connaître d'une part le taux de fréquentation lié à cette gratuité et, d'autre part, le coût final de cette mesure. En effet, si la mesure coûte plus cher que l'utilisation, on peut peut-être trouver un autre moyen d'aider les familles dont les enfants ont besoin de prendre les transports en commun pour se rendre au collège ou au lycée ; je pense aussi aux apprentis.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 7e arrondissement.

Je donne maintenant la parole à David BELLARD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

**M. David BELLARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci aux orateurs, merci aux oratrices qui se sont exprimés sur ce projet de délibération extrêmement important, et, d'ailleurs, je le sais, il répond à des engagements de longue date, de groupes, de notre hémicycle, comme l'ont rappelé M. Jean-Philippe GILLET du groupe communiste ou Mme Fatoumata KONÉ du groupe Ecologiste de Paris.

Ce projet de délibération vient compléter les dispositifs précédents qui ont d'abord concerné nos concitoyens de plus de 65 ans et qui ont été portés par ma collègue Galla BRIDIER, puis, l'année dernière, les jeunes jusqu'à 11 ans ainsi que celles et ceux qui, scolarisés, sont en situation de handicap. Ce nouveau projet de délibération prévoit l'extension de ce dispositif aux collégiens et aux lycéens, qui pourront à leur tour bénéficier du remboursement intégral de leur abonnement de transport.

Permettez-moi juste de vous rappeler brièvement la philosophie globale dans laquelle s'inscrit ce projet de délibération. La gratuité des transports, qu'elle soit totale ou partielle, a pour vocation de faciliter l'accès aux transports en commun. Elle est un élément fort de la politique que nous portons et qui vise à sortir de l'usage de la voiture individuelle, en particulier lorsqu'elle est thermique, par un accès plus facile et plus large aux transports en commun ou à des alternatives de mobilités actives et non polluantes. C'est une nécessité absolue pour notre santé et surtout celle des plus vulnérables, comme les enfants, mais aussi une nécessité pour améliorer la sécurité de nos rues et de nos trottoirs ou encore pour lutter contre les effets des dérèglements climatiques.

A cette nécessité s'ajoute ici une mesure, et cela a été rappelé, de justice sociale. Par cette mesure, oui, nous permettons une économie significative pour les familles, notamment pour les familles les plus modestes. Dans un contexte de crise économique, cette disposition est une mesure de solidarité et de soutien à celles et ceux qui sont fortement touchés par la crise, et ce, d'autant plus que les dispositifs mis en place pour l'année dernière ont montré leur efficacité via l'usage d'un simple formulaire disponible en ligne. 85 % des demandes de remboursement ont été traitées dans les 6 semaines, et je vous rappelle que pour éviter des comportements opportuns, nous n'opérons le traitement des dossiers qu'après la période d'un mois pendant laquelle la rétractation est possible.

Alors oui, je l'entends, Madame SIMONNET, ce dispositif peut paraître insuffisant et aurait pu être étendu à d'autres catégories de la population, comme cela peut se faire dans d'autres villes de taille d'ailleurs plus modeste, comme Valenciennes. Toutefois, je crois qu'il faut ici nous concentrer sur le "positif" et l'avancée que constitue indéniablement cette proposition. Nous avançons avec pragmatisme et dans le respect des contraintes budgétaires qui sont, nous en avons d'ailleurs longuement débattu ce matin, particulièrement fortes.

Oui, bien sûr, il n'existe pas de gratuité et un budget est prévu pour financer cette nouvelle aide. 10 millions d'euros supplémentaires prévus, c'est le budget consacré à la mise en œuvre de cette mesure qui reste largement supportable pour les finances de notre Ville. Alors même que cette mesure concerne a priori 135.000 jeunes, le rapport coût/bénéfice, que ce soit sur le plan social ou sur le plan écologique, apparaît ici particulièrement optimal et ne nous empêchera pas - Madame GATEL, je vous rassure - de consacrer des efforts importants sur l'amélioration des transports en commun en termes de qualité comme de fréquence avec nos collègues d'"Ile-de-France Mobilités".

Mes chers collègues, l'extension de la gratuité des transports pour les jeunes de moins de 18 ans est une mesure essentielle pour la transformation de notre modèle de mobilité et pour la justice sociale. Je ne peux donc que vous encourager vivement à la voter. Par ce choix, nous faisons honneur aux valeurs de notre ville et nous contribuons à la transformer en profondeur pour aller vers une ville plus sobre, une ville plus résiliente et une ville plus solidaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DVD 48).

Merci beaucoup.

### **Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la mise en place de rues piétonnes devant les écoles.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et tout d'abord au vœu référencé n° 26 relatif à la mise en place de rues piétonnes devant les écoles.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, M. Eric PLIEZ.

**M. Eric PLIEZ**, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, bonjour, merci de votre accueil et très heureux d'être avec vous aujourd'hui.

Oui, nous nous inscrivons résolument dans le projet de faire de la végétalisation l'un des repères de la mandature, du coup, piétonniser les abords de 300 écoles à Paris d'ici 2026 ; c'est un objectif dans lequel nous nous inscrivons pleinement.

C'est pourquoi nous vous proposons, par le biais de ce projet, la piétonisation d'un certain nombre d'écoles du 20e arrondissement. Je vais citer rapidement ces rues : la rue Bretonneau, la rue du Surmelin, la rue de la Cour-des-Noues, la rue de Tourtille, la rue des Amandiers, la rue du Retrait, la rue des Tourelles, la rue Henri-Poincaré, également la rue Le Vau, au moins dans un souci d'apaisement de cette rue.

Nous vous proposons ce projet en accord et avec à la fois les parents d'élèves du 20e arrondissement, très attachés à la piétonisation ainsi qu'à la sécurisation des abords des écoles, et l'association "Respire", puisque, comme vous le savez, le 20e arrondissement est un arrondissement très touché par la pollution, notamment du côté des portes, de la porte de Bagnolet particulièrement.

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui ce projet.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant tout, Monsieur le Maire, cher Eric, je vous remercie d'avoir déposé ce vœu qui montre notre ambition commune qui guide notre majorité de faire de Paris une capitale dans laquelle nos enfants pourront sortir de l'école, jouer dans la rue et se réapproprier l'espace public en toute sécurité.

Top souvent malheureusement encore, nous apprenons le décès brutal d'enfants dans de tragiques accidents de la route, alors qu'elles et ils se rendent à l'école, et Paris, malheureusement, ne fait pas exception. Piétonniser les abords de nos écoles, c'est garantir la sécurité de nos enfants, et notre devoir est de les protéger.

Laissez-moi juste une minute pour vous rappeler que nous procéderons par étape à la rentrée prochaine. Ce sont 75 nouvelles écoles supplémentaires qui seront apaisées et piétonnisées. La mandature commence à peine et ce n'est qu'un début. Notre objectif, c'est de piétonniser au minimum 300 écoles, et, dans votre vœu, dans votre proposition, les rues aux écoles seront bien évidemment intégrées au calendrier de piétonisation à venir.

Je veux également vous dire, et vous l'avez rappelé, que la piétonisation des rues aux abords des écoles sera aussi l'occasion de rafraîchir la ville, en remettant de la nature et en permettant à nos enfants d'en profiter. Nous rendrons les rues aux riverains, aux écoliers et à leurs parents, et une première réunion sur le sujet avec l'ensemble des maires d'arrondissement, majorité et opposition, et leurs adjoints s'est tenue hier soir et a été extrêmement fructueuse. Je tenais d'ailleurs à vous remercier pour votre disponibilité et votre engouement pour le projet que nous construisons ensemble.

Evidemment, je donne un avis très favorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen, Ecologiste de Paris et "Génération.s", assortie d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2020, V. 37).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux aménagements urbains.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 27 relatif aux aménagements urbains, et c'est Marie-Claire CARRÈRE-GÉE qui le présente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est relatif à un aménagement urbain en particulier, une décision absolument absurde de l'avis de tout le monde dans le 14e arrondissement, consistant à faire une expérimentation rue d'Alésia, la mise à sens unique de la rue d'Alésia qui, je le rappelle, est le seul axe Est/Ouest au Sud de Paris.

C'est un peu un vœu de bon sens qui est demandé, afin que toute expérimentation sur la circulation et les mobilités n'ait pas lieu durant les mois où les gens sont en vacances et qu'il y ait une étude préalable qui soit publique. Cette étude préalable, je me la suis procurée, car j'en avais fait la demande à la mairie d'arrondissement, et là, je suis assez "scotchée" et je pourrais rajouter un alinéa au vœu, à savoir de ne pas prendre une décision quand l'étude d'impact est défavorable.

J'en lis les termes, parce que les habitants du 14e ne sont pas au courant. Voici les conclusions de cette étude d'impact. Report sur les maréchaux, axe boulevard Saint-Jacques, Froidevaux, Pasteur, boulevard du Montparnasse. Les rues permettant de rejoindre ces axes de report sont rechargées, Losserand, Didot, René-Coty, Mouchez. L'attraction de la place d'Alésia reste forte, si bien qu'une grande part du trafic reportée revient vers la place via l'avenue du Maine et l'avenue du Général-Leclerc. Les reports accroissent le trafic sur des axes proches de la saturation, tels que le carrefour des Maréchaux porte d'Orléans, avenue du Général-Leclerc, rue Froidevaux. Le quartier Alésia-Commandeur attirant de forts trafics, ceux-ci sont concentrés sur le tronçon de la rue d'Alésia, venant de la place Basch.

Bref, pas un argument pour, que des arguments contre d'après l'étude d'impact, et, pourtant, on prend cette expérimentation.

Merci de bien vouloir arrêter des expérimentations décidées on ne sait pourquoi, qui n'ont aucun sens et qui ne fonctionnent pas.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE, le temps est à l'urgence, nous n'avons plus le temps d'attendre pour adapter Paris et pour la rendre plus résiliente.

Nous sommes en train... Nous sommes en train de vivre une période qui met clairement...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - N'interrompez pas. N'interrompez pas David BELLIARD. Personne n'a interrompu Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Nous sommes en train...

Je crois qu'il y a un petit sujet de démocratie. Si, si, je vous assure, Madame DATI, je sais que cela vous déplaît quand on vous dit des choses qui vont à l'encontre de ce que vous pensez.

Nous sommes en train de vivre une période qui met... Permettez-moi de répondre à votre collègue.

Nous sommes en train de vivre une période qui met clairement à mal les anciens schémas de faire la ville. Nous avons eu le courage, la majorité pendant le mandat précédent et cette nouvelle majorité, de relever les défis du monde d'après en adaptant rapidement et efficacement les infrastructures qui guident nos manières de se déplacer à Paris, afin d'encourager les déplacements les plus vertueux, notamment en privilégiant les transports en commun et les déplacements à vélo.

D'ailleurs, je voulais profiter d'avoir la parole pour remercier les agents de la DVD qui ont mis les bouchées doubles pendant ces dernières semaines pour qu'au moment du déconfinement, justement, les Parisiens et les Parisiennes puissent profiter de nouvelles pistes cyclables, 56 kilomètres de nouvelles pistes cyclables qui ont été réalisées pendant cette période afin de désengorger les transports en commun, de les dédensifier et d'éviter ainsi les risques de propagation du coronavirus, parce que c'était une question de santé publique. Eh oui, nous avançons avec un leitmotiv, nous expérimentons, nous voyons ce qui marche et ce qui ne marche pas et nous modifierons les projets en fonction des résultats.

Par ailleurs, je crois - nous ne devons pas vivre dans la même ville - que nous pouvons collectivement nous féliciter ici de l'utilisation massive des coronapistes par les Parisiens et les Parisiennes, preuve s'il en était besoin qu'elles sont utiles et largement plébiscitées.

Pour toutes ces raisons, Madame CARRÈRE-GÉE, je vous demanderai de retirer votre vœu. Dans le cas contraire, je serai dans l'obligation d'émettre un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle, s'il était utile, qu'on ne peut pas demander une explication de vote sur un vœu qu'on a soi-même déposé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en "free floating" (8e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 28 relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en "free floating", et la parole est à la maire du 8e arrondissement, Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu a été adopté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement et je suis certaine que mon collègue David BELLIARD y répondra favorablement.

En effet, depuis quelques semaines, des jeunes individus se réunissent sur l'avenue des Champs-Élysées afin d'y réaliser de véritables rodéos urbains sur des trottinettes en "free floating".

Ce mouvement prend de l'ampleur soir après soir. Ce mardi, ce sont plus de 200 jeunes qui se sont ainsi livrés à des courses effrénées. Ces individus dévalent les larges trottoirs de l'avenue à 25 kilomètres/heure, risquant à tout moment de percuter un piéton ou l'un des serveurs des nombreux restaurants équipés de contre-terrasses. Force est de constater que l'interdiction de circulation des trottinettes sur les trottoirs, prévue par le décret 2019-1082 du 23 octobre 2019, n'est pas une réponse efficace, faute de contrôles suffisants en raison du manque de moyens humains.

C'est pourquoi nous proposons que les opérateurs de trottinettes brident leurs appareils à 8 kilomètres/heure de 20 heures à 6 heures dans le secteur des Champs-Élysées, comme cela se fait à Lyon dans les zones piétonnes. L'opérateur "Dott" a déjà annoncé limiter la vitesse de ses engins à partir de vendredi, et je le remercie d'avoir su prendre rapidement la mesure de la situation. Nous souhaitons que les autres opérateurs fassent de même.

Prochainement, la Ville de Paris va désigner 3 sociétés habilitées à déployer une flotte de trottinettes dans la Capitale. Il faut que les conventions d'occupation du domaine public qui seront signées prévoient ce mécanisme grâce au système de géolocalisation dont sont dotées les trottinettes.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci.

Merci, Madame la Maire, pour votre vœu.

Comme vous le savez, nous avons demandé aux opérateurs de trottinettes électriques en "free floating" de brider leurs engins à 20 kilomètres/heure, soit une vitesse inférieure à celle prévue par la législation nationale, et ce, sur toute la surface de la Capitale.

Ce vœu est également l'occasion pour moi de vous informer que nous avons officiellement choisi les 3 prestataires qui pourront exercer à Paris, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Nous nous sommes vus aujourd'hui avec les opérateurs, et ils savent qu'ils doivent veiller à informer les usagères et les usagers des bonnes pratiques, pour s'assurer qu'ils prennent de bons réflexes d'utilisation.

Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que les trottinettes en "free floating" ne soient pas ou ne soient plus source de danger pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et que leur usage soit en phase avec notre volonté d'apaisement de l'espace public. Nous sommes en train d'étudier avec eux, en leur demandant, oui, de brider leurs engins lorsque c'est possible le vendredi soir et le samedi soir, lorsqu'ils sont sur des zones dangereuses.

Nous veillerons, avec mon collègue Nicolas NORDMAN, à ce que les agents de la Ville soient davantage présents sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers que vous évoquez dans votre vœu, afin de nous assurer collectivement du respect des règles par les usagers des trottinettes et d'une bonne cohabitation entre les modes de déplacement. La vitesse des trottinettes sera réduite dans les aires piétonnes. Or, ce n'est pas le cas des Champs-Élysées, l'avenue est dotée d'une piste cyclable sur laquelle les trottinettes se doivent de rouler, et nous y veillerons.

J'émet donc un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pérennité du transport en commun à Paris et sa Région.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la campagne régionale sur les transports en commun franciliens.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n<sup>os</sup> 29, 31 et 31 bis relatifs à la pérennité et à la campagne régionale des transports en commun à Paris et sa Région.

La parole, pour présenter le vœu n° 29, est à Mme la présidente du groupe Changer Paris, Rachida DATI.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La crise sanitaire sans précédent que notre pays tout comme la ville de Paris ont dû affronter ces derniers mois pouvait se doubler d'une crise économique et sociale sans précédent, et c'est déjà le cas. Pour faire face à ces difficultés, l'État a déjà adopté un plan de sauvetage destiné à de nombreux secteurs, que ce soit l'aérien, l'automobile ou l'aéronautique, oubliant au passage de venir en aide aux transports du quotidien, à ces transports en commun qu'empruntent chaque jour des millions d'actifs parisiens et franciliens.

Pourtant, l'ensemble des autorités d'organisation de transports subissent cet effet de ciseaux de grande ampleur. Partout en France, elles s'efforcent de maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible, alors que leurs recettes se sont effondrées depuis mars et qu'elles doivent faire face à des surcoûts importants liés notamment aux mesures barrières.

"Ile-de-France Mobilités" est au cœur de cette tourmente post-Covid et doit faire face à des pertes de recettes de plus de 2,6 milliards d'euros, simplement pour l'année 2020. En tant qu'établissement public administratif, il ne peut, comme chacun le sait, emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui participent à sa gouvernance et le subventionnent ne disposent pas de la possibilité légale de s'endetter au titre du fonctionnement. D'ailleurs, nous ne le souhaitons, pas, même si la Mairie de Paris est plus "astucieuse". Les usagers d'"Ile-de-France Mobilités", qui contribuent, justement, au financement de ce service par l'achat de billets et d'abonnements, ne doivent pas avoir à supporter une augmentation du prix du billet consécutive à la pandémie, comme il n'est pas davantage envisageable qu'"Ile-de-France Mobilités" réduise son offre de transports collectifs ou ses investissements structurels. La cessation de paiements menace donc à court terme les transports publics franciliens.

Aussi, le groupe Changer Paris formule le vœu que la Ville de Paris s'associe à la Région Ile-de-France pour demander à l'Etat de compenser intégralement les pertes des recettes fiscales et voyageurs d'"Ile-de-France Mobilités" liées à cette pandémie. Il demande également à l'Etat de mettre en place un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 dans le cadre d'un plan de relance des transports publics.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 31.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, je pense qu'on va pouvoir se mettre d'accord à l'unanimité de cette Assemblée. Je pense que c'est cela qu'il faut qu'on fasse, que c'est cela qui est utile, qui est nécessaire. En effet, le manque à gagner lié à la crise du coronavirus et au confinement s'élève déjà à 2,6 milliards d'euros pour "Ile-de-France Mobilités".

"Ile-de-France Mobilités" s'est déclarée en cessation de paiements, ce qui signifie qu'elle ne peut plus payer la S.N.C.F. et la R.A.T.P. Cinq millions d'utilisateurs quotidiens sont concernés par le réseau francilien. Il faut sauver les transports en commun du quotidien, car ils sont écologiques, populaires et indispensables. Tels sont les termes de la pétition - ce n'est pas aux usagers de payer, mais à l'Etat - en soutien aux transports en commun franciliens, à laquelle se sont associés, à ma connaissance, tous les groupes du Conseil régional et 15 associations d'usagers. Il me semble vraiment important qu'on soutienne cette démarche, car il est hors de question de combler le déficit en le reportant sur les investissements prévus sur le réseau ou sur le matériel roulant, et il est totalement exclu de reporter ce manque à gagner sur les abonnements en les augmentant de 20 euros par mois pendant 5 ans.

Les 425 millions promis par l'Etat ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu et ne permettent pas de sauver les transports franciliens. Je souhaite donc vraiment, à travers mon vœu, qu'on puisse tous se retrouver pour



exprimer un total soutien à la démarche engagée par la Région et l'ensemble de ses groupes politiques et les 15 associations, appelant l'Etat à indemniser les pertes des transports publics liées au Covid. Et, si nécessaire, qu'on envoie également à l'ensemble des Parisiens cette pétition, pour qu'ils puissent la soutenir. Il faut aussi interpeller le Gouvernement pour qu'il y ait un véritable plan de sauvegarde des transports publics franciliens, qui passe par une compensation intégrale des pertes de recettes dues à la crise sanitaire.

J'espère que nous allons tous nous retrouver de façon unanime dans ce soutien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

De fait, je donne la parole à David BELLIARD pour répondre aux vœux n<sup>os</sup> 29 et 31 et, de fait, pour présenter le vœu n° 31 bis.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci, Madame DATI, merci, Madame SIMONNET, pour les vœux que vous avez bien voulu déposer.

Je crois qu'aussi incroyable que cela puisse paraître, nous pouvons trouver ici un sujet où nous sommes tous et toutes d'accord. En effet, les transports en commun d'Ile-de-France souffrent, la crise du Covid-19 les ayant fortement impactés, et "Ile-de-France Mobilités" se retrouve, comme cela a été rappelé, dans une situation financière intenable.

Le risque aujourd'hui est de voir les métros, les trams, les RER, les bus s'arrêter si "Ile-de-France Mobilités" n'est plus en capacité de payer la R.A.T.P. et la S.N.C.F. Le risque également, c'est de voir tous les projets de modernisation et de prolongement des lignes actuelles être stoppés net. Paris et l'Ile-de-France ont pourtant cruellement besoin de ce réseau, incroyablement dense, réseau de transports en commun pour les 5 millions d'usagers quotidiens.

Je veux aussi dire ici qu'il ne serait évidemment pas acceptable de faire peser le coût du confinement et des mesures sanitaires prises pour organiser le déconfinement sur les usagers, qui paient déjà la crise économique et sociale que le Covid-19 a entraînée. L'augmentation des tarifs du "pass" Navigo n'est pas une option, et je sais, au travers des vœux que vous avez déposés, que nous partageons toutes et tous cela.

C'est pourquoi, dans le même esprit que celui qui nous a rassemblés au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" et au Conseil régional d'Ile-de-France, je vous demande de retirer vos vœux respectifs, afin que nous puissions, je l'espère, voter à l'unanimité un vœu de l'Exécutif qui reprenne l'ensemble de vos demandes pour dire ensemble au Gouvernement que nous attendons de lui un plan de soutien pour les transports du quotidien, que nous avons manifestement toutes et tous entendu le Président nous dire que tout sera fait, quoi qu'il en coûte, pour faire face au Covid et à ses conséquences et pour une relance écologique.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers le groupe Changer Paris. Maintenez-vous votre vœu n° 29 ou est-ce que vous le retirez au bénéfice du vœu de l'Exécutif ?

Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 31 de Danielle SIMONNET est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Là n'est pas mon habitude, mais je vous fais confiance les yeux fermés, car je n'ai pas le vœu de l'Exécutif sur table.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Il vient d'être présenté par David BELLIARD. Allons à l'essentiel. Allons à l'essentiel, donc j'ai compris que vous retiriez votre vœu. Parfait, merci, Danielle SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 38).

Il a été présenté par David BELLIARD, il fallait être attentif.

Nous en arrivons...

Que vous ne lui fassiez pas confiance, c'est une chose. Que le vœu n'ait pas été présenté est une autre chose. Il l'a été.

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la piste cyclable rue de Vaugirard.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous revenons au vœu référencé n° 30 relatif à la piste cyclable rue de Vaugirard et, dans le silence si possible le plus absolu, je donne la parole à Anne-Claire TYSSANDIER qui va le présenter pour le groupe Changer Paris.

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER**. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous connaissez l'engagement du 15e arrondissement et de son maire Philippe GOUJON en faveur des mobilités actives et notamment du vélo. Dès 2014, nous avons répondu présents au "Plan Vélo" lancé par l'Hôtel de Ville, et c'est un succès puisque 90 % du plan a été réalisé. Vous le voyez, et j'insiste, il ne va pas être question ici d'un débat pour ou contre le vélo, mais bien de méthode.

Après les dysfonctionnements rencontrés rue de Sèvres, pour laquelle nous avons adopté un vœu en Conseil d'arrondissement, nous avons appris en début de semaine que la rue de Vaugirard allait être équipée d'une coronapiste. Jusque-là, tout va bien, puisque nous l'avions demandée.

Le problème, c'est que les travaux vont commencer le 3 août pour une mise en service début septembre et que la mairie du 15e vient seulement d'en être informée. Cette piste cyclable n'est pas une piste traditionnelle mais une piste dite bidirectionnelle, c'est-à-dire, pour les non-initiés, à double sens. Son installation entre la porte de Versailles et le boulevard Pasteur va conduire à la suppression de l'intégralité des places de stationnement, y compris pour les personnes à mobilité réduite, pour les transports de fonds, les taxis mais aussi pour la protection civile et le commissariat de police, et cela sur un des axes stratégiques de Paris. Il sera impossible d'assurer les livraisons, sauf à ce que les livreurs stationnent en toute illégalité dans les couloirs de bus, engorgeant un peu plus le trafic. Des nuisances considérables pour les riverains et les commerçants, déjà largement éprouvés, vont être générées.

Paris doit être une ville apaisée où chacun doit avoir le droit de se déplacer en toute sécurité ; c'est ce que nous défendons au groupe Changer Paris avec Rachida DATI. Il est totalement paradoxal de vouloir confier plus de pouvoirs aux arrondissements et de ne pas travailler en coordination avec eux. Une autre méthode de travail autour du dialogue avec les mairies d'arrondissement et les riverains est possible. J'en veux pour preuve le succès de la piste cyclable en sens unique rue Lecourbe.

Alors, à l'aube de cette nouvelle mandature, Madame la Maire, chers collègues, je forme le vœu que la concertation soit désormais la règle. Aussi, je vous demande de surseoir à la réalisation de cette piste cyclable, rue de Vaugirard à double sens, et d'entendre les remarques de la mairie du 15e pour la remplacer par une piste unidirectionnelle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

**M. David BELLIARD**, adjoint. - Merci.

Merci, chère collègue, pour votre vœu, votre demande qui fait d'ailleurs écho à ce que j'ai répondu à Mme CARRÈRE-GÉE.

Les aménagements de la rue de Vaugirard sont provisoires et ont été pensés pour une mise en œuvre rapide, afin de répondre à une situation d'urgence sanitaire. Le projet définitif qui sera proposé sur la rue de Vaugirard sera bien entendu concerté. Les places réservées à la police et aux personnes en situation de handicap ne sont pas supprimées, contrairement à ce qui est écrit dans votre vœu, et les places de livraison sont reconstituées autant que possible. Enfin, on observe très régulièrement des cyclistes qui remontent la piste cyclable de la rue Lecourbe à contresens, ce qui prouve bien qu'offrir aux vélos des couloirs de bus sur cet axe n'est pas satisfaisant et ne sécurise pas les utilisateurs.

Pour ces raisons et parce que nous sommes déterminés à avancer, j'émet un avis défavorable à votre vœu. Néanmoins... Néanmoins, je vous propose de nous voir à la rentrée pour travailler ensemble et regarder comment nous pouvons modérer un projet définitif sur Vaugirard, qui puisse unifier et apaiser les déplacements dans cette rue, qui est l'une des plus grandes de Paris, et qui puisse offrir plus de place et plus de sécurité aux piétons et aux vélos. Et je sais que nous partageons ensemble ces objectifs.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame TYSSANDIER, compte tenu de la réponse très ouverte que vous a faite David BELLIARD ?

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER.** - Je propose qu'on sursoie jusqu'en septembre et qu'on discute avec M. l'adjoint au Maire en septembre. Il n'y a pas d'urgence à le faire en plein mois d'août.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Ainsi, vous maintenez votre vœu ou vous ne le maintenez pas ?

**Mme Anne-Claire TYSSANDIER.** - Je viens de faire une proposition, je le maintiens.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Très bien. Votre vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réalisation d'études d'impact sur le plan de circulation.**

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 32. Il n'y a pas de vœu n° 32 parce qu'il est retiré car non présenté et je cède la présidence à mon excellente collègue Colombe BROSSEL.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

### **2020 DDCT 43 - Dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens : indemnités de fonction, frais de représentation, moyens des groupes d'élus, frais de transport, mission, réception, formation.**

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 43 concernant les dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens.

La parole est à Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Si la démocratie n'a pas de prix, elle a naturellement un coût et elle a besoin de moyens pour s'exprimer correctement. Des moyens financiers, bien sûr, même s'il est nécessaire de faire œuvre de sobriété, mais également des moyens garantissant l'efficacité de nos travaux au service des Parisiens. Nous l'avons dit, nous considérons que la taille pléthorique de l'Exécutif est un mauvais signal, car le coût est double : financier, quoique vous en disiez, et en termes d'efficacité, compte tenu de la coordination nécessaire de nombreux sujets faisant partie des prérogatives de plusieurs adjoints.

Nous regrettons aussi, et nous l'avons dit ce matin, que le sujet des indemnités liées aux S.E.M. et S.P.L. ouvrant droit à des indemnités ne fasse pas partie de ce projet de délibération. C'est passer sous silence une part importante de l'indemnisation, même si elle ne concerne pas tous les élus ; elle représente pour mémoire près de 400.000 euros par an.

Autre volet des moyens, le sujet du "pool" de voitures. À l'heure où vous prônez une évolution dans le "mix" "mobilités", nous estimons que le maintien à moyens constants de ce "pool" est non seulement daté mais peu efficient. Pour notre part, nous renonçons à faire appel au "pool" de chauffeurs et je ne doute pas que d'autres présidents de groupe feront de même. Nous aurions souhaité une transition progressive en proposant d'autres moyens de déplacement, ainsi en mettant à disposition des élus des vélos mécaniques ou à assistance électrique.

Au-delà de l'indemnité se pose la question de l'efficacité. Pour faire vivre la démocratie, au-delà de la question des moyens humains et financiers, il y a un sujet organisationnel. Soyez assurés que nous ferons des propositions dans le cadre de la Commission du règlement pour davantage d'efficacité dans nos instances, particulièrement l'articulation entre la séance et les commissions. Le fait que la Maire de Paris ait choisi mardi d'être accompagnée d'adjoints de la Ville dans le cadre d'une réunion politique, au moment même de l'installation des commissions, illustre le peu de cas donné par l'Exécutif aux instances de commissions, ce que nous regrettons profondément, car, pour nous, redonner un poids aux commissions, c'est faire œuvre d'efficacité de l'action publique.

Et puis une petite suggestion sur la question de la formation. Il nous semblerait intéressant que tous les membres de l'Exécutif parisien puissent suivre une formation spécifique en matière de passation des marchés publics, non liée au crédit formation, car cela pourrait paraître utile au regard des différents rapports de la C.R.C. que nous avons étudiés aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vous ai écoutée avec attention, Madame la Présidente, et j'avoue que vos différentes observations m'ont surpris, car ce projet de délibération comporte la reconduction quasiment à l'identique de la délibération qui avait été votée en février 2019 à l'occasion de la fusion entre la Ville et le Département.

Je rappelle, s'il le fallait, qu'il y a stabilité des indemnités des élus, qu'il y a stabilité des frais de représentation alloués aux maires d'arrondissement, et que, avec l'accord de la Maire bien entendu, j'ai voulu prendre et j'ai pris en compte les demandes des groupes politiques pour disposer d'une enveloppe légèrement augmentée, et vous en profitez de fait, comme présidente de groupe. Le droit à la formation des élus est évidemment maintenu, avec un montant de 290.000 euros par an.

De ce fait, l'Exécutif pléthorique que vous avez souhaité stigmatiser n'a aucune conséquence, je dis bien aucune conséquence, sur le budget de la Ville, puisqu'en l'occurrence le plafond fixé par ce projet de délibération est de 145 collaborateurs, cabinet de la Maire inclus, ce qui est exactement le même chiffre. Cela veut dire très concrètement que s'il y a augmentation du nombre d'adjoints, il n'y a pas globalement d'augmentation du nombre de collaborateurs. De ce fait, vous l'aurez compris car c'est mathématique, les adjoints ont et auront durant cette mandature moins de collaborateurs.

De fait, j'en arrive maintenant aux "chauffeurs de la Ville", comme on dit, je mets des guillemets pour cela. Il y aurait trop de chauffeurs à la Ville, mais il y a une baisse tendancielle du nombre de chauffeurs. Si je prends une date au hasard, par exemple 2001. Eh bien, en 2001, il y avait 126 chauffeurs à la Ville. Fin 2019, tenez-vous bien, il y en avait 3 fois moins, c'est-à-dire 43. On voit bien qu'il y a, en ce domaine, une volonté de réduire ce parc automobile. D'ailleurs, le nombre de missions a été diminué par 2 entre 2012 et 2019, soit 23.844 missions en 2012 pour 11.529 en 2019. Dois-je rappeler que l'usage des chauffeurs de la Ville est très contrôlé. Les élus, et les élus seuls, ont accès à ce "pool", ainsi que les directeurs de la Ville et les secrétaires généraux adjoints, tout comme les conseillers de la Maire. C'est un service "intuitu personae" qui exclut le transport, la prise en charge de collaborateurs ou de proches.

Nous avons souhaité d'ailleurs que le "pass" Navigo remboursé à 50 % pour les élus du Conseil de Paris et pris en charge intégralement pour les élus des Conseils d'arrondissement soit désormais fourni sur demande, ce qui est de la bonne gestion des fonds publics.

Vous abordez la question des commissions. Je ne sais pas pourquoi vous évoquez cette très belle réunion qui a eu lieu à Tours, d'autant que, si Rémi FÉRAUD, Emmanuel GRÉGOIRE, moi-même ou d'autres élus avons accompagné la Maire à cette occasion, vous avez dû noter, en fine observatrice que vous êtes de la vie de notre Conseil, que les commissions auxquelles nous appartenons ont eu lieu la veille, c'est-à-dire le lundi 20 juillet.

J'ai noté avec plaisir que la loi nous permettait à nouveau de mettre en place des retenues sur indemnités pour absence en commissions. Lorsque je réunirai la Commission de révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, je vous proposerai de remettre en place cette disposition, ce qui amènerait à une plus grande fréquentation des commissions, et, après concertation avec tous les groupes, je souhaiterais qu'on puisse leur redonner un plus grand rôle dans le fonctionnement de notre Assemblée.

Voilà ce que je voulais vous indiquer rapidement, et, finalement, pas rapidement puisque je vais bientôt tangenter les cinq minutes qui me sont accordées. Quant à une formation sur les marchés publics, je retiens évidemment votre proposition.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons donc procéder au vote du projet de délibération DDCT 43. Je vais mettre...

Ah oui, pardon, conformément à la loi "Engagement et Proximité", notre Conseil se prononcera de façon dissociée sur l'article 1 et sur l'article 2 de ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 du projet de délibération DDCT 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DDCT 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, l'ensemble du projet de délibération DDCT 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 43).

## **2020 DVD 33 - Distribution de la chaleur à Paris. Avenant n° 11 fixant les tarifs dans la convention de concession avec la CPCU.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 33 relatif à la distribution de la chaleur à Paris. C'est l'avenant n° 11 qui fixe les tarifs dans la convention de concession avec la CPCU.

Auront successivement la parole M. FLORENTIN, Mme SIMONNET et M. GLEIZES.

Monsieur FLORENTIN, la parole est à vous, pour cinq minutes maximum.

**M. Alexandre FLORENTIN**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais vous expliquer pourquoi le groupe Ecologiste va voter pour ce projet de délibération, mais surtout pour attirer votre attention sur l'avenir du réseau de chaleur, la CPCU.

Tout d'abord, ce projet de délibération est relativement simple. Il consiste à conformer le contrat de concession du réseau de chaleur, qui lie la Ville de Paris à la CPCU, à une décision du Tribunal administratif de Paris du 7 janvier 2020. Avant le présent avenant, le contrat de concession fixait uniquement un tarif maximal autorisé. Le Tribunal administratif a considéré que le dispositif de fixation des tarifs n'était pas suffisant et que le Conseil de Paris devait approuver formellement les tarifs de la concession.

Ce qui est donc proposé par le présent avenant, dans ce projet de délibération, c'est tout simplement d'inscrire au contrat de concession les tarifs actuellement en vigueur entre la CPCU et ses clients. Cette modification est neutre pour les abonnés en termes de tarifs et ne comporte pas d'indexation pour le futur. Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour ce projet de délibération.

Venons-en à présent au second point de mon intervention. Pour plus de précisions, je vous invite à réécouter l'intervention de novembre 2019 de mon collègue Jérôme GLEIZES, intervention qui est toujours d'actualité et qui faisait face à un Conseil de Paris désert, malgré son "fan-club", si j'ai bien compris ce matin, et surtout malgré le fait qu'il s'agit d'un sujet à plusieurs centaines de millions d'euros et plusieurs centaines de milliers de tonnes de CO2. Le présent projet de délibération, s'il résout bien un problème, ne résout ni le contentieux en cours avec des associations de consommatrices et de consommateurs, ni le futur de la concession, laquelle prendra fin en 2024.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste est ravi qu'aient été lancés à la fois un audit technique, financier et administratif et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour étudier sereinement l'avenir de cette concession.

Les défis sont nombreux. Vous me permettrez, chers collègues, de laisser s'exprimer quelques instants l'ingénieur de la génération "climat" que je suis, en vous posant quelques questions. Les climatologues nous disent que les hivers vont être plus doux. Quelles conséquences pour la demande en chaleur ? Le Plan Climat de la Ville me dit que nous allons isoler les bâtiments. De nouveau, quelles conséquences pour la demande en chaleur ? Le G.I.E.C. nous dit qu'il faut arrêter de brûler des énergies fossiles, qui représentent encore près de 50 % de la production annuelle de la CPCU, dont près de 10 % pour le charbon. Comment allons-nous produire notre chaleur ? Brûler des déchets, on pourrait en discuter, mais le nucléaire, ce n'est pas la meilleure des choses. Vous pouvez regarder les cours de JANCOVICI. Brûler des déchets fournit environ 40 % supplémentaires de la chaleur de la CPCU. Si une ville post-carbone est aussi zéro déchet, avec quoi va-t-on produire notre chaleur ?

Les réponses à ces questions dessineront une vision à long terme de la CPCU, dont dépendent ensuite d'autres questions. Quelles structures de gestion pour piloter cette transition et sécurité énergétique ? Quelles tarifications ? Quelle répartition de la valeur créée par le service apporté ?

Si nous ne nous saisissons pas de ces questions, il faudra s'attendre à des citoyennes et des citoyens mécontents d'abord, à une perte de ressources ensuite et pourquoi pas plus tard à une détérioration du service et peut-être à un superbe actif échoué, c'est-à-dire un actif qui vaudra "peanuts" du fait de son incompatibilité potentielle avec la transition et la sécurité énergétiques.

Le groupe des Ecologistes répondra présent pour que soient posées les bonnes questions et pour participer à la construction des réponses.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Pour rappel, il y a eu des rapports de la C.R.C. sur la CPCU et des articles de presse qui avaient montré un certain nombre de problématiques au niveau de la CPCU, la Compagnie parisienne de chauffage urbain, dans laquelle la Ville est minoritaire, en sachant que c'est le groupe Engie qui est majoritaire.

D'abord, rappelez-vous, oui, les tarifs avaient été gelés, puis il y avait eu une volonté de les augmenter. D'ailleurs, dans ses recommandations, la CRC disait qu'il fallait les augmenter, car le taux de rendement n'était pas si important que cela. Ensuite, il y a eu un autre scandale au niveau de la CPCU. En effet, a priori, les nombreux travaux qui ont été menés à Paris ont pu en partie être des travaux faits par la CPCU, qui anticipe en termes de politique d'investissement en facturant des travaux qui ne sont pas uniquement de maintenance, avec une possibilité qu'à la fin du marché elle puisse récupérer des sommes colossales qui sont alors imputables au budget de la Ville. C'est un vrai problème, et je trouve qu'il n'y a jamais eu dans cette Assemblée de réponse satisfaisante sur ce sujet.

Alors, il est important qu'on s'engage bien à ce que le gel des tarifs de la CPCU soit poursuivi jusqu'en 2024, jusqu'à la fin de la concession, que la Ville puisse fixer par avenant au contrat de concession une grille tarifaire qui puisse... Enfin, voilà, maintenant, on va en finir avec la liberté pour le concessionnaire de fixer lui-même les prix, et c'est important que ce soit cette Assemblée qui puisse délibérer sur les politiques tarifaires. Mais, aujourd'hui, il est important de ne prévoir aucune augmentation pour l'utilisateur jusqu'en 2024.

Mais il faut surtout étudier la possibilité de mettre en place une gestion publique directe de la CPCU à l'issue de la convention de 2024, pour garantir la mise en œuvre d'une politique qui réponde aux besoins sociaux et, bien évidemment, aux impératifs écologiques. Oui, il va falloir continuer de manière plus forte à diminuer nos consommations énergétiques. Normalement, si nous accentuons et accélérons la rénovation du bâti, on a aussi la possibilité de mettre en place une politique au service de la sobriété énergétique ; ces enjeux écologiques, climatiques doivent être atteints. Et je continue à être convaincue que la maîtrise publique de la transition énergétique garantit, dans le cadre d'une planification, qu'on y arrive vraiment et qu'on n'est pas face à des opérateurs ayant une recherche de profit et que ceux-ci, à un moment donné, peuvent souscrire certains engagements et renoncer à la course au profit.

Je souhaite donc vraiment rappeler la nécessité d'aller vers une reprise en régie directe pour avoir une maîtrise de ces politiques.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne maintenant la parole à Dan LERT, pour vous répondre.

**M. Dan LERT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme l'ont rappelé mes collègues Alexandre FLORENTIN et Danielle SIMONNET, il s'agit avec ce projet de délibération d'adopter un nouvel avenant avec la CPCU, afin de se conformer à une décision récente du 7 janvier 2001 du Tribunal administratif de Paris.

Pour rappel, la CPCU est une société d'économie mixte dont la Ville de Paris est actionnaire minoritaire à hauteur de 33,5 %, aux côtés d'Engie qui en détient 66,5 %. Elle est le concessionnaire unique de la Ville de Paris pour la distribution de chaleur par vapeur ou eau chaude sur l'ensemble du territoire communal. Le contrat de délégation attribué à la CPCU est entré en vigueur en 1927 et a été modifié à 10 reprises. Le dernier avenant remonte à 2012 et ce contrat prendra fin le 31 décembre 2024, ce qui est un point important sur lequel je reviendrai.

Le 7 janvier dernier, le Tribunal administratif de Paris a jugé que l'article 13 de la convention de concession de chauffage urbain de la Ville de Paris était entaché d'illégalité, en ce qu'il méconnaissait les prescriptions de l'ordonnance de 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 32 qui prévoit - excusez-moi pour les développements techniques - que le contrat détermine les tarifs à charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou des indices qui déterminent son évolution.

La Ville considérait que le tarif maximal autorisé, TMA, défini à l'article 13 de son contrat de concession avec la CPCU et en vigueur au moment de l'adoption de l'ordonnance de 2016, constituait une réponse correcte à cette prescription. Le Tribunal a estimé que ce n'était pas le cas, considérant que le plafond tarifaire n'était pas défini de manière suffisamment précise et que le Conseil de Paris devait approuver formellement les tarifs de la concession.

Cet avenant n° 11 a donc pour objet de répondre strictement au jugement du Tribunal administratif en remplaçant le TMA par des grilles tarifaires correspondant aux tarifs appliqués depuis 2016. L'avenant ne contient pas de formule d'indexation et fige de fait les tarifs appliqués par la CPCU. Toute évolution tarifaire future devra être présentée et débattue par notre Assemblée. Cette sécurisation juridique des tarifs ne clôt pas pour autant d'éventuels contentieux à venir ; le juge judiciaire aura à se prononcer sur les demandes de remboursement des usagers.

Concernant l'avenir de la CPCU, la concession qui lie la Ville de Paris et la CPCU pour la distribution de chaud arrive à terme en décembre 2024. La Ville va se saisir de cette échéance pour étudier l'avenir de cette concession dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la transition énergétique parisienne. Cette réflexion sera alimentée par les nombreux audits lancés récemment et dont il a été question, audits techniques, environnementaux, juridiques, financiers, qui nous permettront d'avoir une vision très précise sur l'état de la concession. Notez que la Chambre régionale des Comptes a souligné, dans son rapport de 2019, l'intérêt de ces audits pour préparer efficacement la fin de cette concession.

Le réseau de chaud de la Ville est un levier très important de la transition énergétique de la Ville, avec des défis à venir comme la baisse des consommations et l'atteinte d'un mix énergétique à 100 % d'énergies renouvelables et de récupération. C'est la raison pour laquelle nous penserons son avenir en phase avec le projet politique porté par notre majorité de créer un nouvel opérateur, "Energie de Paris", sur le modèle d'"Eau de Paris". Ce futur opérateur sera un outil puissant au service de politiques ambitieuses en matière de transition énergétique.

Sur la question posée par ma collègue Danielle SIMONNET sur les travaux réalisés par la CPCU, concernant le risque que Danielle SIMONNET a pointé, à savoir que les travaux réalisés en fin de concession renchériraient le coût de sortie pour la Ville, je serai très attentif à la programmation des prochains investissements proposés par la CPCU pour les prochaines années. Ces investissements devront être précisés devant la Commission Supérieure de Contrôle du réseau de chaleur, dans laquelle le Conseil de Paris et les consommateurs sont représentés, précisant notamment les programmations de travaux et investissements proposés par la CPCU.

Il conviendra de poursuivre les investissements nécessaires, en premier lieu pour entretenir le réseau. Vous conviendrez qu'un mauvais entretien des réseaux aurait des conséquences graves sur la qualité du service rendu aux Parisiens sur le prix du service, voire sur la sécurité, ce que personne ne souhaite ici. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux, notamment de verdissement du "mix" énergétique, devront également se poursuivre. La question du calendrier sera observée de près afin que les travaux soient programmés intelligemment, tant pour atteindre les objectifs du Plan Climat que pour maîtriser la dépense financière.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DVD 33).

### **2020 DPSP 3 - Subventions (1.420.000 euros) et conventions et avenants à convention avec 10 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 3. Ce sont des subventions et conventions et avenants à convention avec 10 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, pour un total d'1.420.000 euros.

La parole est à Mme Béatrice PATRIE.

**Mme Béatrice PATRIE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens au nom du groupe Communiste et Citoyen pour le soutien de ce projet de délibération qui subventionne, comme vous l'avez rappelé, à hauteur d'1.420.000 euros, 10 structures œuvrant dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Comme vous le savez, plusieurs arrondissements, 13e, 14e, 19e, ont connu aux alentours du 14 juillet des désordres qui certes ne sont pas exceptionnels mais qui, cette année, ont revêtu une gravité toute particulière avec, dans le 13e, des tirs de mortier d'artifice ayant provoqué des départs de feu. Ces désordres ont été le fait, c'est avéré, de mineurs et de jeunes majeurs aux mains de trafiquants d'explosifs illégaux en provenance de l'étranger.

Au-delà de l'interpellation nécessaire des auteurs d'infraction et de leur traitement pénal, je veux souligner l'indispensable travail des associations de prévention et des acteurs publics de terrain. L'ensemble de ces acteurs bénéficiaires de ce conventionnement avec la Ville de Paris participe en effet utilement à la réassurance des riverains, à l'apaisement de l'espace public et au nécessaire travail de prévention en direction des jeunes.

La période particulière que nous venons de vivre, la difficulté des jeunes à respecter le confinement dans des foyers souvent en sur-occupation nous invite à ne pas baisser la garde. Nombre d'acteurs associatifs nous ont fait part d'évolutions dans le rythme de vie des adolescents déscolarisés pendant le confinement, dormant le jour, vivant la nuit, avec une augmentation préoccupante des pratiques addictives. C'est pourquoi je tiens à saluer particulièrement la continuité d'action qui a pu être menée pendant ces derniers mois, notamment par les clubs de prévention, dont nombre d'éducateurs ont pu ainsi faire perdurer un lien avec les jeunes.

Je salue également le travail de long terme mené par la Mission locale, partenaire précieux de la Ville de Paris. Alors que la crise de l'emploi qui suit la crise sanitaire touche durement les 18-25 ans, public des missions locales, pour une bonne partie privés de jobs d'été en 2020, le soutien de la Ville de Paris à cet acteur devra encore se renforcer dans les temps à venir.

Mais ce projet de délibération prévoit également un soutien renforcé et pérennisé de la Ville de Paris - ce qui, je tiens à le dire, n'a pas toujours été le cas dans la précédente mandature - au Groupement parisien inter-bailleurs de sécurité, G.P.I.S. En effet, l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité dans les grands ensembles immobiliers est une demande forte des locataires de ces lieux de vie, et cette amélioration est conjointement mise en œuvre par les services de l'Etat, police et justice, et par les bailleurs, qui ont l'obligation d'assurer la jouissance paisible de leurs locataires en mettant en œuvre des actions de prévention ainsi que de surveillance. Ce dispositif qui s'articule en cohérence avec les services de l'Etat va pouvoir installer dans la durée, grâce à une convention pluriannuelle d'objectifs, l'augmentation de l'amplitude horaire, dès 17 heures, et l'augmentation du périmètre couvert par les équipages qui ont été testés avec succès ces derniers mois.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, tant ce dispositif répond à un réel besoin des locataires pour réduire les occupations malveillantes, les nuisances sonores et toutes les autres incivilités, sources de tensions incompatibles avec le fait de se sentir bien chez soi.

Ainsi, les élus du groupe Communiste et Citoyen voteront en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Madame PATRIE, je souhaite vous remercier de porter l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération. Comme nous avons une série de vœux concernant les événements des 13 et 14 juillet, j'y reviendrai plus tard, j'aurai l'occasion, après, de m'exprimer sur ce sujet.

Ce projet de délibération, comme vous l'avez souligné, 1.420.000 euros, est un projet de délibération de soutien à des actions de prévention de la délinquance et de la récidive. Nous souhaitons, avec les projets qui sont là, subventionnés, pouvoir soutenir des dispositifs dont les objectifs sont à la fois des actions d'éducation prioritaire ou d'occupations positives, implantées sur les territoires marqués par une activité délinquante ou des troubles à la tranquillité publique, des actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation d'infra-délinquance ou sous-main de justice, et des actions visant, au-delà d'un public spécifique ou d'un territoire particulier, à agir préventivement face à des phénomènes évolutifs tels que les rixes à Paris qui, malheureusement, se déroulent de manière régulière.

Je ne vais peut-être pas être trop long sur ce projet de délibération ; vous avez dit beaucoup de choses. Je vais souligner quelques projets qui nous semblent tout à fait intéressants à mettre en valeur.

Dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes, et en partenariat notamment avec la Protection judiciaire de la jeunesse de Paris, nous proposons dans ce projet de délibération de soutenir l'association "A.P.S.V." qui a développé des ateliers autour des mécanismes des violences et des conduites à risque sur les usages des réseaux sociaux. En 2019, ce sont par exemple 41 jeunes qui ont participé et ont pu bénéficier de ces actions éducatives avec la Protection judiciaire de la jeunesse.

En matière de lutte contre la récidive, la Ville de Paris accompagne, en lien avec ses partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, des Parisiens sous-main de justice, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, avec l'objectif de prévenir la réitération d'actes délinquants. C'est, par exemple, vous l'avez mentionné, la possibilité de financer 3 postes de référents insertion portés par la Mission locale, afin de pouvoir intervenir auprès de jeunes, notamment de jeunes en détention, dans une perspective de réinsertion sociale.

Vous l'avez également mentionné, l'action du G.P.I.S. est tout à fait nécessaire et importante. Nous menons d'ailleurs des réflexions sur cette question, notamment sur le sujet de leur assermentation pour pouvoir verbaliser dans certaines circonstances, sujet très compliqué mais sur lequel nous souhaitons avancer. Je souhaite aussi souligner le fait que nous avons augmenté la présence des agents du G.P.I.S. à partir de 17 heures jusqu'à l'aube. Là aussi, c'est une action tout à fait nécessaire pour les personnes qui vivent dans les logements sociaux, dans les résidences sociales de la Ville de Paris.

Enfin, je soulignais deux autres subventions qui concernent les victimes, notamment les victimes d'attentats. Les subventions que nous proposons pour ces associations sont les mêmes que l'an passé, mais c'est la volonté de soutenir les personnes victimes des attentats.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 3.



Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DPSP 3).

### **Observations sur le déroulement de la séance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; ce sont les vœux n<sup>os</sup> 33 à 42. Il y aura des discussions groupées. Il est 20 heures 30, et si nous sommes toutes et tous raisonnables, nous pourrions terminer la 3e Commission ce soir et nous recommencerions demain matin avec la 4e Commission.

C'est donc une discipline collective qui s'impose à toutes et à tous, mais je n'ai pas regardé particulièrement dans votre direction, si ce n'est mon excellente collègue Catherine DUMAS qui a opiné du chef ; c'est toujours un bonheur d'être approuvé.

### **Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la situation de la place de la Bataille de Stalingrad et des abords de la gare Rosa Parks.**

### **Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité dans le 19e.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 33, 39 et 39 bis sont relatifs à la situation de la place de la Bataille-de-Stalingrad et des abords de la gare Rosa-Parks et à la sécurité dans le 19e arrondissement.

Le vœu n° 33 est présenté par François DAGNAUD, au nom du groupe Paris en commun.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues.

Une nouvelle fois, je suis amené à porter, à relayer devant notre Assemblée parisienne l'exaspération, l'incompréhension mais aussi la mobilisation des habitants de ces quartiers, de ce "triangle du crack" qui, aux confins des 19e, 10e et 18e arrondissements, va de Stalingrad à Rosa Parks-Macdonald en passant par la rue d'Aubervilliers et les jardins d'Éole.

En 2019 a été adopté un Plan "crack", dont je veux saluer les actions réalisées, qui a organisé, sous l'égide du Préfet de Région, la mobilisation convergente et coordonnée de la Préfecture de police et de ses services que je veux saluer et remercier, de l'Agence régionale de Santé, de la Ville de Paris naturellement, du Parquet et de l'ensemble des partenaires engagés dans cette action. Pour autant, malgré la réalité des efforts engagés, des actions menées et des résultats obtenus, le compte n'y est pas. Les habitants de nos quartiers restent confrontés à une situation objectivement insupportable, et nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous y résigner.

C'est ce qui a amené le Conseil du 19e arrondissement, en lien avec Nicolas NORDMAN, à adopter dès sa première réunion de rentrée, un vœu qui fait l'objet de cette présentation. Il a été adopté dans des formulations amendées en séance du Conseil d'arrondissement par rapport à la version qui a été déposée en 3e Commission, et il demande, pour l'essentiel, un certain nombre de choses.

D'abord, le renforcement indispensable de la présence policière pour sécuriser les habitants, 24 heures sur 24, car ils en ont besoin, et pour démanteler les réseaux. Il demande également un bilan d'étape de ce Plan "crack", à l'initiative du Préfet de Région, sur ce qui a été réalisé, ce qui est en cours et ce qui reste à faire, et les orientations nouvelles à retenir.

Nous nous engageons, pour ce qui nous concerne, à mettre en place à la rentrée prochaine un observatoire citoyen, car j'ai la conviction que ce travail-là, nous devons y associer très étroitement, plus étroitement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, les habitants et les riverains. Nous souhaitons aussi que s'engage un débat public, à l'échelle métropolitaine et parisienne, sur l'ouverture de lieux nouveaux qui aujourd'hui n'existent pas, pour qu'au-delà que la chaîne police/justice, on puisse intégrer davantage des parcours de soins avec des hébergements de jour, des hébergements de nuit, un suivi sanitaire, psychique, psychiatrique si besoin, et sans aucun tabou sur les espaces.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci... Merci, Monsieur le Maire.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Et puis, dernier mot... Dernier mot, pardon, nous demandons que le processus de réaménagement de la place de Stalingrad, qui fait partie des engagements que nous avons pris, puisse s'engager sans délai. C'est une condition indispensable pour que nous puissions durablement reconquérir le terrain ; les habitants nous attendent.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet est important, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais je me permets de rappeler que la présentation d'un vœu doit se faire en deux minutes.

Je donne la parole à Marie TOUBIANA, pour présenter le vœu n° 39.

**Mme Marie TOUBIANA**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur DAGNAUD, votre description de la situation dramatique des habitants est bien en deçà de la réalité. Vous vous adressez presque des bons points sur les mesures qui ont été prises.

Mais, Monsieur DAGNAUD, vous êtes maire depuis 7 ans. Depuis 7 ans. Vos demandes sont un catalogue de mesures inefficaces, voire dangereuses. J'en prendrai seulement une. En particulier, vous évoquez des espaces de consommation médicalisés, sans tabous sur la consommation. En somme, vous parlez d'une salle de "shoot". C'est la solution que vous proposez ? D'ajouter à l'enfer que les habitants vivent, nuit et jour, le même drame que vivent les habitants du 10e ?

Vous comprendrez que nous voterons contre ce vœu qui ne ferait qu'empirer et aggraver la situation actuelle.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne, pour... pour répondre aux orateurs... Chut !... Silence.

Je souhaiterais qu'on entende d'abord l'intervention de Nicolas NORDMAN, puis l'intervention de Mme la Représentante du Préfet de police.

La parole est à Nicolas NORDMAN, et à lui seul.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Je crois en effet que ce sujet mérite un débat sérieux, un débat qui ne soit pas dans l'interpellation et l'invective. Evidemment, les scènes que nous connaissons et que nous voyons dans ces quartiers autour de la place de la Bataille-de-Stalingrad sont évidemment des scènes insupportables, que nous ne pouvons accepter et pour lesquelles, je crois, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs puisse se mobiliser et que chacun, dans son domaine, assume ses responsabilités.

D'abord, je crois qu'il est indispensable que l'Etat puisse assurer, et Mme la Représentante du Préfet de police le dira aussi, une présence policière visible, dynamique et quotidienne sur cette place et ses environs. Il faut aussi que les services spécialisés et la Police judiciaire puissent mener des enquêtes. Il y a eu d'ailleurs dernièrement, et je crois que nous l'avons constaté quand nous l'avons visité, une belle opération réalisée par le commissariat du 19e arrondissement. Il faut évidemment intensifier ces enquêtes pour mettre fin aux trafics, qui, bien sûr, pourrissent la situation dans ces quartiers.

Il faut enfin que l'ensemble des acteurs, A.R.S., Préfecture d'Ile-de-France, puissent travailler à la prise en charge des personnes et des toxicomanes, avec des prises en charge sanitaires, sociales et psychologiques des usagers de la drogue. Et, oui, je crois qu'il faut opérer un bilan du Plan "crack", et, avec ma collègue Anne SOUYRIS, nous sommes évidemment tout à fait disposés à ce que ce bilan puisse être effectué.

En ce qui nous concerne, Ville de Paris, bien sûr, nous assumons nos responsabilités. Nous allons travailler à des aménagements, en lien avec la Préfecture de police, pour que nous puissions régulièrement mettre en place des obstacles, pour que le trafic ne puisse se dérouler de manière sereine. Nous allons poursuivre les maraudes d'orientation des usagers de drogue avec l'U.A.S.A. et nous allons également poursuivre l'ensemble des actions de nettoyage, en lien avec les services de la Ville, pour que nous puissions assurer la propreté de cette place.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, très rapidement, puisque c'est ma première prise de parole à cette tribune dans ce nouveau mandat qui est désormais le vôtre, de vous féliciter tous pour votre élection ou réélection au Conseil de Paris et vous dire - peut-être ne me croirez-vous pas - tout mon plaisir de revenir dans cette Assemblée et de discuter avec vous au quotidien sur tous les sujets de préoccupation communs.

Je voudrais aussi adresser des remerciements à Colombe BROSSEL pour tout le travail effectué et souhaiter la bienvenue à M. NORDMAN. Nous avons eu déjà des premiers échanges et je suis très confiante dans notre capacité commune à œuvrer au service des Parisiens.

Le 19e arrondissement est un point d'attention majeur des services de la Préfecture de police et je tiens à souligner, vous l'avez sans doute remarqué, que le Ministre de l'Intérieur a souhaité, pour l'une de ses premières visites de terrain, choisir Paris, spécifiquement le Nord-Est parisien, et encore plus spécifiquement le commissariat du 19e arrondissement, pour travailler sur la situation particulière qui nous préoccupe, effectivement, autour de la place de la Bataille-de-Stalingrad.

C'est un sujet, tout le monde l'a dit ici, qui nécessite que tous les acteurs se coordonnent et travaillent ensemble, sinon on n'y arrivera pas. Ce n'est pas qu'une affaire de police, mais la police doit aussi prendre sa part à ce travail. Cela passe par le renforcement de la présence policière sur le terrain, ce qui est désormais le cas depuis plus d'un mois et demi avec l'affectation quotidienne d'une Compagnie républicaine de sécurité, c'est-à-dire de 60 policiers en moyenne qui assurent cette présence dissuasive sur la place de la Bataille-de-Stalingrad. Mais, je tiens à être extrêmement claire sur ce point, ils ne font pas que stationner là, ils patrouillent également avec une mission ferme d'interpellation et pour mettre un terme à l'ensemble des occupations abusives de l'espace public. C'est vraiment la mission qui leur est donnée et les instructions qui sont répétées par la commissaire du 19e arrondissement.

Ce dispositif est également renforcé par les unités spécialisées de la Préfecture de police. Il ne s'agit pas uniquement de faire travailler le commissariat du 19e, qui travaille extrêmement bien mais qui doit être renforcé par des unités spécialisées. C'est pour cela que la B.A.C. 75, les services de lutte contre l'immigration irrégulière et la P.J. travaillent aussi aux côtés du commissariat du 19e.

Nous travaillons évidemment en très étroite collaboration avec le Parquet de Paris, qui est moteur sur ces sujets et avec lequel on met en place des dispositifs innovants et, on l'espère, les plus efficaces possible pour que chaque interpellation puisse donner lieu, le cas échéant, à un déferrement, à des injonctions de soins et à des interdictions de paraître qu'il nous appartient ensuite de faire appliquer sur le terrain. On s'attaque aux trafiquants mais aussi aux consommateurs, même si la réponse pénale n'est évidemment pas la même pour ces deux situations, car elles sont différentes.

Nous sommes aussi extrêmement attentifs aux effets de reports, car on sait bien que la présence policière massive dans un secteur peut provoquer des reports ailleurs et, notamment, on l'a vu dans le 19e, des situations plus préoccupantes. On s'adaptera donc nous aussi sur le terrain, Monsieur le Maire.

Alors, quand même, quelques résultats chiffrés sur ce sujet important. Sur la période de fin mai à début juillet, il y a déjà eu 132 interpellations pour trafic ou détention de stupéfiants. Quand on connaît la problématique du crack, on sait ce que c'est que d'aboutir à une interpellation, car les quantités sur les personnes sont très faibles en général, et, malheureusement, les consommateurs ont tendance à avaler leur dose ou à la jeter avant qu'on ne puisse les interpellier. C'est donc très difficile à caractériser.

Il y a eu 106 opérations de lutte contre l'immigration irrégulière. Plus de 1.500 personnes ont été contrôlées, et 81 ont été arrêtées avec obligation de quitter le territoire français. Ainsi, la prochaine fois que ces personnes seront de nouveau contrôlées, elles seront soumises à un placement en rétention et à une mesure d'éloignement du territoire national, comme c'est prévu par nos textes.

Il y a eu effectivement un travail judiciaire en profondeur avec des réseaux qui ont été démantelés, une saisie record de 8 kilos de cocaïne par les effectifs du commissariat du 19e qui ont vraiment très bien travaillé, qui ont effectué un travail de très grande qualité. Huit kilos, cela peut paraître peu pour vous, mais cela permet de faire des centaines de doses de crack, derrière, et c'est tout le réseau qui est tombé grâce à ce travail, qui va se poursuivre en étroite coopération avec la Ville de Paris. Et nous sommes très heureux que ce réaménagement de la place puisse être enclenché, car il me semble indispensable. Le Parquet de Paris et évidemment l'ARS et les services de santé, les associations de riverains, les associations qui prennent en charge les usagers de drogue.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

De ce fait, je vais demander au groupe Paris en commun, à savoir à François DAGNAUD, si le vœu n° 33 est retiré au profit du vœu de l'Exécutif n° 39 bis.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - ... adopté en Conseil du 19e arrondissement. Pas de problème.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - D'accord, tout cela est très cohérent, bien entendu.

Est-ce que le vœu n° 39 déposé par le groupe Changer Paris est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Bien sûr que non. Voilà des choses claires.

Il y avait des explications de vote sur le vœu n° 33, et comme il a été retiré, il n'y a plus d'explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 39 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 40).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux quartiers Pernety - Porte de Vanves - Porte d'Orléans.**

**Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurisation des quartiers sensibles.**

**Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurité sur la Dalle des Olympiades.**

**Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à la sécurité dans le 18e.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen des vœux n<sup>os</sup> 34, 36, 37 et 38 relatifs aux quartiers Pernety - Porte de Vanves - Porte d'Orléans et à la sécurité dans le 18e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je crois, pour présenter le vœu n° 34 du groupe Changer Paris.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Dans les quartiers populaires du 14e arrondissement, la vie devient infernale pour les habitants. Je vais donner juste trois exemples. Il y a quelques semaines, une vieille dame qui habite rue de Gergovie s'est fait sauvagement agresser dans son propre logement, dans un immeuble où sévissent des trafics, c'est notoire, et où le logement social abrite notoirement des trafiquants, sans qu'aucune mesure d'expulsion n'ait été prise. Les nuits des 13 et 14 juillet ont été le théâtre, dans le 14e arrondissement, d'insupportables violences, y compris contre les forces de l'ordre et dans de nombreux quartiers, et leur niveau témoigne d'une incontestable escalade. Troisième exemple, depuis des mois et des mois, des trafiquants se sont installés au carrefour des rues Francis-de-Pressensé et Losserand devant l'agence C.I.C. ou en face. Chacun le sait, la mairie, les services de police qui y passent régulièrement...

S'il vous plaît, pardon... les services de police qui y passent régulièrement, les "deals" se font en public, et ceux qui regardent reçoivent des regards menaçants.

Par ce vœu, nous demandons l'installation urgente de caméras de surveillance à ce carrefour bien sûr, mais aussi dans l'ensemble des quartiers Pernety-Vercingétorix-Porte de Vanves et jusqu'à la porte d'Orléans, permettant de couvrir l'ensemble de l'espace public, car ce qui se passe rue Francis-de-Pressensé n'est pas sans lien avec l'installation d'une caméra dans la rue voisine. Des évaluations externes systématiques des subventions accordées aux associations afin de s'assurer du respect de la laïcité, du respect des lois et des règlements comme du bon usage des fonds publics, et, enfin, des sanctions contre les trafiquants, et s'ils habitent dans un logement social, leur expulsion sans délai.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Gardez de l'énergie pour applaudir Philippe GOUJON qui va présenter le vœu n° 36.

**M. Philippe GOUJON.**- C'est Nicolas JEANNETÉ qui présente ce vœu. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- D'accord.

**M. Nicolas JEANNETÉ.**- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu que je présente conjointement avec Agnès EVREN et Philippe GOUJON revient sur les violences des rues des 13 et 14 juillet dans le 15e, phénomène très préoccupant, car grandissant et récurrent. Très préoccupant, car ces violences urbaines semblaient très bien organisées, voire coordonnées. Quand une finissait à un endroit, une autre commençait un peu plus loin, ce qui rendait, vous l'imaginez bien, le travail de la police et des secours extrêmement compliqué. Des violences qui se caractérisent par des guets-apens pour caillasser à leur arrivée les policiers, les sapeurs-pompiers et les membres du G.P.I.S., et même leur envoyer des tirs de mortier, sans oublier les feux de poubelles et de scooters, et bien évidemment les destructions de caméras de vidéo-protection. Dans la seule nuit du 14 au 15 juillet, dans le 15e, ce sont au total 3 policiers qui ont été blessés, dont un très gravement, et 6 auteurs interpellés.

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que ces violences de rue sortent des traditionnelles zones dites sensibles pour aller se déplacer dans des rues d'ordinaire plus calmes.

L'objet de ce vœu, vous l'avez bien compris, est d'avoir des réponses précises sur les mesures que vous comptez prendre pour enrayer au plus vite ce phénomène, notamment en matière de renforcement des effectifs de police, des précisions sur le nouveau plan de vidéo-protection que vous souhaitez installer au cours de cette mandature, notamment dans notre arrondissement du 15e, le contour du cahier des charges et notamment des compétences de la future police municipale - je rappelle à toutes fins utiles que notre groupe Changer Paris souhaite une police municipale formée et armée.

Nous demandons, pour le 15e, son inscription en "politique de la ville", afin de bénéficier d'une augmentation significative du nombre d'éducateurs de rue et de faire ainsi plus de prévention. Nous demandons que les bailleurs sociaux respectent bien les décisions de justice quant aux expulsions des individus fauteurs de troubles, nous demandons la mise en place dans le 15e de brigades de nuit par la DPSP.

Enfin, nous demandons que le Procureur de la République réunisse une nouvelle fois et dès la rentrée le Groupement local de traitement de la délinquance des bandes, car nous nous sommes aperçus que ces violences de rue étaient souvent générées par plusieurs bandes extrêmement bien organisées et très violentes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Jean-Baptiste OLIVIER, pour présenter le vœu n° 37.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**.- Monsieur le Maire, merci. Monsieur le Préfet.

Pendant la période de confinement, la dalle des Olympiades a été, au même titre que de nombreux quartiers de banlieue parisienne, marquée par le non-respect des règles exceptionnelles édictées pour la sécurité de tous. Depuis le déconfinement, la dalle des Olympiades est le théâtre de manifestations tout à fait inacceptables, de troubles à l'ordre public par le biais de feux d'artifice et autres explosifs tirés presque chaque soir, empêchant des milliers d'habitants de dormir, causant de l'inquiétude et de la peur. Pire, c'est un incendie dû à des tirs de feux d'artifice par un groupe de jeunes qui a dégradé le jardin partagé des Olympiades.

J'ai parlé au Conseil du 13e arrondissement de violences urbaines, et on m'a répondu "sentiment d'insécurité", même rengaine des socialistes depuis des décennies, sauf que chacun reconnaît, devant la gravité et la multiplicité des faits, sur tout le 13e d'ailleurs, puisque c'est également Kellermann, que c'est également Amiral-Mouchez, qu'une terrible étape est franchie et qu'il faut prendre les mesures adaptées. Le nouveau Premier Ministre a d'ailleurs, je cite, dit qu'une réponse ferme et sans complaisance à des faits inacceptables qui exaspèrent les Français devait être apportée. Il est temps, il est temps à Paris, et partout en France, de mettre fin au laxisme.

Nous demandons donc à M. le Préfet de police et à Mme la Maire de Paris qu'une information rapide soit faite sur les investigations de la police pour identifier les auteurs de ces troubles et pour les sanctionner. Nous demandons également, évidemment, que des caméras de vidéo-protection soient installées à plusieurs endroits stratégiques de la dalle des Olympiades, en plus de celles qui existent déjà.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

Nous examinons maintenant le vœu n° 38 présenté par Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues. Les 13 et 14 juillet derniers, j'associe mes collègues du 13e et du 15e arrondissement, où des scènes de guérillas urbaines, plus particulièrement rue Raymond-Queneau et rue des Poissonniers dans le 18e se sont déroulées. Ici, il ne s'agira pas de posture, il ne s'agira pas de politique. C'est la République française qui était ciblée et c'est la République française qui a été atteinte.

En Conseil du 18e arrondissement, M. le Maire, dont je regrette l'absence en cet instant, a souhaité ouvrir notre séance par une prise de parole. Quelle fierté. J'étais flatté, j'y voyais une prise de conscience, tardive, mais j'y voyais une prise de conscience sur la situation que les habitants du 18e vivaient. Une prise de parole, finalement, qui nous a amené, sans répondre aux demandes du groupe, sans même soumettre le vœu au vote, à une logorrhée classique sur le bien-vivre ensemble. Nous avons même été jusqu'à considérer que le 18e arrondissement pouvait servir de modèle pour la France, puisqu'on y vivait très bien.

Pire encore, pire, pas un seul mot pour les 3 policiers grièvement blessés lors de ces multiples interventions. Au nom du groupe Changer Paris, je souhaite ici manifester notre soutien aux forces de police et aux pompiers qui ont été victimes de ces agressions les 13 et 14 juillet et plus généralement en France.

Certaines personnes de cette Assemblée se plaisent à défiler, cintrées de leur écharpe tricolore, auprès de collectifs dénonçant par principe l'incarnation de l'ordre et de la loi. Nous les condamnons avec la plus grande fermeté. Comme vous le savez, le quartier de la Chapelle est classé en QRR - la reconquête républicaine, elle commence par le respect des structures qui portent secours à la personne.

En conséquence de quoi, mes chers collègues, je vous demanderai d'approuver le vœu qui vous est présenté par le groupe Changer Paris et qui demande 3 points assez simples. Un état des lieux en Conseil d'arrondissement du QRR, intégrant les éléments de coordination entre les différents services intervenants, l'évolution des effectifs ; l'état de la participation de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, et un premier bilan de la cellule d'écoute et de recueil des doléances des riverains.

Nous demandons également, sans délai, une communication chiffrée en réponse aux enjeux et spécificités du QRR la Chapelle, sur la lutte contre les trafics, stupéfiants, tabac, contrefaçon, la lutte contre les ventes à la sauvette qui pourrissent la vie des riverains, la lutte contre les vols avec violence et, enfin...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci...

**M. Rudolph GRANIER**.- ... face à l'évolution de la situation - M. le Maire du 18e a bien voulu se dérober, malheureusement il ne le pourra pas -, nous réitérons notre demande de programmation en urgence d'un bilan du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 18e arrondissement.

Je vous remercie, mes collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Rudolph GRANIER.

Pour répondre à l'oratrice et aux orateurs, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Vu la multiplicité des vœux, j'aurai bien du mal à répondre en deux minutes ; je vais essayer néanmoins de m'y employer.

Le fil conducteur de l'ensemble des vœux qui ont été présentés parle principalement des faits qui se sont déroulés les 13 et 14 juillet derniers. En effet, des dégradations, des violences, des affrontements, des tirs de mortier, certains même ayant provoqué des incendies d'appartements se sont déroulés dans plusieurs arrondissements, les 13e arrondissement, 14e arrondissement, 15e arrondissement, 18e arrondissement et 19e arrondissement notamment. Il ne s'agit pas évidemment, hélas, d'un phénomène nouveau, mais peut-être que le contexte de déconfinement a participé à rendre cette situation plus difficile que les années précédentes.

Je le dis de manière très claire, ces faits sont inacceptables, je les condamne avec force et je souhaite exprimer ma pleine solidarité aux côtés des maires d'arrondissement, aux habitants qui sont les premières victimes de ces violences, mais aussi aux policiers et aux pompiers qui ont parfois été victimes de ces faits de violence.

Je laisserai Mme la Représentante du Préfet de police donner des éléments plus précis sur l'activité des forces de police durant ces soirées.

Ces événements ont évidemment démontré la nécessité de bénéficier d'effectifs de police constants et supplémentaires. Ils ont aussi montré la nécessité d'avoir, je pense, une action plus déterminée et plus résolue sur la prévention et l'utilisation d'engins pyrotechniques qui avaient été, je le rappelle, interdits à la vente, mais qui, malheureusement, sont utilisés comme moyens d'agression. Il faudra donc peut-être, dans les années à venir, mettre en place très en amont des actions visant à prévenir l'utilisation de ces engins pyrotechniques et à faire ces sensibilisations auprès des plus jeunes, compte tenu de la dangerosité de ces engins.

Concernant la...

Oui, j'ai prévu que j'aurais du mal à répondre en deux minutes, mais...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je sais, mais je regarde l'heure, je vous regarde...

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- D'accord... Alors, sur la vidéo et les caméras de vidéosurveillance, nous avons, je le dis, toujours été pragmatiques sur cette question et travaillé en lien avec les maires d'arrondissement pour pouvoir éventuellement déployer de nouvelles caméras, et, en ce qui me concerne, je suis tout à fait prêt à travailler sur cette question.

Concernant les conseils de prévention et de sécurité des arrondissements, je vous invite évidemment, en lien avec les maires d'arrondissement concernés, à faire en sorte qu'il y ait le plus rapidement possible la réunion de ces instances.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Nicolas NORDMAN, vous répondiez à 4 vœux et vous l'avez fait avec un esprit de synthèse qui vous honore.

Je donne, en complément à votre réponse, la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Président, je vais essayer d'être aussi synthétique, mais cela va être difficile.

Je souhaite simplement revenir sur les vœux qui concernent les événements en marge de la Fête nationale. Cette Fête nationale est devenue depuis de nombreuses années l'occasion d'une tradition absolument stupide qui consiste à brûler un maximum de bien publics ou privés et d'affronter les forces de l'ordre, et cette année n'a pas fait exception à cette tradition stupide, mais avec deux phénomènes qui me paraissent extrêmement préoccupants.

Le premier, c'est que, désormais, on utilise des mortiers pour viser les fenêtres laissées ouvertes des appartements pour y mettre le feu. On a eu, comme cela a été rappelé, plusieurs appartements qui ont pris feu, ne faisant heureusement aucune victime à l'intérieur, même si on est passé à deux doigts d'un drame, et des enquêtes sont évidemment en cours. On retrouvera les auteurs de ces actes criminels, car c'est comme cela qu'il faut les appeler.

Le deuxième phénomène qui est particulièrement préoccupant, c'est que, désormais, on utilise des mortiers de très grosse puissance - ce ne sont pas des choses pour faire la fête avec ses enfants - en tir tendu contre les forces de l'ordre, on les vise directement. Ainsi, il y a eu 24 policiers blessés cette année à Paris, contre 9 l'an dernier, dans le décompte macabre, et certains grièvement, comme cela a été rappelé. Je veux leur rendre hommage moi aussi, parce qu'ils étaient sur le terrain et ils ont fait le travail qu'on attendait d'eux.

Cette date du 14 juillet, cette Fête nationale, Fête de la fraternité, a fait évidemment l'objet d'un dispositif renforcé avec, les jours précédents, des inspections de toits par des hélicoptères, des visites de parties communes pour rechercher des mortiers, des prises de contact avec des gardiens, des bailleurs pour mettre à l'abri tout ce qui pouvait être éventuellement brûlé par ces incendiaires, des contrôles préventifs sur la voie publique, et le Préfet de police a pris un arrêté interdisant toute vente et tout transport de ces mortiers ou de substances inflammables. Il l'a même pris de manière très anticipée par rapport aux années précédentes. Malheureusement, on sait bien qu'en passant par Internet ou par d'autres moyens, on arrive quand même à trouver ce type d'artifices.

Il y a eu plus de 1.200 policiers sur la voie publique dans la nuit des 13 et 14 juillet 2020 avec des résultats très probants, puisque nous avons procédé à 165 interpellations, alors qu'il y en avait eu 45 l'année dernière. Je sais que le Procureur de la République a été attentif à ce que ces interpellations donnent des suites. S'agissant du 14e et du 15e arrondissement plus particulièrement, 13 individus ont été interpellés.

Cet effort, bien entendu, se poursuivra dans tous les quartiers où on en a besoin, avec les brigades territoriales de contact qui multiplient les opérations, notamment en soirées, avec des brigades de nuit qui interviennent toute la nuit, d'initiative et systématiquement pour évincer tous les perturbateurs. Il y a aussi de la vidéo-patrouille ; vous ne les voyez pas, mais c'est extrêmement efficace pour guider les interventions sur le terrain, en sachant que nous allons continuer à utiliser ce moyen de la vidéo-protection, puisque 32 nouvelles caméras sont prévues en 2020 à Paris par la Préfecture de police. La présence policière est donc renforcée, elle est offensive, cela perturbe les habitudes de toutes ces personnes qui empêchent les autres de vivre et de travailler tranquillement, et c'est pour cela aussi que - je n'en doute pas - la violence est forte à l'encontre de nos effectifs.

S'agissant des Olympiades, c'est un sujet de préoccupation qui est évident et qui, d'ailleurs, m'a amenée à avoir récemment plusieurs échanges avec le maire du 13e arrondissement et à lui proposer une réunion sur place avec le Procureur de la République et la Directrice de la DSPAP ; cette réunion a d'ailleurs eu lieu avant-hier. Nous avons convenu de traiter ensemble, grâce à une attention très particulière du Parquet, tous les faits les plus graves et notamment ces incendies dont je vous parlais, ces occupations des cages d'escalier qui empêchent les gens d'aller dans les parkings récupérer leur voiture, et de continuer à conseiller les bailleurs, la Ville de Paris sur tous les aménagements indispensables pour améliorer la sécurité des lieux.

Je peux en tout cas vous témoigner de la parfaite connaissance qu'ont les policiers de ce secteur du 13e arrondissement, de leur engagement et de l'excellente coopération qu'on a avec les bailleurs, les associations, les riverains et la Ville de Paris.

Concernant le vœu pour le 18e arrondissement de M. GRANIER, j'ai vécu en direct les événements de la rue Raymond-Queneau, mais virtuellement, puisque j'étais au centre opérationnel de la Préfecture de police. C'était extrêmement violent, et le seul objectif de tout cela - excusez-moi pour l'expression un peu triviale -, c'était de "se faire du flic".

Moi, je voudrais donc rendre hommage à tous les policiers du 18e arrondissement et...

Merci pour eux. Merci pour eux et, à leur tête, pour la commissaire Emmanuelle OSTER qui était présente avec eux en première ligne et qui est tout à fait remarquable.

Pour le reste, je ne rentrerai pas dans des débats qui ne concernent pas la Préfecture, me semble-t-il, mais je souhaite juste vous indiquer qu'en ce qui nous concerne, la commissaire, le cabinet du Préfet et notamment son conseiller prévention de la délinquance, nous sommes évidemment toujours disposés à échanger avec les élus, les associations, tous les partenaires sur toutes les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, que ce soit ici ou sur le terrain.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

Le vœu n° 34, j'imagine, est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Sur le vœu n° 36, avec un avis défavorable de l'Exécutif, j'ai une demande d'explication de vote de Béatrice PATRIE.

**Mme Béatrice PATRIE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais juste répondre, puisque je suis élue dans le 13e arrondissement, sur le vœu relatif à la sécurité sur la dalle des Olympiades.

Mon excellent collègue Jean-Baptiste OLIVIER retarde d'un train, car après les désordres commis par les tirs de mortier sur la dalle des Olympiades, on n'en est plus à réclamer au Préfet de police des informations ou à demander la mise en place de caméras de vidéosurveillance qui existent déjà, qui n'ont pas prouvé totalement leur efficacité. Mais, comme l'a dit Mme la Représentante de M. le Préfet de police, il y a un autre plan de redéploiement de caméras de vidéosurveillance.

Il ne suffit pas de prononcer des grands mots, "laxisme" ou "République française". Moi, je voudrais tout à fait venir en soutien des propos de Mme la Représentante du Préfet de police. L'heure est à l'action et, en effet, Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, que j'ai accompagné en ma qualité de déléguée à la sécurité, s'est rendu, pas plus tard que mardi, sur la dalle des Olympiades en présence de M. Rémy HEITZ, Procureur de la République, du Préfet de police représenté au plus haut niveau et des services de la sécurité publique pour une visite opérationnelle destinée à définir précisément, comme l'a détaillé Mme la Représentante du Préfet de police, le périmètre d'un traitement concerté de la problématique de la sécurité sur la dalle.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

J'ai donné a priori...

Non, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole, arrêtez. Arrêtez de crier comme cela.

Alors, j'ai dû vous donner la parole un peu trop tôt, car je pense que c'était une explication de vote sur le vœu n° 37. Mais tout cela n'est pas grave, avoir un temps d'avance n'est jamais mauvais.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux conditions d'accès des riverains du Palais de l'Elysée et du Ministère de l'Intérieur.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Est-ce que vous m'autorisez à examiner les 4 derniers vœux inscrits en 3e Commission en débordant légèrement ? Cela permettrait à la fois à Nicolas NORDMAN et surtout à Mme la Représentante du Préfet de police, très sollicitée, vous l'avez compris à travers sa réponse, d'être libérés dès ce soir.

De ce fait, qui ne dit mot consent, je poursuis donc.

Nous examinons le vœu n° 35 relatif aux conditions d'accès des riverains au Palais de l'Élysée et au Ministère de l'Intérieur.

La parole est à Mme la Maire du 8e arrondissement pour le présenter, Jeanne d'HAUTESERRE, dans le plus grand silence.



**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement.- Dans un grand silence. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Préfète, mes chers collègues, au fil des années et des événements survenus dans la Capitale et notamment depuis les attentats de 2015, la protection des bâtiments du Palais de l'Élysée et du Ministère de l'Intérieur a conduit au renforcement des contrôles d'accès des rues adjacentes. Ces dernières semaines, les mesures se sont durcies après l'action menée le 23 juin dernier par Extinction Rebellion sur la place Beauvau.

Certains riverains immédiats de ces deux institutions disposent d'un badge d'accès indispensable pour gagner leur domicile ou leur commerce. Cependant, la procédure pour son obtention n'est pas compréhensible : les riverains s'adressent tour à tour à la mairie d'arrondissement et au commissariat qui ne sont malheureusement pas compétents pour délivrer les laissez-passer. De nombreux commerçants éprouvent aujourd'hui de grandes difficultés à atteindre leur lieu de travail dans ce secteur, les agents en faction ayant pour consigne, et on en comprend aisément les raisons, de ne faire aucune exception.

Face à cette situation inadéquate, nous souhaitons, Madame la Préfète, qu'un interlocuteur unique soit désigné pour gérer les demandes d'accès, probablement au sein de l'Élysée, et qu'une communication soit adressée à l'ensemble des riverains concernés et aux commerçants excédés par la situation.

Nous avons conscience des enjeux et de la nécessité de ne pas multiplier les détenteurs de ce type de badge. Néanmoins, vous le savez, les commerçants du secteur sont particulièrement touchés par le bouclage récurrent du quartier lors des manifestations et par la crise économique que connaît notre Capitale.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Je serai bref, j'émet un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci. Merci pour cet avis favorable prononcé aussi brièvement.

Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, je serai brève. Vous m'avez saisie de ce problème, qui en est un, et comme j'aime bien agir, j'étais hier dans le bureau du directeur de cabinet du Président de la République pour examiner avec lui, avec les services de l'Élysée et avec ceux du Ministère de l'Intérieur toutes les adaptations nécessaires du dispositif, pour qu'on puisse concilier la sécurité avec la continuité de la vie économique et sociale.

Nous avons fait plusieurs propositions au directeur de cabinet du Président de la République. Elles seront présentées dès la semaine prochaine aux commerçants et, évidemment, je vous en donnerai la primeur, Madame la Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 39).

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif aux problèmes de sécurité rue Joseph-Dijon (18e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 40 relatif aux problèmes d'insécurité rue Joseph-Dijon dans le 18e arrondissement, et la parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le présenter.

La parole est à vous, Monsieur le Président.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le quotidien des habitants et des commerçants de cette rue Joseph-Dijon est extrêmement difficile et s'est dégradé. Malheureusement, il y a beaucoup d'actes de vandalisme sur des vélos, sur des voitures, sur des scooters, sur des biens publics, des nuisances sonores, mais, beaucoup plus grave encore, des attaques au couteau,

plusieurs attaques au couteau. Les bandes organisées qui pratiquent le trafic de drogue et le proxénétisme troublent considérablement l'ordre public.

Nous avons des demandes extrêmement simples au Préfet de police et à la Maire de Paris.

D'abord, mettre un terme aux squats en procédant à des évacuations et à la sécurisation, notamment pendant la période estivale. On vous demande des enquêtes approfondies visant à démanteler les réseaux et les bandes organisées. Ensuite, nous demandons la sécurisation par l'amélioration de l'éclairage public, de mettre fin à la délivrance d'autorisations de transformation de locaux commerciaux en logements.

Enfin, autre demande, de contrôler les établissements qui ne respectent pas l'arrêté préfectoral sur la vente et la consommation d'alcool, d'améliorer la vidéo-protection du quartier et de garantir un suivi global de la situation de la rue Joseph-Dijon en lien avec les habitants et les associations, afin que ces bandes soient définitivement hors d'état de nuire, parce qu'elles sont extrêmement dangereuses, et le pire pourrait arriver.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Je laisserai également Mme la Représentante du Préfet de police répondre peut-être plus dans le détail que je ne vais le faire, mais je souhaitais d'abord poser une question de méthode.

Je pense qu'on ne peut réclamer davantage de proximité et, en même temps, saisir directement le Conseil de Paris d'un vœu comme celui-là, aussi important soit-il, concernant une rue du 18<sup>e</sup> arrondissement. Je crois que ces sujets, et c'est une réflexion que nous devons avoir collectivement, méritent, particulièrement dans le cadre de la construction de la future police municipale, d'être d'abord évoqués, discutés et, je l'espère, réglés au niveau des arrondissements, dans une discussion qui pourrait être tripartite entre le maire d'arrondissement, le commissariat et les responsables de la future police municipale. Je crois que nous gagnerions collectivement à ce que, sur des sujets comme celui-là, dans la proximité et pas directement en Conseil de Paris, il puisse y avoir des échanges qui permettent que des solutions puissent être trouvées.

Sur la situation particulière, je vais quand même dire un mot. Evidemment, les faits et la situation que vous évoquez sont parfaitement connus. Le maire du 18<sup>e</sup>, Eric LEJOINDRE, avec son exécutif et en étroite collaboration avec le commissariat d'arrondissement, est bien sûr mobilisé sur ces sujets.

Mais je crois vraiment, je le redis encore une fois et pour ne pas être trop long, qu'il faut que des solutions puissent être apportées, que ces sujets puissent être évoqués et éventuellement résolus au niveau des arrondissements.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous donne la parole, Madame la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, le 18<sup>e</sup> arrondissement est un arrondissement qui concentre assurément de très nombreuses difficultés, qui sont toutes reliées d'une façon ou d'une autre à un problème d'occupation abusive de l'espace public. C'est à cela que l'on doit s'attaquer résolument et je suis tout à fait favorable à la méthode et à l'évolution que propose M. NORDMAN en termes de gouvernance, parce que ces problèmes, vous les connaissez, nous les connaissons, mais ceux qui peuvent réellement agir tous les jours sur le terrain, ceux qui ont le lien avec les habitants, ce sont avant tous les services de la DPSP, le commissariat local et, évidemment, le maire d'arrondissement. C'est aussi sur le terrain qu'il faut que l'on agisse. Je suis donc très favorable à ce que l'on travaille à ces évolutions de gouvernance et de méthode.

Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, s'agissant de cette rue Joseph-Dijon, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises par la Préfecture de police, notamment un contact qui a été pris avec les riverains et des patrouilles très régulières de la brigade territoriale de contact. Celle-ci assure une présence visible et est aussi dans le dialogue avec les riverains et les commerçants pour comprendre, justement, quelles sont les difficultés et tenter de les résoudre. Tous les débits de boissons de cette rue ont été contrôlés par les services de l'unité de police administrative, du commissariat, et la B.A.C. de l'arrondissement a une attention particulière pour la rue, puisqu'elle a réalisé un certain nombre de surveillances qui ont permis d'interpeller un auteur de vols à l'arraché - je mets "vols à l'arraché" au pluriel - tout début juin et qui, je l'espère, contribueront à ramener un peu d'apaisement.

Un seul riverain a signalé des dégradations sur les véhicules en stationnement, aucune victime n'a porté plainte. Je voudrais donc que l'on puisse aussi collectivement inciter les victimes à se manifester, à porter plainte pour que toute l'action judiciaire puisse s'enclencher derrière ces faits, et nous continuerons à nous mobiliser dans cette rue, ainsi que dans l'ensemble de l'arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

Le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement souhaiterait intervenir, et sa demande est de droit.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Un mot d'abord pour saluer les interventions de Nicolas NORDMAN et de Mme la Représentante du Préfet de police. C'est heureusement déjà comme cela qu'on travaille dans le 18<sup>e</sup>, et tous ceux qui participent à nos travaux en Conseil d'arrondissement le savent.

Bien sûr que l'enjeu, c'est d'arriver à mettre autour de la table, comme on le fait peut-être une fois tous les 15 jours, la commissaire du 18<sup>e</sup>, le maire du 18<sup>e</sup> et les services de ce qu'on appelle encore aujourd'hui la DPSP pour traiter les situations. Traiter les situations, cela veut dire d'abord les objectiver, et peut-être que, comme on parle de méthodologie dans ce premier Conseil de Paris de la mandature, il revient aussi à l'ensemble des élus de faire ce travail d'objectivation. Il ne s'agit pas forcément de répéter directement ce que les uns et les autres peuvent nous dire ou ce dont ils peuvent nous saisir, et c'est bien, car on est aussi là pour être les porte-parole des habitants, mais on peut aussi, parce que c'est notre responsabilité d'élus et c'est pour cela que les habitants nous ont désignés, faire en sorte d'objectiver les choses et parler des difficultés quand elles existent, à la hauteur des difficultés telles qu'elles sont, et c'est le cas, bien entendu, de la rue Joseph-Dijon.

Dernier mot, les riverains sont en contact directement et heureusement avec l'ensemble de mon équipe et avec moi-même et, bien sûr, on traite ces sujets au quotidien avec eux.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, cher Eric LEJOINDRE.

Je suis saisi d'une explication de vote de Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, nous serons évidemment en faveur de ce vœu. Nous aurions aimé voir ajouter la rue Doudeauville, la rue de Panama, la rue de Suez, la rue des Poissonniers, la rue Richomme ou la rue Myrha, mais nous voterons en faveur de ce vœu.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous avez été parfaitement court et je vous en remercie, cher Rudolph GRANIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de création d'une police municipale.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 41 relatif au projet de création d'une police municipale, et la parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, on le voit bien dans les échanges que nous venons d'avoir, ce qui est important, c'est d'avoir une police républicaine et de lui donner véritablement les moyens de faire son travail. Les questions de sécurité et de maintien de l'ordre public à Paris relèvent d'abord et avant tout de cette compétence régaliennne dépendant de l'Etat, donc de la Préfecture et non des services municipaux. D'ailleurs, c'est cette position qui avait prévalu au niveau de cette Municipalité et c'était la position de la Maire de Paris jusqu'à il n'y a pas si longtemps, qui était toujours opposée à la création d'une police municipale. Je souhaiterais donc, à travers ce vœu, essayer de vous faire réfléchir.

Il faut, en plus, être à l'écoute d'une situation nouvelle avec la mobilisation historique qu'on a rencontrée dans les quartiers populaires, avec la jeunesse, après la mort de George Floyd aux Etats-Unis, contre les violences policières et les pratiques discriminatoires systématiques. Tout cela a réactualisé l'enjeu du débat sur le fait de sortir de la politique du chiffre dans la police, instituée sous la présidence de Nicolas SARKOZY et non remise en cause depuis. Cette politique du chiffre est notamment une des causes de la multiplication des contrôles au faciès, et je demande d'ailleurs, à travers ce vœu, qu'on revienne sur cette politique du chiffre. On demande, nous, en tant que municipalité, auprès du Gouvernement, qu'on revienne sur cette politique du chiffre, qu'on instaure d'ailleurs un récépissé et qu'on redéfinisse bien les missions de la police républicaine, dans cet attachement à la police républicaine.

Concernant la Ville de Paris, nous avons déjà les brigades d'incivilités, d'action concrète, de terrain, qui sont complémentaires et qui permettent de décharger la police républicaine de certaines de ses tâches pour qu'elle se

concentre sur le cœur de ses missions en tant que fonction régaliennne de l'Etat et notamment sur la résolution d'enquêtes.

Faisons donc un état des lieux de ce qu'il manque véritablement, voyons s'il faut augmenter les moyens, mais ne courons pas vers plus de sécuritaire. Et, surtout, n'oublions jamais que la sécurité et la sûreté, cela demande d'abord et avant tout un travail de prévention, de présence des services publics dans tous les quartiers.

Voilà le sens de ce vœu en deux minutes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Vu l'heure tardive, je propose de ne pas entamer un trop long débat sur la police municipale. Nous aurons l'occasion d'y revenir, je pense, comme nous l'avons fait en Conseil de Paris, sans compter que la dernière campagne municipale a abordé de manière très large ce sujet. D'ailleurs, de ce point de vue, nous avons clairement indiqué aux Parisiens que nous souhaitons mettre en place cette police municipale, et les Parisiens ne nous ont pas désavoués pour cela.

Je partage un certain nombre des propos de Danielle SIMONNET sur la question du maintien de l'ordre public qui doit demeurer une compétence de l'Etat et de la police nationale. De la même manière, on peut discuter de la politique du chiffre et des conséquences qu'elle a sur le travail policier, de la nécessité, bien entendu, de garder des moyens importants de la police nationale et des policiers "fidélisés" sur le terrain avec des moyens renforcés.

Mais j'en tire des conclusions radicalement différentes, car je considère que, justement, la création de cette police municipale, dans la coordination, permettra de renforcer et de mieux coordonner le travail non seulement de la police nationale, mais aussi celui de la police municipale. Il faudra évidemment trouver les moyens de cette coordination pour davantage d'efficacité sur le terrain.

Par conséquent, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai deux explications de vote.

Tout d'abord, Aminata NIAKATÉ veut intervenir pour le GEP.

**Mme Aminata NIAKATÉ**.- Monsieur le Maire, chers collègues, sans surprise, le groupe Ecologiste continue, lui, de s'opposer à la création d'une police municipale. Ce n'est pas ce dont les Parisiennes et les Parisiens ont besoin pour répondre à leur besoin de sécurité.

La création d'une police municipale risquerait d'accélérer le désengagement de l'Etat qui doit fournir à la Police nationale les moyens dont elle manque cruellement pour accomplir son travail dans de bonnes conditions et notamment en renforçant ses effectifs et sa formation. Je rappelle par ailleurs que les agents de la DPSP ont aussi une mission de sécurité et de prévention ; ses effectifs doivent être également renforcés pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Nous, écologistes, nous croyons également que la prévention, l'éducation, la culture, les missions d'insertion sociale sont autant d'outils pertinents pour assurer à terme la protection de toutes et tous.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons le vœu présenté par Mme SIMONNET.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Aminata NIAKATÉ - la présidente du groupe Changer Paris me fait bredouiller - pour votre esprit synthétique.

Je donne la parole à Béatrice PATRIE pour le groupe Communiste et Citoyen.

**Mme Béatrice PATRIE**.- Monsieur le Maire, chers collègues, je vais donc fermer le banc si je comprends bien. Le groupe Communiste et Citoyen s'abstiendra de voter ce vœu.

Pourquoi ? Notre position est connue. Pour nous, la sûreté est la première des libertés et la sécurité le premier des droits pour les populations les plus fragiles et les quartiers populaires. Nous soutenons l'intervention d'une police républicaine avec des moyens suffisants, mais nous dénonçons la doctrine d'emploi de la police telle que voulue actuellement par le Ministère de l'Intérieur, qui semble susciter toujours plus de violences policières et toujours plus de contrôles au faciès, et les Communistes n'ont jamais soutenu le projet de création d'une police municipale.

Mais nous ne pouvons pas, cependant, voter un vœu aussi déséquilibré, qui ne dit rien de la souffrance et des attentes légitimes de sécurité des populations touchées quotidiennement par les trafics de stupéfiants et autres désordres. La sécurité, qui, en effet, n'est pas dissociable de la prévention, pour nous, ne se découpe pas par appartements.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Béatrice PATRIE.

Merci pour ces explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à une enquête administrative au sein de la police parisienne.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 42 relatif à une enquête administrative au sein de la police parisienne, et Danielle SIMONNET a à nouveau la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Oui, nous sommes toutes et tous ici attachés à la police républicaine, et c'est bien pour cette raison-là que nous devons exiger qu'il y ait une enquête administrative dans cette police parisienne, suite à des faits qui n'ont plus aucun rapport avec les principes républicains.

Il s'agit de faits relatés par France 24 qui a publié sur son site, après vérification de l'authenticité, une photographie prise par un habitant du 17<sup>e</sup> le 30 juin dernier, dans laquelle on a pu voir un drapeau confédéré accroché à la fenêtre d'une caserne de police voisine. Or, ce drapeau est un symbole raciste et esclavagiste. Il est composé d'un fond rouge et d'une croix bleue en diagonale avec 13 petites étoiles blanches qui représentent les Etats du sud des Etats-Unis, esclavagistes qui, pendant la guerre de Sécession, affrontaient les Etats du nord. Ce drapeau fut d'ailleurs largement repris par le Ku Klux Klan.

Ce drapeau a été utilisé aussi dans des manifestations contre les droits civiques des noirs dans les années 1960 par tous les ségrégationnistes, et on sait pertinemment que le fait d'apposer ce drapeau n'est pas indépendant du contexte très particulier des manifestations de solidarité avec le mouvement Black Lives Matter lié à la mort de George Floyd et de dénonciation des violences policières.

On a aussi, dans ce contexte, tous en tête les révélations concernant des groupes internes "Facebook" et "WhatsApp" de policiers et de gendarmes, dont les échanges contenaient des propos racistes, antisémites et xénophobes. On a aussi souvenir d'un "tweet" étrange, d'une infographie qui avait été utilisée dans un "tweet" de la Préfecture de police montrant une francisque pétainiste au centre de la casquette de l'uniforme du Préfet, même si ce "tweet", certes, avait été retiré. Mais on ne peut pas croire qu'il s'agisse juste d'erreurs ; on ne met pas un drapeau par hasard, on ne fait pas une infographie par hasard.

Je pense donc qu'il est nécessaire qu'il y ait une... Nous, ce que nous souhaiterions, ce que je souhaiterais, c'est que le Conseil de Paris demande au Préfet de police et à sa Représentante qu'on nous informe et qu'on nous dise si ces faits ont bien fait l'objet d'une enquête administrative, et, sinon, le cas échéant, que le Conseil de Paris interpelle le Préfet et le Ministère de l'Intérieur pour qu'une enquête administrative ait bien lieu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Nicolas NORDMAN a la parole.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Je vais laisser la parole à Mme la Représentante du Préfet de police, car, bien évidemment, il n'est pas dans mes prérogatives de diligenter une enquête administrative à la Préfecture de police.

Je vous laisse donc bien volontiers la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- C'est toujours utile de ne pas vivre dangereusement quand on a une telle délégation.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole, et vous seule.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je voudrais en préambule vous rappeler, comme le Préfet de police l'a fait ce matin, que si le Préfet de police est le seul préfet de France à siéger dans un conseil municipal, c'est bien parce qu'il a des compétences d'Exécutif municipal, dont le Conseil de Paris est l'Assemblée délibérante. C'est donc uniquement à ce titre qu'il siège au Conseil de Paris.

Cela étant dit, le Préfet de police a souhaité que je puisse vous indiquer, Madame la Conseillère de Paris, que ce drapeau confédéré, qui avait été découvert dans les locaux de police, a bien été retiré.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

J'ai une demande d'explication de vote pour le GEP de Raphaëlle RÉMY-LELEU qui a la parole pour une minute maximum.

**Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU**.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, si ce drapeau confédéré a été retiré, nous allons, pour autant, voter pour le vœu proposé par Mme SIMONNET à la lumière des débats que nous avons eus lors de cette dernière séance autour des questions de sécurité, notamment de police.

Nous pensons qu'il est important, pour que les relations entre police et population soient apaisées, que notre Assemblée, entre autres, puisse être le lieu d'explications et d'éclairages quand de telles dérives ont lieu, et notamment qu'une enquête administrative serait fort utile pour avoir des détails sur la manière dont une telle chose a pu se produire et continuer d'œuvrer dans le sens de l'exemplarité de notre service public de sécurité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ? J'imagine que oui, car je connais bien Danielle SIMONNET, comme d'autres ici d'ailleurs.

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous avons fini l'examen des projets de délibération et vœux de la 3e Commission.

De ce fait, chers collègues, je vous invite à nous retrouver ici même demain matin à partir de 9 heures pour l'examen des dossiers de la 4e Commission et des suivantes.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le jeudi 23 juillet 2020 à vingt-et-une heures trente minutes, est reprise le vendredi 24 juillet 2020 à neuf heures, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).*

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux...

Un peu de silence s'il vous plaît. Merci.

Nos travaux avec les dossiers de la 4e Commission.

### **2020 DASES 5 - DDCT - Subventions (164.000 euros) à 7 associations et convention pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté et la prévention des expulsions.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous débutons avec l'examen du projet de délibération DASES 5.

La parole est à Maxime COCHARD, pour cinq minutes.

**M. Maxime COCHARD**.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, malheureusement, dans la période que nous traversons de crise sanitaire économique et sociale, un certain nombre de Parisiens connaissent d'importantes difficultés de logement. Chacun le sait, nous vivons une récession historique, avec moins 12 points de croissance, à peu près un million de chômeurs supplémentaires, y compris à Paris. La Maire citait en début de Conseil le chiffre de 30 % de taux de chômage en plus, enfin, 30 % de chômeurs en plus. Le pouvoir d'achat baisse et ce n'est évidemment pas le cas des loyers. Cette crise va donc produire une forte tension sur un marché du logement parisien déjà très irrationnel et générateur d'exclusion.

Les élus du groupe Communiste et Citoyen font de la question sociale leur priorité. Nous voulons que notre Capitale reste ouverte aux habitants des couches populaires et moyennes. C'est le cap social que nous tiendrons durant toute la mandature, pour faire en sorte que Paris ne devienne pas un petit paradis réservé à une élite économique, mais puisse rester accessible à tous. Aussi, nous nous félicitons de ce projet de délibération qui apporte un soutien financier aux associations qui œuvrent pour l'accès au logement des personnes en difficulté et pour la prévention des expulsions.

De ce point de vue, je tiens à saluer la décision prise par la Ville d'une année blanche pour les expulsions dans le parc social de la Ville, c'est-à-dire une extension de la trêve hivernale qui permet de faire le tuilage jusqu'à la prochaine trêve, ce qui permet d'éviter les expulsions jusqu'à l'année prochaine. Cette décision devrait inspirer le

Gouvernement, car les trois quarts des Parisiens vivent dans le parc privé et devraient bénéficier, eux aussi, de cette protection contre les expulsions. Il faudrait changer la loi et ce devrait être une urgence pour la majorité macroniste. Mais celle-ci, nous le savons, est plus intéressée par l'objectif de baisser la feuille d'impôt des plus riches que par préserver le droit au logement des couches populaires et moyennes. Et d'ailleurs, on vient d'en avoir une nouvelle illustration avec l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des familles les plus aisées. On peut imaginer qu'à Paris, cela concerne du beau linge.

La pratique des expulsions locatives des familles de bonne foi est une pratique qui, déjà en temps normal, est un archaïsme, mais quand, en plus, les expulsions ont lieu dans une période telle que celle que nous connaissons, de crise sanitaire, de drame économique et social, cela devient une pratique, on peut le dire, inhumaine. Les associations qui sont ici subventionnées en savent quelque chose. Elles sont en première ligne aux côtés de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants qui sont mis dehors parce qu'insuffisamment solvables. Des situations qui, toutes, montrent l'absurdité de notre système économique qui plonge tant de nos concitoyens dans la précarité.

Alors, nous pouvons, je crois, tirer un vrai coup de chapeau à ces acteurs. Le comité "Action Logement", la "Fondation Abbé Pierre", l'association "Nouvelle ville, Vie nouvelle" "Sauvegarde de l'adolescence à Paris", "Solidarité nouvelle pour le logement", "Habitat et humanisme", l'association "Droit au logement opposable". Pour nous, ce sont eux les véritables premiers de cordée, et si nous ne les soutenons pas, c'est toute la cordée qui dégringole.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Maxime COCHARD, merci pour votre intervention qui nous permet de valoriser ce projet de délibération et tous les dispositifs qu'il finance. Il n'est pas nouveau que la Ville de Paris soutienne les organismes et les associations qui, par leurs actions, permettent de lutter contre le non-recours. Vous l'avez dit, l'objectif est terrible : prévenir les situations d'exclusion, intervenir plus efficacement auprès des personnes en situation de vulnérabilité et garantir au bout du processus une insertion durable. Avec le "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion", sous l'impulsion de Dominique VERSINI, que je salue chaleureusement pour son action lors du précédent mandat, nous avons réaffirmé notre engagement pour faciliter l'accès à leurs droits des publics en difficulté. Avec la "Charte parisienne de prévention des expulsions", nous avons confirmé notre volonté d'intervenir au plus près des publics, afin de stabiliser les ménages par l'insertion via le logement.

Vous le savez toutes et tous, la crise sanitaire a et va avoir des effets induits sur les Parisiennes et les Parisiens. Le moindre retard de paiement de loyer fragilise un foyer et, au bout de trois mois d'impayés, la dégringolade peut être rapide et violente. La crise sociale dans laquelle nous entrons fait craindre une augmentation des impayés de loyers, et donc, l'engagement de procédures d'expulsion. Dans ce contexte, l'accompagnement des ménages pour l'accès aux droits est d'autant plus nécessaire. Donc, pour un montant global de 164.000 euros, nous soutenons l'action de sept associations. Ce ne sont pas de nouveaux partenaires. Nous renouvelons donc toutes les conventions et les subventions pour le "Comité d'action logement", implanté dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, la "Fondation Abbé Pierre" pour son espace solidarité habitat, implanté dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, "Nouvelle ville, Vie nouvelle", "Sauvegarde de l'adolescence à Paris" et "Solidarité nouvelle pour le logement à Paris", "Habitat et humanisme Ile-de-France" et l'association "Droit au logement opposable".

Je vous invite, chers toutes et tous, si cela vous intéresse, à regarder de plus près le détail du travail de ces associations dans les projets de délibération. Elles agissent en complément des dispositifs de droit commun, notamment pour favoriser l'autonomie. Elles interviennent sur l'accompagnement global pour un accès à un logement facilité. Elles interviennent sur les conditions de logement ou le maintien et la consolidation dans le logement. Leurs actions au quotidien vont de l'organisation de réunions d'information collectives, de permanences physiques ou téléphoniques juridiques individualisées, de l'aide aux démarches administratives, de l'élaboration d'un nouveau projet de vie et de relogement en dehors de Paris - organisation même de visites en province -, jusqu'à la gestion de logements temporaires ou pérennes. Les publics accompagnés sont divers, et la diversité des acteurs associatifs et institutionnels permet d'individualiser les accompagnements. Ce qui, là aussi, est très important. Les jeunes à partir de 18 ans, les ménages mal-logés ou sans logement, les familles monoparentales, les personnes isolées, les couples sans enfant, peuvent trouver auprès de ces associations des accompagnements très, très précieux. En 2019, 6.423 ménages ont été accompagnés ainsi sur Paris.

Je profite donc de ce projet de délibération pour saluer le travail efficace de ces différentes structures et je salue également les très nombreux bénévoles engagés dans ces associations.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 5 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 5 - DDCT).

## **2020 DASES 128 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions aux 30 centres sociaux associatifs.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 128, relatif aux subventions aux centres sociaux associatifs.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

**M. Philippe GOUJON**.- Merci, Madame la Maire.

Un seul centre social dans un arrondissement de 240.000 habitants, plus peuplé que Bordeaux, doté de 23.000 logements sociaux, quasiment 20 % S.R.U., chacun pourra reconnaître ici volontiers que c'est insuffisant, quand le 19e arrondissement a la chance d'être doté de 7 centres sociaux, le 20e arrondissement, 6, etc. Le foyer de Grenelle, dont nous allons voter la subvention, qui fait un travail absolument remarquable - je tiens à le souligner - a connu néanmoins de graves difficultés, mais a pu se maintenir à flot, en changeant, d'ailleurs, de gouvernance. Ce qui, malheureusement, n'a pas été le cas du deuxième centre social dont nous disposions dans le 15e arrondissement, qui a dû fermer ses portes, l'OCM CEASIL. Celui-ci a fait l'objet, certains le savent ici, d'une sorte d'O.P.A. agressive et la Ville s'est faite, à vrai dire, déposséder de son bien.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de tout cela, ce serait trop long, mais je souhaiterais savoir où en est sa réouverture. Plusieurs réunions de travail - auxquelles, bien sûr, j'ai participé et certains de mes collègues - ont eu lieu entre la mairie du 15e arrondissement, les adjoints et directions compétentes de la Mairie centrale, la R.I.V.P., mais le fil est coupé depuis plus de six mois. On peut le comprendre en fonction des événements récents.

Je rappelle l'accord qui est le nôtre pour que la R.I.V.P. construise un nouveau bâtiment à la place de l'ancien, rue Vigée-Lebrun, qui est vétuste, qui ne répond pas aux normes actuelles, d'ailleurs. Et même pour réaliser des logements sociaux plutôt intermédiaires puisque nous sommes en plein secteur d'habitat social, avec des milliers de logements sociaux alentours, mais, bien sûr, à condition que le centre social puisse disposer d'un espace suffisamment vaste pour accompagner une réinstallation de la crèche, du centre P.M.I. Du moins, c'est ce qui avait été établi par tous les partenaires de cette affaire en début d'année. La dernière réunion a dû avoir lieu en janvier, je crois.

Nous avons tous promis, en plus, à la population - vous comme nous - la réouverture de ce centre social très attendu, et les populations en grande précarité du secteur l'attendent impatiemment. C'est vraiment absolument vital. Certes, un espace de vie sociale Necker-Falguière a été créé en septembre de l'année dernière dans un local d'I.C.F. "La Sablière". Cependant, chacun sait que les E.V.S. ne peuvent en aucun cas se substituer à un centre social, qui, en plus, doit être géré par un opérateur compétent et reconnu, avec des professionnels formés à l'accompagnement social.

Il y a juste un petit point d'achoppement sur la réalisation de ce centre, avec la Ville, c'est que nous avons programmé une végétalisation importante, place Kandinsky, avec des plantations en pleine terre, comme le souhaitait, d'ailleurs, M. MISSIKA, comme nous. On pourrait décaisser le parking, et donc, y planter une forêt urbaine. Mais ce projet est incompatible avec la construction, sur une partie de la place, d'un tel équipement, comme le proposent certains, parce que ce serait au détriment d'une végétalisation du secteur qui est totalement bétonné, et à laquelle, évidemment, tous aspirent. Quartier qui a été extrêmement martyrisé sur le plan urbanistique par un urbanisme sur dalle qui est totalement dépassé et dont nous avons essayé de montrer hier l'intérêt de sa reconstruction et de sa réhabilitation, avec le passage d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue et une très vaste végétalisation du site. Donc, nous souhaitons pousser, comme c'était prévu d'ailleurs, à la reconstruction de ce centre sur place, puisque c'est quand même la Ville qui le gèrerait. C'est un centre social qui avait été créé par Jacques Chirac, et toute la population l'attend avec impatience.

Donc, merci simplement, Madame la Maire, de dire à notre Assemblée où en est ce dossier de la réouverture du deuxième centre social du 15e arrondissement, l'OCM CEASIL.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur Philippe GOUJON, merci beaucoup pour votre intervention. Je vous propose d'abord, du coup, de répondre de manière un peu globale sur les centres sociaux, parce que c'est un projet de



délibération qui dépasse très largement la question du 15<sup>e</sup> arrondissement, puisque ce projet de délibération nous permet de renouveler notre soutien à 30 centres sociaux associatifs. Nous proposons également de réaliser des travaux d'aménagement dans 5 d'entre eux.

Les centres sociaux sont des équipements polyvalents de quartier, qui jouent un rôle primordial pour soutenir le lien social et la solidarité de proximité. Leur vocation en a fait des lieux privilégiés pour agir en direction des familles, et notamment des jeunes. Dans le cadre de la conduite de leurs projets associatifs et forts de leur vocation à soutenir les initiatives collectives et individuelles des habitants, ils concourent au projet que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions. Ancrés dans les arrondissements, ils sont pour de nombreuses familles des lieux ressources. Leur action est complémentaire de celle de nos services sociaux dans la mesure où ils accueillent, accompagnent, mais aussi réorientent les personnes qui n'iraient pas instinctivement vers un ou une travailleuse sociale. Ce rôle est particulièrement précieux dans une période où de nombreuses familles ont été fragilisées par la crise économique et sociale que nous connaissons aujourd'hui.

Je tiens à souligner tout particulièrement leur mobilisation pendant le confinement. Nombreux sont les centres sociaux qui ont confectionné et distribué des colis auprès de familles qu'ils avaient identifiées, en lien avec d'autres structures locales tels que les établissements scolaires.

Depuis 2014, la Ville de Paris a fait le choix d'accroître son soutien aux centres sociaux, tout en travaillant à une clarification et à une sécurisation de leurs financements. C'est pourquoi, sous l'impulsion de Colombe BROSEL, que je salue, la plupart des centres sociaux bénéficient aujourd'hui de conventions pluriannuelles d'objectifs interdirections.

Du coup, Monsieur GOJJON, le centre social OCM CEASIL a fermé ses portes en décembre 2018 suite au non-renouvellement par la C.A.F. de son agrément. Effectivement, Colombe BROSEL avait, en lien avec vous et la C.A.F., porté un travail avec les habitants et les acteurs des quartiers de Falguière et des Frères-Voisin, qui a abouti à la labellisation de deux espaces de vie sociale : l'association "Ensemble Frères-Voisin" et l'association "Espace de partage éducatif, social et environnemental" du quartier Necker-Falguière.

Comme vous le savez, nous avons un projet d'émergence d'un centre social dans le cadre de l'opération d'aménagement de "Paris Habitat", dans le secteur Bague-Procession. Sur ce projet, un comité de pilotage s'est en effet tenu en fin d'année dernière, auquel, d'ailleurs, Mme CEYRAC, que je salue, avait représenté la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement et avait pu approuver les premières pistes de travail.

Ce travail se poursuit avec la Direction de l'Urbanisme sur les aspects techniques - que vous avez très bien décrits et que vous maîtrisez bien mieux que moi, de toute manière - avec la C.A.F., et sur le projet social lui-même. Le calendrier initial a en effet été un peu bousculé par la réserve électorale, puis par la crise sanitaire. Mais vous pouvez absolument compter sur notre détermination pour poursuivre ce projet en partenariat avec vous. Nous sommes très, très motivés à ce que ce centre social émerge dans ce quartier, et donc, nous suivrons cela de très près, de façon que cela puisse être réellement le cas.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 128 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 128 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP).

Je vous remercie.

## **2020 DASES 139 - Subvention d'investissement (122.500 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Connect" pour de l'équipement informatique et téléphonique.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 139 relatif à une subvention d'investissement et à une convention avec l'association "Emmaüs Connect".

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour cinq minutes.

**M. Boris JAMET-FOURNIER**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cette intervention pour vous dire le soutien qui est le mien et celui de mon groupe Paris en commun à la subvention proposée au bénéfice de l'association "Emmaüs Connect". L'inclusion numérique est en effet un enjeu de solidarité capitale à Paris Centre, dont je suis élu, et évidemment à Paris en général.

Pour introduire le sujet, je me permets de citer Jacques TOUBON, qui devrait être l'objet d'un relatif consensus dans les rangs du Conseil de Paris, dont, bien sûr, il fut membre alors qu'il était une figure du R.P.R. L'année dernière, en tout cas, en tant que Défenseur des droits, poste dont il avait la charge, il a publié un excellent rapport, dans lequel il indique que : "Aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits pour tous et pour toutes. Perdre le sens de cette transformation ou sous-estimer ses effets conduirait à priver de leurs droits certains et certaines d'entre nous, à exclure encore davantage de personnes déjà exclues, à rendre encore plus invisibles ceux et celles que l'on ne souhaite pas voir".

Je trouve ces mots particulièrement justes. Jacques TOUBON a quitté, il y a deux jours, sa fonction de Défenseur des droits, après un mandat spectaculairement humain et spectaculairement utile. Je veux, avec cette citation, lui rendre un court hommage pour son travail. Je dois dire que sa trajectoire politique me donne beaucoup d'espoir pour certaines et certains, y compris dans notre Assemblée.

J'en reviens à l'inclusion numérique et à notre subvention. On dit souvent que la société est numérique, mais elle est inégalitaire avant d'être numérique. Elle est d'autant moins numérique qu'elle est inégalitaire, justement. Même en 2020, le numérique ne va pas de soi. C'est justement ce combat qu'a choisi de mener "Emmaüs Connect", depuis 7 ans maintenant. "Emmaüs Connect", ce sont près de 50.000 personnes en difficulté numérique qui sont accompagnées dans 6 régions. Ces personnes sont accompagnées dans le développement de leurs compétences numériques de base et dans la prise en main des services numériques essentiels à leur insertion, tels que Pôle Emploi, la C.A.F., Skype, la S.N.C.F., "Le Bon Coin", etc. Toutes ces démarches que nous effectuons, tous ces services que nous utilisons, parfois avec quelques difficultés, mais sans les problèmes majeurs que connaissent les populations les plus fragiles. "Emmaüs Connect", ce sont près d'un million de recharges de téléphonie et Internet qui sont fournis à prix solidaire. "Emmaüs Connect", ce sont également 13 points d'accueil dans de grandes agglomérations françaises, dont 3 dans la nôtre. Tout cela avec le soutien de la Ville de Paris, bien sûr, ce qui est encourageant.

Je suis en charge du budget participatif pour mon secteur, Paris Centre, et je salue le fait que de nombreux projets de l'édition 2020, qui avaient connu des records de participation, se soient portés sur des initiatives d'inclusion numérique, justement. Je fais pleinement confiance à "Emmaüs Connect" pour relever ces défis, comme c'est le cas de mes collègues de Paris Centre. Puisque nous avons vu travailler "Emmaüs Connect" dans notre secteur, à l'espace public numérique Helen-Keller, qui était situé dans les locaux de ce qui était hier la mairie du 3e arrondissement et qui est aujourd'hui la mairie de secteur Paris Centre, et qui, de ce fait, ne peut plus accueillir "Emmaüs Connect".

Je me permets donc de formuler le vœu ici que nous puissions toujours trouver à Paris Centre - c'est important - un nouveau lieu pour accueillir cette activité, qui est si essentielle à tant d'habitantes et d'habitants de Paris, pour lesquels Paris Centre est une destination, si j'ose dire, centrale, en tout cas facile d'accès. Dans nos arrondissements aussi, il faut dire que les populations rencontrent des difficultés sociales, des difficultés économiques et humaines. Comme l'ont montré les deux éditions de la "Nuit de la Solidarité", par exemple, du fait de sa centralité, Paris Centre sert de refuge à beaucoup de personnes fragiles, qui ont donc d'autant plus besoin des services d'"Emmaüs Connect".

C'est donc avec une pensée et une grande reconnaissance pour Jacques TOUBON que je vous invite à voter ce projet de délibération. J'en ai terminé. Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Léa FILOCHE pour vous répondre.

Tout va bien ? Il y a quelque chose avec les fauteuils.

La parole est à Léa FILOCHE pour vous répondre.

Merci de votre attention, malgré les événements.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci beaucoup. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Boris JAMET-FOURNIER, merci pour votre intervention, merci pour vos mots pour Jacques TOUBON, et puis, j'associerai aussi Claire HÉDON qui, évidemment, succède à Jacques TOUBON et à qui je souhaite aussi un très beau mandat.

Je vous remercie de mettre en lumière le projet de délibération DASES 139 qui illustre notre action en faveur de l'inclusion numérique. Vous avez dit beaucoup de choses. C'est effectivement un sujet important. Il s'agit de lutter contre de nouvelles inégalités ou le renforcement d'inégalités générées par des usages numériques.

En effet, l'usage du numérique est devenu quasi indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics : déclaration d'impôt, inscription à Pôle Emploi, demande de prime d'activité, relation avec la C.A.F., avec la C.P.A.M. Toutes ces démarches s'effectuent désormais en ligne.

Or, l'Etat a fermé une grande partie des accueils de ses services dans les territoires. C'est valable à Paris, mais je crois que c'est valable un peu partout.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- S'il vous plaît.

Nous sommes très nombreux et nombreuses dans cette Assemblée, et c'en est heureux, mais ce serait gentil de baisser un peu de ton pour que Léa FILOCHE puisse s'exprimer.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci.

Je disais donc : l'Etat a fermé une grande partie des accueils de ses services, effectuant un transfert de charges, encore une fois sans compensation, vers les collectivités locales, dont Paris, et notamment vers nos services sociaux qui sont les derniers et les seuls à accueillir le public, tout le public, sans rendez-vous et sans critères. Les usages numériques ne sont pas neutres socialement et peuvent se cumuler à d'autres formes d'inégalités sociales. Ainsi, par exemple, 59 % des personnes ne réalisant pas de démarche administrative sur Internet ont plus de 70 ans, et 61 % d'entre elles disposent de bas revenus. Cela fait donc 5 millions de personnes en France qui cumuleraient ainsi des difficultés d'insertion et une exclusion numérique.

Pour que la transformation numérique de notre société ne constitue pas un facteur d'exclusion supplémentaire, mais devienne au contraire un levier d'insertion sociale et économique, effectivement, la Ville de Paris s'est mobilisée. Notre réponse à ce nouveau défi de justice sociale a été la stratégie parisienne d'inclusion numérique, qui a été présentée à notre hémicycle en 2017, et vers laquelle je vous renvoie. S'en sont suivis 3 appels à projets déployés en 2018, en 2019, en 2020, en partenariat avec la C.A.F. et Pôle Emploi, et grâce auxquels, pour les seules années de 2018 et de 2019, 60.000 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'assistance numérique et 13.000 personnes ont participé aux formations et ateliers proposés. Par ailleurs, ce sont 1.200 accompagnants qui ont participé aux formations pour être considérés comme "aidants numériques".

La Ville de Paris a ainsi développé, avec ses partenaires, un réseau d'inclusion numérique qui forme un maillage territorial assez serré et piloté par les directions sociales de territoires, afin que chaque Parisienne et chaque Parisien puissent avoir accès à un service de proximité correspondant à ses besoins. Grâce à la construction de ce réseau, la collectivité parisienne a pu recenser l'offre existante et dégager des problématiques générales, et identifier des besoins spécifiques pour des publics concernés. Face à ce succès, et pour aller plus loin, des espaces numériques d'accès aux droits ont ouvert dès le mois de septembre 2019 dans chaque centre d'action sociale d'arrondissement.

Ce sujet est au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, mais visiblement pas d'une partie de l'hémicycle. Ce n'est pas facile.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- J'allais le dire.

S'il vous plaît, c'est vraiment extrêmement bruyant ce matin et pas facile pour s'exprimer. Donc, si vous pouvez tous aller faire vos conversations privées à l'extérieur, ce sera plus simple.

Madame FILOCHE, poursuivez.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci beaucoup.

Et je vous invite vraiment à vous intéresser à ce sujet qui concerne beaucoup de Parisiennes et beaucoup de Parisiens.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Messieurs, je suis navrée, mais vous avez des voix qui portent particulièrement. Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Ce sujet est au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Je vous assure. C'est pourquoi, dans le cadre du budget participatif de 2020, les Parisiennes et les Parisiens ont souhaité soutenir l'équipement en outils numériques des personnes en situation de précarité. L'association "Emmaüs Connect" est un acteur incontournable de l'inclusion numérique à Paris, avec trois accueils effectivement : un à Paris Centre, un dans le 13e arrondissement et un dans le 19e arrondissement.

Je tiens notamment à souligner leurs actions pendant la crise, qui a permis l'équipement de familles en ordinateurs, en tablettes, en recharges Internet, pour permettre le suivi de la scolarité à domicile. L'action qu'il vous est proposé de soutenir se déploiera donc en trois axes. Un achat de matériel pour l'espace Keller, adossé pour le moment à la mairie du Centre, afin de renforcer ses actions de formation au numérique à destination des seniors. J'en profite pour partager votre vœu qu'un nouveau lieu puisse être trouvé à Paris Centre pour accueillir cette activité. Acquisition des téléphones reconditionnés. J'ai des fans. Acquisition de téléphones reconditionnés qui seront ensuite redistribués à des sans-abri, permettant de maintenir du lien ou d'accéder à certaines applications essentielles, comme l'application "Entourage". Et puis, l'équipement en matériel informatique de familles précaires identifiées par l'antenne d'"Emmaüs Connect" du 13e arrondissement, en lien avec les services sociaux.

L'ensemble de ces actions répond à nos objectifs : former les personnes aux usages numériques et favoriser l'équipement des personnes en situation de précarité. C'est pourquoi je vous invite vraiment, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 139).

Je vous remercie.

## **2020 DASES 143 - DLH - Subventions de fonctionnement (1.604.194 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris. - BPP 2017 et 2019.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 143, relatif à des subventions et soutien aux associations d'aide alimentaire.

Pour démarrer, la parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Souffrez, souffrez que la question de l'urgence sociale et de l'aide alimentaire mérite bien cinq minutes, mais je ne les prendrai peut-être pas dans leur globalité. Ecoutez, on est face à une urgence sociale qui ne fait que commencer. A la fois la période du confinement pour de nombreuses femmes et d'hommes s'est traduite par une perte totale des revenus ou une perte partielle, rendant la situation du quotidien extrêmement difficile.

Sur Paris, on a pu voir énormément d'initiatives de solidarité citoyenne extrêmement fortes, d'auto-organisation, qui ont vraiment montré à quel point les Parisiennes et les Parisiens sont solidaires. Mais prenons d'abord conscience que toutes ces initiatives solidaires d'auto-organisation et les initiatives de solidarité révèlent à quel point les politiques gouvernementales, nationales, et aussi nos politiques municipales, sont en dessous de tout et ne répondent pas à cette urgence sociale. Le premier problème sur lequel cela doit nous faire réfléchir, c'est bien celui-là.

Voilà pourquoi il me semble extrêmement important de continuer à promouvoir d'autres mesures à l'échelle nationale pour faire en sorte de protéger les hommes et les femmes de l'ensemble des risques, mais également de penser dans nos politiques municipales ce qui pourrait y répondre. D'abord, je continue à défendre que l'exonération des loyers pour toutes celles et ceux qui ont perdu totalement ou partiellement leurs revenus, est une mesure urgente à prendre, comme l'ont fait d'autres villes, comme Berlin, comme Barcelone, comme Lisbonne.

Maintenant, il y a nécessité, évidemment, d'augmenter ces aides alimentaires. Alors je soutiendrai, bien évidemment, ce projet de délibération et je souhaite attirer votre attention sur un amendement budgétaire qui n'a pas pu être satisfait hier, mais sur lequel j'aimerais que l'Exécutif se penche le plus rapidement possible. Nous avons quelques structures qui se préoccupent de l'aide alimentaire et qui ont anticipé la question des tout-petits. Je pense notamment au "Restos du Cœur", je pense à "Paris Tout P'tits". Ce qui remonte du terrain, c'est que, hélas, c'est encore insuffisant malgré leurs efforts totalement remarquables. Il ne s'agit bien évidemment pas de les critiquer.

J'ai été en contact avec des femmes bénévoles auprès de la cellule "Covidom" de l'A.P.-H.P. et de la Croix-Rouge, et qui, pendant le confinement, ont pris conscience que des femmes qui venaient d'accoucher pouvaient se retrouver confrontées à de grandes difficultés. A la fois parce que, dans certaines maternités, on a pu leur dire, les dissuader d'allaiter parce qu'il y avait de grandes incertitudes sur le Covid et sa transmission. Ensuite, vous avez des femmes qui, parce qu'elles s'alimentent insuffisamment du fait de leur précarité, ont eu des blocages de leur lactation et ont été donc confrontées à devoir acheter du lait premier âge, et se retrouvent dans une situation où elles ne peuvent pas payer ce lait premier âge. On a donc des femmes qui ont des nourrissons, des nourrissons qu'elles ont "nourris" un jour sur deux avec de l'eau de cuisson du riz. Voilà, ça se passe à Paris, ça se passe aussi dans le 93, mais ça se passe aussi dans notre Capitale, dans les quartiers populaires. Evidemment, autour des nourrissons, donc des enfants de moins de trois ans, il y a aussi toutes les problématiques des produits d'hygiène, des couches-culottes, des petits pots. Tout cela coûte très cher.

Et donc, ces trois femmes ont mené une action vraiment extraordinaire, parce qu'elles ont été capables dans un temps record de monter une association "MaMaMa", de contacter les grands groupes industriels, de pouvoir collecter des dons, mais avec des quantités - c'est en tonnes que ça se... voilà -, de trouver un local pour les stocker, d'avoir des négociations avec des transporteurs, et elles ont pu organiser les livraisons. Ce qu'elles ont constaté, c'est que dans nos P.M.I., les P.M.I. n'ont pas de ligne budgétaire pour acheter les produits de première nécessité

pour les nourrissons. Et donc, elles ont commencé un travail de partenariat dans le 93, et elles commencent à le mettre en place, et elles ont des contacts sur Paris. Parce que les P.M.I. sont, en fait, nos services publics sont les premiers en contact avec les femmes qui subissent cette très grande précarité. Et donc, l'idée, c'est, tant que la collectivité parisienne n'a pas anticipé comment permettre aux P.M.I. de pouvoir répondre à ces demandes d'urgence vitales, terribles pour les tout-petits, de faire en sorte de construire des partenariats pour qu'elles puissent, elles, s'occuper de la livraison à domicile, y compris des familles si c'est trop compliqué pour les P.M.I. de le gérer. Elles ont même créé un numéro de téléphone exprès pour.

Je terminerai pour dire que le département du 93 a d'ores et déjà alloué une subvention à cette association pour qu'elle puisse immédiatement poursuivre son engagement dans le 93. Il faut vraiment qu'au niveau de Paris, on prenne aussi la mesure et que l'on puisse aussi travailler avec les "Restos du Cœur", "Paris Tout P'tits" et "MaMaMa" pour pouvoir vraiment anticiper cette question des tout-petits.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est maintenant à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes.

**Mme Camille NAGET.** - Madame la Maire, chers collègues, nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération qui vient soutenir des associations qui ont su agir rapidement et répondre à l'urgence sociale pendant toute cette période particulière que nous venons de vivre. Ces associations remplissent pour la plupart depuis de nombreuses années un rôle essentiel en matière d'aide alimentaire en direction des Parisiennes et des Parisiens les plus fragiles. La période de confinement et ses conséquences - fermeture des marchés, augmentation des coûts de livraison, réduction du périmètre d'approvisionnement, arrêt de la restauration scolaire et universitaire, hausse des prix - ont eu des conséquences dramatiques, notamment dans nos quartiers populaires. Des Parisiennes et des Parisiens ont eu faim.

Nous tenions donc à saluer et remercier avec force l'ensemble des salariés et bénévoles associatifs engagés de longue date, ainsi que les nouveaux volontaires, nombreux, qui ont permis de renforcer en urgence, en plein confinement, les dispositifs d'aide alimentaire à Paris dans des conditions difficiles. Nous tenons également à saluer l'engagement des travailleurs et travailleuses sociaux de la Ville de Paris, premiers de "corvée" qui ont assuré dans l'ombre la continuité indispensable du service public. Ils ont réalisé de nombreuses aides financières d'urgence, permettant de faire quelques courses à un moment où les fins de mois arrivaient de plus en plus tôt.

Nous actons également positivement le travail mené par la Ville de Paris en partenariat avec la C.A.F. pour permettre le versement en urgence d'une allocation complémentaire pour les familles bénéficiant actuellement des tarifs les plus bas de cantine, et ce, dès le mois d'avril, alors que l'aide de l'Etat versée par la C.A.F. n'est arrivée que mi-mai et était en deçà des demandes des associations.

Si le confinement est terminé, la crise sociale n'a pas disparu. Salariés en CDD non renouvelés, intérimaires, étudiants, nombreux sont celles et ceux qui n'ont pas repris une activité normale et n'ont pas retrouvé le pouvoir d'achat dont ils disposaient avant le confinement, les faisant parfois basculer de la précarité à la pauvreté. Nous n'évoquerons pas les nombreuses travailleuses et travailleurs non déclarés qui ont perdu leurs sources de revenus et ne bénéficient pas des dispositifs de chômage partiel. Pour nombre de Parisiennes et de Parisiens, la précarité alimentaire ne s'est pas arrêtée à la levée du confinement et ne risque pas de s'arrêter. Tous les indicateurs sociaux sont au rouge. Les demandes de R.S.A. ont explosé. Dans son dernier rapport, Oxfam dénonce le virus de la faim. A l'échelle de la planète, 305 millions d'emplois à temps plein ont été détruits par la pandémie.

La mobilisation de la Ville de Paris et le soutien apporté aux associations et à leurs bénévoles vont devoir se poursuivre dans les mois qui viennent afin de continuer à lutter contre la précarité alimentaire, en multipliant les types de réponses : paniers repas, colis alimentaires, paniers de fruits et légumes, restauration assise, car chaque famille a des besoins différents.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Madame la Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, chère Camille NAGET, vos interventions montrent, s'il en était besoin, votre mobilisation, notre mobilisation pour faire face à la crise alimentaire. En effet, ce projet de délibération est très important pour notre Conseil, et à quelques jours du début du mois d'août, il permet de répondre aux besoins de trésorerie d'associations d'aide alimentaire qui interviennent sur le territoire parisien tout au long de l'année et qui ont été énormément sollicitées pendant le confinement. En effet, ce sont habituellement 11.000 repas par jour assurés par l'engagement de tous les acteurs, et nous sommes passés pendant le confinement à 17.000 repas par jour.

Par ce projet de délibération, nous allons donc adopter des subventions pour 16 associations, pour un montant global de 1,6 million d'euros. Il s'agit pour la plupart de la reconduction de conventions et de subventions, avec une augmentation afin de remédier aux surcoûts engendrés par la crise. Cela a été dit par vous deux, chères collègues :

la crise sanitaire a mis en lumière une crise alimentaire sans précédent. Nous avons conscience de cette crise, notamment dans la construction du "Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion" ou dans la "Stratégie Alimentation Durable" adoptée par notre Conseil en mai 2018, mais son ampleur a été aggravée par le confinement et la crise sanitaire.

Hier encore, se déroulait la réunion de coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, que nous avons voulue hebdomadaire pendant toute la période du confinement. Les constats des acteurs de terrain sont inquiétants. Le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter et les publics changent également. Les familles sont plus nombreuses, comme les personnes âgées, mais aussi les jeunes.

Encore une fois, si ce projet de délibération n'intéresse pas certaines et certains, je vous invite sincèrement à sortir de l'hémicycle.

Hors période de confinement, les familles pouvaient s'appuyer sur la restauration scolaire pour garantir un repas équilibré par jour conséquent à leurs enfants. Certains ménages pouvaient compter sur la solidarité des restaurateurs et des restauratrices parisiens. Les ménages âgés pouvaient compter également sur une solidarité de voisinage, sur nos restaurants solidaires, dont nous avons doublé le nombre lors du précédent mandat, passant de 6 à 12 restaurants, et sur un grand nombre de bénévoles aussi, qui ont été confinés. En 2019, la mobilisation financière de la Ville de Paris a permis que soient servis plus de 4 millions de repas aux Parisiennes et aux Parisiens démunis, sous forme de distribution de colis, de distribution de repas chauds dans la rue, de restauration assise ou d'épicerie solidaire tout au long de l'année.

Pendant la période de confinement, un certain nombre de dispositifs ont été créés complétant tout cela. Trois grands sites municipaux ont été mobilisés en urgence - au Carreau du Temple, dans le 3e arrondissement, aux "Grands Voisins", dans le 14e arrondissement, et à Barbès, dans le 18e arrondissement - et ont ainsi été coordonnés par l'association "Aurore", qui a pu s'organiser en un temps record pour produire 5.000 paniers repas par jour afin d'alimenter plusieurs distributions sur tout le territoire de Paris. Le Diocèse a notamment pu ouvrir 28 distributions paroissiales pour distribuer environ 1.600 repas, complétés par 1.300 repas préparés par le Diocèse.

Parallèlement, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris a été mobilisé pour compléter l'offre alimentaire et a pu augmenter sa production pour distribuer près de 5.500 paniers repas par jour. La mobilisation des acteurs associatifs qui ont poursuivi et amplifié leurs actions, a permis de distribuer 5.000 repas supplémentaires. Des tickets services ont été remis à toutes les familles par le Samu social, avec le soutien financier de l'Etat. Et enfin, on a mis en place les "paniers des essentiels", que vous connaissez, et qui ont connu un grand succès. Afin de couvrir les surcoûts liés aux fermetures des cantines scolaires, la Ville de Paris a, en plus, avec la C.A.F., mis en place une aide exceptionnelle automatique mensuelle, en avril et en juin, auprès de 30.000 familles, soit 50.000 enfants, pour un budget total de 7,5 millions d'euros.

A la veille du mois d'août, je tiens à saluer les agents et les agentes de la Ville de Paris qui n'ont pas compté leurs heures. Toutes les associations, tous les bénévoles qui se mobilisent toute l'année et qui font en sorte que l'on ne meurt pas trop de faim dans les rues parisiennes.

Pour ce qui concerne la spécificité des repas distribués aux tout-petits, je vous rappelle que nous avons déjà trois associations qui interviennent sur ce public : l'association "Paris Tout P'tits", "Les Restos du Cœur" et le "Secours Populaire", que nous finançons largement. Pour ce qui concerne l'association "MaMaMa", je serais ravie de pouvoir les rencontrer, mais aussi ravie de savoir qu'elles déposeront un dossier de demande de subvention auprès des services de la Ville.

Donc, je remercie les associations qui, normalement, au mois d'août, arrêtent leurs activités et qui, cet été, ont fait le choix de maintenir toutes leurs activités pour que chacune et chacun continue d'être protégé.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 143 - DLH.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 143 - DLH).

## **2020 DASES 194 - Communication sur le Fonds de solidarité pour le logement.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 194, relatif au Fonds de solidarité pour le logement.

La parole est à Mme Léa VASA.

Léa VASA est désinscrite.

Du coup, la parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris, confrontée à de fortes spéculations immobilières et aussi dans le cadre des locations touristiques, agit depuis plusieurs années pour permettre à toutes les Parisiennes et les Parisiens de pouvoir vivre à Paris dans des conditions décentes.

Parmi les outils mis en place, le Fonds de solidarité pour le logement est un élément indispensable de lutte contre l'exclusion, de solidarité à tous les moments de vie, même les plus difficiles. Il a permis de réduire les expulsions de 30 % des locataires en 2019. Il a évité à bien des foyers en grande difficulté de perdre ce qui constitue l'un des premiers grands remparts contre la grande exclusion : un logement. La crise que nous avons traversée, et que nous traversons encore, a exposé des Parisiens et des Parisiennes à un choix impossible : payer le loyer, représentant parfois jusqu'à 50 % de leurs revenus, ou alors, payer les frais de la vie courante. Comment on se nourrit quand la cantine est fermée ?

Les pertes de revenus, parfois dues au chômage partiel, à une perte d'emploi, ont encore plus précarisé ces Parisiennes et ces Parisiens. Dans ce contexte, le F.S.L. a encore une fois montré sa très grande utilité. Aujourd'hui, les difficultés de paiement, les situations ponctuelles d'impayés, que l'on pensait réservées aux publics les plus fragiles, touchent aussi des petites classes moyennes parisiennes et les locataires du privé. Ce fonds doit donc évoluer pour s'adapter à ces nouvelles demandes, qui seront peut-être croissantes dans les mois à venir. C'est l'un des enjeux fondamentaux. L'un des autres est de bien communiquer sur l'existence de l'aide et des moyens pour l'obtenir.

Le non-recours aux droits est une problématique inhérente aux aides sociales. Parfois, le non-recours est un drame pour des foyers entiers, qui devraient pourtant pouvoir bénéficier de ces aides légitimes. Pour éviter cet écueil, aider chacun et chacune à accéder aux aides auxquelles ils ont droit, peut-être que nous pourrions communiquer mieux auprès des Parisiens et des Parisiennes. C'est l'un des chantiers que nous vous proposons et auquel nous allons prendre part, conscients de cette urgence.

L'augmentation de 5 millions d'euros des fonds alloués semble pertinente, essentielle dans ce contexte de crise économique et sociale. Nous continuerons à réfléchir dans les années à venir sur la lutte contre l'exclusion et les expulsions pour éviter les drames individuels et les échecs collectifs.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est d'abord à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Eh oui, vous souffrez encore de devoir entendre l'urgence sociale, dans les rangs à droite.

Ecoutez, ce projet de délibération est important, de communication sur le Fonds de solidarité logement, parce qu'on l'a bien vu dans le débat précédent et on le sait, la question du logement, le loyer, est ce qui pèse le plus sur les ménages. Et donc, si l'on souhaite que les personnes ne soient pas contraintes de devoir arbitrer entre remplir le frigo ou payer le loyer dans cette période de crise sociale qui ne fait que commencer, il faut bien prendre en compte la nécessité d'aider les familles à payer le loyer. Mais il y a, sur ce sujet aussi, deux façons de voir les choses.

Pour les petites entreprises, pour les commerces, pour les associations, vous avez estimé qu'il ne fallait pas attendre que chacune fasse un dossier compliqué, qu'il donne de nombreuses précisions, qu'il ne sache pas à l'avance de combien il pourra être aidé, et vous avez pris des mesures fortes d'exonération des locaux commerciaux, dont les bailleurs, parce que vous comprenez bien qu'il est essentiel, pour sauver une entreprise, sauver un commerce, sauver une association, de faire en sorte que les charges locatives soient levées dans cette période de crise historique inouïe.

Comment et pourquoi en serait-il autrement pour tous les ménages qui se sont retrouvés du jour au lendemain sans revenus, qu'il s'agisse, par exemple, des intermittents, qu'il s'agisse des autoentrepreneurs et qu'il s'agisse de celles et ceux qui vivent d'une économie pas toujours stable et parfois particulière ? On est dans une situation où, vraiment, la crise alimentaire, si vous voyez toutes ces femmes et ces hommes qui viennent dans les aides alimentaires, les associations nous le disent : "C'est plein de publics que l'on ne voyait pas auparavant". Oui, il y a d'abord et avant tout un problème de non-recours aux droits. On en parlera plus tard. Il faudrait permettre aux travailleurs sociaux de faire réellement leur travail. On ne leur permet pas de faire réellement leur travail, quand une assistante sociale se retrouve, par exemple, à devoir suivre 130 personnes. Quel accès aux droits, informations sérieuses elle peut faire quand elle a 130 personnes à suivre et quand, en plus, le C.A.S.-V.P. la somme de multiples demandes, de remontées et de chiffres, dans une logique de management extrêmement lourde et déconnectée du travail sur le terrain qui doit être essentiel ?

Mais surtout, je suis persuadée que, même à l'issue de ce débat, les Conseillers ne seront pas en capacité d'expliquer précisément comment cela fonctionne, quelles sont les aides auxquelles les familles ont droit, quelle est la durée et sur quels critères. Or, c'est cela le problème. Le problème du renoncement aux droits est lié bien souvent

à la complexité de l'accès aux droits. Il y a une mesure forte, une mesure simple à prendre dès maintenant urgemment : exonérer de loyer toutes celles et ceux qui ont eu une perte totale de leurs revenus, et exonérer partiellement de loyer au prorata de la perte de revenu. D'autres villes le font. Puisque Paris, souvent, se montre en exemple dans des tribunes avec d'autres villes, et bien, qu'elle en fasse de même. Je rappelle que Berlin, Lisbonne et Barcelone ont exonéré le loyer.

Je terminerai en disant : vous avez, chers collègues, parfois cité la Commune de Paris, et il en est heureux. Pendant la Commune de Paris, il y avait bien eu une exonération de loyer, considérant que ce n'était pas aux Parisiennes et aux Parisiens de payer le coût de la guerre. Cette exonération de loyer - c'est le Gouvernement lui-même qui a dit, d'ailleurs, que nous étions en guerre contre le Covid - ce n'est pas à celles et ceux qui ont subi les conséquences du confinement parce que le Gouvernement a été en incapacité d'anticiper la pandémie, d'en payer le coût et de se retrouver à ne plus remplir le frigidaire. Donc, je maintiens et je continuerai, dans les prochaines séances, à exiger ces exonérations de loyers.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

Je suis navrée, je vais demander encore une fois un peu de silence. Par ailleurs, cela fait plusieurs fois que certains d'entre vous répondent à leur téléphone dans l'enceinte de l'hémicycle. Merci quand même de respecter nos débats.

Léa FILOCHE, puis Ian BROSSAT.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Nathalie MAQUOI, chère Danielle SIMONNET et cher Ian BROSSAT, avec qui nous partageons la réponse à cette communication, comme j'ai pu le dire tout à l'heure lors de l'examen du projet de délibération sur les subventions aux associations intervenant pour l'insertion par le logement, la crise économique fait craindre une crise sociale violente avec des répercussions très rapides. Paris Habitat a d'ores et déjà enregistré 6.400 nouveaux locataires parmi les 23.350 locataires en situation d'impayés de loyers. Cela constitue une augmentation de 13 % entre février et mai. Avec cette augmentation du budget de Fonds de solidarité pour le logement de 5 millions d'euros, décidé par Anne HIDALGO, nous souhaitons maintenir un filet de sécurité pour que les Parisiennes et les Parisiens ne s'effondrent pas. Nous souhaitons anticiper l'augmentation des impayés de loyers, quel que soit le statut de l'occupant. Parc privé, parc social, logement temporaire, résidence sociale, foyer, résidence étudiante, nous souhaitons anticiper et prévenir encore plus les expulsions locatives.

La Ville de Paris soutient à 80 % ce dispositif. Il permet d'accorder des aides ponctuelles à des ménages qui se trouveraient en difficulté conjoncturelle. En 2019, ce sont 2.196 aides qui ont été accordées, pour un montant de 5,1 millions d'euros versés, et 4.694 mesures d'accompagnement. Le F.S.L. peut également apporter un soutien financier lors de l'accès à un nouveau logement pour des dépenses en matière d'énergie. Aujourd'hui, ce sont 50 % des Parisiennes et des Parisiens qui sont éligibles à ce fonds. L'augmentation décidée par Mme la Maire nous permettra d'augmenter nos moyens d'action afin de lutter contre le non-recours, élément essentiel de notre volonté d'agir, au plus près et le plus rapidement possible auprès des Parisiennes et des Parisiens qui ont été touchés durement par la crise sanitaire et sociale.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour compléter cette réponse, la parole est à Ian BROSSAT

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Madame la Maire, chers collègues, quelques mots à mon tour pour insister sur cette mesure emblématique de ce début de mandature. Un engagement de campagne réalisé dès ce premier Conseil de Paris et une réponse importante et nécessaire à la crise économique et sociale que nous traversons. Face à cette crise, face aux difficultés rencontrées par les locataires, le F.S.L. est un outil efficace, qui a fait ses preuves et qui sera incontournable dans les mois et les années qui viennent.

Depuis des années déjà, le F.S.L. démontre son efficacité à Paris. Deux chiffres en attestent. Ils ont été évoqués tout à l'heure. Sur les 10 dernières années, alors que le nombre d'expulsions locatives augmentait à l'échelle nationale de 40 %, il baissait de 30 % à Paris. C'est le fruit d'un travail fin d'accompagnement social et d'aide aux locataires, mais aussi d'une articulation avec la politique de désignation de logements sociaux de la Ville de Paris.

Par ailleurs, à la lumière de l'expérience de la crise du Covid, il semble important de faire davantage pour les jeunes et en particulier pour les résidents de foyers de jeunes travailleurs. J'échangeais, il y a quelques semaines, avec les gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, qui nous disaient qu'un résident sur trois n'arrive plus à payer sa redevance. Beaucoup de jeunes qui travaillent dans l'hôtellerie, dans la restauration et qui n'ont, soit plus de mission d'intérim, soit dont le CDD s'est arrêté. Et donc, l'objectif que nous avons aujourd'hui, c'est à la fois d'augmenter les fonds du F.S.L., augmentés de 5 millions d'euros, mais aussi d'augmenter la cible de ceux qui pourront y avoir droit, et notamment les résidents de nos foyers de jeunes travailleurs.



Voilà ce que je voulais dire et voilà les objectifs que nous portons avec mon excellente collègue, Léa FILOCHE.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

S'agissant effectivement d'une communication, il n'y a pas de vote.

### **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Revenu de Solidarité Active.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Je propose donc de passer à l'examen des vœux non rattachés.

Nous débutons avec le vœu n° 43 relatif au Revenu de solidarité active.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour deux minutes.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu, nous soulignons l'absence de suivi par l'Etat quant à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du R.S.A., accentué pendant la crise. Léa FILOCHE et Ian BROSSAT viennent d'en parler, il y a une plus grande précarité. La responsabilité des politiques d'insertion qui concernent les bénéficiaires du R.S.A. nous a été transférée en tant que Département en 2004, et depuis, nous assumons le versement de ce revenu essentiel aux personnes sans ressources et nous accompagnons ses bénéficiaires.

Dans le budget supplémentaire, nous l'avons vu hier matin, il y a une enveloppe de plus de 25 millions d'euros destinés à combler le coût non compensé par l'Etat par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

C'est pourquoi nous émettons le vœu de l'interpeller pour que la couverture du R.S.A. soit revue à la hausse en cette année si particulière, et faire ainsi face à l'augmentation importante de bénéficiaires de cette allocation.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Nathalie MAQUOI, c'est un sujet qu'il est difficile de résumer parce que c'est un sujet un peu récurrent. Mais je vous remercie vraiment pour ce vœu qui a toute son importance dans la période et qui relève de manière flagrante le désengagement de l'Etat, lié à la délégation de l'organisation des dispositifs d'insertion et la prise en charge des allocations individuelles de solidarité de l'Etat aux départements. C'est un peu compliqué, mais en fait, c'est très simple. L'Etat organise la solidarité et les départements sont en charge de gérer au quotidien, en proximité avec les bénéficiaires. C'est assez simple. Il y a une délégation. Et donc, l'Etat nous confie la gestion de ses bénéficiaires, mais nous confie aussi la compensation financière, du coup, de la gestion de ses bénéficiaires

Donc, je remercie l'ensemble des agents et des agentes des services de la Ville, notamment les espaces parisiens pour l'insertion, mais aussi tous les autres acteurs qui ont contribué tout au long du confinement à assurer un service de qualité pour accompagner tous ces bénéficiaires du R.S.A., pour accompagner l'instruction de leurs demandes et la gestion des versements des allocations. Les équipes de la Ville de Paris se sont parfaitement adaptées, avec agilité et réactivité, et sont restées fortement mobilisées auprès des publics, et continuent vraiment de l'être. Elles continuent, ce mois de juillet, d'assurer les demandes qui n'ont pas pu être faites pendant le confinement, et effectivement, elles sont très nombreuses. Malgré le prolongement automatique des aides déjà pourvues, les équipes nous alertent sur une augmentation conséquente de ces nouvelles demandes d'instruction. Les chiffres précis ne sont pas encore remontés, mais nous devons déjà prendre cette alerte très, très au sérieux.

Notre Ville va faire face à une montée significative du nombre d'allocataires du R.S.A., alors même que l'Etat ne compense pas dans son intégralité les dépenses liées à l'allocation du R.S.A. aujourd'hui. En effet, ce déficit continue de s'accroître. Il atteint 100 millions d'euros à la charge de la Ville de Paris pour la seule année 2019, l'Etat s'étant pourtant engagé à prendre en charge la totalité des versements, mais aussi à donner les moyens à nos services de pouvoir accompagner les bénéficiaires dans les conditions adéquates et assurer le bon déroulement du parcours des Parisiennes et des Parisiens vers l'insertion. Cette crise a révélé le besoin urgent d'un service public fort et d'un système d'aide sociale de qualité, qui nécessite un accompagnement, une rapidité dans leur instruction et leur versement...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Il va falloir conclure.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Et une adaptabilité face aux imprévus.

Donc, voilà pourquoi nous répondrons favorablement à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 41).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux conditions des travailleurs sociaux dans le contexte de crise sociale.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le vœu n° 44 relatif aux conditions des travailleurs sociaux.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, les services sociaux craquent. La souffrance professionnelle s'y est développée de manière problématique. Il faut savoir que les services sociaux de proximité sur le territoire parisien, notamment les permanences sociales d'accueil, en tant que services sociaux de droit commun, font face depuis plusieurs années à un afflux de personnes orientées par d'autres services ou d'autres institutions, du fait de la dématérialisation, du numérique, plus un afflux du fait de la crise.

Au sein de ces services, il y a eu également une réorganisation. Ils ne dépendent plus de la DASES, mais sont sous la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Sauf qu'au moment de cette passation, les relations se sont fortement compliquées parce que vous avez des travailleurs sociaux, d'ailleurs majoritairement des femmes, qui sont centrés sur des projets d'accompagnement personnalisé à l'échelle de personnes, de quartiers, et l'on voit que la logique du Centre d'action sociale est de plus en plus centrée sur une logique gestionnaire, des mises en place de procédures standardisées, de gestions de prestations, de quantifications d'activités, et qui fait qu'à un moment donné, on est dans une perte de sens du métier.

On décompte à ce jour 170 postes de travailleurs sociaux vacants au C.A.S.-V.P., dont 80 au sein des services sociaux de proximité. Les services sociaux se sentent oubliés. Pendant le confinement, elles étaient bien souvent confinées avec leurs enfants et elles ont assuré une permanence téléphonique, un travail vis-à-vis de leur suivi extrêmement fort, qui n'a pas été reconnu. Il faut savoir, comme je le disais tout à l'heure, qu'une assistante sociale a généralement entre 120 et 130 personnes, qu'elle suit. C'est énorme. Comment voulez-vous faire un travail qui ait du sens ?

A travers ce vœu, je demande que la Ville s'engage à une remise à plat avec le C.A.S.-V.P. sur la gouvernance, sur le sens, sur les méthodes managériales, qu'il y ait une revalorisation des salaires...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Qu'il y ait enfin une prime et qu'il y ait un travail fait sur le recrutement pour augmenter les effectifs, et que cela corresponde à des effectifs de fonctionnaires et pas de contrats précaires.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Madame la Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je souhaitais commencer mon intervention, puisque je profite de votre vœu pour cela, pour, encore une fois, remercier vraiment les personnels du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, de la DASES, des E.H.P.A.D. et de toutes les structures municipales qui ont largement œuvré ces derniers mois.

Il faut souligner que, bien souvent, effectivement, ce sont les derniers services sociaux à encore accueillir sans rendez-vous toute personne éprouvant une difficulté, notamment quand les services d'Etat ont tous fermé sur notre territoire. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai choisi comme première visite de terrain en tant qu'adjointe à la Maire de Paris d'aller échanger avec les agents du Centre d'action sociale de la Ville de Paris du service social polyvalent du 10<sup>e</sup> arrondissement.

Comme vous le soulignez, l'Etat a décidé du versement d'une prime pour certaines catégories de personnels. Pour le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, cette prime a concerné 2.000 agents travaillant principalement dans les E.H.P.A.D. et les centres d'hébergement. La Ville a complété ce dispositif de l'Etat, qui était restrictif, avec 2 primes : une prime de mobilisation de 45 euros par jour de présence, qui a été versée à 4.900 agents en moyenne, avec en moyenne 960 euros par personne, et une prime d'investissement versée à 950 agents pour un montant moyen de 370 euros, permettant en particulier de valoriser les personnes ayant fait du télétravail. Pour la Ville, c'est donc un engagement de 5 millions d'euros sans compensation de l'Etat. La question des rémunérations que vous posez dépasse le cadre de la Ville de Paris. Nous avons eu un Ségur de la santé. A quand un Ségur du social ?

Concernant les vacances de postes que vous évoquez, les chiffres avancés sont surestimés. J'aurai l'occasion d'évoquer ce sujet dans le cadre des instances avec les organisations syndicales. Mais, plus largement, la question se pose aujourd'hui pour les travailleurs sociaux, celle du sens de leur travail, dans un contexte où, comme je le disais en introduction, ils sont bien souvent les derniers sur le terrain. C'est un sujet qui sera au cœur de mon engagement dans les six prochaines années.

Je vous propose donc de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci, Madame la Maire.

Votre vœu est retiré ? Non, maintenu. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'Hôtel Moderne et aux droits des locataires affectés par le Samu social de Paris.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous passons maintenant à l'examen des vœux n<sup>os</sup> 45 et 45 bis, relatifs à l'Hôtel Moderne.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**.- A l'Hôtel Moderne, qui est situé au 57, rue de la Réunion, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, vous avez environ 60 personnes qui, pour la plupart, sont des personnes reconnues DALO, droit au logement opposable, et sont logées par l'intermédiaire du Samu social de Paris par décision de la Préfecture de Paris.

Pendant la campagne électorale, j'ai été contactée par des personnes qui résident dans cet hôtel et qui m'ont fait part de tous les dysfonctionnements extrêmement graves, problématiques. Cela va de l'infestation de punaises de lit, cafards, rats, à, aussi, des mesures prises par le gérant hôtelier qui tend à baisser l'électricité et empêche les personnes d'avoir ne serait-ce qu'une bouilloire, mais surtout un problème de comportement qui pourrait relever d'une caractérisation de harcèlement moral. Et donc, cela devient totalement impossible.

J'ai donc interpellé le Samu social. Le Samu social a, certes, engagé un contrôle de cet hôtel, comme d'autres hôtels, mais a pris d'abord une mesure qui était de réorienter des locataires dans d'autres hôtels. Ce qui ne peut pas être acceptable quand il y a un conflit avec l'hôtelier.

Je tiens, dans la présentation de mon vœu, à remercier Eric PLIEZ, maire du 20<sup>e</sup> arrondissement, qui, à l'issue de mes interpellations, s'est rendu à l'hôtel. Je tiens vraiment à saluer cette réactivité. Il s'est, par ailleurs, engagé avec son Exécutif à créer un comité de suivi des hôtels meublés avec les associations concernées. Cela me semble être une démarche extrêmement importante.

Je conclus sur ce vœu. Je souhaite, à travers ce vœu, que l'on demande une démarche d'audit de l'ensemble des hôtels sociaux, et notamment de cet hôtel. Je sais que les services techniques de l'habitat ont déjà organisé une visite, mais ont surtout visité la chambre que l'hôtel avait déjà rénovée. Mais surtout que l'on engage une réflexion avec le Samu social pour qu'il procède différemment en situation de conflit. Comme la Maire de Paris s'est engagée dans la démarche du "Logement d'abord", que l'on réfléchisse avec les bailleurs sociaux...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Madame SIMONNET, il faut conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**.- A recenser les logements vacants sur les périodes avant les travaux...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Pour que l'on puisse mettre en application le "Logement d'abord" et sortir les familles des hôtels.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Léa FILOCHE, pour deux minutes.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe.- Le vœu que vous formulez concernant un hôtel social, et en particulier dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, un vœu de l'Exécutif local a été adopté lors de votre conseil d'arrondissement. Je souhaite vous proposer un vœu de l'Exécutif du Conseil de Paris portant sur la question de l'hébergement hôtelier dans son ensemble.

En effet, Paris compte sur son territoire, tout au long de l'année, 23.000 places d'hébergement, dont 6.500 dans les hôtels sociaux. De plus, 2.300 places ont été ouvertes au titre du "Plan hivernal" et plus de 2.000 pour mettre à l'abri les personnes en situation de rue pendant la période de confinement. Nous avons bien entendu, vous comme moi, les engagements pris par le Gouvernement : à la fin de la trêve hivernale, de ne pas fermer de place d'hébergement sans proposer d'alternative aux personnes hébergées. "Chat échaudé craint l'eau froide", nous restons plus que vigilants sur le sujet.

De plus, les associations de solidarité craignent que ces annonces ne soient pas suivies des moyens suffisants permettant leur mise en application et sont en demande, donc, de moyens supplémentaires afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accompagnement social des personnes hébergées pour accélérer leur réinsertion, notamment via le logement social. Il est vrai que le Samu social constate que certains lieux ne répondent pas aux exigences en termes d'hygiène et de sécurité, notamment "Sécurité Incendie" lors des audits qu'ils font dans les 180 hôtels sociaux de Paris.

Je vous propose donc que, via le vœu de l'Exécutif, la Ville de Paris demande à l'Etat qu'aucune personne actuellement hébergée ne soit remise à la rue. Nous demandons un bilan chiffré, localisé et partagé avec l'Etat et le Samu social sur le plan hivernal et sur la mobilisation supplémentaire liée à la crise sanitaire. Que le Samu social continue son dispositif d'audit des hôtels sociaux afin de s'assurer du respect des normes d'hygiène et de sécurité de façon toujours plus ambitieuse.

Je vous demande donc de retirer votre vœu au profit de celui que je viens de vous présenter. J'espère qu'il sera largement adopté.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous ce vœu n° 45 ? Oui ? Non ?

Pas une longue intervention.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je maintiens mon vœu parce que le vœu de l'Exécutif est vraiment en deçà des demandes que j'ai formulées.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 42).

## **2020 DASES 70 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 70, relatif au programme "Paris en Compagnie".

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour cinq minutes.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si mon collègue, tout à l'heure, a cité Jacques TOUBON, je vais me permettre de citer Jean Yanne, qui disait que la solitude ne veut pas dire l'isolement et que ce n'est pas parce que l'on est seul que l'on est mal. Ce n'est pas assurément la plus belle des citations sur l'isolement, mais assurément, c'est quand on vit mal sa solitude que l'on est isolé, et ceci n'est pas qu'un mot.

En effet, l'isolement est un problème de société en pleine croissance. En 2017, ce sont 300.000 personnes âgées qui étaient en situation de mort sociale, sans contact avec leur entourage, selon le rapport des "Petits Frères des Pauvres" sur le sujet en 2019. L'augmentation du nombre de personnes âgées dans nos sociétés, et Paris vit la même transition démographique, peut nous faire craindre le pire si cette cause ne devient pas une cause nationale. Personne n'est à l'abri de l'isolement. La période du confinement l'a montré. Combien de Parisiens ont vécu avec douleur les murs de leur appartement ? Combien d'entre eux étaient âgés et ont souffert qu'à la dépréciation de l'image du vieux, que porte notre société, s'ajoute la fin du lien social, ou pire, le passage fugace d'une assistante de vie qui n'a plus le temps de la tasse de café car, prise par le temps, devant pallier l'absence de ses collègues due au Covid-19 ?

L'isolement augmente de plus de 60 % le risque de démence et de régression cognitive. C'est ce que l'on appelle le "phénomène de déprise". C'est l'intériorisation de la fin des rapports sociaux, du "servir à rien", la fin de la définition de soi. Et là, les détériorations neurologiques apparaissent ou se renforcent. Les études épidémiologiques le montrent. La lutte contre l'isolement est donc un axe à part entière d'une politique d'adaptation de la société au vieillissement de sa population. C'est un axe concret de prévention de la perte d'autonomie. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait en faire une grande cause nationale. Je suis heureux qu'avec "Paris en Compagnie", Paris en ait fait une grande cause. En effet, ce service a été créé de manière expérimentale en 2017, permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de plus de 65 ans qui le demandent, d'être accompagnés gratuitement dans leurs déplacements de proximité. L'originalité réside surtout dans le fait que "Paris en Compagnie" communique vis-à-vis des âgés, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui souhaitent participer à cette action bénévole de lutte contre l'isolement.

Porté par la "Maison des aînés et des aidants" de Paris Centre, les "Petits Frères des Pauvres" et "Lulu dans ma rue", il aura, en 2019, mis en lien 585 aînés avec 691 volontaires, pour près de 1.400 actions d'accompagnement. Mais le Covid-19 est passé par-là. Qui connaît les porteurs de ce projet savent leur agilité et leur capacité à imaginer de nouveaux dispositifs quand ils sont confrontés à des difficultés de cet ordre.

Madame LEVIEUX, Madame la Maire, je suis sûr que vous saurez éclairer notre Assemblée qui s'apprête à leur attribuer une subvention de 250.000 euros pour leur exercice annuel, sur l'adaptation de leurs services dans la période et les leçons qu'ils en ont tirées vers l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Gauthier CARON-THIBAUT, merci beaucoup d'avoir souhaité intervenir sur cette très belle délégation. Puisque c'est l'heure des citations, certains citent Jacques TOUBON, d'autres Jean Yanne, moi, je vais tout simplement citer Galla BRIDIER, qui avait porté ce dispositif il y a maintenant plus de deux ans. Vous pouvez l'applaudir. Peut-être qu'elle nous écoute par ailleurs. Car c'est elle qui avait eu l'intuition de la nécessité, dans l'ensemble des dispositifs déjà existants, de travailler à destination de ces seniors qui ont des envies de sortir, de mener des actions à l'extérieur, mais qui ne se sentent pas en force, en capacité de le faire en raison de leur isolement.

Donc, un travail collectif de réflexion avait été mené, qui avait permis de mettre autour de la table, vous les avez cités, "Lulu dans ma rue", les "Petits Frères des Pauvres" et "Autonomie Paris Saint-Jacques", au titre de l'association qui gère, comme vous l'avez rappelé, la "Maison des aînés et des aidants" de Paris Centre. Ils se sont ainsi retrouvés autour d'une sorte de groupement, qui a permis de mettre en place ce dispositif très original, qui a permis d'occuper effectivement une place qui était vacante dans l'accompagnement des seniors.

Vous l'avez rappelé également, cela s'inscrit évidemment, tout naturellement et tout fortement, dans le dispositif et les objectifs de lutte contre l'isolement des seniors, qui s'inscrit dans le schéma directeur créé par la Ville dans le cadre de la mandature précédente. L'un des éléments majeurs, c'est la dimension intergénérationnelle, puisque la moyenne globale d'âge des jeunes bénévoles qui se sont inscrits dans ce dispositif est à peu près de 30 ans en moyenne.

Ce dispositif a évolué. Il n'a qu'un an d'existence et, évidemment, le Covid-19 a interrompu un peu le développement de ce projet. Mais, néanmoins, on va pouvoir être en capacité de tirer le bilan de cette première année d'existence. Les structures ont su se saisir de cette période extrêmement compliquée, dramatique, pour s'adapter et continuer à être en contact avec les aînés qui s'étaient inscrits dans ce dispositif, évidemment plus d'action en termes de présentiel, mais par des relations téléphoniques très développées qui ont permis de maintenir ce lien social essentiel à destination de ce public.

Permettez-moi de souligner aussi et de remercier l'ensemble des personnalités qui ont bien voulu s'inscrire dans ce dispositif dans le cadre de cette période de confinement, et de saluer la désormais nouvelle marraine de "Paris en Compagnie", à savoir Elsa ZYLBERSTEIN.

Donc, ce dispositif est une réussite compte tenu des 1.500 aînés qui se sont inscrits et des plus de 2.500 bénévoles qui l'ont fait de l'autre côté. Mais, nous le savons, nous avons encore des aînés qui ne connaissent pas ce type de dispositif, qu'il faut réussir à atteindre. C'est tout le travail de l'ensemble de nos acteurs, des associations et de la Ville, pour qu'en réseaux, en maillage, à l'échelle de Paris comme à l'échelle des territoires et des arrondissements, nous puissions atteindre ces personnes, leur faire savoir les disponibilités que nous avons créées. C'est un enjeu, donc un enjeu de mieux communiquer et de mieux les rassurer, de leur donner envie de passer à l'acte et de venir sur cet outil de mise en relation et de différentes sorties.

Nous aurons donc l'occasion de s'en reparler, j'en suis très convaincue. C'est une deuxième tranche, c'est le financement de la Ville. Il y avait, à côté, 250.000 euros aussi, financés par la "Conférence des financeurs".

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 70).

## **2020 DASES 162 - Prime de mobilisation aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 162, relatif à la prime de mobilisation aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, S.A.A.D., parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour cinq minutes.

**M. Hamidou SAMAKÉ**.- Madame la Maire, mes chers collègues, la pandémie du Coronavirus-19, toujours active, marquera l'histoire par sa dimension planétaire et ses conséquences catastrophiques. Elle aura été le révélateur de nos fragilités et de nos failles. Nous avons vécu 55 longues et interminables journées de confinement. Ce fut une épreuve difficile, ce confinement non prévu et non anticipé entraînant des perturbations gigantesques touchant tous les domaines de nos vies. Je ne m'attarderai pas sur l'angoisse générée par cette maladie, qui a interrogé les frontières de nos connaissances et malmené nos certitudes.

Dans cette crise sanitaire sans précédent liée au Covid-19, les personnes âgées ont été les premières victimes. Maintenant, nous le savons avec certitude, les personnes en E.H.P.A.D. notamment constituent le plus gros contingent des décès dus au Covid-19, soit environ un peu plus de 60 %. Les personnes âgées en E.H.P.A.D., doublement confinées, ont été confrontées à une triste et insupportable situation, quelquefois méconnue de l'ensemble de notre corps social. La question ici posée pour notre société sur le long terme, car c'est une tendance lourde de l'évolution de notre démographie, est celle de la protection des personnes âgées les plus fragiles, qu'elles soient en E.H.P.A.D. ou isolées.

Pendant le confinement de cette crise sanitaire, les établissements et services sociaux parisiens ont été en première ligne pour assurer la continuité de la prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ainsi que des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Les personnels des établissements ont travaillé avec acharnement, dans des conditions très difficiles, au bénéfice des personnes particulièrement fragiles qui nécessitent un accompagnement et une aide.

Ce projet de délibération traite l'attribution d'une prime de mobilisation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, prestataires parisiens intervenus pendant la crise sanitaire auprès des personnes dépendantes. C'est une mesure attendue, nous pouvons l'imaginer. Il ne s'agit pas seulement de clamer que l'on aime le soignant et aidant, même si c'est bien de le dire et de le reconnaître, c'est encore mieux de fournir des preuves. Cette mesure en est une bonne preuve, s'il en est. Parce que l'Etat a renvoyé cette question de la prime aux départements, Paris a décidé une contribution pour la prime de mobilisation pour un montant de 3,30 millions d'euros.

Pour ma première intervention dans cette Assemblée, je suis heureux que ce soit sur un tel sujet qui traite de l'humain, de la solidarité et de la reconnaissance. Je crois que nous devons tous et toutes être fiers de saluer l'effort de la Ville de Paris, qui montre par la preuve, cette contribution, qu'il est important de soutenir ces structures et leurs personnels qui assurent un travail extraordinaire au service des personnes à risque pendant la pandémie du Covid-19, à savoir nos seniors en E.H.P.A.D., isolés, les personnes en situation de handicap ainsi que les enfants à l'Aide sociale.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, vous avez raison et je vous remercie d'avoir souhaité intervenir sur ce projet de délibération - c'est votre premier au Conseil de Paris - et c'est un projet de délibération effectivement important. Il l'est notamment pour la partie prime, que vous avez évoquée - et je reviendrai aussi sur ce sujet -, mais il l'est aussi parce que cela nous permet d'évoquer et de parler de professions, de femmes et d'hommes, et surtout de femmes dont on parle peu souvent et que certains ont visiblement découvert dans le cadre de la crise du Covid-19.

Il s'agit plus précisément des S.A.A.D. Il s'agit donc des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui sont gérés essentiellement par des femmes, et qui ont montré au cours de cette crise et de ce confinement combien elles ont su se mobiliser et continuer à assurer les services auprès des personnes âgées, isolées ou des personnes en situation de handicap. Ce sont des auxiliaires de vie sociale ou aides à domicile, dont une grande partie aussi travaille à temps partiel. Donc, ces femmes, essentiellement, viennent au quotidien auprès de nos aînés, dépendants ou en situation de handicap, ou aussi auprès des familles de ces personnes. Elles les aident dans leurs toilettes, dans leurs repas, à s'habiller. Elles contribuent à l'entretien de leur logement. Ce sont des rôles absolument essentiels et qu'il était primordial de permettre de maintenir dans le cadre de cette configuration exceptionnelle, ne serait-ce que pour maintenir, encore une fois, cet indispensable lien social. Ces femmes, donc, on leur doit une reconnaissance pour l'ensemble de ce service, et à travers elles aussi, les entreprises, les prestataires avec lesquels elles travaillent et qui organisent leur travail auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pendant le confinement à Paris, ce sont près de 5.000 salariés qui ont été mobilisés dans le cadre de cette configuration très particulière. On le voit : sur le maillage territorial, il y a à peu près plus de 200 S.A.A.D. sur le territoire parisien. A l'issue de la crise, nous avons donc entendu les autorités nationales et il a été évoqué la création d'une prime, notamment par le Premier Ministre qui s'est dit effectivement très favorable à ce qu'une telle prime, et la référence a été faite assez vite au montant de 1.500 euros, soit décidée, notamment auprès des S.A.A.D. Mais, et c'est un élément assez important, cela n'a pas été suivi avec le déblocage d'éléments financiers en conséquence, et, tout logiquement, la fin de ce soutien affiché s'est traduite en demandant aux départements, qui ont effectivement un rôle dans la création et la gestion des S.A.A.D. à travers les aides sociales, de se débrouiller pour financer.

Vous voyez bien la situation qui est à la fois plus que contestable, puisqu'elle ne va pas jusqu'à la reconnaissance effective des S.A.A.D. et du personnel qui s'est mobilisé. Cela a créé à l'évidence, bien évidemment, un facteur d'iniquité territoriale sur l'échelle parisienne, puisqu'à ce jour même pas une dizaine de départements ont été en capacité ou ont fait le choix de donner droit à cette reconnaissance légitime.

La Maire de Paris a souhaité que cette reconnaissance se fasse et soit effective. C'est la raison pour laquelle une enveloppe maximum de plus de 3,34 millions d'euros a été débloquée. Elle le sera avec votre soutien unanime, je le souhaite, pour pouvoir remercier l'ensemble des structures, et surtout, puisque c'est pour elles, l'ensemble des personnels qui se sont mobilisés, et encore une fois, qui ont mis en œuvre ces services absolument essentiels pour ces personnes dans l'isolement, et qui, en plus des soins à domicile qu'elles pourraient avoir, ont absolument besoin de ce lien social et de cette aide dans leur tâche quotidienne.

Je rappelle juste, le projet de délibération le fait, que pour les S.A.A.D. mis en œuvre par le C.A.S.-V.P., les agents reçoivent directement par le C.A.S.-V.P. une prime de reconnaissance. C'est un projet de délibération important. Ce n'est donc pas uniquement, et c'est déjà beaucoup, la reconnaissance auprès de ces personnels. Le montant, c'est un coût. Certains en parleraient comme un coût. Pour nous, c'est un choix. C'est un choix assumé, voulu. C'est la démonstration de notre volonté politique aussi d'inscrire ce dispositif dans l'ensemble de nos actions auprès des publics les plus fragiles, et notamment des personnes âgées ou en situation de handicap, d'avoir un panel d'actions et d'aider au maximum leur maintien à domicile quelle que soit la situation, y compris au niveau des crises.

Donc, je vous remercie vraiment de nous accompagner dans cette démarche.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 162).

**2020 DDCT 19 - Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 19. C'est la subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme.

La parole est d'abord à M. Rudolph GRANIER, pour cinq minutes.

**M. Rudolph GRANIER**.- Merci, Madame la Maire.

Bonjour, mes chers collègues. Au milieu d'une trentaine de subventions, une attire l'attention du groupe Changer Paris. L'objet de mon propos portera sur l'article 18 du présent projet de délibération pour lequel nous demandons un vote disjoint. Deux points : un d'ordre général et un plus particulier sur cet article 18.

En décembre 2018, en décembre 2019, nous avons déjà déposé des vœux portés par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE concernant le vote de cette subvention. A l'époque, il était rappelé le rapport de l'Inspection générale de la Ville, relatif à l'examen de la bonne utilisation par les associations des crédits qui leur sont alloués.

Alors, ici, dans cette enceinte, on se remercie, on se félicite, on se congratule, mais, en réalité, le rapport constatait que le contrôle de l'utilisation des subventions n'est pas un sujet piloté de façon centralisée. Ou encore que la collectivité n'a encore que peu envisagé de manière transverse les modalités d'un contrôle de l'utilisation des subventions. La question est traitée de manière plus ou moins approfondie par chaque direction, sans pilotage centralisé. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Inspection générale de la Ville. En conséquence de quoi, et sur le point qui nous concerne, à savoir l'article 18 du DDCT 19, je souhaite attirer votre attention sur "L'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie", localisée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. J'associe mon collègue Bertil FORT à cette prise de parole et à ce vote.

Je souhaiterais rappeler les propos écrits sur le site Internet de cette association : "Nous, familles des victimes tuées, violées, mutilées, blessées par la police". Les mots ont un sens, chers collègues. "Nous, migrants chassés, torturés, traumatisés, persécutés par l'Etat et le système des frontières. Nous, habitants des quartiers populaires, harcelés, humiliés au quotidien par les forces de police et ciblés par le racisme d'Etat". Les mots ont un sens.

En conséquence de quoi, mes chers collègues, je vous demanderai que l'article 18 soit sorti du projet de délibération, que nous puissions effectuer un vote disjoint. Nous voterons le reste du projet de délibération, mais nous souhaitons un vote clair et explicite. Nous voterons contre, évidemment, l'article 18.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN.

**M. Alexis GOVCIYAN**.- Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je souhaite tout d'abord vous dire toute notre satisfaction pour la nomination de Jean-Luc ROMERO-MICHEL en tant qu'adjoint en charge de ces questions. Nous le connaissons, Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même, depuis plusieurs années, depuis le Conseil régional, et nous savons le travail qu'il fait et le travail qu'il pourra faire dans le cadre de cette délégation, qui est une délégation importante.

Les sujets dont on parle, de discrimination, de racisme, d'antisémitisme, ce sont des délits et ils doivent être considérés comme tels. Je suis persuadé que, dans le cadre des travaux que l'Exécutif municipal engage avec ces associations, ces questions délictuelles sont bien prises en compte et que les associations qui sont financées par la Ville de Paris respectent bien l'ensemble des engagements qui doivent être les leurs pour les valeurs républicaines, pour l'organisation de la société et la place que ces associations peuvent avoir dans la société.

Il est certain qu'avoir 30 associations avec des actions diverses, variées et qui ne sont pas forcément d'égale importance, est problématique pour l'examen d'un tel projet de délibération. Il est également certain que lorsque l'on a des associations à comparer, comme "la Licra" qui fait un travail remarquable sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et d'autres qui ont quelquefois des soucis avec le respect des valeurs républicaines, le respect de la France et le respect de l'Etat français, on peut avoir quelques soucis en termes de vote et de positionnement.

Donc, nous souhaitons savoir, dans un esprit constructif, si lorsque ces demandes de subventions sont examinées, il y a des engagements qui sont demandés par la Ville de Paris pour que ces délits ne soient pas pris en compte dans le cadre d'actions présentes ou futures de ces associations et que, si tel est le cas, on puisse revenir sur les engagements que la Ville peut prendre vis-à-vis d'elles.

Lorsque l'on parle, effectivement, comme l'a fait notre collègue précédemment, sur l'ACORT, cette association des originaires de Turquie, il est clair que cette position, en tous les cas ce qui est dit, est totalement inacceptable. On ne peut pas l'accepter. Cette association fait par ailleurs d'autres actions très belles, notamment lorsqu'elles sont sur la mémoire, sur la transmission de la mémoire du génocide arménien, avec l'anniversaire, tous les ans, de l'assassinat du journaliste arménien Hrant Dink en Turquie.



Si vous voulez, d'un côté, il peut y avoir des choses, mais par ailleurs, sur les fondamentaux, je crois qu'il faut que l'on soit très clair et il faut que l'on puisse rappeler et réaffirmer les principes, les valeurs de la République, de la France, et que s'il y a des dérives ou des manquements, il faut que cela s'arrête. Effectivement, s'il y avait un vote disjoint pour que les uns se sentent beaucoup plus à l'aise pour le vote et que les autres ne soient pas pénalisés, ce serait une bonne chose.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement.- C'est la mode, les mauvais objets, et l'ACORT, c'est un mauvais objet dont la droite s'est emparée. Mais c'est étrange, c'est étrange. Cette association, c'est une association féministe, c'est une association rempart contre les intégrismes. C'est une association qui est l'une des seules à défendre aujourd'hui la liberté en Turquie. C'est une association qui défend toutes les valeurs qui sont aujourd'hui, toutes les valeurs qui sont celles que ce Conseil veut défendre.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- La parole est à la maire du 10e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement.- Donc, libre à vous d'utiliser et de brandir ce mauvais objet et de faire parler des documents qui n'ont rien à voir avec la subvention que nous allons voter.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- La parole est à la maire du 10e arrondissement.

Merci de respecter la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement.- Vous faites de la démagogie. La démagogie est à la mode, je le sens, en ce moment. Je pense que nous devons y résister aujourd'hui.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour cinq minutes.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint.- Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues GRANIER et GOVCIYAN. Excusez-moi, il est derrière, c'est un peu difficile de vous regarder en même temps. Et, bien sûr, merci à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Vos interventions sont quand même intéressantes puisqu'elles ne se focalisent que sur une subvention sur 30, ce qui prouve, quelque part, que vous approuvez majoritairement ces subventions. La lutte - et laissez-moi parler, on ne vous a pas coupé - la lutte contre les discriminations, contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, sont une préoccupation permanente de cette ville. Je veux d'ailleurs saluer le travail remarquable qu'a mené ces six dernières années ma collègue, Hélène BIDARD, qui a d'ailleurs instruit ces subventions. Nous venons d'arriver. Comme vous imaginez, je n'ai pas eu le temps forcément de travailler sur toutes ces subventions. C'est son travail et c'est un travail remarquable, que je veux encore une fois souligner ici.

Nous soutenons les associations, oui, et je pense que c'est essentiel dans ces moments quand même très particuliers, dans ces moments difficiles, parce que même dans une ville qui est une ville inclusive, une ville ouverte, on voit que les discriminations sont là. On assiste à des agressions antisémites, racistes et LGBTphobes dans cette ville, qui sont quand même tout à fait étonnantes dans la ville des lumières.

Ces financements, vous le reconnaîtrez, sont quand même essentiels, car ils permettent aussi à ces associations de ne pas avoir de rupture de fonctionnement. Je vous rappelle que durant la Covid-19 actuelle, qui n'est pas terminée du tout, un certain nombre d'associations et même, je dirai, la plupart, souffrent dans des conditions incroyables. Et pourtant, que ferions-nous sans ces associations ?

Pour ce qui concerne l'association dont vous parlez, et qui semble beaucoup vous obséder, je voudrais évidemment remercier Alexandra de ce qu'elle a rappelé. Il y a parfois des propos avec lesquels on peut être en total désaccord. Et les propos que vous avez cités, je ne les partage pas, comme la plupart des membres ici. Ce n'est pas parce qu'un responsable d'une association tient des propos que l'on doit stigmatiser le travail qui est fait par cette association, et qui est tout à fait remarquable. Tous les acteurs du 10e arrondissement pourront vous le dire. Il y a plusieurs élus ici du 10e arrondissement. L'ancien maire aussi du 10e arrondissement, Rémi FÉRAUD, pourrait vous le confirmer. L'intérêt de ce travail n'est absolument pas contestable. Nous travaillons depuis très longtemps avec eux.

Ils accompagnent dans un cadre, et je vous le dis très clairement, absolument laïc - je crois qu'il faut, sur ce point, être très clair - qui est conforme, non seulement à nos valeurs, à nos valeurs républicaines. Je crois qu'ici, il y a une unanimité autour de ces valeurs de laïcité. C'est une association progressiste qui fait un travail extrêmement important sur l'ouverture des jeunes aux autres cultures et, bien sûr, contre le repli communautaire et le fondamentalisme religieux. C'est une association féministe.

Excusez-moi, je ne vous ai pas coupé, je vous le rappelle, on peut s'écouter aussi.

C'est une association féministe. Je crois que ce n'est pas toujours le cas dans ce domaine.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Ecoutez la réponse.

Vous avez posé des questions, écoutez.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint.- Alexandra l'a rappelé tout à l'heure. Elle joue un rôle important dans l'accompagnement des parentalités et dans l'accompagnement de l'émancipation des femmes originaires de Turquie. On peut, je crois, toutes et tous ici, s'en réjouir. En tout cas, c'est un partenaire aussi, moi qui m'occupe aussi de l'intégration, très important dans l'accompagnement de l'apprentissage du français à un grand nombre de migrants qui viennent de Turquie ou d'ailleurs, puisque leur action ne se limite pas simplement aux personnes qui viennent de Turquie.

Pour toutes ces raisons, j'espère que vous voterez quand même toutes ces subventions et notamment celles de l'ACORT. Il y a dans ce projet de délibération des subventions aussi importantes. Je pense notamment à celle de "SOS Racisme", à laquelle nous avons ajouté une petite subvention cette année pour qu'elle fasse du "testing", parce que cela devient inacceptable de voir que, notamment pour avoir un appartement...

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, adjoint.- Je vais terminer.

Si vous n'avez pas la bonne couleur de peau, vous savez comment cela peut se passer.

Et puis, je penserai aussi à "Actions Traitements", parce qu'avec Anne SOUYRIS, on sait à quel point aujourd'hui la sérophobie est un problème. Nous sommes la ville où il y a le plus de personnes qui vivent avec le V.I.H.

Pour toutes ces raisons, j'espère que vous voterez à l'unanimité ces subventions qui sont des subventions qui nous honorent.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Je vous demande donc toute votre attention sur ce vote, puisque j'ai été saisie d'un vote disjoint.

Nous allons d'abord mettre aux voix l'article 18. C'est bien ça ? L'article 18.

Explication de vote ? Oui, allez-y, je vous en prie.

**M. Rudolph GRANIER**.- Comme j'ai pu le préciser - merci, Madame la Maire, chers collègues - nous voterons contre cet article. Nous ne voterons pas contre les autres projets de délibération. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Je souhaiterais préciser ici que vous avez pu nous offrir un panorama absolument exceptionnel de tout ce que font ces associations, mais que vous ne tenez pas compte du rapport de l'Inspection générale de la Ville. Simplement, on n'est pas une espèce de "cash machine" ici, où l'on distribue. Il y a l'Inspection qui est en train de dire - qui l'a écrit, pardon - qu'il n'y avait aucun contrôle sur les subventions. Je suis désolé, au bout d'un moment, on doit aller dans le détail. On doit regarder même si les documents nous sont transmis tard, même s'il y a énormément d'associations. Donc, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Nous voterons en faveur du projet de délibération. Nous avons demandé que l'article 18 soit disjoint et nous voterons contre.

Merci, mes collègues.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, dans un premier temps, l'article 18 du projet de délibération DDCT 19.

Qui est pour ?

Merci de bien voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 18 est donc adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 19 dans son intégralité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 19).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la gratuité des masques et à l'augmentation des tests.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons d'abord le vœu n° 46, relatif à la gratuité des masques et à l'augmentation des tests.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Mes chers collègues, il aura fallu donc plus de quatre mois au Gouvernement pour prendre conscience de la nécessité de rendre le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics. Quatre mois. Bien sûr, il a commencé par bon nombre de mensonges sur les masques pour masquer l'incompétence de ce Gouvernement et du Gouvernement précédent à gérer la pénurie des masques. Aujourd'hui, ces masques sont obligatoires, mais ils ont un coût. Il faut savoir que s'ils coûtaient à peu près dans les 5 centimes d'euro avant la crise, ils sont maintenant vendus à 95 centimes d'euro, ou plutôt le Gouvernement se flatte d'avoir soi-disant plafonné le prix du masque à 95 centimes. Vous imaginez la différence de prix : 5 centimes avant, 95 centimes maintenant. Et, bien sûr, cela a un coût dans le budget des ménages. Si le Gouvernement instaure enfin un début de gratuité pour les personnes les plus fragiles, il faut savoir qu'une famille avec des revenus au S.M.I.C. ne sera pas concernée. Or, c'est un coût extrêmement conséquent chaque mois.

Je souhaite donc, à travers ce vœu, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour demander la gratuité des masques, engage aussi de nouvelles distributions de masques gratuits en tissu, lavables et réutilisables, car je pense qu'il y a toujours de forts besoins, que la Maire de Paris informe régulièrement les élus parisiens sur l'état des stocks de masques dont dispose la Ville.

Nous avons ensuite un deuxième problème : c'est la passation des tests. L'O.M.S. le dit et le redit : il faut tester, tester, tester. Je sais qu'un travail a été effectué par Anne SOUYRIS et l'A.R.S. pour développer des dispositifs de tests mobiles. Je voudrais savoir où nous en sommes aujourd'hui, car il s'avère que sur Paris et la Région Ile-de-France, beaucoup de Parisiens estiment qu'il est très long et très difficile d'avoir accès aux tests, parfois plus d'une semaine. Il faut donc aussi interpeller le Gouvernement pour que les moyens alloués au dispositif concernant les tests soient à la hauteur pour faire face à la pandémie.

Je vous remercie.

*(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, et merci aussi à Danielle SIMONNET, parce qu'en fait, la question des masques a été vraiment la pierre angulaire de ce que nous avons souhaité faire à la Ville pour pouvoir prévenir et avoir un vrai principe de précaution sur la question du Covid-19, alors même que l'Etat, à ce moment-là, réquisitionnait les masques et ne permettait pas aux Parisiens, mais d'ailleurs aux Français en règle générale, de se protéger de cette maladie et de ce virus.

Pour vous répondre très précisément, la question de la gratuité des masques. Bien sûr, nous sommes également pour interpeller le Gouvernement sur la question. C'est une question importante. La gratuité pour un certain nombre de personnes est essentielle. C'est parce que le masque, effectivement, est cher et qu'il faut en changer souvent. C'est important, particulièrement pour les personnes fragiles. Mais, pour protéger les personnes fragiles, comme vous le savez, il faut que tout le monde porte un masque puisque le masque protège d'abord les personnes qui sont en face de celui qui porte le masque. Donc, oui, pour interpeller le Gouvernement.

La deuxième question que vous posez, c'est la question qui concerne les distributions de masques gratuits, en particulier en tissu lavable. Bien sûr, comme vous le savez, nous l'avons fait. Nous l'avons fait aux mois de mai et juin. Nous avons encore des distributions d'un certain nombre de masques que nous avons à disposition, en particulier des personnes les plus fragiles. Nous le continuerons. Et s'il y a besoin, nous verrons comment en refabriquer, puisque vous savez que nous sommes absolument vigilants sur cette question.

Enfin, sur les stocks de masques actuellement, il faut que vous sachiez que nous avons refait complètement nos masques, que nous avons donc dépensé quand même 30 millions d'euros uniquement en dépenses de masques et que nous avons distribué pas moins de 5 millions, en particulier aux soignants, aux associations médico-sociales et à toutes les personnes qui étaient sur l'espace public.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Je finis juste sur une toute petite question - 30 secondes - qui est celle...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- 30, c'est trop.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- 15 secondes.

Qui est le fait des dispositifs de tests mobiles. Nous en avons mis en place à plusieurs reprises, mais notamment, là, jusqu'à la fin du mois d'août, sur les bords de Seine et sur les bords du canal Saint-Martin, pour pouvoir faire des tests rapides et des tests virologiques gratuitement, sans rendez-vous. Vous pourrez le faire, tous les Parisiens pourront le faire jusqu'à la fin de l'été.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par Mme SIMONNET, avec un avis favorable qui était sous-entendu dans l'intervention de Mme SOUYRIS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 43).

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux risques de santé et de sécurité liés à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 47 relatif aux risques de santé et de sécurité liés à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Déjà, je remercie pour l'avis favorable sur le vœu précédent, et, par anticipation, je remercie également sur l'avis favorable du vœu amendé par l'Exécutif concernant la reconstruction de la cathédrale et la problématique du plomb.

On a eu un gros désaccord avec... Enfin, j'ai eu un gros désaccord avec l'Exécutif et Anne SOUYRIS - on en a parlé souvent - sur la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame et la gestion de la contamination au plomb, parce que j'estime qu'il aurait fallu, comme le disent d'ailleurs les associations, il faudrait vraiment procéder à la décontamination du site complet, mettre la cathédrale sous cloche et vraiment pratiquer un suivi de l'ensemble des personnes qui ont été contaminées. C'est une chose.

Maintenant, on est face à un autre problème. C'est que le Gouvernement, dans sa décision de restaurer à l'identique la cathédrale Notre-Dame, a décidé de restaurer à l'identique des matériaux, et donc, d'avoir recours à l'utilisation de 460 tonnes de plomb : 250 tonnes sur la flèche et 210 tonnes sur la toiture. C'est complètement aberrant. Est-ce que vous vous rendez compte que, suite aux incendies des cathédrales de Chartres, de Strasbourg, par exemple - pour ne citer qu'elles - au contraire, le choix a été fait à l'époque de ne pas reconstruire à l'identique, en termes de matériaux, et d'utiliser plutôt le cuivre, notamment sur les toitures ? Il ne faut donc pas, à Paris, commettre cette erreur terrible. Il n'y a encore que quelques jours, nous subissions l'incendie de la cathédrale de Nantes. Donc, la prise de conscience que les incendies dans les cathédrales peuvent, hélas, à nouveau avoir lieu. Ne commettons pas l'irréparable.

Je souhaite donc, à travers ce vœu, qui est vraiment lié à une question de santé environnementale - et je remercie les associations, l'association des familles victimes...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Et la C.G.T. qui mène ce combat - que la Ville interpelle le Gouvernement pour qu'il ne soit pas utilisé de plomb et que l'on applique le principe de précaution.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Demande de prise de parole d'Ariel WEIL, maire du secteur Paris Centre.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET, pour cette intervention sur un sujet extrêmement important, pour nous en particulier, évidemment, au centre de Paris.

Dès le lendemain de l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame, j'ai eu bien entendu à cœur, en tant que maire du 4e arrondissement et sans attendre un vœu de Mme SIMONNET, de tout mettre en œuvre pour préserver la santé des habitants. On a, à l'époque, mobilisé rapidement l'Agence régionale de santé, les laboratoires de la Ville, ceux de la Préfecture de police, et organisé plusieurs réunions publiques pour que les habitants puissent poser toutes leurs questions aux services de l'Etat, que l'on puisse partager de manière transparente les informations qui étaient en notre possession, que l'on puisse surtout faire des prélèvements à domicile chez les gens.

Mais vous faites bien de continuer à alerter sur les dangers du saturnisme. Ils ne sont évidemment plus à démontrer. Nous en avons pleinement conscience, comme en témoigne le "Comité de suivi Plomb" mis en place par Anne SOUYRIS, l'adjointe à la santé de la Maire de Paris. Et donc, je ne peux que m'associer à votre demande de saisie d'une instance médicale et sanitaire pour qu'elle puisse nous éclairer de son avis concernant le mode de

construction le plus sûr pour la santé des habitants et celle des professionnels travaillant sur le chantier. Nous pourrions également organiser une réunion avec l'établissement public en charge de la restauration de Notre-Dame et les instances sanitaires, afin que l'on puisse évoquer la dangerosité de ce matériau qui pourrait - en effet, c'est vrai - être retenue dans le cadre de la restauration à l'identique de la toiture et de la flèche de Viollet-le-Duc. La convocation d'une expertise sanitaire me semble, d'ailleurs, tout à fait utile même avant l'exclusion a priori définitive d'un matériau qui, je le rappelle, est employé par des artisans et des compagnons couvreurs depuis des siècles.

Il y a un bruit de fond. Je ne sais pas si, peut-être, on peut s'écouter.

Nous continuerons ainsi collectivement à faire preuve d'une vigilance assidue pour garantir la santé des Parisiennes et des Parisiens, tout en considérant l'ensemble des options de rénovation du patrimoine qui s'offrent à nous.

J'émetts donc, pour ma part aussi, un avis favorable à ce vœu.

Je vous en remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la question du plomb à Notre-Dame nous avait beaucoup préoccupés.

Pour répondre à Mme SIMONNET quand même, nous avons organisé un suivi systématique des personnes qui ont été contaminées pendant cette période au plomb. Nous avons mis des consultations spécifiques, en particulier dans notre centre de santé. Je pense qu'en tout cas, nous avons essayé de donner une information systématique, quotidienne, sur la question des contaminations et des vérifications sur l'espace public.

Maintenant, sur le projet et sur le vœu qui nous anime, bien sûr qu'il faut interpeller le Gouvernement et ne pas reconstruire avec le même matériau cette flèche, puisque c'est un matériau qui est extrêmement dangereux, qui, en fait, fond à une température trop basse pour pouvoir intervenir rapidement et qui peut avoir comme conséquences un certain nombre de problèmes, en particulier chez l'enfant et chez les femmes enceintes, qui sont des problèmes de santé très graves pour la vie.

Nous interpellons donc le Gouvernement sur cette question, en demandant en particulier que d'autres matériaux soient à l'étude. D'autres cathédrales ont été reconstruites, en particulier avec du cuivre. C'est un objet que nous devons étudier. Nous demanderons en particulier que les A.R.S. et l'ANSES soient consultées.

Je vous remercie.

Bien sûr, nous sommes favorables à ce vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La modification est-elle acceptée ? Je comprends que oui. Merci bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par Mme SIMONNET, avec l'amendement proposé par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 44).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le GEP relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs installés square Jules-Ferry.**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs étrangers isolés.**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au fichier des mineurs isolés étrangers.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Les vœux n° 48, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, n° 49 et n° 50, déposés par Danielle SIMONNET, et n° 50 bis, déposé en réponse par l'Exécutif, sont relatifs à la prise en charge des jeunes exilés. Leur examen sera groupé.

Je donne, pour commencer, la parole à Mme Chloé SAGASPE, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

**Mme Chloé SAGASPE.**- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà maintenant 25 jours, 25 longs jours, qu'une centaine de jeunes évalués majeurs par le DEMIE, qui ont engagé un recours judiciaire, sont installés au square Jules-Ferry, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Il faut en moyenne six mois à un an pour que le juge des enfants statue sur leur minorité. Dans l'attente, ils dorment dans les rues de la Capitale d'un pays développé. Nous sommes nombreuses et nombreux, je le sais, à s'indigner dans cette Assemblée de cette situation insoutenable qui n'a que trop duré. Ces jeunes ont suivi un parcours migratoire souvent traumatique depuis leur pays d'origine et viennent chercher refuge dans notre ville et dans notre pays. Ils demandent simplement l'accès à une éducation, à une scolarisation et un toit. C'est un droit, c'est leur droit.

Les associations présentes sur place sont aujourd'hui épuisées. Elles pallient l'indifférence et l'inaction des pouvoirs publics. Nous tenons ici à saluer leur engagement sans faille. Si l'Etat et la Préfecture se défaussent en faisant le choix d'organiser la défaillance de l'accueil, il est du devoir de la Ville de Paris de les protéger. Face à l'urgence, nous demandons donc que la Ville prenne en charge immédiatement, dans un lieu adapté, ces jeunes en recours jusqu'à la décision de justice définitive. Ces jeunes devraient être considérés comme mineurs tant qu'un juge ne s'est pas prononcé.

Nous appelons donc de nos vœux une évolution législative en ce sens. Nous soutenons la Ville et dénonçons également le chantage scandaleux de l'Etat, qui sanctionne financièrement les départements résistant au fichage biométrique des jeunes. Pour sortir du renvoi de balles stérile entre l'Etat et la Ville de Paris, un effort collectif de solidarité est indispensable pour un accueil inconditionnel et pérenne. Nous demandons qu'un centre d'hébergement de jour et de nuit pour les mineurs non accompagnés en recours judiciaire, soit créé à Paris. Des fonds doivent donc être débloqués à cet effet, comme ce fut le cas pour "La Bulle". Face au désengagement de l'Etat, Anne HIDALGO avait fait preuve de courage en 2016, en pleine crise de l'accueil des exilés. Paris doit être, aujourd'hui plus que jamais, à la hauteur de son histoire et de ses valeurs de solidarité, d'accueil et d'humanisme.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET pour présenter les vœux n° 49 et n° 50.

**Mme Danielle SIMONNET.**- La situation est extrêmement préoccupante, comme la collègue vient de l'exposer. On est sur une centaine de jeunes qui campent et ils n'en peuvent plus. Les jeunes sont en train de craquer. Les militants bénévoles des différentes associations ne pensaient pas que le campement durerait autant de temps. Ils pensaient tous que cette alerte, cette situation extrême d'organiser un campement dans un square, ferait en sorte qu'il se passe quelque chose, qu'enfin ces jeunes soient mis à l'abri.

Je rappelle qu'il s'agit des associations "Comité pour la santé des exilés" - le "Comede" - "Médecins sans frontières", "MIE" et "TIMMY" - soutien aux mineurs isolés exilés - et "Utopia 56", des associations sérieuses avec lesquelles la Ville travaille depuis longtemps. Ces jeunes doivent être immédiatement mis à l'abri.

Dans le vœu de l'Exécutif, que je ne voterai pas, et je suis en colère, vous osez faire une référence au Défenseur des droits. Mais le Défenseur des droits vous a sans cesse rappelé qu'il y a une obligation départementale, une obligation légale, et que le département est hors la loi de ne pas mettre à l'abri ces jeunes, que la présomption de minorité s'impose et que si la Ville veut contester leur minorité, elle se doit de les mettre à l'abri jusqu'à l'aboutissement du recours du jeune. Ce que vous ne faites pas. Et, dans le vœu de l'Exécutif, vous dites quoi ? Et bien, à l'Etat de prendre en charge 50 %. Je ne dis pas qu'il ne faille pas mener des batailles vis-à-vis de l'Etat, parce que l'on voit bien que, à Paris, il y a beaucoup plus de mineurs isolés étrangers que dans n'importe quel autre département. Mais, pour autant, la protection de l'enfance s'impose et le cadre légal doit être respecté. Sinon, la Ville de Paris est hors la loi. Vous êtes aujourd'hui hors la loi. Il s'agit de jeunes qui sont concernés.

Comme j'ai deux vœux, j'irai sans doute au-delà des deux minutes, Monsieur le Maire, puisque j'ai deux vœux et je les présente ensemble.

On est dans un contexte où ce Gouvernement veut conditionner les aides aux départements au fait que les départements transmettent le fichier des mineurs isolés étrangers aux préfetures, donc, pour que les commissariats et les préfetures fassent le travail de reconduite à la frontière pour ceux qui seraient considérés comme majeurs. Quand on sait, en plus, que les délais d'étude des dossiers font que des jeunes se voient reconnaître leur minorité une fois qu'ils ont accédé à la majorité, et pour certains, ils ne sont pas pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et peuvent se retrouver sous le coup d'une décision de reconduite à la frontière qui n'aurait pas eu lieu s'ils avaient été pris en charge et protégés par l'aide sociale à l'enfance dans les délais. Cette décision du Gouvernement est inacceptable. C'est scandaleux.

Moi, je suis fière de la prise de position de la Ville de Paris, de ce Conseil qui s'était opposé à appliquer cette circulaire antérieure. Maintenant que le Gouvernement en a "pondu" une autre qui conditionne les moyens, on doit

aussi s'y opposer. Or, le vœu de l'Exécutif, excusez-moi, est extrêmement flou. Il y fait référence, mais ne prend pas position contre. Et votre insistance à vouloir les aides de l'Etat signifie-t-elle, Madame VERSINI, que la Ville s'apprête donc, pour avoir l'argent, à accepter d'appliquer cette directive ? J'espère que non. Mais on sait déjà que des départements ont cédé. Or, j'approuve, Madame VERSINI, les propos que vous aviez eus à l'époque, qui faisaient référence à notre éthique fondamentale, à notre humanisme, que non, on ne collabore pas avec les services de police pour leur transmettre les fichiers de jeunes que nous devons prendre et mettre à l'abri.

Donc, une dernière fois, il faut mettre ces jeunes à l'abri, et sachez que ce n'est pas dans un gymnase, comme vous le dites dans le vœu de l'Exécutif. Parce que le Tribunal administratif a pris cette décision pendant le confinement, entre le 14 et le 20 avril, pour ordonner à la Ville de Paris de prendre en charge l'hébergement des mineurs isolés étrangers dans une structure agréée. Le gymnase n'est pas adapté à des jeunes mineurs.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je conclus... J'ai conclu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez abordé une question importante, sur laquelle nous travaillons ensemble depuis 2015. Vous le savez, depuis 2015, Paris, avec le département du 93, de la Seine-Saint-Denis, accueillent 50 % des jeunes qui se présentent pour être évalués au titre de leur minorité et de leur isolement. Nous sommes passés ainsi de 1.500 jeunes en 2015, à 7.000 en 2019. Je tiens à affirmer plusieurs choses.

D'abord, ce qu'a dit le Défenseur des droits, je le maintiens, Madame SIMONNET. Le Défenseur des droits a considéré qu'à Paris, nous étions le département, la ville qui assumait le mieux et qui traitait le mieux la question de l'accueil, de l'évaluation des mineurs non accompagnés. Donc, c'est une chose.

Deuxièmement, je dois vous dire que nous n'avons eu de cesse que d'améliorer cet accueil, de travailler au mieux pour l'évaluation des jeunes, de mettre à l'abri. Nous sommes le seul département qui met à l'abri les jeunes dans l'attente de leur évaluation. Nous sommes le seul département qui donne à tous les jeunes reconnus mineurs non accompagnés un contrat jeune majeur jusqu'à leurs 21 ans, comme aux autres enfants. Nous ne faisons aucune discrimination entre enfants, qu'ils viennent d'ici ou d'ailleurs.

Nous sommes, avec le 93, le 94 et la Meurthe-et-Moselle, les 4 seuls départements qui refusent d'appliquer le décret, incitant les départements à orienter les jeunes en première instance vers la Préfecture de police, sans faire d'évaluation sociale. Et nous n'avons pas l'intention de céder. Le décret qui vient de sortir n'a absolument rien à voir. C'est un décret de financement. Donc, nous n'avons pas l'intention d'envoyer les jeunes qui se présentent au DEMIE à la Préfecture de police, non pas parce que nous sommes des révolutionnaires, mais parce que la loi nous autorise à envoyer ou pas. Donc, dans le respect de la loi, nous n'envoyons pas les jeunes vers un lieu où ils n'ont rien à faire.

Ensuite, sur les jeunes qui se trouvent dans le campement installé au square Jules-Ferry par "Médecins sans frontières" et diverses autres associations et collectifs, que nous connaissons depuis des années, il s'agit de jeunes majeurs, évalués majeurs, qui ont fait un recours devant le juge des enfants. Dès le début, nous avons proposé, avec la Maire de Paris, au Préfet de région, de pouvoir créer un centre adapté pour ces jeunes dans l'attente de la décision du juge. Pourquoi est-ce que nous avons décidé de proposer au Préfet de le faire à 50/50 ? D'abord, parce que les textes réglementaires disent que c'est la compétence exclusive de l'Etat. Et donc, nous allons encore plus loin que nos compétences, c'est-à-dire que nous incitons le Préfet à ouvrir ce centre. Avec Ian BROSSAT, nous avons proposé un lieu, il y a plusieurs mois déjà. Nous proposons de financer à 50/50. Je trouve que c'est quand même assez élégant, si je puis dire.

Pour les jeunes qui sont là, il faut que vous sachiez qu'ils sont là, oui, mais pendant le confinement, nous avons proposé aux associations, qui n'en ont pas voulu, d'héberger ces jeunes dans un gymnase géré par "France Terre d'asile", dans le respect des règles sanitaires de l'A.R.S. et dans des chambres d'hôtels. Les associations n'ont pas voulu de ces propositions. Je suis désolée, ce que vous dites sur les décisions du Tribunal administratif est absolument inexact. Le Tribunal administratif a reconnu qu'héberger un jeune dans un gymnase qui répond aux conditions sanitaires posées par l'A.R.S. est absolument admissible. Ceux qui ont formé le recours contre cela ont été déboutés par le Tribunal administratif.

Sur ce campement, néanmoins, nous, on continue à vouloir aider et accompagner, et l'on est sur cette décision de pouvoir ouvrir un centre. Avec mon collègue Ian BROSSAT, que je remercie, nous sommes allés sur place. Et Ian BROSSAT a identifié un centre d'hébergement. J'ai échangé avec la Préfète de Paris longuement. Et depuis, mon équipe a pu visiter ce centre avec la DRIHL, et également le visiter avec une association qui en sera gestionnaire. Je pense donc que vous ne pouvez pas dire que Paris n'est pas à la hauteur de son histoire. Ce n'est pas vrai. On ne cesse de progresser et d'aller bien plus loin que nos compétences. Mais on le fait, je suis désolée, dans le respect

des lois, parce que je considère que les lois sont les lois de la République et que si l'on ne respecte pas les lois de la République, on déstabilise notre République. Cela vaut pour tous les domaines de la vie en général.

Enfin, nous travaillons avec le département du 93. D'ailleurs, j'ai reçu les associations avec les représentants du président Stéphane TROUSSEL. Nous avons échangé et nous progressons ensemble. Si vous cassez ou si vous portez atteinte aux seuls départements qui sont en avant et qui vont dans le sens de ce que vous voulez faire, je vais vous dire ce qui va arriver. C'est que, pour l'instant, il n'y a qu'un décret. Mais un jour, le Gouvernement va modifier la loi Asile immigration et nous serons obligés d'envoyer les jeunes à la Préfecture. Et là, on aura tout perdu sur le plan de l'humanisme, tout ce que l'on essaie de faire pour ces jeunes, pour leur donner une chance de pouvoir prouver aux juges qu'ils sont peut-être mineurs. Merci.

Je vous invite à retirer vos vœux et à voter celui de l'Exécutif.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire.

Nous allons passer au vote.

Le vœu n° 48 du groupe Ecologiste est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Donc, il est maintenu.

Il y a une explication de vote de Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Une minute, s'il vous plaît.

**Mme Nelly GARNIER**.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous l'avez dit, ces vœux concernent notamment la situation de jeunes migrants évalués majeurs installés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. La réalité que vous occulter, c'est que ces jeunes mineurs, ou jeunes majeurs, arrivent en France via des filières organisées par des passeurs et des criminels qui ont pour objectif de faire de ces jeunes l'objet de trafic ou de la traite des êtres humains. Je vous renvoie au livre de Michel AUBOUIN, qui est ancien préfet, ancien directeur de l'intégration des étrangers et des naturalisations au sein du Ministère de l'Intérieur, et qui a décrit avec lucidité comment des filières criminelles organisent la venue de jeunes mineurs étrangers ou de jeunes majeurs étrangers se faisant passer pour mineurs à ses fins.

En remettant en cause les dispositifs d'évaluation de l'âge de ces migrants, la gauche n'a fait que contribuer au développement de ces filières. Je rappellerai que c'est le Gouvernement de M. HOLLANDE et votre majorité de gauche qui sont venus restreindre le recours, par exemple, aux tests osseux, et je rappellerai que votre majorité, et vous l'avez dit amplement, vous vous êtes opposés à un fichier biométrique harmonisé...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

**Mme Nelly GARNIER**.- ... permettant d'éviter qu'un migrant jugé majeur puisse renouveler sa demande.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Une minute pour les explications de vote.

**Mme Nelly GARNIER**.- Je conclurai donc simplement en disant que, concernant la situation de ces jeunes, vous ne pouvez pas vous indigner de situations que vous contribuez à créer. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 48 est rejeté.

Le vœu n° 49 est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 49 est rejeté.

Le vœu n° 50 est maintenu également.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?



Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est rejeté.

Sur le vœu n° 50 bis, déposé en réponse par l'Exécutif, deux explications de vote.

Pour le groupe Changer Paris, M. Nicolas JEANNETÉ, pour une minute.

**M. Nicolas JEANNETÉ.**- Sujet compliqué que ces mineurs isolés, tant l'inaction, il faut le reconnaître, de l'Etat et de la Mairie a été importante depuis de nombreuses années à Paris. Et cette inaction continue d'entraîner l'installation de dizaines de camps de migrants et de voir quand même chaque nuit des centaines d'enfants dormir dans la rue. Cette inertie n'est pas nouvelle. Moi-même, en 2014, j'avais fondé un collectif dans le 19e arrondissement pour héberger ces jeunes mineurs dans des familles citoyennes, que l'on appelait à l'époque "familles citoyennes".

Sur votre vœu, trois points. Le premier, sur le fait que vous interpelliez l'Etat sur cette mise à l'abri. Oui, nous le disons depuis toujours. C'est à l'Etat de gérer cette mise à l'abri, en partenariat avec les départements. Cette mise à l'abri est de sa compétence. En cela, d'ailleurs, nous rejoignons la position de l'Assemblée des départements de France.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Une minute pour les explications de vote, Monsieur JEANNETÉ. Désolé.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Une minute également.

**Mme Camille NAGET.**- Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif et nous nous réjouissons de l'annonce de l'ouverture imminente d'un centre par Mme VERSINI.

Pour nous, le jeu de ping-pong administratif aux dépens de ces jeunes doit cesser. Est-ce que l'on mérite plus la rue à 18 ans et un jour qu'à 17 ans et 11 mois ? Comme cela a été dit, ces jeunes ont des parcours migratoires impensables, dangereux. Ils traversent des continents pour trouver refuge et sécurité, et finissent sur un boulevard parisien. Cette action qui rend visible ce que l'Etat s'évertue à ignorer, invisibiliser. Avant-hier soir, le Président de la République twittait : "Dans la République, aucun jeune ne doit être sans solution". Oui, et alors ? Que fait l'Etat ? Ces dernières années, la collectivité parisienne a porté, avec les associations, la question de l'accueil, pendant que les Gouvernements allaient toujours plus loin dans la criminalisation des exilés. Nous sommes favorables à la prise en charge pérenne et à l'accueil inconditionnel.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Une minute également pour les explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 bis déposé par l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 45).

Je vous remercie.

## Compte rendu de la 5e Commission.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons aux travaux sur les projets de délibération de la 5e Commission.

Pour commencer, je donne la parole à son tout nouveau président, M. Émile MEUNIER, pour présenter ses travaux, pour trois minutes. Merci.

**M. Émile MEUNIER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en préambule, vous l'avez dit, je suis nouveau président, donc j'ai découvert les travaux d'une commission. Je trouve qu'il y a deux manières de voir : ou cela peut être vu d'une manière un peu formelle, où l'on parle des projets de délibération rapidement, ou alors, on peut se dire que la commission est aussi un très bel outil pour pouvoir approfondir, débattre, enrichir nos travaux, et notamment ceux du Conseil. Je pense que nous aurons tous et toutes à cœur dans notre commission d'enrichir et de débattre sur les projets de délibération relatifs à l'urbanisme et au logement.

Je voulais aussi remercier les adjoints présents, M. BAUDRIER, M. BROSSAT et M. Emmanuel GRÉGOIRE, qui sont venus rapporter leurs projets de délibération. Il y a eu de nombreux projets de délibération, j'allais dire

"classiques" en matière d'urbanisme et de logement, sans évidemment nier leur importance, des cessions, des déclassements, des subventions, des rénovations, des conventions d'occupation.

Deux communications de Ian BROSSAT, en particulier, ont retenu l'attention de la commission. Celle d'une création d'une foncière de logements abordables, qui était une grosse mesure, proposition de la campagne, qui a comme objectif de garder les classes moyennes et la mixité sociale au cœur de notre ville. Il vous expliquera, évidemment, le mécanisme. Cela n'a pas donné lieu à des débats particuliers. Il y a eu aussi l'abondement de 5 millions d'euros au Fonds de solidarité logement, une véritable mesure sociale en raison de la crise du Covid-19 et du risque d'augmentation des impayés de loyers qu'il va falloir compenser. De même, il n'y a pas eu de débats particuliers.

Emmanuel GRÉGOIRE est venu nous présenter un projet de délibération relatif à une concertation citoyenne en vue de réviser le P.L.U. Vous savez que, pendant la campagne, on a tous été d'accord pour se dire qu'il y avait une nouvelle manière de voir l'urbanisme, mais avec un triple objectif : il faut continuer à produire du logement social pour pouvoir garder les classes moyennes et populaires au centre de Paris ; limiter aussi, en même temps, la construction et l'artificialisation des sols étant donné les questions climatiques ; et évidemment, mettre le paquet sur les espaces verts. On va devoir faire preuve d'ingéniosité dans la révision de ce P.L.U. Pour cela, il va y avoir des travaux préparatoires sous la forme d'une concertation pour savoir ce que l'on va mettre ou non dans ce P.L.U.

Je tiens donc à remercier Emmanuel GRÉGOIRE, parce que c'était une décision qui pouvait se prendre par l'Exécutif. Il a fait le choix de la présenter sous forme de délibération pour que l'on puisse justement en discuter.

Je terminerai...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**M. Émile MEUNIER**.- J'ai deux minutes, c'est cela ?

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Là, c'est 3 et c'est fini.

**M. Émile MEUNIER**.- Ah, d'accord. Alors, juste vraiment 10 secondes parce que je suis nouveau.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Cela ne marchera pas souvent, cela.

**M. Émile MEUNIER**.- Il y a eu une discussion, parce que c'est quand même le gros sujet, la modification du P.L.U. C'est sur l'articulation avec l'orientation d'aménagement et de programmation climat, qui existe déjà - comment est-ce que cela va s'articuler -, sur la durée de la concertation qui a été remise en cause. Trois mois, c'est peut-être un peu court. Et quid des projets en cours ?

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci. Merci beaucoup.

## **2020 DCPA 16 - Conservatoire Frédéric Chopin, 43, rue Barge (15e). - Extension et réhabilitation partielle, avec amélioration de la performance énergétique.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DCPA 16. Il concerne le conservatoire Frédéric Chopin, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

**M. Philippe GOUJON**.- Merci, Monsieur le Maire.

Dès mon élection lors de mon premier mandat, au conseil d'arrondissement de juin 2008, j'avais fait adopter un amendement pour réparer plusieurs opérations d'urbanisme des années 1970 sur plusieurs secteurs. Je me souviens, d'ailleurs, avoir évoqué le réaménagement dans le bureau de Mme HIDALGO, encore Première adjointe en 2009, en faisant état de mon inquiétude, à l'époque, de voir se développer un 15e arrondissement à deux vitesses. C'était, d'ailleurs, à l'occasion du débat sur la tour Triangle, qui a occupé une partie de nos débats hier sur d'autres points, et qui préparait un 15e arrondissement moderne, d'une certaine façon, sortant de terre, avec de nouveaux bâtiments, face à des quartiers plutôt populaires à l'urbanisme vieillissant, tels les Périchaux, les Frères-Voisin, La Sablonnière, Barge-Falguière, etc.

Parmi les différentes propositions que je lui soumettais alors, il y avait la réhabilitation d'un quartier laissé à l'abandon depuis sa réalisation dans les années 1970/1980, Barge-Falguière-Procession-Platon, pâtissant d'un urbanisme sur dalle, que nous tenons absolument à voir disparaître de notre ville, à l'époque pourtant à la mode, dont on sait aujourd'hui, bien sûr, qu'il ne fonctionne pas du tout. Il était plus que nécessaire de réhabiliter l'ensemble de ce quartier et aussi d'en profiter pour agrandir un conservatoire qui n'est vraiment pas à la hauteur des besoins de notre arrondissement, plus peuplé que Bordeaux. Nous en réclamons d'ailleurs un second.

L'urbanisme sur dalle étant, comme je le disais à l'instant, obsolète. Il s'agit donc ici de revenir à un urbanisme sur rue, cassant les dalles, dont celle sur laquelle est érigé ce conservatoire, avec une requalification complète des îlots et l'application du "Plan Climat" par "Paris Habitat", qui est prédominant sur le site. Je souhaite donc, pour ma part, que l'on puisse poursuivre la concertation avec les habitants sur le scénario d'aménagement choisi, que l'on requalifie tous les espaces extérieurs, notamment le traitement des passages couverts, porches, cheminements sous

dalle, différents accès par la rue de la Procession. Que l'on supprime la dalle, bien sûr, et qu'on mette en accessibilité tout en végétalisant le site au niveau de la rue, en retraitant les accès aux immeubles d'habitation, mais aussi de la crèche et du conservatoire, qui donnera alors sur un parvis sécurisé et végétalisé en pleine terre. Éliminer tous les recoins existants et les espaces qui sont aujourd'hui mal entretenus, notamment autour du gymnase. Créer évidemment, comme je le disais, un maximum d'espaces végétalisés. Relancer un appel à projets pour la reconversion du parking Procession.

Après le déménagement, que nous attendions depuis une bonne dizaine d'années, du marché Cervantès vers la rue Falguière - enfin réalisé, d'ailleurs, à la satisfaction générale, je crois - réaménager la place Kandinsky en véritable place de village, végétalisée au maximum, qui est vraiment au cœur même de la requalification. Plutôt que de bétonner encore davantage une partie de la place par la construction d'un centre social, que je souhaite voir édifier plutôt sur son site actuel, rue Vigée-Lebrun, je voudrais reprendre l'idée émise par notre ancien collègue, M. MISSIKA, de décaisser la dalle en comblant de terre le parking du dessous pour y planter ce que vous qualifiez - vous n'êtes pas les seuls, d'ailleurs ; le concept est d'outre-mer - une véritable forêt urbaine de pleine terre, au milieu de ce que l'on pourrait qualifier d'océan de béton, d'opérations d'urbanisme, totalement ratées de ces 30 dernières années.

J'ajouterai la réalisation d'une toiture végétalisée sur le gymnase Falguière. Pourquoi pas avec "Parisculteurs" ? Cela avait été envisagé. Le tout pouvant préfigurer, d'ailleurs, une véritable trame verte du square Platon à la place Kandinsky, gymnase Falguière, jusqu'au square de la Quintinie.

Voilà un grand projet au cœur duquel est le conservatoire et qui serait vraiment de nature à améliorer considérablement la vie quotidienne de milliers de résidents des logements sociaux alentour. Et d'ailleurs, cette opération est lancée. Les financements existent. Tout en élargissant, et c'est l'objet du vœu aussi, l'accueil des familles dans un conservatoire agrandi, avant qu'il ne puisse être dupliqué, je l'espère, nous le souhaitons tous, à l'Ouest de l'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe Changer Paris.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, après l'excellente intervention de Philippe GOUJON - je pourrais ajouter "brillante" - je tiens à mon tour à souligner combien ce projet de délibération, qui ouvre une nouvelle étape du réaménagement du quartier Bague-Falguière-Procession, est attendu. S'il est compréhensible que certaines opérations d'urbanisme s'inscrivent dans un temps long, je déplore que la réhabilitation de ce secteur d'habitation, pourtant amorcée il y a 12 ans, ait tant tardé à se concrétiser, alors même que les résidents de ce quartier emblématique des années 1970 sont contraints de supporter de multiples nuisances et dysfonctionnements. Car nous sommes là dans un environnement hors d'échelle, avec une concentration d'immeubles regroupant 488 logements sociaux, un conservatoire à l'étroit, une crèche difficilement accessible, un gymnase vieillissant et un parking de plus de 400 places à moitié vide, situé en dessous d'une dalle totalement minérale.

Avec Philippe GOUJON, nous avons pour objectif de transformer ce quartier et de le faire passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue et à dimension humaine. Pour remettre dans son contexte le projet de délibération, je rappelle que, dès 2008, il nous a fallu, dans un premier temps, identifier les propriétaires des volumes situés aux abords des équipements publics et déterminer les responsabilités qui incombent aux différentes parties, afin de procéder aux rétrocessions foncières nécessaires. Une fois cet interminable processus administratif achevé, les passerelles inutilisées et dangereuses qui reliaient les dalles ont pu être démolies en 2013. Après cet événement marquant, le projet a stagné, sans doute faute de financements, au grand dam des habitants.

En 2018, enfin, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du quartier Bague-Procession a été lancée. De nombreuses réunions de concertation ont été programmées afin de co-construire un projet qui traite les problématiques du quartier et réponde aux attentes des riverains. De multiples échanges ont eu lieu avec le conseil de quartier Alleray-Procession, avec les usagers et les acteurs des différents équipements, mais aussi au sein d'ateliers participatifs. Nos réflexions ont porté sur la transformation de la place Kandinsky en place de village arborée et intergénérationnelle, sur la reconfiguration des espaces publics, avec la création d'accès lisibles et sécurisés vers les équipements municipaux, sur la démolition des dalles et le traitement des passages couverts, sur le renforcement de la végétalisation de ce quartier trop dense et trop minéral, et enfin, sur l'agrandissement du conservatoire Chopin, qui est au cœur de ce projet de délibération.

Car voilà des années que nous interpellons l'Exécutif sur le sous-dimensionnement et le vieillissement du conservatoire du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui compte 1.200 élèves et ne peut accueillir les nombreux enfants en attente d'une place. Outre une extension de 300 mètres carrés, le projet prévoit la restructuration partielle du bâtiment, l'amélioration de sa performance énergétique et du confort thermique, et l'utilisation de matériaux biosourcés ou issus du réemploi. Événement suffisamment rare pour me permettre de le souligner : le jury d'architecture, qui s'est réuni le 4 février 2020, a choisi de façon unanime le projet porté par le groupement "Ithaque". J'ajoute que le

financement de cette opération a été rendu possible grâce à la mobilisation des habitants, qui ont déposé et soutenu avec détermination ce projet dans le cadre des budgets participatifs 2017, 2018 et 2019.

Je terminerai mon intervention par deux questions et deux vœux. D'abord, Monsieur le Maire, comment et où les élèves du conservatoire seront-ils accueillis pendant les travaux ? Ce sujet est préoccupant. Enseignants et parents d'élèves sont dans l'attente de propositions pour permettre aux enfants de poursuivre leurs apprentissages. Ensuite, je m'interroge sur le devenir du parking souterrain Procession, dont plusieurs niveaux avaient été intégrés dans l'appel à projets innovant "Réinventer les dessous de Paris". Vous l'aviez lancé en 2017. Faute de réponse valorisante pour le quartier, cette initiative s'est soldée par un échec.

J'en viens aux vœux. En premier lieu, je souhaite que le calendrier des travaux conduits par la Ville et par Paris Habitat soit strictement respecté, car cette opération complexe devra articuler la démolition des dalles, les travaux du conservatoire et les multiples aménagements induits. Je dis cela, car nous avons encore en mémoire les multiples retards et malfaçons constatées lors de la rénovation des écoles Cardinal-Amette et Saïda.

Enfin, je propose que dans le cadre de la révision du P.L.U., dont le lancement semble prévu pour le mois de décembre, nous puissions localiser une réserve pour la création d'un deuxième conservatoire municipal dans le secteur Seine-Saint-Charles, afin de mieux accueillir les enfants de notre grand arrondissement de 240.000 habitants. Car, en l'état, nous sommes à des années-lumière de la "ville du quart d'heure", vantée par Mme HIDALGO dans le cadre de sa campagne électorale.

Dans l'immédiat, mes chers collègues, nous pouvons nous réjouir de la venue de ce projet de délibération, étant entendu que la concertation doit se poursuivre avec tous les acteurs du quartier.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

Monsieur le Maire.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur GOUJON, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous remercie de vos interventions.

Nous partageons tout à fait le constat, que vous avez fait à juste titre, que cette opération d'investissement et l'extension du conservatoire Frédéric Chopin ne sont que l'une des briques d'un projet d'aménagement global du quartier Bague-Falguière-Procession et du traitement de l'urbanisme sur dalle pour faire un urbanisme sur rue. Nous partageons pleinement les objectifs urbains. D'ailleurs, les travaux sur de l'urbanisme sur dalle sont assez courants dans le 15e arrondissement, puisqu'il y a tout le travail sur la dalle du Front de Seine. Et il y a d'autres quartiers qui sont en phase de traitement, comme sur la dalle des Olympiades, dans le 13e arrondissement, ou dans le quartier Saint-Blaise, dans le 20e arrondissement. Ce sont des problématiques voisines. C'est donc une conception urbaine que nous portons à l'échelle de l'ensemble de Paris, bien entendu aussi dans le 15e arrondissement.

Il y a eu un long travail de concertation, que vous avez rappelé à juste titre, mené en particulier par la mairie du 15e arrondissement, qui est à l'origine, avec Paris Habitat et les habitants, de ce projet de réaménagement urbain qui améliorera le fonctionnement de l'ensemble de ces îlots résidentiels. Et, bien sûr, le réaménagement du conservatoire est un élément fondamental de cet ensemble de projets urbains pour pacifier les espaces publics. Nous allons revoir les circulations, les accès à l'espace public. Nous allons réaliser une extension et une rénovation énergétique du bâtiment. C'est aussi une politique qui mêle celle du "Plan Climat". Les enjeux sont donc de baisser la consommation énergétique de près de 60 %. C'est donc aussi un investissement pour le climat que nous réalisons. Et, bien sûr, les élèves - vous avez insisté sur ce point - pourront profiter de 300 mètres carrés supplémentaires pour la pratique artistique, avec notamment une nouvelle salle de danse. Et nous profiterons aussi de ces interventions pour rendre cet équipement de proximité aux normes P.M.R. Ce qui intéressera notre collègue, Jacques GALVANI.

Vous l'avez dit, le projet a bénéficié à plusieurs reprises d'un budget participatif. Cette rénovation était concertée avec les habitants et les usagers. Le conseil de quartier a été invité à la sélection de la maîtrise d'œuvre. Je tiens à dire que ce jury s'est particulièrement bien passé et que cela a été l'un des premiers jurys qui a permis d'associer de nombreux élus d'arrondissement, suite au vote à l'unanimité de notre délibération pour modifier la composition de jurys. Je crois que c'est un grand enrichissement que les élus d'arrondissement en charge de ces dossiers puissent participer au même jury. Cela a été le cas dans ce jury, qui a été d'une très bonne tenue et qui, en plus, nous a permis de sélectionner un très bon projet à l'unanimité. Je vous remercie de cette remarque.

Sur la question de la continuité du service public dans la période des travaux, c'est une vraie question, que vous avez posée légitimement. Nous avons eu l'occasion d'échanger déjà sur ce point. La DU est en recherche d'un site, par exemple, un établissement scolaire. Vous avez fait un certain nombre de suggestions qui sont à creuser. Nous avons à travailler ensemble de façon très étroite.

Pour ce qui est de l'îlot Procession, des études sont programmées par la Direction de l'Urbanisme et devront effectivement déterminer exactement la nature des interventions pour un allègement de l'îlot, l'emplacement d'un centre social, la végétalisation sur l'emplacement du parking et la circulation piétonne à l'intérieur de l'îlot. Un diagnostic DVD est en cours sur ce parking pour expertiser la faisabilité de faire des fosses et d'y installer de la végétalisation dans le but de créer une plantation d'arbres.

Nous ne pouvons, je pense, que nous réjouir de ce travail collectif et collaboratif sur ce quartier du 15<sup>e</sup> arrondissement. J'espère que ce projet de délibération recueillera l'unanimité de nos votes.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 67 déposé par l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 67 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 16 ainsi amendé.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DCPA 16).

## **2020 DCPA 25 - Installation photovoltaïque de la Halle Pajol - 20 Esplanade Nathalie-Sarraute (18e). - Transfert du contrat de revente d'électricité à la Société "Enercoo".**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DCPA 25, qui concerne la Halle Pajol, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, et l'installation photovoltaïque.

La parole, pour commencer, est à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

**M. Jean-Noël AQUA**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais juste commencer par dire que nous approuvons évidemment les objectifs de notre "Plan Climat" - nous l'avons déjà dit, je le redis ici - visant notamment à développer les énergies renouvelables sur notre territoire, en l'occurrence du photovoltaïque.

L'enjeu du réchauffement climatique reste évidemment pleinement devant nous, en fait, et le besoin de produire une énergie non carbonée est évidemment une nécessité. Mais transition énergétique ne suppose pas nécessairement de faire n'importe quoi en matière sociale. Donc, nous ne sommes pas convaincus par ce projet de délibération qui, de notre point de vue, ne donne pas de bons outils pour atteindre l'objectif d'une écologie sociale. Chacun le dira avec ses mots. J'ai un peu cherché sur Internet : transition écologique et solidaire, la transition qui rend indissociable l'enjeu écologique et l'enjeu social. L'idée est importante. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la transformation écologique et énergétique de notre société doit se faire sur des bases sociales, couplant les enjeux environnementaux et les enjeux humains.

A ce jour, l'électricité est produite par les panneaux de la Halle Pajol et renvoyée dans le réseau public d'électricité qui est le plus dense, celui qui maille au mieux notre territoire et qui permet la réutilisation de l'énergie des usagers au plus près de sa production, avec un minimum de déperdition d'énergie. Mais, avec ce projet de délibération, il est proposé que l'électricité produite soit revendue, non plus à E.D.F., mais à une S.C.I.C., "Enercoo". Nous avons défendu à de nombreuses reprises le développement de telles sociétés et sommes de fervents défenseurs du milieu coopératif. C'est sûr aussi. Mais nous sommes également de fervents défenseurs, et vous le savez, du service public, qui, en l'occurrence, nous semble mieux à même de répondre aux enjeux posés et notamment aux enjeux de long terme, puisque le réchauffement climatique est clairement un enjeu de long terme.

Quand un service public n'existe pas, évidemment, il est tout à fait légitime et progressiste de développer un modèle de production alternatif, coopératif, et nous le faisons à de nombreuses reprises. Mais quand un service public existe déjà, développer une alternative devient forcément beaucoup moins progressiste. Concernant le réseau de distribution d'électricité, nous sommes en présence d'un monopole, de fait, lié à un maillage historique particulièrement dense et fin du territoire. Nous ne souhaitons pas que ce grand service public de réseau qu'est E.D.F. se voie contourné. Il nous semble inopportun de participer au démantèlement progressif, inéluctable de l'opérateur national et au morcellement de l'outil de distribution de l'électricité. Les services publics, nous le redisons, ne coûtent pas cher. Ils sont des investissements sur l'avenir. L'énergie est un enjeu si décisif qu'il nous paraît essentiel de militer pour la sortir de la logique marchande. L'énergie doit être un bien commun, et qui dit bien commun, dit évidemment et naturellement service public.

Par ailleurs, dernier point. Nous sommes en pleine crise de l'emploi. Nous attirons votre attention sur le fait que les salariés concernés directement ou indirectement par l'activité d'"Enercoop" ne bénéficient pas du statut des I.E.G., des industries électriques et gazières. Nous remplaçons donc, dans les faits, de facto, une activité assurée par des personnes, des salariés sous statut, des statuts protecteurs et stables pour le plus grand bénéfice des travailleurs, par une autre activité qui n'apporte pas du tout les mêmes garanties à ses salariés. Nous savons que les libéraux de tous poils cherchent à privatiser progressivement toute la partie de production et de distribution de l'énergie, et en particulier de l'électricité. C'est dans l'agenda de la Commission européenne depuis des décennies. Nous en avons notamment parlé dans cette Assemblée à l'occasion de la privatisation des barrages. C'est visiblement à nouveau à l'agenda de ce Gouvernement, avec la privatisation du réseau "Enedis" qui est étudiée par le Ministre Le Maire. C'est un contresens historique à nos yeux, à l'heure où le réchauffement climatique appelle justement à plus de collaboration et de partage d'activité. Nous estimons donc que le renforcement du service public de l'électricité est la meilleure façon de développer rapidement des énergies renouvelables et de développer une écologie sociale, que nous appelons de nos vœux.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons, en tout cas, sur ce projet de délibération. C'est le premier projet de délibération de la mandature, mais vous comprenez notre opposition de principe. Cette abstention ne vaudra certainement pas une abstention dans les futurs projets de délibération qui pourraient voir le jour sur ce même sujet.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

**M. Émile MEUNIER**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, écoutez, quand on est content, c'est bien de l'exprimer. Nous, on est vraiment ravis de ce projet de délibération, pour les écologistes, d'une part, les énergies renouvelables, d'autre part. Le système coopératif, avec cette coopérative "Enercoop" qui fait un travail formidable. Et loin de moi l'idée de diminuer le travail d'E.D.F., qui est un beau service public dont on peut être fier, mais heureusement que des coopératives comme "Enercoop" ont vu le jour pour aller pousser le développement des énergies renouvelables. On leur doit, à mon avis, beaucoup dans la transition écologique.

Mon collègue s'interrogeait sur l'aspect social de ce projet de délibération. Je vous rassure, les coopératives sont sociales par essence, par leur fonctionnement. Ce sont les travailleurs qui en sont actionnaires. Il y a des échelles de rémunération que l'on ne retrouve dans aucune autre entreprise. Donc, on peut se rassurer sur ce point-là. Je voulais aussi remercier le maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Éric LEJOINDRE, qui a poussé ce projet depuis l'origine avec les élus écologistes. Et tant que j'ai le micro, j'en profite pour une petite pensée amicale à notre adjoint à l'énergie qui aura en charge de développer les énergies renouvelables dans notre belle ville de Paris, Dan LERT.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire. Merci aux deux intervenants.

Je crois qu'il faut se féliciter de ce projet de délibération qui porte sur la convention d'achat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque de la Halle Pajol. Bien entendu, il est essentiel que nous ayons, dans le futur, sur les bâtiments publics de la Ville, de nombreux autres projets de développement d'énergies renouvelables et en particulier, de centrales photovoltaïques. Et en tant qu'adjoint en charge des bâtiments publics, c'est un objectif prioritaire pour moi.

Cette centrale est un projet pionnier puisqu'elle a été mise en service en 2013. Ce fut l'une des premières expériences parisiennes de production de grande ampleur d'électricité décarbonée locale, avant même l'option de notre "Plan Climat Air Energie" en 2018. Elle participera, bien sûr, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la production d'énergie que le Conseil de Paris s'est engagé à atteindre dès 2030. Elle a produit, avec ses 3.100 mètres carrés de panneaux, 446.000 kilowatts heures en 2019 - 95 % de sa capacité - soit l'équivalent de la consommation moyenne de 140 foyers. Elle a montré que la production solaire était possible à Paris et depuis, la Ville a développé de nombreuses expériences sur son territoire. Nous avons développé en particulier de nombreux projets sur les équipements publics parisiens, comme le centre d'animation Louis-Lumière, le Parc floral, ou encore dans de nombreux établissements scolaires. Et ce n'est qu'un début.

Ces productions doivent en priorité servir à fournir de l'énergie pour la consommation propre du bâtiment, mais aussi développer la distribution des surplus d'énergies décarbonées aux réseaux locaux. Cette démarche s'inscrit dans nos objectifs de construire avec le moins d'impact environnemental nos nouveaux bâtiments publics et de respecter les nouvelles normes "E+C-" - "E" pour énergie, "C" pour carbone - du secteur de la construction.

Jusqu'à présent, les surplus des produits étaient revendus à E.D.F. Nous nous proposons, par ce projet de délibération, de la revendre à la société coopérative "Enercoop", société qui s'inscrit dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2020, DCPA 25).

### **2020 DCPA 21 - Restructuration de la cuisine du groupe scolaire Mouraud (20e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DCPA 21 et à l'amendement technique n° 68, déposé par l'Exécutif. Le projet concerne la restructuration de la cuisine du groupe scolaire Mouraud, dans le 20e arrondissement.

Monsieur Jacques BAUDRIER, cet amendement technique est-il technique ?

Oui, c'est un amendement technique. Il est technique. Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 68 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 68 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DCPA 21).

Je vous remercie.

### **2020 DASES 168 - Subventions de fonctionnement, d'investissement, convention et avenants avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion d'un accueil humanitaire de jour.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons aux projets de délibération présentés par Ian BROSSAT, en commençant par le DASES 168 : subventions de fonctionnement, d'investissement, convention et avenants avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion d'un accueil humanitaire de jour.

La parole est, pour commencer, à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour au plus cinq minutes.

**M. Rudolph GRANIER**.- Non, Monsieur le Maire, merci, je m'étais retiré de l'ordre du jour.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- L'information n'était pas encore arrivée jusqu'à moi, mais je vous en remercie.

La parole est à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour au plus cinq minutes.

**Mme Léa VASA**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est aussi nécessaire qu'inquiétant. Nécessaire parce que c'est rappeler les services que propose cette halte gérée par la Fondation de l'Armée du Salut. Ce sont des services de première nécessité. Ce sont des douches. C'est aussi une coordination de toutes les organisations qui travaillent sur les campements et auprès des personnes migrantes qui sont à la rue. C'est innovant, c'est nécessaire et apprécié, et cela commence enfin à porter ses fruits, après plusieurs mois d'installation et de mise en place. Aujourd'hui, sur les campements, après cette sortie de confinement, la réouverture des frontières, on compte déjà près de 700 tentes. Ce sont 1.000 personnes, en fait, sur les berges du canal entre Saint-Denis et Aubervilliers. Ce sont 1.000 personnes et des dizaines d'associations qui sont coordonnées par cette Fondation de l'Armée du Salut au sein de la halte.

Donc, c'est pour nous évidemment nécessaire de pouvoir reconduire cette convention et de les soutenir dans ce travail, mais c'est aussi un projet de délibération inquiétant puisque cette reconduction n'est que d'un mois et que, pour l'instant, il n'y a pas de perspective de relocalisation de l'activité. Il n'y a pas de solution, même si je sais l'attachement de Ian BROSSAT et de son cabinet à pouvoir trouver une solution pour le long terme. Pour l'instant, il n'y a rien qui est prévu. Or, une fin d'activité en fin de mois d'août, alors que les bénévoles sont épuisés par la situation estivale et qu'ils sont moins nombreux sur le terrain à pouvoir assurer ce déménagement, moins nombreux à pouvoir informer tous les bénéficiaires qui sont sur les campements, c'est une situation qui est compliquée.

Ce que l'on demande non seulement au nom de l'Armée du Salut, mais aussi de toute l'inter-organisation, donc toutes ces associations qui travaillent sur le terrain, c'est de pouvoir donner encore un mois supplémentaire dans ce lieu pour pouvoir organiser au mieux le déménagement - donc un mois - le temps aussi de trouver une solution de relocalisation pour les semaines qui suivront et se donner le temps de réfléchir à une solution pérenne, de long terme, que ce soit une solution fixe ou mobile. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération, mais avec cette réserve et ce souhait que nous puissions trouver une solution pour les semaines à venir et pour les mois ensuite, peut-être dans un autre lieu si nous en trouvons un ensemble.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Monsieur le Maire, chers collègues, chère Léa VASA, la Ville de Paris, depuis plusieurs années maintenant, assume une politique d'accueil, de protection, d'accompagnement et d'intégration des personnes exilées et réfugiées face aux défaillances de l'Etat et en allant, d'ailleurs, bien au-delà de ses compétences. Je suis, à ce titre, heureux de porter désormais ces sujets à la suite de Dominique VERSINI, que je salue, et de participer à renforcer les politiques d'inclusion et d'intégration de la Ville de Paris envers les réfugiés.

Le présent projet de délibération, vous l'avez dit, concerne le versement d'une subvention et la régularisation administrative de la halte humanitaire que nous avons installée - c'est la Ville de Paris qui en est à l'origine - avenue du Président-Wilson, à Saint-Denis, en Seine Saint-Denis, et qui est ouverte depuis mai 2019. Cette structure est effectivement gérée par l'Armée du Salut, en partenariat avec plusieurs associations, et elle offre chaque jour un accès aux besoins fondamentaux pour les personnes réfugiées, un accès à un espace de repos, des sanitaires, des douches, des consultations médicales, juridiques et psychologiques. Des ateliers culturels et artistiques sont également proposés. Bref, c'est un lieu important pour venir en aide à des personnes vivant pour l'essentiel dans des campements.

Vous nous interrogez sur la suite du lieu. Je veux, ici, prendre deux engagements sur cette question. Le premier, c'est que, dans la foulée de la fermeture du site qui est actuellement situé porte de la Chapelle, il y en ait un autre qui ouvre, et que l'on n'ait donc pas de période à blanc, et que l'on puisse immédiatement après la fermeture, d'ailleurs prévue dès le départ de ce site qui était un site intercalaire, porte de la Chapelle, il puisse y en avoir un autre. Je prends aussi, et je l'assume, un deuxième engagement : c'est que nous sollicitons d'autres quartiers, d'autres territoires que le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, qui ont été beaucoup mis à contribution ces dernières années. Je le dis comme adjoint à la Maire de Paris. Je le dis comme élu du 18<sup>e</sup> arrondissement. Les riverains de ces quartiers ont aussi besoin de respirer. Il est temps, je crois, que d'autres territoires soient mis à contribution pour l'accueil des réfugiés. Donc, cela se fera et certains sites sont d'ailleurs déjà à l'étude.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 168.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASES 168).

## **2020 DLH 71 - Communication sur la création d'une foncière de logements abordables.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 71 : communication sur la création d'une foncière de logements abordables.

La parole, pour commencer, est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, pour au plus cinq minutes.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, crise du logement à Paris, fuite des classes moyennes, appauvrissement de nombre de quartiers, singulièrement dans l'Est de Paris, tel a été le constat de cette campagne municipale, tel est le bilan de votre politique depuis près de 20 ans. La doctrine de la majorité en place, nous la connaissons et elle ressort dès la première ligne de votre courte communication : une population de locataires. Le propriétaire est nécessairement mal vu. Il spéculé, il profite, il dégrade. Cette pensée politique s'est traduite dès 2001 par un choix très emblématique et très lourd : la fin de l'accession sociale à la propriété qui passait par la vente d'une partie du logement social aux locataires. Cela s'est pourtant toujours pratiqué, à Paris comme ailleurs.

Dans nos arrondissements, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement en particulier, on a des immeubles, notamment en briques rouges, qui ont été, au cours des décennies, vendus à leurs locataires et qui assurent, ont assuré, en tout cas, la mixité sociale. La loi Elan, d'ailleurs, a permis de relancer aussi la vente de logements sociaux. Beaucoup d'habitants occupent leur logement depuis des décennies, ont toujours payé leurs loyers et se disent qu'au fond, ils



ont acquis une forme de droit réel sur leur logement. Il ne serait que justice qu'il leur revienne. Mais c'est un choix tout autre qui a été fait : celui de tout axer sur le logement social. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, le taux a doublé, passant de 20 % à 40 %, et il en va de même dans les arrondissements de l'Est parisien. Mieux, vous avez fait le choix de réorienter le logement social vers le très social : 66 % de P.L.A.-I., PLUS, contre 34 % de P.L.S., exact inverse de ce qui se passait auparavant.

Les moyens de cette politique ont été réglementaires - fonciers, financiers, révision du P.L.U. - afin que tous les nouveaux quartiers comptent 50 % de logement social. Masséna-Bruneseau, Bédier-Boutroux en ont été l'illustration. Prémption grâce aux droits de prémption renforcés, institués en 2015, permettant d'acquérir à des prix extrêmement élevés des appartements au sein de copropriétés pour les transformer en logements très sociaux. Et enfin, les plus de 3.000 - on en est même beaucoup plus loin - conventionnements en moyenne par an dans le parc libre des bailleurs sociaux, permettant, outre l'affichage de nouveaux logements sociaux - pas un, évidemment, n'a été créé, on l'a bien compris -, de réaliser un artifice comptable pour combler le déficit du budget de fonctionnement de la Ville : plus de 1 milliard d'euros sur la période, tout de même.

Arrivés au bout de cette politique et ayant tiré toutes les ficelles dont vous disposiez, vous nous proposez une innovation : la création d'une foncière logements abordables. Le but est très clair : investir massivement, 20 milliards d'euros, pour "se saisir d'opportunités d'acquisition afin de disposer d'une nouvelle manne de logements alloués", cette fois directement et plus par le biais des offices H.L.M. Une fois de plus, vous allez capter l'offre privée, la raréfiant, et donc, la renchérissant, et l'on s'étonnera ensuite, pour mieux le déplorer, de l'explosion des prix au mètre carré à Paris. C'est un cercle vicieux sans fin auquel vous contribuez largement et dont les principales victimes sont les classes moyennes, qui fuient Paris chaque année.

Au fond, il ne faut plus de propriétaires à Paris. Votre courte communication montre à quel point ceux-ci sont un problème pour vous. Seul le public peut avoir "le souci d'un investissement responsable et de long terme, loin des logiques spéculatives et court-termistes". Comme si l'initiative privée ne pouvait pas être responsable et de long terme. Nous, nous croyons aux acteurs individuels et aux principes de responsabilité. Vous parlez d'un partenaire financier privé, d'institutionnels.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**.- Quels sont-ils ? Quel sera leur rôle, à part de vous aider à financer ce nouvel outil ? Quelle sera sa complémentarité avec...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Léa VASA**.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Ian BROSSAT, pour cette proposition. Notre groupe ne partage pas la totalité de l'analyse faite par l'orateur précédent, nos collègues à droite. Evidemment, l'enjeu de maîtrise des loyers à Paris est un enjeu majeur. On comprend qu'ici, il s'agit d'une communication, d'un lancement politique de cette démarche. La communication est donc succincte et l'on peut le comprendre. Mais il y a beaucoup de questions qui sont suscitées par cette proposition. La première des questions, et qui en regroupera beaucoup, c'est comment est-ce que ce travail va s'organiser avec les groupes politiques ? Est-ce que vous pourriez nous donner plus d'informations sur le déroulé du débat et du travail au sein de cette Assemblée ? Et puis, la seconde qui nous interpelle, c'est, finalement, à qui s'adresse ce programme ? A qui sont destinés ces logements plus précisément ?

Parce que, quand on parle de classes moyennes - vous le savez aussi bien que moi - c'est une catégorie assez vaste, finalement, de Parisiens, puisque c'est la moitié des Parisiens. Donc, cela va de ceux qui gagnent un peu plus du SMIC à ceux qui gagnent un peu moins que nous, Conseillers de Paris. Donc, parfois, ils ne sont pas éligibles au logement social. Ils ont un plafond. Déjà 30 % d'entre eux sont dans du logement social. Autant sont propriétaires. Ils représentent déjà la majorité des locataires du parc social. Or, on sait bien que les besoins sont exprimés ailleurs puisqu'en fait, c'est presque 70 % des demandeurs à Paris qui sont en dessous des plafonds du P.L.A.-I., donc des logements sociaux des plus basses catégories pour les tranches de revenus les plus basses dans cette typologie. Or, en 2018, on a construit un peu plus de tranches hautes de logements sociaux qui sont adressés aux tranches de revenus supérieurs que de logements sociaux adressés à ces demandeurs des tranches de revenus inférieurs.

Donc, oui, pour créer un outil en faveur du logement intermédiaire, surtout s'il permet à la Ville de réinvestir ensuite plus fortement dans une offre de logements vraiment sociaux, puisque le concours des investisseurs privés, dont nous demandons quelle sera la proportion par rapport à l'investissement public, permettra de soulager l'effort public pour investir dans des logements vraiment sociaux. Donc, il ne s'agit pas, vous l'aurez compris, de remettre en cause cet enjeu de logements intermédiaires pour les classes moyennes. Et d'ailleurs, je voudrais souligner, je voudrais profiter de cette presque première intervention ici, au Conseil de Paris, pour souligner le travail qui avait été fait par Galla BRIDIER du groupe Ecologiste, qui avait impulsé la création de l'Office foncier solidaire, qui permettait de dissocier le coût du foncier de celui du bâti et de proposer des logements pour ces classes moyennes à presque la moitié des prix du marché.

J'ai une dernière question. Quelle sera la complémentarité entre ce nouvel outil, cette nouvelle foncière de logements abordables, et cet outil, l'Office foncier solidaire ? Est-ce que cela permettra, par exemple, d'investir dans le diffus ? Parce que, ce qui nous paraît également important, c'est de pouvoir protéger les personnes, pas simplement de permettre à la classe moyenne cet ensemble un peu touffu - comme on l'a vu - d'accéder à du logement abordable, mais de pouvoir protéger des personnes qui sont en danger. Je pense particulièrement à quelques situations : les familles qui s'agrandissent et qui sont contraintes de partir de la Capitale. Mais ce sont aussi les personnes qui doivent partir de leur logement parce que le propriétaire leur donne un congé pour pouvoir revendre leur bien, et ces locataires, s'ils peuvent payer un loyer, ne peuvent pas s'endetter et racheter ce logement, et donc, sont contraints de partir. Cela concerne en particulier ces catégories socioprofessionnelles dont nous avons besoin et qui doivent quitter la Capitale aujourd'hui.

Vous aurez compris que le groupe Ecologiste sera à vos côtés pour pouvoir construire cet outil pour qu'il soit au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

Madame la Maire.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.- Merci, Monsieur Maire.

Chers collègues, le combat pour le logement accessible, le logement abordable, est un combat permanent, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'aspects très positifs et combatifs que nous nous engageons pour cette nouvelle mandature, avec la construction de nouveaux outils publics pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. L'action de la Ville de Paris depuis 2001, depuis plusieurs années, a permis de maintenir des classes populaires et des classes moyennes à Paris, en portant à 20 % le taux de logements sociaux dans la Capitale grâce notamment à la construction, c'est vrai, mais aussi à beaucoup d'achats de logements par la Ville dans le diffus et dans le privé par le biais de la préemption. Cela vient d'être rappelé par l'un des intervenants. C'est un outil, la préemption, que nous avons souvent porté avec beaucoup de combativité, mais aussi de fierté et de résultats dans un certain nombre de quartiers déjà très impactés par un coût du foncier et du locatif très, très élevé.

Cet effort, nous allons continuer de le poursuivre, mais nous voulons mettre un nouveau bien commun, un nouvel outil au service du logement abordable. Aujourd'hui, les prix au mètre carré sont toujours très élevés, sont de plus en plus élevés, et les fameuses classes moyennes, dont on débat très souvent ici, particulièrement les familles, rencontrent de très lourdes difficultés à se loger au sein de notre ville, à Paris. Et, du coup, la création de cette foncière pour le logement abordable met des mots justes sur un sujet et sur une priorité politique de cette nouvelle mandature. Elle permettra la production de logements intermédiaires - oui, du locatif - et représente une solution concrète pour ce dont nous parlons tous les jours, au quotidien, dans nos mairies d'arrondissement et ici, à l'Hôtel de Ville.

C'est justement le fait d'arrêter d'opposer acteurs privés et acteurs publics, mais justement de proposer un nouvel outil commun, où nous proposons d'associer les acteurs privés, des acteurs privés avec une forte capacité d'agir et un fort capital financier, à mettre au pot commun d'un objectif d'intérêt public. C'est pour cela, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, que nous aussi, nous veillerons et nous comptons bien nous associer à la définition des publics prioritaires, des critères, mais aussi des garanties de pérennité auxquelles vont contribuer les acteurs privés sur cette foncière du logement abordable. Des garanties aussi en matière de qualité environnementale, de qualité écologique des logements, et puis aussi sur la qualité de vie et comment associer ces futurs habitants dans ces nouveaux dispositifs, comment ils s'associent pour produire aussi du commun et de la qualité de vie à l'échelle de leur escalier, à l'échelle de leur bâtiment ou de leur pallier même.

Des exemples existent déjà puisqu'à Saint-Vincent-de-Paul, nous avons déjà retenu des groupements privés/publics, bailleurs sociaux et producteurs très classiques - je dirai de promoteurs - pour justement produire à l'échelle d'un bâtiment cette nouvelle manière de produire du logement abordable. Et contrairement à ce que vient de dire la droite de l'hémicycle, non, elle n'a pas participé à augmenter le foncier à Paris et à augmenter la spéculation, mais, bien au contraire, là où, sur Saint-Vincent-de-Paul...

Madame DATI, je termine.

Là où, sur Saint-Vincent-de-Paul, dans trois ans, à l'échelle de la livraison de ce quartier, on livrait, et les estimations étaient très précises puisque l'on était à 18.000, 20.000, 25.000 euros du mètre carré. Là, vous pourrez avoir des locataires et à la fois des propriétaires qui se retrouveront à des niveaux de loyers correspondant à tous les niveaux du logement social, à des niveaux de logements intermédiaires et à des niveaux aussi d'achat - voilà, d'achat - mais pas à des 26.000 euros du mètre carré, et à des locatifs également pour des logements abordables.

Donc, nous participerons pleinement à la définition et aux premiers pas de cette foncière en étant très attentifs à justement bien partager l'ensemble des garanties, à partir du moment où le soutien public et le soutien

d'investissements publics de la Ville de Paris est à l'échelle, en tout cas, du défi auquel nous devons répondre tous ensemble.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour au plus cinq minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Franchement, mes chers collègues, à quoi sert une communication si elle est floue à ce point-là ? Parce qu'honnêtement, c'est très imprécis, cette communication. D'abord, non, on ne se retrouve pas parce que je suis en total désaccord avec votre intervention, puisque, grosso modo, vous vantez la main invisible de la propriété privée et vous pensez qu'à chaque fois que l'on fait du logement public, on organise la raréfaction. En fait, c'est justement parce que sur Paris on laisse la raréfaction sur le parc locatif privé, que ce soit par les bâtiments vides, que l'on devrait réquisitionner, ou que ce soit par le Airbnb, que cela joue énormément sur la dynamique spéculative qui fait augmenter très fortement le prix du foncier et le prix des loyers.

Revenons au projet de délibération. Vous prévoyez une foncière. Vous souhaitez qu'il y ait 20 milliards d'euros d'investissements dans cette foncière. Vous ne précisez pas la part publique et la part privée. Vous ne précisez pas comment cela va être organisé. Votre objectif est de permettre aux classes moyennes, ce qui ne veut strictement rien dire. On ne sait pas où cela commence, à quel niveau de revenu on commence, à quel niveau de revenu on plafonne. On sait pertinemment que ce concept de classe moyenne est un piège à tout niveau. Mais vous leur permettez d'avoir des logements privés 20 % en dessous des prix des loyers, et donc, d'en faire du logement intermédiaire. Bien.

Revenons d'abord sur une première chose. Vous partez quand même d'un bon constat, que nous partageons, qui est que les prix du privé sont totalement inabordables. Moi, je fais une proposition très concrète. Regardons les choses en face. L'encadrement des prix des loyers ne suffit pas. D'abord, parce que nous avons 50 % des locations qui ne respectent pas, qu'il n'y a pas de police du logement pour faire respecter la loi. Et c'est sur ce sujet qu'il faut travailler avec les parlementaires et le Gouvernement. Et deuxièmement, parce que le loyer de référence, dans le cadre de l'application de l'encadrement des prix des loyers, est bien souvent trop à suivre les prix du marché, et que, du coup, ce n'est pas effectif. Moi, je vous avais fait une proposition, que je renouvelle : faisons un référendum pour demander que la Ville récupère la compétence pour fixer elle-même à la place de la Préfecture les loyers de référence, pour faire en sorte que l'encadrement des loyers aboutisse à un encadrement à la baisse des loyers. Première chose.

Ensuite, deuxièmement, vous allez donc permettre aux "classes moyennes" d'accéder à ces logements-là. Sauf que le problème, c'est que, depuis 2001, votre politique en matière de logement social a certes permis d'atteindre les 20 % de logements sociaux sur la Capitale, mais comme vous avez toujours réservé 30 % de logements aux catégories P.L.S., donc à des revenus bien plus importants, alors que 90 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles aux loyers des P.L.A.-I., PLUS, aux plus bas revenus, votre politique, finalement, a opéré une discrimination sociale à l'encontre des plus pauvres. Ce qui par ailleurs se voit dans un bon nombre d'études, que je ne citerai pas, qui montrent en plus que les bailleurs, quand ils ont plusieurs personnes candidates sur un logement, prennent toujours la personne qui a le plus de revenus et la situation la plus stable, et qui fait que les plus démunis sont discriminés dans leur entrée au niveau du logement social.

Résultat, depuis 2001, la situation est la suivante : en 2001, il y avait 35 % ou 36 % d'ouvriers et d'employés ; or, en 2015, il n'y en avait plus que 25 %, alors qu'ils sont toujours 51 % de la population active. Donc, vous n'avez pas réussi à lutter contre la gentrification de la Capitale, parce que même votre production de logements sociaux n'a pas réussi à résorber la disparition de fait du logement social, de fait dans le parc privé, et en plus, vous avez mis en place une discrimination à l'encontre des classes populaires et au profit de ce que vous appelez, vous, "classes moyennes".

Ensuite, je pense qu'il faudrait continuer de développer du logement social et prioritairement pour les P.L.A.-I., PLUS. Or, là, vous allez mettre de l'argent public pour faire du logement intermédiaire. Je ne suis pas complètement convaincue. Au moment où, en plus, vous faites le reconventionnement des loyers libres. C'est-à-dire le logement intermédiaire qui existe de fait, vous le transformez en logement social et vous allez recréer du logement intermédiaire. Je ne vois pas la lisibilité.

Dernière chose, à partir du moment où l'on est sur une foncière avec un partenariat public privé et que l'on ne nous précise pas les conditions, oui, c'est extrêmement problématique et inquiétant. Donc, je ne suis pas du tout, à cette étape-là, emballée par le dispositif.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Dernier orateur, Monsieur Ariel WEIL, pour le groupe Paris en Commun.

Monsieur le Maire.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Merci.

Madame la Maire de Paris, Monsieur l'adjoint, cher Ian BROSSAT, chers collègues, l'action que nous avons menée en faveur du logement social et intermédiaire au cours du dernier mandat n'est plus à démontrer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous notons d'ailleurs que ces 41.000 logements sociaux produits depuis 2014 concernent presque tous les ménages, des plus précaires aux classes moyennes. Et oui, c'est très large. Notons aussi, surtout, que ces logements sont localisés un peu partout dans Paris.

Grâce à une politique volontariste de construction et de préemption dans le diffus, la Ville a porté le rééquilibrage entre les arrondissements de l'Est parisien, bien dotés, et ceux de l'Ouest parisien, qui étaient évidemment les plus en retard sur les objectifs de la loi S.R.U. - solidarité et renouvellement urbain, pour en rappeler les termes. On a ainsi, dans le Centre de Paris, et alors que les opportunités foncières y sont limitées, contribué à cet effort général, en passant de 8 % en 2014 à plus de 12 %. Une augmentation de 50 %, aujourd'hui, avec des opérations qui sont emblématiques, comme à "La Samaritaine", où vous avez 93 logements sociaux qui seront attribués d'ici la rentrée, la caserne des Minimes où ont été créés 70 logements sociaux - cher Pierre AIDENBAUM - ou encore "Morland Mixité", 174 logements sociaux et intermédiaires.

On ne doit pas tarir cet engagement, et je me réjouis donc évidemment des nouveaux outils que vous comptez mettre en place. Si l'encadrement des loyers est un engagement de longue date, la création d'un organisme foncier et solidaire, la Foncière de Paris, et maintenant d'une foncière logements abordables qui va permettre de proposer des logements de 20 % à 50 % en dessous du prix du marché, pourrait avoir un impact, je le crois, sans précédent sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Au passage, d'ailleurs, quelle ânerie de dire que la Ville serait contre la propriété privée, puisque la Foncière de Paris crée même une nouvelle catégorie de propriété privée. En plus, la capacité d'engager à nos côtés le secteur privé montre la force d'entraînement de la Maire de Paris, qui crée un partenariat inédit et qui décuple le pouvoir d'action de l'argent public investi.

J'en profite pour rappeler, en lien avec le débat d'hier sur le budget supplémentaire, que si la dette parisienne est saine, c'est aussi grâce à cet investissement solidaire en faveur du logement social, qui s'avère - ce n'est pas le but initial - constituer un placement très profitable à long terme. Il augmente la valeur de nos actifs. Ce sont ceux-là qui garantissent notre dette. J'é mets le souhait ici qu'à l'image de la méthode en vigueur pour la production de logements sociaux, les arrondissements du centre de Paris puissent bénéficier largement de ces outils inédits, peut-être parce que l'on y trouve un prix au mètre carré souvent bien supérieur à la moyenne parisienne.

Nous avons besoin de l'action de cette foncière pour contribuer à la régulation de l'immobilier sur un marché qui subit, en plus, les effets délétères de la spéculation liée aux meublés touristiques. Notre objectif est très clair : garder nos familles dans leur diversité, garder toutes les générations et toutes les populations qui font la richesse du centre de Paris.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Merci.

Merci à vous toutes et à vous tous d'avoir attiré notre attention sur cette communication qui concerne la foncière logements abordables, annoncée par la Maire de Paris Anne HIDALGO au cours de la campagne municipale et sur laquelle nous travaillons dès à présent pour qu'elle puisse être mise en place le plus rapidement possible.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, à travers cette foncière logements abordables, de créer un outil supplémentaire permettant de faire face à la crise du logement à laquelle nous sommes confrontés. La première spécificité de cette crise du logement, vous le savez, plusieurs d'entre vous l'ont dit, c'est qu'elle concerne toutes les grandes métropoles. Je suis frappé de le constater, échange après échange, avec mes homologues. Que ce soient Londres, New York, Tokyo, Barcelone ou Montréal, dans certaines de ces villes, le prix de l'accession à la propriété atteint les 17.000 euros du mètre carré. Cela ne peut plus durer. La seconde caractéristique de cette crise tient au fait qu'elle ne concerne plus seulement les familles et les salariés les plus modestes, mais qu'elle touche désormais une large part des classes moyennes.

Pour Paris, nous voulons donc un autre chemin. Pour cela, il faut se souvenir d'où l'on vient. En 2001, lorsque la gauche arrive au pouvoir, Paris comptait 13 % de logements sociaux. Nous sommes aujourd'hui à 23,7 %. Ce sont ainsi 550.000 Parisiennes et Parisiens qui peuvent vivre à Paris, alors même qu'ils n'auraient pas les moyens de se loger dans le parc privé. Je pense ici aux travailleurs clés, à qui nous avons tant rendu hommage pendant la crise sanitaire, ceux qui vivent en logement social à Paris. Ce sont les personnels soignants. Ce sont les caissières. Ce sont les éboueurs. Ce sont les livreurs. Ce sont toutes celles et ceux qui ont été en première ligne, premiers levés et derniers couchés, pour faire vivre notre ville. C'est une grande fierté et nous allons donc continuer.

En 2026 - c'est un engagement que nous avons pris avec Anne HIDALGO - Paris comptera 26 % de logements sociaux destinés aux familles populaires et aux classes moyennes. Concrètement, cela signifie que 1 Parisien sur 4 -

oui, 1 sur 4 - est protégé de la spéculation immobilière grâce au logement social. A titre de comparaison, seul 1 habitant sur 16 à New York bénéficie d'un logement public, et à Barcelone, le parc de logements sociaux n'excède pas 2,5 %, en dépit des efforts de la maire en place. Cette mixité sociale, c'est notre identité. Mais le constat est simple : cette crise du logement s'attaque frontalement à des classes moyennes qui, jusqu'alors, pouvaient se loger dans le parc privé.

J'ai entendu Mme SIMONNET nous reprocher de parler de classes moyennes. J'assume ce vocable. Et j'ai d'ailleurs sous les yeux un excellent article de blog qui s'appelle "La guerre aux pauvres et aux classes moyennes", qui est signé Jean-Luc MÉLENCHON et date de 2017. A défaut de vous avoir convaincu moi-même, je suis sûr qu'il sera plus apte à le faire.

Tout l'objectif de cette foncière logements abordables vise précisément à trouver des solutions de logements pour les classes moyennes, puisque le loyer se situera entre les prix du parc social et ceux du parc privé. Il se situera 20 % en dessous des prix actuels du marché. C'est une attente forte des Parisiennes et des Parisiens de la classe moyenne, qui aspirent à trouver une offre intermédiaire. Pour être efficace, cet investissement doit être massif et commencer rapidement. Avec Anne HIDALGO, nous souhaitons que cette foncière puisse débiter le plus rapidement possible - nous y travaillons - et qu'elle puisse investir une somme importante de 20 milliards d'euros.

Nous savons également que la crise du logement ne s'arrête pas aux portes de Paris. C'est la raison pour laquelle cette foncière pourra s'inscrire dans une logique métropolitaine, respectueuse, bien évidemment, de chaque territoire qui voudra y prendre part. Se doter de nouveaux outils, élargir la palette d'interventions possibles en matière de logement, en plus du développement du logement social et de l'accession à la propriété, c'est toute l'ambition de cette foncière et de notre politique du logement. Croyez bien que nous allons y mettre toute notre énergie. Vous le verrez, cette foncière sera à l'évidence l'une des grandes innovations de cette mandature. Nous y travaillons. Je suis profondément engagé aux côtés de la Maire de Paris pour faire en sorte que cet outil réussisse.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Il s'agissait d'une communication. Il n'y a donc pas de vote.

### **Vœu déposé par le groupe PEC relatif aux expulsions locatives.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 51 relatif aux expulsions locatives, déposé par le groupe Paris en Commun.

Pour le présenter, la parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour au plus deux minutes.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sortons d'une période qui aura grandement fragilisé notre tissu économique, mais également un grand nombre de ménages dont les ressources ont été diminuées ou dont la précarité s'est renforcée, malgré les mesures correctives bienvenues mises en place par le Gouvernement. Pour certains de ces ménages, le corollaire de cette situation a été l'entrée dans la spirale de la dette locative. Comment comprendre alors que le Gouvernement annonce la reprise des expulsions dans cette période inédite, sans même assurer la reprise d'activité des commissions de médiation du droit au logement opposable ? Comment comprendre que le délai juridique pour leur réponse, quatre mois, et l'impossibilité, confinement oblige, pour les locataires de la saisir, tout comme aux services de traiter les demandes précédemment introduites, ne soient pas pris en compte ? Ce n'est donc plus le logement d'abord, mais l'expulsion d'abord.

Depuis 2014, ce Conseil a toujours rappelé les exigences imprescriptibles de la loi Dalo et de la loi Alur, qui sont encore en vigueur dans leur portée protectrice des personnes menacées d'expulsion, notamment l'épuisement des recours possibles avant concours de la force publique, ou encore la reconnaissance de la bonne foi du locataire par la COMED, et seulement par elle. Ainsi, en ce début de mandature, il importe de rappeler notre attachement au principe d'aucune expulsion sans relogement. C'est-à-dire qu'il nous faut prendre position contre l'empressement du Gouvernement à autoriser les expulsions, alors que le fonctionnement normal des COMED n'a pas repris son cours. Mais aussi, nous devons vous demander par ce vœu, Monsieur le Préfet de police - je suis désolé de son absence - tant que les jugements d'expulsion sont toujours susceptibles de voie de recours, de renoncer à accorder le concours de la force publique.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Monsieur le Maire, chers collègues, cher Gauthier CARON-THIBAUT, que je suis heureux de revoir sur ces bancs, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer précédemment, lors de la communication sur le Fonds de solidarité logement, à quel point la Ville de Paris était mobilisée en matière de lutte contre les expulsions locatives. Cette mobilisation est d'autant plus indispensable au regard de la crise sociale que nous traversons.

Je rappelle que la Ville de Paris dispose de nombreux dispositifs pour épauler les Parisiens, comme les aides apportées par le F.S.L., que nous avons abondé tout à l'heure de 5 millions d'euros supplémentaires. Au regard de la crise économique et sociale actuelle, et sur ce qui relève de la compétence de la Ville, nous avons d'ailleurs décidé - vous le savez, vous l'avez rappelé - de mettre en place une trêve hivernale supplémentaire, puisqu'il n'y aura pas d'expulsions locatives chez nos bailleurs sociaux jusqu'au 31 mars prochain. C'est-à-dire que 2020 sera une année blanche en matière d'expulsion locative sur le parc social dépendant de la Ville de Paris. Je remercie nos trois bailleurs - "Paris Habitat", la R.I.V.P. et Elogie-SIEMP - d'y contribuer.

Par ailleurs, vous évoquez les responsabilités de la Préfecture de police. J'ai interpellé l'Etat à plusieurs reprises sur ce sujet pour demander la prolongation de la trêve hivernale dans le parc privé. Je vous invite donc à voter ce vœu qui propose que l'Etat s'engage dans cette démarche.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Deux explications de vote sur ce vœu.

La première pour Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

**Mme Léa VASA**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je serai moins longue qu'une minute. Simplement pour associer le groupe Ecologiste fortement à ce vœu et vous assurer de notre concours dans les mois qui viendront pour le faire respecter. Et puis saluer également l'effort des bailleurs sociaux et l'engagement de M. BROSSAT pour les locataires du parc social. Il s'agit de faire respecter la loi dans les mois qui viennent. Nous serons tout simplement à vos côtés.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Explication de vote de Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Gauthier, merci vraiment pour ce vœu qui met en lumière un manquement de l'Etat dans ses missions élémentaires de solidarité, de respect de droit au logement. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, et vous l'avez très bien dit, on ne peut pas, dans la crise que nous traversons, ne pas accompagner les Parisiennes et les Parisiens qui sont face au choix impossible de se loger ou alors de se nourrir.

En plus, quand on peut avoir en perspective des possibilités de reconfinement plus ou moins localisé, il ne faut donc pas prendre le moindre risque. Nous refusons, tout comme vous, qu'aient lieu dans un flou juridique, au mépris de la loi Alur, des expulsions locatives sans relogement. Donc, nous vous remercions d'alerter vraiment le Conseil sur ce vide. Nous soutiendrons ce vœu sans réserve, ce qui nous permet de rappeler notre attachement au droit au logement pour tous et toutes.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51, déposé par le groupe Paris en Commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 46).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'A.P.-H.P. et au logement des personnels soignants suite à la crise du COVID.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 52 relatif au logement des personnels soignants. Il est déposé par le groupe Communiste et Citoyen, et présenté par son président, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour au plus deux minutes.

Il est donc présenté par Maxime COCHARD.

**M. Maxime COCHARD**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

On sort d'une période où les soignants ont été au cœur de nos préoccupations. Ils ont fait preuve d'un immense courage. On les a tous applaudis à 20 heures. Ils ont fait face à une crise sanitaire d'une ampleur inédite, et ce, alors même qu'ils nous avaient alertés de longue date sur leurs conditions de travail très difficiles dans l'hôpital public et sur le manque de moyens.

Il faut rappeler que, juste avant l'épidémie, les urgentistes, les infirmières, les aides-soignantes, les médecins, avaient fait une longue grève très suivie. Ils avaient aussi multiplié les démissions administratives pour protester contre la clochardisation de l'hôpital public, que l'on doit aux différents Gouvernements qui se sont succédé. Peut-être que vous vous souvenez de l'air excédé de Mme BUZYN quand elle avait visité un hôpital, face à une infirmière qui lui expliquait la dureté de ses conditions de travail. Celle qui était alors Ministre de la Santé avait levé les yeux au ciel. Je regrette qu'elle n'ait pas pu accéder à cet hémicycle. On aurait pu lui faire part de notre désapprobation par rapport à cette attitude très méprisante et par rapport à la politique qu'elle a menée à l'époque.

En tout cas, l'un des leviers pour améliorer le pouvoir d'achat des soignants, c'est le logement. J'ai été intéressé d'entendre M. le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement en début de Conseil expliquer que les pompiers de Paris ne pouvaient vivre à Paris que dans le parc social parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se loger dans le parc privé. C'est la même chose pour beaucoup des soignants, des aides-soignants, des infirmiers, des infirmières, qui ont besoin du parc social. C'est la raison pour laquelle... Et d'ailleurs, je m'étonne que M. GOUJON s'oppose au logement social et à la création de logement social dans son arrondissement s'il reconnaît lui-même que c'est utile pour loger des agents du service public. Il y a, à mon avis, une contradiction.

Donc, le but de ce vœu, chers collègues, c'est de promouvoir la création de logement social...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**M. Maxime COCHARD**.- Y compris sur les parcelles de l'A.P.-H.P. Je pense notamment à celle du boulevard Sébastopol, cher Ariel WEIL, et à celle de l'hôpital La Rochefoucauld, chère Carine PETIT.

Merci beaucoup.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Demande de parole de M. Ariel WEIL, maire du secteur de Paris Centre, concerné par ce vœu.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Merci, Monsieur le Maire.

Cher Maxime COCHARD, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, l'A.P.-H.P., est en effet un établissement qui possède d'importantes ressources foncières, et notamment dans le centre de Paris, comme en témoignent les projets en cours à l'Hôtel-Dieu ou dans cet immeuble du 38, boulevard de Sébastopol qui est mentionné dans votre vœu. J'ai évidemment bien conscience de l'importance que représentent les recettes foncières de ces opérations pour l'A.P.-H.P., notamment pour le financement de la restructuration de l'offre de soins et l'amélioration du service public hospitalier dans son ensemble, et l'on sait combien ils sont nécessaires.

Notre objectif ici n'est donc pas de mettre en difficulté l'A.P.-H.P., qui est un partenaire précieux et historique de la Ville de Paris, mais bien de l'engager à trouver un modèle où le bâti, dont elle est propriétaire, puisse être mis à contribution pour l'amélioration du service, non pas seulement par sa cession, qui fait entrer des recettes mais à une seule reprise, mais aussi bien par l'hébergement des personnels de santé en plein cœur de Paris. Car, comme le soulignait Maxime COCHARD, 70 % des personnels soignants sont éligibles au logement social. Un infirmier ou une interne en médecine ne peuvent aujourd'hui se loger à Paris, alors même que leur employeur dispose de capacités bâtimentaires. On l'a bien vu au printemps, lorsqu'une crise frappe, c'est tout le fonctionnement de la ville qui est touché : ses transports, son approvisionnement, ses services publics. Et pour la résilience même de Paris, il faut que des personnels aussi indispensables que nos soignants puissent y résider.

Notre engagement en faveur de la production de logements sociaux supplémentaires, et notamment dans Paris Centre, est entier. Il faut nous assurer que nos quartiers restent habités par des familles, par des jeunes, par des moins jeunes et par celles et ceux, surtout, qui y travaillent. Pour cela, on a besoin de toutes les forces en présence et de travailler main dans la main avec nos différents partenaires.

Pour toutes ces raisons, je voterai donc en faveur de ce vœu. Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Monsieur le Maire, cher Maxime COCHARD, cher Ariel WEIL, à travers ce vœu qui concerne le logement des personnels soignants, nous parlons en réalité de la crise sanitaire, économique et sociale.

En effet, pendant le confinement, nous avons applaudi chaque soir les personnels soignants et les travailleurs clés, qui ont fait preuve d'un engagement extraordinaire. Aujourd'hui, nous leur devons la capacité de se loger dans la ville où ils travaillent. Ce travail, nous le menons d'ailleurs depuis de nombreuses années grâce à une politique de développement du logement social et à un partenariat spécifique pour loger les personnels de l'A.P.-H.P. D'ailleurs, nous avons une convention avec Paris Habitat et l'A.P.-H.P. visant à loger les soignants. Il s'agit donc d'intensifier ces efforts. C'est l'objet de ce vœu.

Ce vœu porte également sur une adresse précise qui appartient à l'A.P.-H.P., boulevard de Sébastopol, sur laquelle nous partageons ici la volonté de faire davantage de logements sociaux. C'est ce qu'exprimait à l'instant Ariel WEIL. Je vous invite donc à voter ce vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Avant de soumettre le vœu aux voix, j'ai une explication de vote demandée par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris, pour une minute.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Moins d'une minute pour dénoncer l'hypocrisie sans nom de ce vœu qui dissimule très, très mal l'inaction de la Mairie de Paris depuis plusieurs mandatures, et la plus récente en particulier pour permettre aux personnels de l'A.P.-H.P...

C'est normal, le micro s'est arrêté tout seul.

Donc, hypocrisie sans nom de ce vœu qui dissimule très mal l'inaction de la Mairie de Paris pour permettre aux personnels soignants... On l'a dénoncé à maintes reprises. Les engagements qui avaient été pris par M. BROSSAT et Mme HIDALGO étaient indignes, tellement ils étaient bas. Je rappelle qu'il y a 400 infirmières manquantes à l'A.P.-H.P. aujourd'hui, qu'il y a des services qui ne tournent pas, y compris en temps ordinaire, des services de soins intensifs qui ne tournent pas à l'A.P.-H.P. par manque de personnels soignants. La responsabilité de la Ville de Paris est immense.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Celle de l'A.P.-H.P. aussi, mais celle de la Ville de Paris aussi.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 47).

### **Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif aux référents des cages d'escalier.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 53 du groupe Changer Paris. Il est relatif aux référents des cages d'escalier.

Il est présenté par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Face aux conditions de vie insupportables de tant d'habitants du logement social, la maire du 14e arrondissement a annoncé la désignation prochaine de référents de cages d'escalier, cage d'escalier par cage d'escalier, alors qu'existent déjà des amicales de locataires. Cette évolution nous fait craindre l'approfondissement de dérives existantes. D'abord, on aimerait bien savoir ce que la Mairie a à reprocher aux amicales de locataires. Ensuite, on estime qu'il n'appartient pas à la Mairie de se défausser sur les habitants du logement social de ses propres responsabilités et de celles des bailleurs, d'assurer aux habitants des conditions de vie décentes. Enfin, on le sait trop bien : qui, dans les immeubles sociaux, tient - si vous me permettez cet euphémisme - ou tente de tenir des cages d'escalier pour contrôler les habitants, y conforter des rapports de force peu avouables, ou y laisser prospérer des comportements contraires aux lois et règlements, notamment mais pas seulement, des trafics ?

Par ce vœu, nous demandons que, un, les modalités de désignation de ces référents de cage d'escalier soient rendues publiques. Que la liste de ces référents soit communiquée à tous les élus du 14e arrondissement et que ces derniers soient tenus informés de la tenue éventuelle de réunions de référents de cage d'escalier.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Monsieur le Maire, chers collègues, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous nous interpellez sur des sujets de concertation entre locataires et bailleurs sociaux dans le 14e arrondissement. Peut-être, d'ailleurs, que la maire du 14e arrondissement souhaitera intervenir.

Permettez-moi de vous rappeler un élément de contexte, car vous semblez découvrir ce qui existe déjà depuis de nombreuses années. Les bailleurs sociaux de la Ville organisent régulièrement des rencontres en pied d'immeuble avec les locataires, pour échanger sur les sujets de préoccupation des habitants et régler les problèmes de gestion locative. Ces réunions sont ouvertes à tous les locataires et s'appuient, bien entendu, sur les amicales et associations. C'est une excellente chose. Permettez-moi, d'ailleurs, de saluer et de rappeler le rôle absolument incontournable des associations de locataires, avec lesquelles j'échange moi-même régulièrement et qui font un



travail formidable au quotidien. D'ailleurs, on l'a vu pendant la période du confinement, puisque plusieurs rencontres ont été organisées avec celles-ci.

Carine PETIT, la maire du 14e arrondissement, que je salue et que je félicite pour sa brillante réélection, a rappelé l'importance de ces temps d'échange et leur nécessaire régularité. Je partage pleinement cette analyse. Je crains donc que votre vœu ne fasse complètement fausse route, car il n'est évidemment pas question d'affaiblir le dialogue ou de faire sans les locataires. C'est tout le contraire. Il s'agit de construire localement, dans toutes les résidences, un dialogue efficace avec un maximum de locataires, avec les amicales, pour travailler au mieux avec le bailleur. Je sais que Carine PETIT, dans le 14e arrondissement, travaille dans cette optique.

Je vous invite à ne pas voter ce vœu et je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement.- En fait, je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à la réponse de Ian BROSSAT. Mais, un, de dire que la campagne électorale est terminée. Que, deux, c'est bien au contraire la possibilité aux amicales de locataires d'être renforcées dans leur rôle. Puisque vous avez entièrement déformé les propos et la manière dont j'agis et vais à la rencontre des habitants sur le terrain, Madame CARRÈRE-GÉE. Et comme j'ai pu vous le dire aussi en conseil d'arrondissement, les vœux en Conseil de Paris, c'est bien, les "tweets", c'est bien. Ce n'est pas ma manière de faire, c'est la vôtre. Et donc, les habitants du 14e arrondissement ont tranché. Vous verrez que ce sera, je pense, l'occasion de redonner, et de l'air, et de la force, aux amicales de locataires, aux habitants de manière générale, et de renforcer et d'améliorer la qualité de vie dans le parc social. C'est une nouvelle manière de fonctionner que j'ai proposé sur deux quartiers prioritaires, ceux de la porte de Vanves et de la porte d'Orléans.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 53 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Les vœux n° 54, déposé par Danielle SIMONNET, et n° 54 bis, déposé en réponse par l'Exécutif, sont relatifs aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je souhaiterais, pour commencer, saluer la mobilisation exemplaire des habitants du 61, place de la Réunion, qui vivent dans un immeuble constitué de 11 appartements et dans lequel le propriétaire, qui est propriétaire de tout le bâtiment, a mis déjà 2 appartements, qu'il a transformés en meublés touristiques, ou en Airbnb, ou sur d'autres plateformes. Les locataires craignent que le propriétaire ne cherche à étendre à d'autres appartements. On est vraiment sur une problématique terriblement emblématique de ce qui est en train de se produire sur Paris.

Le quartier place de la Réunion est un quartier à la fois populaire, mais qui bénéficie de plusieurs articles le vantant comme faisant partie des 15 plus "chouettes" quartiers, attractifs, populaires d'Europe. Et donc, on voit qu'il y a une attractivité touristique qui se développe, et que, pour des propriétaires, il y a l'appât du gain et de la rentabilité maximum qui leur donnent envie de transformer leurs logements en meublés touristiques à l'année, ou bien par le biais des plateformes touristiques. Donc, c'est l'occasion de poser ce problème.

Je souhaiterais à la fois interpeller l'adjoint au logement, qui, je crois, est allé les rencontrer. Je salue son implication sur ce dossier. Il me semble, et je souhaiterais que vous me le confirmiez, qu'il ne s'agit pas de meublés touristiques et que la Ville n'a pas donné d'autorisations sur ces logements-là. C'est ce qui nous a été dit en arrondissement. C'est important.

Mais, du coup, c'est l'occasion aussi de savoir si la Ville continue à donner des autorisations pour des meublés touristiques à l'année. Parce que l'on voit qu'il y a une communication forte de la Mairie de Paris contre Airbnb, même si, pour moi, les actes suivent insuffisamment. Il faudrait au moins 100 agents pour contrôler véritablement Airbnb, surtout vu le cadre difficile de respect des réglementations. Mais surtout, il faut empêcher les meublés

touristiques à l'année. Et là, c'est la Ville qui donne ces autorisations. Donc, elle pourrait ne pas les autoriser. Il faut arrêter ce marché des droits de compensation, où les bailleurs sociaux eux-mêmes vendent sur le marché des droits de compensation, ce qui permet à des propriétaires de racheter ces droits de compensation et de transformer des appartements en meublés touristiques à l'année.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint.- Merci, Danielle SIMONNET, d'attirer très justement notre attention sur la situation place de la Réunion, avec, effectivement, dans un ensemble immobilier du 20e arrondissement, dans ce quartier de la Réunion, une multiplication des locations touristiques, avec, en réalité, deux problèmes.

Premièrement, c'étaient des logements qui, auparavant, étaient habités par des gens qui étaient là à l'année, par des Parisiens, et qui, désormais, sont loués en permanence sur des plateformes de location touristique.

Et puis, deuxièmement, en réalité, ce ne sont pas des touristes que l'on trouve dans ces logements, mais ce sont des gens qui font la fête et qui sèment le désordre dans la résidence, au point que les habitants, ceux qui sont encore des habitants et qui vivent dans cet ensemble, n'arrivent tout simplement plus à dormir. C'est d'ailleurs une situation qui malheureusement se multiplie.

Je veux vous assurer, Madame SIMONNET, de notre engagement sur ce sujet. Nous nous sommes d'ailleurs rendus sur place avec le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ. Dès le 17 juin, un courrier a été adressé au propriétaire ainsi qu'au gestionnaire de l'un des appartements en question. Un contrôle a été programmé afin de constater les statuts d'occupation et de rechercher les preuves d'infraction utiles à faire valoir devant la justice. Autrement dit, nous ne sommes pas près de lâcher le propriétaire qui, dans ce cas-là, est très clairement en infraction. D'ailleurs, il louait sans avoir de numéro d'enregistrement, ce qui est tout à fait interdit.

Et puis, plus globalement, deux éléments supplémentaires dans notre combat comme le développement de ces locations touristiques illégales. Premièrement, le 17 septembre prochain, je rencontrerai la vice-présidente de la Commission européenne en charge du numérique pour voir comment, à l'échelle européenne, nous pouvons faire bouger la législation.

Et puis, deuxièmement, c'est une annonce faite par Anne HIDALGO : il y aura un référendum auprès des Parisiens sur cette question-là au mois de novembre, qui visera précisément à resserrer les règles et à faire en sorte que nous soyons plus sévères vis-à-vis de ceux qui fraudent.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu n° 54 de Mme SIMONNET est-il retiré ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Non, puisque le vœu de l'Exécutif ne parle absolument pas des meublés touristiques à l'année.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 48).

Je vous remercie.

## **2020 DU 41 - 11, rue Marc-Séguin (18e). - Bien sans maître. - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris le lot n° 22. - Cession à ADOMA des lots de copropriété numérotés 1 à 38.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 41. Il concerne l'adresse 11, rue Marc-Séguin, dans le 18e arrondissement, et une cession à ADOMA.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Émile MEUNIER.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour avoir une pensée fraternelle pour tous les travailleurs de ces foyers, car la crise du Covid-19 ne les a vraiment pas épargnés, du fait de la promiscuité, du manque d'informations sanitaires, aussi par moments d'une inquiétude par rapport aux descentes de la police, au fait qu'ils se sont moins bien soigné que les autres pendant cette crise. On est arrivé dans certains foyers à des taux de plus de 50 % de personnes qui ont été contaminées. Pour avoir échangé avec certains d'entre eux, c'étaient des situations vraiment poignantes. Donc, c'était juste une petite intervention pour dire que, je pense en notre nom à toutes et à tous, que l'on avait une pensée pour eux.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Juste pour dire que ce projet de délibération est l'occasion d'une intervention sur ces foyers, que l'autorisation d'appréhender cette parcelle dans le patrimoine de la Ville permettra le projet de démolition-reconstruction prévu par ADOMA, pour ce foyer qui en a bien besoin.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 41).

### **2020 DU 57 - Déclassement par anticipation d'emprise du domaine public routier non cadastrée et cession du lot F de la Ville de Paris à la SEMAPA dans le secteur de la Z.A.C. "Porte de Vincennes" (12e et 20e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 57 : un déclassement et une cession d'un lot à la SEMAPA dans le secteur de la Z.A.C. "Porte de Vincennes", 12e et 20e arrondissements.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Il n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 57).

### **2020 DU 58 - APUI "Réinventer Paris". - Site 205, avenue Gambetta (20e). - Avenant n° 2 à la promesse de vente.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 58 : "Réinventer Paris", avenant n° 2 à la promesse de vente, avenue Gambetta, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Nathalie MAQUOI.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis quelques années maintenant, dans le cadre de "Réinventer Paris", "La Fabrique de la danse" s'inscrit au cœur du 20e arrondissement, dans un ancien garage, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. L'idée est de rassembler dans un lieu unique tout ce qui est nécessaire à la pratique de la danse. Bien sûr des studios, mais aussi des ateliers de création, de décors, des salles multimédias, un espace de santé, des bureaux de production, un café pour partager les processus de création avec les habitants. Une salle connectée permettra de poursuivre la recherche menée par les équipes de "La Fabrique de la danse", entre créations artistiques et numériques.

Le projet prévoit également - et c'est assez inédit dans un lieu culturel - une trentaine de chambres pour accueillir des artistes en résidence. Le projet est beau, mais complexe. Le lieu est imbriqué dans des copropriétés mitoyennes. Pour lever l'avis défavorable de la Préfecture sur des aspects de sécurité, les porteuses de projet ont besoin de temps, car les partenaires sont nombreux - Paris Habitat, copropriété privée - et la crise du Covid-19 a ralenti ce travail.

Ce projet de délibération permet donc d'allonger la promesse de vente. Le délai ainsi accordé nous permettra d'accompagner "La Fabrique de la danse" pour trouver des solutions afin que ce lieu unique en son genre aboutisse. Je sais le soutien de la Ville, si indispensable pour qu'un tel projet arrive à terme. Je sais que notre volonté est partagée, et nous en aurons besoin dans les mois à venir. Et nous aurons besoin de vous, Monsieur le premier adjoint, pour faire aboutir les solutions, pour lever les réserves de la Préfecture, pour rassurer les partenaires privés qui souhaitent soutenir cette démarche engagée.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

Je ne le vois pas, donc je donne la parole au Premier adjoint.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un projet évidemment très important, dont Nathalie MAQUOI a excellemment rappelé les grandes orientations, y compris les inquiétudes, la vigilance et de compter sur moi pour veiller à leur mise en œuvre. C'est un beau projet pour le 20e arrondissement, porté par notre ambition de soutien à la mixité et à l'activité, qui était l'une des grandes orientations de la Z.A.C. Donc, je suis très heureux du vote de ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 58).

## **2020 DU 71 - P.L.U. de Paris, organisation d'une conférence citoyenne préalable au lancement d'une procédure de révision visant à l'adoption d'un P.L.U. bioclimatique.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 71, un projet de délibération signalé, comme on dit : P.L.U. de Paris, organisation d'une conférence citoyenne préalable au lancement d'une procédure de révision visant à l'adoption d'un P.L.U. bioclimatique.

Le premier orateur inscrit est Sylvain RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération DU 71 vise à installer une conférence citoyenne pour engager la réflexion sur la prochaine révision du plan local d'urbanisme de Paris qui doit devenir un plan local d'urbanisme bioclimatique.

Il s'agit d'un enjeu essentiel, alors que les questions d'urbanisme ont fortement fait débat dans la campagne électorale qui s'est achevée récemment. Nous sommes plusieurs ici à avoir signé la tribune, parue récemment dans "Le Monde", par laquelle, comme élus locaux, nous nous sommes engagés à appliquer les propositions de la convention citoyenne sur le climat. Plusieurs de ces propositions devront ainsi se traduire dans le futur P.L.U. de la Ville. Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement, lutter contre l'artificialisation des sols, évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition, pour n'en citer que quelques-unes.

La convention citoyenne sur le climat doit également nous inspirer sur la méthode employée, qui consiste à prendre du temps avec des citoyennes et des citoyens pour appréhender les enjeux, formuler des propositions, les discuter et les hiérarchiser avec l'appui d'experts. Pour ces raisons, nous ne pouvons que souscrire à la méthode proposée pour ce P.L.U. bioclimatique, avec l'installation d'une conférence citoyenne amenée à travailler sur plusieurs semaines pour appréhender les enjeux et formuler des propositions pour cadrer la future discussion sur la révision du plan local d'urbanisme.

Au nom du groupe Ecologiste, et notamment de ma collègue Antoinette GUHL, qui est inscrite juste après moi, je souhaite toutefois apporter quelques propositions et points d'attention pour assurer la réussite de ce dispositif. Il serait utile, tout d'abord, de préciser les conditions de désignation des membres de cette Assemblée. S'agit-il de tirage au sort sur la base de volontariat ou sur des listes d'habitants, sur les listes électorales ou d'autres listes, ou simplement d'une désignation par l'organisme qui va être chargé d'accompagner la Ville ?

Ensuite, il sera nécessaire de préciser le contrat de participation donné à cette conférence citoyenne. Les propositions formulées par le panel de citoyens devraient être rendues publiques et soumises sans filtre auprès de notre Assemblée, quitte à être assorties d'une proposition de l'Exécutif précisant les conditions de mise en œuvre de la démarche du P.L.U.

Sur les auditions, au-delà des ateliers assistés d'experts reconnus, qui sont mentionnés dans l'exposé des motifs, il serait sans doute utile que les membres de la conférence puissent entendre les différents points de vue exprimés, et notamment les différents groupes du Conseil de Paris, ainsi que les associations et collectifs engagés sur les questions d'urbanisme et d'environnement à Paris. Sur le périmètre de réflexion, le travail de la conférence citoyenne devra prendre en compte les enjeux à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, pour que la Ville centre ne décide pas seule et pour elle-même sur des questions qui dépassent largement ses frontières. Compte tenu de ces enjeux, trois journées de réflexions réparties sur une période de quatre semaines paraissent un peu courtes.

Enfin, malgré tout l'intérêt de la démarche proposée, elle ne devra pas se substituer à la large concertation qui devra être ouverte, accessible, et laisser le temps à chacune et chacun d'appréhender les enjeux du coin de sa rue jusqu'à une vision métropolitaine, et de contribuer à l'élaboration de ce P.L.U. bioclimatique. La conférence citoyenne pourrait aussi formuler des propositions sur la démarche de concertation à mettre en œuvre pour la procédure de révision proprement dite.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Sylvain RAIFAUD.

Travaillez vos chutes pour que l'on soit certain que l'intervention est terminée.

La parole est maintenant à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, penser nos politiques publiques, notre façon d'appréhender l'espace sous l'angle de l'urgence climatique, lier les enjeux écologiques et les enjeux de solidarité, sont les grands principes qui nous guident à "Génération.s" pour penser la ville. Pour que nos enfants puissent grandir dans une ville respirable, pour que chacun et chacune y ait sa place, nous nous fixons comme horizon d'être une ville verte et solidaire dans les années à venir. Le cap est donc fixé : reconquête de la biodiversité, renforcement des solidarités, développement d'une économie durable, avec une consommation recentrée sur l'essentiel et non plus sur le futile, ville favorable à la santé, espace public gratuit, aux usages multiples.

Les enjeux sont donc de taille. En effet, pour que ces objectifs ne se limitent pas aux discours, ils vont devoir s'incarner dans nos documents de planification, nos orientations, nos projets, et grâce à une ambitieuse refonte du plan local d'urbanisme, fixer des règles du jeu en termes d'aménagement de la ville, de gestion foncière, d'occupation de l'espace. Nous avons donc ici, dans les quelques mois qui viennent, l'opportunité de nous doter d'une véritable arme de transition écologique de justice sociale.

Pour répondre aux urgences du XXI<sup>e</sup> siècle, un simple vernis démocratique ne suffit pas. Nous l'avons bien compris, le temps des décisions affectant notre quotidien, prises dans un bureau parfois loin des réalités, est terminé. En cela, la conférence citoyenne engagée en amont de cette révision du P.L.U. est porteuse d'espoir. Nous sommes convaincus de la pertinence de la co-construction plutôt que de la simple consultation. Nous sommes attachés à l'expertise citoyenne. Nous allons donc porter une attention particulière au processus démocratique engagé à la rentrée, qui fera également intervenir experts, militants associatifs, et bien sûr, habitantes et habitants.

Il serait par exemple pertinent qu'un rendu des travaux et des réflexions soit fait aux Conseillers de Paris par les citoyens mandatés, comme nous l'avons expérimenté dans la précédente mandature, en séance, afin que ces derniers soient réellement acteurs. Parce que les questions qui sont derrière, c'est : qui décide comment construire et vivre dans les villes ? Est-ce fondamentalement un sujet d'experts ? Car aimerions-nous utiliser des choses auxquelles les autres ont pensées, ou aimerions-nous décider ce que nous faisons et comment nous le faisons ? C'est donc crucial de replacer les habitantes et les habitants au centre des nouvelles expériences.

Pour compléter cette démarche de conférence citoyenne, nous vous soumettons, Monsieur le Premier adjoint, deux propositions pour accompagner l'implication citoyenne. Nous proposons d'utiliser le Pavillon de l'Arsenal comme lieu central, lieu ressource pour se former, débattre, se rencontrer autour des visions que nous pouvons avoir les uns et les autres, et qui ne sont pas forcément toujours les mêmes. Nous proposons également, dans la tradition de l'urbanisme humaniste, d'expérimenter des lieux de concertation mobiles, notamment dans les quartiers populaires, en utilisant l'approche sensible et l'observation des usages des lieux.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole au maire de Paris Centre, à Ariel WEIL.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La révision du P.L.U. est une occasion rare, très rare même, pour les villes de se saisir des grandes orientations urbaines qu'elles souhaitent se donner, et je me réjouis donc, évidemment, des ambitions que vous exposez aujourd'hui, tant sur le plan démocratique, avec cette grande consultation citoyenne - et nous accueillerons avec plaisir au Pavillon de l'Arsenal, si notre avis est sollicité, cette consultation - que sur le plan environnemental.

Le P.L.U. doit être un outil au service de la transition écologique. Les principes de la construction bas carbone doivent être des attendus pour tout projet de construction et de réhabilitation. Préservation du bâti existant, réemploi,

performances énergétiques, végétalisation, prise en compte de l'enjeu du confort d'été, matériaux biosourcés. Si la volonté de retrouver des espaces de respiration est forte, on ne peut pas pour autant arrêter de produire du logement. Dans le respect du patrimoine et du paysage de la rue, on doit continuer à produire du logement, continuer notre travail minutieux d'identification des parcelles, où le droit de préemption devra être renforcé, et l'on pourra flécher des réserves pour la création de logements sociaux supplémentaires. Ce P.L.U. doit être un outil en faveur de davantage de solidarité et de mixité.

Autre sujet majeur pour Paris, et tout particulièrement pour le centre, la protection des commerces de proximité. La liberté du commerce, vous le savez, est très protégée dans notre pays, souvent à juste titre, d'ailleurs. Mais le futur P.L.U. devra être un outil au service du maintien d'activités de production et d'artisanat, dans les secteurs où elles sont menacées par la spéculation immobilière et par le jeu foncier des grandes enseignes.

Je souhaite que cette révision soit l'occasion pour la Ville de Paris de porter la demande de création d'une nouvelle catégorie de commerces de proximité ou d'intérêt général auprès des autorités compétentes sur les règlements d'urbanisme. Pour que de telles activités puissent se maintenir, il ne suffit pas d'inscrire des linéaires protégés. On doit également prévoir tout le système logistique du dernier kilomètre, lui réserver des espaces consacrés dans la ville, dans les tunnels, dans les bâtiments, dans l'espace public. La spécificité du centre de Paris est d'être, pour partie, extrait des obligations du P.L.U., du fait de l'inscription au "Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais". La révision du P.L.U. sera toutefois l'opportunité d'une mise à jour de ce P.S.M.V., et j'y porterai les mêmes priorités : respect du patrimoine, débitumisation, production de logements et protection des commerces de proximité.

Je veux donc vous dire ici, et à toi en particulier, cher Emmanuel GRÉGOIRE, mon enthousiasme et ma disponibilité pour cet ambitieux et nécessaire projet.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers camarades... Mes chers collègues, pardon. C'est la fatigue, c'est la fatigue. C'est bien, cela vous a tous réveillés.

Je suis en fait beaucoup moins emballée que vous par ce projet de délibération. Et oui ! Je trouve cela essentiel d'engager une procédure de révision du Plan local d'urbanisme. C'est déterminant. Et je trouve cela déterminant de créer les conditions d'une implication citoyenne la plus large possible. C'est peut-être justement pour cette raison que je suis beaucoup plus dubitative sur ce que vous proposez.

Vous souhaitez organiser une conférence citoyenne avant de lancer cette révision générale du P.L.U. pour l'adoption du P.L.U. bioclimatique. Il faut engager, c'est urgent, une véritable planification écologique du Paris de demain, contre toutes les logiques de bétonisation, gentrification et privatisation d'hier. Mais pourquoi faut-il être inquiet sur la méthode ? D'abord, sur les enjeux que vous évoquez. Vous évoquez les enjeux environnementaux, mais très peu ceux du logement social. Pourtant, les deux sont étroitement liés. Il faut à la fois préserver les espaces verts en pleine terre, reconquérir des espaces verts de pleine terre, parce que l'on a bien trop bétonné, artificialisé, mais il faut flécher également en logement social nombre de parcelles actuellement occupées par du logement privé, anticiper les préemptions de demain, élargir les zones de déficit en logement social, parce que notre écologie sera populaire ou ne sera pas.

Parce que si vous ne permettez pas aux couches populaires de pouvoir revenir vivre à Paris, vous aurez toujours ce million de personnes qui viennent chaque jour travailler à Paris, faute de pouvoir y vivre. Et l'on a vu pendant le confinement que ceux qui faisaient fonctionner Paris étaient des gens qui ne vivaient pas dans Paris. Donc, il ne faut pas déconnecter les deux. Et à chaque fois que vous parlez de la "ville du quart d'heure", n'oubliez pas qu'aujourd'hui elle se traduit par la galère des banlieusards des deux heures. Donc, il faut absolument permettre que Paris redevienne une ville où la classe populaire n'est pas exclue d'emblée d'y habiter.

Alors, ensuite, pourquoi faut-il être assez peu emballé par votre méthode ? D'abord, il semblerait que vous ayez mis à l'écart un certain nombre d'experts de la Ville. Le Plan local d'urbanisme est un document technique qui peut être très ardu, et son appropriation par les Parisiennes et les Parisiens nécessite, pour commencer, un effort conséquent d'éducation populaire pour permettre son appropriation et la collaboration des modifications à y apporter par le plus grand nombre. Pourquoi la quarantaine d'instructeurs de la Ville de Paris spécialistes du P.L.U. et de la réalité de son application n'a pas, semble-t-il, été suffisamment conviée dès le départ à cette démarche ? Il faut absolument y remédier.

Ensuite, exit les associations environnementales. Dans le projet de délibération qui est soumis à ce Conseil, on constate d'emblée une autosatisfaction sur le P.L.U. de 2006 et sa modification générale de 2016 en matière environnementale. Comment la Ville peut-elle feindre d'ignorer que plusieurs associations environnementales, pour ne pas dire la plupart, sont toujours opposées à la modification générale de 2016 et sont même d'ailleurs engagées dans des procédures judiciaires pour la faire annuler ? Comme par hasard, la Ville a d'ailleurs pris soin de ne pas associer les associations dans cette conférence citoyenne. Exit. Pas de collaboration mais un simple recueil des

attentes des citoyens. Le projet de délibération parle seulement de recueillir en amont les attentes des Parisiens sur le sens qu'il convient de donner à la remise à plat de notre document d'urbanisme. Les débats qu'elles susciteront au sein de la conférence citoyenne trouveront leur traduction le moment venu dans les objectifs par un prochain projet de délibération. Donc, cela veut dire que pour limiter l'impact de la conférence citoyenne, vous limitez l'impact de la conférence citoyenne au recueil des attentes des Parisiens et vous laissez l'Exécutif maître de les traduire. C'est une faible ambition, très éloignée d'un réel atelier citoyen d'urbanisme qui permettrait réellement aux Parisiens de co-décider de l'avenir du P.L.U.

Pire, un bureau d'études privé sera chargé de recruter le panel citoyen. Pourquoi la Ville calibre-t-elle sa conférence à 100 participants ? Pourquoi ce format et pas une démocratie plus ambitieuse, plus directe, très en deçà, d'ailleurs, de la "Convention Climat" instaurée par Emmanuel MACRON, puisque le tirage au sort n'est même pas envisagé ?

C'est, par ailleurs, la Ville qui va décider ce sur quoi les citoyens vont avoir le droit de discuter. Mais qui seront les personnes recrutées de façon transparente par un bureau d'études spécialisé ? Les membres seront invités à participer à trois journées de réflexions réparties sur une période de quatre semaines. Sérieusement, comment on peut imaginer un seul instant que seules trois journées de réflexions peuvent suffire sur un tel sujet ? La "Convention Climat", je le rappelle, a duré plus de six mois. Elle a donné lieu à plus d'une centaine d'auditions. Mais pire, la Ville envisage donc de confier au secteur privé le choix du panel des gens censés orienter les décisions des élus du peuple. Cette conférence citoyenne est donc pour moi, d'ores et déjà, insuffisante avant d'avoir commencé.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Non, on ne coupe pas les micros à 5 minutes. Non, moi, je ne fais pas cela. Je connais très bien Danielle SIMONNET et je sais qu'elle est exemplaire dans le respect de son temps de parole. Elle est au moins exemplaire sur ce point.

La parole est maintenant au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**.- Merci, Monsieur le Maire.

En 2016, nous votions une révision partielle de notre plan local d'urbanisme, qui n'est pas, faut-il le rappeler, un instrument technique, mais bien la traduction de nos choix politiques en matière d'aménagement. Nous avons soutenu la précédente révision parce qu'elle traduisait nos engagements en matière de logement, de création d'espaces verts, de lieux de respiration, de lieux de production artisanale et industrielle d'un nouveau type, et parce qu'elle préconisait un maillage territorial en équipements publics. Nous sommes aujourd'hui à une nouvelle étape et nous devons conjuguer l'impérieuse nécessité de répondre à l'urgence climatique, tout en maintenant nos priorités en matière de mixité sociale, en matière de logements sociaux, de mixité des usages de l'espace public. L'habitat, la production, les commerces, les services publics et les lieux de détente et de loisirs.

Nous connaissons les contraintes de notre territoire dense et nous voyons d'un bon augure que le travail préalable de révision s'appuie sur l'expertise de citoyennes et de citoyens de notre ville, mais aussi de notre espace métropolitain. Comme nous l'avons fait pour la M.I.E. sur l'avenir du périphérique, nous ne pouvons pas imaginer et envisager de réviser notre P.L.U. sans dialoguer avec les citoyens et les collectivités qui nous entourent.

Vous proposez qu'un panel de Parisiens de notre Métropole travaille en amont la révision du P.L.U. C'est une très bonne chose. Mais il ne faut pas oublier l'ensemble des structures de concertation que nous avons mises en place. Je pense notamment au Conseil des générations futures, au Conseil local de la jeunesse, aux conseils de quartier, aux acteurs et actrices de la vie citoyenne à Paris. Tous doivent être sollicités. De même, il sera important, à un moment de la concertation, que les organisations syndicales et patronales soient aussi consultées. Car nous devons penser l'urbanisme de notre ville avec celles et ceux qui y résident, mais aussi celles et ceux qui travaillent à Paris. Et d'ailleurs, pendant cette crise du Covid-19, nous avons pu remarquer que la majorité des personnels qui ont fait vivre les services publics et les commerces habitent en banlieue parisienne.

L'adoption dans un futur proche du P.L.U. nous oblige à repenser la ville. Une ville résiliente, comme le dit le projet de délibération, est une ville qui tient tous les bouts. L'urgence climatique, mais aussi l'urgence sociale. Notre P.L.U. doit contribuer et continuer à construire une ville qui inclut et qui n'exclut pas, une ville qui a pour objectif de rééquilibrer les usages. Non, le travail ne doit pas être qu'à l'ouest, les bureaux à l'ouest et l'habitat à l'est. Notre politique du logement social, tant décriée par la droite, doit continuer sur sa lancée. Il ne doit pas y avoir des quartiers de non-droit pour les logements sociaux et il ne doit pas y avoir non plus des ghettos de riches. Nous avons évoqué dans la communication de la "ville du quart d'heure", que chaque Parisien et Parisienne puissent avoir à proximité l'ensemble des biens et des services, y compris les services publics qui lui facilitent la vie.

Nous avons donc à croiser notre futur P.L.U. avec cette exigence de diminuer l'usage de la voiture. Nous devons mettre au cœur de la révision du P.L.U. les transports et la logistique. Notre futur P.L.U. doit prévoir des lieux qui favorisent une logistique propre, comme je l'avais proposé notamment lors de la M.I.E. sur le périphérique. Nous ne pouvons pas nous pencher sur les conséquences de l'aménagement de l'espace urbain, qui a souffert du tout-voiture, sans nous attaquer aux racines du mal, et donc, nous attaquer aux causes. Prévoir des espaces logistiques qui organisent les livraisons, avec des véhicules propres pour le dernier kilomètre, réhabiliter le réseau ferré qui

irrigue l'est parisien, comme la petite ceinture, tout ceci est possible et cela permettrait de réduire la circulation exponentielle des livraisons porte-à-porte.

Je voudrais enfin terminer en mettant l'accent sur un sujet essentiel. C'est la question de la santé à Paris et, évidemment, le moratoire que nous avons porté sur les restructurations au sein de l'A.P.-H.P. et l'avenir de l'Hôtel-Dieu et du Val-de-Grâce. C'est sur des sujets comme cela aussi qu'il faut consulter les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les soignants, mais aussi l'ensemble des usagers de nos grands services publics locaux. Je l'évoquerai tout à l'heure, puisque ce sont aussi des vœux qui sont rattachés, c'est le cas de la gare du Nord. Peut-on laisser faire ce qui est en train d'être fait par l'Etat, qui piétine la démocratie, qui piétine les riverains, qui piétine le Conseil de Paris ? Ces choses doivent être aussi au cœur de la révision du P.L.U.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de donner la parole à l'Exécutif, dernier intervenant et inscrit, Roger MADEC.

**M. Roger MADEC**.- Mes chers collègues, je suis heureux de prendre la parole sur ce sujet clé de notre prochaine mandature, la révision du plan local d'urbanisme, et plus précisément sur l'un des défis majeurs de notre siècle. Je parle de la prise en compte des enjeux écologiques et climatiques en milieu urbain. Je voudrais remercier la Maire de Paris et aussi Emmanuel GRÉGOIRE, son Premier adjoint chargé de l'urbanisme, d'avoir inscrit dès cette première séance du nouveau mandat ce projet de délibération comme un symbole. Oui, c'est un symbole fort qui témoigne de notre exigence et de notre détermination pour préparer Paris à lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Alors que plus de la moitié des habitantes et des habitants de notre planète vivent en milieu urbain, il est de notre responsabilité, à nous élus de collectivité territoriale urbaine, de réinterroger les différents modèles urbains que l'on connaît à travers le prisme de l'écologie. Il ne s'agit pas seulement de réparer les erreurs de l'aménagement urbain passé, mais bien d'anticiper les nombreux défis à venir afin de garantir à chacune et à chacun une qualité de vie digne en ville.

On le constate, la réflexion sur l'équilibre entre la densité et l'habitabilité se pose partout à Paris. Dans l'arrondissement dans lequel je suis élu, mais comme partout à Paris, nous sommes confrontés à des projets de densification qui résonnent pour toutes et tous comme une réalité d'un autre temps. La pression immobilière à Paris pousse trop souvent les opérateurs à construire au maximum des gabarits autorisés. Mais la demande et la logique des habitantes et des habitants est tout autre. Ils et elles souhaitent préserver et développer des espaces végétalisés en cœur d'îlots, des espaces de respiration, des espaces de fraîcheur. Si ces demandes sont, à de nombreux égards, totalement justifiées, elles ont trouvé un écho supplémentaire tout particulier durant la crise sanitaire que nous venons de vivre.

Comme l'écologue Marine TRÉMÈGE l'a fort bien écrit récemment : "Le foncier est le support de la biodiversité. Les promoteurs doivent s'emparer de ce sujet par anticipation dans leurs projets". Mais les évolutions successives du plan local d'urbanisme à Paris, les efforts qui ont été faits pour prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique dans l'aménagement et la construction de notre ville, le P.L.U. de 2006, ne nous donnent plus les moyens suffisants pour y répondre. Les questions autour des orientations du prochain P.L.U. bioclimatique sont nombreuses et touchent chacune et chacun d'entre nous. Densité urbaine, place de la nature dans la ville, construire une ville plus verte, plus économe en ressources et plus solidaire, sont des sujets qui doivent être inclus au cœur de ce nouveau P.L.U.

C'est pourquoi la mise en place d'une conférence citoyenne préalable me paraît être un exercice très pertinent, nécessaire et exemplaire. Conformément aux ambitions écologiques que nous nous sommes fixées et pour lesquelles nous nous sommes engagés devant les Parisiennes et les Parisiens, je voterai avec enthousiasme ce projet de délibération. Outil à variables multiples, le P.L.U. est un dispositif réglementaire complet qui nous donnera les moyens de faire de la Ville de Paris une ville plus écologique, plus résiliente, plus inclusive, plus solidaire. Et là, je voudrais insister : il ne s'agit pas d'abandonner les objectifs, notamment en matière de construction de logements sociaux, et de fait, plus attractifs que jamais.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Roger MADEC.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, en vous signalant que je lèverai la séance à l'issue de sa réponse et du vote du projet de délibération.

La parole est au Premier adjoint.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants pour leur contribution à ce premier pas dans le lancement de la procédure de révision du P.L.U. Vous le savez, Anne HIDALGO nous a demandé d'engager ce chantier de façon prioritaire, parce qu'il faut le dire comme il est : le P.L.U. actuel est désormais obsolète. Il est obsolète au regard de nos ambitions



sociales, il est obsolète au regard de nos ambitions environnementales, et donc, nous devons adapter ce document fondateur de la stratégie d'urbanisme de la ville, et ensuite, sa déclinaison opérationnelle le plus rapidement possible.

Nous avons souhaité engager une méthode inédite pour cette révision du P.L.U. C'est avant le très long processus de révision, de prendre le temps, avec de très nombreux partenaires - j'y reviendrai dans un instant - et une méthode particulière pour nourrir la réflexion, le champ des possibles de cette révision. Je le dis, parce qu'à la fois nous ne pourrions pas rentrer dans le détail. La période de concertation, pré-lancement, n'est pas la révision elle-même, qui, vous le savez, est en elle-même déjà un processus collaboratif extrêmement fécond. Mais pour ne rien oublier de nos ambitions pour la révision et d'être nourri utilement par tous ceux qui peuvent y contribuer, l'engagement de cette méthode préalable repose sur deux piliers. Le premier, c'est l'organisation de la conférence citoyenne. Je vais en redonner quelques éléments de méthodologie, y compris pour répondre à des interrogations ou des interpellations. Et le deuxième, c'est une consultation extrêmement large de toutes les parties prenantes qui ont un avis sur la question. Je pense aux parties prenantes : chaque citoyen peut avoir un avis utile sur la révision du P.L.U.

La conférence citoyenne n'est pas confiée au privé, Madame SIMONNET, mais simplement à des professionnels qui vont nous aider, effectivement, à organiser cette méthode de concertation, qui n'est pas une solution miracle mais un outil extrêmement puissant de concertation, avec un tirage au sort dont la méthodologie de constitution traduit déjà une ambition. La première chose, c'est d'avoir, dans le panel de 100 personnes, des citoyens parisiens et des usagers de Paris, et donc, de donner la place - 30 sur les 100 envisagés - à des gens qui vivent à Paris dans la journée, mais qui n'y vivent pas au quotidien dans leur vie privée. Pourquoi ? Parce que l'on sait que Paris, c'est un enjeu tout à fait important et un lieu de fréquentation essentiel pour beaucoup d'habitants, notamment de la Métropole. Et donc, cela traduit aussi l'ambition métropolitaine que nous voulons donner à la révision du P.L.U., que ce soit dans les documents de cadrage de méta-urbanisme, à la fois le SCoT, le P.M.H.H., le SDRIF, mais aussi toutes les déclinaisons hyperlocalisées de micro-urbanisme de cet urbanisme du quotidien que nous souhaitons mettre en œuvre.

Evidemment, la parité du panel. Evidemment, la construction d'une représentativité en termes de catégories socioprofessionnelles, et en termes d'âge, afin que chacun, en fonction de ses usages, en fonction de ses besoins, puisse y avoir un lieu d'expression. Le principe de ces conférences citoyennes, c'est que les citoyens sont accompagnés par des professionnels, sont formés par des professionnels, et donc, peuvent se nourrir de ces apports pour ensuite les aider à formaliser des problématiques, à faire des suggestions, à faire des propositions. C'est tout l'intérêt de la chose. Il y aura donc plusieurs journées de travail. Je le redis, leur mission n'est pas de réviser le P.L.U., mais de dire les thématiques qui leur paraissent indispensables de traiter : la végétalisation, le logement, l'attractivité économique, la biodiversité, la question globalement des enjeux environnementaux, la question des enjeux sociaux, sur lesquels plusieurs intervenants sont revenus.

En parallèle, sept grandes concertations, pour lesquelles nous allons solliciter énormément d'acteurs. Peut-être est-ce une mauvaise lecture du projet de délibération, mais j'ai entendu dire qu'il y avait des manques. Non, puisque ce qui a été mentionné est bien prévu. Tous les professionnels de la Ville, Madame SIMONNET, sont associés. Pour la définition, je vous rassure, ce n'est pas moi qui vais écrire le P.L.U. Evidemment, ils seront très étroitement associés. Les associations environnementales qui ont été citées seront évidemment associées et préalablement consultées avant le lancement de la révision. Et de lister les gens sur lesquels nous aurons des sollicitations. Les acteurs traditionnels de la concertation, les conseils de quartier, les associations de personnes à mobilité réduite, les associations patrimoniales, les associations environnementales, les collectivités territoriales, qui sont pour nous des partenaires indispensables. La Métropole du Grand Paris, la Région, les communes, les E.P.T., etc. Cela nous permettra, je le crois, d'apprécier dans sa globalité les grands enjeux qui se posent à nous. Le P.L.U. sera un P.L.U. bioclimatique. Ce sera un P.L.U. dans lequel l'ambition sociale sera tout à fait centrale. Madame SIMONNET, vous avez oublié ce qu'a rappelé la Maire hier matin : c'est que nous ferons les 25 % de logements sociaux. Et donc, le P.L.U. y contribuera.

Je compte sur tous les groupes pour participer à ces travaux préparatoires et dans la durée.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 71.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DU 71).

## Dépôt des questions d'actualité.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Paris en commun. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative à la sécurité du quotidien, notamment dans la période du 14 juillet.

La deuxième question, posée par le groupe Changer Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à la sécurité.

La troisième question du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concerne la proportionnalité des interventions des forces de police.

La quatrième question du groupe Communiste et Citoyen est adressée à Mme la Maire de Paris et est relative au projet "Gare du Nord 2024".

La cinquième question, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris est relative à la déconcentration des pouvoirs.

La sixième question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" et adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, concerne la situation des jeunes mineurs isolés.

La septième question, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative aux relations entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et concerne l'engagement en faveur des propositions de la convention sur le climat et la lutte contre l'envahissement publicitaire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous propose donc de lever la séance.

Elle reprendra à 14 heures 45 avec les questions d'actualité.

Bon appétit.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Mes chers collègues, on démarre par l'examen des questions d'actualité.

### **I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité du quotidien, notamment dans la période du 14 juillet.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- La première question est posée par le groupe Paris en commun.

Jérôme COUMET est ici, donc je lui donne la parole.

Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire - je vais enlever mon masque pour que je sois plus audible -, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je m'adresse particulièrement à vous, Monsieur le Préfet de police.

Comme vous pouvez l'imaginer, je vais me permettre de vous interroger sur votre action en matière de sécurité urbaine et je veux notamment revenir sur la vague de tirs de feux d'artifice, de mortiers et autres engins explosifs que nous connaissons actuellement à Paris. J'avais déjà alerté très fortement à ce sujet les responsables de la Préfecture de police et du Parquet lors d'une réunion organisée au Tribunal de grande instance le 23 juin dernier.

Pour autant, nous avons subi cette année des dérives bien plus importantes que par le passé, que ce soit en nombre de sites, de quartiers et arrondissements touchés, comme les voisins du 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et du 15<sup>e</sup>, qu'en termes de troubles générés : des milliers de Parisiens impactés, nuit après nuit, et, rien que dans le 13<sup>e</sup>, des incendies volontaires avec plusieurs appartements complètement détruits et un jardin partagé gravement endommagé, des affrontements entre bandes et des guets-apens tendus aux policiers et aux sapeurs-pompiers. Tout cela est évidemment très grave.

Mardi, j'étais avec le Procureur de la République, avec la directrice adjointe de votre cabinet et d'autres responsables de la Préfecture sur la dalle des Olympiades. C'était évidemment un signal très positif. Il n'en demeure pas moins que la vente de ces artifices de divertissement - c'est le terme consacré - est interdite aux non-professionnels et que leur usage est officiellement prohibé sur la voie publique.

Dès lors, quelles actions comptez-vous entreprendre en lien avec le Parquet et les services de douanes, puisqu'il apparaît qu'une partie au moins de ces matériels proviennent de l'étranger, pour endiguer ce phénomène, rétablir l'ordre public et assurer l'interpellation des auteurs d'infractions ?

Mais je veux également aller au-delà, si vous le permettez. Ces derniers mois, nous avons connu un grand débat - c'est le propre d'une campagne électorale -, et la question de la sécurité du quotidien est revenue de manière régulière. Parfois avec des intentions polémiques, mais souvent en rendant compte des légitimes aspirations des Parisiennes et des Parisiens. En cette matière, la Ville de Paris et sa Maire ont pris des engagements forts par la réforme de la DPSP et la création d'une brigade des incivilités, préfiguration de la future police municipale parisienne. C'est une certitude, la Ville prendra toutes ses responsabilités pour concourir à l'effort de sécurisation. Mais une part importante des attentes exprimées par les Parisiens s'adressent bien évidemment aussi à vous et, à travers vous, elles questionnent l'exercice des compétences régaliennes de l'Etat.

Clairement, il y a aujourd'hui un sentiment de dégradation, et le peu de statistiques qui nous ont été communiquées montrent suffisamment qu'il ne s'agit pas que d'un sentiment. Il semble bien que l'action contre le terrorisme et pour faire face aux nombreuses manifestations que connaît la Capitale s'effectue en partie au détriment de la sécurité du quotidien, que les effectifs qui sont mobilisés sur ces questions ne le sont plus dans nos quartiers. Il est clair que les effectifs restent insuffisants, et, d'ailleurs, il y avait davantage de policiers à Paris il y a quelques années.

Aussi, Monsieur le Préfet de police, je me permettrai deux questions et une réflexion.

D'abord, quelles dispositions comptez-vous prendre pour redonner des moyens à la sécurité du quotidien, c'est-à-dire pour que les policiers soient davantage présents sur le terrain au contact des habitants ? Deuxièmement, dans l'esprit engagé par la Maire de Paris pour plus de déconcentration et de décentralisation, quelles orientations allez-vous mettre en œuvre pour renforcer les relations entre la police nationale et les mairies d'arrondissement ?

Enfin, j'en terminerai par-là, une réflexion. Avec la création et la montée en puissance de la police municipale, il y aura demain, en tout cas plus qu'aujourd'hui, une véritable coproduction de la mission de sécurité. Je le dis avec une certaine solennité, rien ne serait pire pour l'usager et pour les différents acteurs que l'absence de lisibilité du dispositif ; il ne pourrait y avoir et il ne devra y avoir ni redondance, ni abandon. Aussi, se poseront les questions d'une coordination accrue entre l'Etat et la Ville, au niveau central mais aussi des arrondissements - c'est le sens de la question que je viens de poser -, d'une évolution des pratiques et, pour tout dire, d'une certaine évolution ou d'une évolution certaine des cultures.

Monsieur le Préfet, nous devons ensemble relever ces défis et nous comptons sur vous.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Jérôme COUMET, Monsieur le Maire.

Je vais tout d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN puis bien sûr à vous, Monsieur le Préfet de police.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Les incidents des 13 et 14 juillet - nous avons eu l'occasion de les évoquer hier soir lors de l'examen des projets de délibération de la 3e Commission - sont des événements graves qui se sont déroulés dans plusieurs arrondissements parisiens et notamment dans le 13e arrondissement sur la dalle des Olympiades.

Je veux d'emblée redire ici toute ma solidarité à l'égard des habitants de ces quartiers, qui sont les premières victimes des actes de violence, mais également des policiers et des pompiers qui ont pu être blessés dans le cadre de leurs interventions. Ces actes se sont traduits par plusieurs départs d'incendie et auraient pu connaître une issue plus tragique encore. Ils appellent une condamnation sans équivoque. Nous avons demandé que des poursuites soient engagées sans plus tarder contre les auteurs.

Il faudra, dans les années à venir, mener, avec la mobilisation de tous les acteurs et partenaires locaux, une réflexion importante sur les actions de prévention et de sensibilisation en amont du 14 juillet. Des exemples dont on peut s'inspirer existent déjà. J'ai en mémoire ce qui se fait par exemple dans le 19e arrondissement où des actions de sensibilisation au danger des engins pyrotechniques sont menées très en amont dans les collèges. Il faudra, je crois, dans les années à venir, systématiser ce type d'intervention pour alerter sur les risques liés à l'utilisation de ces engins.

La deuxième partie de votre intervention l'indique, Monsieur le Maire, ces événements ont également mis en lumière l'insuffisance, parfois, des moyens de la police nationale à Paris dans un contexte d'aggravation de la délinquance. Nous avons rappelé à plusieurs reprises dans cette enceinte que les forces de police doivent évidemment être recentrées sur leur mission, qu'elles doivent être en nombre suffisant et qu'elles doivent pouvoir intervenir au plus près des habitants dans les quartiers.

Dans le cadre de la définition de la future police municipale que nous portons, nous veillerons à ce que des échelons de coordination de proximité puissent être mis en place au plus près des arrondissements afin d'organiser, avec les commissariats d'arrondissement, les maires d'arrondissement ainsi que les acteurs de la prévention, des

interventions efficaces de prévention, en amont, mais aussi de répression lorsque cela est nécessaire. Il faudra, bien sûr, que ces actions soient très coordonnées et, dans le cadre de la création de cette police municipale, nous nous y engageons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire COUMET, c'est vrai que nous avons eu, sur ces événements des 13 et 14 juillet, un relatif paradoxe. Je fais attention avec mon masque, car j'ai vu que sur les réseaux il m'était reproché de le mettre sur mon téléphone ; vous notez que je l'ai posé sur une feuille de papier.

Certains paradoxes en ce sens qu'il y a eu moins d'événements du type de ceux dont nous avons, non pas l'habitude mais qui étaient malheureusement répétitifs, comme des voitures brûlées, mais beaucoup plus de violences cette fois-ci, notamment par l'utilisation de mortiers d'artifice, par des tirs tendus sur les policiers et, surtout, je ne sais pas si c'est plus grave mais c'est en tout état de cause plus délirant et plus criminel, des tirs à l'intérieur d'habitations. Il y a eu trois appartements qui ont été dévastés par les flammes du fait de ces tirs de mortier. On est véritablement sur une inconscience criminelle de la part d'un certain nombre d'acteurs de ces désordres. D'ailleurs, le nombre de policiers blessés a significativement augmenté : nous en avons 9 l'année dernière, nous en avons constaté 24 cette année.

Pour autant, nous avons réagi en ce sens qu'il y a eu de très nombreuses interpellations, 165 contre 45 en 2019. Cette réaction policière traduit d'ailleurs le niveau de mobilisation que nous avons eu, car il y a eu près de 1.200 policiers mobilisés sur Paris en cette nuit du 13 au 14 juillet.

Pour autant, vous avez parfaitement raison, cela ne règle pas l'essentiel, à savoir la fourniture de ces mortiers. Comme vous le notez vous-même, ces mortiers viennent de l'étranger, car la vente en France est réglementée. Malheureusement, nous savons qu'il est possible d'en acheter dans certains pays voisins et même de s'en faire livrer en France. Nous mettons donc en place un certain nombre d'actions dont je ne peux pas parler ici mais dont nous parlerons ensemble, puisque nous nous verrons la semaine prochaine à la suite de la rencontre de terrain qui a eu lieu, pour, justement, évoquer ce type de chose.

Vous avez parfaitement raison également, à mon avis, sur le fait que la réponse n'est pas uniquement policière, elle est aussi éducative et sociale. Il faut trouver les moyens de toucher ces jeunes pour véritablement avoir une explication, un encadrement, une sensibilisation aux dangers de ces comportements qui, d'ailleurs peuvent amener aussi des blessures chez eux. Une des questions qui viendra abordera ce type de drame.

En la matière, je crois à une véritable déconcentration, que nous essayons d'ailleurs de pratiquer avec les commissaires d'arrondissement, qui sont vos interlocuteurs. Je sais que vous travaillez très bien, les uns et les autres, avec ces différents commissaires d'arrondissement, et c'est par eux que doit passer l'articulation de vos préoccupations, si possible en relation avec le Parquet et avec l'ensemble des autres acteurs sociaux et éducatifs que j'évoquais à l'instant. Moi, en tout état de cause, je ferai tout pour que les choses se passent ainsi. Ce sont les instructions que j'ai données à l'ensemble des commissaires qui dépendent de moi. Et, vous le savez, notamment à travers les brigades de contact qu'on met en place dans chacun des arrondissements, dans le cadre de la police de proximité, on arrive à développer ce type de contact et ce type d'action.

Il y a quelques mois maintenant, pendant le confinement mais on continue à le faire aussi depuis la fin du confinement, les services spécialisés de la Préfecture de police, et je pense notamment à la P.J., ont été déployés dans un rapport aux quartiers un peu différent. La spécialité de la P.J. est bien sûr de travailler sur des filières d'un niveau un peu plus haut, mais j'ai demandé que la P.J. travaille beaucoup plus avec les quartiers, les commissariats de quartier dans des actions ponctuelles, justement pour mieux faire cette articulation sur le "petit judiciaire", car il est parfaitement exact que tant qu'on n'a pas une sanction judiciaire, on ne peut malheureusement pas avancer avec la plus totale efficacité.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade. C'est vrai qu'il y a également sur le quartier des Olympiades - j'essaie de ne pas me tromper en le disant -, une véritable difficulté d'urbanisme que nous connaissons tous, sur cet urbanisme de dalle. Je ne sais pas de quelle année cela date, des années 1970, j'imagine ; j'avais connu cela dans ma jeunesse à Epinay-sur-Seine. Ce sont des urbanismes extrêmement difficiles à sécuriser. La dalle permet, par rapport à la rue, des circulations différenciées, avec de multiples points d'entrée dans les différents niveaux, c'est extrêmement complexe. On peut donc également travailler sur ces aspects, je sais que vous l'avez déjà fait et je pense qu'on peut beaucoup plus échanger. Il faut arriver à mieux maîtriser ensemble l'espace pour arriver à avoir des actions de prévention plus pertinentes.

Voilà, en première analyse, ce que je peux vous dire, mais continuons cette conversation au travers de l'échange que nous allons avoir, Monsieur le Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur COUMET ?

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.- Je vous remercie, Monsieur le Préfet de police, et je prends acte des engagements que vous avez pris et des perspectives d'évolution que vous avez tracées. Nous aurons l'occasion évidemment de poursuivre cet échange très prochainement, comme vous venez de l'indiquer.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci beaucoup.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- La question n° 2 est posée par Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Vous avez la parole.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, tout d'abord, l'insécurité et les violences urbaines explosent partout dans notre Capitale ; ce ne sont pas des événements nouveaux. Le 14 juillet dernier en a encore été la triste illustration, cette soirée de fête nationale ayant été le théâtre de graves événements. Des mortiers d'artifice, l'arme anti-policiers à la mode, ont été tirées porte de Vincennes, porte d'Orléans, dans les 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements et ont déclenché un incendie d'appartement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. D'autres incidents avaient eu lieu la veille. Tous nos arrondissements sont touchés, la violence urbaine ne connaît pas de limites administratives.

L'ensemble de mes collègues, et surtout ceux de l'Est parisien ne cessent de s'en alarmer. Comme nous l'avons fait lors de la campagne, nous n'avons eu de cesse de le dénoncer, dans un déni total de la part de l'Exécutif. Ces événements ne sont que l'illustration de la violence qui s'est ancrée dans notre Ville, sans réaction à ce jour, parce que là, on peut faire des réunions, on va se voir, j'ai même entendu hier l'adjoint à la sécurité dire qu'il faudrait peut-être voir quels sont les dispositifs... La violence est totalement ancrée à Paris.

Les chiffres sont d'ailleurs très éloquentes : entre 2015 et 2019, plus 66 % de violences sexuelles, plus 21 % de coups et blessures volontaires et plus 31 % de vols contre les personnes, sans parler des cambriolages qui ont augmenté de 24 %. Oui, les zones de non-droit prolifèrent à Paris, et de plus en plus de territoires sont totalement délaissés, sans que cela suscite, Madame la Maire, une quelconque réaction à la hauteur de ces enjeux.

Plus que jamais, la sécurité est une préoccupation première des Parisiens, et une majorité d'entre eux désavoue votre bilan catastrophique en la matière. La police nationale ne peut plus s'occuper de la sécurité du quotidien, c'est une réalité. Elle est accaparée par la lutte contre le terrorisme, la sécurisation des manifestations d'ampleur, lesquelles n'ont cessé de traumatiser les Parisiens ces derniers mois, sans compter tous les grands événements tous azimuts.

Oui, Monsieur le Préfet, vous avez raison, la réponse n'est pas seulement policière, mais elle l'est quand même. Elle l'est quand même. Paris est la seule des 10 plus grandes villes de France à ne pas avoir de police municipale. Et, vous le savez, nous le savons tous, la police municipale, quand elle est formée, armée, intervient en complément, et avec efficacité, de la police nationale, c'est une réalité.

La réforme du statut de Paris de février 2017 était enfin l'occasion de la créer. Madame la Maire, vous l'aviez refusé en rejetant notre proposition. D'ailleurs, comme l'a demandé hier, mais vous n'étiez pas là, notre collègue Nicolas JEANNETÉ, quand allez-vous réunir le C.L.S.P.D., dont vous avez la présidence ? Ce, afin que nous montions une action efficace de sécurité ainsi que pour avoir une visibilité sur la réponse judiciaire à apporter au type de délinquance que Paris connaît.

Vous avez ensuite feint de la créer pendant la campagne électorale, mais en la vidant de son contenu, parce que vous étiez pieds et poings liés avec vos alliés écologistes, pour en faire une coquille vide, désarmée et sans compétences supplémentaires par rapport aux missions actuelles de lutte contre ce que maintenant tout le monde appelle les incivilités, assurée par la DPSP. La police municipale, dans votre version, c'est un simple changement d'uniformes.

Alors, ouvrez les yeux. Pour protéger les Parisiens, l'urgence est de créer une police municipale de plein exercice, armée et formée.

D'ailleurs, j'ai rencontré...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Il va falloir conclure, Madame DATI, c'est trois minutes pour les questions.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.- ... j'ai rencontré les représentants de la police municipale, ils souhaitent obtenir ce statut. Il y a 3 millions d'habitants à protéger à Paris, c'est un enjeu majeur. Les 2 millions qui y vivent...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci beaucoup, Madame, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Nicolas NORDMAN, puis M. le Préfet de police.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Je le dis d'emblée, sur un sujet sérieux comme celui-là, celui de la sécurité, les effets de tribune, la diatribe ne feront pas baisser l'insécurité à Paris. Les questions de sécurité demandent, au contraire, de l'investissement, du pragmatisme, du sérieux.

Les problèmes, en effet, sont graves : violences, vols, trafics de stupéfiants, cambriolages, nous connaissons bien ces problématiques de délinquance. Ce sont de vrais sujets qui concernent et inquiètent les Parisiens, qui sont à la fois victimes et témoins au quotidien de ces faits graves qui appellent évidemment une réponse forte de la police, de la justice mais également une mobilisation collective, et je reviendrai dans un instant sur ce que nous ferons par rapport à la police municipale.

Nous avons en effet annoncé avec Anne HIDALGO, dans la campagne, la création de cette police municipale parisienne ; Colombe BROSSEL, que je salue, en a lancé la préfiguration. Nous avons besoin maintenant d'aller vite sur le sujet, mais, vous le savez, pour aller vite sur le sujet, nous avons besoin d'une modification législative et nous espérons que celle-ci pourra intervenir le plus rapidement possible.

La mission de cette police municipale, c'est faire respecter les règles du quotidien. Elle sera accessible, au contact avec les habitants, présente dans l'espace public, présente le soir, la nuit, les week-ends. Nous voulons qu'elle soit une police de proximité. Elle agira contre les incivilités, contre les nuisances sonores, pour la sécurité des déplacements en faveur de l'écologie. Elle sera renforcée, puisque nous allons recruter, formée, paritaire, et nous la voulons exemplaire. Elle agira sur la sécurisation et la médiation, en faisant de la prévention ainsi que de la verbalisation.

Mais cette police municipale ne sera efficace qu'à condition que l'Etat exerce aussi pleinement sa compétence et reste engagé dans la lutte contre la délinquance pour assurer notamment l'ordre public. Il faudra travailler à une complémentarité, à une bonne coordination entre les services de l'Etat, les services de la Préfecture de police et les nôtres, au plus près du terrain, avec les maires d'arrondissement.

Je crois que c'est comme cela que nous pourrions agir très efficacement, très significativement pour faire reculer les faits de délinquance et les incivilités à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci beaucoup, Monsieur Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Préfet de police ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Madame la Maire.

Nous sommes dans une situation assez paradoxale en matière de sécurité, en ce sens que la délinquance baisse statistiquement, pour des raisons qui ne sont pas directement liées à un constat régulier des statistiques mais tout simplement au confinement. Les chiffres sont assez spectaculaires depuis le début de l'année sur la baisse de la délinquance.

Pour autant, on voit bien que l'ensemble de nos concitoyens sont beaucoup plus sensibles, si j'ose dire, aux incivilités depuis le déconfinement. Il y a un effet assez paradoxal, comme si la période de calme du confinement faisait qu'on supportait plus difficilement le retour à la normale. Il y a donc une sorte de sentiment qui n'est d'ailleurs pas simplement un sentiment, mais aussi une réaction par rapport à la violence, malheureusement, du quotidien.

C'est vrai que des incivilités tout à fait déplorables, et je pense par exemple aux trottinettes sur les Champs-Élysées, que Mme la Maire du 8e connaît bien et qui sont perçues de façon très négative. Elles sont insupportables d'ailleurs pour les uns et les autres. Cela dit, elles ne sont pas d'une gravité extrême, même si j'ai entrepris un certain nombre d'actions en relation avec Mme la Maire du 8e pour les arrêter, notamment par une présence un peu plus permanente en matière de sécurité routière.

Il n'empêche, comme vous le disiez, Madame la Maire, que cette police municipale est clairement une nécessité. Je voudrais d'ailleurs le dire publiquement, pour le Préfet de police que je suis, la police municipale s'impose à Paris...

Elle est nécessaire et c'est un constat que nous partageons tous. Il est évident que, comme dans toute...

Sauf sur les bancs "verts et rouges", j'ai bien noté.

Cette police municipale s'impose et, comme toute police municipale, du moins, je le présume, dès lors que le législateur l'aura actée, elle nécessitera une convention de coordination, de la même manière que cela se fait en province pour les polices municipales.

Mme la Maire m'a proposé d'ores et déjà de travailler sur cette convention, je lui ai répondu positivement et nous allons donc commencer à travailler sur cette convention pour anticiper le dispositif législatif. C'est vrai que tout se jouera dans l'articulation, et cette articulation sera la bienvenue. Il faudra que chacun reste à sa place. Une police municipale ne peut pas conduire des actions judiciaires, elle ne peut pas conduire de l'ordre public ni certaines actions de sécurité publique. Mais, ce complément, vous avez raison, est absolument nécessaire et, je le pense, sera construit comme tel. Vous pouvez être rassurés les uns et les autres, en tant que Préfet de police, je le conçois ainsi et la mettrai en place de cette façon-là, toujours en articulation avec les maires d'arrondissement et les commissaires d'arrondissement, pour que les choses se fassent de cette manière.

Voilà, je mets cartes sur table, si j'ose dire, en la matière. C'est l'état d'esprit sur lequel, avec Mme la Maire de Paris, nous nous sommes entendus et qui va nous animer ensemble pour la mise en œuvre de cette police municipale.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je confirme tout cela. Votre réponse particulièrement importante n'est évidemment pas une surprise, puisque nous y travaillons et je vous en remercie. Avec Nicolas NORDMAN, avec toutes les équipes, nous sommes en train de travailler pour avancer à la mise en place de cette police municipale. Il reste un véhicule législatif sur un article, nous sommes en train d'y travailler avec vous et avec l'Exécutif national, et derrière, évidemment, nous allons mettre en place la formation, mettre en place l'organisation de cette police.

Je le rappelle ici puisqu'à juste titre, Monsieur le Préfet, vous avez évoqué le rôle des maires d'arrondissement, dans le projet de réorganisation territoriale que nous allons conduire rapidement, la police municipale fait partie, évidemment de ces services qui seront aussi déconcentrés. Bien sûr, le niveau parisien continuera à travailler directement avec vous sur l'accompagnement, l'éclairage, la structuration de cette police municipale que nous appelons de nos vœux, surtout d'ailleurs les Parisiens. Ceux qui attendent cette police municipale, ce sont d'abord et avant tout les Parisiennes et les Parisiens.

Nous passons à la question n 3, qui est posée par Mme...

Ah, pardon, oui. Oh, oui, la censure... Vous, c'est difficile de vous censurer. On ne peut pas vous oublier ! On ne peut pas vous oublier.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement.- La censure, c'est vrai, c'est la règle et c'est le mode de gouvernance.

Mais, Madame le Maire, vous dites : cette police municipale, on y est prêt, on y est prêt, on y est prêt. Cela fait combien de temps que vous êtes au pouvoir ? Est-ce que les écologistes vont la voter avec nous, la police municipale armée ? Est-ce que vous êtes d'accord ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Non, eh bien voilà.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement.- Eh bien voilà, voilà. Voilà avec qui vous avez été élue, vous vouliez uniquement être élue. Parce qu'effectivement, avec votre groupe, on a le même nombre de conseillers de Paris, donc on est à jeu égal, les Verts n'en veulent pas. Nous, nous voulons une police municipale armée, dans l'intérêt...

Oh, écoutez, Monsieur AIDENBAUM, ça va. Lui, il faut toujours que...

C'est bon. Vous n'êtes plus... Repartez sur la Seine ! Repartez sur la Seine. Allez, c'est bon, il y a la Seine qui vous attend. Voilà, et on pourra nager sur la Seine.

On veut cette police municipale armée. Le dispositif et le texte qui a été porté par notre collègue Brigitte KUSTER à l'Assemblée nationale, il n'attend que votre soutien.

Et je vous remercie, Monsieur le Préfet, d'avoir rappelé que la police municipale armée permet de contribuer à la sécurité des Parisiens et contribue aussi à l'élucidation des affaires judiciaires. C'est une réalité.

Vous ne voulez pas entendre, vous êtes dans le déni. Vous êtes dans le déni au mépris de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, qui n'en peuvent plus. C'est très bien, rendez-vous pour le vote sur la police municipale armée. J'espère que vous serez au rendez-vous.

En tout cas, nous, nous serons là.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- J'ai cru que vous alliez dire "rendez-vous dans 6 ans". Mais, pour tous les votes, chère Madame DATI, nous serons au rendez-vous.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la proportionnalité des interventions des forces de l'ordre.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Question n° 3 posée par Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole, Madame.

**Mme Aminata NIAKATÉ.**- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, le soir du 13 juillet, un nouveau drame s'est produit dans l'un de nos quartiers populaires, plus précisément à la Goutte-d'Or, dans le 18e. Un jeune garçon de 16 ans, qui venait de fêter l'obtention de son B.E.P. avec des amis, s'est retrouvé au milieu d'affrontements de rue impliquant la police. Dans des circonstances qu'il convient d'éclaircir, ce jeune a été victime de blessures très graves qui l'ont conduit à l'hôpital

pour plusieurs jours. S'il est maintenant rétabli, il a définitivement perdu l'usage d'un œil et a subi de multiples fractures de la mâchoire.

Ce drame nous interroge à de nombreux égards. Tout d'abord, la nature des blessures reçues par ce garçon, ses séquelles étant typiques de l'usage des fameux lanceurs de balles de défense, L.B.D. D'ailleurs, des membres de la Ligue des droits de l'homme qui se sont rendus sur place ont trouvé des restes de projectiles de L.B.D. Puis, il y a eu le récit du jeune homme, qui décrit avoir perçu au niveau du visage une lumière blanche avant de recevoir le projectile. Enfin, il y a le fait que la police n'a à aucun moment, semble-t-il, organisé un secours, laissant ainsi un mineur blessé sans prise en charge, car ce n'est qu'après qu'un commerçant du quartier aurait lui-même fait appel aux secours.

Aujourd'hui, aucune information, aucun éclairage n'a été donné par les services de police sur les conditions de ce drame. Après le dépôt de plainte de la famille, il semblerait qu'une enquête administrative de l'I.G.P.N. soit prévue.

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet, la nécessité pour ce jeune homme, pour ses proches et pour les responsables politiques que nous sommes que toute la lumière soit faite rapidement sur cette affaire et que les responsabilités soient clairement établies. Vous comprenez également le caractère d'urgence de cette demande, car ce quartier connaît déjà de grandes tensions qu'une instruction trop longue ne ferait que raviver. Il est primordial que vos services soient particulièrement coopératifs pour permettre à l'I.G.P.N. d'établir les faits et les responsabilités au plus vite.

Cette exigence, Monsieur le Préfet, est aussi la meilleure manière de respecter les fonctionnaires de police qui s'efforcent de faire leur travail dans des conditions toujours plus difficiles et de nous donner les moyens de rétablir la confiance entre les forces de l'ordre et la population.

Au-delà de cette affaire, nous ne pouvons que déplorer la multiplication des cas d'affrontements avec la police qui donnent lieu à des interventions dont la violence interroge. Face à ces faits répétés, c'est bien la question de la proportionnalité des réponses apportées par les forces de l'ordre lors de leurs interventions qui doit être lourdement et urgemment réinterrogée. Elle doit vous pousser, Monsieur le Préfet, à repenser la doctrine du maintien de l'ordre qui prévaut à Paris. Il en va de notre responsabilité républicaine, et je sais que c'est une notion qui vous est chère.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Nicolas NORDMAN, puis M. le Préfet de police.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint.- Quelques mots d'abord pour dire que je n'entrerai pas dans le détail des faits, puisque, justement, ils font l'objet d'une enquête. Ce que je souhaite dire, c'est, d'abord, mon soutien au jeune adolescent qui a été blessé, à sa famille également et que la Ville de Paris, évidemment, se tiendra et se tient à leur écoute. Le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, avec qui nous nous sommes entretenus de cette affaire à de multiples reprises, ou un de ses adjoints a, je crois, rencontré la famille. Nous sommes donc disponibles pour tout accompagnement, qu'il soit psychologique ou social, pour cette famille.

Nous avons veillé, à partir du moment où ces faits se sont déroulés - nous n'en avons été alertés que quelques jours après -, à ce que la situation dans le quartier puisse être, si possible, maîtrisée, ces événements ayant suscité quelques tensions. Nous avons mobilisé à la fois la DPSP et les éducateurs de la prévention spécialisée pour faire en sorte que les choses ne dégénèrent pas davantage. Nous demeurons évidemment vigilants sur les suites qui pourront être réservées à cette affaire et attentifs au résultat de l'enquête qui est en cours.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Il y a des choses que l'on sait et des choses que l'on ne sait pas, sur les faits qui sont signalés.

Ce que l'on sait, c'est qu'effectivement il y a eu des affrontements assez violents entre des groupes et des policiers. Des policiers ont d'ailleurs été blessés et j'ai une pensée particulière pour eux, dans leur action, non pas de maintien de l'ordre, parce que ce n'est pas du maintien de l'ordre, mais de sécurité publique.

Ce que l'on ne sait pas, c'est ce qu'il s'est passé en particulier pour ce jeune, qui indubitablement a été blessé, et c'est d'ailleurs un drame épouvantable, mais je suis incapable de vous en dire plus sur les circonstances. De toute façon, ces circonstances seront judiciairisées, en ce sens que le père de cette personne a porté plainte et que l'I.G.P.N. a été saisie au niveau judiciaire. Je l'ai fait parallèlement au niveau administratif, même si ma saisine administrative tombe dans le judiciaire. Désormais, ce sera le Parquet, à la suite de ce que l'I.G.P.N. en dira, en conclura, qui pourra nous apporter, vous apporter, à vous comme à moi, car j'aimerais bien aussi savoir ce qu'il s'est passé, des éléments d'appréciation sur ce drame.

En la matière, il faut faire très attention, tant que nous ne savons pas ce qu'il s'est passé, à ne pas déduire des choses sur des éléments de doctrine, qui ne sont pas des éléments de doctrine de maintien de l'ordre, mais des éléments de doctrine de sécurité publique. Ce n'est donc pas tout à fait pareil pour nous en matière de manière de



procéder, même si nous utilisons le L.B.D. dans les violences urbaines et qu'il y a eu des tirs de L.B.D. ce soir-là sur Paris, c'est parfaitement exact. Dès lors que nous en saurons plus, nous pourrions échanger et discuter de ces conclusions sur ce drame qui s'est produit.

Si vous le permettez, Madame la Maire, je crois que c'est une des dernières réponses que je dois faire, sauf si je me trompe.

Je voudrais, sur tout autre chose, avec votre autorisation, parler d'autre chose, adresser juste un salut républicain à M. Christophe GIRARD, qui nous a donné hier, m'a donné hier une grande leçon de dignité, et je veux saluer l'homme. Je ne parle pas au politique, je ne suis pas là pour cela...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet... Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour cette manifestation de soutien républicain. Comme vous, je suis attachée au respect des personnes, au respect du droit, au respect des institutions, et, bien sûr, j'ai une amitié, au-delà de tout ce respect, pour Christophe GIRARD, que je veux encore renouveler ici.

Madame Aminata NIAKATÉ, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci beaucoup. Merci. Merci, Monsieur le Préfet.

#### **IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative au projet "Gare du Nord 2024".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Nous passons à la question n° 4, qui est posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur Nicolas BONNET, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, la question que je vous propose aujourd'hui, c'est celle de la gare du Nord, une question qui a animé le Conseil de Paris à plusieurs reprises et que nous avons évoquée encore ce matin dans le cadre de la concertation du P.L.U.

Les élus communistes ont été les premiers à alerter, notamment mon collègue Didier LE RESTE, que je me permets de saluer, sur la pertinence même de ce projet et à exprimer leur opposition à ce qu'ils qualifiaient déjà de logique de privatisation et de marchandisation de l'espace public.

Par la suite, d'autres élus, la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, Jean-Louis MISSIKA, des riverains, des commerçants, des usagers, nombreux sont les Parisiennes et Parisiens à s'être exprimés ces derniers mois contre ce projet. Et, à l'automne dernier, un collectif de 19 architectes et urbanistes a signé une tribune commune, estimant que les conséquences de ce projet, tant pour les usagers que pour les riverains, seraient négatives.

La multiplication par 5 des surfaces commerciales est une privatisation de l'espace de la gare qui se fait au détriment de la fluidité des circulations des voyageurs, au risque de faire peser des menaces à terme sur la viabilité des commerces proches de la gare du Nord. Nous rappelons que le modèle économique est pour le moins déséquilibré, faisant la part belle au privé, puisque 66 % des parts de la S.E.M. créée à cette occasion sont détenues par "Ceetrus", filiale du groupe "Auchan".

Pour toutes ces raisons, nous nous sommes engagés ensemble, Madame la Maire, à vos côtés, dans le cadre de la campagne électorale qui vient de s'achever, pour que le projet soit revu par la S.N.C.F., pour que la priorité soit donnée aux transports, à l'intermodalité, au confort de tous les voyageurs et pour que la multiplication des surfaces commerciales soit abandonnée.

L'autorisation donnée par le Préfet de Région, enfin l'ex-Préfet de Région, le 6 juillet, au permis de construire est un pied de nez à l'ensemble des acteurs qui se sont exprimés contre ce projet, à commencer par les riverains, les habitants, les commerçants et les voyageurs. Au dernier Conseil du 18e arrondissement, les élus ont réaffirmé une nouvelle fois leur opposition à ce projet en adoptant un vœu. À l'exception de l'augmentation du nombre de places dans la station de vélos, aucune des demandes de la Ville n'a été prise en compte avant la signature de ce permis de construire. C'est un passage en force de la part de l'Etat, c'est un mépris de l'expression démocratique et des enjeux écologiques.

Par ailleurs, j'alerte sur le fait que l'édification d'un bâtiment de 300 mètres de long et d'une hauteur de 5 étages sur la gare de bus ou encore la création d'une salle de concerts de 280 places va accentuer la concentration de personnes en un même lieu sur un site déjà contraint par la plus grande gare d'Europe en nombre de voyageurs, et que c'est complètement contradictoire avec les contraintes sanitaires que nous vivons avec la pandémie.

Madame la Maire, ma question est la suivante : face à l'entêtement du Gouvernement sur ce projet, quelle action comptez-vous engager pour faire respecter le vote des électeurs parisiens ? Sachez compter sur la mobilisation des élus communistes et citoyens pour faire abandonner ce projet.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre, et si Mme CORDEBARD souhaite intervenir, évidemment, en tant que maire d'arrondissement, elle le pourra.

M. GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, nous n'avons eu de cesse, depuis maintenant des mois, de dire à nos interlocuteurs, que ce soit "Gares & Connexions", que ce soit "Ceetrus", l'opérateur choisi, ou la Préfecture de Région Ile-de-France, nos immenses réserves sur ce projet, bâti sur quelques arguments de fond que nous croyons largement partagés par tous ceux qui regardent ce projet avec un autre prisme que celui de l'argent.

La première chose, c'est qu'un projet de rénovation de gare consiste d'abord à rénover une gare et accessoirement à y mettre quelques commerces, et non pas à faire un centre commercial gigantesque avec accessoirement une gare dedans. Nous le disons, parce que le gain d'usage pour les voyageurs du projet, tel qu'il est conçu, n'est pas au rendez-vous de l'ambition que devrait avoir la rénovation de la plus grande gare d'Europe.

Deuxième observation, nous sommes dans un lieu, et peut-être Alexandra CORDEBARD y reviendra-t-elle, incroyablement dense, incroyablement sollicité, sollicité évidemment par la fréquentation induite par la gare elle-même, mais aussi par des abords dans lequel, nous le savons, il y a beaucoup de monde et parfois même des externalités, positives évidemment, mais aussi négatives, liées à la gare, et notamment le boulevard nord, sur lequel le projet, en dépit de notre insistance, ne prévoit toujours aucune ouverture, aucune servitude de passage, qui serait un vrai gain d'usage pour les passagers de la gare du Nord.

Troisième chose, et, d'ailleurs, la Commission départementale des activités commerciales avait reconnu notre argumentation, le risque de déséquilibrer le tissu du commerce de proximité et la grave menace que cela fait peser sur les équilibres de ce quartier.

Nous avons fait le choix, depuis des mois, d'engager le dialogue avec les parties, et effectivement nous avons ressenti une certaine violence dans la décision de l'Etat. Alors qu'il existait encore des moyens de gagner du temps pour continuer à discuter, la délivrance du permis par l'Etat a été, d'une certaine manière, une forme de non-recevoir définitive. Suffisamment définitive pour qu'elle déclenche chez nous une colère que nous avons exprimée médiatiquement et suffisamment définitive pour que nous nous engagions dans la voie des recours de nature politique et juridique qui nous permettront de combattre l'implantation du projet tel qu'il est.

Ainsi, oui, nous engagerons les recours pour cela. Nous espérons que notre détermination à empêcher ce projet de s'implanter dans les définitions de programmes qui existent actuellement conduira, dans les semaines qui viennent, les parties à revenir à un esprit de responsabilité et à trouver avec nous et avec l'ensemble des gens qu'il faut consulter, les riverains, les commerçants, les associations, les usagers de la gare, etc., des solutions pour que nous puissions concevoir collectivement un projet de rénovation qui soit digne de la gare du Nord et qui soit digne de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Mme la Maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement.- Merci beaucoup, Madame la Maire, de me donner l'occasion de redire d'abord que je suis en tout point d'accord avec ce que vient de dire Emmanuel GRÉGOIRE.

En signant le permis de construire déposé par la S.N.C.F. et "Auchan" contre l'avis de la Ville de Paris, contre l'avis d'une grande majorité des habitants du 10e et alentour, le Gouvernement n'a pas entendu le message des Parisiens, en particulier ceux du 10e arrondissement qui, par leur vote notamment, ont marqué leur opposition à ce projet totalement anachronique et inadapté au quartier dans lequel il prétend voir le jour.

Évidemment, la rénovation de la gare du Nord est attendue, elle est attendue par les voyageurs et notamment par les voyageurs du quotidien, mais ce projet n'est pas le nôtre et ne répond pas à ces besoins des voyageurs du quotidien, encore moins à ceux des habitants, notamment à cause de la séparation des flux, de la densification - Emmanuel GRÉGOIRE l'a dit -, d'une ouverture sur le quartier qui n'est pas faite et des problèmes d'intermodalité qu'il pose. J'ajoute le fait qu'il prétend démarrer alors même que la crise du coronavirus n'est pas terminée, et que, en cela, il diminue encore les surfaces de circulation disponibles dans la gare et autour de la gare, dans cette période très particulière. Je pense qu'on a vraiment un problème de conception et de responsabilité.

Pour ne pas faire trop long, je dirais que, dans son objectif, la rénovation de cette gare pour 2024 ne doit pas se faire à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. En particulier, elle ne doit pas sacrifier les habitants qui devront vivre au milieu et pendant des années et des années avec un centre commercial géant au pied de leur immeuble.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci à vous, Madame la Maire.

Monsieur Nicolas BONNET, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.-** On est d'accord. Je pense que, contrairement à ce qui concerne la police municipale comme le Préfet l'a laissé entendre, nous sommes au moins d'accord sur ce projet.

Je voudrais dire à Emmanuel GRÉGOIRE que je suis content d'entendre qu'un recours sera déposé par la Ville. Évidemment, je pense qu'il y a des collectifs d'habitants, de commerçants et d'usagers qui vont peut-être aussi poser des recours. Il faudra voir le délai de ces recours et quels sont tous les outils juridiques que l'on pourra utiliser pour éviter cette catastrophe d'un grand projet commercial inutile, car, à mon avis, il risque de continuer dans un modèle que l'on rejette, un modèle qui fait de Paris une ville déshumanisée, qui ne répond pas aux enjeux de services publics et aux enjeux écologiques, auxquels nous devons faire face de façon urgente.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.-** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **V - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la déconcentration des pouvoirs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.-** Je vous propose de passer à la question suivante du groupe "Indépendants et Progressistes", déposée par Mme Hanna SEBBAH.

Je vous donne la parole, Madame.

**Mme Hanna SEBBAH.-** Madame la Maire, mes chers collègues, avant tout, j'aimerais remercier les présidents de notre groupe, Delphine BÜRKL et Pierre-Yves BOURNAZEL, de donner la parole à la jeune conseillère de Paris que je suis pour cette première séance de questions d'actualité.

Madame la Maire, la nouvelle mandature qui s'ouvre doit être l'occasion pour notre Conseil d'avoir une vision claire de la méthode et de l'état d'esprit avec lesquels vous allez aborder les 6 années à venir. C'est vrai, nous nous interrogeons, car il faut dire que de 2014 à 2020, il vous a souvent été reproché de gouverner seule, de manière centralisée et descendante, sans tenir compte des demandes des arrondissements, pourtant nombreuses et insistantes. Et puis, le 3 juillet dernier, lors de votre discours d'investiture, vous déclariez vouloir confier plus de pouvoirs aux maires d'arrondissement, une évolution radicale et spectaculaire qui, vous l'imaginez, ne nous a pas laissés indifférents.

Pourtant, hier, à l'écoute de votre adjoint Emmanuel GRÉGOIRE en séance, le compte n'y est pas, loin de là. Aussi, nous souhaiterions connaître aujourd'hui et de manière précise, j'insiste, votre feuille de route sur la déconcentration des pouvoirs.

Vous en conviendrez, il y a urgence à agir sur deux sujets qui minent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, l'insécurité et la saleté de nos rues. Comptez-vous, Madame la Maire, déléguer la responsabilité de la collecte des déchets et le nettoyage des rues ? Si oui, selon quelles modalités et selon quel calendrier ? Comment allez-vous, Madame la Maire, résoudre la question cruciale de la création d'une police municipale ? Manifestement, vos partenaires y sont toujours fermement opposés, à moins qu'ils se soient ralliés à vous au second tour en acceptant votre position. Dans le cas contraire, sur quelle majorité comptez-vous vous appuyer pour passer cette réforme ?

Sachez, Madame la Maire, que notre groupe, dont la constance et la cohérence guident nos actions, sera prêt à créer cette police municipale...

J'ajouterai même, j'ajouterai... Merci, merci !

J'ajoute même que Pierre-Yves BOURNAZEL et les parlementaires de la majorité présidentielle sont disposés à travailler avec vous !

Enfin, j'espère, Madame la Maire, que vous saurez associer l'ensemble des parties prenantes. Vous vous êtes réjoui de la nomination de notre Premier Ministre Jean CASTEX, avec lequel, selon vos dires, vous avez des valeurs communes. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette position et j'aimerais avoir des précisions : quelles valeurs partagez-vous avec le chef du Gouvernement, Madame la Maire ?

Au-delà, il me paraît évident d'associer aussi les communes voisines ; vous avez largement contribué à la réélection de Patrick OLLIER à la Métropole. Comment allez-vous travailler, Madame la Maire, avec la majorité pour faire avancer les dossiers du Grand Paris dans le sens de l'intérêt général, ce qui n'a pas été le cas par le passé ?

Alors, finalement, Madame Anne HIDALGO, avez-vous vraiment changé ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.-** A votre dernière question, non, je ne cherche pas à changer, mais je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint.- Merci beaucoup... Merci... Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Conseillère de Paris, pour votre question, qui portait du local, la déconcentration des arrondissements, pour venir sur des sujets plus vagues de constance et de cohérence.

Permettez-moi de revenir à l'objet écrit tel que vous nous l'avez transmis et que nous avons largement abordé hier, mais je ne suis pas sûr que vous étiez là, ou alors je vais, du coup, me contenter de répéter mes réponses.

D'abord, nous avons mené, depuis 10 ans, une action de fond sur la modernisation du partage des compétences avec un mouvement de déconcentration en faveur des arrondissements, que ce soit avec la charte des arrondissements, le transfert des équipements à l'inventaire des mairies d'arrondissement, l'augmentation des enveloppes d'investissement d'intérêt local et des états spéciaux, la création d'un comité des arrondissements, la loi relative à la modification du statut de Paris ou encore la redéfinition de l'organisation territoriale des circonscriptions administratives. Mais je comprends que vous le découvrez.

Mais il faut aller plus loin, on l'a dit pendant la campagne électorale, nous l'avons dit longuement hier et pardon pour tous ceux qui l'ont entendu et surtout écouté, nous savons qu'aujourd'hui il faut aller plus loin, et c'est le sens des orientations que la Maire a demandé aux membres de l'Exécutif d'engager. Il s'agit d'un travail qui est donc en cours depuis un moment et dont nous allons nous inspirer pour la mise en œuvre rapide, que nous appelons peut-être de façon un peu ambitieuse une nouvelle génération de décentralisation et de déconcentration des responsabilités.

J'ai redit hier les piliers d'engagement de ce travail, qui sont à la fois la redéfinition de l'autorité fonctionnelle des services déconcentrés en arrondissement, le périmètre d'action des circonscriptions de nos directions et leur redéfinition territoriale lorsque nous le jugerons, lorsque les maires d'arrondissement le jugeront utile, le rattachement des directions générales des services à une organisation différente pour leur donner précisément la légitimité et les moyens d'action pour piloter ces services déconcentrés, ceux notamment qui n'en ont pas encore, car il y a encore des directions centrales qui n'ont pas d'ancrage territorial, et, enfin, car c'est un point très important, la valorisation des carrières pour les agents en arrondissement, afin que tous comprennent qu'aller dans un arrondissement est intéressant et sera valorisé dans les carrières de nos fonctionnaires.

Sur le plan de la méthode et de l'état d'esprit, je l'ai dit hier, je le redis, nous enverrons une note de cadrage sur la méthode de consultation qui sera envoyée aux maires d'arrondissement et à l'ensemble des présidents de groupe fin août, avec un objectif ambitieux que nous a fixé la Maire, qui est de rendre une copie au second semestre 2020.

Ainsi, au travail.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Madame SEBBAH, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Hanna SEBBAH.** - Oui, je vous remercie.

Merci, Monsieur GRÉGOIRE, pour ces réponses. Je prends bonne note des différents points que vous avez évoqués hier, mais j'attendais un peu plus de précisions, notamment sur le calendrier.

Ecoutez, j'ai tendance à penser que les volontés faibles se traduisent en discours et les volontés fortes en actes. Si votre volonté est aussi ferme que vous l'affirmez, des mesures concrètes ne sauraient tarder et vous pourrez compter sur nous pour y veiller avec la plus grande exigence.

Je vous remercie.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la situation des jeunes mineurs isolés.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Question suivante posée par Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Vous avez la parole, Madame MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

Ma question s'adresse à M. le Préfet. Comme vous devez le savoir, un campement de jeunes isolés déboutés de leur reconnaissance en tant que mineurs non accompagnés et actuellement en recours de cette décision, s'est installé dans la nuit du 29 juin au square Jules-Ferry dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ce campement est soutenu par de nombreuses associations et met la lumière au cœur de notre Ville sur la situation de jeunes isolés, en attente parfois depuis des mois de la réponse à leur recours.

Souvent, ces recours aboutissent et reconnaissent la minorité du jeune. Mais, pendant ce temps, ils ne sont ni accompagnés, ni hébergés, ni scolarisés. Ces longs mois sont pourtant précieux pour ces jeunes au parcours difficile, isolés dans notre pays.

Là, je voudrais remercier les associations qui s'investissent, qui pallient et qui font respecter les droits fondamentaux de l'enfant, à savoir l'accès à un hébergement et à une scolarisation. Mais nous ne pouvons plus laisser perdurer cette situation.

J'ai donc une question précise pour vous, Monsieur le Préfet : quand comptez-vous répondre aux demandes des associations et donc réunir tous les acteurs concernés par cette problématique, à savoir les départements franciliens, Paris bien sûr, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, les Yvelines, la Seine-et-Marne, les acteurs associatifs et les services de l'Etat qui peuvent intervenir, pour mettre en place une coordination permettant de trouver une solution et protéger ces jeunes en attente de recours ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci, Madame MAQUOI.

Avant de donner la parole à M. le Préfet de police, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente Nathalie MAQUOI, effectivement, vous vous adressez au Préfet de police, mais il me semble que c'est plutôt le Préfet de Région qui est en charge de cela. Bon, j'imagine que vous vous adressez au représentant de l'Etat en général.

C'est pour vous dire où nous en sommes sur ce point. Il y a effectivement, square Jules-Ferry, environ 65 jeunes qui sont des jeunes évalués majeurs, mais qui sont en recours devant le juge des enfants. Ces jeunes, comment dire, entourés ou accompagnés par des associations comme "M.S.F." et différentes associations et collectifs...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Un instant, Madame VERSINI.

Est-ce que les élus peuvent écouter, s'il vous plaît, la réponse sur un sujet très important et ne pas perturber les réponses de l'Exécutif ?

Je vous en prie, Madame VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe.- Il y a environ 3 semaines, les associations comme "M.S.F." et différentes autres associations et collectifs ont installé un campement dans le square Jules-Ferry dans le 11e arrondissement, et l'idée était, pour ces associations, d'attirer l'attention pour demander un hébergement spécifique pour ces jeunes.

Je tiens à rappeler, et c'est pour cela que la présidente MAQUOI s'est adressée au représentant de l'Etat, qu'effectivement, selon la réglementation et les recommandations nationales, les jeunes évalués majeurs relèvent d'une prise en charge de l'Etat dans le droit commun.

A plusieurs reprises la Maire de Paris a proposé au Préfet de Région de contribuer à l'ouverture d'un centre dédié en proposant même un site qui avait été identifié avec Ian BROSSAT. Le Préfet ne l'a pas souhaité, mais il s'est engagé à trouver des solutions au cas par cas dans le droit commun. Les associations n'ont pas souhaité cette solution. Nous avons ouvert un gymnase et des chambres d'hôtel, mais les associations n'ont pas souhaité que les jeunes viennent dans un gymnase. A ce jour, avec Ian BROSSAT, nous nous sommes rendus sur le campement et nous avons rencontré les associations et les jeunes. Ian BROSSAT a identifié un nouveau centre d'hébergement que nous avons proposé au Préfet. J'ai moi-même eu longuement la Préfète Magali CHARBONNEAU, et, depuis, elle a demandé à la DRIHL de venir visiter ce centre, ce qui plutôt une bonne avancée, une avancée positive.

Par ailleurs, vous parliez des autres départements. J'ai longuement échangé avec mon homologue de la Seine-Saint-Denis, le vice-président MOLOSSI en charge de la protection de l'enfance. Il est, comme le département du 94, prêt à travailler avec nous sur la question de ces jeunes et à travailler à une meilleure compréhension sur l'évaluation de la minorité ; nous le ferons en septembre.

En attendant, sur ce sujet, nous avons fait cette proposition. Évidemment, même si le site convient au Préfet, il y aura, quoi qu'il en soit, des travaux à faire, si bien que cela ne pourra pas être pour demain matin. Nous avons proposé un hébergement dans un gymnase, car je crois que la sagesse serait que les jeunes soient mis à l'abri dans un gymnase, qui, mis en place en respectant les règles sanitaires de l'A.R.S., serait un lieu tout à fait adapté pour une courte période, le temps de pouvoir mettre en place le site avec Ian BROSSAT. Je crois qu'on avance beaucoup.

Je terminerai simplement en disant que, quand même, ce que nous avons fait depuis 2015, aucun autre département en France ne l'a fait. Je crois que nous l'avons fait par conviction, pour des valeurs et en restant dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, chère Dominique VERSINI.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.**- Merci, Madame la Maire.

Comme l'a indiqué Mme VERSINI, je n'ai pas une compétence directe sur le sujet ; en l'occurrence, je n'ai qu'une compétence de police. Mais je peux vous dire que je ne laisserai pas prospérer des campements dans l'espace public parisien et que j'appelle vraiment à ce qu'une solution soit trouvée rapidement, car, de toute façon, si cette situation perdure, je ferai évacuer ce campement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Le sujet est en effet un sujet de Préfecture de Région Ile-de-France, pour l'essentiel, ce que vient d'ailleurs de dire Dominique VERSINI.

Madame MAQUOI, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Nathalie MAQUOI.**- Merci, Madame la Maire. Merci, Madame VERSINI, pour vos réponses.

Je crois qu'avant d'envisager la solution, comme cela, d'évacuer, il faut peut-être pousser, en tout cas, pour qu'une solution pérenne soit trouvée, si je peux me permettre, car je pense que cela ne règlera rien et que cela pourrait même provoquer des drames.

J'ai bien entendu, il y a un été et cela fait 3 semaines que la situation dure. Ainsi, si vous pouviez faire passer le mot avant d'envisager des solutions qui sont, à mon avis, inappropriées, je pense qu'on avancerait tous beaucoup plus dans cette question.

Au-delà de la question de l'hébergement, je me permets de souligner la question de la scolarisation qui est aussi essentielle pendant ces mois-là.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup à vous, c'est bien dans ce sens-là que nous allons œuvrer.

## **VII - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative aux relations entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Je donne la parole, à présent, au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Je crois que c'est M. Pierre CASANOVA qui pose la question.

**M. Pierre CASANOVA.**- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, ma question porte sur les conditions politiques de l'élection du président de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet dernier.

Un constat et deux interrogations.

Le constat, c'est, Madame le Maire, malgré votre engagement à gauche, que vous avez choisi de voter en faveur, semble-t-il, de M. OLLIER et de devenir ou de rester, devrais-je dire, une de ses vice-présidentes. Je n'y vois personnellement aucun inconvénient, je serais très mal placé pour dire qu'il ne faut pas dépasser les clivages partisans, je suis un trop grand amoureux de l'esprit de coalition qu'on voit en Allemagne ou en Suisse avec de grands succès et dans d'autres pays - je fais court. Ce n'est pas du tout l'objet de mon interrogation.

Le premier objet de mon interrogation est de comprendre comment vous avez accepté et peut-être vous continuerez d'accepter de siéger comme vice-présidente dans un effectif qui n'accorde que 15 % des sièges de vice-président aux femmes. J'ai bien noté et je reconnais que la loi n'impose pas la parité dans ce forum, mais, précisément, j'ai toujours pensé que le premier respect à témoigner aux femmes et à la promotion de l'égalité des genres, c'est de la reconnaître non pas sous la contrainte, mais par le comportement et par l'exemple. La politique peut aussi être, avant de faire ce qu'on est obligé de faire, de faire ce à quoi l'on croit, et peut-être que quelqu'un qui veut promouvoir la condition féminine en politique pourrait considérer qu'il ne devrait pas siéger parmi des vice-présidents qui n'accordent que 3 sièges sur 20 aux femmes.

C'est ma première question. Tenterez-vous de remédier à cette situation et siégez-vous dans ce forum, justement, pour peut-être le réformer de l'intérieur ?

Deuxième interrogation, Madame la Maire. la Métropole du Grand Paris est saisie de sujets importants, comme l'environnement, le transport, le logement. Nous sommes, quels que soient nos engagements partisans, reconnaissants que ce sont des enjeux qui intéressent les Parisiens dans leur vie quotidienne, quelles que soient leurs sensibilités politiques également. Je m'adresse à vous, parce que vous êtes notre élue ; vous avez été élue Maire de Paris, la campagne est terminée.

Ainsi, dans vos discussions avec M. OLLIER et ses 17 vice-présidents masculins, avez-vous obtenu des engagements sur ces thèmes ? Avez-vous pu obtenir, en contrepartie de votre propre élection comme vice-présidente, des engagements en matière d'environnement, de logement et de transport ?

Voilà, Madame la Maire, les deux questions que je voulais vous poser.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Et c'est Emmanuel GRÉGOIRE qui va vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Conseiller de Paris.

C'est une rare occasion, et elle m'est agréable, de parler de la Métropole du Grand Paris dans cette instance, car c'est un sujet évidemment très important. Vous connaissez historiquement l'engagement d'Anne HIDALGO sur cette thématique et, je le dis de façon concrète, démontré par les très nombreuses conventions bilatérales de

coopération avec les E.P.T., avec les communes et également par le travail extrêmement fructueux que nous menons avec la Métropole du Grand Paris depuis sa naissance. Je rappelle, y compris pour vous inviter à l'indulgence, qu'elle n'a que 3 ans - que 3 ans - et tout le progrès qu'elle a fait sur un grand nombre de sujets.

Cela me permet d'aborder deux sujets que vous évoquez, qui sont tout à fait essentiels.

D'abord, la trop faible place faite aux femmes. Vous connaissez la règle des intercommunalités, qui a inspiré le Président Patrick OLLIER, et nous nous réjouissons des conditions de discussion pour la création de cet Exécutif métropolitain, parce que, précisément, c'est basé sur un partage de philosophie sur ce qu'est la Métropole, ce qu'elle doit être, ses imperfections aussi sur lesquelles nous devons travailler. Mais vous avez raison et nous partageons totalement votre avis sur le déséquilibre inacceptable de la représentation des femmes dans l'Exécutif métropolitain. Cela relève de la responsabilité des groupes et permettez-moi de vous dire que vous n'interpellez pas le bon banc de notre Assemblée.

Le groupe que je préside à la Métropole du Grand Paris a un engagement de parité stricte. Il y aura des vice-présidents et des conseillers délégués à stricte parité et, je le précise aussi, à représentation territoriale représentative des équilibres de la Métropole du Grand Paris. Je précise en effet, car parfois c'est oublié, que Paris fait un effort pour donner plus de place à des territoires dont nous considérons qu'ils ont plus de besoins de représentation dans l'Exécutif de la Métropole du Grand Paris.

Je finis sur les engagements, car, vous avez raison, au fond, c'est ce qui est pour nous tous le plus important. Quels sont les engagements que nous avons pris et partagés avec le Président OLLIER ? Le premier, dans la plus grande urgence, je le dis en cohérence avec la procédure de révision du P.L.U. que nous avons engagée et j'ai mentionné moi-même ces textes ce matin dans mon intervention, c'est remettre à l'ordre du jour prioritaire l'adoption du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement et le Schéma de cohérence territoriale, qui sont ces documents juridiques - pardonnez-moi, ceux pour qui ces documents ne sont pas familiers - qui nous permettent de structurer la coordination des politiques territoriales à l'échelle métropolitaine, et non pas à l'échelle communale ou intercommunale, pour les intercommunalités qui ont des P.L.U. à leur périmètre.

Voilà l'engagement très fort, et, d'ores et déjà, dans les travaux préparatoires, nous avons obtenu des avancées majeures, notamment sur le vélo, sur la pleine terre, sur les objectifs de solidarité et de rééquilibrage territorial. Ah oui, pas aussi loin que nous l'aurions souhaité, mais ce sont les citoyens qui en ont décidé. Effectivement, force est de constater qu'à l'échelle de la Métropole, c'est la droite qui est majoritaire, et nous saluons donc encore plus le souci de le construire ensemble à ses côtés.

Vous pouvez donc compter, évidemment, sur les membres de notre Assemblée qui sont à la Métropole pour y œuvrer collectivement et en particulier ceux qui auront l'occasion d'y avoir des fonctions exécutives.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur Pierre CASANOVA, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Pierre CASANOVA.** - Oui, je remercie infiniment M. le Premier adjoint de me dire trois fois que j'ai raison. Mais, à ce moment-là, passez des paroles aux actes, faites ce que vous dites et dites ce que vous faites.

Si j'ai raison, demandez à M. OLLIER d'accorder une place plus importante aux femmes dans l'Exécutif de la Métropole du Grand Paris. Vous ne pouvez pas me dire que j'ai raison et cautionner un système qui leur accorde à peine 15 % des sièges, ou alors, je n'ai pas été clair, d'où la raison de ma répétition.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien.

### **VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à l'engagement en faveur des propositions de la convention sur le climat et lutte contre l'envahissement publicitaire.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dernière oratrice, Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, puisque j'ai compris que cette séance des questions d'actualité était consacrée à des remerciements, pour ma part je remercierai mes collègues Mme COFFIN et Mme RÉMY-LELEU pour leur engagement féministe ainsi que l'ensemble des militantes féministes.

Ma question d'actualité est la suivante. Madame la Maire, avec un collectif de maires, vous vous êtes engagée à appliquer, parmi les 149 propositions de la Convention citoyenne sur le climat, celles relevant des compétences communales. Une grande partie des solutions à la crise climatique se trouve effectivement dans nos communes pour engager l'urgente bifurcation écologique pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, afin de faire baisser de plus de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, préserver la biodiversité, lutter contre toutes les pollutions et cesser de prélever à la nature plus que ce qu'elle est en capacité de renouveler chaque année.

Néanmoins, vous avez d'ores et déjà hier refusé d'adopter mon vœu pour engager Paris sur un moratoire sur la 5G, tout en disant, en même temps, que vous étiez opposée à la 5G. Aussi, alors que la Conférence sur le climat

souhaite rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040, vos investissements, pour l'heure, ne prévoient la rénovation du parc social que pour 2050.

Mais c'est surtout sur cette mesure que porte ma question d'actualité : réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation. Il me semble que, vraiment, la question de la publicité incarne bien le pire du capitalisme, car elle entretient le désir de choses inutiles et, dans le même temps, la frustration d'en être pour l'essentiel privé. Elle est le vecteur d'une vision idéologique de la société qui fait primer l'avoir sur l'être, les biens sur les liens. Finalement, la société de consommation, dont la publicité est l'un des piliers, est précisément le modèle de développement économique capitaliste et productiviste, dont la publicité est bien le levier, qui nous a menés dans l'impasse écologique où nous nous trouvons aujourd'hui, et nous devons en sortir pour faire face à l'urgence climatique.

Alors, justement, dans ce cadre-là, on voit que la cité, la Ville, la Capitale est devenue un vaste territoire de supermarchés à ciel ouvert où la publicité envahit tout. Or, notre collectivité parisienne, avec vos mesures prises dans le mandat précédent, a fortement augmenté cet envahissement publicitaire dans l'espace public via les bâches publicitaires sur les édifices religieux de la Ville. Voulez-vous, Madame la Maire, y renoncer ?

Vous aviez l'intention de développer des publicités numériques via les M.U.I., mobiliers urbains d'information, mais vous avez pris un engagement de campagne pour ne plus y avoir recours. Le confirmez-vous ?

Vous avez développé le recours au "naming" et au mécénat, qui relèvent aussi de la publicité. N'est-ce pas contradictoire ?

Enfin, quelle révision du règlement local de publicité envisagez-vous pour réellement réduire l'envahissement publicitaire à Paris ? Il est en effet urgent de réduire drastiquement la taille des publicités autorisées en interdisant les bâches géantes, de proscrire les dispositifs publicitaires qui dépensent beaucoup d'énergie...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - ... ou encore, comme le prescrit la Convention, d'interdire les publicités pour les produits émettant beaucoup de gaz à effet de serre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, vous revenez sur un sujet très important, sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger de nombreuses fois et qui se traduit par deux éléments de compréhension.

Le premier, c'est que ce que vous dites est faux, j'y reviens dans un instant factuellement. Le deuxième, c'est que nous n'avons sans doute pas totalement la même conception de la sobriété en matière de place de la publicité dans l'espace public.

Ce que vous dites est faux, car, non, l'envahissement publicitaire n'a pas augmenté à Paris au cours de la dernière mandature, il a diminué. Il a diminué et, normalement, vous devriez le savoir. Par exemple, à l'occasion du renouvellement du contrat de concession sur le mobilier urbain d'information. Si le nombre de dispositifs a été maintenu constant, la surface a diminué car nous avons supprimé les panneaux de 4 par 3 pour les réserver à des petits formats, représentant ainsi une surface totale de plus de 2.100 mètres carrés en moins entre 2017 et 2019. Deuxième chose, beaucoup plus de sobriété environnementale, puisque la consommation énergétique des dispositifs a diminué de 70 % entre 2017 et 2019, suite tout simplement à l'équipement en Led de ces dispositifs.

Vous savez par ailleurs qu'en matière de lutte contre l'affichage sauvage - je le dis sous l'œil attentif, et de Colombe BROSSEL, et de Nicolas NORDMAN -, nous nous battons avec une fermeté immense, absolue contre ceux qui profitent de l'espace public de façon totalement illégale, ce qui est une certitude, pour apposer des publicités, profitant d'un vide que nous avons nous-mêmes souvent dénoncé, qui est celui de la trop faible sanction et du risque qu'ils encourrent, les laissant, du coup, profiter d'un moment de faiblesse de notre législation.

Sur la question des écrans publicitaires numériques, vous le savez, c'est acté, il n'y aura pas d'écrans publicitaires numériques dans l'espace public à Paris. Nous avons même pris le parti d'engager une bataille contre les espaces publicitaires numériques sur le domaine privé en accès visuel immédiat de rue, et nous avons notamment, de façon un peu confidentielle mais j'en profite pour le dire publiquement, engagé des contentieux, car ils profitent là aussi d'une faille de législation sur nos capacités à mettre des éléments contraignants dans les règlements locaux de publicité.

Enfin, nous avons, conformément à des engagements déjà pris, engagé un dialogue avec les annonceurs. Pourquoi ? Parce que vous savez que nous n'avons pas, nous ne disposons pas d'un pouvoir réglementaire qui nous permettrait d'interdire tel ou tel type de publicité qui contreviendrait à la règle qui est fixée par la loi. Mais nous avons tout de même engagé un dialogue, nous l'avons fait sur ce qui concerne évidemment toutes les publicités pour l'économie carbonée. Nous l'avons fait également, vous le savez, pour tout ce qui porte atteinte à l'image, à la



dignité, au respect de l'égalité entre les sexes, à la lutte contre les discriminations, de façon à encadrer politiquement avec la plus grande fermeté les excès auxquels parfois malheureusement nous assistons.

Nous ferons un bilan de l'engagement de l'ensemble de ces mesures au cours du début, enfin, on va laisser encore un peu de temps, mais d'ici deux ans, pour voir comment organiser les choses, de façon à bien pouvoir influencer d'éventuelles transformations des marchés de concession qui arriveront à terme, avec notamment, vous le savez, ce marché des M.U.I., puisqu'à l'issue du marché de concession actuel, la Ville sera propriétaire de ces dispositifs. Paris est l'une des capitales mondiales, si ce n'est la capitale mondiale la plus préservée de la publicité. Je comprends qu'aux yeux de certains d'entre nous, ce soit encore trop, et vous savez que c'est un débat qui est compliqué à arbitrer.

Par ailleurs, nous avons une spécificité, là aussi, qui inspire largement d'autres grandes villes, qui est de consacrer une grande partie de ces supports de publicité à des gens qui n'ont pas les moyens de se payer un accès à la publicité, et nous continuons à essayer d'adopter une ligne qui permette à la fois de maintenir de la publicité sans considérer que le consumérisme soit le diable absolu et, en même temps, de travailler à cette sobriété environnementale, d'essayer de transformer les mentalités de façon à avoir des attitudes collectivement plus sobres.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup.

Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Oui, on peut applaudir le talent rhétorique, mais, franchement, la réalité, ce n'est pas la même. Moi, je salue l'engagement contre la publicité numérique, qu'il faut donc poursuivre en bataille pour qu'il n'y ait plus de panneaux numériques dans le métro par exemple, pour qu'il n'y ait plus de panneaux numériques aussi à l'intérieur des magasins, pour qu'enfin on puisse se donner les moyens à la fois d'appliquer l'actuel R.L.P. et d'engager une révision du règlement local de publicité pour qu'il soit bien plus strict. Oui, il faut limiter la taille des affiches par exemple à un format 50 par 70 sur des dispositifs de 2 mètres carrés maximums, pour restaurer aussi le droit à la réception ou non du message publicitaire, qui aujourd'hui n'est absolument pas respecté, tellement nous sommes bombardés de messages publicitaires dans une même journée.

Je pense qu'il est important également de se battre et de proscrire les panneaux qui consomment de l'énergie, pas seulement les numériques, mais les panneaux déroulants ou éclairés, les écrans vidéo. Il faut imposer une limitation des panneaux non déroulants et a fortiori numériques à 2 mètres carrés. Cette bataille-là, elle est importante.

Et, franchement, renoncez aux "pubs" géantes sur les édifices du patrimoine de la Ville. En l'occurrence, il s'agit surtout d'édifices religieux, mais ce n'est pas du fait de leur caractère religieux. Et souvenez-vous de ces "pubs" géantes sur les S.U.V. Je veux dire que non seulement il faudrait interdire les "pubs" géantes sur les S.U.V., mais il faudrait aller jusqu'au bout et interdire enfin les S.U.V. à Paris, car la lutte contre la pollution, elle devrait commencer par là.

Je terminerai mon propos pour dire qu'une des batailles, puisqu'on m'interpelle sur la "pub" sauvage, une des batailles, c'est aussi de garantir...

Exactement, c'est donc de garantir par la loi le nombre de panneaux d'information qui doivent être instaurés par habitant, pour justement faire en sorte...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup...

**Mme Danielle SIMONNET.**- ... que toute communication citoyenne, associative et politique ait enfin le pouvoir...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci, mes chers collègues, nous en avons...

**Mme Danielle SIMONNET.**- ... de s'exprimer sur ces panneaux d'information.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- ... terminé avec les questions d'actualité.

### **Vœu déposé par les groupes PEC, "Génération.s", GCC, GEP relatif à l'achat par la Ville de Paris de la Flèche d'or.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Nous repassons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 55 est relatif à l'achat par la Ville de Paris de la Flèche d'or.

La parole est à M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

**M. Eric PLIEZ,** maire du 20e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Flèche d'or, un symbole pour le 20e, un lieu culturel, associatif, festif, ouvert sur le quartier, les habitants.

Revendu à un groupe d'investisseurs privé, ce lieu était vide depuis 3 ans. Une mobilisation locale, avant le Covid, a ouvert des discussions avec le propriétaire et permis une occupation temporaire sur 10 mois, occupation

aujourd'hui en place via un collectif associatif qui a répondu à un appel à projets. Aujourd'hui, le propriétaire nous faire part de son souhait de nous vendre le site.

Un avis favorable permettrait aux services de la Ville d'ouvrir des négociations avec ce propriétaire, en espérant à terme retrouver un équipement socioculturel important pour le 20e et important pour le quartier de Saint-Blaise. En outre, la Flèche d'or est une porte d'entrée pour l'un de nos projets phares, à savoir l'ouverture de la Petite Ceinture, un espace à protéger, à valoriser et à ouvrir aux habitants.

Merci.

*(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Maire, Eric PLIEZ.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, je ne saurais mieux expliquer et justifier le sens de ce vœu. Nous l'accueillons vraiment avec un plaisir non dissimulé, car il permettra de soutenir un établissement culturel qui a une place tout à fait essentielle dans le 20e arrondissement.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 déposé par les groupes Paris en commun, "Génération.s", Communiste et Citoyen, et Ecologiste de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 49).

### **Vœu déposé par le GEP relatif au projet "Gare du Nord 2024".**

### **Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de rénovation de la gare du Nord.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Les vœux n<sup>os</sup> 56, 57 et 57 bis sont relatifs au projet "Gare du Nord 2024".

Je vais donc donner successivement la parole à M. Sylvain RAIFAUD, à Mme Danielle SIMONNET et Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

M. Sylvain RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD**.- Merci, Madame la Maire.

Il a été longuement question de la gare du Nord dans la séance de questions/réponses avec M. le Préfet de police, qui vient de partir. Malgré les nombreux avis déposés dans le cadre de l'enquête publique menée entre le 20 novembre 2019 et le 8 janvier 2020 et notamment ceux des associations de riverains et d'usagers de transports qui étaient opposées au projet, le Préfet d'Ile-de-France a choisi le surlendemain de la réélection de la Maire de Paris, alors que l'Exécutif était en train de s'organiser, pour attribuer le permis de construire de cette opération.

Je ne vais pas revenir en détail sur les très gros défauts du projet de rénovation et surtout d'agrandissement de la gare du Nord qui ont été exposés tout à l'heure : la surdensification du quartier qui est déjà l'un des plus denses du monde, la programmation commerciale qui est inadaptée et même menaçante pour les commerces du quartier et, surtout, autour des gares R.E.R. et Transilien de la banlieue nord, la détérioration de la vie quotidienne pour les voyageurs, les utilisateurs quotidiens de la gare du Nord que sont les voyageurs des lignes Transilien en particulier, la congestion à l'intérieur et à l'extérieur de la gare, notamment sur le parvis, l'option d'une ouverture de la gare vers le nord purement et simplement ignorée, le manque de places pour le stationnement des vélos, etc.

Nous formulons, dans la suite de ce qui a été exposé par Nicolas BONNET, Emmanuel GRÉGOIRE et Alexandra CORDEBARD qui pourra y revenir sans doute, la demande que la Ville s'oppose par tous les moyens de droit à sa disposition et obtienne que le permis de construire soit annulé par la justice administrative.

Nous souhaitons aussi qu'on se projette sur la phase suivante et nous souscrivons à la proposition de l'association "Retrouvons le Nord de la gare du Nord" de mettre en place une convention citoyenne avec des citoyens et des citoyennes tirés au sort pour formuler un nouveau projet pour cette gare, dont nous ne nions pas le fait qu'elle a besoin d'une rénovation...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Il faut conclure, s'il vous plaît, Monsieur RAIFAUD.

**M. Sylvain RAIFAUD.**- ... mais nous souhaitons que ce soit engagé sur d'autres bases et notamment des bases financières. Il va falloir trouver...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

**M. Sylvain RAIFAUD.**- ... des financements pour ne pas avoir recours au privé...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

**M. Sylvain RAIFAUD.**- ... pour faire la rénovation d'un patrimoine public !

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Je partage bien évidemment tout ce qui vient d'être dit et je rajouterai ceci : il s'agit, chers collègues, d'une privatisation de la gare du Nord, comme le Gouvernement a voulu privatiser Aéroports de Paris, puisque la société d'économie mixte devient la propriété aux deux tiers de la filiale d'Auchan, "Ceetrus", et seulement pour un tiers de la S.N.C.F. C'est donc bien une privatisation.

Le contenu du projet, comme l'ont présenté différents collègues avant moi, loin d'améliorer la connexion intermodale de la gare du Nord pour les Franciliens et pour tous les voyageurs ainsi que le confort de leurs déplacements du quotidien, privilégie au contraire les grandes lignes, l'international et ne traite les voyageurs que comme des flux qu'il s'agit de faire passer devant des boutiques afin de les amener à consommer. Dès lors, ce projet est une machine à cash pour "Ceetrus".

Et on voit bien que l'argument évoqué par le Gouvernement, qui est qu'il faut accélérer la mise en œuvre du projet parce qu'il y a un objectif de livraison des travaux pour les Jeux olympiques, prouve bien que les Jeux olympiques sont un accélérateur de la financiarisation de la Ville. Mais cela, on y reviendra une autre fois.

Alors, j'entends qu'il faut que la Ville mette en œuvre tous les moyens juridiques en son pouvoir pour empêcher le projet. Mais, mes chers collègues, si cela ne suffit pas, on fait quoi ? Il y a la proposition de la Convention citoyenne, très bien. Et si cela ne suffit pas ? Moi, je vois que la majorité, dorénavant, est d'accord avec l'idée du recours au référendum, ce qui n'était pas le cas auparavant, et, souvenez-vous-en, le référendum a été une des armes dans la bataille contre Aéroports de Paris. Même si c'était compliqué car c'était un référendum sur toute la France pour un aéroport qui s'appelait Aéroports de Paris, il n'empêche qu'on sait bien que la pétition pour le référendum a pesé dans la reculade du Gouvernement.

Ainsi, le fait de pouvoir dire, au niveau de la Ville, "on va s'engager sur un référendum" peut être un élément fort. C'est vraiment le sens de mon vœu.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.- Madame la Présidente, je ne vais pas revenir et répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, sauf que je trouve positif et important que toute notre majorité soit mobilisée sur ce sujet. Cette mobilisation est nécessaire, tant la volonté de passage en force et la violence de ce passage en force sont importantes. Notre mobilisation sur ces bancs compte beaucoup.

Merci à tous mes collègues.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Madame la Maire, merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Je vous confirme, comme je l'ai fait tout à l'heure lors de la séance des questions d'actualité, que la Ville de Paris mobilisera les moyens à sa disposition pour imposer un renoncement au projet actuel et réengager par le dialogue la conception d'un nouveau projet, un projet concerté, mieux inséré, plus respectueux de l'environnement, plus respectueux des habitants, plus respectueux des voyageurs.

J'espère donc beaucoup que le dialogue exigeant qui a été engagé ces derniers jours avec les parties prenantes permettra de ramener tout le monde à la table des négociations et que nous aurons une bonne nouvelle à vous présenter au mois de septembre.

En tout cas, je suis pleinement mobilisé.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n<sup>os</sup> 56 et 57, l'Exécutif a déposé le vœu n° 57 bis.

Le vœu n° 56 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est retiré ?

**M. Sylvain RAIFAUD.**- Oui.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Très bien, merci.

Le vœu n° 57 déposé par Mme SIMONNET est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je suis désolée, mais je n'ai pas vu le vœu de l'Exécutif. Est-ce que quelqu'un peut me dire s'il parle du référendum ? Non ? Alors je maintiens mon vœu.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis de l'Exécutif.

Pardon, excusez-moi, il y avait une explication de vote de Mme DATI, bien entendu.

Vous avez la parole, Madame la Maire.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement.- Il faut regarder un peu à droite.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- J'ai regardé.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, d'abord nous déplorons qu'un tel vœu intervienne de manière aussi précipitée en fin de séance sur un sujet parisien quand même majeur et de portée nationale, voire internationale, alors qu'aucun projet de délibération n'est inscrit à la séance sur la gare du Nord, et qu'il atterrisse sur nos pupitres pour faire écho, en fait, à une question d'actualité.

En réalité, ce vœu est une posture pour tenter de justifier un retournement de l'Exécutif sur ce projet, qui a tout de même été amplement soutenu et voté au Conseil de Paris en 2019.

Nous n'avons pas, tout comme les Parisiens que nous représentons, à être pris en otage par ces revirements politiques alors qu'il s'agit d'un dossier lourd qui concerne le réaménagement de la plus grande gare d'Europe à la veille des J.O. de 2024.

Aussi, nous nous abstenons sur ce vœu, afin d'aborder - et là, je suis d'accord - sereinement et sérieusement tous les enjeux de ce projet, sur lequel nous ne savons pas tout...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci, Madame la Maire.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement.- ... et nous le ferons en étroite concertation avec les habitants des arrondissements concernés.

Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Après cette explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 50).

Je vous remercie.

## **Vœu déposé par le groupe C.Paris relatif à l'abandon de 2 projets de densification dans le 17e.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Le vœu n° 58 est relatif à l'abandon de 2 projets de densification dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Merci, Madame la Maire.

Je présente ce vœu au nom de la majorité municipale du 17e arrondissement et en tant que délégué du conseil de quartier Champperret-Berthier. Ce sont 2 sujets sur lesquels j'avais eu l'habitude d'intervenir sous la précédente mandature, puisqu'il s'agit de projets initiés, pour le premier par le projet "Réinventer Paris" sur le quartier Pitet-

Curnonski, et, pour le deuxième par un projet de construction de 2 bâtiments par la R.I.V.P. au niveau du 230 rue de Courcelles.

Ce vœu se suffit à lui-même, tant il est clair et reflète l'engagement des élus de notre majorité dans le 17e arrondissement. Nous refuserons toujours la bétonisation de nos quartiers, d'autant que nous parlons de 2 parcelles dans un quartier qui est parmi les plus denses de l'arrondissement et qui compte déjà de très nombreux logements sociaux mais très peu d'espaces verts, à la limite de Levallois-Perret, à l'extrême ouest de l'arrondissement.

Il s'agit, pour la Maire de Paris, d'avoir tenté par deux fois, une fois à Pitet-Curnonski et une fois au 230 rue de Courcelles, de densifier des ensembles immobiliers déjà peu espacés les uns des autres, et ce, malgré l'opposition des riverains et des élus du 17e. On ne peut pas tout le temps avoir raison contre tout le monde. D'ailleurs, vous vous êtes aperçus de ces erreurs, puisque ces 2 projets ont été suspendus, le premier à l'automne 2018, le second à l'hiver 2019, mais les beaux discours se heurtent aux actes souvent assortis d'une communication puissante. Toutefois, étonnamment, sur ces 2 projets, le silence semble avoir été l'argument privilégié de l'Exécutif, tant il est injustifiable de vouloir supprimer des espaces verts pour les remplacer par du béton.

Ce vœu a pour objet d'acter l'abandon pur et simple de ces 2 projets immobiliers ou, du moins, d'acter la volonté de la Maire de Paris aujourd'hui de conformer ses actes à sa parole.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, le quartier Pitet-Curnonsky-Courcelles, attendant au boulevard périphérique, au cœur de la ceinture verte, mérite qu'on s'y intéresse, c'est une évidence, et le statu quo, sous prétexte d'abandon des projets de construction, n'est pas une solution acceptable.

Notre ambition est d'être à l'écoute des besoins des habitants et d'y répondre, à la fois en termes d'espaces publics apaisés et végétalisés et d'équipements publics de proximité rénovés, qui soient plus accueillants, avec une desserte en transports en commun et des équipements pour la facilitation de l'utilisation des vélos. Et il y a ce sujet que vous connaissez bien, les élus du 17e, de la protection face aux nuisances du boulevard périphérique, et la réhabilitation Plan Climat prévue par Paris Habitat est un premier pas.

Évidemment, le projet "Le jardin habité" de "Réinventer Paris" est abandonné, je vous le confirme, et nous avons déjà missionné l'APUR pour mener une étude urbaine sur laquelle nous nous appuyerons pour ouvrir de nouveaux échanges avec les habitants.

Concernant le projet de construction de logements sociaux rue de Courcelles, cela répond à nos objectifs de mandature de créer du logement social, vous le savez, y compris dans les arrondissements déficitaires, dont le 17e arrondissement fait partie. La R.I.V.P. veillera à la bonne compréhension du projet auprès des résidents.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de Karen TAÏEB et de Karim ZIADY sur ces deux dossiers, qui se sont mobilisés aux côtés du maire du 17e pour le devenir de ce secteur et de ses habitants.

Malgré l'abandon des projets, je vous proposerai de retirer votre vœu, car l'abandon des projets que vous proposez est l'abandon de ce quartier, et nous ne pouvons pas nous y résoudre.

Pour ces raisons, j'émettrai un avis défavorable si vous maintenez votre vœu.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Le vœu n° 58 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? C'est oui ou non.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- C'est oui...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Très bien.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- ... il est maintenu. Je le dis simplement, j'acte l'abandon de Pitet-Curnonsky, mais je continue à dire solennellement en Conseil que nous resterons opposés au projet de construction...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- C'est entendu.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- ... au 230, rue de Courcelles.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- C'est entendu.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Je comprends M. GRÉGOIRE qui associe nos deux jeunes collègues...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Ce sera au procès-verbal, merci.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- ... Karen TAÏEB et Karim ZIADY, mais je dois dire quand même qu'en ce qui concerne...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- On ne peut pas faire une explication de vote sur un vœu qu'on a déposé soi-même.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- ... qu'en ce qui concerne ces sujets-là...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- S'il vous plaît.

Ce vœu est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté. Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au devenir des locaux rue Cité Charles-Godon.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Le vœu n° 59 est relatif au devenir des locaux rue Cité Charles-Godon.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

J'ai eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur l'avenir de l'immeuble Cité Charles-Godon. Je le rappelle, cet immeuble abrite depuis maintenant presque 4 ans une structure d'accueil pour mineurs migrants, gérée de manière tout à fait remarquable, je veux le souligner une nouvelle fois ici, par l'association "Coallia", avec laquelle je collabore en confiance et que j'accompagne avec plaisir dans ses missions de solidarité.

La DASES a annoncé il y a quelques semaines à "Coallia" une fin d'activité dans cet immeuble au 30 novembre. Cette date est-elle confirmée ? Je n'en ai moi-même pas eu confirmation à ce jour.

Je souhaite en tout état de cause que nous puissions avancer sur la destination de ce lieu. En 2018, le Conseil de Paris avait donné un avis favorable à un vœu que j'avais déposé sur ce même sujet. C'était M. BROSSAT, à l'époque, qui avait répondu au nom de l'Exécutif et qui s'était alors engagé à regarder la possibilité d'installer un équipement de petite enfance à cette adresse.

Je reviens donc tout naturellement vers vous avec cette même proposition aujourd'hui, en proposant de travailler aussi en lien avec l'Aide sociale à l'enfance ; je suis tout à fait consciente des difficultés que Paris traverse sur ces sujets actuellement. Ainsi, je veux qu'on trouve la meilleure destination à cet immeuble. Nous avons une très belle opportunité pour créer un lieu dédié et approprié à la petite enfance, ne laissons pas passer cette opportunité.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire du 9e arrondissement, chère Delphine, nous partageons votre préoccupation et votre projet sur la création d'un équipement sur ce secteur. Simplement, vous le savez et c'est pourquoi nous vous demanderons, si vous l'acceptez, de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable, c'est que si nous vous soutenons dans cette implantation DFPE, en sachant que la DFPE est au travail pour trouver une adresse, nous voulons respecter l'opération de logements sociaux et le maillage de l'arrondissement sur la question de l'équipement à destination des tout-petits.

En partageant la philosophie de l'implantation de cet équipement de petite enfance, nous vous proposons de retirer votre vœu, de façon à ne pas empêcher par ailleurs des projets que vous savez de nature différente.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Le vœu n° 59 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ? C'est oui ou non.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement.- Merci, déjà, Monsieur GRÉGOIRE, de confirmer ensemble notre volonté commune d'y installer un équipement de petite enfance. J'entends ces premières avancées et je me permettrai de revenir sur ce sujet à la fin de l'année.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Très bien. Le vœu est donc retiré. Je vous remercie.

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Le vœu n° 60 est relatif au devenir de l'Hôtel-Dieu.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, ce vœu n° 60 relatif à l'Hôtel-Dieu, vous connaissez le sujet pour celles et ceux qui étaient présents dans la précédente mandature. Pour les autres, il va falloir s'y habituer, car je continuerai, comme je l'ai fait pendant toute une mandature, à défendre l'hôpital Hôtel-Dieu.

Il faut savoir qu'en ce qui concerne l'Hôtel-Dieu, on a découvert en juin 2019 qu'une opération dans laquelle sont impliquées la Ville et l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris l'avait cédé pour 80 ans contre seulement 144 millions d'euros, pour, entre autres, faire un restaurant gastronomique, des "start-up" de santé et des commerces, sans qu'il n'y ait aucun débat du Conseil de Paris. Voilà, on a cédé cela à "Novaxia". Cela veut dire qu'on organise une privatisation d'un tiers de l'Hôtel-Dieu avec le feu vert de la Ville et sans aucun débat au Conseil de Paris, alors que l'Hôtel-Dieu a été défendu en 2014 en début de mandature.

Aujourd'hui, on sort... Enfin, on sort... Aujourd'hui, nous connaissons cette crise du Covid-19 qui n'est peut-être pas derrière nous, on a bien vu le problème de la sursaturation de l'hôpital public et qu'il faut absolument soutenir l'hôpital. A maintes reprises dans cette Assemblée, on a salué toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui ont pu applaudir les soignants. Est-ce que nous, nous allons nous engager concrètement pour la défense de l'hôpital public ? La question de l'hôpital public, c'est aussi la question de savoir comment on défend un hôpital de proximité en plein centre de Paris, qui est tout à fait complémentaire avec cette évolution vers bien trop de spécialisations hyper pointues des hôpitaux parisiens.

Il faut donc absolument prendre conscience que la Maire de Paris doit, de la même manière qu'elle a changé d'avis sur la question des M.U.I., et c'est heureux, qu'elle a changé d'avis sur la gare du Nord, eh bien changer d'avis sur la question de l'Hôtel-Dieu. En effet, nous sommes en pouvoir d'empêcher la modification du plan local d'urbanisme concernant l'Hôtel-Dieu et de refuser qu'un seul mètre carré soit dédié à autre chose qu'à de la santé ou alors, seul projet acceptable, à des logements étudiants pour étudiants en santé. On a le pouvoir aussi d'empêcher l'octroi des permis de construire qui permettraient de réaliser cette privatisation.

L'Hôtel-Dieu doit rester un hôpital de proximité au service de la santé. Mon temps est dépassé pour présenter les autres aspects du vœu.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, voulait prendre la parole.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Merci, Madame SIMONNET, pour votre intervention.

Moi aussi, je vais continuer à défendre l'Hôtel-Dieu pendant cette mandature. La crise sanitaire de laquelle, effectivement, nous peinons encore à sortir, a porté un éclairage nouveau sur la question du service public hospitalier, partout dans tout Paris et dans toute la France, et je profite de cette intervention pour rendre hommage aux personnels soignants mobilisés pendant ces longs mois, et tout particulièrement à ceux de l'Hôtel-Dieu, qui ont joué un rôle précieux de centre de dépistage Covid pendant la période de la crise, et il est bon de le rappeler quand certains ont dit que l'hôpital était fermé. D'ailleurs, nous y étions à plusieurs reprises, avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et avec son adjointe Anne SOUYRIS.

Notre position a toujours été, bien sûr, celle de maintenir un hôpital au centre de Paris et il n'est évidemment aucunement question de brader l'Hôtel-Dieu au profit d'activités de luxe, comme vous le suggérez. Bien au contraire, nous nous sommes engagés pour qu'il reste un hôpital de proximité avec le maintien de services d'urgence, avec le renforcement des services de psychiatrie, de l'ambulatorio, avec un plateau spécialisé dans l'imagerie médicale. On y a même implanté un centre de santé sexuelle l'année dernière, en faisant une chose inédite qui a consisté à le fusionner avec des services municipaux en la matière. De plus, nous comptons y installer des offres de soins de proximité de secteur 1.

Le projet de marchandisation que vous évoquez concerne uniquement le tiers restant du bâtiment et comprend d'ailleurs, dans sa très grande partie, un projet qui peut difficilement être réduit à l'installation de "start-up" de santé, car il s'agit de la première implantation parisienne de Biolab. Biolab, c'est 10.000 mètres carrés, soit la moitié du projet, c'est un service privé, c'est sûr, mais d'intérêt général, car ce n'est pas incompatible. Et Biolab opère un service de "bureau laboratoire" pour les entreprises de santé qui sortent de pépinières ou d'incubation, qui n'ont pas encore les moyens de financer l'aménagement d'un laboratoire propre et qui pourraient bénéficier d'une mutualisation de services nécessaires à la recherche, au traitement des déchets, à l'approvisionnement matériel des espaces de "labos".

C'est une offre qui manque aujourd'hui à Paris et qui, pourtant, est essentielle pour structurer le parcours...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur le Maire.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- ... des T.P.E. et des P.M.E. de la santé...

Eh bien, laissez-moi finir. Il y a encore...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Justement, il faudrait que vous arriviez à votre conclusion, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, sérieusement.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Oui, mais j'ai été interrompu, j'ai un peu plus de temps. Ce n'est pas une cession, je le rappelle, c'est un bail à construction. Je rappelle aussi que nous avons une crèche, que nous avons dans cet Hôtel-Dieu des habitations. Mais, c'est vrai, je partage un point avec vous, je pense qu'après la crise, il faut revoir le programme à la marge...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Monsieur le Maire...

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- ... sans remettre en cause l'équilibre du projet.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

**M. Ariel WEIL**, maire de Paris Centre.- Nous le ferons ensemble en bonne intelligence.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Conseillère, Monsieur le Maire de Paris Centre, arriverez-vous, vous, Madame SIMONNET, un jour à changer d'avis ? Il est bien aisé de votre part d'en faire l'injonction à Anne HIDALGO, mais je n'ai pas le souvenir que vous l'ayez appliqué à vous-même.

Le Maire de Paris Centre vient de vous expliquer pourquoi, pour la énième fois, vos excès d'expression sur ce sujet, qui ne traduisent pas la réalité de ce projet, m'amènent à émettre un avis défavorable, voire à espérer que vous le retirerez.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté. Je vous remercie.

## Compte rendu de la 6e Commission.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous allons donc passer à la 6e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, président de la 6e Commission, pour trois minutes.

**M. Emmanuel COBLENCE**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors de cette première séance de notre 6e Commission, les adjoints ont détaillé les principaux projets de délibération qui nous sont proposés lors de ce Conseil.

Patrick BLOCHE a particulièrement insisté sur les subventions exceptionnelles aux caisses des écoles, rendues nécessaires pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire. Nous savons que la restauration scolaire a constitué un sujet central pendant la période de confinement et que les trésoreries des caisses des écoles en ont été fortement impactées.

Ont été également signalés le projet de délibération DASCO 83, qui porte sur la gratuité des centres de loisirs pour les tranches tarifaires 1 à 3, et le projet de délibération DASCO 93, qui marque le soutien de la Ville à l'opération "Colos apprenantes". La Commission a pu échanger sur ce projet de délibération, en particulier sur les tranches d'âge des enfants concernés, sur la date de démarrage de l'opération, en août, ou l'articulation avec le dispositif "Vacances Arc-en-ciel".

Céline HERVIEU a ensuite évoqué les nombreuses reconductions de subventions aux organismes de la petite enfance, mais elle a surtout présenté, en détail, le bilan des visites inopinées réalisées dans les établissements à caractère propre, c'est-à-dire gérés par des associations présentées parfois comme étant à caractère confessionnel. Bilan globalement très positif, que ce soit par exemple sur le respect des normes de la convention, sur le taux d'encadrement des enfants ou encore sur la continuité dans les jours d'ouverture. Bien sûr, comme souvent, ce sujet a donné lieu à des échanges, je dirais riches dans notre Commission, en particulier sur les modalités et garanties du soutien de la Ville à ces établissements privés de la petite enfance, dont il a été rappelé d'ailleurs qu'il s'agissait



d'une obligation légale pour les collectivités locales. Et je ne doute pas un instant que nous aurons dans quelques minutes ces mêmes échanges en séance.

Enfin, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté les projets de délibération liés à l'enseignement supérieur, qui portent aujourd'hui sur notre soutien à des chaires et des fondations de recherche, à un appel à projets sur la diffusion de la culture scientifique, au soutien au dispositif de rentrée à distance pour les étudiants étrangers fréquentant la Cité universitaire de Paris et à une subvention au C.R.O.U.S. permettant de lutter contre la précarité étudiante, malheureusement renforcée par la situation sanitaire actuelle, comme nous le savons trop bien.

Voilà, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission, et je profite de cette première intervention pour remercier mes collègues pour la confiance dont ils m'ont témoigné.

Je vous remercie beaucoup.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous et félicitations, effectivement, pour votre présidence.

## **2020 DASCO 83 - Instauration d'une gratuité des centres de loisirs d'été pour les tranches tarifaires 1 à 3 pour les mois de juillet et août 2020.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASCO 83 relatif à l'instauration d'une gratuité des centres de loisirs d'été pour les tranches tarifaires 1 à 3 pour les mois de juillet et août 2020.

Je vais donner successivement la parole à Nathalie MAQUOI, Jean-Noël AQUA et Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, par ce projet de délibération, la Ville de Paris soutient les familles populaires, celles qui ont le plus souffert du confinement et depuis le confinement et qui subissent la crise économique et sociale. Pour les familles relevant du quotient familial de 1 à 3, les centres de loisirs de la Ville sont gratuits cet été.

Alors, je voudrais juste vous demander, Monsieur BLOCHE, comment a été faite la communication de cette information et s'il est encore possible pour des familles qui ne le sauraient pas de pouvoir s'inscrire pour la fin du mois de juillet et le mois d'août. En effet, on sait que les projets des centres de loisirs permettent aux enfants qui les fréquentent de faire quelques sorties, des activités culturelles, sportives.

J'en profite d'ailleurs pour remercier l'ensemble des personnels qui travaillent dans les centres de loisirs de la Ville de Paris, pleinement mobilisés et qui en font des lieux d'une grande qualité.

Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

**M. Jean-Noël AQUA**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, certains projets de délibération plus que d'autres font à la fois chaud à notre solidarité et chaud à notre fierté d'être des chevilles ouvrières de cette solidarité. Certains projets de délibération symbolisent, parfois plus que d'autres, tout le sens d'avoir une politique de gauche : viser l'émancipation de tout un chacun, sans distinction de classe ou d'origine. Ce projet de délibération DASCO 83 en fait partie.

Notre majorité de gauche l'avait clairement annoncé, la solidarité et l'émancipation sont clairement dans notre ADN, elles sont clairement incrustées dans toute notre action. En décidant la gratuité des centres de loisirs d'été pour les enfants des familles les plus modestes, nous joignons l'acte à la parole. Ainsi, comme l'a rappelé Nathalie MAQUOI, tous les enfants des foyers relevant des quotients familiaux de 1 à 3 se verront appliquer cette gratuité. Alors que la crise sanitaire se double d'une crise sociale, nous constatons tous les jours ses conséquences sur les plus fragilisés, la perte d'emploi, la perte d'activité, le recours accru aux aides sociales, notamment pour des choses aussi basiques que se nourrir. La crise frappe dur.

Bien sûr, dans ces conditions, les vacances peuvent paraître pour certains du superflu. Elles sont pourtant essentielles. Pour les militants de l'émancipation populaire que nous sommes, les vacances sont un moment privilégié où se construit en partie la personnalité de chacun des enfants. En la matière comme en d'autres, les inégalités sociales pèsent lourd. Entre les enfants des ghettos du gotha et ceux de ces familles vivant sous le seuil de la pauvreté, qui, rappelons-le, sont si nombreuses à Paris, les vacances sont à l'origine de fortes inégalités.

Avec ce projet de délibération, des centaines d'enfants pourront bénéficier cet été des centres de loisirs à titre gratuit, des centaines d'enfants qui pourront passer des moments joyeux et formateurs, des centaines d'enfants qui, avec cette aide, auront un petit coup de pouce qui peut représenter beaucoup. La solidarité n'est pas un coût, elle est un investissement sur l'humain.

Nous voterons bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je voterai bien évidemment et je salue ce projet de délibération.

Je voudrais quand même rappeler à la mémoire des collègues que sous la mandature précédente, l'Exécutif avait voulu, à un moment donné, supprimer les colonies de vacances pour faire une pauvre petite économie de 3 à 5 millions d'euros, je ne me souviens plus exactement, ce qui représente bien peu dans le budget de la Ville. L'Exécutif voulait donc supprimer les colonies de vacances parce qu'il avait laissé le dispositif des colonies de "Vacances Arc-en-ciel" reposer sur les précaires, que les précaires en avaient "ras le bol" et qu'ils avaient exigé d'être titularisés. Et l'Exécutif, plutôt que d'y répondre, avait préféré ne pas les renouveler et en profiter, pensant que cela ne se verrait pas, pour supprimer le dispositif. C'est la mobilisation des parents déterminés qui a réussi à faire en sorte que les colonies de vacances soient restaurées. Mais on est quand même passé de 12.000 enfants qui partaient à ces colonies de vacances en 2001 à seulement 5.000 ou 7.000 l'an passé.

Évidemment, cet été, la situation est particulière et, en aucun cas, il ne faut faire porter sur l'Exécutif la responsabilité du nombre d'enfants qui partiront en colonies de "Vacances Arc-en-ciel". En effet, je crois savoir qu'il y a beaucoup de colonies de vacances qui ont annulé leur dispositif pour cet été à cause du protocole mis en place par le Gouvernement pour les colonies de vacances, qui est aussi strict que le protocole initial de la reprise scolaire du 11 mai, donc totalement contraire à toute la culture de l'éducation populaire dans les colonies de vacances, car on interdit les jeux, on demande aux enfants le port du masque toute la journée, ce qui constitue des choses complètement aberrantes, avec, en plus, des restrictions qui ne sont pas compatibles avec la structure économique des colonies de vacances.

J'aimerais néanmoins que la Ville nous dise, du coup, combien de départs en colonies de "Vacances Arc-en-ciel" ont été possibles cette année, car je sais que certains partenaires habituels de la Ville n'y participeront pas alors que d'autres ont quand même trouvé les moyens d'y participer. Ainsi, il faudrait savoir comment cela se passe, mais ce n'est vraiment pas pour en faire le reproche à la Ville, car je précise que là, elle n'y est pour rien.

C'est pour cela que je trouve qu'il est d'autant plus heureux de mettre en place la gratuité de ces centres de loisirs, même si les centres de loisirs ne remplaceront jamais les colonies de vacances. Il va donc falloir, pour les vacances de la Toussaint, prévoir un dispositif de colonies de vacances qui permettra à des enfants de partir, car on a des enfants qui ne partiront cet été. Il faudra donc faire en sorte qu'ils puissent au moins avoir une expérience en dehors de Paris pendant les vacances de la Toussaint. Il me semble important de développer cela.

J'en profite pour dire qu'il va falloir faire une anticipation dans le prochain budget si on veut se donner vraiment les moyens de respecter un droit aux vacances. Avec "Décidons Paris" dans la campagne municipale, nous, nous avons fait une évaluation et conclu qu'il était possible d'instaurer un droit aux vacances. Avec 45 millions d'euros, vous permettez à un jeune sur 4 de partir en colonie de vacances et, avec 70 millions, vous le permettez à un jeune sur 3. De fait, vous êtes proche du droit universel, car il est probable que beaucoup de jeunes partent de toute façon en vacances avec leurs familles. Et si vous voulez faire en sorte que tous les jeunes partent, en particulier ceux qui n'ont pas la possibilité de partir avec leurs parents, il faut le budgétiser, car je pense que c'est un enjeu d'émancipation et un enjeu de solidarité.

Bravo pour ce projet de délibération, c'est le moment d'en profiter pour parler du droit aux vacances. Essayons vraiment d'anticiper les choses pour l'an prochain, dès les vacances de la Toussaint, afin que le droit aux vacances puisse véritablement se réaliser.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux intervenantes et à l'intervenant, je les remercie très sincèrement de s'être inscrits sur ce projet de délibération pour que soit ainsi illustrée la volonté qui est la nôtre collectivement, avec la Maire de Paris, de donner un sens au mot "solidarité". Ce sens, la Maire avait souhaité, comme le Conseil de Paris, le donner, car nous avons toutes et tous conscience que la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu de très fortes répercussions sur nombre de familles parisiennes et, d'abord, évidemment sur les familles les moins favorisées.

C'est la raison pour laquelle il y a eu des aides financières directes qui ont été attribuées, comme vous le savez, en avril comme en juin, aux familles dont les coefficients, comme on dit, sont les coefficients 1 à 3, ce qui représente 29.000 familles, pour chaque fois un coût global de 3,6 millions d'euros. Mais c'est vrai que nous avons voulu aller plus loin, comme cela a déjà été noté, en prenant d'autres mesures et notamment, toujours pour ces mêmes familles aux tarifs 1 à 3, la gratuité cet été des centres de loisirs.

De ce fait, vous me posiez une question, Madame la Présidente Nathalie MAQUOI. C'est grâce à l'aide que nous a apporté la Caisse d'allocations familiales de Paris, que je tiens à saluer et avec laquelle, vous le savez, nous avons un partenariat très actif, que nous avons pu, aussi bien pour les aides d'avril et de juin que pour ces centres de loisirs, informer toutes les familles de cette gratuité, évidemment à travers le site Paris.fr.

Nous avons voulu aussi étendre cet été un dispositif qui n'existait qu'à titre expérimental et qui s'appelle "Toutes et tous au collège, c'est les vacances". Je peux en témoigner pour m'être rendu pas plus tard qu'avant-hier dans le 20e arrondissement, dans un collège que vous connaissez bien, le collège Pierre Mendès France, avec notamment Eric PLIEZ et Anne BAUDONNE, ainsi que Karim ZIADY, et j'ai été, comme à chaque fois, vraiment impressionné par la mobilisation, par l'engagement des animatrices et animateurs, mais aussi des associations, en l'occurrence "Paris Basket", pour offrir des activités qui, je peux en témoigner, donnent envie à des adolescents de revenir au collège pendant les vacances. Ces activités vont durer 8 semaines dans ce collège comme dans un certain nombre d'autres collèges à Paris.

Évidemment, on a maintenu les dispositifs déjà existants, ce qui n'était pas évident, non pas pour les séjours "Action collégiens" ou les mini-séjours, mais pour les "Vacances Arc-en-ciel". En effet, au moment où il fallait lancer le dispositif, nous étions en pleine crise sanitaire, c'était encore au mois d'avril, et nous avons donc souhaité offrir des séjours, certes pas des séjours internationaux ou des séjours itinérants, mais des séjours qui vont pouvoir toucher environ 2.500 enfants cet été.

Et puis, il y a les "Colos apprenantes", sur lesquelles il y a une communication gouvernementale très forte. Nous avons en l'occurrence signé une convention avec l'Académie et la C.A.F., car nous ne voulions marquer aucune mauvaise volonté en ce domaine, et c'est d'ailleurs via la DASCO que se font les inscriptions. Ce sera un dispositif qui prendra son ampleur seulement au mois d'août.

De ce fait, et pour être complet, sur les centres de loisirs, les inscriptions pour le mois d'août sont encore possibles, puisque les préinscriptions se font 15 jours auparavant, et, à l'heure où je vous parle, ce sont 20.000 enfants qui fréquentent quotidiennement nos centres de loisirs, soit 405 centres de loisirs cette année alors qu'il n'y en avait que 290 l'année dernière.

Ainsi, nous avons fait un effort significatif de solidarité et de mobilisation pour que cet été si particulier soit un été qui permette aux enfants parisiens, et notamment à celles et ceux qui en ont le plus besoin, tout simplement de pouvoir goûter à ces vacances tout en restant à Paris.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Je n'ai pas bien compris le vote... Pour, très bien, merci.

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 83).

Je vous remercie.

## **2020 DASCO 87 - Caisse des écoles (18e). - Subvention exceptionnelle (30.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DASCO 87 relatif à la caisse des écoles du 18e, subvention exceptionnelle de 30.000 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues élus écologistes, communistes, indépendants, faute de pouvoir requérir votre vote, je souhaiterais requérir à minima vos applaudissements nourris sur ce projet de délibération et sur ce commentaire.

Pendant la campagne dans le 18e arrondissement, la gestion des cantines a été au cœur de nos préoccupations, de mes préoccupations, de vos préoccupations également. Aujourd'hui, il nous est proposé de renvoyer un chèque de 30.000 euros à la SOGERES, qui est titulaire d'un marché privé dans le 18e arrondissement pour les cantines, comme vous n'êtes pas censés l'ignorer. Évidemment, nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Simplement, j'aimerais rappeler que le contrat signé par l'équipe sortante, dont Eric LEJOINDRE était à la tête, va être cette fois-ci détricoté par l'équipe d'Eric LEJOINDRE. Cela a été un engagement qui a été fort de notre côté, une attente très forte de la part des parents d'élèves et de la part des élèves, de la part d'acteurs économiques du 18e arrondissement. On a fini par tous s'émouvoir du taux de participation qui était complètement insuffisant et

particulièrement bas, et sur ce point nous étions tous d'accord, mais je pense que quand on prend des engagements pendant une campagne électorale, il faut les respecter.

Aujourd'hui, je souhaite vraiment que nous soyons tous d'accord pour dire qu'il y a urgence à réformer le système des cantines dans le 18e. Nous n'avons pas reçu jusqu'alors d'éléments probants concernant le "quand" et le "comment". Ce genre d'engagement de campagne et tous ces engagements en général doivent être tenus rapidement.

Je pense que ce commentaire recueillera au moins l'unanimité - les applaudissements, je me suis peut-être un peu emballé. En tout cas, je sais que vous serez d'accord avec moi.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Comme je l'imaginai, l'inscription sur ce projet de délibération était un prétexte pour parler d'un autre sujet qui est la municipalisation prévue et promise de la caisse des écoles ou plutôt du service de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement.

En effet, personne ne peut contester évidemment la nécessité de cette subvention de 30.000 euros, qui correspond simplement au fait qu'il a fallu réouvrir les écoles dans des conditions que vous avez toutes et tous en mémoire, le 14 mai, et qu'il a fallu assurer une restauration scolaire, ce qui a entraîné d'ailleurs dans le 18e arrondissement un surcoût somme toute modeste par rapport à d'autres arrondissements.

Évidemment, verser cette subvention exceptionnelle à la SOGERES pour des frais supplémentaires, notamment en personnels de ménage, est un engagement que nous devons tenir, et je n'ai pas besoin de vous rappeler combien le protocole sanitaire était particulièrement strict sur la restauration scolaire durant toute la période, qui a couru quasiment jusqu'aux vacances scolaires.

Monsieur le Conseiller de Paris, ce n'est pas la première fois, comme vous pouvez l'imaginer, que nous évoquons la question de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement. C'est un sujet qui nous a animés et qui a occasionné des débats qui ont permis de faire évoluer les positions des uns et des autres et qui nous ont permis, au sein de la majorité municipale, et je m'en réjouis, de converger vers un objectif commun de municipalisation de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement. Il reste que les caisses des écoles sont des établissements autonomes financièrement et dotés d'une personnalité juridique, et que, de ce fait, il n'appartient pas au Conseil de Paris de déterminer le mode de gestion de cette caisse des écoles du 18e arrondissement.

Cela dit, compte tenu de la volonté exprimée dans les urnes et dans le 18e arrondissement avec la réélection d'Eric LEJOINDRE et, autour de lui, d'une majorité municipale qui a pris un engagement, je voulais en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, dire qu'évidemment la Direction des Affaires scolaires de la Ville apportera à son niveau toute l'aide nécessaire et technique à la réalisation de cet objectif.

Pour finir, je veux vous indiquer, s'il le fallait, qu'avec Audrey PULVAR j'aurai un immense plaisir à travailler, mais là avec toutes les caisses des écoles de Paris, à l'amélioration de la qualité de l'alimentation servie dans les cantines scolaires, mais aussi à participer activement à un programme ambitieux d'éducation à l'alimentation.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DASCO 87).

**2020 DFPE 105 - Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques. - Subventions (144.000 euros) à neuf associations : 3 avec convention et 2 avec avenant à C.P.O., pour leurs actions de soutien à la parentalité.**

**2020 DFPE 107 - Accompagnement des séparations. - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale.**

**2020 DFPE 109 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. - Subventions (151.300 euros) à neuf associations.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DFPE 105, accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques, c'est une subvention de 144.000 euros à 9 associations, 3 avec

convention et 2 avec avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

La parole est à Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN.**- Je vous remercie, Madame la Maire.

Est-ce que vous me permettez d'intervenir sur les projets de délibération DFPE 105, 107 et 109 ? Ce sont des projets de délibération qui sont assez similaires dans leur objet.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Absolument.

**M. Franck MARGAIN.**- Et notre groupe, bien évidemment, se félicite que l'Exécutif parisien vienne en soutien aux familles et aux problèmes de la ville et des temps modernes.

Ainsi, mon intervention va porter beaucoup plus sur une proposition de politique générale sur le cours de la mandature. En effet, on se rend compte, dans les quartiers parisiens, dans les villages que constitue la ville de Paris, qu'il n'y a pas de lieux de convivialité à la disposition des habitants. On a très peu de salles à louer, ou elles sont à louer dans le privé et elles sont très chères, si bien que les Parisiens qui veulent recevoir leurs familles, recevoir pour des fêtes d'anniversaire ou pour divers événements festifs n'ont pas de locaux à leur disposition.

Je voudrais faire référence, dans mon propos, à ces salles de fêtes qu'on retrouve dans nos villages en France. On s'aperçoit que ces salles de fêtes sont des lieux de convivialité extrêmement prisés, très souvent utilisés par les habitants et qui leur permettent de se retrouver dans des assemblées un peu plus larges qu'une famille très proche, souvent avec des amis et autour de thèmes, et qui sont là pour réparer la solitude, pour réparer l'isolement.

Je souhaiterais qu'au cours de cette mandature on puisse travailler ensemble par arrondissement mais surtout par quartier et qu'on essaie de trouver des lieux pour permettre aux Parisiens de recevoir pour des moments de convivialité et, ainsi, pour briser des solitudes, ce que nous essayons tous de faire, mais on voit, à force de subventions, qu'on n'arrive pas à endiguer ces troubles, ces solitudes, ces désarrois familiaux. Je pense que nous pourrions réfléchir à quelque chose en plus, qui soit en amont d'une politique de subvention, plutôt à quelque chose de structurel.

J'en veux pour preuve l'expérimentation qui est faite dans le 4e. Je crois savoir qu'il s'agit de salles mises à disposition des habitants et que ce sont même des salles de la Municipalité. On pourrait imaginer, dans les rez-de-chaussée des bailleurs sociaux ou dans les maisons d'associations, d'avoir pour les Parisiens un lieu qui leur permettrait de mieux vivre ensemble, pour reprendre un vocabulaire qui vous est cher.

Voilà ce que j'aurais aimé porter, avec bien sûr l'Exécutif et notre groupe, par arrondissement, pour améliorer la vie des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci, Monsieur le Conseiller, pour votre intervention qui portait donc de 3 projets de délibération auxquels nous tenons tout particulièrement.

En effet, c'est une illustration, s'il le fallait, de la politique très ambitieuse que nous portons à Paris en direction des familles, de toutes les familles naturellement, sans exclusivité, à travers un projet de délibération qui est le n° 105 qui vise à accompagner les familles parisiennes dans la diversité de leurs compositions et, évidemment, à les aider face aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Le projet de délibération DFPE 107, c'est l'accompagnement des séparations, en particulier à travers des dispositifs de médiation familiale ô combien nécessaires, car on sait que les séparations sont compliquées, que ce sont toujours des moments difficiles. Et puis, le projet de délibération DFPE 109, on l'évoquera souvent, je l'espère, dans cet hémicycle, durant cette mandature. Il s'agit de ces lieux extraordinaires, justement, de partage, de renforcement du lien entre les adultes et les enfants, du lien de socialisation à travers une occupation de l'espace public et de la répartition, dans cet espace public, de nos fameuses "Ludomouv" citoyennes, à l'image de l'R' de jeux de la place de la République, car nous pensons, et nous en avons maintenant, si j'ose dire, la confirmation, que le jeu contribue au lien social et au lien intergénérationnel. J'avoue que lorsqu'on voit la place de la République remplie d'enfants, d'adultes, de jeunes adultes ou de parents qui jouent ensemble, c'est extraordinairement réjouissant.

Vous avez élargi votre intervention à un sujet plus vaste qui est de trouver des lieux de convivialité, de sociabilité. Si on reste dans le champ des familles, nous sommes très actifs, à travers un réseau associatif extrêmement dynamique, pour soutenir des lieux qui sont des lieux de soutien à la parentalité ou des lieux qui visent à renforcer le lien parents/enfants. Là, on est dans le champ familial.

Mais j'ai compris que votre question dépassait le champ familial, et c'est vrai qu'en ce domaine, le maire du 4e arrondissement, aujourd'hui maire de Paris Centre, Ariel WEIL, a pris de très belles initiatives dans sa mairie. Au-delà des salles des fêtes de villages que vous évoquez avec, je le sens, quelque nostalgie, je pense que nous avons

une opportunité très forte de créer en effet ces lieux de sociabilité, de socialisation même pour certains, ces lieux de convivialité. C'est ce que nous allons porter durant 6 ans à travers ce très beau concept de ville du quart d'heure.

Ce que vous dites, Monsieur le Conseiller de Paris, est un enjeu lié à la proximité. De ce fait, j'ai évidemment une pensée toute particulière, compte tenu de ma délégation, pour le rôle nouveau ou plutôt le rôle complémentaire que nous voulons faire jouer aux écoles, vraies capitales des quartiers, notamment en permettant leur ouverture en soirée ou le week-end. Et, pour répondre à votre demande, peut-être sera-t-on amené, après un mariage ou pour un anniversaire, à se retrouver dans des cours de récréation, et si ce sont des cours "Oasis" îlots de fraîcheur, ce sera naturellement encore mieux.

Voilà, en tout cas, merci pour cette inscription et pour cet échange.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 105.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 109).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'absence d'affectation d'élèves dans les collèges et lycées.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 61 relatif à l'absence d'affectation d'élèves dans les collèges et les lycées.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, on est face aujourd'hui à une situation un peu abracadabrantesque, comme on pouvait dire dans l'ancien monde. On est avec plus de 300 élèves, soit des élèves de troisième qui cherchent à être affectés en seconde, soit des élèves de CM2 qui cherchent à être affectés dans nos collèges en sixième, qui n'ont pas d'affectation dans les établissements publics. Ce sont des élèves qui remplissent toutes les conditions pour pouvoir être affectés, mais qui ne le sont pas. Nous ne cessons de pointer du doigt l'aberration de l'austérité, eh bien voilà les conséquences concrètes de l'austérité sur l'éducation et sur nos collèges et lycées.

Alors, évidemment, la cause principale, c'est le manque de places, le manque de classes et le manque de postes d'enseignants disponibles aujourd'hui à Paris, tout comme dans le reste de la France, car si on en est à plus de 319 sur Paris, on en est, je crois, à plus de 6.000 en France, c'est donc vrai à Paris comme ailleurs, et on a quand même un manque d'anticipation de la part du Rectorat.

J'avais écrit au Ministre en avril, car, malheureusement, on voyait venir le problème mais il n'y a pas eu, visiblement, de prise en compte des signaux d'alarme, et l'austérité coûte cher. Dans une gestion à flux tendus, dès qu'on a la moindre fluctuation, on voit les conséquences concrètes sur nos enfants.

Si le facteur structurel, c'est le manque de postes, il y a aussi des facteurs conjoncturels, quelque part un peu liés au Covid, puisqu'on a eu de meilleurs résultats des enfants en troisième, donc un tout petit surplus d'inscriptions. On a eu aussi des parents qui ne peuvent plus payer des inscriptions dans le privé et qui se rabattent sur les collèges et les lycées publics, et on a aussi une facilitation des candidatures sur Affelnet des enfants en provenance du collège et qui vont au lycée.

Ainsi, par notre vœu, on alerte. La chose principale, c'est qu'il faut absolument ouvrir de nouvelles classes et affecter de nouveaux postes, et on souhaite aussi que...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

**M. Jean-Noël AQUA**.- ... le Rectorat ait une cellule de crise pour informer les parents...

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Très bien.

**M. Jean-Noël AQUA**.- ... car ce n'est pas possible de laisser partir les gens au mois d'août sans information.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Merci pour ce vœu qui est utile, et je suis heureux que notre Conseil puisse ainsi se saisir de cette question.

Je suis extrêmement sollicité, plus que les années précédentes, par des élèves et évidemment par leurs familles qui ne trouvent pas de places, soit en sixième, donc au collège, soit, comme vous l'avez vous-même évoqué, en seconde dans un lycée. Il y a très certainement la conséquence de la baisse globale de la D.H.G., de la dotation horaire globale, que nous avons condamnée en son temps.

Mais je pense également qu'il y a, de façon plus structurelle, un problème d'adéquation entre la sectorisation que nous votons en tant qu'Assemblée pour les collèges et, parallèlement, l'affectation qui n'est pas de notre compétence mais de celle de l'Académie. Je trouve qu'il y a un dysfonctionnement. Je note que si nous votons la sectorisation pour l'inscription dans les écoles, ce sont les maires d'arrondissement qui font les inscriptions, et je ne suis jamais sollicité. Or, je le suis pour les collèges et les lycées, ce qui n'est pas normal.

Je voudrais d'ailleurs que nous puissions nous inscrire dans une démarche visant à travailler avec les mairies d'arrondissement, l'Académie, les collèges et les fédérations de Paris pour revoir sans doute la sectorisation des collèges, en priorisant les zones les plus problématiques et en favorisant la liaison CM2-sixième et la mixité sociale. Mais c'est un autre débat et nous aurons l'occasion de nous en saisir plus tard.

En tout cas, pour aujourd'hui, c'est un avis très favorable à votre vœu.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2020, V. 51).

Je vous remercie.

**2020 DFPE 27 - Subvention (47.071 euros) et avenant n° 4 avec la halte-garderie "AFC Les Gémeaux" dans le 15e.**

**2020 DFPE 43 - Subvention (168.095 euros) et avenants n° 4 avec l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2020 DFPE 63 - Subvention (144.725 euros) et avenant n° 4 avec l'association "Institutions Ganone Yad" (11e) pour la crèche collective (11e).**

**2020 DFPE 64 - Subvention (21.308 euros) et convention avec l'association "Ozar Hatorah Paris 11 Crèche" (11e) pour la crèche collective (11e).**

**2020 DFPE 65 - Subvention (155.859 euros) et convention avec l'association "Ozar Hatorah Paris 13 Crèche" pour la crèche collective (13e).**

**2020 DFPE 86 - Subvention (71.798 euros) et avenant n° 4 avec l'Association familiale catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).**

**2020 DFPE 102 - Subventions et avenants n° 4 avec l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2020 DFPE 120 - Subventions (842.801 euros) et avenants n° 4 avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Je vous propose d'examiner conjointement de nombreux projets de délibération concernant la Direction des Familles et de la Petite Enfance : les projets DFPE 27, 43, 63, 64, 65, 86, 102 et 120.

Je vais donner successivement la parole à plusieurs personnes pour leur intervention sur tous ces projets de délibération : Mme SIMONNET, Mme SAGASPE, M. AQUA, Mme LARDY WORINGER et M. GLEIZES.

Je donne donc la parole à Mme SIMONNET pour cinq minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Pour rappel, la Municipalité parisienne, ou plutôt la nouvelle/ancienne majorité de 2001, avait hérité de la droite et de l'existence de crèches confessionnelles sur le territoire parisien, financées par la Municipalité. Il y a eu une première mandature, 2001-2008, une deuxième mandature, 2008-2014, une troisième mandature, 2014-2020, et nous en sommes maintenant à la quatrième mandature, et votre majorité n'a toujours pas été capable de tourner la page à cet héritage et de faire en sorte enfin que l'argent public finance des crèches publiques ou des crèches associatives laïques.

On se retrouve dans une situation où, quand il n'y a plus de places dans les crèches municipales ou dans les crèches associatives laïques, les familles se retrouvent face à ce qui n'est pas vraiment un choix et essaient de trouver une place soit dans une crèche confessionnelle Loubavitch, comme dans le 18e ou dans le 19e, soit dans une crèche confessionnelle des associations familiales catholiques si on est dans le 15e. Je vous le dis vraiment, c'est une atteinte à nos principes de laïcité, qui visent à considérer que l'Etat ne reconnaît et ne finance aucun culte et à ce qu'on estime que l'argent public doit aller à ce qui relève de l'intérêt général et à ce qui relève de la mixité, ce qui fait qu'on se retrouve toutes et tous avec nos petits-enfants qu'on inscrit dans des crèches qui garantissent la mixité sociale et culturelle. C'est important, car ce sont des lieux de socialisation fondamentaux.

Moi, je vais vous le dire, encore une fois, que des familles fassent le choix de mettre leurs enfants dans des crèches confessionnelles communautaires, c'est leur droit le plus strict, il ne s'agit pas d'interdire ce droit, mais, dans ce cas, elles se le financent. C'est un choix qui relève du privé et ce n'est pas à la collectivité de financer ces choix.

Alors, vous allez me dire que depuis ces différentes mandatures, vous avez mis en place une charte, que vous faites en sorte que les crèches participent aux commissions d'attribution et que vous veillez à ce qu'elles respectent la laïcité dans leur cadre. D'abord, je n'ai pas de garantie totale dans ce que vous dites et, surtout, si on reprend le premier problème sur les commissions d'attribution, vous n'avez jamais été en capacité de dire "ces crèches sont constituées de tant d'enfants qui sont passés par les commissions d'attribution". En clair, on sait pertinemment que la quasi-totalité des places sont d'abord prises par celles et ceux qui font un choix communautaire. A la limite, il reste quelques places restantes qui peuvent passer par la commission et, comme cela, tout le monde ferme les yeux et croit que cela passe. Ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner, ce n'est pas honnête.

Et j'espère bien qu'elles n'essaient pas de faire du prosélytisme à l'égard des quelques enfants qui viennent plus là par hasard parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs. Je l'espère bien, c'est quand même le minimum et, heureusement, il y a une crèche qui a été fermée sous la mandature précédente parce qu'elle dérogeait totalement à cela.

Mais, je vous le dis, qu'il s'agisse de l'association "A.F.C.", Associations familiales catholiques, qui a été responsable par le passé d'avoir réussi à obtenir le retrait de l'agrément à "S.O.S. homophobie", car c'est une association qui a été très militante sur des sujets extrêmement réactionnaires et qui sont totalement à l'opposé des principes et des engagements féministes pour l'égalité des droits et la lutte contre les L.G.B.T.-phobies que représentent les engagements de la Ville, ou que ce soient les crèches confessionnelles Loubavitch qui sont d'une autre conception, il me semble important qu'enfin on tourne la page de tout cela et qu'on fasse en sorte que l'argent public aille à des crèches soit municipales publiques, soit associatives mais véritablement laïques.

Je voterai donc contre tous ces projets de délibération et je souhaite que dans cette nouvelle mandature, vous ayez plus de courage.

Évidemment qu'on n'arrête pas forcément ces financements, je peux l'entendre, du jour au lendemain ; il y a un accompagnement à avoir pour pouvoir créer les crèches supplémentaires qui vont remédier au différentiel de places. Mais, franchement, toutes ces mandatures pour ce résultat-là, c'est honteux ! Rappelez-vous les paroles de Victor Hugo : "L'Eglise chez elle, l'Etat chez lui".

C'est important de respecter cela et c'est la garantie que la communauté de destins de toutes et tous se fait à égalité pour toutes et tous, en laissant bien la question des orientations religieuses et spirituelles, des libertés de culte dans la sphère privée. Et la petite enfance, c'est le moment de socialisation de toutes et tous, on doit être porteur d'un modèle laïque émancipateur dès la petite enfance.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous nous en doutons. Merci de cette précision.



Mme Chloé SAGASPE.

**Mme Chloé SAGASPE.**- Oui, merci.

Mes chers collègues, comme vous le savez, chaque année, les subventions aux crèches confessionnelles sont pour nous aussi, écologistes, l'occasion de réaffirmer notre attachement profond au principe républicain de neutralité religieuse et de laïcité. Nous pensons qu'il faut veiller à avoir un accueil de qualité qui soit soucieux à la fois de la mixité sociale et du respect de la laïcité, comme l'a rappelé Mme SIMONNET, et qui exclue tout prosélytisme religieux conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la de laïcité.

Néanmoins, vous savez, puisqu'on a déjà eu le débat en arrondissement, que nous sommes particulièrement attentifs et vigilants au respect des engagements conventionnels, notamment sur 3 critères essentiels à nos yeux : l'accueil des enfants parisiens sans distinction de sexe ni d'origine sociale ou religieuse, l'ouverture tous les jours et, enfin, la participation aux commissions en mairies d'arrondissement et la transparence dans l'attribution des places.

Si on a, certes, pu constater des évolutions notables et significatives sur plusieurs établissements qu'on tient ici à saluer, force est de constater que le fonctionnement de certaines structures a pu néanmoins poser des problèmes par le passé - je pense, en particulier, dans le 20e arrondissement - et continue de soulever des interrogations, notamment dans le 14e arrondissement. Dès lors, vigilance, exigence et transparence.

Nous avons également eu le débat en 6e Commission, où nous avons demandé à avoir un suivi détaillé des différents établissements conventionnés par notre collectivité et que nous soient transmis les comptes rendus des visites effectuées par la DFPE de l'année passée et de celles à venir, et je tiens d'ailleurs à remercier M. le Maire Patrick BLOCHE de nous avoir fait parvenir un premier bilan des visites qui ont été effectuées en 2019, qu'on va lire avec la plus grande attention, la plus grande vigilance.

Je tiens seulement à souligner que sur la trentaine de structures d'accueil de la petite enfance à caractère propre, il n'y en a que 9 qui ont fait l'objet de visites inopinées l'année dernière, et que nous souhaitons pouvoir disposer d'informations plus détaillées et déclinées établissement par établissement.

Ainsi, comme nous n'avons pas, à ce stade, un bilan complet d'étape sur la mise en place de ces conventionnements sur l'ensemble des établissements sur lesquels nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer, nous allons continuer de nous abstenir sur plusieurs projets de délibération qui nous sont présentés, notamment les 27, 43, 63, 64, 65, 102, 113 et 120.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.**- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Voici donc revenu le temps du débat sur les crèches confessionnelles. Je dirais juste, et on sera peut-être d'accord, qu'il est bien peu œcuménique de mettre ce sujet à l'ordre du jour de notre premier Conseil, mais bon, les voies de la Ville de Paris sont elles aussi impénétrables.

De quoi parlons-nous donc ? De crèches auxquelles notre Ville délègue son service public, mais, hélas, et c'est là qu'est l'os, des crèches à caractère confessionnel. C'est tout à fait respectable en soi, bien sûr, mais la loi sur la laïcité bien comprise ne peut que nous amener à contester le fait que cela se fasse sur les deniers publics dans le cadre d'une délégation de service public.

Nous le redisons donc ici, la laïcité est un principe fondateur de notre République qui s'impose à tous et en particulier à nos collectivités territoriales. La laïcité est la condition du savoir-vivre où chacun, dans une sphère privée, est libre d'exercer le culte qu'il souhaite. "L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle", effectivement, Danielle l'a rappelé. L'exigence de neutralité de l'action publique en découle. C'est en ce sens que l'Etat et les collectivités ne doivent pas subventionner d'institutions confessionnelles en délégations de service public.

Pour les nouveaux élus et les nouvelles élues de cette Assemblée, je décris le triptyque.

L'Association familiale catholique s'engage, je cite, à "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise en s'inspirant de l'enseignement social de l'Eglise catholique." L'association "Ozar Hatorah", elle, affirme que "les valeurs morales universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien". Vous m'accorderez qu'il n'y a pas vraiment de doute sur leur caractère confessionnel. Pour reprendre les mots de Jaurès, je dirais : "Nous ne faisons pas une œuvre de sournoiserie, nous faisons une œuvre de sincérité".

Dernier exemple en date, des inspections des services de la Ville ont eu lieu et constatent que les crèches seraient bien ouvertes les vendredis après-midi. C'était effectivement une critique que nous avons formulée, dont acte. Ces crèches seraient donc bien ouvertes les vendredis après-midi, mais - le diable se cache dans les détails - sans aucun enfant. "Fiat lux". Quelle autre démonstration faut-il faire pour voir que le recrutement des enfants se fait sur critères religieux ?

Disons par exemple - excusez-moi, c'est le mathématicien qui va parler - que sur 100 familles parisiennes, au moins 75 travaillent le vendredi après-midi. Je pense que je suis en dessous, mais admettons. Sur une crèche de 60 berceaux, quelle est la probabilité que toutes les familles ne travaillent pas le vendredi après-midi si le recrutement est ouvert à toutes et tous ? Certains auront probablement fait le calcul de tête : 1 sur 4 à la puissance 60, soit 10 à la puissance moins 37. Un milliardième de milliardième de milliardième de milliardième, le physicien que je suis dirait que la probabilité est nulle. Ainsi, pour qu'il n'y ait aucun enfant les vendredis après-midi, c'est qu'il doit y avoir une discrimination sur la religion des familles qui s'inscrivent.

Nous, les élus communistes, avons été lanceurs d'alerte dans cette Assemblée sur les discriminations religieuses dans les écoles privées sous contrat, et le sujet est encore d'actualité. Nous ne l'acceptons pas non plus dans les crèches gérant le service public de notre Ville.

Alors, certains fins connaisseurs du sujet me disent dans l'oreillette que notre position est principielle et ne prend pas en compte les évolutions de ces crèches, tout en se plaignant de notre suspicion.

Tout d'abord, si évolution il y a, c'est que problème il y avait ; la suspicion peut se comprendre. Mais, plus sérieusement, la laïcité peut être respectée à combien ? 20 %, 50 %, 75 % ? On négocie à combien ? Nous parlons précisément d'un principe, celui de la laïcité, et il est respecté ou non. Nous comprenons que des habitudes aient été prises, que, petit à petit, on veuille se convaincre qu'on avait raison, on n'aurait pas pu se tromper depuis tant d'années - c'est une défense classique. Mais de petites habitudes en petits arrangements, de petits arrangements en petits compromis, de petits compromis en grandes entorses au principe, on reste dans la faute.

Dans le passé, certains pensaient que, dans un contexte de pénurie du nombre de berceaux, ces crèches confessionnelles fournissaient des berceaux bons à prendre. Mais l'argument ne tient plus, la Ville de Paris est désormais en tête du nombre de places en crèches, puisque plus de 50 % des parents ont recours aux crèches parisiennes. D'autant que l'argent que nous mettons dans ces crèches pourrait être mis dans d'autres crèches publiques.

Bon, alors maintenant, l'important pour nous, c'est la trajectoire pour l'avenir. Vous comprendrez que nous voulons faire bouger les choses. Aussi, nous avons deux propositions. La première, c'est qu'une étude indépendante - indépendante - soit menée dans les années à venir sur la conformité de ces établissements au principe de la laïcité. La deuxième, c'est qu'une enquête de type "testing" soit menée afin d'analyser si une discrimination sur la base de la religion des familles est opérée.

Paris vaut bien non pas une messe mais des principes, des principes et du doute, bien sûr, puisqu'ils sont à la base de notre liberté de penser.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

La parole est à Mme Geneviève LARDY WORINGER.

**Mme Geneviève LARDY WORINGER**.- Madame la Maire, mes chers collègues, mes propos vont aller dans la continuité de ce qui a été dit et présenté précédemment par Chloé SAGASPE à propos de l'accueil de la petite enfance sur Paris.

Mon intervention concerne plus particulièrement, dans le cadre de ce projet de délibération, la demande de subvention, d'un montant de 71.798 euros, formulée par l'Association familiale catholique Saint-Pierre et Saint-Dominique pour sa halte-garderie situé 12, rue des Suisses, dont la capacité d'accueil est de 20 enfants âgés de 3 mois à 3 ans.

De même que les élus écologistes du 14<sup>e</sup> arrondissement ont voté contre en Conseil d'arrondissement mardi dernier, de même le groupe Ecologiste de Paris s'oppose à cette demande de subvention.

Ce vote contre ne vient en aucun cas, comme le précisait déjà Chloé SAGASPE, en opposition systématique ou de principe au versement de subventions à des structures associatives confessionnelles en charge de missions de service public.

Mais les élus écologistes sont et seront toujours particulièrement vigilantes et vigilants aux prises de position publiques des associations qui reçoivent des soutiens financiers de la Ville de Paris.

La priorité demeurant bien entendu de garantir à chaque enfant des conditions d'accueil conformes, tant en termes de qualité du service public attendu qu'en matière de respect des valeurs républicaines.

Les élus écologistes ont été alertés par les positions éthiques et politiques exprimées publiquement par les associations familiales catholiques, dont ont parlé précédemment mes collègues. Celles-ci sont des membres très engagés du collectif "Manif pour tous". Elles affirment clairement leur opposition à l'application de la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe, et leur opposition également à la loi de Simone Veil relative à l'I.V.G. et leur opposition à la P.M.A.

Cette halte-garderie "A.F.C. Saint-Pierre et Saint-Dominique" du 14<sup>e</sup> a inscrit dans l'objet de sa demande de subvention à la Ville de Paris des objectifs définis ainsi, pour une halte-garderie : il s'agit de "promouvoir la famille, communauté de vie et d'amour, le mariage, l'ouverture à la vie et son respect".

L'objet précisé par cette association pour sa demande de subvention ne répond pas aux objectifs posés par le service public. Nous pouvons même dire que nous sommes hors sujet.

Les objectifs de l'accueil dans une halte-garderie définis par la Direction de l'Information légale et administrative auprès du Premier Ministre sont énoncés ainsi : "La halte-garderie accueille des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle quelques heures ou quelques demi-journées par semaine, quelle que soit la situation familiale et professionnelle des parents. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents. L'enfant est accueilli par un personnel qualifié dans ce lieu qui se doit d'être un lieu d'éveil et de socialisation des enfants. L'établissement contribue à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale".

Au regard de ces éléments précisés, vous comprendrez que nous sommes en droit de nous interroger sur ces dichotomies, de nous interroger quant à des dérives prosélytes possibles dont nous parlions précédemment, et également de nous interroger sur les critères de choix et de sélection des enfants, de leur famille, comme du mode de recrutement du personnel éducatif.

Il est de notre conception du rôle d'élu de devoir porter ces interrogations et alertes au Conseil de Paris, de rappeler que le principe de laïcité est un fondement du système éducatif français qui se porte garant de préserver les enfants et leurs parents de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux.

Faisant suite aux échanges au sein de la 6<sup>e</sup> Commission où M. Patrick BLOCHE et Mme Céline HERVIEU ont fait part de leur engagement à conduire des visites inopinées au sein des structures associatives, notamment à caractère propre, afin de garantir le respect des exigences de la convention d'objectifs, nous leur demandons, en ce sens, dans le cadre de ces visites, de bien vouloir être particulièrement attentifs, notamment sur le choix des enfants, des familles, sur la sélection du personnel et sur le respect du principe de laïcité, basé particulièrement sur l'absence de toute forme de discrimination.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous, merci à toutes et à tous.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Céline HERVIEU.

**Mme Céline HERVIEU**.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, mes chers collègues.

Je vous remercie vraiment pour vos interventions et je prends acte de la constance avec laquelle ces échanges ont lieu annuellement à l'occasion du versement de ces subventions pour une trentaine d'établissements à caractère propre.

Je commence par rappeler que cela concerne moins de 4 % du parc total des places en crèches financées par la Ville de Paris.

C'est un débat historique qui nous précède au sein de l'hémicycle, et j'en profite pour remercier ma prédécesseur Sandrine CHARNOZ, Patrick BLOCHE évidemment et la DFPE pour le travail d'accompagnement auprès des familles.

Le soutien de la Ville à ces structures pose des questions qui sont tout à fait légitimes et je vous remercie pour vos interventions, car elles traduisent une exigence qui est la vôtre et que je vous assure partager également vis-à-vis de ces établissements en particulier.

Pour vous répondre, permettez-moi un petit rappel de la méthode que vous semblez connaître en partie.

Dès 2014, nous avons mené un accompagnement de ces établissements qui avait conduit également à un cycle de visites qui avaient montré que les conventions et les principes de la convention étaient respectés. En 2017, nous sommes allés plus loin. En lien avec l'Observatoire de la laïcité, nous avons introduit le principe de laïcité dans les conventions pluriannuelles d'objectifs que nous signons avec ces établissements, et, pour la première fois, en 2018, pour vous montrer la tendance, nous avons démarré un nouveau cycle de visites inopinées, aléatoires dans ces établissements, notamment pour les crèches confessionnelles.

Globalement, ces dernières visites ont conclu, et c'est ce que j'expliquais en Commission, que les exigences de la convention étaient respectées, en particulier concernant les jours d'ouverture des établissements, qui sont donc ouverts tous les jours de la semaine, y compris le vendredi après-midi. L'ensemble des enfants sont domiciliés à Paris. Il n'y a évidemment aucun envoi de documents prosélytes et les responsables d'établissement déclarent participer aux commissions d'attribution et nous transmettent également la liste des enfants admis.

Finalement, si vous voulez, on est dans un dialogue qui progresse, dans une situation qui s'améliore et qui doit continuer évidemment à faire l'objet, de notre côté, d'une très grande vigilance. Lorsqu'il y a un manquement qui est constaté lors d'une de ces visites, il y a tout de suite un courrier de rappel qui est envoyé à l'établissement, et lors de la visite suivante, on évalue si le courrier de rappel a été suivi d'effets.

En l'occurrence, j'ai bien noté la volonté des groupes d'avoir les rapports des visites des établissements. On se mettra donc en lien avec les mairies d'arrondissement pour leur transmettre ces rapports plus individualisés, et cela nous permettra également d'identifier les établissements, car le fonctionnement et la bonne intelligence, c'est aussi hétérogène en fonction des établissements. Il est donc important de repérer ceux qui pourraient être particulièrement problématiques et d'être intransigeant, et là, vraiment, je vous rappelle et vous confirme notre intransigeance vis-à-vis du principe de laïcité, qui, évidemment, est particulièrement important pour nous.

Nous allons donc associer également les mairies d'arrondissement dans la refonte de la nouvelle convention que nous allons établir, avec des exigences, non seulement sur le principe de laïcité, mais aussi sur la question de l'alimentation et sur le projet éducatif, qui sont également des éléments très importants.

J'espère donc, mes chers collègues, à l'instar de cette situation qui s'améliore que, peut-être, vos avis évolueront aussi, et je vous invite vraiment à voter ces subventions pour la première fois afin que ces petits Parisiens, au même titre que les autres, puissent en bénéficier.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup. Merci, Madame HERVIEU, pour toutes ces explications.

Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, pour commencer le projet de délibération DFPE 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 43).

Je mets aux voix, à main levée le projet de délibération DFPE 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 65).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 102).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DFPE 120).

Je vous remercie.

## **2020 DAE 153 - Subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris (5.650.000 euros) dans le cadre d'une convention de mandat.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DAE 153 et l'amendement technique n° 69 déposé par l'Exécutif.

DAE 153, subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris dans le cadre d'une convention de mandat.

La parole est d'abord à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, puis à Jean-Noël AQUA.

Mme RÉMY-LELEU n'est pas là, je donne donc la parole à M. AQUA.

Allez-y.

**M. Jean-Noël AQUA.**- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Il y a encore des projets de délibération qui tissent la solidarité au plus près de la réalité ; le projet de délibération dont nous parlons en fait partie. La précarité étudiante est un réel enjeu, elle l'est depuis de nombreuses années et nous en avons régulièrement débattu dans cette Assemblée, en sachant que la précarité étudiante s'est malheureusement renforcée avec la crise du Covid.

Près d'un étudiant sur deux ne mange pas à sa faim, près d'un étudiant sur deux renonce à se soigner et près d'un étudiant sur deux - à chaque fois, c'est 48 ou 53, donc j'arrondis - est obligé de se salarier. C'est un ordre de grandeur qui doit nous inquiéter. Et ces étudiants qui se salarient, et que je fréquente régulièrement, ce sont ceux qui échouent le plus, puisque près d'un étudiant sur deux qui travaille est en échec scolaire.

Cette précarité s'est accentuée ces dernières années sous la mandature MACRON. Je le rappelle quand même, augmentation des frais d'inscription, augmentation des loyers des cités universitaires, augmentation des prix des restaurants universitaires, diminution des A.P.L., création d'une nouvelle taxe, la C.V.E.C. Certes, de manière exceptionnelle, Jean CASTEX annonce des repas à un euro dans les C.R.O.U.S. Je ne serai pas chafouin en signalant qu'à Paris les tarifs les plus bas sont à 13 centimes, car, de toute façon, le compte n'y est pas. La politique de droite nuit gravement à la vie des étudiantes et des étudiants.

La précarité étudiante est inacceptable, évidemment, pour les militants de l'égalité que nous sommes. Mais cette précarité étudiante est aussi inacceptable quand on réalise qu'elle gâche les études de nombreux étudiants et donc l'effort collectif pour démocratiser l'enseignement supérieur. Elle est aussi inacceptable quand on pense à la menace qu'elle fait peser sur les futures trajectoires de vie de tous ces individus. C'est donc un enjeu tant éducatif que social et émancipateur.

Nous savons que notre majorité est pleinement engagée sur cet enjeu, et depuis de nombreuses années. Ce projet de délibération est le dernier épisode d'une longue série. Le dispositif qui nous est proposé vise à remplacer et, surtout, à multiplier le dispositif d'aide à l'installation des étudiants, une somme forfaitaire qui permet d'acheter du mobilier ou du matériel, notamment informatique. Cette somme est un réel coup de pouce à l'installation de nos jeunes. En élargissant le périmètre de l'aide à l'installation au-delà des seuls étudiants boursiers et en montant en charge le dispositif, qui passe désormais à 5,5 millions au total, ce projet de délibération est vraiment ambitieux.

Je pense que nous pouvons non seulement nous féliciter de cette action de la Ville, mais aussi féliciter Marie-Christine LEMARDELEY pour son action au long cours. Nous avons déjà travaillé avec vous, chère Marie-Christine, afin de consolider le périmètre de l'ancienne A.I.L.E. que ce dispositif vient remplacer. J'ai pu constater votre plein et entier engagement sur le sujet de la précarité étudiante. Évidemment, votre connaissance du milieu universitaire est lié à votre sensibilité sur le sujet, mais ce n'est pas tout, tous les universitaires ne joignent pas autant le geste à la parole. Je fuis méthodiquement la personnalisation de la politique, mais permettez-moi de saluer votre engagement en la matière.

Enfin, puisque j'ai encore un peu la parole et que j'en suis à saluer l'action de la Mairie en matière de recherche et d'enseignement supérieur, permettez-moi aussi de saluer le projet de délibération DAE 109 sur le soutien à la diffusion de la culture scientifique. Je sais là aussi que vous avez été constamment engagée sur le sujet, et les subventions de ce cru 2020 montrent la diversité, la richesse et le foisonnement de la vulgarisation scientifique dans notre ville.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci, Monsieur AQUA.

Du coup, pour répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe.- Chers collègues, cher Jean-Noël AQUA, merci de mettre en lumière l'intervention de la Ville pour lutter contre la précarisation de ses étudiants.

La crise sanitaire que nous traversons tend à dégrader la situation sociale des étudiants. Vous l'avez dit, 50 % d'entre eux doivent travailler pour financer leurs études. Or, comme vous le savez, beaucoup ont perdu leur stage ou leur emploi ces derniers mois et ne pourront pas non plus se rattraper cet été, car les emplois saisonniers manquent. Vous savez aussi que la courbe démographique étudiante ne cesse d'augmenter depuis quelques années et que les lycéens ont été plus nombreux cette année à obtenir leur baccalauréat. Ils vont donc être plus nombreux à commencer des études supérieures en septembre prochain.

Venir à Paris est pour beaucoup l'occasion de recevoir une formation de très grande qualité et aussi de s'émanciper. Mais s'installer dans une grande ville comme Paris coûte cher, et, faute de pouvoir payer son installation et de pouvoir acheter des meubles et du matériel numérique nécessaires à une année universitaire loin de sa famille, certains renoncent.

La première manière de répondre à cette difficulté, c'est évidemment de construire du logement social pour les étudiants. Nous avons construit 6.000 logements sociaux étudiants sous la mandature précédente, et notre objectif est de maintenir cet effort pendant cette mandature. L'investissement de la Ville en la matière est considérable et inédit.

Pour que notre ville continue à accueillir des étudiants quels que soient les moyens de leurs parents, nous avons fait un effort historique à la hauteur de l'importance que nous accordons à la jeunesse parisienne. L'enveloppe de l'aide à l'installation des étudiants sera, grâce au vote de cette Assemblée, considérablement augmentée pour passer de 800.000 euros à 5.650.000 euros. La progressivité permet à l'aide exceptionnelle d'être plus juste, de garantir une justice sociale à laquelle je suis très attachée en aidant plus les étudiants issus de milieux populaires, mais en accompagnant aussi les étudiants des classes moyennes. Les boursiers des échelons 0 bis à 2 représentent 50 % des bénéficiaires, ceux des échelons 3 à 7 l'autre moitié.

Cette enveloppe sera distribuée de manière progressive à tous les étudiants boursiers qui n'ont pas obtenu de logement dans les résidences universitaires de la Ville et qui ont et auront signé un bail dans le privé entre le 1er juin 2019 et le 31 mars 2021. Nous avons décidé d'élargir le calendrier à la demande du groupe Ecologiste afin de rendre le plus d'étudiants possible éligibles et dans la mesure où les étudiants ne peuvent demander cette aide qu'une seule fois. Il était en effet important de ne pas pénaliser les étudiants qui se sont installés au cours de l'année universitaire qui s'achève et qui ont particulièrement souffert de la crise. Une large campagne de communication sera aussi organisée pour les informer.

Notre action ne s'arrête pas là. Déjà, des projets concernant la lutte contre la précarité alimentaire et la précarité menstruelle des étudiantes sont en préparation avec mes collègues de l'Exécutif.

Pour toutes ces raisons non exécutives, je vous invite à adopter ce projet de délibération.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 69 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, DAE 153).

Je vous remercie.

## Compte rendu de la 7e Commission.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous allons passer aux débats de la 7e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS.

**Mme Geneviève GARRIGOS**.- Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues.

Avant toute chose, je tiens à remercier la Commission pour sa confiance et pour l'élection à la fois de Mme BADAT-KARAM comme vice-présidente et de M. JAMET-FOURNIER en tant que vice-président, avec qui nous allons travailler... Avec qui nous allons travailler pour que cette Commission soit le lieu d'échanges et de débats riches et qu'elle contribue ainsi aux travaux de notre Conseil.

Effectivement, cette Commission se caractérise par la diversité des sujets, des thématiques abordées. A ce titre, je tiens à remercier tous les adjoints et adjointes qui étaient présents lors de notre réunion, à savoir M. Arnaud NGATCHA, Mme Anouch TORANIAN, Mme Hélène BIDARD, M. Pierre RABADAN et M. Frédéric HOCQUARD. Vous le voyez, nous avons beaucoup d'adjoints et d'adjointes présents. Et, pour finir, M. Hermano SANCHES RUIVO qui, devant nous quitter pour participer aux cérémonies de la Fête nationale belge, nous a expliqué une particularité que vous aurez peut-être remarquée sur la façade de l'Hôtel de Ville le 21 juin, qui est son pavoiement aux couleurs de la Belgique, ce qui est quelque chose d'exceptionnel. Pour ceux qui se seraient posé la question, sachez que c'est en remerciement à la Belgique pour avoir refusé le passage des troupes allemandes en 1914 et retardant ainsi l'invasion de la France.

Au-delà de cette valeur historique que, je pense, nous pouvons saluer, lors de cette Commission nous avons surtout vu des projets de délibération concernant des subventions très variées compte tenu de la diversité des sujets abordés. Et, sans être trop longue, car je sais que l'heure est déjà tardive et que nous sommes un vendredi après-midi, je souhaite juste vous dire qu'il y a eu des échanges assez intéressants, qui vont revenir dans cette séance et que je ne vous détaillerai donc pas, sur l'attribution du contrat de délégation de service public de l'Arena porte de la Chapelle dans le 18e arrondissement, que nous allons revoir.

Nous avons également vu l'attribution de la dénomination de la piscine située 1, place Edith-Thomas. L'Exécutif nous propose de la dénommer "Thérèse et Jeanne Brulé", mais M. RABADAN y reviendra probablement, ainsi que Mme Carine PETIT.

Pour finir, nous avons deux vœux, l'un sur la situation sociale et économique du Liban et l'autre sur la situation politique à Hong Kong. Mais dans la mesure où les personnes présentant ces vœux n'étaient pas présentes, nous n'avons eu ni de présentation ni de débat, mais je suis sûre que nous allons l'avoir ici.

Merci beaucoup pour votre attention.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous. Je vous félicite aussi pour votre élection et je suis certaine que cette Commission "roulera" très bien avec vous.

## 2020 DJS 114 - SG - Transformations olympiques. - Lancement de la 3e édition de l'appel à projets "Talents 2024".

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DJS 114 - SG, transformations olympiques, lancement de la 3e édition de l'appel à projets "Talents 2024".

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Comme le dit son intitulé, ce projet de délibération est relatif à un appel à projets "Talents 2024" qui vise à permettre à l'organisation des Jeux olympiques, ou plutôt à la Ville, par son implication dans les Jeux olympiques, de jouer un rôle de "citizen washing", de "greenwashing". En fait, la Ville, quelque part, rentre dans une logique de mécénat.

Tout le monde sait - vous pouvez dire l'inverse, mais c'est une évidence - que les Jeux olympiques auront une empreinte écologique terrible, car les seuls Jeux olympiques qui peuvent exister, c'est ceux qui n'ont pas lieu. Tout le monde sait que ces Jeux olympiques, c'est plus la fête des sponsors que du sport. Vous les connaissez, ces arguments et vous savez que c'est vrai. Vous pensez, par contre, que l'implication des investissements publics pour des intérêts privés va permettre d'attirer de nouveaux équipements, d'attirer de nouvelles infrastructures, et vous êtes dans cette illusion que ce sera moteur et bénéfique pour le 93, comme certains pays pensent que les investissements privés imposés par le F.M.I. vont leur permettre de se développer, ce qui est totalement faux. On est dans ces logiques libérales.

Alors, il faut masquer tout cela et faire croire que ce cela va être "superchouette". Du coup, on montre et on encourage les projets associatifs, on montre que, dans le cadre de 2024, on valorise les talents, on entre en résonance avec les valeurs de l'olympisme, l'excellence, l'amitié, le respect. On met donc en place un jury autour des thèmes d'écocitoyenneté, d'inclusion, de sport-santé, de solidarité, des valeurs qui n'ont rien à voir avec les Jeux olympiques tels qu'ils sont sous leur forme actuelle, tels qu'ils sont organisés.

En effet, quand vous regardez les projets qui sont soutenus par "Talents 2024", en tout cas les projets qu'il y a eu dans les éditions précédentes, ce sont des projets qu'il faut soutenir, qu'il faut défendre et qui pourraient très bien être soutenus et défendus totalement en dehors de la propagande des Jeux olympiques. Mais c'est justement à cela que sert cet appel à projets, c'est-à-dire à valider votre propagande pro-Jeux olympiques, alors que vous pourriez tout à fait soutenir ces projets tels qu'ils sont présentés dans ce projet de délibération sans passer par un rattachement à la question des Jeux olympiques.

Dernière chose sur les Jeux olympiques, j'ai vu précédemment que la Maire de Paris reconnaissait qu'il fallait absolument les recalibrer, qu'il fallait abaisser la facture globale. J'ai entendu d'autres élus dire qu'il faudra peut-être penser à les reporter d'un an, vu le report d'un an qui a été décidé pour ceux du Japon. Sachez que la population de Tokyo souhaite majoritairement, a minima, encore un report, pas simplement celui qui a été décidé, et qu'elle est même plutôt favorable à l'annulation des Jeux olympiques. Toutes les populations, les unes après les autres, passé la fierté de se dire "notre pays va accueillir cet événement international", et parce qu'on aime aussi le sport et qu'on peut aimer les rencontres internationales, se rendent compte très vite que c'est une facture immense, d'un point de vue à la fois économique et écologique, avec, en plus, tous les risques nouveaux, avec cette pandémie que nous connaissons et on sait qu'on risque, hélas, d'en connaître d'autres. Elles savent que ce coût est indéfinissable, sans parler non plus du coût de la sécurité, qui n'est jamais intégré.

Mme HIDALGO dit qu'il faut abaisser la facture globale et elle commence déjà, on le sent, à craindre que les dépassements de budgets qui ont déjà eu lieu se traduisent par des abaissements d'exigences environnementales. A l'approche de ces J.O., on va être de plus en plus confrontés à une population qui sera opposée aux J.O., qui voudra l'annulation des J.O. Vous aurez beau faire des "Talents 2024", "en veux-tu, en voilà", malgré toute la volonté que vous mettrez dans cette propagande, la montée dans le pays sera une opposition à ces Jeux olympiques, car le peuple comprendra bien que c'est contraire à ses propres intérêts. Et l'esprit démocratique républicain voudrait que, si vous faites de la propagande pour les J.O., vous permettiez le débat contradictoire, vous permettiez d'organiser des débats contradictoires, et que celles et ceux qui expriment des désaccords, des oppositions aux J.O. puissent également l'exprimer.

"Talents 2024", ce serait aussi innovant, puisque vous n'arrêtez pas de parler d'innovation, de proposer à des projets qui sont contre les Jeux olympiques et pour de très bonnes raisons de s'exprimer dans la ville.

Vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas ce projet de délibération, même si je souhaite que les projets qui se retrouvent financés puissent l'être, mais ils n'ont pas besoin des J.O. pour cela.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup. Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe.- Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, lorsque Paris s'est engagée dans la candidature pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, ce n'était pas simplement pour le spectacle que peut offrir le sport de haut niveau. La volonté de la Maire était claire et elle ne nous a pas quittés depuis, il s'agit de faire de ces Jeux un moteur d'accélération de nos politiques publiques d'une part et un levier de participation citoyenne, des jeunes notamment, d'autre part, en matière d'inclusion, de santé, de solidarité.

C'est bel et bien dans ce cadre que s'inscrit l'appel à projets "Talents 2024" que nous co-portons, avec mes collègues Pierre RABADAN et Karim ZIADY, et qui vise à récompenser et à accompagner les projets innovants exemplaires au service de la société, portés par des jeunes de 16 à 25 ans de toute la Métropole du Grand Paris dans l'ensemble de ces domaines. Et force est de constater qu'en la matière, cette jeune génération 2024 a indéniablement des idées, du talent et de l'ambition pour changer le monde, pour le rendre plus juste et plus durable.

Lors des deux précédentes éditions de "Talents 2024", ce sont entre 130 et 140 projets qui ont été présentés, aussi bien individuellement que collectivement. 48 projets ont fait l'objet d'un accompagnement par la Ville, par des formations notamment, et 6 lauréats ont été récompensés et font l'objet d'un accompagnement approfondi pour développer et concrétiser leur projet.

Madame SIMONNET, vous parlez de "citizen washing" ou encore d'une illusion. Eh bien nous, nous montons des projets qui ont un véritable impact, social et durable, sur le territoire et sur les populations de Paris et de la Métropole, grâce à cette génération "J.O.". Par exemple, ont été soutenus par le passé le développement d'une interface pour orienter les jeunes femmes victimes de violences vers des structures spécialisées, l'installation de modules d'habitation pour les sans-abri, le développement de la pratique sportive avec les réfugiés. Sans tous les citer, très loin d'une propagande, vous le voyez, c'est extrêmement concret pour la vie de cette génération "J.O.". Chacune et chacun pourra constater le bénéfice social de tous ces projets pour les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens et, plus généralement, le bénéfice collectif que nous tirons toutes et tous de cette valorisation de l'engagement des jeunes.

Deux nouveautés concernant ce 3e appel à projets méritent d'être soulignées : la dotation globale qui est portée à 60.000 euros et qui permet de récompenser 4 lauréats, au lieu de 50.000 euros pour 3 lauréats sur les



éditions précédentes, et la participation du Comité d'organisation de Paris 2024 à hauteur de 40.000 euros sur cette dotation, ce qui porte donc l'apport de la Ville à 80.000 euros.

Chers collègues, il s'agit donc d'un très bel appel à projets, mobilisateur pour les jeunes, pour cette génération "J.O.". Je vous invite à le voter. Moi, je suis très fière de porter cela avec mon collègue Pierre RABADAN.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 114 - SG.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas bien compris. Vous êtes pour ? D'accord.

Très bien, merci beaucoup, le projet de délibération est donc adopté. (2020, DJS 114 - SG).

### **2020 DJS 116 - Centres Paris Anim' Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13e). - Délégation de service public. - Convention avec la Ligue de l'enseignement Fédération de Paris.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DJS 116 : centres "Paris Anim'" Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet (13e). - Délégation de service public. - Convention avec la Ligue de l'enseignement Fédération de Paris.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

**M. Jean-Baptiste OLIVIER**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme j'ai eu l'occasion de le dire au Conseil du 13e arrondissement, nous ne pourrions pas voter ce projet de délibération. Nous ne sommes évidemment pas contre les délégations de service public, contrairement à bon nombre de membres de cette Assemblée, nous y sommes même favorables lorsque celles-ci permettent une meilleure gestion à moindre coût pour la collectivité. Or, en l'occurrence, ce n'est pas le cas ici. Les remontées qui nous sont parvenues font état d'une certaine dégradation du service public en raison d'une perte de postes conséquente et d'une baisse de qualité des embauches.

Ce sont en effet de nombreux postes administratifs qui ont été supprimés : trois adjoints de direction, un régisseur, mais aussi des postes d'animateurs jeunesse. Le recours systématique à des prestataires à la place des salariés ne permet pas de garantir le niveau des activités pédagogiques qui pouvaient exister par le passé. Il est bon, en effet, de co-construire des animations et des cours avec les habitants et les jeunes dans la durée et au-delà d'une année.

Alors, nous pourrions à la limite comprendre qu'un impératif budgétaire l'emporte, mais quelles économies ont été réalisées ? Que gagne la Ville de Paris ? Je crains que ces éventuelles économies ne servent qu'à payer les coûts de structure de cette grosse association nationale qu'est la Ligue de l'enseignement. Or, ce n'est pas à Paris ni aux Parisiens de payer pour équilibrer cette association. Il faut donner la priorité au local afin notamment de permettre davantage de passerelles entre les différents centres d'animation du 13e arrondissement, mais aussi entre les structures publiques d'éducation et de culture, voire aussi, pourquoi pas, dans une dimension intergénérationnelle.

Par ailleurs, j'ai été très surpris d'apprendre en séance, par la voix du maire du 13e arrondissement, qu'il n'avait pas été associé à cette consultation et avait des interrogations sur l'attribution de cette D.S.P. Je trouve cela assez inquiétant. Nous voterons donc contre.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Jérôme COUMET, vous avez la parole.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement.- Comme M. OLIVIER me fait parler, autant que je parle moi-même, ce sera plus clair. Oui, je me suis interrogé sur le processus de délégation de service public et la place que devaient avoir les élus, en l'occurrence les mairies d'arrondissement dans ce processus. Ce n'est pas pour autant que je contestais l'attribution qui était faite. L'extrapolation me semble un peu forte.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe.- Chers collègues, au sujet du projet de délibération DJS 116 qui concerne les centres "Paris Anim'" Baudricourt, Daviel, Dunois, Poterne des Peupliers et Richet dans le 13e arrondissement, je veux d'abord redire que dans le 13e arrondissement les enjeux pour les centres "Paris Anim'" sont très importants : les 15-29 ans représentent environ 25 % de la population de l'arrondissement et 68 % des personnes sans activité du 13e sont des jeunes de 15 à 24 ans. C'est dire si le défi est grand pour les centres "Paris Anim'" qui sont des

structures socioculturelles et d'éducation populaire de proximité permettant d'accompagner les jeunes, notamment dans leur développement personnel en leur proposant une offre riche et diversifiée d'activités culturelles et de loisirs.

Le 13e arrondissement compte donc sept centres "Paris Anim" et ce projet de délibération DJS 116 concerne le renouvellement de délégation de service public pour cinq d'entre eux, tel que cela a été souhaité par la délibération passée auparavant au Conseil d'arrondissement du 13e en date du 21 janvier 2019.

Je rappelle aussi qu'à l'issue d'un avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 11 avril 2019, le Conseil de Paris a approuvé le principe de passation de ce contrat dans la séance de juin 2019 et autorisé la Maire de Paris à engager la procédure. Deux offres avaient été alors présentées dans les délais impartis, analysées par la commission compétente prévue par l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales et comme vous pouvez le constater dans les documents annexés à ce projet de délibération, si les deux offres étaient incomplètes dans leur première version, elles ont été par la suite dûment complétées au cours des différentes étapes de procédure et dans les délais impartis.

La Ligue de l'enseignement Fédération de Paris a présenté un projet robuste et cohérent, plus structuré dans les activités proposées et reposant sur une meilleure analyse du contexte local que l'autre soumissionnaire, tel que le précise l'analyse détaillée des offres.

Ces activités proposées par la Ligue de l'enseignement sont nombreuses, basées sur des principes d'éducation populaire et de vivre ensemble, sur des thématiques de mixité sociale, de genre, de sensibilisation aux enjeux environnementaux ou de lutte contre les discriminations. Ces activités sont par ailleurs adaptées aux spécificités des quartiers pour chaque centre "Paris Anim". J'ajoute que les partenariats proposés par la Ligue de l'enseignement sont très diversifiés pour animer cette offre culturelle et de loisirs. Par exemple, avec le Comité local pour le logement autonome des jeunes, l'"École de la 2e chance" ou encore l'association "Canopée" en matière de culture et de prévention. Autant de partenariats sur autant de projets qui concernent les jeunes aux profils sociaux très divers et variés.

Il ne vous aura sans doute pas échappé non plus que leur offre présentait un coût financier plus faible pour la Ville avec un différentiel de près de 450.000 euros par rapport à l'offre de l'autre soumissionnaire et que ce critère financier pondérait à 45 % l'évaluation définitive de l'offre.

Le processus détaillé de la notation des candidates et candidats est explicitement détaillé et argumenté dans le rapport porté en annexe de ce projet de délibération. En la matière toutes les étapes habituelles de consultation et toutes les procédures ont été scrupuleusement respectées.

Monsieur le Maire, cher Jérôme COUMET, j'entends votre interrogation. Nous aurons à cœur avec mon cabinet d'avoir un lien très fort avec les maires d'arrondissement dans la discussion autour de la gestion et de l'animation proposée dans les centres "Paris Anim" notamment.

Ce projet de délibération doit donc permettre à la Ville de signer la convention de délégation de service public avec la meilleure des offres présentées sur le plan pédagogique mais aussi financier.

Je vous invite donc à le voter.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DJS 116).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un tarif spécifique pour les étudiants usagers des centres "Paris Anim".**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 62, relatif à la création d'un tarif spécifique pour les étudiants usagers des centres "Paris Anim".

La parole est à Barbara GOMES.

**Mme Barbara GOMES**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la jeunesse est plurielle, les jeunes ne sont pas tous les mêmes. Leurs histoires, leurs parcours, leurs situations sont toutes singulières. Il y a celle qui est en apprentissage dans le cadre de ses études universitaires, celui qui est en service civique volontaire, celle qui est en rupture de liens familiaux et qui cumule les aides au logement et les petits boulots pour survivre. Il y a aussi celui qui est logé et nourri chez ou par ses parents. Bref, il y a de grandes disparités.

La précarité, c'est quand même quelque chose que les jeunes ont bien trop souvent en commun. La crise n'a rien arrangé à cela.

En 2016, entre les rémunérations du travail, les bourses d'étude ou les aides au logement, le revenu moyen des étudiantes et des étudiants s'élevait à 837 euros. C'est un montant qui est situé sous le seuil de pauvreté. Avec la crise, il y a de plus en plus de difficultés parce qu'elle a donné lieu à l'arrêt de la restauration universitaire, mais aussi à de nombreux emplois notamment en temps partiel, à l'absence de jobs d'été ou même de stages rémunérés. La crise a encore renforcé la situation de précarité que connaissent beaucoup trop et trop souvent de nombreux jeunes.

Cette précarité est un frein majeur à l'émancipation des jeunes et à leur insertion sociale et professionnelle. Pour s'émanciper, pour faire des rencontres passionnantes qui vont enrichir, pour se constituer ce C.V. informel qui est si important dans la vie professionnelle, pour trouver de l'inspiration, de l'énergie pour se construire et même tout simplement pour se sentir bien, il est indispensable d'avoir des activités sportives et culturelles. Mais la précarité économique, le manque d'argent, conduit bien trop souvent les précaires à sacrifier tout cela.

Dans une étude récente de l'I.N.J.E.P., le coût de l'activité artistique est cité comme le principal frein à l'accès à ce type d'activité pour 50 % des jeunes. Et depuis la réforme tarifaire de 2012 et la suppression des tarifs préférentiels pour les étudiantes et les étudiants boursiers et non boursiers, la fréquentation des centres "Paris Anim" par les jeunes de 18 à 25 ans a baissé de 3 %.

Les centres "Paris Anim" sont des structures socioculturelles de proximité. Ils fonctionnent de concert avec les associations, les équipements publics et les services locaux pour être de véritables relais de la Ville auprès des jeunes Parisiennes et des jeunes Parisiens. Les activités proposées par ces centres font aujourd'hui l'objet d'une tarification en fonction du quotient familial. Mais la diversité de parcours de vie des jeunes, parfois hors de la cellule familiale, impose de sortir de cette référence. Il faut faire davantage correspondre le tarif à leur niveau de vie réel.

C'est pour cela que nous proposons que soit mis en place un tarif spécifique pour les jeunes usagères et les jeunes usagers des centres "Paris Anim", les étudiantes et étudiants, les apprentis, les volontaires du service civique et les bénéficiaires de la Garantie jeunes, et que ce tarif unique soit indépendant du revenu des parents. Nous demandons alors que cette tarification applique les tarifs correspondant à la tranche 2 du quotient familial si le jeune ne relève pas déjà de la tranche 1.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe.- Merci beaucoup.

Chère Barbara GOMES, je vous remercie pour ce vœu car il s'agit en effet d'un sujet important. Je ne reviens pas sur l'activité des centres "Paris Anim" mais il est vrai que la demande pour les services gratuits et ne donnant pas lieu à inscription, notamment l'accueil et l'information des jeunes, a connu une très nette augmentation ces dernières années. On est passé à 97.000 jeunes qui ont fréquenté des points d'information dans les centres "Paris Anim" entre 2018 et 2019 contre 11.500 entre 2012 et 2013, par exemple.

Il est aussi vrai, comme vous l'avez rappelé, que si la réforme tarifaire de 2012 a permis de moduler de façon beaucoup plus équitable les tarifs des activités en fonction des revenus, elle a cependant dans le même temps supprimé les tarifs spécifiques qui étaient en vigueur pour les étudiantes, étudiants et les apprentis boursiers, entraînant de fait une éviction d'une partie de ces jeunes puisque la fréquentation des 18-25 ans a ainsi baissé de trois points depuis 2012.

La crise sanitaire, nous l'avons bien vu, a mis en lumière et même aggravé la précarité économique et sociale des jeunes. Dans ce contexte, nous partageons l'ambition de ce vœu pour favoriser aussi l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

Je vous propose simplement d'amender l'attendu de ce vœu afin que nous puissions travailler, avec mes collègues Paul SIMONDON et Marie-Christine LEMARDELEY, à la meilleure façon d'atteindre cet objectif, si possible dès la prochaine rentrée sans pour autant détériorer les ressources allouées aux centres "Paris Anim".

J'émetts donc un avis favorable sur le principe de ce vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe Communiste et Citoyen ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2020, V. 52).

Je vous remercie.

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris dans les sept organismes suivants :

#### **Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). (R.2)**

- Jacques BAUDRIER ;
- Nour DURAND-RAUCHER ;
- Célia BLAUDEL ;
- Thomas CHEVANDIER ;
- Dominique VERSINI ;
- Christophe NAJDOVSKI ;
- Patrick BLOCHE.

#### **Centre d'action sociale de la Ville de Paris. (R.3)**

- Hélène JACQUEMONT ;
- Léa FILOCHE ;
- Camille NAGET ;
- Geneviève LARDY ;
- Emmanuelle RIVIER ;
- Delphine BÜRKLI ;
- Maud LELIEVRE ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Eric PLIEZ ;
- Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;
- Jacques MARTIAL ;
- Véronique LEVIEUX ;
- Maya AKKARI ;
- Hamidou SAMAKE ;
- Audrey PULVAR.

#### **Commission d'appel d'offre et commission de l'art. 1411-5 du CGCT. (R.4)**

##### *5 titulaires :*

- Patrick BLOCHE ;
- Johanne KOUASSI ;
- Aminata NIAKATÉ ;
- Jean LAUSSUCQ ;
- Franck MARGAIN.

##### *5 suppléants :*

- Karim ZIADY ;
- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Alice TIMSIT ;
- Rudolph GRANIER ;
- René-François BERNARD.

**Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris. (R.5)**

*10 titulaires :*

- Antoine GUILLOU ;
- Karim ZIADY ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Carine ROLLAND ;
- Johanne KOUASSI ;
- Léa VASA ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- François-Marie DIDIER ;
- Catherine IBLED.

*10 suppléants :*

- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Emmanuel COBLENCÉ ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Maya AKKARI ;
- Dominique KIELEMOES ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Sandrine CHARNOZ ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Marie-Caroline DOUCERÉ ;
- Maud GATEL.

**Commission du Règlement intérieur du Conseil de Paris. (R.6)**

*14 titulaires :*

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Patrick BLOCHE ;
- Rémy FÉRAUD ;
- Chloé SAGASPE ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Nicolas BONNET OULALDJ ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Francis SZPINER ;
- Geoffroy BOULARD ;
- David ALPHAND ;
- Jack-Yves BOHBOT ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Maud LELIEVRE.

**Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. (R.7)**

*2 titulaires :*

- François VAUGLIN ;
- Sylvain RAIFAUD.

*2 suppléants :*

- Jean-Philippe DAVIAUD.

- **REPORTÉ.**

**Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Comité syndical). (R.8)**

*1 titulaire :*

- Antoine GUILLOU.

*1 suppléant :*

- François VAUGLIN.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail qui est de ce côté-là avant 18 heures 30 si possible pour déposer vos bulletins dans les urnes prévues à cet effet.

*(Les votes sont recueillis).*

Nous allons continuer l'ordre du jour pendant que le vote à bulletin secret va se dérouler.

Celles et ceux qui ont des interventions prévues peuvent rester dans la salle, je le précise pour que ce soit bien clair.

**2020 DDCT 37 - DEVE - Animation des espaces verts parisiens. Subventions à trois associations "Association française d'astronomie (A.F.A.)" (30.000 euros), "La fabrique documentaire" (12.000 euros) et "Nadjastream" (5.000 euros).**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DDCT 37 - DEVE : animation des espaces verts parisiens, subventions à trois associations : "Association française d'astronomie", "La fabrique documentaire" et "Nadjastream".

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, par ce projet de délibération, la Ville apporte son soutien à plusieurs événements organisés dans des jardins publics, en particulier des animations de nuit éducatives culturelles.

Je voudrais souligner ici l'importance de ces activités pour les Parisiennes et Parisiens qui ne pourront pas quitter Paris cet été. C'est en particulier le cas pour les événements organisés par l'Association française d'astronomie, ou alors ceux de "La fabrique documentaire" que j'ai le plaisir d'accompagner depuis quelques années dans le 20e. Elle est bien connue pour les projections qu'elle organise, notamment dans les quartiers des portes du 20e.

Ces événements sont rendus possibles grâce à l'ouverture nocturne, l'été, de nombreux parcs et jardins parisiens. Le libre accès des lieux publics, gratuit, permet d'exercer le droit à la flânerie et les regroupements informels.

Compte tenu du nombre de Parisiennes et Parisiens qui pourraient rester à Paris cet été, le programme des activités estivales dans les parcs et jardins a-t-il été renforcé, en plus de ce que nous examinons dans ce projet de délibération ? Merci.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Effectivement, vous l'avez souligné, Madame MAQUOI, les parcs et jardins sont ouverts tout l'été, comme c'est le cas maintenant depuis quatre ans, pour la plus grande joie des Parisiennes et Parisiens qui peuvent venir bénéficier de ces moments de fraîcheur et aussi de convivialité. Nous y organisons depuis maintenant trois ans un certain nombre d'activités, au principe culturel, éducatif, pédagogique, mais qui sont aussi des activités qu'on peut développer la nuit, en toute tranquillité et en toute quiétude, pour ne pas trop déranger le voisinage.

L'Association française d'astronomie depuis maintenant trois ans organise et met à disposition dans les parcs et jardins un certain nombre de télescopes et lunettes pour pouvoir regarder les étoiles. C'est dans tout Paris, vous pourrez consulter la liste sur le site de la Ville. Nous avons renforcé cette année le nombre de soirées proposées aux Parisiens.

Dans la même idée, depuis l'année dernière, avec "La fabrique documentaire" nous développons un cycle de projections cinématographiques qui a commencé le 16 juillet dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi dans d'autres arrondissements de la Capitale, et plus particulièrement dans les arrondissements populaires. Il y aura ainsi le 1<sup>er</sup> août la projection du film "Invictus" au jardin d'Éole.

Nous clôturerons ces nuits particulières, qui font partie de cet été particulier, avec "Les nuits des arènes", rencontres festives qui permettent de mêler création avec parole artistique, parole de citoyens, dans les arènes de Lutèce du 3 au 5 septembre 2020.

Tout cela pour souligner qu'au-delà des activités et des propositions que nous faisons en journée, nous faisons aussi un certain nombre de propositions en soirée, l'été, propositions artistiques, citoyennes, culturelles, qui permettent d'animer la ville et de pouvoir bénéficier de ces endroits de plein air et d'espace, pour la plus grande joie des Parisiennes et Parisiens

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 37 - DEVE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2020, DDCT 37 - DEVE).

Je vous remercie.

## **2020 DGRI 21 - Subventions (1.705.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./sida à l'international.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DGRI 21 : subventions, conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./sida à l'international.

La parole est à Franck MARGAIN.

**M. Franck MARGAIN**.- Merci, Madame la Maire.

Je voulais préciser que vous nous demandez de voter pour une subvention de 1.705.000 euros. C'est quand même 30 % du budget de la Ville sur ces sujets d'aide publique au développement international, et la moitié du budget consacré.

En ce début de mandature, j'aurais aimé avoir une idée un peu plus précise de la politique globale de la Ville de Paris à l'international.

Je ne pourrais bien sûr pas porter de jugement sur la qualité des associations retenues, d'ailleurs certaines d'entre elles sont très connues, ce n'est pas le sujet. C'est surtout la diversité géographique qui m'interpelle. Vous faites état dans le rapport d'une volonté de maintenir un poids prépondérant en Afrique, mais d'ouvrir votre action à d'autres continents. Or, vous ouvrez à deux pays d'Amérique du Sud et à deux pays européens. Quid de l'Asie et des difficultés des populations les plus exposées par exemple au tourisme sexuel ? Il me semble en fait qu'il s'agit plus d'une reconduction de subventions que d'une politique innovante et diversifiée face à un monde qui évolue très rapidement. Je le déplore.

Je souhaiterais également vous interpellier sur votre politique en matière de coopération culturelle ou économique avec d'autres villes, en particulier sur les problèmes de pollution, de circulation, d'aide aux plus pauvres. Quels sont vos projets ? Nous souhaiterions voir se développer des jumelages avec des villes en voie de développement. Nous donnerions ainsi des signaux forts en matière de coopération.

Nous soutiendrons bien sûr ce projet de délibération mais reconnaissez que c'est un peu, voire très peu, démocratique que de voter à l'aveugle.

Je vous remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Franck MARGAIN, merci pour votre question qui me donne l'occasion de repréciser la politique de la Ville en matière de soutien à la lutte contre le V.I.H./sida à l'international. Il serait compliqué de faire un bilan exhaustif de nos actions en séance compte tenu du temps dont je dispose. Mais voici quelques éléments qui, je l'espère, contribueront à vous éclairer.

Depuis 2001 la Ville de Paris est engagée dans la lutte contre le V.I.H./sida à l'international, avec plus de 90 projets soutenus et près de 30 millions d'euros investis. Cette lutte s'est affirmée comme une priorité décisive de la politique municipale de solidarité internationale. Chaque année, les moyens alloués par la Ville de Paris permettent à 30.000 victimes de l'épidémie de bénéficier d'une prise en charge médicale, sociale et économique, et à 30.000 personnes d'accéder à des actions de prévention, de sensibilisation et de dépistage.

Paris est notamment mobilisée pour prévenir la transmission pathologique de la mère à l'enfant, prendre en charge les orphelins et soutenir les dispositifs de planification familiale destinés aux jeunes filles et mères. C'est tout le sens de l'appel de Paris initié par Mme la Maire en octobre 2014 avec Melinda GATES, qui a été suivi par le lancement en 2017 du partenariat entre la Fondation Bill et Melinda GATES et l'Association internationale des maires francophones dans cinq territoires pilotes en Afrique, dont la Ville de Paris est partenaire pour le volet planification familiale.

Dans cette déclaration de Paris "Mettre fin au Sida d'ici à 2030. Les villes s'engagent", la Ville a pris des engagements politiques ambitieux et s'est fixée des objectifs précis dans un travail conjoint avec ONUSIDA et l'Association internationale des dispensateurs de soins contre le Sida, travail qui bien sûr compte des priorités fixées par la communauté internationale.

Depuis 2015, pour faire face aux nouveaux foyers épidémiques la Ville de Paris a élargi son soutien à l'ensemble des continents tout en maintenant un accent fort sur l'Afrique. Nous le savons, notre soutien est déterminant pour renforcer les actions des associations qui couvrent l'ensemble des champs de la lutte contre l'épidémie du V.I.H./Sida : dépistage, sensibilisation, prévention de la transmission mère-enfant, prise en charge médicale, psychosociale et économique des patients, renforcement des systèmes de santé nationaux et de la société civile.

Parce qu'il n'est pas possible de tout détailler aujourd'hui, je vous propose qu'un point d'information sur cette question soit fait lors d'un prochain Conseil de Paris. Je vous en remercie.

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DGRI 21).

### **Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la situation sociale et économique que connaît le Liban.**

**Mme Léa FILOCHE**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 63 relatif à la situation sociale et économique que connaît le Liban.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

**Mme Maud LELIÈVRE**.- Merci, Madame la Présidente.

Je me permets de rappeler à la présidente de la Commission que les vœux ont été évoqués et non entièrement débattus en Commission car l'adjoint qui en avait la charge a choisi de les renvoyer plus tard, en fin de débats alors même qu'un Conseil d'arrondissement se déroulait en même temps, ce qu'il ne pouvait ignorer puisqu'il y siégeait normalement également. Je le regrette puisque nous aurions pu prendre le temps nécessaire en Commission pour en parler.

Revenons sur la question plus importante qui nous concerne, celle du Liban qui est plongé aujourd'hui dans une prise sans précédent. Ces derniers mois, du fait de la conjonction de crises économique, financière, monétaire et sociale, le taux de chômage a été multiplié par trois, aujourd'hui 350.000 personnes ont perdu leur emploi ; des milliers d'entreprises ont déposé le bilan ; de nombreuses écoles, universités, cliniques, hôpitaux ferment ou risquent de ne pas réouvrir à la rentrée prochaine.

La détérioration de la situation économique a entraîné une pénurie de produits de première nécessité, sans parler de l'implosion du secteur énergétique du pays ce qui, faute d'un approvisionnement fiable et stable, entraîne des pannes d'électricité répétées et prolongées dans certaines régions du pays. En l'absence de productions locales un coup de frein porté à l'importation engendre un grave danger de famine et de crise sanitaire. Aujourd'hui, selon les chiffres de la Banque mondiale, plus de 48 % de la population libanaise vit en dessous du seuil de pauvreté.

En dépit de ces circonstances particulièrement difficiles, le Liban continue d'accueillir des déplacés fuyant notamment la guerre en Syrie. Aujourd'hui il compte la plus forte proportion de déplacés au monde par rapport à sa population, soit 30 % de celle-ci.



Vous me permettrez de citer Michelle BACHELET, haut-commissaire des Nations unies, qui indique qu'« eu égard à la situation particulièrement dramatique une solution doit être trouvée d'urgence ». Le Ministre des Affaires étrangères Jean-Yves LE DRIAN, en mission officielle au Liban, a proposé des solutions.

Nous souhaitons, en tant qu'élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, que vous puissiez apporter un soutien à ce vœu et aussi de façon concrète au Liban, à travers une aide alimentaire, sanitaire, en ingénierie, en matériel et également sur le plan environnemental. Merci de faciliter la mise en place d'une aide rapide des Parisiens et du Conseil de Paris.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint.- Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier les élus du groupe MoDem de permettre au Conseil de Paris de renouveler son soutien au Liban, cette patrie amie de la France.

Mesdames Béatrice LECOUTURIER, Maud LELIÈVRE et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, vous émettez le vœu que nous concrétisions le soutien apporté par la Ville par des mesures d'aide alimentaire et médicale, un soutien aux écoles chrétiennes et aux politiques de préservation de l'environnement. Je me réjouis de ce positionnement qui tend à confirmer le bien-fondé des actions mises en place jusqu'ici par notre Exécutif.

En effet, Paris apporte son soutien de manière constante au Liban depuis 2014, par l'octroi de subventions ou aides d'urgence dans les domaines médico-sociaux, éducatifs, culturels. Rien que sous la précédente mandature le montant global des subventions s'élève à 151.500 euros. Concrètement, notre aide a permis de soutenir les actions menées par nos partenaires associatifs, d'abord dans les camps de réfugiés syriens, dans les domaines de l'accès à l'eau, de la santé, avec "Care France", "Handicap International" ou encore le "Samusocial international". Puis dans le domaine éducatif au travers de projets jeunesse et d'éducation, avec les associations "Yalla ! Pour les enfants" et "Les Enfants de la Méditerranée". Et dans le domaine de la culture avec le soutien de trois compagnies de théâtre.

S'agissant de la question du soutien aux écoles chrétiennes, si nous pouvons comprendre ce souhait d'un geste de solidarité dans un domaine qui touche à l'éducation et à l'inclusion, je me permets de rappeler l'interdiction de principe de toute subvention publique aux actions culturelles et activités liées à l'exercice d'un culte. J'ajoute que privilégier un culte irait par ailleurs à l'encontre des principes de l'Etat libanais, lequel est fondé sur un strict équilibre confessionnel, et alors que la crise touche fortement toutes les communautés.

Soyez cependant rassurés que nous étudions actuellement, en lien notamment avec des associations et le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la possibilité de contribuer à une nouvelle aide d'urgence pour soutenir concrètement le Liban.

Au regard de ces différents éléments d'information, je vous propose de retirer votre vœu. A défaut, j'émetts un avis défavorable. Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Madame LELIÈVRE, est-ce que votre vœu est maintenu ?

**Mme Maud LELIÈVRE**.- Nous maintenons notre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote par Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Madame la Maire.

Peut-être y a-t-il une alternative : supprimer uniquement l'alinéa sur les écoles chrétiennes et voter en l'état.

Quand on connaît l'histoire du Liban, on sait qu'elle repose sur un équilibre entre les sunnites, les chiites et les chrétiens, entre le Premier Ministre, le Président et le Chef du Gouvernement. Il est donc impossible de privilégier une confession sur une autre, sans compter le cas des Druses. Ce serait s'immiscer dans les affaires intérieures libanaises. En supprimant cet alinéa, je pense qu'il serait votable par tout le monde.

Avec la suppression de cet alinéa, nous le voterions. Sinon nous aussi nous votons contre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Je vois ce qui a l'air d'être un signe d'acquiescement.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint.- Merci, Monsieur GLEIZES.

Nous acceptons votre proposition d'amendement, même si les écoles chrétiennes au Liban ne sont pas seulement avec de jeunes chrétiens mais jouent un rôle d'équilibre notamment auprès des populations les plus fragiles.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Le vœu est ainsi amendé et a pour autant un avis défavorable de la part de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous allons compter. Je recommence. Monsieur BERTHAULT, je n'ai pas fini la procédure de vote, ce n'est pas la peine de vous énerver. Je vais faire compter.

Qui est pour ? 27

Qui est contre ? 25

Qui s'abstient ? Personne.

Le vœu amendé est donc adopté. Merci. (2020, V. 53).

### **Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la situation de la population à Hong Kong.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Nous passons au vœu n° 64 relatif à la situation de la population à Hong Kong.

La parole est à Mme LECOUTURIER, pour deux minutes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**.- Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons mettre un coup de projecteur sur la situation à Hong Kong, car si la presse s'en fait moins l'écho, la situation reste pourtant très préoccupante.

Considérant les événements très graves qui s'y déroulent toujours, la répression, la censure, les atteintes aux libertés et aux habitants, notre Assemblée et la Ville de Paris, très attachées à la défense des droits de l'homme, ne peuvent ignorer ce qu'il se passe, ni s'abstenir de témoigner notre soutien à la population de Hong Kong, notamment aux étudiants qui manifestent pour la défense de leurs droits fondamentaux.

C'est pourquoi nous demandons qu'un soutien soit apporté...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Pardon, Madame LECOUTURIER, je me permets de vous interrompre de manière inélégante. C'est extrêmement délicat pour vous et le reste de l'Assemblée. Si on pouvait fermer la porte, voire cesser les conversations particulières, cela rendrait la tâche plus aisée à Mme LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**.- Merci, Madame la Maire, cela me rend la tâche plus aisée et c'est plus respectueux, je pense, vis-à-vis des étudiants qui manifestent et des populations qui souffrent de ce manque de liberté.

Nous souhaitons qu'un soutien soit apporté par le Conseil de Paris aux habitants de Hong Kong, et que ce soutien se traduise par l'octroi de la qualité de citoyen d'honneur de la Ville de Paris aux habitants de Hong Kong. Ce serait la plus belle preuve de reconnaissance à cette population.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

**M. Arnaud NGATCHA**, adjoint.- Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier Pierre CASANOVA et les élus du groupe MoDem de permettre au Conseil de Paris de s'exprimer à nouveau sur la situation actuelle de Hong Kong. Nous sommes très attentifs aux mesures prises par le régime de Pékin, qui menacent davantage les droits des habitants de cette région, notamment la mise en œuvre de la loi sur la sécurité nationale, et sommes émus du traitement que subissent ceux qui défendent leur liberté.

Je souhaite vous rappeler qu'un vœu de l'Exécutif avait déjà été adopté en décembre 2019 afin que la Maire de Paris écrive au Président de la République au nom du Conseil de Paris et transmette sa préoccupation quant à la situation en cours à Hong Kong, ce qui a bien été fait.

Dans le souci de donner une suite précise à votre requête relative à l'octroi de la qualité de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux habitants de Hong Kong, j'aimerais souligner les éléments de fait et de droit.

Depuis 1997, le statut de Hong Kong est celui de région administrative spéciale de la République populaire de Chine. Hong Kong est donc sous souveraineté chinoise depuis vingt ans. A ce titre, il n'existe pas de citoyen de Hong Kong, ses habitants sont formellement et en droit des citoyens chinois. Accorder la citoyenneté d'honneur aux habitants de Hong Kong reviendrait dans les faits, paradoxalement, à l'accorder aussi aux autorités

gouvernementales chinoises, aux membres de son gouvernement, ainsi qu'aux policiers qui répriment les manifestations.

En revanche, dans la continuité des engagements déjà pris par Paris et de la préoccupation déjà exprimée par le Conseil en décembre dernier, nous pourrions envisager de manifester un soutien concret de Paris en proposant d'accueillir et de faciliter l'accueil dans notre ville d'étudiants, d'artistes, de journalistes de Hong Kong qui souhaiteraient demander l'asile en France.

Au regard de ces différents éléments d'information, j'émet un avis défavorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente.- J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de la part de Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Madame la Maire.

Je pense que l'Exécutif devrait faire des contre-vœux. Il paraît difficile que la Ville de Paris ne prenne pas position pour un soutien à la population de Hong Kong.

Le vœu de décembre 2019 a été modifié par la loi de sécurité intérieure de juin 2020. Ce qui se passe actuellement à Hong Kong est inacceptable pour l'ensemble de tous les démocrates du monde. Nous ne pouvons que soutenir Hong Kong. Si vous ne faites pas un contre-vœu, vous nous mettez en difficulté. Nous appellerons à voter ce vœu.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 21

Qui est contre ? 25

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 64 est rejeté.

## **2020 SG 18 - DJS - Attribution du contrat de délégation de service public de l'Aréna Porte de la Chapelle (18e).**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dénomination "Alice Milliat" du futur équipement olympique Arena 2.**

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 18 - DJS ainsi que les amendements n° 71, 72, 73, 74 et le vœu n° 65 concernant l'attribution du contrat de délégation de service public de l'Arena porte de la Chapelle.

La parole sera successivement, et pour cinq minutes maximum, à Jean-François MARTINS, Alice TIMSIT, Emile MEUNIER, Rudolph GRANIER, Danielle SIMONNET, Maya AKKARI, Nicolas BONNET-OULALDJ, Pierre-Yves BOURNAZEL et Jérôme GLEIZES.

**M. Jean-François MARTINS**.- Chers collègues, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point cette Arena de la porte de la Chapelle est une bonne nouvelle pour Paris. Une bonne nouvelle parce qu'elle permet de voir émerger à Paris une salle de basket, une salle de sport, deux gymnases de proximité, mais également l'un de nos sites de compétition pour les Jeux olympiques et paralympiques.

C'est aussi une bonne nouvelle pour le 18e arrondissement qui voit, à travers ce geste symbolique d'une Arena olympique, la requalification du quartier de la porte de la Chapelle avancer, avec un vrai objet de destination, avec une réponse à la Fac qui se crée de l'autre côté de la porte de la Chapelle comme un vrai projet d'avenir pour ce quartier.

Mais le projet de délibération que nous étudions aujourd'hui concerne le mode de gestion de cette Arena. Je veux dire ici que c'est un choix politique et qu'en tant qu'élus parisiens, quels que soient les bords et les bancs de cette Assemblée, nous sommes fiers de cette gestion publique de cette Arena. Cela peut paraître une évidence sur les bancs de cette Assemblée, mais je veux vous rappeler que les différentes Arena qui sont sorties en Europe et en France récemment - je pense à la Défense Arena, je pense à la Seine Musicale - sont des projets de nature exclusivement privée. Dans cette Arena olympique la Ville fait le choix d'un mode de gestion publique et nous devons en être fiers à plusieurs égards.

Première raison, il y a dans cet équipement certes olympique deux gymnases de proximité dans les quartiers populaires pour que les habitants du quartier de la porte de la Chapelle puissent continuer à pratiquer futsal, basket, badminton, danse, et tous les sports qui leur feront plaisir. C'est pour cela que le choix de la gestion publique est le bon.

Plus encore, dans le marché international, français et européen des Arena, la maîtrise publique dont nous faisons le choix ici permet de garantir la diversité culturelle et le maintien d'une pratique sportive.

Je veux que chacun ait bien en tête que dans ce projet de délibération - et j'en remercie l'Exécutif - nous donnons comme exigence au délégataire de maintenir 35 dates plus 16 dates de sport par an, c'est-à-dire 51 dates. Cela peut paraître une évidence, mais ça ne l'est pas.

Prenez par exemple le cas de l'O2 Arena à Londres. Quand vous laissez faire le marché, il remplit ses salles de concerts de musique, de spectacles et de divertissements, au détriment du sport qui n'a pas les moyens de payer les tarifs de ces Arena lorsqu'elles sont laissées au marché libre. En faisant le choix du service public, nous maintenons diversité culturelle, diversité sportive avec une garantie de dates, mais aussi une tarification qui permettra à des jeunes artistes et à des sports de moindre grande surface ou maturité économique de se produire dans cette future Arena. Je pense que c'est une fierté pour la Ville d'assumer son rôle de gestion publique, comme nous l'avons fait historiquement, comme Jacques Chirac, chers collègues des bancs de la droite, en avait fait le choix pour le Palais omnisports de Paris-Bercy.

Gestion publique ne veut pas forcément dire gestion en régie publique. Le cas ici méritait précisément que ce service public soit délégué. D'abord parce que la gestion de la partie grands événements de la salle est une exploitation foncièrement commerciale : billetterie, hospitalité, programmation commerciale, et j'assume de vouloir que nos agents du service public parisien, les fonctionnaires de la Ville de Paris, soient majoritairement axés sur des missions au service des Parisiens, sur la propreté, la petite enfance, tout ce qui fait le service public au quotidien des Parisiens. La programmation commerciale, la négociation d'un concert avec un tourneur ou un producteur relèvent d'une société auprès de qui nous déléguons ce service public, qui en aura à la fois l'expertise, la compétence et le métier que nous n'avons pas aujourd'hui à la Ville de Paris.

Plus encore, pour préserver les finances de la Ville de Paris. En transférant la gestion de cette exploitation commerciale, nous transférons aussi au délégataire le risque commercial. Y compris dans la période, nous mesurons que le marché de l'événementiel peut être parfois incertain. En déléguant ce service public à un exploitant qui en a la compétence et dont c'est le métier nous transférons aussi une partie du risque commercial de l'exploitation de cette Arena. C'est une bonne manière de maintenir le service public tout en préservant les intérêts économiques de la Ville de Paris.

Deux derniers éléments. Un sur le "naming". Je veux féliciter l'Exécutif d'avoir fait le même choix que celui du Palais omnisports de Paris-Bercy, à savoir autoriser le "naming" qui permet des recettes commerciales qui permettent de garantir le service public à moindre coût, en assurant un grand standard de qualité, mais en soumettant le choix du partenaire de nommage à notre Assemblée pour qu'en aucun cas cette Arena ne puisse porter un nom qui ne serait pas conforme à nos valeurs. C'est la méthode retenue ici, c'est la bonne.

Et je me réjouis évidemment qu'à la fin de cette procédure le délégataire choisi soit la S.A.E. P.O.P.B., une entreprise dont nous sommes actionnaire, qui garantit encore plus la maîtrise publique dont je parlais.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

La parole est à Alice TIMSIT.

**Mme Alice TIMSIT**.- Madame la Maire, mes chers collègues.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous venez d'énumérer un certain nombre de points positifs de ce contrat de délégation de service public, points positifs que nous partageons en partie. Mais permettez-moi de revenir et de mettre en lumière certaines insuffisances de ce contrat.

Au-delà d'interrogations juridiques que soulève la convention de délégation de service public, qui portent sur l'exploitation commerciale de l'Arena 2 porte de la Chapelle et sur lesquelles je reviendrai dans quelques instants, nous nous interrogeons sur la temporalité de ce vote. La soumission de cette délégation de service public au vote nous semble précipitée et nous regrettons que son report n'ait pas été envisagé pour la rentrée.

Pourquoi le regrettons-nous ? Précisément parce que cette convention de délégation de service public souffre encore aujourd'hui d'un grand nombre d'imprécisions et n'offre pas les garanties nécessaires à la satisfaction de la trajectoire climatique que nous nous sommes collectivement fixée.

Nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible de faire coïncider la signature de la délégation de service public à la date de début des travaux, donc d'ici à dix mois, car le titulaire du marché global de performance, à savoir "Bouygues", chargé de construire la nouvelle Arena 2, doit pouvoir échanger en amont avec le délégataire de la délégation de service public pour que l'ouvrage soit effectivement en phase avec le projet d'exploitation commerciale. Néanmoins, il eût été possible de se donner un tout petit peu plus de temps pour préciser, pour enrichir ce contrat sans retarder les travaux.

Cela dit, venons-en au fond du problème. La convention de délégation de service public qui porte sur l'exploitation commerciale de l'Arena 2 soulève des difficultés de degré et de nature différente. J'insisterai

spécifiquement ici sur l'insuffisance des exigences environnementales de ce contrat d'exploitation commerciale. Je vais vous citer quelques exemples.

Au sein de l'article 22.11 de la convention il est écrit que le délégataire s'engage à la mise en œuvre de quinze engagements écoresponsables. Ces engagements dits écoresponsables figurent en annexe du contrat et sont constitutifs en réalité d'une charte produite par le Ministère des Sports qui donnait des objectifs à horizon 2020. Or, le contrat court a minima jusqu'en 2030 et les engagements qui y figurent sont obsolètes par rapport à nos ambitions collectives traduites dans le Plan Climat de la Ville de Paris. En témoigne l'objectif de 25 % d'énergies renouvelables qui figure dans le contrat, moins disant par rapport au Plan Climat qui hisse cette exigence à 60 %.

Il en va de même pour l'alimentation "bio" et en circuit court. La charte qui est adossée à ce contrat prévoit que le délégataire "incitera" - j'insiste bien sur ce verbe - tous les prestataires et les sous-traitants à s'engager vers le 50 % d'alimentation responsable. Vous comprendrez que l'incitation n'est pas de nature à satisfaire les exigences environnementales en matière d'alimentation que cette majorité partage d'ailleurs.

Il en va de même pour la sortie du plastique à usage unique. La sortie du plastique à usage unique a été votée par notre Assemblée à l'horizon 2024. Or, le contrat soumis à notre vote ne comporte aucun objectif à ce sujet. Je vais vous citer l'article 22.11 de la convention : "Le délégataire devra développer une politique tendant à supprimer l'usage du plastique jetable." "Tendre vers", cela n'a rien de contraignant.

Par ailleurs, et je m'arrêterai là quant aux énumérations, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire en 2025 pour la totalité des déchets alimentaires. C'est le législateur qui nous l'impose. Le contrat d'exploitation qui nous est soumis prévoit un objectif de tri fixé à 60 %. C'est insatisfaisant de ce point de vue.

Un dernier exemple s'agissant de la publicité. L'article 22.10 prévoit que la publicité a un caractère exclusivement commercial, qu'elle ne porte pas atteinte à l'ordre public, etc. C'est une clause somme toute assez classique, et classiquement insuffisamment ambitieuse. Je vous invite véritablement à encadrer davantage la publicité au sein de cette clause. Profitons-en pour reprendre les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, en interdisant que les espaces publicitaires de l'Arena 2 accueillent des publicités de produits qui ont un fort impact sur le climat : les vols intérieurs, les S.U.V. et compagnie.

Vous l'aurez compris, les clauses environnementales de ce contrat mériteraient d'être réévaluées à la hausse. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé des amendements pour faire face aux enjeux climatiques qui s'imposent à nous, j'espère qu'ils vous satisferont.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER.

**M. Émile MEUNIER**.- Madame la Maire, mes chers collègues, je me suis levé ce matin avec une idée géniale pour renflouer les caisses de la Ville. Je me suis dit : l'Olympia, si on vendait le nom et qu'on l'appelait Universal Music-Hall ? La Cigale, pourquoi ne pas l'appeler la Starbuck Arena ? Cela ferait des sous. Le Zénith, le Google Concert Hall. Le musée d'Orsay, le BMW Museum. Cela s'appelle le "naming". Je ne vous sens pas convaincu par l'idée.

Alors pourquoi diable les habitants du 18e devraient-ils avoir un Burger King Arena ? C'est cela le "naming", c'est la marchandisation du patrimoine public, des territoires, alors que dans le 18e, comme partout ailleurs, ce que l'on veut, c'est être attachés à notre identité locale, à notre histoire. Un beau stade, comme il va y avoir grâce à l'Arena 2, doit s'inscrire dans cette histoire, dans un quartier, dans une identité locale. C'est bien pour cela qu'il faut avec les habitants et plus largement réfléchir à un nom qui peut avoir du sens. La Chapelle peut en être un, un nom de sportif aussi, mais en aucun cas le nom d'une multinationale américaine.

J'ajoute que vous prenez comme exemple l'AccorHotels Arena. Personnellement, on se rappelle tous son premier "Bercy". Qui dit : "J'ai fait mon premier AccorHotels Arena" ? Cela ramène à une identité. Ce n'est pas anecdotique. C'est important pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est important pour les élus qui s'opposent d'une certaine manière à la marchandisation de la ville.

Je dis stop, stop à la marchandisation. On arrête. Il y en a marre. On est tous d'accord quand on voit des beaux reportages sur Arte qui montrent le problème de la société de surconsommation, on est tous d'accord pour applaudir la Convention citoyenne pour le climat. Mais dès lors qu'il y a des propositions un peu concrètes, à savoir arrêter le marketing et la publicité qui est le moteur de cette société de surconsommation... On ne va pas changer le monde, mes chers collègues. Mais quand on peut agir à notre échelle à Paris, pourquoi ne le fait-on pas ?

Je demande que l'on reprenne en main notre projet de société. Ce n'est pas remettre en cause le projet sportif. C'est une bonne chose que l'on ait une salle de spectacles et une salle sportive à cet endroit et je remercie M. le maire Eric LEJOINDRE de porter ce projet. On le soutient sur ce projet.

Par contre, on peut renégocier un contrat. Je suis avocat de profession. On nous envoie une première version, cela ne nous convient pas, c'est normal de l'amender, de la renvoyer. On n'est pas à trois mois près. Les gros œuvres peuvent commencer à la rentrée. Au prochain Conseil de Paris on aura une meilleure mouture du contrat.

C'est à cela que je vous invite, mes chers collègues. J'appelle solennellement tous les amoureux de Paris, du patrimoine, d'une identité et du territoire, j'appelle aussi tous ceux et toutes celles qui sont contre cette société de surconsommation, qui ont envie à leur échelle d'améliorer un peu les choses, à voter pour l'amendement qui va supprimer la clause de "naming" dans ce contrat.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Rudolph GRANIER.

**M. Rudolph GRANIER**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, beaucoup d'éléments sur ce projet de délibération très important, pour Paris et le 18<sup>e</sup> arrondissement.

J'ai quelques craintes, comme ma collègue la Conseillère Alice TIMSIT, sur le calendrier de la procédure d'appel d'offres. Une notification au 31 juillet, alors que nous sommes en train d'examiner le projet de délibération, me paraît un peu bousculée. Nous avons demandé sans cesse de nombreux documents. Je vous en ferai part au cours de mes commentaires.

Le premier point qui retient notre attention est qu'un seul candidat a répondu sur cet appel d'offres, ce qui pose question par rapport aux quatre autres dossiers retirés. Ce candidat soi-disant spécialiste débute par une offre moyennement satisfaisante, pour terminer sur une offre non sécurisée, notamment sur les aspects financiers et bancaires. D'autres candidats ont dû être échaudés et nous aurions préféré, pour le bien d'une procédure vraiment contradictoire, plusieurs candidats.

Ce candidat unique pouvait nous faire peur puisque nous constatons à travers toutes les itérations effectuées - cinq de mémoire -, que ses ambitions financières ont été largement réduites. Je prends pour exemple la compensation annuelle, passant de plus de 800.000 euros à 716.000 euros.

Allons plus en détail sur le volet financier. Malheureusement le modèle économique de l'offre est confus et nous ne souhaitons pas que la facture revienne aux Parisiens. Vous nous avez donné des garanties en la matière, mais je vous invite à observer avec attention la jurisprudence constante en la matière, notamment en fin de contrat. Dans une précédente vie professionnelle j'ai eu à analyser des délégations de service public, notamment l'évaluation des biens de retour, ce qui avait coûté très cher, plusieurs millions d'euros, à la collectivité pour laquelle je travaillais.

On va, si vous me le permettez puisque j'ai un peu de temps, regarder l'aspect financier encore plus en détail. Deux points précis retiennent notre attention. D'abord, la compensation de service public que j'évoquais tout à l'heure, de 716.000 euros par an pour la gestion, le gardiennage, la réparation des deux gymnases. En contrepartie, la redevance du délégataire est estimée à 650.000 euros par an en moyenne, dont uniquement 400.000 euros de redevance fixe, le reste étant indexé sur du chiffre d'affaires. Autrement dit, le marché est structurellement déficitaire d'à peu près 65.000 euros pour la Ville dans son rapport commercial au sens strict avec le délégataire. De plus, en cas de sous-performance, ce qui est envisageable, des activités au niveau de la restauration, de l'hospitalité, du mur d'escalade, etc., le déséquilibre pourrait se monter à plus de 300.000 euros par an. Comme vous l'avez constaté par le passé et comme la Chambre régionale des comptes l'a souligné dans un rapport pour le P.O.P.B., ce n'est pas impossible et cela peut donc arriver. Il est également envisageable que des recettes tirées des rencontres sportives, notamment du basket, ne rapportent pas autant que prévu.

En somme, la complexité et l'amoncellement des schémas de recettes pour la Ville, alors que la compensation de la Ville, elle, est entérinée en une fois, suggèrent une part très aléatoire de l'atteinte de tels objectifs et impliquent un risque élevé de perte pour la Ville.

Je constate que dans le budget prévisionnel, obtenu très tardivement et après de nombreuses demandes répétées, le contrat de "naming" est intégré. Celui que mon collègue du 18<sup>e</sup> arrondissement, le Conseiller MEUNIER, évoquait, ce montant d'un million d'euros, est intégré. Votre majorité ne paraît pas du tout positionnée sur le même principe et je vous inviterai à la plus grande prudence lorsque sur ce contrat on parle d'un million d'euros. Il est inscrit dans le protocole d'accord avec le Paris Basketball, dans l'article 7.2, la conditionnalité du principe de "naming" et de grands partenaires. Donc ce n'est pas garanti et vous le portez en prévisionnel. Et nous parlons d'un million d'euros potentiellement à perte. Je vous propose au passage de mettre un peu d'ordre dans votre majorité, décidément très labile.

Enfin, concernant le Paris Basketball, vous intégrez quantité de critères de rémunération. Deux exemples : la billetterie dans l'article 8 et la restauration pendant les manifestations du club dans l'article 10. Mais sur ces deux articles, il est rédigé que les taux de redevance s'appliquent à défaut d'accord contraire. Ceci autorise une révision certes à la hausse, mais aussi à la baisse pour les rémunérations. Vous partagerez sans doute cette confusion avec moi. En conséquence, les recettes sont très aléatoires par nature et présentées de manière optimiste, très optimiste, trop optimiste pour nous.

Deux points pour terminer, mes chers collègues. D'abord les conséquences culturelles. La création d'une nouvelle salle de concert va étoffer une certaine offre à Paris, nous en convenons, mais potentiellement mettre en danger le maintien de scènes culturelles plus petites et plutôt hors des circuits traditionnels à Paris et en région parisienne. Ceci représente un danger en termes d'offre culturelle et nous tenons à le souligner.

J'en terminerai par le 18e arrondissement qui m'est cher, comme à vous tous. Nous nous félicitons que l'offre de salles de sport soit multipliée par deux pour Paris et le 18e. Je me félicite un peu moins que lors du Conseil d'arrondissement M. le maire ait renvoyé à plus tard l'intégration au 18e arrondissement de cette nouvelle structure ; je cite : "Nous verrons plus tard."

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

**M. Rudolph GRANIER**.- Je termine très vite.

Le délégataire, lui, lors des rencontres s'est engagé avec une structure privée sans lien avec le 18e arrondissement, alors que c'était une exigence explicite dans le cahier des charges. Ce critère paraît mollement satisfaisant.

En conséquence, nous proposerons une abstention pour le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Madame et Messieurs, pour cette salle des enchères nous en avons bientôt terminé avant la période estivale et nous avons une dernière offre en vente aujourd'hui. Il s'agit de l'Arena porte de la Chapelle, dans le 18e. Certes, ce n'est pas encore construit, mais c'est bon, vous pouvez y aller, faites vos prix, rien ne va plus.

Certes il y a des petits problèmes du point de vue de la conformité avec notre Plan Climat mais on a bien communiqué cette semaine. La Maire de Paris a signé un engagement avec d'autres maires pour appliquer les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, donc on n'est quand même pas obligé de respecter les quotas d'énergies renouvelables du Plan Climat ; idem sur les incitations sur l'alimentation "bio", le plastique, les déchets. Les élections ont déjà eu lieu, elles ont été remportées, il n'y en aura pas avant six ans, on est "pénard", ce n'est pas nécessaire.

Donc on a un grand équipement ; on ne sait pas trop si on en avait vraiment besoin parce qu'on a déjà des éléphants blancs très coûteux et surdimensionnés. Mais continuons ; alors on fera bien sûr comme d'habitude, un "naming" parce que cela rapporte du "cash", un bon petit "naming" avec les hôtels Accor, on sait bien faire cela. Une bonne publicité. On a encore beaucoup d'équipements publics qui ne bénéficient pas de ces noms de marque. Donc on va continuer.

Cela vous paraît énorme, mais c'est pourtant de cela qu'il s'agit. Je viens de prendre connaissance des amendements du groupe Écologiste de Paris. Je soutiendrai ces amendements, je les voterai. Mais je vous le dis, le problème de point de départ, c'est y compris la logique de la délégation de service public. Si on était en régie directe et si le choix de cette Municipalité était de gérer en régie directe ces équipements, on n'aurait pas toute cette hypocrisie qui fait que l'on communique, on communique, on communique, mais quand il s'agit des actes, cela ne suit pas. Peut-être va-t-on planter trois petits arbres devant l'Arena. Peut-être va-t-on mettre une piste cyclable dessinée à la peinture pour y accéder. Mais franchement cela ne suffit pas en termes d'engagement écologique sur le projet. Il faut garder la maîtrise publique du début à la fin de nos équipements. C'est cela qui est important. C'est cela qui est un enjeu essentiel.

Mais c'est aussi pour cette raison que j'ai fait le choix de ne pas être dans cette majorité. Parce que l'écart entre la communication, le discours, et la réalité des actes est énorme. Ce sont des écarts d'hypocrisie en permanence. Je vous le dis, il faut absolument voter contre ce projet de délibération, il n'y a rien qui urge. Il faut engager enfin une véritable bifurcation. Il faut émanciper la ville et ses usages des intérêts privés parce que s'engager pour le climat, s'engager pour les enjeux écologiques et environnementaux nécessite la maîtrise publique sur le temps long, émancipée du côté consumériste de la pub, émancipée des logiques de rentabilité, qui font que les exigences écologiques passent toujours au second plan, voire au troisième plan. Il faut voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La parole est à Maya AKKARI.

**Mme Maya AKKARI**.- Madame la Maire, chers collègues, le quartier de la porte de la Chapelle rencontre depuis de nombreuses années des difficultés d'ordre urbain, puisque ce territoire encadré à l'Est et à l'Ouest par des

lignes de chemin de fer est traversé du Nord au Sud par la rue de la Chapelle, qui est une des plus importantes entrées du Nord de Paris, et d'Est en Ouest par le boulevard des Maréchaux.

La population y est plutôt jeune et dynamique, et très investie pour faire avancer le quartier et combattre le chômage endémique, notamment chez les jeunes, et l'isolement de certains seniors et de certaines familles. Ce quartier pour lequel les choses ne sont pas toujours faciles, a été de plus ces dernières années aux avant-postes des conséquences sur notre ville de deux crises majeures que nous vivons avec de nombreux autres pays : la crise migratoire avec l'arrivée quotidienne de nombreux réfugiés dans le quartier d'une part, et l'explosion de la consommation de stupéfiants et donc des trafics d'autre part.

Conscients de la situation, nous avons engagé depuis plus de dix ans avec Anne HIDALGO, Maire de Paris, et Eric LEJOINDRE, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, une des plus importantes restructurations urbaines de la Capitale de ces dernières années, qui fera de la porte de la Chapelle la plus belle porte de Paris. Notre ambition par ces transformations est de ne plus avoir une mosaïque de quartiers enclavés, mais bien un grand quartier apaisé et unifié, en lien avec les territoires limitrophes et pleinement inscrit dans la vie de la Métropole.

Et l'Arena dont la D.S.P. d'exploitation est soumise à nos votes ce jour représente pour le quartier cette ouverture sur Paris et sur la Métropole dont le quartier a besoin. L'enjeu pour nous dans ce territoire est de faire venir des gens de l'extérieur, de créer du mouvement. Nous ne voulons pas, les habitants et les habitantes ne veulent pas que leur quartier soit assigné uniquement à des fonctions sociales. Les questions de mixité des publics et des usages sont au cœur de nos préoccupations et au centre de nos orientations politiques, dont la visée est l'apaisement et l'émancipation de nos quartiers. La mixité des flux, on le sait, est un outil parmi d'autres certes, mais un outil essentiel de l'apaisement de l'espace public.

Le projet qui nous est présenté ce soir nous semble bien avoir l'ambition de tenir cet équilibre, en articulation avec les rénovations et les restructurations urbaines d'une part, et le développement de projets commerciaux et associatifs en cours d'autre part, dans le quartier aux alentours. Car on ne peut pas appréhender ce projet sans le mettre en relation avec tout ce qui se fait et se fera dans le futur quartier Gare des Mines-Fillettes. L'Arena n'est pas un objet isolé, parachuté. C'est un objet en lien avec tout ce qui se fait tout autour.

La rénovation du quartier Charles Hermite dans lequel s'intègre l'Arena va voir se libérer du pied d'immeuble dans une résidence d'habitat social. De ce fait nous allons pouvoir compléter l'offre prévue par la D.S.P. de l'Arena. Nous aurons ainsi une offre mixte qui satisfera les riverains et attirera un public plus large.

Nous aurons donc sur l'ensemble du quartier Gare des Mines-Fillettes, dans le cadre duquel s'inscrit cette nouvelle Arena, une offre complète, sportive, de spectacle, commerciale, à vocation parisienne, métropolitaine, locale, écologique, diverse.

Le projet présenté nous semble donc équilibré et pouvant apporter cette ouverture sur la Métropole si nécessaire au quartier. Il nous semble également apporter les garanties suffisantes pour un travail partenarial avec la mairie du 18<sup>e</sup>, les habitantes et les habitants, ainsi que les acteurs de terrain.

Pour finir, une image. Le Parisien ou la Parisienne qui prendra le tramway demain entre les portes de Vitry et d'Asnières verra défiler l'Arena de Bercy - je ne l'ai pas appelé Accor Arena, mais Arena de Bercy comme le disait Emile MEUNIER -, la Philharmonie, la Cité des sciences, le Zénith de Paris-La Villette, l'Arena de la porte de la Chapelle et pour finir le théâtre de l'Odéon. Paris aura ainsi en quelques décennies élargi son cœur battant culturel à sa périphérie.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je vous informe, avant de donner la parole au prochain intervenant, que le scrutin en salle de travail est clos. Pour qu'il n'y ait pas de regret.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ. Vous allez présenter également un vœu. Je ferai donc preuve de souplesse sur votre temps d'intervention, mais dans des délais raisonnables, je vous fais confiance.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - J'ai huit minutes, c'est cela ?

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente.- Ce n'est pas exactement ma définition de la souplesse, cher président.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Mes chers collègues, j'ai entendu dans le débat les arguments des uns et des autres pour voter pour ou contre ce projet de délibération, qui porte en fait sur la délégation de service public. Le fait de construire cette Arena a été tranché, dans des débats précédents. Nous pouvons nous en satisfaire puisque ce sera le seul équipement, avec la piscine olympique, qui sera construit et qui sera structurant pour le sport de demain, à la fois le sport de haut niveau, pour le basket, et pour le sport de proximité dans le 18<sup>e</sup>.

La question qui nous est soumise est : faut-il déléguer la gestion de cette salle à la S.E.M. qui gère le P.O.P.B. ou pas ?



Je voudrais dire à ma collègue Danielle SIMONNET et à mes collègues écologistes, puisque vous avez eu l'ambition de gérer cette ville, que si demain cette salle est gérée par la S.E.M. et que vous ambitionnez encore de diriger cette ville, vous aurez la main dessus. Si vous ne votez pas pour ce projet de délibération, c'est le privé qui aura la main dessus. C'est un choix. Le choix que les communistes font, c'est la maîtrise publique.

Cela a d'ailleurs été très bien rappelé par Jean-François MARTINS. A partir du moment où la délégation de service public est confiée à la société d'économie mixte, où le conseil d'administration est à majorité des élus de ce Conseil de Paris, les élus du Conseil de Paris ont la maîtrise pleine et entière de la gestion de cette salle, puisque, par exemple la question du nombre de jours pour le sport ou pour les spectacles, tout cela est décidé, d'ailleurs dans une commission qui est désignée en ce moment derrière le tableau, par les élus de Paris. C'est pour cette raison que les élus communistes voteront pour ce projet de délibération.

Mais j'entends les réserves sur le modèle économique. D'ailleurs, je n'étonnerai personne dans cet hémicycle, notamment les anciens, sur le fait que les élus communistes se sont toujours opposés aux opérations de "naming". Nous nous sommes opposés au "naming" de Bercy, anciennement le Palais omnisports, qui est devenu AccorHotels Arena. J'avais soumis dans ce Conseil un vœu pour le nommer Alain Mimoun, puis Johnny Hallyday, mais cela reste AccorHotels Arena. J'ai soumis aussi un vœu contre le "naming" de Jean Bouin. A plusieurs reprises, nous nous sommes opposés à des tentatives de "naming" sur le Parc des Princes.

Là encore, nous nous opposerons au "naming" sur cette salle. Nous soutiendrons les amendements qui sont présentés par le groupe Écologiste de Paris, notamment sur cette question, et notamment sur les conditions économiques et sociales, qui d'ailleurs peuvent être revues dans la gestion maîtrisée par les élus de Paris au sein de la S.E.M.

Je me permets, mes chers collègues, de vous faire une proposition, un chemin que l'on pourrait essayer de dessiner avant de s'exprimer, de voter plus tard sur le nommage, qui est de donner le nom ou d'étudier la possibilité de travailler au nom de ce futur équipement olympique : Alice Milliat. Je voudrais d'abord vous dire qu'à ce jour aucun équipement olympique ne porte le nom d'une femme : Stade de France, Roland Garros, Pierre de Coubertin, Jean Bouin, aucune femme.

Je voudrais vous dire aussi que les Jeux olympiques que nous avons souhaités, c'est d'abord une vision d'un monde inclusif, solidaire, qui veut faire avancer la place du sport féminin dans la société. Vous dire aussi les inégalités femmes/hommes qui perdurent encore aujourd'hui dans le sport, notamment avec seulement 38 % de femmes licenciées dans les fédérations olympiques et seulement deux femmes présidentes de fédération olympique en France. Ce n'est pas acceptable. Nous devons agir fortement.

L'un des aspects culturels, de mémoire, de patrimoine, c'est cette opération de nommage. La proposition du nom Alice Milliat, c'est la proposition de la femme parisienne qui s'est battue dès 1917 pour que le sport féminin soit reconnu aux Jeux olympiques, qui en 1922 a organisé à Paris sur le stade Pershing dans le 12e arrondissement les premiers Jeux mondiaux féminins, et qui a permis ensuite des conquêtes d'égalité dans le sport.

Je voudrais vous lire un message, et je terminerai sur ce point, chère Colombe BROSSEL, un message d'une sportive aussi accomplie, d'une nouvelle génération, et qui fait partie des athlètes du Comité olympique, qui mène aujourd'hui un combat au sein du Comité olympique pour faire reconnaître Alice Milliat qui aura prochainement son buste, au même titre que Pierre de Coubertin. Cette personne est une athlète qui a fait les championnats du monde, qui va certainement faire les Jeux olympiques de Tokyo, et qui est nouvellement élue dans notre majorité, dans le 18e arrondissement ; c'est Ayodelé IHUESAN. Elle vient de nous envoyer ce courrier :

"J'ai eu la chance de participer à deux Olympiades en tant qu'athlète, en 2008 à Pékin et en 2012 à Londres, et je me bats aujourd'hui pour être sélectionnée pour Tokyo. Mais cela n'a été possible que grâce à des personnes comme Alice Milliat qui se sont battues pour nous. Je sais que vous partagez le souhait que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris puissent être exemplaires et proactifs sur des sujets d'égalité entre les femmes et les hommes et qu'ils permettent une meilleure visibilité du sport féminin. Il s'agit de donner envie aux petites filles, qui sont encore moins nombreuses que les garçons, de faire du sport, parce que le sport est un outil d'éducation et d'émancipation formidable. Il s'agit aussi de dire à toutes et à tous que le dépassement de soi et la performance ne sont pas réservés aux hommes. Donner le nom d'Alice Milliat à l'Arena 2 permettrait que cette femme exceptionnelle et le combat qu'elle a mené soient reconnus. Les femmes et plus particulièrement les sportives en France et dans le monde entier lui doivent énormément. Associer son nom à un complexe sportif qui participe à la magie des Jeux olympiques et paralympiques, dans son pays d'origine, serait une très belle reconnaissance, et un message inspirant pour les jeunes générations."

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Merci, Madame la Maire.

Juste quelques points très brièvement. D'abord, j'ai entendu les propos de notre collègue Emile MEUNIER. Nous partageons une partie de ses préoccupations, et en tout cas les quatre amendements portés par le groupe Écologiste de Paris nous semblent aller dans le bon sens. Je pense qu'ils pourraient être repris. La question de clauses environnementales, l'exigence environnementale, doit être retenue. C'est la raison pour laquelle nous voterons ces amendements.

Sur la dénomination, là aussi je sais bien quelles sont les contraintes, mais c'est vrai que pour des habitants et pour les Parisiens en général, le fait de choisir le nom - en l'occurrence le groupe Communiste et Citoyen vient de proposer le nom d'une femme - serait quand même à mon avis beaucoup plus judicieux et d'intérêt général. Donc en conséquence, par principe, nous voterons le vœu du président du groupe Communiste et Citoyen, M. BONNET-OULALDJ.

Il n'en reste pas moins vrai que c'est un sujet d'intérêt général. L'Arena, c'est important. Cela va structurer une porte essentielle de Paris, la porte de la Chapelle. Nous défendons la pratique sportive. Nous défendons aussi le côté culturel du lieu, parce qu'il faut qu'il s'ouvre à l'accueil de spectacles. Maya AKKARI l'a dit tout à l'heure, c'est un quartier en pleine transformation. Il faut donc accompagner l'Arena.

Je voudrais pour conclure dire que Jean-François MARTINS qui a travaillé sur ce sujet et maintenant Pierre RABADAN peuvent compter sur notre volonté de voir émerger ce lieu. J'espère qu'ils prendront en compte les demandes et exigences qui émergent de différents groupes, notamment sur la question environnementale et la question du "naming" afin que l'on avance dans l'intérêt général sur un sujet particulièrement attendu des Parisiennes et Parisiens.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Le dernier intervenant est Jérôme GLEIZES.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Nicolas aussi, car je vais te répondre. Tu t'en es bien rendu compte, on avait un candidat au premier tour des élections municipales, car on avait comme ambition de gérer la Ville. Comme on avait l'ambition de gérer la Ville, on a lu le contrat et on a des amendements à proposer à ce contrat.

Pour que personne ne se trompe dans son vote, il y a quatre amendements, le 71, le 72, le 73 et le 74.

Le premier, le n° 71, porte sur la suppression du "naming". En cohérence avec le vœu du Parti communiste, que vous avez tous voté, sur le nom d'une femme pour ce lieu, je vous appelle aussi, en cohérence, à voter l'amendement n° 71 qui est la suppression de l'article 22.8 qui oblige à un "naming" commercial. Si on veut avoir un nom et un commercial, ça ne va pas le faire, donc il vaut mieux supprimer l'article 22.8.

Deuxième amendement, très important. Il n'est pas révolutionnaire, il demande uniquement à ce que le contrat s'engage à mettre en œuvre pour ce qui le concerne les dispositions du Plan Climat de Paris relatives à l'énergie, à la mobilité, aux bâtiments, à l'alimentation et aux déchets. Ce n'était pas prévu dans le contrat. Nous proposons uniquement d'appliquer la loi, que le Plan Climat soit appliqué à tous nos textes, à toutes nos constructions.

Troisième amendement. Tout le monde est d'accord avec la Convention citoyenne sur le climat, même le Président de la République a dit que c'était génial à part trois petits points. On propose le même intitulé que dans la Convention citoyenne sur le climat : la publicité ne doit pas concerner des produits ayant un fort impact sur l'environnement, les produits alimentaires dont le nutri-score est inférieur à B et les sites de jeux d'argent en ligne. Ce n'est qu'une reprise de la Convention citoyenne pour le climat. Normalement cela ne devrait pas poser de problème, tout le monde devrait le voter.

Le quatrième amendement ne devrait pas non plus poser de problème. Tant qu'à construire, essayons d'embaucher des gens qui sont dans le quartier. On demande que le délégataire s'engage à mettre en œuvre un pacte en faveur de l'emploi local comprenant un quota d'emplois à temps plein pour les citoyennes et citoyens des arrondissements et des villes limitrophes ainsi qu'à faire travailler des entreprises locales dont les entreprises de l'E.S.S. Ce n'est pas révolutionnaire. On ne comprend pas pourquoi ce n'était pas dans le contrat initial.

Il me reste un peu de temps ?

Si, deux minutes trente. Je sais compter et lire.

D'autres éléments posent problème et cela me permet de répondre à Jean-François MARTINS qui est très content de la concession au privé.

En l'occurrence, ici, c'est bien une concession au privé. Et juste après, on aura un rapport de la Chambre régionale des comptes sur la manière dont était géré le P.O.P.B. La gestion de l'Arena va être confiée à celui qui gérait le P.O.P.B. On a vu que ce n'était pas tellement génial.

En revanche, il y a quelque chose de très bien que tu n'as pas vu dans le contrat, c'est l'article 45. Heureusement, il y a une clause de revoyure. Si cela se passe mal, il y a une mise en régie de l'Arena 2. La Ville peut décider de se substituer au délégataire pour exécuter ou faire exécuter tout ou partie des prestations concernées par un tiers. C'est donc la mise en régie. Ouf, une clause nous permet de remettre en régie si la S.A.E. P.O.P.B....

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Laissez Jérôme GLEIZES terminer son intervention. Il a encore un peu plus d'une minute.

**M. Jérôme GLEIZES**.- ... si la S.A.E. P.O.P.B. n'arrive pas à bien gérer.

Pour revenir sur le contrat, deux articles posent problème. D'abord, sur les conditions de financement. Vous n'avez pas parlé de ce qui se passera pendant les Jeux olympiques et encore moins si les Jeux olympiques sont reportés d'un an comme à Tokyo, voire de deux ans. Il est écrit que la compensation sera à la charge unique de la Ville pour un montant de 1,45 million d'euros.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Et voilà !

**M. Jérôme GLEIZES**.- Cela signifie que pendant qu'il n'y aura pas d'exploitation par la S.A.E. P.O.P.B. c'est la Ville qui paiera. Il n'est pas marqué que c'est le C.O.J.O. qui paie. On nous a dit que ce sera le C.O.J.O. mais pourquoi ne pas l'écrire directement dans la convention ?

Enfin, sur l'exploitation directe. Le financement est dans l'article 30.2. On a plus de coûts pour la Ville, plus de subventions pour la Ville que de redevances, pour un écart de 2 millions. Nous n'avons pas les mêmes chiffres.

Qu'est-ce qui est étonnant dans cette D.S.P. ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Concluez, Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- On peut compter aussi le temps pour les amendements, il y en avait quatre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous avez cinq minutes.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Comme pour Nicolas BONNET-OULALDJ, qui a eu droit à six minutes trente. Je termine sur ce point.

On a affaire à un équipement mixte, à la fois la partie commerciale avec l'Arena et les deux gymnases à usage pour le quartier. La subvention porte sur les deux gymnases et la redevance sur la partie Arena. Mais au total, la différence est à la charge de la Ville. Cela va donc nous coûter plus que cela va nous rapporter.

Nous attendons l'avis de l'Exécutif sur nos amendements pour nous positionner sur le vote ou pas du projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, la parole est à Pierre RABADAN.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens à dire pour ma première prise de parole que je suis honoré d'avoir eu autant d'inscriptions ; neuf inscriptions sur ma première intervention, je ne pensais pas avoir autant de succès, je vous remercie. C'est un bon début, je ne sais pas si je serai capable de progresser à l'avenir, mais je vais y travailler.

Beaucoup de choses ont été dites. Je remercie chacune et chacun de leur intervention. Je pourrais tenter de répondre à chacun des points, mais je vais essayer de balayer certains points qui ont été abordés et de spécifier certaines choses qui ont été dites ou des vérités qui ont été légèrement arrangées, même si j'entends les remarques de chacun.

Je souligne juste sur la méthode. Effectivement, nous avons été contraints d'aller relativement vite, vu les délais de ce Conseil, vu la crise du Covid et les décalages qu'il y a eu. Je tiens à dire que depuis lundi et la Commission des élus, je me suis tenu à la disposition de tous les groupes, de M. GLEIZES notamment avec lequel nous avons beaucoup échangé, de M. GRANIER également. Même si vous contestez la longueur de notre réponse, nous avons fait en sorte de vous donner en toute transparence l'ensemble des éléments pour répondre aux interrogations qui étaient les vôtres. Je regrette que certains n'aient pas pris ce temps puisque je vois qu'il réside encore quelques interrogations. Je me permets de le souligner parce que c'est ainsi que j'aime travailler et je voulais le partager avec vous.

Je voudrais recadrer globalement ce projet de l'Arena. Mme SIMONNET est extrêmement constante à ce sujet. Vous en voulez beaucoup aux Jeux olympiques et paralympiques, je l'entends bien, mais ce projet d'Arena à la base n'est pas lié aux Jeux olympiques ; il devait répondre à un besoin identifié pour une salle de 8.000 places dont l'objectif était notamment de répondre à un manque dans l'offre parisienne à la fois sportive et culturelle puisqu'il y a l'Accor Arena qui a entre 15.000 et 20.000 places selon les configurations ou le stade Pierre de Coubertin qui, lui, est sur une jauge bien inférieure.

C'est dans cette optique que la création d'une nouvelle Arena avait été décidée. Effectivement, le projet olympique s'y est agrégé et a permis, par ailleurs, d'accélérer peut-être sa construction et de s'inscrire au nord de Paris en lien avec le projet olympique et paralympique avec la Seine-Saint-Denis pour notamment requalifier cet espace. Cela a été dit par certains avant moi et je les en remercie, notamment M. MARTINS, M. BONNET-OULALDJ et Mme Maya AKKARI. Je l'ai beaucoup entendu pendant la campagne à juste titre, nous sentons tous la nécessité de transformer ce lieu qui concentre beaucoup de problèmes. Je voulais tout de même le redire même si là on ne parle pas du marché de construction et de l'exploitation ; c'était important de resituer ce préambule.

Nous avons pris des engagements sur la transformation de ce quartier, comme vous tous le demandiez de vos vœux. Le Conseil de Paris a validé le recours à une D.S.P. en juillet 2019 pour l'exploitation commerciale de cette Arena.

Aujourd'hui, il nous faut valider le choix du délégataire pour ne pas mettre en péril son implantation locale ni le calendrier de livraison de la salle. Cela a été dit par des collègues précédemment. Le calendrier est très serré ; évidemment la crise sanitaire a eu un impact sur ce projet et on ne peut plus prendre de retard. Je comprends qu'il y ait eu des interrogations dans le temps assez restreint qui nous a été imparti pour analyser tout cela. Mais aujourd'hui nous n'avons plus le temps. Si nous souhaitons créer une Arena compatible avec un bon fonctionnement, il faut que le délégataire travaille avec le constructeur, c'est indispensable. Sinon, on va créer une boîte qui sera mal conçue, que l'on ne pourra pas exploiter, qui sera mal implantée localement, qui ne sera pas fonctionnelle et qui ne répondra à aucun de nos objectifs, nos objectifs étant de réussir l'implantation de cette Arena dans son environnement.

Le délégataire, la S.A.E. P.O.P.B, est extrêmement attentif à ces préoccupations parce que c'est une société mixte de la Ville, parce que nous portons les mêmes objectifs, notamment environnementaux. S'ils n'étaient peut-être pas assez exigeants pour certains, nous allons les travailler. Nous reverrons cela lors de l'examen des vœux.

Je voulais redire ce qui a été dit par M. MARTINS et M. BONNET-OULALDJ. Prenons cette chance, ce n'est pas le privé. Si nous ne validons pas la délégation, s'il faut relancer une procédure, non seulement nous aurons du retard et les surcoûts qui vont avec, mais il est possible que ce soit le privé qui soit obligé de gérer derrière. Nous n'aurons alors en aucun cas la main. Ce sera aussi le cas pour le "naming". Je tiens à vous le dire aujourd'hui. Je ne veux pas rentrer dans cette discussion car s'il doit y avoir un "naming", ce qui était décidé lorsque le contrat de D.S.P. a été voté, il devra repasser en Conseil de Paris. Je répondrai évidemment au vœu de M. BONNET-OULALDJ.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint.- Je voulais terminer. Le temps passe trop vite.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Deux phrases de conclusion et ce sera bon.

**M. Pierre RABADAN**, adjoint.- Je veux dire que l'intérêt de la Ville est évidemment de valider cette délégation et que nous serons attentifs à vos remarques.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

J'ai deux explications de vote sur le vœu n° 65, mais je dois d'abord soumettre au vote de votre Assemblée un certain nombre d'amendements.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 71 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 71 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 72 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Quelle est cette façon de m'interpeller comme président de séance en disant : "Vous pouvez compter" ? Il existe la possibilité de dire poliment : "Est-il possible de demander un second vote et de recompter ?"

Comme je veux qu'il n'y ait aucune ambiguïté, bien que j'aie déclaré que cet amendement n'était pas adopté, je vais procéder à un second vote. Je vais vous demander, évidemment, de lever vos mains de manière distincte. Il s'agit de l'amendement n° 71 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

26 pour.

Madame la Présidente, nous n'avons pas besoin d'agent d'ambiance.

Je demande à ceux qui sont contre de lever la main distinctement.

50 contre.

50 contre, 26 pour, l'amendement n° 71 est rejeté.

J'avais compris que vous vous absteniez. Je suis sincèrement désolé, levez la main pour vous abstenir et nous allons compter les abstentions. Vous avez tout à fait raison.

26 abstentions.

Et c'est mon dernier chiffre.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 72 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Pas besoin de procéder à un second vote, Monsieur GLEIZES ? Je fais attention maintenant.

L'amendement n° 72 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 73 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 73 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 74 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

**Dans l'Hémicycle.** - L'amendement a été amendé.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Il n'est pas amendé, mais sous-amendé.

L'amendement n° 74 du groupe Ecologiste de Paris sous-amendé, comme l'avait exprimé très clairement Pierre RABADAN, est mis aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 74 amendé est adopté.

J'ai maintenant deux explications de vote sur le vœu n° 65 du groupe Communiste et Citoyen.

Tout d'abord une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris. Je vous donne bien volontiers la parole.

**M. Émile MEUNIER.**- Je tiens vraiment à remercier M. l'adjoint au sport Pierre RABADAN parce que je confirme que lui et son cabinet ont été vraiment diligents, précis dans les réponses avec une véritable envie de co-construire. Cela a été très apprécié par le groupe des écologistes.

Sur le vœu des communistes plus particulièrement, nous allons évidemment voter pour parce que quelque part il invalide la clause du contrat qui propose un "naming" commercial, sauf à penser, mais je n'ose pas y croire, que vous comptiez associer le nom de cette formidable sportive avec le nom d'une multinationale. C'est alternatif : c'est l'un ou l'autre. On votera donc pour.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Emile MEUNIER.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, pour une explication de vote au nom de son groupe Changer Paris.

**M. Rudolph GRANIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le vœu n° 65 présenté par le groupe Communiste et Citoyen, je vous garde notre position pour un peu plus tard.

Pour répondre au conseiller GLEIZES sur quelques éléments, la clause de revoyure que vous évoquez, si vous la mettez en œuvre, ce sont plusieurs millions d'euros qui peuvent être demandés à la collectivité. Ce n'est pas quelque chose de gratuit.

Monsieur le rapporteur RABADAN, la longueur des réponses n'enlève rien à la qualité de ce que nous avons posé comme question. Mon collègue David ALPHAND avait demandé le budget prévisionnel lundi en Commission des finances. Nous ne l'avons toujours pas. Je m'arrêterai là sur les compléments sur lesquels M. le rapporteur RABADAN avait souhaité nous interpeller.

Concernant le vœu n° 65 et après avoir applaudi le discours du président Nicolas BONNET-OULALDJ, nous ne pouvons qu'y être favorables. Nous sommes en faveur de l'étude de la possibilité, à condition que cela n'entrave pas une nouvelle fois les négociations avec d'éventuels sponsors. Vous demandez beaucoup de choses et leur contraire. En tout cas, nous, nous sommes favorables à la dénomination d'Alice Milliat.

J'attire votre attention sur le risque de déséquilibre économique que cela représente. Je l'ai évoqué suffisamment. Nous serons vigilants pendant les dix années, six plus quatre, d'exécution de cette délégation de service public parce que le risque que la facture revienne aux Parisiens existe. Il est très élevé et nous ne le souhaitons pas.

Merci beaucoup pour votre attention, mes chers collègues. Je vous rappelle que nous voterons en faveur du vœu n° 65 présenté par le groupe Communiste et Citoyen. J'espère que vous le voterez.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

J'ai voulu que l'on termine dans une bonne ambiance, mais je rappelle que l'explication de vote sur un vœu est d'une minute. Toutefois, je n'ai pas voulu vous interrompre, Monsieur GRANIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2020, V. 54).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 18 - DJS, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2020, SG 18 - DJS).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mes chers collègues, nous avons bientôt terminé la séance, au maximum dans dix minutes à mon avis. Si vous pouviez rester en place, cela permettrait de la terminer tous ensemble - parce que je sais comment cela se passe - et par respect pour les deux derniers intervenants.

### **2020 DDCT 13 - Subventions (110.000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif 2020.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous allons passer au projet de délibération DDCT 13. Ce sont des subventions à hauteur de 110.000 euros à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif 2020.

Un seul orateur inscrit, Franck MARGAIN, à qui je donne la parole.

**M. Franck MARGAIN**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce dernier projet de délibération est quand même le plus croquignolesque de nos deux jours. Vous proposez d'apprendre à dépenser le budget participatif. Je suis un peu abasourdi, le groupe est également abasourdi, qu'il vous faille dépenser de l'argent pour apprendre à dépenser de l'argent que les Parisiens ne veulent pas dépenser.

Vous avez tout de même un service de communication assez sophistiqué. Que fait-il ? Que faites-vous également pour cette population qui participe peu au budget participatif ? Vous nous dites que ce sont toujours les mêmes qui utilisent le budget participatif et que de nombreuses populations ne participent pas à ce projet. Je suis allé, lors de la campagne, dans des quartiers qui effectivement ne participent pas au budget participatif. Ce sont des quartiers comme dans le 12e arrondissement à Lamoricière. Les habitants n'ont jamais vu la maire pendant six ans de mandature. Ils n'ont jamais vu non plus Mme HIDALGO pendant six ans de mandature. J'ai l'impression que vous les avez plutôt dégoûtés de votre budget participatif. En plus, on s'aperçoit que ces bureaux de vote sont ceux qui ont le taux d'abstention le plus fort lors des élections.

En réalité, que se passe-t-il ? Vous êtes en train d'essayer de corriger votre absence totale de dialogue et de considération avec ces populations par de l'argent supplémentaire que vous voulez saupoudrer pour soi-disant leur apprendre à dépenser le budget participatif. Nous sommes assez choqués, vraiment, même sur le principe.

Le groupe votera donc contre. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Franck MARGAIN.

Pour vous répondre, je donne la parole, toujours dans le plus grand silence, à Anouch TORANIAN.

**Mme Anouch TORANIAN**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, initié en 2014, le budget participatif parisien est une innovation démocratique majeure pour notre ville. Au cours de la précédente mandature, cet outil a ainsi permis aux Parisiennes et Parisiens, sans condition d'âge ni de nationalité, de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris, soit un demi-milliard d'euros. Avec lui, les habitantes et les habitants ont désormais la possibilité de déposer des projets et de voter en faveur de leur réalisation.

Devenu une référence à la fois mondiale et nationale, le budget participatif parisien est un outil de modernisation de notre action publique dont nous pouvons être fiers. A l'heure où l'abstention dans la plupart des scrutins électoraux ne cesse de s'accroître, la participation au budget participatif parisien est, elle, en progression constante. A titre d'exemple, en 2019 plus de 230.000 Parisiennes et Parisiens y ont pris part, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'édition précédente, signe que la participation citoyenne crée de l'effervescence et de l'intérêt à Paris, ce dont il faut se réjouir et qu'il convient d'encourager.

Le budget participatif parisien redonne du pouvoir d'agir aux citoyens. L'ambition de la Maire de Paris est que la politique municipale ne se fasse pas uniquement pour les Parisiennes et Parisiens, mais avec eux et par eux. Il est la preuve que lorsqu'on leur donne la parole, ils la prennent, et lorsqu'on leur donne la force et les moyens d'agir, ils font. En tant qu'élus, nous ne pouvons que constater cette volonté d'engagement des habitants et l'accompagner.

Dans le cadre du budget participatif, plus de 14.600 propositions ont ainsi été déposées depuis 2015. Ce sont plus de 2.700 réalisations dont ils peuvent désormais profiter.

C'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années nous avons fait le choix de proposer des outils leur permettant de contribuer à l'élaboration des politiques publiques locales. Notre rôle est de fédérer ces énergies citoyennes et de les accompagner pour donner aux citoyennes et aux citoyens un véritable pouvoir d'agir.

Pour assurer la réussite du budget participatif parisien, il est nécessaire d'en assurer l'appropriation par toutes et tous, et ce dans tous les quartiers de Paris. Nous revendiquons par conséquent qu'un tiers du budget participatif soit dédié aux quartiers populaires et à leurs habitants qui concentrent bien souvent les difficultés sociales, d'emploi, de qualité de vie et sont bien souvent ceux qui s'abstiennent lors des votes, méconnaissent leurs droits et n'osent participer aux dispositifs de démocratie participative.

La participation citoyenne, parce qu'elle vise directement la démocratisation de nos politiques publiques, ne peut être l'apanage de quelques citoyens disposant déjà des capitaux sociaux, économiques et culturels leur permettant d'être entendus par ailleurs. Avec le budget participatif, l'enjeu est de leur redonner le pouvoir d'agir en leur nom et pour leur quartier. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix d'encourager et de renforcer l'appropriation du budget participatif par et pour les publics les plus éloignés de la participation.

A travers des méthodologies inspirées de l'éducation populaire et des activités de mobilisation, les associations mentionnées dans le projet de délibération ici débattu permettent d'améliorer le pourcentage de projets recevables et donc soumis au vote dans les quartiers populaires. Elles accompagnent les porteurs de projets du dépôt de leurs idées jusqu'à la campagne de vote, créant ainsi un continuum d'inclusion participative.

C'est donc pour poursuivre notre engagement en faveur d'une participation citoyenne accrue et accessible par toutes et tous que je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire, chère Anouch TORANIAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2020, DDCT 13).

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous annonce que les candidatures proposées pour les sept organismes qui faisaient l'objet d'un vote à bulletin secret dans la salle annexe à la salle des séances ont été entérinées. Les scrutins sont clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce les résultats de ces scrutins :

### **Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR). (R.2)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 104

Bulletins blancs ou nuls : 19

Suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.2)

### **Centre d'action sociale de la Ville de Paris. (R.3)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.3)

### **Commission d'appel d'offre et commission de l'art.1411-5 du CGCT. (R.4)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.4)

### **Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris. (R.5)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 106

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.5)

### **Commission du Règlement intérieur du Conseil de Paris. (R.6)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.6)

### **Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole. (R.7)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Bulletins blancs ou nuls : 23



Suffrages exprimés : 84

Majorité absolue : 43

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.7)

**Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Comité syndical). (R.8)**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 108

Bulletins blancs ou nuls : 22

Suffrages exprimés : 86

Majorité absolue : 44

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.8)

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Par ailleurs, je vous informe que les désignations de représentants sont affichées derrière la tribune. Il s'agit des désignations qui évidemment ne faisaient pas l'objet d'un vote à bulletin secret et de ce fait, je vous demande donc de vous prononcer sur ces désignations affichées derrière la tribune et dont vous avez pu prendre connaissance.

**Association "Le Bal" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R9)**

- Carine ROLLAND.

La candidature proposée est adoptée. (R.9)

**Association "Halle Saint-Pierre" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R10)**

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Emile MEUNIER ;

- Barbara GOMES ;

- Rudolph GRANIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.10)

**Association "Institut des cultures d'Islam" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.11)**

- Eric LEJOINDRE ;

- Geneviève GARRIGOS ;

- Anne-Claire BOUX ;

- Barbara GOMES ;

- Catherine IBLED.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.11)

**Association "International Visual theatre" (Conseil d'administration). (R.12)**

- Jacques GALVANI.

La candidature proposée est adoptée. (R.12)

**Association "Maison du geste et de l'image" (Conseil d'administration et Assemblées Générales). (R.13)**

- Dominique KIELEMOËS ;

- Boris JAMET-FOURNIER ;

- Aurélien VÉRON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.13)

**Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.14)**

- Alexandra CORDEBARD ;

- Geneviève GARRIGOS ;

- Véronique LEVIEUX ;

- Céline HERVIEU ;

- Carine ROLLAND ;

- Arnaud NGATCHA ;
- Anne SOUYRIS ;
- Emmanuelle RIVIER ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Antoine BEAUQUIER ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.14)

**Association "Théâtre Silvia Monfort" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.15)**

- Anouch TORANIAN ;
- Florian SITBON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.15)

**Association du Festival d'automne à Paris (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.16)**

- Audrey PULVAR ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.16)

**Association l'été parisien (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.17)**

- Geneviève GARRIGOS ;
- Florian SITBON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.17)

**Fondation de la Résistance (Conseil d'administration). (R.18)**

- Laurence PATRICE.

La candidature proposée est adoptée. (R.18)

**Fonds pour Paris (Conseil d'administration). (R.19)**

- Alexandra CORDEBARD ;
- Thomas CHEVANDIER ;
- Patrick BLOCHE ;
- Célia BLAUDEL ;
- Olivia POLSKI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.19)

**Fondation de la Cité internationale des Arts (CIA) (Conseil d'administration). (R.20)**

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Maya AKKARI ;
- Hermano SANCHES RUIVO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.20)

**Etablissement public du musée du quai Branly (Conseil d'administration). (R.21)**

- Patrick BLOCHE.

La candidature proposée est adoptée. (R.21)

**Etablissement public de coopération culturelle "Atelier Médicis" (Conseil d'administration). (R.22)**

*1 titulaire :*

- Florian SITBON.

*1 suppléant :*

- Frédéric HOCQUARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.22)

**Fonds régional d'art contemporain Ile-de-France (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.23)**

- Geneviève GARRIGOS.

La candidature proposée est adoptée. (R.23)

**Groupement d'intérêt public Cafés-Cultures (Assemblées générales). (R.24)**

- Olivia POLSKI.

La candidature proposée est adoptée. (R.24)

**Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). (R.25)**

*10 titulaires :*

- Carine ROLLAND ;

- Emmanuel COBLENCE ;

- François DAGNAUD ;

- Eric PLIEZ ;

- Jean-Noël AQUA ;

- Nathalie MAQUOI ;

- Francis SZPINER ;

- Jean-Pierre LECOQ ;

- Inès de RAGUENEL ;

- Elisabeth STIBBE.

*10 suppléants :*

- Ariel WEIL ;

- Eric LEJOINDRE ;

- Alexandra CORDEBARD ;

- François VAUGLIN ;

- Barbara GOMES ;

- Alice TIMSIT ;

- Grégory CANAL ;

- Alix BOUGERET ;

- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS ;

- Emmanuelle DAUVERGNE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.25)

**Conseil départemental de l'accès au droit de Paris (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.26)**

- Emmanuelle RIVIER ;

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.26)

**Institut Curie (Conseil de surveillance). (R.27)**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

La candidature proposée est adoptée.

**Institut Pasteur (Assemblées générales). (R.28)**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

La candidature proposée est adoptée. (R.28)

**Association "Institut d'études avancées de Paris" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.29)**

- Ariel WEIL.

La candidature proposée est adoptée. (R.29)

**Fondation de coopération scientifique Paris Sciences et Lettres (Conseil d'administration). (R.30)**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

La candidature proposée est adoptée. (R.30)

**Fondation Voir et Entendre (Conseil d'administration). (R.31)**

- Jacques GALVANI.

La candidature proposée est adoptée. (R.31)

**Office du Tourisme et des Congrès de Paris (Conseil d'administration). (R.32)**

- Olivia POLSKI ;

- Audrey PULVAR ;

- Céline HERVIEU ;

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;

- Florentin LETISSIER ;

- Sylvain RAIFAUD ;

- Barbara GOMES ;

- Frédéric HOCQUARD ;

- Catherine DUMAS.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.32)

**Centre national des expositions et concours agricoles (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.33)**

- Audrey PULVAR.

La candidature proposée est adoptée. (R.33)

**Association départementale d'information sur le logement (ADIL 75). (R.34)**

- Gauthier CARON-THIBAUT ;

- Hamidou SAMAKÉ ;

- Halima JEMNI ;

- Léa VASA ;

- Maxime COCHARD ;

- Carine PETIT ;

- Hélène JACQUEMONT ;

- Aurélie PIRILLO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.34)

**Association "Comité des expositions de Paris" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R.35)**

*4 titulaires :*

- Afaf GABELOTAUD ;

- Pénélope KOMITÈS ;

- Frédéric HOCQUARD ;

- Daniel-Georges COURTOIS.

*4 suppléants :*

- Karim ZIADY ;

- Olivia POLSKI ;

- Nathalie MAQUOI ;

- Agnès EVREN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.35)

**Agence parisienne du climat (APC) (Conseil d'administration et Assemblées Générales). (R36)**

- Antoine GUILLOU ;
- Célia BLAUDEL ;
- Fatoumata KONÉ ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Agnès EVREN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.36)

**Cluster eau-milieux-sols (Conseil d'administration, Assemblées générales et Comité de coordination). (R37)**

*1 titulaire :*

- Marie-Christine LEMARDELEY.

*1 suppléant :*

- Alexandre FLORENTIN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.37)

**Comité consultatif de l'établissement public "Paris Saclay". (R38)**

*1 titulaire :*

- Marie-Christine LEMARDELEY.

*1 suppléant :*

- Hermano SANCHES RUIVO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.38)

**Comité de bassin "Seine-Normandie". (R39)**

- Colombe BROSSEL.

La candidature proposée est adoptée. (R.39)

**Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris. (R40)**

*1 titulaire :*

- Nicolas NORDMAN.

*1 suppléant :*

- Mahor CHICHE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.40)

**Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris. (R41)**

*1 titulaire :*

- Emmanuel GRÉGOIRE.

*1 suppléant :*

- Paul SIMONDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.41)

**Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes. (R42)**

*Conseil d'administration*

4 titulaires :

- Antoine GUILLOU ;
- Paul SIMONDON ;
- Maya AKKARI ;
- Raphaëlle PRIMET.

4 suppléants :

- Hamidou SAMAKÉ ;

- Audrey PULVAR ;
- Mahor CHICHE ;
- Jean-Philippe GILLET.

*Assemblées générales*

8 titulaires :

- Antoine GUILLOU ;
- Paul SIMONDON ;
- Emmanuelle RIVIER ;
- Maya AKKARI ;
- Delphine TERLIZZI ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Anne-Claire TYSSANDIER.

8 suppléants :

- Hamidou SAMAKÉ ;
- Audrey PULVAR ;
- Nathalie LAVILLE ;
- Florian SITBON ;
- Mahor CHICHE ;
- Léa VASA ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Léa FILOCHE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.42)

**Paris Fonds Vert. (R43)**

- Paul SIMONDON.

La candidature proposée est adoptée. (R.43)

**1001 vies Habitat (Conseil de surveillance). (R44)**

*1 représentant :*

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La candidature proposée est adoptée. (R.44)

**Observatoire Régional du Foncier (ORF) (Conseil d'administration). (R45)**

- Emmanuel GRÉGOIRE.

La candidature proposée est adoptée. (R.45)

**Université Paris I "Panthéon-Sorbonne" (Conseil d'administration). (R46)**

- Eric LEJOINDRE.

La candidature proposée est adoptée. (R.46)

**Université Paris II "Panthéon-Assas" (Conseil d'administration). (R47)**

*1 titulaire :*

- Geneviève GARRIGOS.

La candidature proposée est adoptée. (R.47)

**Université Paris III "Sorbonne Nouvelle" (Conseil d'administration). (R48)**

*1 titulaire :*

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

La candidature proposée est adoptée. (R.48)

**Université PSL (Conseil d'administration et conseil académique). (R49)**

*Conseil d'administration*

1 titulaire :

- Marie-Christine LEMARDELEY.

*Conseil académique*

1 titulaire :

- Hermano SANCHES RUIVO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.49)

**Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (Conseil d'administration). (R50)**

*8 représentants :*

- Emmanuel COBLENCE ;

- Jacques GALVANI ;

- Anne-Claire BOUX ;

- Lamia EL AARAJE ;

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Geneviève GARRIGOS ;

- Barbara GOMES ;

- Léa FILOCHE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.50)

**Société anonyme d'HLM "3F Résidences" (RSF). (R51)**

*1 représentant :*

- Maxime COCHARD.

La candidature proposée est adoptée. (R.51)

**Société anonyme d'HLM "Antin Résidences". (R52)**

*1 représentant :*

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La candidature proposée est adoptée. (R.52)

**Société anonyme d'HLM "Aximo". (R53)**

*1 représentant :*

- Emmanuel COBLENCE.

La candidature proposée est adoptée. (R.53)

**Société anonyme d'HLM "Batigère en Ile-de-France". (R54)**

*1 représentant :*

- Eric LEJOINDRE.

La candidature proposée est adoptée. (R.54)

**Société anonyme d'HLM "Coallia Habitat". (R55)**

*1 représentant :*

- Fatoumata KONÉ.

La candidature proposée est adoptée. (R.55)

**Société anonyme d'HLM "Habitat social français" (HSF). (R56)**

*1 représentant :*

- Delphine TERLIZZI.

La candidature proposée est adoptée. (R.56)

**Société anonyme d'HLM "Immobilière 3F" (I3F) (fusion avec La Résidence urbaine de France). (R57)**

*1 représentant :*

- Maxime COCHARD.

La candidature proposée est adoptée. (R.57)

**Société anonyme d'HLM "L'Habitation confortable". (R58)**

*1 représentant :*

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La candidature proposée est adoptée. (R.58)

**Société anonyme d'HLM "La Sablière". (R59)**

*1 représentant :*

- Jérôme COUMET.

La candidature proposée est adoptée. (R.59)

**Société anonyme d'HLM "RATP Habitat". (R60)**

*1 représentant :*

- Geneviève LARDY WORINGER.

La candidature proposée est adoptée. (R.60)

**Société anonyme d'HLM "Résidences - Le Logement des fonctionnaires". (R61)**

*1 représentant :*

- Carine PETIT.

La candidature proposée est adoptée. (R.61)

**Société anonyme d'HLM "Sequens Solidarité" (fusion avec France Habitation, Domaxi et SAGECO). (R62)**

*1 représentant :*

- Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La candidature proposée est adoptée. (R.62)

**Société anonyme d'HLM "Toit et Joie". (R63)**

*1 représentant :*

- Maxime COCHARD.

La candidature proposée est adoptée. (R.63)

**Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R64)**

*Conseil d'administration*

4 délégués :

- Paul SIMONDON ;

- Célia BLAUUEL ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Raphaëlle PRIMET.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Paul SIMONDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.64)

**Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R65)**

*Conseil d'administration*

10 délégués :

- David BELLIARD ;



- Halima JEMNI ;
- Carine ROLLAND ;
- Antoine GUILLOU ;
- Pierre AIDENBAUM ;
- Olivia POLSKI ;
- Ariel WEIL ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Carine PETIT ;
- Jean-Pierre LECOQ.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Carine ROLLAND.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.65)

**Société anonyme d'économie mixte "PariSeine" (SEMPARISEINE) (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R66)**

*Conseil d'administration*

12 titulaires :

- Florian SITBON ;
- Carine ROLLAND ;
- Anouch TORANIAN ;
- Pierre AIDENBAUM ;
- Véronique LEVIEUX ;
- Pénélope KOMITÈS ;
- Ariel WEIL ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Douchka MARKOVIC ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- Catherine IBLED ;
- Séverine de COMPREIGNAC.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Florian SITBON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.66)

**Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R67)**

*Conseil d'administration*

5 titulaires :

- Nicolas NORDMAN ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Maya AKKARI ;
- Antoinette GUHL ;
- Nathalie LAVILLE.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Nicolas NORDMAN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.67)

**Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R68)**

*Conseil d'administration*

11 représentants :

- Nathalie LAVILLE ;
- Hamidou SAMAKÉ ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Pénélope KOMITÈS ;
- Mahor CHICHE ;
- Alice TIMSIT ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Alexis GOVCIYAN ;
- Marie-Caroline DOUCERÉ ;
- François-Marie DIDIER ;
- REPORTÉE.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Hamidou SAMAKÉ.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.68)

**Société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis (SOGARIS) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R69)**

1 titulaire :

- Audrey PULVAR.

La candidature proposée est adoptée. (R.69)

**Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R70)**

*Conseil d'administration*

8 titulaires :

- Maya AKKARI ;
- Eric LEJOINDRE ;
- Nicolas NORDMAN ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- François DAGNAUD ;
- Mahor CHICHE ;
- Emile MEUNIER ;
- Rudolph GRANIER.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Maya AKKARI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.70)

**Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R71)**

*Conseil d'administration*

8 titulaires :

- Alexandra CORDEBARD ;
- François VAUGLIN ;
- Afaf GABELOTAUD ;
- Olivia POLSKI ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Jean-Pierre LECOQ.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Jean-Philippe DAVIAUD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.71)

**Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R72)**

1 titulaire :

- Audrey PULVAR.

La candidature proposée est adoptée. (R.72)

**Société publique locale PariSeine (SPL PariSeine) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R73)**

*Conseil d'administration*

Titulaires :

- Pénélope KOMITÈS ;
- Ariel WEIL ;
- Florian SITBON ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Jean LAUSSUCQ ;
- Douchka MARKOVIC.

*Assemblées générales*

Délégué :

- Florian SITBON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.73)

**Société publique locale d'aménagement "Paris et Métropole Aménagement" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R74)**

*Conseil d'administration*

12 représentants :

- Eric LEJOINDRE ;
- Hamidou SAMAKÉ ;
- Karim ZIADY ;
- Roger MADEC ;
- Carine ROLLAND ;
- François DAGNAUD ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Jacques BAUDRIER ;
- Anne-Claire BOUX ;
- Carine PETIT ;

- Alix BOUGERET ;
- Maud LELIEVRE.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Carine ROLLAND.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.74)

**Société publique locale d'aménagement de Paris (SEMAPA) (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R75)**

*Conseil d'administration*

7 représentants :

- Jérôme COUMET ;
- Christophe NAJDOVSKI ;
- Eric PLIEZ ;
- Dominique KIELEMOËS ;
- Johanne KOUASSI ;
- Alexandre FLORENTIN ;
- Jean-Baptiste OLIVIER.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Johanne KOUASSI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.75)

**Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (SOREQA) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R76)**

*Conseil d'administration*

8 titulaires :

- François VAUGLIN ;
- Eric PLIEZ ;
- Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Sandrine CHARNOZ ;
- Léa VASA ;
- Nathalie MAQUOI ;
- René-François BERNARD ;
- Rudolph GRANIER.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Gauthier CARON-THIBAUT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.76)

**Société anonyme d'économie mixte ELOGIE-SIEMP (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R77)**

*Conseil d'administration*

12 titulaires :

- Maxime COCHARD ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;
- Hermano SANCHES RUIVO ;

- Véronique LEVIEUX ;
- Thomas CHEVANDIER ;
- Fatoumata KONÉ ;
- Emile MEUNIER ;
- Frédéric HOCQUARD ;
- Nathalie MAQUOI ;
- Jeanne d'HAUTESERRE ;
- Emmanuelle DAUVERGNE.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Nathalie MAQUOI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.77)

**Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) (Conseil d'administration et assemblées générales). (R78)**

*Conseil d'administration*

12 titulaires :

- Nicolas NORDMAN ;
- Karen TAÏEB ;
- Gauthier CARON-THIBAUT ;
- Anouch TORANIAN ;
- Jean-François MARTINS ;
- Pierre RABADAN ;
- Christophe GIRARD ;
- Arnaud NGATCHA ;
- Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Frédéric HOCQUARD ;
- Emmanuelle DAUVERGNE.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Pierre RABADAN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.78)

**Port autonome de Paris (Conseil d'administration). (R79)**

2 représentants :

- Pierre AIDENBAUM ;
- REPORTÉE.

La candidature proposée est adoptée. (R.79)

**Association "Centre audiovisuel de Paris" (Conseil d'administration et Assemblées générales). (R80)**

*5 représentants :*

- Véronique LEVIEUX ;
- Ariel WEIL ;
- Patrick BLOCHE ;
- Sandrine CHARNOZ ;
- Aurélien VÉRON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.80)

**Association "Paris Académie Entreprises" (Assemblées générales). (R81)**

*1 représentant :*

- Afaf GABELOTAUD.

La candidature proposée est adoptée. (R.81)

**Association Cité-Théâtre dit "Théâtre de la Cité internationale" (Conseil d'administration et assemblées générales). (R82)**

*1 représentant :*

- Geneviève GARRIGOS.

*1 personnalité qualifiée :*

- REPORTÉE.

La candidature proposée est adoptée. (R.82)

**Commission du Vieux Paris. (R83)**

*14 représentants :*

- Karen TAÏEB ;

- Laurence PATRICE ;

- Christophe NAJDOVSKI ;

- Emmanuel GRÉGOIRE ;

- Béatrice LECOUTURIER ;

- Hanna SEBBAH ;

- Emile MEUNIER ;

- Jacques BAUDRIER ;

- Aurélien VÉRON ;

- René-François BERNARD ;

- Anne BIRABEN ;

- Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- REPORTÉE ;

- REPORTÉE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.83)

**Commission professionnelle des kiosquiers. (R84)**

*4 titulaires :*

- Afaf GABELOTAUD ;

- Patrick BLOCHE ;

- Jean LAUSSUCQ ;

- REPORTÉE.

*4 suppléants :*

- Jean-Philippe DAVIAUD ;

- Olivia POLSKI ;

- Geoffroy BOULARD ;

- REPORTÉE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.84)

**Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) (Conseil d'administration). (R85)**

*6 représentants :*

- Célia BLAUDEL ;

- Patrick BLOCHE ;

- Emile MEUNIER ;

- Jacques BAUDRIER ;
- Carine PETIT ;
- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.85)

**Comité stratégique auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (Comité stratégique). (R86)**

*1 titulaire :*

- Anne HIDALGO.

La candidature proposée est adoptée. (R.86)

**Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique. (R87)**

*3 titulaires :*

- Afaf GABELOTAUD ;
- Aminata NIAKATÉ ;
- Léa FILOCHE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.87)

**Crédit municipal de Paris (Conseil d'orientation et de surveillance). (R88)**

*6 représentants :*

- Paul SIMONDON ;
- Jacques GALVANI ;
- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Frédéric HOCQUARD ;
- David ALPHAND ;
- Jérôme GLEIZES.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.88)

**Etablissement public du Palais de la Porte Dorée (anciennement la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration) (Conseil d'administration). (R89)**

*2 représentants :*

- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Jacques MARTIAL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.89)

**Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (Conseil d'administration). (R90)**

*2 représentants :*

- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Jacques BAUDRIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.90)

**Etablissement public Universcience. (R91)**

*1 représentant :*

- Jean-Philippe DAVIAUD.

La candidature proposée est adoptée. (R.91)

**Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) (Conseil d'administration). (R92)**

*1 titulaire :*

- Emmanuel GRÉGOIRE.

*1 suppléant :*

- Ian BROSSAT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.92)

**Groupement d'intérêt économique Paris Commerces (GIE) (Conseil d'administration). (R93)**

*1 représentant :*

- Olivia POLSKI.

La candidature proposée est adoptée. (R.93)

**Groupement d'intérêt Public "Foncière de la Ville de Paris". (R94)**

*7 représentants :*

- Olivia POLSKI ;

- Roger MADEC ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Ian BROSSAT ;

- Carine PETIT ;

- Jean-Baptiste OLIVIER ;

- Vincent BALADI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.94)

**Groupement d'Intérêt Public "Maximilien". (R95)**

*1 titulaire :*

- Paul SIMONDON.

*1 suppléant :*

- Véronique LEVIEUX.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.95)

**Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical). (R96)**

*2 déléguées titulaires :*

- Audrey PULVAR ;

- Nathalie MAQUOI.

*2 délégués suppléants :*

- Nathalie LAVILLE ;

- Jacques BAUDRIER.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.96)

**Régie personnalisée Ecole Du Breuil (Conseil d'administration). (R97)**

*9 représentants :*

- Marie-Christine LEMARDELEY ;

- Audrey PULVAR ;

- Christophe NAJDOVSKI ;

- Pénélope KOMITÈS ;

- Afaf GABELOTAUD ;

- Chloé SAGASPE ;

- Jean-Noël AQUA ;

- Douchka MARKOVIC ;

- Valérie MONTANDON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.97)

**Société d'économie mixte Ile-de-France Energie (IDF Energie) (Conseil de surveillance et assemblées générales). (R98)**

*Conseil d'administration*

*2 titulaires :*



- Antoine GUILLOU ;
- Aminata NIAKATÉ.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- Antoine GUILLOU.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.98)

**Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) (Conseil d'administration). (R99)**

*12 représentants :*

- Delphine TERLIZZI ;
- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Karim ZIADY ;
- Colombe BROSSEL ;
- Jérôme GLEIZES ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- François-Marie DIDIER ;
- Jean-Didier BERTHAULT ;
- Inès de RAGUENEL ;
- Nelly GARNIER ;
- Rachida DATI.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.99)

**Paris Habitat - OPH (Conseil d'administration). (R100)**

*6 titulaires :*

- Eric PLIEZ ;
- Colombe BROSSEL ;
- Emmanuel COBLENCÉ ;
- Anne-Claire BOUX ;
- Ian BROSSAT ;
- Jean-Baptiste OLIVIER.

*9 personnalités qualifiées :*

- Dominique ALBA ;
- Jean-Claude DRIANT ;
- Sorcha EDWARDS ;
- Michel NEYRENEUF ;
- Gisèle STIEVENARD ;
- Christine LÉCONTE ;
- Tony Di MARTINO ;
- Léon NGANDE ;
- Sonia FIGUERES.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.100)

**Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des pratiques artistiques amateurs" (Conseil d'administration). (R101)**

*6 représentants :*

- Véronique LEVIEUX ;

- Céline HERVIEU ;
- François VAUGLIN ;
- Geneviève GARRIGOS ;
- Carine PETIT ;
- Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

*3 personnalités qualifiées :*

- REPORTÉES.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.101)

**Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (Conseil d'administration). (R102)**

*6 représentants :*

- Dominique KIELEMOES ;
- François VAUGLIN ;
- Patrick BLOCHE ;
- Chloé SAGASPE ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- REPORTÉE.

*3 personnalités qualifiées :*

- REPORTÉES.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.102)

**Jury des Grands prix de la Création de la Ville de Paris. (R103)**

*5 titulaires :*

- Afaf GABELOTAUD ;
- Olivia POLSKI ;
- Emmanuelle PIERRE-MARIE ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Paul HATTE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.103)

**Ile-de-France Mobilités. (R104)**

*5 représentants :*

- Jean-François MARTINS ;
- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- David BELLARD ;
- Jacques BAUDRIER ;
- Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.104)

**Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech (ESPCI) (Conseil d'administration). (R105)**

*4 représentants :*

- Pénélope KOMITÈS ;
- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Sylvain RAIFAUD ;
- Anne BIRABEN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.105)

**Etablissement public territorial de bassin "Seine Grands lacs" (Conseil syndical). (R106)**

*12 titulaires :*

---

- François VAUGLIN ;
- Audrey PULVAR ;
- Pierre AIDENBAUM ;
- Colombe BROSSEL ;
- Sylvain RAIFAUD ;
- Dan LERT ;
- Béatrice PATRIE ;
- Jean-Noël AQUA ;
- David ALPHAND ;
- Jérôme LORIAU ;
- Valérie MONTANDON ;
- Philippe GOUJON.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.106)

**Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris". (R107)**

*Conseil d'administration*

13 représentants :

- Pierre AIDENBAUM ;
- Delphine TERLIZZI ;
- Colombe BROSSEL ;
- Antoine GUILLOU ;
- Christophe NAJDOVSKI ;
- Audrey PULVAR ;
- François VAUGLIN ;
- Alexandre FLORENTIN ;
- Dan LERT ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Carline LUBIN-NOEL ;
- Franck LEFEVRE ;
- Emmanuel MESSAS.

*Assemblées générales*

1 délégué :

- François VAUGLIN.

5 personnalités qualifiées :

- Martine DUPUY ;
- Henri COING ;
- Abelardo ZAMORANO ;
- REPORTÉE ;
- REPORTÉE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.107)

**Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CPSPDA). (R108)**

15 représentants :

- Lamia EL AARAJE ;
- Dominique VERSINI ;
- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;

- Geneviève GARRIGOS ;
- Nicolas NORDMAN ;
- Maud GATEL ;
- Hanna SEBBAH ;
- Léa FILOCHE ;
- Nour DURAND-RAUCHER ;
- Francis SZPINER ;
- Rudolph GRANIER ;
- Nicolas JEANNETÉ ;
- REPORTÉE ;
- REPORTÉE ;
- REPORTÉE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.108)

**Syndicat mixte du parc du Tremblay Paris Val-de-Marne (Comité syndical). (R109)**

*4 délégués :*

- Jacques MARTIAL ;
- Jean-Luc ROMERO-MICHEL ;
- Karim ZIADY ;
- Elisabeth STIBBE.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.109)

**Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (Conseil d'administration). (R110)**

*9 titulaires :*

- Pénélope KOMITÈS ;
- Patrick BLOCHE ;
- Paul SIMONDON ;
- Jacques GALVANI ;
- Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Antoine GUILLOU ;
- François CONNAULT ;
- Anne BIRABEN ;
- Emmanuel MESSAS.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.110)

**Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (SID) (Conseil d'administration). (R111)**

*10 titulaires :*

- Emmanuel COBLENCE ;
- Halima JEMNI ;
- Audrey PULVAR ;
- Eric LEJOINDRE ;
- François DAGNAUD ;
- Jacques BAUDRIER ;
- Paul HATTE ;
- François-Maire DIDIER ;
- Rudolph GRANIER ;

- Grégory CANAL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R.111)

**Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM) (Comité syndical). (R112)**

*33 titulaires :*

- Jean-Philippe DAVIAUD ;
- Florian SITBON ;
- Delphine TERLIZZI ;
- Johanne KOUASSI ;
- Pénélope KOMITÈS ;
- François DAGNAUD ;
- François VAUGLIN ;
- Mahor CHICHE ;
- Boris JAMET-FOURNIER ;
- Audrey PULVAR ;
- Jérôme COUMET ;
- Colombe BROSSEL ;
- Paul SIMONDON ;
- Florentin LETISSIER ;
- Lamia EL AARAJE ;
- Nathalie LAVILLE ;
- Raphaëlle PRIMET ;
- Jean-Philippe GILLET ;
- Jean-Noël AQUA ;
- Alexis GOVCIYAN ;
- Léa VASA ;
- Sylvain RAIFAUD ;
- Frédéric BADINA-SERPETTE ;
- Carine PETIT ;
- Béatrice LECOUTURIER ;
- Jack-Yves BOHBOT ;
- Jean LAUSSUCQ ;
- Anessa LAHOUSSA ;
- Nelly GARNIER ;
- Geoffroy BOULARD ;
- Grégory CANAL ;
- Jérémy REDLER ;
- Rachida DATI.

*33 suppléants :*

- Hermano SANCHES RUIVO ;
- Hamidou SAMAKÉ ;
- Marie-José RAYMOND-ROSSI ;
- Céline HERVIEU ;
- Maya AKKARI ;
- Pierre RABADAN ;



Je souhaiterais, en votre nom, adresser un salut amical à M. Mamadou NDIAYE à qui je vais demander de se lever. M. NDIAYE est agent de logistique générale, huissier de séance. Il prend légitimement sa retraite après plus de vingt ans de bons et loyaux services au Conseil de Paris. En votre nom et au nom de la Maire, nous lui souhaitons une bonne retraite et le remercions chaleureusement pour le travail accompli. Vos applaudissements en ont témoigné.

Je voudrais également dire un dernier mot pour notre directeur de la DDCT, François GUICHARD. Quelques précisions : nous avons déjà souhaité une bonne retraite à François GUICHARD en début d'année. La crise sanitaire a retardé ce départ en retraite, vous l'avez compris, puisque François est toujours là. Il m'a dit : "Peut-être vais-je partir en retraite, peut-être est-ce ma dernière séance". C'est par précaution que je voulais que nous le saluions.

Mes chers collègues, mes derniers mots seront pour vous, pour vous souhaiter de belles vacances, un bel été, car je pense que tous et toutes, nous en avons bien besoin.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes).*

### **Votes spécifiés.**

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne participe pas au vote sur les projets de délibération DAE 118, DAE 125, DASCO 56, DVD 20 et SG 18- DJS, ainsi que sur les vœux n<sup>os</sup> 29 et 31.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2020 DCPA 4 École Élémentaire 103, avenue Gambetta (20e) - Travaux de confortation en sous-œuvre - Paiement d'une indemnité à la société AIRE.

2020 DCPA 13 Fontaine Saint Georges sise place Saint Georges (9e) - Indemnisation due à la Ville de Paris pour travaux de réparation de la Fontaine.

2020 DCPA 18 Travaux de réparations revêtement de sol- Bibliothèque DELBO 2, passage des Petits Pères (2e) - Indemnisation pour la Ville de Paris par SMABTP.

2020 DCPA 19 Restauration des éléments de clos et de couvert du Marché Beauvau Saint Antoine (12e) - Paiement de prestations supplémentaires au Cabinet LAGNEAU Architectes.

2020 DCPA 20 Rénovation énergétique de la Maison du Lac du Parc de Bercy (12e).

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2020 DAE 66 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison de préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2020 DVD 7 Parc de stationnement Goutte d'Or (18e). Protocole transactionnel avec la SAEMES.

2020 DVD 20 Aménagements lignes de bus à Paris. Demande de subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités.

2020 DVD 24 Prolongement du Tramway T3 Porte Dauphine (16e et 17e). Avenant à convention d'études de l'Avant- Projet . Avenant au protocole d'engagement. Convention de financement n°1 relative aux travaux.

2020 DVD 46 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2020 DVD 52 Crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - exonération de redevance d'occupation du domaine public routier pour la durée du confinement (véhicules d'auto-partage Mobilib' et en free floating).

**M. David BELLIARD**, rapporteur.

2020 DDCT 20 Subvention (51.000 euros) à 17 associations au titre des droits des femmes.

2020 DJS 117 Centres Paris Anim' Musidora, Annie Fratellini, Reuilly, Pina Bausch et son antenne Maya Angelou (12e) - Délégation de service public - Convention avec l'association CLAJE.

2020 DJS 118 Centres Paris Anim' Interclub, La Jonquière et son antenne Louis Loucheur (17e) - Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE.

2020 DJS 136 Adaptation et mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020.

2020 DJS 137 - SG Adaptation et mise en oeuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2020.

**Mme Héliène BIDARD**, rapporteure.

2020 DASCO 15 Occupations précaires de logements situés dans des E.P.L.E. - Conventions.

2020 DASCO 22 Entretien d'un mur mitoyen situé entre l'école 41, rue Traversière (12e) et la copropriété de l'immeuble du 37-39, rue Traversière (12e) - Convention de répartition des charges.

2020 DASCO 30 Subventions (28.000 euros) à diverses associations et conventions avec les associations Etudes et Chantiers IDF et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

2020 DASCO 51 Subvention (253.078 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges et à deux collèges au titre du budget participatif parisien.

2020 DASCO 54 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Subventions d'équipement (121.020 euros) et subventions pour travaux (261.972 euros).

2020 DASCO 55 Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021.

2020 DASCO 56 Caisses des écoles - Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens.

2020 DASCO 67 Caisse des écoles (14e) - Subventions complémentaires pour la restauration scolaire du collège Alphonse Daudet (14e) et avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2020.

2020 DASCO 68 Caisse des écoles (4e) - Subvention exceptionnelle (121.461 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 69 Caisse des écoles (6e) - Subvention exceptionnelle (2.900 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 70 Caisse des écoles (7e) - Subvention exceptionnelle (4.738 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 71 Caisse des écoles (8e) - Subvention exceptionnelle (141.274 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 72 Caisse des écoles (10e) - Subvention exceptionnelle (18.659 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 73 Caisse des écoles (11e) - Subvention exceptionnelle (224.549 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 74 Caisse des écoles (13e) - Subvention exceptionnelle (584.443 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 75 Caisse des écoles (14e) - Subvention exceptionnelle (635.321 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 76 Caisse des écoles (15e) - Subvention exceptionnelle (11.467 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 77 Caisse des écoles (19e) - Subvention exceptionnelle (39.619 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 78 Caisse des écoles (20e) - Subvention exceptionnelle (150.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 81 Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire.

2020 DASCO 85 Caisse des écoles (17e) - Subvention exceptionnelle (8.200 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 86 Caisse des écoles (12e) - Subvention exceptionnelle (29.202 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 88 Caisse des écoles (3e) - Subvention exceptionnelle (10.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2020 DASCO 89 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention de démarrage (50.000 euros) pour 2020.

2020 DASCO 93 Soutien de la Ville de Paris à l'opération "Colos apprenantes" - Convention avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales.

2020 DDCT 33 Exercice des compétences accordées à la Maire par l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 - Liste des subventions attribuées par arrêté entre le 30 avril et le 10 juillet 2020.



2020 DFPE 17 - DAC-DDCT Subvention (196.600 euros) et avenant à convention avec l'association "L.I.R.E, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion".

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2020 DDCT 28 Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 2e enveloppe).

2020 DDCT 38 Subventions de fonctionnement (361.350 euros) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires.

2020 DDCT 40 Subventions d'investissement et budget participatif (394.290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires.

**Mme Anne-Claire BOUX**, rapporteure.

2020 DASES 170 Subventions (1.873.747 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour leurs actions favorisant l'accès aux droits et l'intégration des réfugié.es à Paris.

2020 DLH 54 8 impasse Truillot (11e) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.

2020 DLH 61 Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (l'OPPIC) - 12, avenue Armand Rousseau Paris (12e).

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2020 DFA 13 Garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 18 M€ à souscrire par la SAEML SOGARIS dans le cadre du financement d'investissements.

2020 DFA 18 Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 20.000.000 euros souscrit par la SEMAPA auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2020 DASES 61 - DDCT Subventions (476.500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion.

2020 DASES 81 Subventions (413.410 euros) et conventions avec trente deux associations pour leurs actions d'insertion sociale.

2020 DASES 129 Subvention pour des travaux dans les 2 centres sociaux du 11e dans le cadre du budget participatif.

2020 DASES 135-DDCT-DAC-DASCO-DJS-DFPE-DPSP Subventions (1.322.068 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement.

2020 DASES 179 - DDCT Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre la Ville et l'Etat.

**Mme Léa FILOCHE**, rapporteure.

2020 DAE 70 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle - PLVP.

2020 DAE 102 Subvention (10K€) à la FEDEEH et convention annuelle.

2020 DAE 132 Convention Régimes d'Aides Economiques.

2020 DAE 139 Relancer mon entreprise autrement.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2020 DASES 72 Subventions à 21 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des PH. Conventions et Avenants.

2020 DASES 86 Subventions à 17 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Avenant à convention.

2020 DASES 130 Subvention (119 710.56 euros) d'investissement et convention avec l'association Les Jours Heureux.

2020 DASES 144 Subventions (43 500 euros) à 8 associations et convention avec 5 d'entre elles pour leurs actions estivales en direction des personnes en situation de handicap.

2020 DASES 166 Convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'ASM13 dans le cadre de la création d'un CAJM et d'un FAM suite à AMI.

**M. Jacques GALVANI**, rapporteur.

2020 DAC 27 Subvention exceptionnelle (620.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2020 DAC 32 Subventions (525.000 euros), avenant à convention avec la SARL Kali production (8e) et la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e).

2020 DAC 34 Subventions (152.100 euros), conventions et avenants avec neuf structures dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

2020 DAC 104 Subventions (332.000 euros) et convention à 5 structures de création et de diffusion musicale et théâtrale pour soutenir leurs projets d'investissement.

2020 DAC 137 Subventions (775.000 euros), convention et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

2020 DAC 181 Subvention (170.000 euros), avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2020 DAC 189 Subvention (822.173 euros) et avenant à l'association Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris centre, 18e).

2020 DAC 203 Subvention exceptionnelle (50.000 euros) à l'association Le Bal dans le cadre du plan de soutien aux acteurs culturels de la Ville.

2020 DAC 219 Subvention (3.010.490 euros) et avenant à la convention avec la Maison européenne de la Photo et subvention d'investissement (435.000 euros) et convention avec la MEP.

2020 DAC 286 Subvention (11.000 euros) à l'ACP la Manufacture chanson (11e).

2020 DAC 292 Dispositions tarifaires des établissements d'enseignements artistiques (CMA, CRR et ABA). Modalités de compensation financière relatives à la suspension des activités en raison de la crise sanitaire.

2020 DAC 294 Subvention (170.000 euros) et convention avec Paris Ateliers - Fixation du montant du loyer pour l'occupation de locaux situés 85 rue de Vaugirard (6e).

2020 DAC 311 Subvention sollicitée auprès de l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - en soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2020 DAC 353 Signature d'un contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec Madame Marie Poirier, illustratrice.

2020 DAC 578 Subventions (14.500 euros) à neuf associations au titre de la Politique de la ville.

2020 DAC 707 Désignation de la Directrice générale par intérim de l'établissement public Paris Musées.

2020 DICOM 3 Conventions de partenariat en faveur de l'opération "Un été particulier".

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2020 DDCT 14 Inventaire des équipements de proximité du conseil de groupe d'arrondissements du 1er secteur dit "Paris Centre".

2020 DDCT 46 Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices de maire d'arrondissement.

2020 DU 23 Alençon (61) - Cession d'une propriété 40 rue de Lancrel et 29 rue de l'Ecusson.

2020 DU 33 Cession d'une emprise de voirie au droit du 22 Cité industrielle (11e).

2020 DU 38 Déclassement et cession de parcelles de terrains à Triel-sur-Seine (78) en vue de la réalisation d'un parc solaire.

2020 DU 59 Cession d'un immeuble situé 106-108, rue de l'Ouest (14e).

2020 DU 65 Dépôt par l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épineuse des demandes d'autorisations d'urbanisme sur des locaux de Ville de Paris nécessaires à leur projet d'extension au 187 rue du Chevaleret (13e).

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2020 DASES 180 Fixation de modalités de rémunération d'une indemnité d'entretien complémentaire aux assistant.e.s familiaux.ales employé.e.s par la Ville de Paris pour la période de confinement.

2020 DASES 181 Fixation de modalités de rémunération d'une prime exceptionnelle aux assistant.e.s familiaux.ales soumis.es à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services.

2020 DDCT 16 Renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux.

2020 DRH 40 Modification de diverses délibérations.

**M. Antoine GUILLOU**, rapporteur.

2020 DFPE 4 Subvention (68.502 euros), avenant n° 6 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour Le multi-accueil L'Araignée Gentille (18e).

2020 DFPE 5 Subvention (85.827 euros), avenant n° 4 à l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil (20e).

2020 DFPE 6 Subvention (163.140 euros) et avenant n°4 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2020 DFPE 7 Subvention (397.734 euros), avenants n° 4 à l'association l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 8 Subventions (2.202.027 euros), avenants n° 4 à l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 9 Subvention (1.559.402 euros), avenant n° 4 à l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 10 Subvention (187.093 euros), avenants n° 4 à l'association "Arthur et Marine" (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 12 Subvention (125.659 euros), avenant n° 4 à l'association OHEL Esther (19e) pour la halte-garderie OHEL Léa (19e).

2020 DFPE 14 Subvention (1.496.857 euros), avenants n° 2, 3 et 4 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 16 Subvention (173.221 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2020 DFPE 21 Subvention (191.919 euros) et avenant n° 6 à l'association La Ribambelle pour son multi-accueil dans le 15e.

2020 DFPE 23 Subvention (71.866 euros), avenant n° 4 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

2020 DFPE 24 Subvention (49.235 euros) et avenant n° 4, à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2020 DFPE 34 Subvention (96.219 euros) et avenant n° 4 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2020 DFPE 48 Subvention (186.976 euros) et avenant n° 4 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2020 DFPE 50 Subvention (111.358 euros) et avenant n° 4 à l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2020 DFPE 60 Subvention (99.177 euros), avenant n° 4 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2020 DFPE 61 Subventions (349.459 euros), avenants n° 4 et convention avec l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 62 Subvention (422.791 euros), avenant n° 4 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil Saint Fargeau (20e).

2020 DFPE 73 Subvention (30.313 euros) et avenant n° 4 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil A Petits Pas au 6/8, impasse du curé (18e).

2020 DFPE 74 Subvention (119.694 euros) et avenant n° 4 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2020 DFPE 76 Subvention (390.950 euros) et avenants n° 4, n° 3 et n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 80 Subvention (91.654 euros) et avenant n° 4 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte garderie Le Petit Navire (13e).

2020 DFPE 85 Subventions (149.440 euros), avenant n° 4 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 87 Subvention (86.943 euros) avenant n° 4 à l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2020 DFPE 89 Subvention (68.346 euros), avenant n° 5 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2020 DFPE 90 Subvention (51.252 euros), avenant n° 4 à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2020 DFPE 101 Subvention (199.301 euros) et avenant n° 4 avec Fondation CASIP COJASOR pour sa HG dans le 20e.

2020 DFPE 103 Subventions et avenants n° 2 et 4 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 106 - DDCT Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142.500 euros) à 6 associations.

2020 DFPE 113 Subvention (758.433 euros), convention et avenants n° 4 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 116 Subvention (49 593 euros), avenant n° 4 avec l'association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

2020 DFPE 124 Subvention (91.852 euros), avenant n° 5 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2020 DFPE 131 Subventions et avenants n° 4 avec le Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance dans le 18e.

2020 DFPE 133 Avenant n° 2 de prolongation de la durée de la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 66, rue Berzélius (17e).

2020 DFPE 134 Avenant n° 2 de prolongation de la durée de la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 16 Avenue Simon Bolivar (19e).

2020 DFPE 135 Avenant n° 2 de prolongation de la durée de la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 17, rue Lechapelais (17e).

2020 DFPE 137 Subvention (9.627 euros), et avenant n° 4 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale (4e).

2020 DFPE 138 Subventions (438.322 euros), avenants n° 1 et n° 4 à l'Association des Cités Caritas (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2020 DFPE 139 Subvention (411.660 euros), et avenant n° 4 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

**Mme Céline HERVIEU**, rapporteure.

2020 DAC 148 - DAE Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2020 DAE 118 Subvention d'investissement (4.000.000 euros) et convention avec la Banque Publique d'Investissement pour l'abondement au Fonds Paris Innovation Amorce.

2020 DAE 119 Subvention de fonctionnement (300.000 euros) et convention avec l'association Paris&Compagnie pour le soutien à sa plateforme Covid-19.

2020 DAE 140 Subvention de fonctionnement (940.000 euros) et avenant avec l'association Forum des images (1er).

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2020 DAE 77 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail" (14e).

2020 DAE 109 Subventions de fonctionnement (150.000 euros) et d'investissement (30.000 euros), et conventions avec 20 organismes dans le cadre du soutien à la diffusion de la culture scientifique.

2020 DAE 136 Subventions (170.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2020 DVD 30 Paris Plages 2020 Bassin de la Villette. Conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour les glaciers.

**M. Dan LERT**, rapporteur.

2020 DAE 126 - DASES Subventions (354.000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

**M. Florentin LETISSIER**, rapporteur.

2020 DASES 75 Subventions (12.500 euros) à 5 associations pour leur action facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

2020 DASES 148 Avenants de prolongation aux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé.

2020 DASES 157 Mise en œuvre de la 9ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention" et convention.

2020 DASES 159 Participations (3.247.510 euros) pour les l'année 2020 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC autorisés à Paris.

2020 DASES 161 Subventions (9.000 euros) à deux associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors.

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2020 SG 9 Subvention (39.046 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole - CASODOM (1er).

**M. Jacques MARTIAL**, rapporteur.

2020 DEVE 26 Convention de mise à disposition par la Fondation des Artistes du parc de l'hôtel Salomon de Rothschild (8e) pour ouverture au public - Convention de gestion.

2020 DEVE 35 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2020 DEVE 38 Signature d'un contrat de cession d'exploitation de trois œuvres vidéo 360 degrés pour la Maison Paris Nature.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2020 DGRI 19 Résidence ICORN : renouvellement de la convention tripartite Ville de Paris, DAC, DGRI et cité internationale des arts.

2020 DGRI 22 Subvention (20.000 euros) à l'association Forum de Paris sur la Paix.

2020 DGRI 24 Subventions (38 000 euros) à 8 associations dans le cadre des actions culturelles internationales de la Ville de Paris.

2020 DGRI 25 Renouvellement de cotisation au réseau World Cities Culture Forum (WCCF) pour un montant de 4.250 euros.

2020 DGRI 26 Subventions (105.000 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de la défense des droits humains à l'international.

**M. Arnaud NGATCHA**, rapporteur.

2020 PP 45 DRH - Prime COVID.

2020 PP 46 DRH Régime indemnitaire LCPP.

2020 PP 47 Modification de la délibération n° 2010 PP 72 des 13, 14 et 15 décembre 2010 portant création d'un compte épargne-temps des agents relevant du statut des administrations parisiennes.

2020 PP 48 Modification de la délibération n° 2002 PP 86 des 28 et 29 octobre 2002 portant attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants à certains agents de la PP.

2020 PP 49 Attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains fonctionnaires de catégorie A, B et C de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2020 PP 50 Attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires de catégorie B et C de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes affectés au centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre.

2020 PP 51 Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle, de travail et de sécurité.

2020 PP 52 Convention de groupement de commandes entre les services de la Préfecture de police relative à la mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des déchets issus de l'hygiène féminine produits par les services de la Préfecture de police et d'autres services relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur d'Île-de-France (SGAMI-IDF).

2020 PP 53 Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

2020 PP 54 Convention de groupement de commandes concernant la fourniture de matériels de plongée, de pièces détachées et d'accessoires.

2020 PP 55 BSPP - Prestation de maintenance des caméras thermiques de marque FLIR, modèle K 45 et K 55, et fourniture d'accessoires.

2020 PP 56 BSPP - Concours restreint en vue d'un marché public de maîtrise d'œuvre sur "esquisse+" pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460) - Individualisation d'une autorisation de programme.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2020 DLH 67 Immeuble communal 16-18, place Duplex (15e) - Convention d'occupation précaire.

**Mme Laurence PATRICE**, rapporteure.

2020 DAE 17 Transfert à la société Urban Renaissance Développement de la gestion du marché couvert Saint Germain (6e) - Avenant à la convention de délégation de service public.

2020 DAE 36 Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce.

2020 DAE 71 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour la gestion du Marché du livre ancien et d'occasion sur le site de la Halle aux Chevaux dans le Parc Georges Brassens (15e).

2020 DAE 72 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.

2020 DAE 131 Ventes au déballage - Covid 19 - Exonération des redevances dues par les organisateurs.

2020 DAE 98 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de plusieurs manifestations à dominante culturelle place Saint-Sulpice.

2020 DAE 106 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2.643 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

2020 DAE 150 Avenant à la convention de l'opération nationale "Revitalisation et animation des commerces".

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2020 DJS 50 Subventions (12.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6e, 19e, 20e).

2020 DJS 61 - DDCT Subventions (35.300 euros) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politiques de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

2020 DJS 112 Attribution de la dénomination Thérèse et Jeanne Brulé à la piscine située 1 place Edith Thomas (14e).

2020 DJS 134 Subventions (49.450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e).

2020 DJS 140 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2020 DJS 142 Convention cadre avec l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré pour l'organisation des Mercredis du Sport.

**M. Pierre RABADAN**, rapporteur.

2020 DEVE 33 Modalités de rétrocession des concessions funéraires décennales.

2020 DEVE 34 Subvention de fonctionnement et d'investissement au bénéfice de l'École Du Breuil au titre de l'année 2020.

2020 DFA 7 Déficit des Régies. Demande en décharge de responsabilité et remise gracieuse.

2020 DFA 16 Modification du montant de la garantie de la Ville de Paris accordée à 50 % à la Fondation Hellénique.

2020 DFA 17 Avenant à la convention locale du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) Ville de Demain de l'Ecocité Paris.

2020 DFA 19 Prorogation du Syndicat Interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à SOGARIS pour une durée de 3 ans.

2020 DFA 28 Délégation donnée aux conseils d'arrondissement et au conseil de groupe d'arrondissements du 1er secteur dit "Paris Centre" pour les marchés sans formalités préalables.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

2020 DASES 23 Subvention (11.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations (L'EPOC) (19e).

2020 DASES 57 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (14e).

2020 DASES 67 Subvention (20.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (Seine-Saint-Denis).

2020 DASES 77 Subventions (266.750 euros) à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des publics jeunes.

2020 DASES 91 Subvention (12.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si, Bobigny (93).

2020 DASES 92 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Aux Captifs, la Libération (6e).

2020 DASES 100 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e).

2020 DASES 103 Subvention (32.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'Association Intervalle-CAP (13e).

2020 DASES 108 Subvention (3.500 euros) à l'association Fédération Nationale CAMI Sport & Cancer (Neuilly-sur-Seine 92).

2020 DASES 115 Subvention (50.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Comede (94 Le Kremlin-Bicêtre).

2020 DASES 117 Subvention (11.000 euros) à l'association Les Elus Locaux Contre le Sida : Ensemble Luttons Contre le Sida (ELCS) (3e).

2020 DASES 124 Subvention (120.000 euros) et convention avec la SEL URG HPMC, pour la création d'un cabinet médical dans le 20e dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2020 DASES 125 Subvention (170.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Basiliade (11e).

2020 DASES 140 Subvention (25.000 euros) à l'Association Auto-Support et réduction des risques parmi les Usagers et ex-usagers de Drogues - ASUD (20e).

2020 DASES 141 Subventions (65.000 euros) - Conventions - Avenants avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention en milieu festif spécifique et/ou alternatif.

2020 DASES 142 Subvention (106.030 euros) et convention avec l'association GAIA Paris dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule aménagé.

2020 DASES 150 Subvention (4.000 euros) à l'association Ma P'tite Folie (93400 Saint-Ouen).

2020 DASES 153 Subventions (23.000 euros) à 4 associations menant des actions de prévention du mal-être et d'écoute psychologique.

2020 DASES 155 Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon pour la création d'Un centre de santé dans le 12e arrondissement.

2020 DFPE 132 Participation (158.120 euros) et convention avec l'association "Ambroise Croizat" pour le fonctionnement d'un accueil en périnatalité au sein de la maternité de l'hôpital Pierre Rouquès - Les Bluets.

2020 DFPE 142 Dotations (1.709.694 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

**Mme Anne SOUYRIS**, rapporteure.

2020 DAC 665 Transfert juridique des reproductions numériques des fonds photographiques des musées à l'établissement public Paris-Musées.

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

2020 DDCT 44 Budget participatif - Subvention d'investissement (15.640 euros) et convention avec l'association "HandinamiK" (12e).

**Mme Anouch TORANIAN**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2020 SG 25 Rapport CRC sur la gestion de la société Parisienne de Photographie.

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2020 SG 27 Rapport de suivi des recommandations formulées par les Chambres Régionales des Comptes dans les rapports d'observations présentées entre le 20 mars 2018 et 4, 5 et 6 juin 2019.

**M. Paul SIMONDON**, rapporteur.

2020 SG 23 Rapport CRC sur la gestion de la société anonyme exploitant le Palais omnisport Paris Bercy.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

## Comptes rendus des Commissions.

### 1ère COMMISSION

Réunion du mardi 21 juillet 2020

#### Présent-e-s :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Séverine de COMPREIGNAC, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Danielle SIMMONET, Alice TIMSIT, Aminata NIAKATÉ, MM. David ALPHAND, Jacques-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES, Alexis GOVCIYAN, Rudolph GRANIER, Antoine GUILLOU, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON, Francis SZPNER, François VAUGLIN et Ariel WEIL.

#### Absent-e-s :

Mmes Florence BERTHOUT, Rachida DATI, Olivia POLSKI, MM. Grégory CANAL et Jean-François MARTINS.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. SZPNER, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. SZPNER procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

Mme CARRÈRE-GÉE propose sa candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme CARRÈRE-GÉE est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

M. SZPNER procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

M. GLEIZES et M. MARTINS proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. GLEIZES et M. MARTINS sont élus vice-présidents de la Commission.

Mme CARRÈRE-GÉE reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 12 heures 30.

-----

### 2e COMMISSION

Réunion du mardi 21 juillet 2020

#### Présent-e-s :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Catherine IBLED, Anessa LAHOUASSA, Béatrice LECOUTURIER, Carline LUBIN-NOËL, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Laurence PATRICE, MM. Pierre AIDENBAUM, Mahor CHICHE, Christophe GIRARD, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

#### Excusées :

Mmes Nelly GARNIER et Dominique KIELEMOËS.

#### Absent-e-s :

Mmes Brigitte KUSTER, Delphine TERLIZZI et M. Stéphane CAPLIEZ.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. AIDENBAUM, la séance est ouverte à 12 heures 03.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. AIDENBAUM procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

Mme PRIMET propose sa candidature.



La Commission procède au vote à main levée.

Mme PRIMET est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

M. AIDENBAUM procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme KIELEMOËS et Mme LECOUTURIER proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme KIELEMOËS et Mme LECOUTURIER sont élues vice-présidentes de la Commission.

Mme PRIMET reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 12 heures 55.

-----

### **3e COMMISSION**

Réunion du mardi 21 juillet 2020

#### **Présent-e-s** :

Mmes Maya AKKARI, Véronique BALDINI, Anne-Claire BOUX, Colombe BROSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Agnès EVREN, Maud GATEL, Douchka MARKOVIC, Béatrice PATRIE, Chloé SAGASPE, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. René-François BERNARD, François DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Philippe GOUJON, Nicolas JEANNETÉ, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Jacques BAUDRIER.

#### **Excusé** :

M. David BELLIARD.

#### **Absent-e-s** :

Mme Audrey PULVAR et M. Jean-Philippe DAVIAUD.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme TOUBIANA, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme TOUBIANA procède à un appel à candidature pour la fonction de Président de la Commission.

Mme EL AARAJE propose sa candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme EL AARAJE est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

Mme TOUBIANA procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme SEBBAH et M. JEANNETÉ proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme SEBBAH et M. JEANNETÉ sont élus vice-présidents de la Commission.

Mme EL AARAJE reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 11 heures 51.

-----

### **4e COMMISSION**

Réunion du mardi 21 juillet 2020

#### **Présent-e-s** :

Mmes Véronique BUCAILLE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Geneviève LARDY WORINGER, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, Dominique VERSINI, Hélène BIDARD, Chloé SAGASPE, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, François CONNAULT, François-Marie DIDIER, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Emmanuel MESSAS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

**Absent-e-s :**

Mme Anne-Claire TYSSANDIER et M. Jérôme LORIAU.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme LARDY WORINGER la séance est ouverte à 9 heures 05.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme LARDY WORINGER procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

M. CARON-THIBAUT propose sa candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. CARON-THIBAUT est élu président de la Commission à l'unanimité.

Mme LARDY WORINGER procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme RIVIER et M. SAMAKÉ proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme RIVIER et M. SAMAKÉ sont élus vice-présidents de la Commission.

M. CARON-THIBAUT reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 10 heures 50.

-----

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 20 juillet 2020

**Présent-e-s :**

Mmes Alexandra CORDEBARD, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fatoumata KONÉ, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, Aminata NIAKATÉ, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Jérôme GLEIZES.

**Excusé-e-s :**

Mme Célia BLAUDEL et M. Patrick VIRY

**Absent-e-s :**

Mmes Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, MM. Thomas CHEVANDIER, Franck LEFEVRE et Eric LEJOINDRE.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. MADEC, la séance débute à 17 heures.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. MADEC procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

M. MEUNIER propose sa candidature

La Commission procède au vote à main levée.

M. MEUNIER est élu président de la Commission à l'unanimité

M. MADEC procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme RAYMOND-ROSSI et M. OLIVIER proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme RAYMOND-ROSSI et M. OLIVIER sont élus vice-présidents de la Commission.

M. MEUNIER reprend la présidence.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 18 heures 10.

-----

## **6e COMMISSION**

Réunion du lundi 20 juillet 2020

### **Présent-e-s** :

Mmes Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Emmanuelle DAUVERGNE, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Elisabeth STIBBE, MM. Jean-Noël AQUA, Frédéric BADINA-SERPETTE, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE et Rémi FÉRAUD.

### **Excusée** :

Mme Inès de RAGUENEL.

### **Absent-e-s** :

Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Pierre LECOQ.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme LEMARDELEY la séance est ouverte à 16 heures 05.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

Mme LEMARDELEY procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

M. COBLENCE propose sa candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

M. COBLENCE est élu président de la Commission à l'unanimité.

Mme LEMARDELEY procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme BOUGERET et M. AQUA proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme BOUGERET et M. AQUA sont élus vice-présidents de la Commission.

M. COBLENCE reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 17 heures 10.

-----

## **7e COMMISSION**

Réunion du mardi 21 juillet 2020

### **Présent-e-s** :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Hélène BIDARD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Halima JEMNI, Maud LELIÈVRE, Amina NIAKATÉ, Anouch TORANIAN, MM. Antoine BEAUQUIER, Jean-Didier BERTHAULT, Paul HATTE, Frédéric HOCQUARD, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Hermano SANCHES-RUIVO, Karim ZIADY et Jérôme GLEIZES.

### **Excusé** :

M. Jérémy REDLER.

### **Absent-e-s** :

Mmes Catherine DUMAS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Gérard LOUREIRO.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. BEAUQUIER la séance est ouverte à 17 heures 05.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil de Paris, la Commission doit élire son président et ses vice-présidents afin d'en constituer le bureau.

M. BEAUQUIER procède à un appel à candidature pour la fonction de président de la Commission.

Mme GARRIGOS propose sa candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme GARRIGOS est élue présidente de la Commission à l'unanimité.

M. BEAUQUIER procède à un appel à candidature pour les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Mme BADAT-KARAM et M. JAMET-FOURNIER proposent leur candidature.

La Commission procède au vote à main levée.

Mme BADAT-KARAM et M. JAMET-FOURNIER sont élus vice-présidents de la Commission.

Mme GARRIGOS reprend la présidence de la séance.

Les projets de délibération sont examinés jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Séance levée à 18 heures 10.

## Listes des membres présents.

### Jeudi 23 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

### Excusés au sens du règlement :

Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

### Absents :

M. Rudolph GRANIER, Mme Delphine TERLIZZI.

### Jeudi 23 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme

Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

**Absente :**

Mme Delphine TERLIZZI.

**Vendredi 24 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme

Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémie REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

**Excusée :**

Mme Douchka MARKOVIC.

**Absente :**

Mme Delphine TERLIZZI.

**Vendredi 24 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUJEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémie REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme

Anne-Claire TYSSANDIER, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Nathalie LAVILLE, M. Gérard LOUREIRO.

**Excusée :**

Mme Douchka MARKOVIC.

**Absents :**

Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA, M. Patrick VIRY.

## Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

## RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Fonction	Libellé	stock Brut au 31/12/2019 (a)	CA 2019		stock net au 31/12/2019 reporté en 2020 (d = a-b-c)	BP 2020 (e)	stock brut 2020 avant BS (f = d+e)	Liquidé au 05/07/2020 (g)	Stock net au 05/07/2020 (h = f-g)	BS 2020 (i)	Stock net après BS (k = h+i)
			mandaté après régularisation (b)	solde des AP terminées (c)							
0	Services Généraux	1 027 531 453,48	298 337 002,62	27 822 597,32	701 371 853,54	489 374 750,00	1 190 746 603,54	137 722 943,77	1 053 023 659,77	45 853 935,00	1 098 877 595
1	Sécurité	26 586 680,88	15 472 400,41	5 097 792,06	6 016 488,41	29 732 000,00	35 748 488,41	11 964 262,71	23 784 225,70		23 784 225,7
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	609 300 912,74	140 666 451,19	- 3 245 791,16	471 880 252,71	84 453 660,00	556 333 912,71	37 432 108,75	518 901 803,96	30 777 330,74	549 679 134,7
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	815 786 900,04	234 587 626,29	19 295 917,42	561 903 356,33	169 269 490,00	731 172 846,33	56 217 650,82	674 955 195,51	32 548 077,00	707 503 272,5
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	281 410 848,48	82 765 982,90	11 805 601,90	186 839 263,68	44 951 152,00	231 790 415,68	19 926 033,83	211 864 381,85	5 432 890,22	217 297 272,1
5	Aménagement des territoires et habitat	3 160 747 389,89	612 271 128,12	112 294 667,67	2 436 181 594,10	988 570 080,00	3 424 751 674,10	210 012 578,89	3 214 739 095,21	70 376 882,10	3 285 115 977
6	Action économique	88 985 618,20	27 835 432,24	4 390 541,84	56 759 644,12	37 131 782,00	93 891 426,12	4 443 435,38	89 447 990,74	73 630 000,00	163 077 990,7
7	Environnement	167 977 588,81	47 720 074,08	1 762 896,42	118 494 618,31	35 891 700,00	154 386 318,31	21 090 528,57	133 295 789,74	4 000 000,00	137 295 789,7
8	Transports	612 452 152,58	171 384 836,97	1 502 672,33	439 564 643,28	146 376 140,00	585 940 783,28	61 305 982,44	524 634 800,84	6 089 319,90	530 724 120,7
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 790 779 545,10</b>	<b>1 631 040 934,82</b>	<b>180 726 895,80</b>	<b>4 979 011 714,48</b>	<b>2 025 750 754,00</b>	<b>7 004 762 468,48</b>	<b>560 115 525,16</b>	<b>6 444 646 943,32</b>	<b>268 708 434,96</b>	<b>6 713 355 378,28</b>

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.  
Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).



**SÉANCE DES 23 ET 24 JUILLET 2020**

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DÉPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 542 233 009,64	32 761 710,14	237 868 399,96	58 701 199,15	58 701 199,15	58 701 199,15	0,00	91 462 909,29
900	Services généraux	183 362 811,00	3 678 843,06	15 013 900,00	905 230,06	905 230,06	905 230,06	0,00	4 583 873,12
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	24 658 000,00	0,00	0,00	-1 323 854,06	-1 323 854,06	-1 323 854,06	0,00	-1 323 854,06
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	136 360 367,00	14 583 864,65	30 777 330,74	2 087 705,78	2 087 705,78	2 087 705,78	0,00	16 671 570,63
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	190 369 935,00	11 353 992,98	32 548 077,00	2 280 010,00	2 280 010,00	2 280 010,00	0,00	13 634 002,98
904	Santé et action sociale (hors RSA)	64 655 765,64	544 229,60	5 432 890,22	-2 481 546,78	-2 481 546,78	-2 481 546,78	0,00	-1 937 317,18
904-4	RSA	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	699 139 990,00	658 655,05	73 376 882,10	-6 815 051,85	-6 815 051,85	-6 815 051,85	0,00	-6 156 396,80
906	Action économique	43 999 972,00	1 329 215,77	73 630 000,00	72 400 000,00	72 400 000,00	72 400 000,00	0,00	73 729 215,77
907	Environnement	54 480 669,00	86 849,32	4 000 000,00	-8 351 294,00	-8 351 294,00	-8 351 294,00	0,00	-8 264 444,68
908	Transports	145 105 500,00	526 259,51	3 089 319,90	0,00	0,00	0,00	0,00	526 259,51
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	808 812 040,00	0,00		20 868 800,85	20 868 800,85		0,00	20 868 800,85
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	525 792 040,00	0,00		-47 345 648,00	-47 345 648,00		0,00	-47 345 648,00
925	Opérations patrimoniales	63 100 000,00			54 736 765,85	54 736 765,85		0,00	54 736 765,85
926	Transferts entre les sections	219 920 000,00			13 477 683,00	13 477 683,00		0,00	13 477 683,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			6 908 000,00					
950	Dépenses imprévues			6 908 000,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 351 045 049,64</b>	<b>32 761 710,14</b>	<b>268 708 434,96</b>	<b>79 570 000,00</b>	<b>79 570 000,00</b>	<b>79 570 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 331 710,14</b>
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									720 769 335,46
<b>TOTAL</b>									<b>833 101 045,60</b>

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II	
90	Opérations ventilées	137 122 530,86	0,00	-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00	
900	Services généraux	639 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	6 272 506,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00	
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	32 675 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
904	Santé et action sociale (hors RSA)	10 186 549,86	0,00	0,00	0,00	0,00	
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	77 120 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
906	Action économique	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
907	Environnement	2 963 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
908	Transports	6 144 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	1 562 208 222,45	0,00	425 536 614,48	425 536 614,48	425 536 614,48	
921	Taxes non affectées	6 000 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	149 951 722,00	0,00	-8 900 000,00	-8 900 000,00	-8 900 000,00	
923	Dettes et autres opérations financières	797 246 500,45	0,00	378 199 848,63	378 199 848,63	378 199 848,63	
925	Opérations patrimoniales	63 100 000,00		54 736 765,85	54 736 765,85	54 736 765,85	
926	Transferts entre les sections (4)	545 910 000,00		0,00	0,00	0,00	
95	Chapitre de prévision sans réalisation	651 714 296,33	0,00	-345 666 614,48	-345 666 614,48	-345 666 614,48	
951	Virement de la section de fonctionnement	250 764 296,33		-236 531 814,48	-236 531 814,48	-236 531 814,48	
954	Produit des cessions d'immobilisations	400 950 000,00	0,00	-109 134 800,00	-109 134 800,00	-109 134 800,00	
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>2 351 045 049,64</b>	<b>0,00</b>	<b>79 570 000,00</b>	<b>79 570 000,00</b>	<b>79 570 000,00</b>	
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)							0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)							753 531 045,60
<b>TOTAL</b>							<b>833 101 045,60</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 20, 30, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>478 446 392,00</b>	<b>184 268 041,06</b>	<b>0,00</b>	<b>23 334 145,34</b>	<b>138 448 072,78</b>	<b>192 649 945,00</b>	<b>62 174 218,86</b>	<b>100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	257 380 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	106 778 020,00	0,00	17 000,00	39 000 487,00	14 889 202,00	4 949 457,22	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 452 158,08	0,00	19 472 864,94	23 432 500,00	41 898 203,00	14 594 082,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 599 200,00	0,00	533 000,00	10 639 052,00	8 097 270,00	5 797 688,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	55 448 663,00	0,00	2 312 000,00	65 276 053,78	103 151 520,00	38 833 011,54	90 000,00
26	Participations et créances rattachées	15 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	205 566 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	999 251,00	100 000,00	24 613 750,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 369 344 316,68</b>	<b>639 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>5 972 506,00</b>	<b>32 675 372,00</b>	<b>10 186 549,86</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	291 815 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	902 082 767,60	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	639 600,00	0,00	0,00	5 772 506,00	16 263 822,00	10 186 549,86	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 163 039 232,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 407 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	12 811 750,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>692 324 938,15</b>	<b>116 399 972,00</b>	<b>46 129 375,00</b>	<b>145 105 500,00</b>		<b>2 079 380 600,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		257 380 040,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 252 759,71	1 377 342,00	3 053 821,65	12 810 482,27		193 144 551,85
204	Subventions d'équipement versées	290 021 234,00	56 763 794,00	4 469 724,55	42 957 003,42		490 061 593,97
21	Immobilisations corporelles	274 401 079,82	3 656 964,00	5 051 634,00	3 744 804,00		328 510 671,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	116 249 864,82	54 481 872,00	33 554 194,80	81 137 210,22		548 534 300,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		15 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		205 566 352,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 400 000,00	120 000,00	0,00	4 450 000,00		31 683 001,00
<b>RECETTES</b>		<b>77 120 936,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>2 963 400,00</b>	<b>6 144 167,00</b>		<b>2 506 166 847,54</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		291 815 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		902 082 767,60
13	Subventions d'investissement	76 270 836,00	0,00	2 963 400,00	924 167,00		116 020 780,66
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 163 039 232,08
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	650 000,00	0,00	0,00	0,00		650 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		12 407 117,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,00	120 000,00	0,00	5 220 000,00		19 551 750,00

## Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

III – VOTE DU BUDGET									
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									III
									B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II				III = I + II	
93	Services ventilés	6 332 799 160,88	18 940 888,74	0,00	201 613 262,63	201 613 262,63	0,00	201 613 262,63	220 554 151,37
930	Services généraux	802 821 779,56	5 726 367,71	0,00	21 171 158,25	21 171 158,25	0,00	21 171 158,25	26 897 525,96
930-5	Gestion des fonds européens	1 140 305,00	150,00	0,00	100 870,00	100 870,00	0,00	100 870,00	101 020,00
931	Sécurité	397 813 275,00	1 900 518,88	0,00	2 127 722,00	2 127 722,00	0,00	2 127 722,00	4 028 240,88
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	727 317 637,00	2 330 297,70	0,00	11 357 852,00	11 357 852,00	0,00	11 357 852,00	13 688 149,70
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	571 615 282,00	1 243 141,37	0,00	23 106 540,00	23 106 540,00	0,00	23 106 540,00	24 349 681,37
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 700 854 423,67	1 493 644,61	0,00	75 843 959,00	75 843 959,00	0,00	75 843 959,00	77 337 603,61
934-3	APA	132 696 241,00	2 984,84	0,00	305 351,00	305 351,00	0,00	305 351,00	308 335,84
934-4	RSA / Régularisations de RMI	411 126 915,00	351 480,36	0,00	26 245 725,00	26 245 725,00	0,00	26 245 725,00	26 597 205,36
935	Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	1 445 622,68	0,00	1 596 086,38	1 596 086,38	0,00	1 596 086,38	3 041 709,06
936	Action économique	46 684 436,00	271 616,42	0,00	16 625 791,00	16 625 791,00	0,00	16 625 791,00	16 897 407,42
937	Environnement	664 899 215,00	1 079 110,72	0,00	7 671 964,00	7 671 964,00	0,00	7 671 964,00	8 751 074,72
938	Transports	623 512 497,65	3 095 953,45	0,00	15 460 244,00	15 460 244,00	0,00	15 460 244,00	18 556 197,45
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 247 133 689,00	0,00		61 823 166,00	61 823 166,00		61 823 166,00	61 823 166,00
940	Impositions directes	1 341 888 985,00	0,00		-2 350 317,00	-2 350 317,00		-2 350 317,00	-2 350 317,00
941	Autres impôts et taxes	190 087 786,00	0,00		63 665 042,00	63 665 042,00		63 665 042,00	63 665 042,00
942	Dotations et participations	19 757 047,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	145 409 172,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	4 080 699,00	0,00		508 441,00	508 441,00		508 441,00	508 441,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	545 910 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	250 764 296,33		0,00	-236 531 814,48	-236 531 814,48		-236 531 814,48	-236 531 814,48

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II				III = I + II	
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	250 764 296,33			-236 531 814,48	-236 531 814,48		-236 531 814,48	-236 531 814,48
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>8 830 697 146,21</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>0,00</b>	<b>26 904 614,15</b>	<b>26 904 614,15</b>	<b>0,00</b>	<b>26 904 614,15</b>	<b>45 845 502,89</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)</b>									<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>									<b>45 845 502,89</b>

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 08 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 940 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET							III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
93	Services ventilés	2 350 481 132,53	0,00	-94 821 223,00	-94 821 223,00	-94 821 223,00	
930	Services généraux	196 205 113,27	0,00	-18 523 150,00	-18 523 150,00	-18 523 150,00	
930-5	Gestion des fonds européens	7 723 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
931	Sécurité	1 135 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	59 284 478,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00	
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	97 255 913,00	0,00	-5 500 000,00	-5 500 000,00	-5 500 000,00	
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	349 561 991,92	0,00	-21 584 110,00	-21 584 110,00	-21 584 110,00	
934-3	APA	14 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
934-4	RSA / Régularisations de RMI	261 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
935	Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	0,00	-1 575 000,00	-1 575 000,00	-1 575 000,00	
936	Action économique	71 507 775,00	0,00	24 876 000,00	24 876 000,00	24 876 000,00	
937	Environnement	719 303 132,00	0,00	-3 634 963,00	-3 634 963,00	-3 634 963,00	
938	Transports	443 922 258,34	0,00	-72 730 000,00	-72 730 000,00	-72 730 000,00	
939	Fonction en réserve						
94	Services communs non ventilés	6 480 216 013,68	0,00	-54 239 133,45	-54 239 133,45	-54 239 133,45	
940	Impositions directes	4 193 333 654,18	0,00	53 625 577,55	53 625 577,55	53 625 577,55	
941	Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	0,00	-134 372 727,00	-134 372 727,00	-134 372 727,00	
942	Dotations et participations	128 457 751,00	0,00	13 030 333,00	13 030 333,00	13 030 333,00	
943	Opérations financières	24 755 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
946	Transferts entre les sections (4)	2 19 920 000,00		13 477 683,00	13 477 683,00	13 477 683,00	
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>8 830 697 146,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-149 060 356,45</b>	<b>-149 060 356,45</b>	<b>-149 060 356,45</b>	
<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)</b>						<b>194 905 859,34</b>	
<b>TOTAL</b>						<b>45 845 502,89</b>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
<b>DEPENSES</b>		<b>1 763 046 855,00</b>	<b>823 992 937,81</b>	<b>1 241 175,00</b>	<b>399 940 997,00</b>	<b>738 675 489,00</b>	<b>594 721 822,00</b>	<b>1 776 698 382,67</b>	<b>133 001 592,00</b>	
011	Charges à caractère général	0,00	190 681 837,27	87,00	14 514 276,00	51 309 410,88	96 422 620,77	121 000 626,00	808 569,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	397 669 143,00	487 621,00	160 722 653,00	502 519 503,00	312 674 732,00	511 013 076,87	2 993 023,00	
014	Atténuations de produits	1 613 048 543,00	142 579 810,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	80 062 147,29	753 467,00	224 704 068,00	184 846 575,12	185 824 469,23	1 144 084 680,00	129 200 000,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	4 589 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	145 408 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	13 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>6 192 579 197,23</b>	<b>177 681 963,27</b>	<b>7 723 944,00</b>	<b>1 135 750,00</b>	<b>63 134 478,00</b>	<b>91 755 913,00</b>	<b>327 977 881,92</b>	<b>14 500 000,00</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	4 110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	35 048 225,00	0,00	0,00	9 080 677,00	50 575 446,00	63 643 070,00	0,00	
73	Impôts et taxes	1 464 417 868,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	4 572 191 750,73	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	131 214 058,00	5 371 866,00	7 723 944,00	1 135 750,00	50 243 219,00	10 962 291,00	209 700 391,62	10 000 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	131 651 872,27	0,00	0,00	3 830 582,00	30 218 176,00	54 634 420,00	4 500 000,00	
76	Produits financiers	24 755 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RBA / Regularisations de RMI	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	8 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>437 372 840,00</b>	<b>263 910 240,38</b>	<b>83 310 227,00</b>	<b>872 671 178,00</b>	<b>838 972 741,86</b>		<b>8 297 489 278,61</b>
011	Charges à caractère général	13 589 811,00	74 651 054,00	7 539 164,00	224 011 765,00	104 190 478,65		899 318 699,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 113 860,00	162 864 910,00	11 141 063,00	319 168 414,00	70 021 743,00		2 463 389 741,67
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 755 629 353,25
65	Autres charges de gestion courante	411 668 969,00	16 397 276,38	44 631 000,00	129 391 000,00	464 760 520,00		3 016 124 172,02
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 589 140,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 409 172,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>281 800 000,00</b>	<b>128 706 777,00</b>	<b>88 383 776,00</b>	<b>716 888 188,00</b>	<b>371 192 268,34</b>		<b>8 448 238 168,78</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		4 158 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 640 000,00	38 444 432,00	26 828 490,00	318 435 709,34		545 676 048,34
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	223 900,00	0,00		1 464 641 768,50
731	Fiscalité locale	246 800 000,00	2 500 000,00	172 100,00	599 877 745,00	0,00		5 421 841 595,73
74	Dotations et participations	12 500 000,00	469 851,00	947 222,00	1 736 000,00	8 205 200,00		480 209 792,92
75	Autres produits de gestion courante	2 500 000,00	120 095 926,00	56 820 021,00	86 954 034,00	44 551 350,00		535 956 381,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 795 520,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	n° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS</b>										
1	1		GEP	KONÉ, GLEIZES, SAGASPE, DURAND-RAUCHER	A	2020 DFA 25	relatif à l'accueil de nuit des jeunes exilés.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	2		Génération.s, GEP, GCC	PETIT, KONÉ, BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2020 DFA 25	relatif à la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	3		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND, BOHBOT, BOULARD, GRANIER, SZPNER	A	2020 DFA 25	relatif à l'extension de l'exonération des loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles locataires des d'immeubles appartenant au patrimoine commerçant des bailleurs sociaux.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	4		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 25	relatif à une exonération de loyer pour les foyers dont les revenus ont baissé du fait de la crise sanitaire et sociale.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	5		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 25	relatif à la planification de la rénovation thermique de l'ensemble du parc social parisien.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	6		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 25	relatif à l'Aide sociale à l'enfance.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	7		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 25	relatif à une aide alimentaire pour les nourrissons.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	8	34	GEP	KONÉ, TIMSIT, GLEIZES	V	2020 DFA 25	relatif au remboursement de la dette de l'État à la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté (amendé oralement)	23-juil.-20

1	9	35	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2020 DFA 25	relatif à la création de recettes budgétaires et à l'augmentation des compensations de l'État.	SIMONDON	Adopté (amendé oralement)	23-juil.-20
1	10		NI	SIMONNET	V	2020 DFA 25	relatif à la contractualisation du contrat signé avec l'Etat.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
1	70		Exécutif		A	2020 DFA 25-2		SIMONDON	Adopté	23-juil.-20
1	11		NI	SIMONNET	A	2020 DFA 26	relatif à des recrutements supplémentaires pour la régulation de la location de meublés touristiques.	GUILLOU, SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
<b>AUTRES DOSSIERS</b>										
1	12		MDE	GATEL, LECOULTURIER, LELIÈVRE	VNR		relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.	CHARNOZ	Rejeté	23-juil.-20
1	13	36	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la fermeture du magasin Tati (18e).	GABELOTAU D	Adopté	23-juil.-20
1	66		Exécutif		A	2020 IG 1		GUILLOU	Adopté	23-juil.-20
1	14		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, VÉRON, d'HAUTESERRE, SZPNER, BOULARD	A	2020 DAE 89	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	15		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, VÉRON, LECOQ, MONTANDON, SZPNER, BOULARD, GRANIER	A	2020 DAE 101	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	16		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, GARNIER	A	2020 DAE 103	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20

1	17	50	C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, VÉRON, BIRABEN, LECOQ, d'HAUTESERRE, GARNIER, MONTANDON, OLIVIER, GOUJON, SZPINER, BOULARD, GRANIER, TOUBIANA, DIDIER	A	2020 DAE 104	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	18		GIP	BOURNAZEL, BÜRKLI	V	2020 DAE 104	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	19		C.Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE, GRANIER, DIDIER	A	2020 DAE 105	relatif à l'extension de l'exonération des droits de place.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	20		Exécutif		A	2020 DU 60	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	23-juil.-20
1	21		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif au respect de la Charte d'engagement des commerçants lié à l'exploitation des terrasses éphémères.	POLSKI	Rejeté	23-juil.-20
1	22		Génération.s, GEP, GCC	MAQUOI, KONÉ, BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'équipement informatique des familles précaires.	SIMONDON	Retiré	23-juil.-20
1	23		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G.	SIMONDON	Rejeté	23-juil.-20
2	24		Exécutif		A	2020 DAC 139	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	23-juil.-20
2	25		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif au devenir de la Halle Jourdain au sein de l'hôtel Cromot du Bourg.	GIRARD	Retiré	23-juil.-20
3	26	37	PEC, GCC, GEP, Génération.s	PLIEZ, PRIMET, EL AARAJE, GUHL, GLEIZES, MAQUOI	VNR		relatif à la mise en place de rues piétonnes devant les écoles.	BELLIARD	Adopté	23-juil.-20
3	27		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif aux aménagements urbains.	BELLIARD	Rejeté	23-juil.-20

3	28		C.Paris	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIER	VNR		relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en free floating (8e).	BELLIARD	Rejeté	23-juil.-20
3	29		C.Paris	DATI	VNR		relatif à la pérennité du transport en commun à Paris et sa région.	BELLIARD	Rejeté	23-juil.-20
3	30		C.Paris	GOUJON, EVREN, TYSSANDIER, LEFEVRE	VNR		relatif à la piste cyclable rue de Vaugirard.	BELLIARD	Rejeté	23-juil.-20
3	31		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la campagne régionale sur les transports en commun franciliens.	BELLIARD	Retiré	23-juil.-20
3	31bis	38	Exécutif		VNR		en réponse aux V29,V31.	BELLIARD	Adopté	23-juil.-20
3	32		NI	BERTHOUT	VNR		relatif à la réalisation d'études d'impacts sur le plan de circulation.	BELLIARD	Retiré (non présenté)	23-juil.-20
3	33		PEC	DAGNAUD	VNR		relatif à la situation de la place de la Bataille de Stalingrad et des abords de la gare Rosa Parks.	NORDMAN	Retiré	23-juil.-20
3	34		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif aux quartiers Pernety - Porte de Vanves - Porte d'Orléans.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	35	39	C.Paris	d'HAUTESERRE, BALDINI, MALACHARD DES REYSSIER	VNR		relatif aux conditions d'accès des riverains du Palais de l'Elysée et du Ministère de l'Intérieur.	NORDMAN	Adopté	23-juil.-20
3	36		C.Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETÉ	VNR		relatif à la sécurisation des quartiers sensibles.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	37		C.Paris	OLIVIER	VNR		relatif à la sécurité sur la Dalle des Olympiades.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20

3	38		C.Paris	GRANIER	VNR		relatif à la sécurité dans le 18e.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	39		C.Paris	TOUBIANA, LOUREIRO	VNR		relatif à la sécurité dans le 19e.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	39bis	40	Exécutif		VNR		En réponse aux vœux 33 et 39	NORDMAN	Adopté	23-juil.-20
3	40		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif aux problèmes de sécurité rue Joseph Dijon (18e).	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	41		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de création d'une police municipale.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
3	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une enquête administrative au sein de la police parisienne.	NORDMAN	Rejeté	23-juil.-20
4	43	41	Génération.s	MAQUOI	VNR		relatif au Revenu de Solidarité Active.	FILOCHE	Adopté	24-juil.-20
4	44		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions des travailleurs sociaux dans le contexte de crise sociale.	FILOCHE	Rejeté	24-juil.-20
4	45		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Hôtel Moderne et aux droits des locataires affectés par le Samu Social de Paris.	FILOCHE	Rejeté	24-juil.-20
4	45bis	42	Exécutif		VNR		En réponse au V45.	FILOCHE	Adopté	24-juil.-20
4	46	43	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la gratuité des masques et à l'augmentation des tests.	SOUYRIS	Adopté	24-juil.-20
4	47	44	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux risques de santé et de sécurité liés à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	24-juil.-20

4	48		GEP	SAGASPE, DURAND- RAUCHER, KONÉ, RAIFAUD, GLEIZES	VNR		relatif à la prise en charge des jeunes évalués majeurs installés square Jules Ferry.	VERSINI	Rejeté	24-juil.-20
4	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge des Mineurs Étrangers Isolés.	VERSINI	Rejeté	24-juil.-20
4	50		NI	SIMONNET	VNR		relatif au fichier des mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	24-juil.-20
4	50bis	45	Exécutif		VNR		En réponse aux V48, 49 et 50	VERSINI	Adopté	24-juil.-20
5	67		Exécutif		A	2020 DCPA 16		BAUDRIER	Adopté	24-juil.-20
5	68		Exécutif		A	2020 DCPA 21	Amendement technique	BAUDRIER	Adopté	24-juil.-20
5	51	46	PEC	CARON-THIBAUT	VNR		relatif aux expulsions locatives.	BROSSAT	Adopté	24-juil.-20
5	52	47	GCC	BONNET-OULALDJ, COCHARD	VNR		relatif à l'AP-HP et au logement des personnels soignants suite à la crise du COVID.	BROSSAT	Adopté	24-juil.-20
5	53		C.Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif aux référents des cages d'escalier.	BROSSAT	Rejeté	24-juil.-20
5	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion.	BROSSAT	Rejeté	24-juil.-20
5	54bis	48	Exécutif		VNR		en réponse au V54.	BROSSAT	Adopté	24-juil.-20
5	55	49	PEC, Génération.s, GCC, GEP	PLIEZ, MAQUOI, BONNET-OULALDJ, PRIMET, KONÉ, GUHL, GLEIZES, RIVIER	VNR		relatif à l'achat par la ville de Paris de la Flèche d'or.	GREGOIRE	Adopté	24-juil.-20
5	56		GEP	RAIFAUD, KONÉ, VASA, MEUNIER, BADINA-SERPETTE	VNR		relatif au projet Gare du Nord 2024.	GREGOIRE	Retiré	24-juil.-20



5	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de rénovation de la Gare du Nord.	GREGOIRE	Rejeté	24-juil.-20
5	57bis	50	Exécutif		VNR		en réponse au V57.	GREGOIRE	Adopté	24-juil.-20
5	58		C.Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif à l'abandon de 2 projets de densification dans le 17e.	GREGOIRE	Rejeté	24-juil.-20
5	59		GIP	BÜRKLI	VNR		relatif au devenir des locaux rue Cité Charles Godon.	GREGOIRE	Retiré	24-juil.-20
5	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif au devenir de l'Hôtel Dieu.	GREGOIRE	Rejeté	24-juil.-20
6	61	51	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'absence d'affectation d'élèves dans les collèges et lycées.	BLOCHE	Adopté	24-juil.-20
6	69		Exécutif		A	2020 DAE 153		LEMARDELEY	Adopté	24-juil.-20
7	62	52	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la création d'un tarif spécifique pour les étudiants usagers des Centres Paris Anim'.	BIDARD	Adopté (amendé)	24-juil.-20
7	63	53	MDE	LECOUTURIER, LELIÈVRE	VNR		relatif à la situation sociale et économique que connaît le Liban.	NGATCHA	Adopté (amendé)	24-juil.-20
7	64		MDE	CASANOVA	VNR		relatif à la situation de la population à Hong Kong.	NGATCHA	Rejeté	24-juil.-20
7	65	54	GCC	BONNET-OULALDJ	V	2020 SG 18	relatif à la dénomination Alice Milliat du futur équipement olympique Arena 2.	RABADAN	Adopté	24-juil.-20
7	71		GEP		A	2020 SG 18	Amendement n°1 : suppression du naming.	RABADAN	Rejeté	24-juil.-20
7	72		GEP		A	2020 SG 18	Amendement n°2 : renforcement des clauses environnementales.	RABADAN	Adopté	24-juil.-20

7	73		GEP		A	2020 SG 18	Amendement n°3 : contrôle de la publicité.	RABADAN	Rejeté	24-juil.-20
7	74		GEP		A	2020 SG 18	Amendement n°4 : démarche sociale.	RABADAN	Adopté (amendé)	24-juil.-20